BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XLVIII
B
32
N.

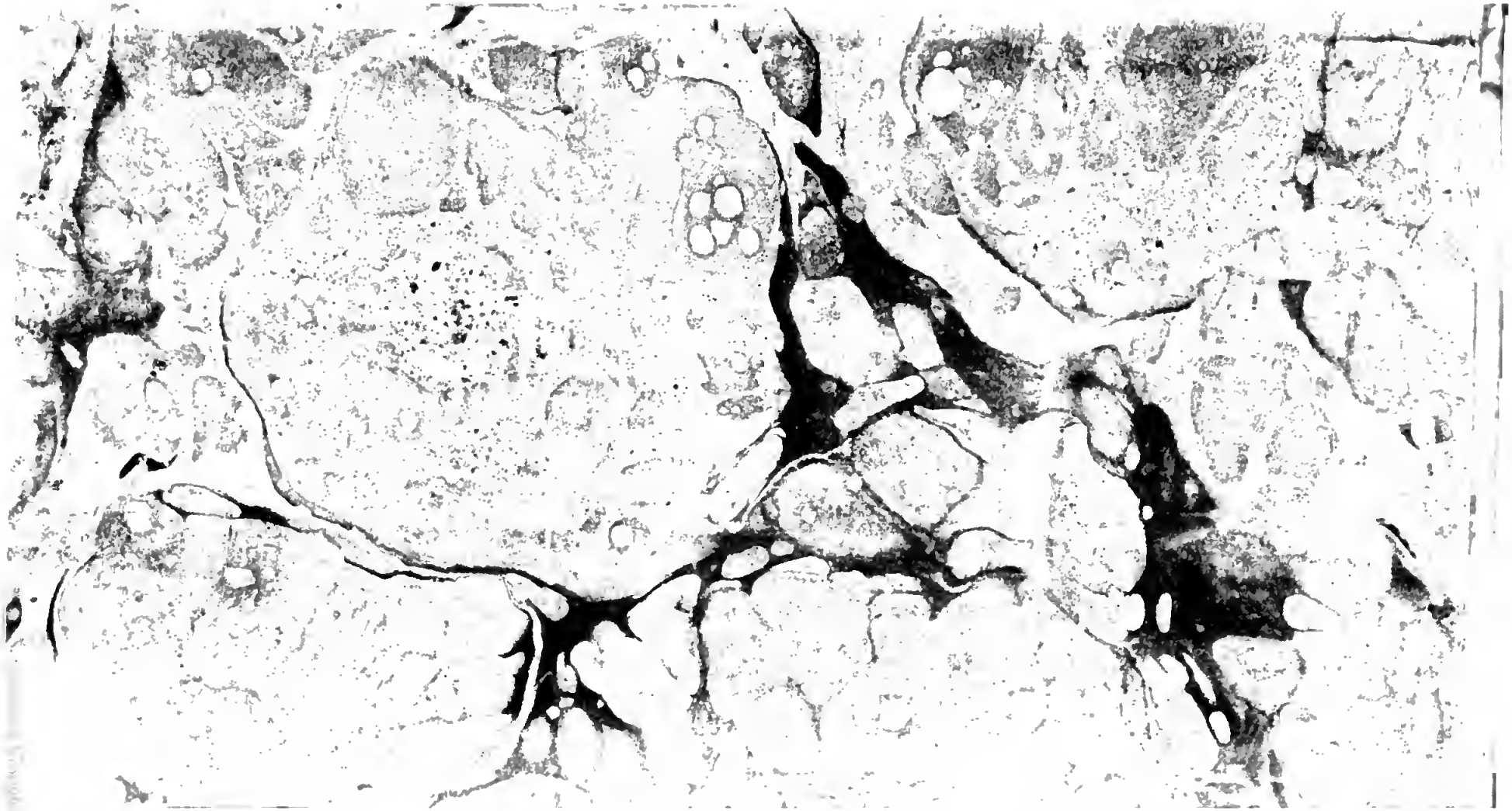

XLVIII
B
32

ABRÉGÉ
DE
L'HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE,

CONTENANT

Les événemens considérables de chaque siécle;

AVEC DES REFLEXIONS.

TOME DOUZIÉME,

Qui renferme onze Articles du dix-septiéme siécle.

Nouvelle Edition révue par l'Auteur.

R. POLIS

A COLOGNE.

Aux dépens de la Compagnie.

M. DCC. LIV.

TABLE

DES ARTICLES

du douziéme Volume.

ART. XVIII. *Diſputes ſur les Régles de la Pénitence. Publication du Livre de la Fréquente Communion. Attaques livrées à cet Ouvrage par les Jeſuites. Succès des travaux de MM. du Port-Roial ſur cette matiere.* pag. 1.

ART. XIX. *Diſputes ſur la Morale. Principes des Jéſuites ſur la nature de la juſtice & ſur les régles des mœurs, attaqués par MM. de Port-Roial. Publication des Lettres Provinciales.* 57.

ART. XX. *MM. Nicole & Paſcal, défenſeurs de la Morale Chrétienne contre le relâchement des Caſuiſtes.* 105.

ART. XXI. *Condamnation des la Morale des Caſuiſtes.* 148.

ART. XXII. *Morale pratique des Jéſuites. Leur conduite dans les différentes parties du monde.* 194.

ART. XXIII. *Diſputes ſur la lecture de l'Ecriture-Sainte & la Traduction des Offices de l'Egliſe. Verſion du Nouveau-Teſtament imprimée à*

Mons. Requête préſentée au Roi Louis XIV à cette occaſion. 275.

ART. XXIV. *MM. de Saci, du Foſſé, le Tourneux, Floriot, Feideau, Treuvé. Leurs Ouvrages pour l'inſtruction des Fideles.* 324.

ART. XXV. *MM. Hermant, de Tillemont & pluſieurs autres ſavans Auteurs lié avec la Maiſons de Port-Roial.* 369.

ART. XXVI. *Diſputes touchant la puiſſance du Pape ſur le temporel des Rois, touchant la Hiérarchie, & ſur quelques autres matieres, entre MM. de Port-Roial & les Jéſuites.* 440.

ART. XXVII. *Auteurs Eccléſiaſtiques qui ont écrit vers le milieu du dix-ſeptiéme ſiécle.* 464.

ART. XXVIII. *M. Boſſuet Evêque de Meaux. Catalogue raiſonné de tous ſes Ouvrages.* 553.

Fin de la Table des Articles.

ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

SUITE DU DIX-SEPTIE'ME SIE'CLE.

ARTICLE XVIII.

Diſputes ſur les regles de la Pénitence. Publication du livre de la Fréquente Communion. Attaques livrées à cet Ouvrage par les Jéſuites. Succès des travaux de MM. de Port-Royal ſur cettte matiere.

I.

LES Jéſuites ſont perſuadés qu'on doit preſque toujours donner l'abſolution ſur le champ à ceux qui confeſſent leurs péchés, ſans examiner ſi leur cœur eſt vraiment changé, & ſi l'on peut raiſonnablement compter qu'ils ne retom- I. Maximes des Jéſuites ſur l'adminiſtration du Sacrement de Pénitence.

beront plus dans le crime. Ils prétendent qu'on ne doit point différer l'absolution sous prétexte de préparer le pénitent à la recevoir avec fruit, & de le mettre en état de participer dignement à l'Eucharistie. Ils s'imaginent que tout pécheur qui se présente au Confesseur, est ordinairement en état de recevoir l'absolution. Ainsi ils regardent comme une sévérité mal entendue, de la lui différer, & de le priver par ce délai des avantages qu'il auroit reçus en communiant beaucoup plûtôt. On rempliroit plusieurs volumes de passages d'Auteurs Jésuites, où ils établissent : 1. Que la conversion des plus grands pécheurs se fait pour l'ordinaire subitement & en un instant. 2. Qu'on doit donner l'absolution, sans aucun délai, aux pécheurs qui ont croupi dans le crime, quand même on n'auroit pas lieu d'espérer qu'ils changeroient de conduite. Ils ne peuvent pas même souffrir, que l'on mette aucun intervalle entre les plus grands désordres, & la participation à l'Eucharistie. On a recueilli sur ce point des passages de plusieurs Jésuites, qui font horreur, & que pour cette raison nous n'osons rapporter.

II. Ces Maximes sont assorties à leur doctrine sur la Grace, & à leur Morale.

Ils conviennent cependant que l'absolution ne sert qu'à la condamnation de celui qui la reçoit sans les dispositions nécessaires. Mais ils prétendent que communément un pécheur qui se confesse, a ces dispositions. Cette prétention de leur part, vient de ce qu'ils ne connoissent ni la foiblesse de l'homme, ni ce que c'est que la justice. D'où il arrive qu'ils ne se forment pas une juste idée des dispositions requises pour la justification. Ainsi leurs relâchemens dans la discipline de la pénitence, sont une suite naturelle de leurs

erreurs ſur la Grace. Ils croyent que l'homme a toujours un pouvoir d'équilibre, pour former en lui-même tout ce que Dieu lui commande. Ils ſuppoſent donc, qu'un pécheur à qui Dieu commande de ſe réconcilier avec lui, & qui a grand intérêt de recevoir dignement le Sacrement de Pénitence, a acquis ſur le champ les diſpoſitions néceſſaires qu'il a toujours ſous ſa main. D'ailleurs ils ſont perſuadés que les diſpoſitions que Dieu exige pour recevoir dignement les Sacremens, ne conſiſtent que dans certaines actions extérieures, ou tout au plus dans quelques penſées de l'eſprit, & quelques actes ſuperficiels de la volonté, qui peuvent ſe trouver pour des inſtans, dans ceux dont le cœur eſt le plus livré à l'iniquité. Selon ces nouveaux maîtres, Dieu ne demande pas, que les ſentimens intimes de notre cœur ſe portent vers lui. Et comme un certain extérieur joint à la crainte de l'enfer, (en quoi les Jéſuites font conſiſter toutes les diſpoſitions néceſſaires,) ſe trouve preſque toujours dans les pécheurs qui conſervent encore quelque reſpect pour la Religion; ils en concluent, que ces pécheurs ſont en état de recevoir dignement l'abſolution. C'eſt ainſi que leur Dogme & leur Morale s'accordent avec leurs maximes ſur l'adminiſtration des Sacremens.

III. Autre cauſe de ce relâchement.

Cette pratique d'ailleurs eſt parfaitement aſſortie avec le deſſein qu'ils ont de s'accommoder aux diverſes inclinations des hommes, & de s'acquerir l'eſtime, la confiance & la protection de tout le monde. Quelques ſubtilités qu'ils ayent employées pour rendre leur Morale accommodante, il reſte

encore des péchés qui leur a été impossible de justifier ; & comme ces péchés ne laissent pas de se commettre, il faut trouver un moyen de faire espérer le Ciel à ceux qui ne peuvent se résoudre à s'en abstenir. Ce ne sera pas en excusant ces sortes de péchés ; mais en faisant croire aux prétendus pénitens, qu'ils leur seront remis ; pourvu qu'ils les confessent, & qu'ils pratiquent quelques autres actes extérieurs, qui ne sont gueres plus difficiles que l'accusation de ces péchés. Les Jésuites regardent la pénitence comme on regardoit dans l'ancienne Loi les ablutions qu'il falloit faire de sa personne & de ses habits. C'est une pure cérémonie ; on sait le tems qu'il y faut employer, & on est assuré d'y reussir. Les Jesuites en sont si convaincus, qu'ils assurent dans l'*Image de leur premier siécle*, que *les crimes s'expient aujourd'hui plus aisément, qu'ils ne se commettoient autrefois ; & que plusieurs les effacent aussi promptement qu'ils les contractent.*

IV. Idée que les Jésuites se sont formée de la justice Chrétienne. Combien elle est contraire à celle que nous en donne l'Ecriture.

Ils éprouvent que ceux à qui on donne l'absolution si aisément, retombent ordinairement bientôt dans les mêmes crimes : mais ils n'en sont point surpris. Ils n'en sont pas moins persuadés que ces hommes ont été réconciliés avec Dieu, & ont reçu le précieux don de la justice. Ils s'imaginent, que la justice se perd & se recouvre avec une extrême facilité ; & que la plûpart des hommes, passent leur vie dans une vicissitude perpétuelle de l'état de grace, à l'état du péché. Ils sont justes les grandes Fêtes, & quelques jours après. Ils péchent ensuite mortellement, & demeurent dans cet état jusqu'à la premiere confession. Cette idée est très-confor-

me au ſyſtême général des Jéſuites ſur la Religion. Si la juſtice vient en premier du libre arbitre, il eſt naturel qu'elle ſoit auſſi peu ſtable que le libre arbitre lui-même. Si d'ailleurs elle ne conſiſte que dans des pratiques extérieures, il n'eſt pas étonnant qu'on s'en revête, & qu'on s'en dépouille auſſi ſouvent que d'un habit. Mais en même-tems rien n'eſt plus contraire aux idées que l'Ecriture, & les Ouvrages des Peres nous donnent de la Juſtice Chrétienne. Nous l'y voïons repréſentée contre l'œuvre du Tout-Puiſſant, qui par conſéquent a de la conſiſtance & de la ſtabilité; comme l'effet du Sang de Jeſus-Chriſt, qui ne guérit pas pour quelques jours ſeulement. Elle nous y eſt montrée comme un amas d'inclinations nouvelles, qui ordinairement ne cédent pas la place en peu de tems à des inclinations contraires; comme une réſurrection pour ne plus mourir. On n'en doit pas conclure que la juſtice ne ſauroit ſe perdre. Nous apprenons par d'autres paſſages de l'Ecriture & des Peres, & par une triſte expérience, que la rechûte dans le péché mortel eſt très-poſſible. Mais il n'en eſt pas moins vrai que la juſtice que Jeſus-Chriſt eſt venu apporter ſur la terre, eſt ordinairement ſtable, qu'on ne la perd pas communément après l'avoir acquiſe, & que par les mêmes raiſons il eſt très-difficile de la recouvrer, ſi on a eu le malheur de la perdre. Ceux par conſéquent qui retombent ſi-tôt dans les péchés dont ils ont reçu l'abſolution, ont toutes ſortes de raiſons de croire, qu'ils n'avoient pas reçû le fruit du Sacrement, parce qu'ils ne s'en étoient pas approchés avec les diſpoſitions néceſſaires.

V. Ancienne diſcipline de la pénitence, conforme à l'idée qu'l'Ecriture nous donne de la juſtice.

Comment cette diſcipline s'eſt relâchée.

La pratique des beaux ſiécles de l'Egliſe étoit entierement conforme à ces principes. Nous avons eu ſoin de rapporter * ce que l'on trouve de plus ſolide ſur cette matiere dans les Diſcours de M. Fleuri. On croïoit que la converſion conſiſtoit dans le changement intérieur de toutes les inclinations de l'homme ; que ce changement étoit un des plus grands Ouvrages de la main du Tout-Puiſſant. On ſavoit que Dieu ne l'opere ordinairement, que par degrés & peu à peu ; c'eſt pour cela qu'on faiſoit paſſer le pécheur par des épreuves reglées par les Canons, ſelon la qualité de leurs péchés. Le deſſein de l'Egliſe étoit, que les humiliations de la pénitence & la ſéparation des Sacremens ſerviſſent à faire connoître au pécheur la grandeur de la plaie qu'il s'étoit faite. Elle vouloit qu'il ſentît long-tems ſa miſere & ſon indignité ; que ſon cœur fût ainſi réformé peu à peu ; & qu'enfin le pécheur pénitent fût digne d'être réconcilié & de s'aſſeoir à la ſainte Table, pour y manger le pain des enfans. Le pécheur ainſi conduit, & établi dans une piété ſolide, faiſoit eſpérer qu'il ſerviroit Dieu tous les jours de ſa vie dans la ſainteté & dans la juſtice. Ainſi quand des pénitens, après avoir été reconciliés, retomboient dans le crime, on étoit très-porté à croire qu'ils n'avoient jamais été de vrais pénitens, & qu'ils avoient trompé les hommes, ou s'étoient trompés eux-mêmes. Il y a des Auteurs qui ſoutiennent que pendant les quatre premiers ſiécles on abandonnoit ces pécheurs à la miſéricorde de Dieu, ſans leur

* *Tom. 2. p. 117. & ſuiv. de l'édition de 1752.*

accorder une ſeconde pénitence, même à la mort. Mais au moins il eſt certain qu'on ne la leur accordoit que très-difficilement.

Cette diſcipline a été en vigueur pendant plus de mille ans. Vers les onze & douziéme ſiécles, le relâchement s'introduiſit par la facilité des Papes à accorder des Indulgences. C'eſt ce que nous avons eu ſoin de remarquer dans le cours de cette hiſtoire. Ces modérations de la peine Canonique, qui ne s'accordoient autrefois qu'avec beaucoup de réſerve, & ſeulement pour récompenſer la ferveur des pénitens, où quand ils étoient en danger de mort, furent prodiguées, ſurtout dans le tems des Croiſades, afin d'engager les Chrétiens à faire la guerre aux Infidéles. Nous avons remarqué combien une telle conduite étoit contraire à l'eſprit de l'Egliſe, & nous avons vû combien les ſuites en ont été pernicieuſes. La diſcipline extérieure de la pénitence ceſſa donc d'être obſervée; & comme elle étoit la gardienne de l'eſprit intérieur de pénitence, cet eſprit intérieur eſt devenu de jour en jour plus rare. Cependant on n'a jamais dérogé par aucune Loi expreſſe aux anciens Canons; & ceux qui ont été animés de l'Eſprit de Dieu, ont toujours deſiré qu'on s'en rapprochât autant qu'il ſeroit poſſible. Le Concile de Trente, quoique les malheurs des temps l'aïent empêché d'entreprendre tout ce qu'il auroit deſiré, n'a pas laiſſé néanmoins, de rétablir la pénitence publique pour les péchés publics; d'exhorter les Confeſſeurs à impoſer des pénitences proportionnées aux péchés, & de donner pluſieurs ouvertures différentes pour remettre en uſage les an-

ciennes regles. S. Charles Borromée entrant dans l'esprit de ce Concile, se rapprocha, autant qu'il pût, de l'ancienne discipline de la pénitence, dans celle qu'il fit observer dans son Diocèse. Il parroissoit même inconsolable de ce qu'après tous ses travaux, il étoit encore si éloigné de l'observation exacte des Canons de la pénitence. Il a voulu que les Confesseurs fussent instruits de ces Canons, afin qu'ils se conformassent à leur esprit, s'ils n'en pouvoient pas suivre la lettre dans toute sa salutaire rigueur.

VI. Les Jésuites ont voulu établir les abus en regles.

On a vu dans la suite de l'histoire, comment les relâchemens se sont peu à peu introduits dans la discipline de la pénitence. On doit reconnoître qu'il y en a plusieurs, dont les Jésuites ne sont pas les Auteurs. Mais ils les ont adoptés d'autant plus aisément, qu'ils sont très-assortis, comme nous avons dit, à leur Morale & à leur Doctrine sur la Grace. Ils ont fait entrer ces relâchemens dans leur système général de Religion. Ils les ont appuiés par les autres erreurs qu'ils soutenoient déja, & ils se sont servi de ces relâchemens pour autoriser à leur tour ces autres erreurs. La pratique de donner l'absolution sans discernement & sans épreuve, n'étoit que la suite des abus introduits dans l'Eglise; mais les Jésuites l'ont fait regarder comme un usage prescrit par l'Eglise. Ils ont regardé tous ceux qui ont tâché de se rapprocher des anciennes regles, comme de dangereux Novateurs. Ils ont établi par méthode & par principe, ce qui n'étoit déja que trop pratiqué au milieu de l'Eglise par oubli des regles, par négligence, par corruption.

III.

MM. de Port-Royal ont d'abord montré par leur exemple, combien il étoit salutaire de se conformer en ce point à l'esprit, & autant qu'il se pouvoit, à la pratique de l'antiquité. M. de S. Cyran, qui étoit plein des maximes des Peres sur la pénitence, conduisit selon ces maximes les Religieuses de Port-Royal; les Solitaires qui s'étoient retirés auprès du Monastere des Champs, & plusieurs autres personnes. Leur vertu éminente étoit une preuve de la bénédiction que Dieu donne à une œuvre, quand on s'y conforme autant que l'on peut, aux regles qu'il a inspirées à son Eglise, & non aux relâchemens qui s'y sont introduits. Le succès que Dieu donna à la conduite de M. de S. Cyran, attira à la pratique de la pénitence, des personnes de tout sexe & de tout état. On peut voir dans la préface du livre de la Fréquente Communion, ce qui est dit d'une Paroisse du Diocése de Sens; où les anciennes pratiques sur la pénitence étoient en usage, & avoient produit les fruits les plus excellens. C'étoit la Paroisse de S. Maurice, gouvernée alors par M. Duhamel, éleve de M. l'Abbé de S. Cyran, qui a été depuis Curé de S. Merri à Paris, ensuite Chanoine de Notre-Dame, & qui enfin est allé finir sa course dans sa premiere Cure de S. Maurice, qu'il a toujours eu regret d'avoir quittée. (On voit dans sa vie, qui a été imprimée, qu'après un exil de dix ans, il succomba à une tentation à laquelle il avoit toujours résisté, en signant purement & simple-

VII. M. de S. Cyran s'attache aux regles de l'Eglise sur la pénitence.

ment le Formulaire, qui attribue à Janſenius les cinq Propoſitions condamnées.)

VIII. M. Arnauld publie le Livre de la Fréquente Communion. Occaſion de cet ouvrage.

L'éclat que fit ce renouvellement de pénitence & de ferveur, excita contre celui qui en étoit l'origine, l'envie des Jéſuites, & de ceux qui étoient imbus de leurs maximes. Ils publierent que l'Abbé de S. Cyran étoit un dangereux Novateur ; qu'il avoit des ſentimens ſinguliers & qu'il éloignoit de l'Euchariſtie. C'eſt ce qui obligea MM. de Port-Royal, à defendre des maximes dont ils avoient reconnu l'utilité par leur propre expérience. M. Arnauld le fit dans le Livre ſi célébre *de la Fréquente Communion*, dont voici l'occaſion. La Princeſſe de Guimenée s'étoit miſe ſous la conduite de M. l'Abbé de S. Cyran ; & c'eſt à elle que ſont adreſſées pluſieurs de ſes Lettres qui ont pour titre, *A une perſonne de grande conſidération.* Cette Dame fut ſollicitée par une de ſes amies, d'aller au bal le jour même qu'elle avoit communié. En témoignant l'éloignement où elle étoit d'une telle conduite, elle fit connoître que ſon Directeur le lui avoit inſpiré. L'amie fit part de cette converſation au P. de Sept-Maiſons Jéſuite, qui en parla aux Peres Bauni & Rabardeau ſes confreres, & ces trois Jéſuites dreſſerent de concert un petit Ecrit pour rendre ſuſpecte à la Princeſſe de Guimenée, la conduite de l'Abbé de S. Cyran. On ſoutenoit dans cet Ecrit, que *plus on eſt dénué de grace, plus on doit hardiment approcher de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie ; & que ceux qui ſont remplis de l'amour d'eux-mêmes & ſi attachés au monde que de merveille, font très-bien de communier très-ſouvent.*

IX. Plan de ce Livre. Approbations que lui donnent les Evêques & les Docteurs.

L'Abbé de S. Cyran engagea M. Arnauld qui étoit depuis quelque-tems ſous ſa conduite, à publier (en 1643.) le livre *de la Fréquente Communion*, qui répond à cet Ecrit. L'Auteur prouve d'une maniere invincible par les témoignages de l'Antiquité & des plus ſaints hommes des derniers ſiécles, qu'il eſt utile de différer l'abſolution en pluſieurs rencontres; & qu'on eſt obligé de le faire dans les rechutes, dans les péchés d'habitude, & dans les occaſions prochaines du péché. Il y fait voir, qu'elle étoit l'ancienne pratique de l'Egliſe dans l'adminiſtration de la Pénitence, & prouve que cette diſcipline étoit fondée ſur des principes invariables : ſur la grandeur de la plaie que fait à l'homme le péché mortel, & la difficulté qu'il y a de la guérir. Il établit, que ſi on ne peut ſuivre à la lettre les anciens Canons pénitentiaux, il faut en conſerver l'eſprit; & ſuppléer, par d'autres moiens, aux ſecours que la rigueur de la pénitence extérieure fourniſſoit pour une converſion ſolide & véritable. Au reſte, bien loin que l'on puiſſe accuſer M. Arnaud d'exagération dans cet Ouvrage, les concluſions qu'il tire des paſſages des Peres, ſont toujours beaucoup moins fortes que les paſſages eux-mêmes. Tous ceux qui avoient un cœur droit, regarderent le Livre de la Fréquente Communion, comme un des grands préſens que Dieu eût fait dans ce ſiécle à ſon Egliſe. L'accueil que lui firent les Evêques les plus ſavans & les plus vertueux, prouvoit que ſa Doctrine étoit celle de l'Egliſe, contre laquelle les abus ne pouvoient preſcrire. Cet excellent Ouvrage parut donc muni des ap-

probations de seize Archevêques ou Evêques, & de vingt-quatre Docteurs. La Province d'Auch, composée du Métropolitain & de dix Evêques, l'approuva aussi dans son Assemblée de 1645. M. de la Sallete, Evêque de Lescar, dit dans son approbation, qu'il paroît *que le même esprit qui anime l'Eglise, a conduit la plume de l'Auteur.* M. de la Barde, Evêque de S. Brieux, déclare qu'il croiroit faire trop peu, si son approbation n'étoit confirmée par l'usage & par la pratique de son Diocése.

IV.

X. Déchaînement des Jésuites contre cet Ouvrage.

Quoique M. Arnauld n'eût point nommé l'Auteur de cet Ecrit qu'il refutoit, ni même désigné de quel Corps il étoit membre, les Jésuites ne le laisserent pas long-tems ignorer au public. Ils s'emporterent avec la derniere fureur contre le Livre de la Fréquente Communion, sans aucun égard pour les approbations respectables dont il étoit muni. Toute la Société se souleva, & souleva avec elle toutes ses créatures contre l'Ouvrage & contre l'Auteur. Elle innonda le public d'une multitude de Libelles, qui enchérissoient toujours l'un sur l'autre, & où l'on avançoit sans la moindre preuve les plus noires impostures. Le P. Nouet qui d'abord avoit parlé favorablement de l'Ouvrage, changeant subitement de ton, parla en chaire avec si peu de respect des Evêques Approbateurs, qu'il fut contraint, par une Assemblée générale du Clergé, d'en demander pardon à genoux à ces Evêques, & de rétracter par un acte solemnel, qui fut imprimé & répandu

par-tout les excès auxquels il s'étoit laiſſé emporter. Ce calice fut amer à un Jéſuite qui venoit de tourner en ridicule la pénitence publique dans l'un de ſes derniers Sermons, & qui ſe voioit réduit à la faire. Cette ſatisfaction du P. Nouet, n'empêcha pas ſes Confreres de continuer à parler du Livre de la Fréquente Communion, comme d'un Ouvrage propre à renverſer la Religion, & dont le but étoit d'exécuter la réſolution priſe à Bourg-Fontaine, d'élever le Déiſme ſur les ruines de la Religion Chrétienne. Nous parlerons ailleurs de cette Fable de Bourg-Fontaine, que les Jéſuites n'ont ceſſé de reproduire comme un fait certain, quoique cette horrible impoſture ait été détruite de la maniere la plus triomphante. Ils ne demandoient rien moins que le ſang & la vie de ceux qu'ils appelloient Cyraniſtes & Arnauldiſtes. (Le nom de Janſeniſte n'avoit pas encore lieu.) *l'Egliſe eſt attaquée dans le cœur*, diſoit le P. Seguin dans un Libelle intitulé; Sommaire de la Théologie de l'Abbé de S. Cyran & du Sr. Arnauld; *Il faut joindre l'épée royale à celle de l'Egliſe, pour exterminer ce monſtre de nos jours.* Ces étranges calomnies prévinrent quelques perſonnes qui étoient accoutumées à croire les Jéſuites ſur leur parole. La Reine Régente, allarmée par leurs clameurs, & craignant une nouvelle héréſie, fit donner un ordre à M. Arnauld d'aller rendre compte à Rome de ſa Doctrine. Mais les Jéſuites n'eurent pas ſujet d'être contens d'avoir engagé la Reine dans cette démarche. Un pareil ordre ſouleva contre eux tous les Corps, pour ainſi dire, du Royaume. Le Clergé, le Parlement, l'Uni-

verſité, la Faculté de Théologie & la Sorbonne en particulier, allerent les uns après les autres, trouver la Reine, pour obtenir la révocation d'un commandement qui pouvoit être d'une conſéquence très-dangereuſe pour les Loix du Royaume, & les Libertés de l'Egliſe Gallicane.

XI. Témoignages de l'Univerſité en faveur du Livre de M. Arnauld, & contre les Jéſuites.

L'Univerſité étoit alors aux priſes avec les Jéſuites, & elle pourſuivoit avec zéle leur Doctrine meurtriere dans des Ecrits pleins de force & de lumiere, & par des démarches juridiques. Dans le premier Avertiſſement qu'elle fit paroître à la fin de 1643, elle s'exprimoit ainſi : » Paris a vû depuis trois » mois l'immodeſtie avec laquelle ceux de » cette Société faiſant publiquement prê- » cher en leur ſuperbe Temple de ſaint Louis » contre l'eſprit de Pénitence, expoſé dans » le Livre de la Fréquente Communion, ils » ont foulé aux pieds les ordres de M. l'Ar- » chevêque de Paris, qui leur commandoit » le ſilence, & mépriſé l'autorité des Evê- » ques qui avoient donné des éloges au » Livre, & deſiré que la Doctrine qu'il con- » tient fût auſſi communément pratiquée » par les fidéles, comme elle eſt ſainte & » ſalutaire. On ſait qu'ils ſont venus à ce » haut point d'inſolence, que d'oſer dire » qu'on ne ſe devoit point émouvoir de » l'autorité des Prélats Approbateurs du » Livre, puiſqu'on avoit vû le tems, où de » quatre & cinq cens Evêques aſſemblés, à » peine s'en étoit-il trouvé deux ou trois qui » euſſent refuſé de ſouſcrire à la Doctrine » des Hérétiques. » On voit ici que les Jéſuites reconnoiſſent la chûte du très-grand nombre des Evêques du tems de l'Arianiſme.

Mais ils changeront de langage, quand leurs intérêts changeront.

En 1644. l'Univerſité préſenta au Parlement trois Requêtes contre ces Peres. Dans la ſeconde elle releve les calomnies que les Jéſuites avoient répandues contre le célébre Avocat Antoine Arnaud, *duquel*, dit la Requête, *ils ne ceſſent pas encore à préſent de perſécuter la poſtérité ?* La même année les Jéſuites publierent leur apologie, compoſée par le P. Cauſſin. L'Univerſité y fit une ſolide réponſe imprimée par ſon ordre, pour juſtifier ſes Requêtes. En pluſieurs endroits ce Corps ſi célébre y prend hautement la défenſe de M. Arnauld, *ce Docteur en qui on reconnoît*, dit l'Univerſité, *une grande ſoumiſſion parmi une ſi grande Doctrine, une ſi profonde humilité parmi une ſi haute ſuffiſance.* » Lavez-vous les mains, dit-elle, en » adreſſant la parole aux Jéſuites, de la ſol» licitation que l'on fait que vous avez » faite pour le releguer hors de France : la » voix publique étouffera ces fauſſes proteſta» tions ; & l'indignation univerſelle des gens » de bien vous condamnera au ſilence. Ç'a » été le ſentiment commun de tous les hom» mes judicieux, que l'appréhenſion que » vous donnoit la ſuffiſance de M. Arnauld, » vous a porté à déſirer qu'il fût éloigné, » & vous a fait emploier vos intrigues & » vos émiſſaires pour cet effet ; que com» parant la foibleſſe de vos plumes avec la » force & la facilité de la ſienne, vous avez » voulu la lui faire tomber des mains par ce » long voyage, pour délivrer le P. Petau » d'un adverſaire ſi redoutable qui lui ré» pondoit. Vous ſouhaiteriez que toute l'au-

» torité des Docteurs, toute la dignité des
» Evêques, tout le mérite des personnes, &
» toute la liberté publique cédassent à vos
» factions, & de pouvoir charger les Puissan-
» ces Souveraines, de la haine que vous at-
» tirez sur votre Société par vos téméraires
» entreprises, parce que vous savez que vous
» tomberez dans le mépris, aussi-tôt que les
» Princes, ennuiés de vos violences & de vos
» cabales, vous laisseront décider les querel-
» les que vous avez vous-mêmes émues. Mais
» s'il n'y a point de bornes à votre animosi-
» té, il s'en trouve à votre pouvoir. La Reine
» a écouté les très-humbles remontrances qui
» lui ont été faites (& y a eu égard.) »

XII. Les Jésuites attaquent le Livre de la Fréquente Communion par des Libelles. Ils mettent un Evêque dans leurs intérêts.

Les Jésuites engagerent en même-tems leur P. Pétau à écrire contre le Livre de la Fréquente Communion, il le fit avec assez de répugnance, dit-on, & composa un Ouvrage tout-à-fait indigne de lui, qui fut solidement réfuté par la Préface du Livre de la *Tradition de l'Eglise sur les Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie.* Cette préface qui est un chef-d'œuvre d'éloquence, est aussi un trésor de lumiere, où l'on peut prendre des idées justes sur la nature de la véritable justice que Jesus-Christ est venu apporter aux hommes. Il y eut contre le Livre de la Fréquente Communion quelques autres Ecrits, qui furent réfutés & qui sont depuis tombés dans l'oubli. Ces Libelles n'ayant servi qu'à couvrir de confusion les ennemis de M. Arnauld à cause des réponses solides que l'on y fit, ils crurent qu'un Evêque qui se déclareroit pour eux ouvertement, releveroit leurs espérances. Ils en trouverent un qui voulut bien sacrifier son honneur aux grandes ré-

compenſes que les Jéſuites lui firent enviſager. M. de Raconis Evêque de Lavaur, fut celui qui s'immola à la paſſion de ces Peres. Comme il s'étoit rendu inſupportable dans ſon Diocéſe, & qu'il n'oſoit y retourner, il demeuroit à Paris, & ſe prêtoit à tout ce qu'exigeoit de lui la Société. Il publia une réfutation du Livre de la Fréquente Communion, & écrivit à Rome une Lettre ſanglante & pleine de calomnies contre ce Livre, contre l'Auteur, & même contre les Evêques approbateurs. Ce Prélat eut le ſort qu'il méritoit. Ses Ecrits furent mis en poudre; & pour lui, il devint la riſée de toute la France. Les Evêques aiant eu copie de ſa lettre au Pape, le forcerent de la déſavouer, parce que l'Aſſemblée générale du Clergé qui ſe tenoit alors, le menaça de lui faire ſon procès par ſon Métropolitain & ſes Comprovinciaux, ſi par ſon aveu ou autrement il étoit reconnu pour auteur de la lettre. Enfin, ce Prélat mourut couvert de honte, mépriſé de ſes confreres, ſans avoir rien reçu des Jéſuites, auſquels il s'étoit indignement dévoué. M. Deſpréaux, dans ſon quatriéme Chant du Lutrin, dépeint un ignorant, en diſant que c'eſt un homme, » Qui de Bauni vingt » fois a lû toute la ſomme, Qui poſſede » Abely, qui ſait tout Raconis.

V.

XIII. Les Evêques approbateurs écrivent au Pape Urbain VIII.

Mais comme la Providence fait toujours tourner à l'avantage de la vérité les efforts que font ſes ennemis pour l'opprimer, les Ecrits, les calomnies, & les cabales qu'on emploia pour accabler M. Arnauld & ſon

Ouvrage, ne servirent qu'à faire éclater davantage le mérite de l'un & de l'autre, qu'à leur attirer de nouveaux Approbateurs, qu'à les faire combler de louanges, & en France & à Rome même. Ce fût surtout à Rome où ces Peres se signalerent contre un Livre qui leur étoit si odieux. Ils y firent jouer toutes sortes de machimes pour l'y faire condamner. Ce fut aussi là, que ce Livre reçut les témoignages les plus avantageux, malgré tous les ressorts qu'emploia la politique de la Société. Les Evêques Approbateurs envoyerent au Pape Urbain VIII. le 5 Avril 1644. une Lettre dans laquelle ils disent, que l'Auteur n'a eu d'autre dessein que de proposer la Doctrine constante de l'Eglise, » & cette coutume Canonique & très-sain-» te, si religieusement observée durant plu-» sieurs siécles, qui a été desirée & louée » dans ces derniers tems, conservée autant » que le refroidissement de la charité des » hommes le pouvoit permettre, & rétablie » dans ses principales parties, par le soin & » par la piéte des Papes & des Cardinaux de » l'Eglise Romaine, comme de Gropper, de » S. Charles Borromée, de Marianus Vic-» torius, Evêque d'Amelia... & qu'ainsi ils » avoient eu tout sujet d'espérer qu'ils ti-» reroient de ce Livre un grand fruit, pour » arrêter le débordement des mœurs corrom-» pues, qui s'augmentoit de jour en jour » par les nouvelles inventions de quelques » Casuites... Quant à l'Auteur de cet Ou-» vrage, nous le recommandons d'autant plus » volontiers à votre Sainteté, que nous sa-» vons qu'il n'a pas une affection moins ar-» dente pour l'unité & la paix de l'Eglise,

» que pour la vérité. » Dans cette même Lettre les Evêques parlent fortement *de la hardieſſe* qu'avoient eue les Jéſuites *de s'élever contre* leur autorité *par des Sermons inſolens, d'exciter des troubles, & d'employer tout leur pouvoir pour oppoſer une rébellion opiniâtre à la puiſſance Eccléſiaſtique.*

XIV. Les Evêques envoyent à Rome M. Bourgeois pour défendre le Livre de la Fréquente Communion, & écrivent à Innocent X.

L'année ſuivante, ces mêmes Evêques envoyerent à Rome M. Bourgeois Docteur de Sorbonne, pour défendre le Livre de la Fréquente Communion. Ils écrivirent une nouvelle Lettre à Innocent X. qui avoit ſuccédé à Urbain VIII. où ils repréſentent au Pape les excellens fruits que produiſoit ce Livre. » Nous voions, diſent-ils, les heureux ef» fets des eſpérances certaines que nous » avions conçues, & que le fruit & l'avan» tage que tous les Fidéles en reçoivent, » s'augmentent tous les jours de plus en » plus. Les inſtructions qu'ils tirent de ce » Livre ſont ſi ſalutaires, qu'elles ſervent à la » ſolide guériſon des plaies de leur ame, & » leur inſpirent le deſir de vivre dans l'Egli» ſe comme enfans de Dieu, & comme » membres de Jeſus-Chriſt, en s'efforçant de » mener une vie digne de Dieu & véritable» ment Chrétienne. Ce qui eſt paſſé même » juſqu'aux hérétiques (ſelon que nous » avons prévu par notre précédente Lettre » au Pape Urbain VIII. qu'il arriveroit) plu» ſieurs d'entre eux ayant été par ces mê» mes inſtructions convertis également à la » Foi & à la piété Catholique. Car la Doc» trine très-ſainte du grand Cardinal Borro» mée, très-fidellement rapportée dans cet Ou» vrage, a touché les eſprits de telle ſorte, » & en rompant les charmes qui les tenoient

» engagés dans les vices, les a fait passer » avec tant d'ardeur dans la pureté des mœurs » & dans l'innocence d'une nouvelle vie, » qu'ainsi que ce Saint paroît vivant & par- » lant dans cet Ouvrage, où il semble qu'il » instruise encore d'une vive voix l'Eglise de » Dieu; on voit de même comme se former » en nos jours, par une sincere conversion » des ames, une image de ce tems heureux » que sa Doctrine & sa piété firent fleurir en » son siécle. » Ces illustres Evêques disoient aussi au Pape, que sa Sainteté ne pourroit *apprendre sans quelque mouvement d'indignation, avec quels artifices les ennemis de ce Livre & de son Auteur, également recommandable par sa vertu & par sa science, se sont élevés contre une Doctrine si sainte.*

XV. Fruits que produisoit le Livre de la Fréquente Communion.

C'est ainsi que ces Prélats faisoient connoître au Pape les fruits que produisoit le Livre de la Fréquente Communion. En effet on voioit de toutes parts des pécheurs à qui ce Livre ouvroit les yeux, & qui travailloient sérieusement à bâtir sur une pénitence solide les fondemens d'une nouvelle vie. On voioit en même-tems des Directeurs, qui faisant usage des saintes maximes de l'Antiquité, renouvelloient entierement les Paroisses ou les Communautés commises à leurs soins. Et c'est-là ce qui a produit comme une nouvelle race d'hommes touchés de Dieu que l'on a vû en France, dans les Païs-Bas, parmi les Catholiques de Hollande & ailleurs faire profession d'une piété sincere & solide. La plûpart ont conservé cette piété jusqu'à la fin de leur vie, & ont laissé des héritiers de leur esprit, & des imitateurs de leur conduite.

XVI. Troiſiéme Lettre des Evêques au Pape.

Les mêmes Prélats avoïent appris que les Jéſuites par le moyen de l'Acceſſeur Albizzi qui leur étoit vendu, & par les pourſuites de leur fameux P. Briſacier, faiſoient tirer l'affaire en longueur, & que l'Evêque de Lavaur avoit reçu du Pape un Bref fort honorable. C'eſt ce qui les engagea à parler avec beaucoup de force & de dignité. » Nous ne » demandons point, très-ſaint Pere, diſent-» ils, qu'on nous faſſe aucune faveur en » cette affaire, mais ſeulement qu'on nous » rende juſtice... Que pourroit-on faire qui » fût moins digne de la grandeur de l'Egliſe » Romaine, ſi toute cette affaire étoit peu à » peu négligée, & enfin abandonnée entié-» rement ? » Ils parlent enſuite des Ecrits de l'Evêque de Lavaur, & traitent ce Prélat comme méritent d'être traités des Evêques qui trahiſſent la vérité en ſe rendant les Miniſtres de la paſſion de ſes ennemis. Ils mandent au Pape que perſonne ne pouvoit ſe réſoudre ni d'approuver ni de lire les Ecrits de cet Evêque. » Ce qui eſt ſi véri-» table, diſent-ils, qu'encore que ceux qui le » protégent (les Jéſuites) aient une adreſſe » particuliere & des inventions non commu-» nes, pour ſe rendre puiſſans dans l'eſprit » des hommes & les attirer dans leur parti & » dans leur intrigue, il n'a pu néanmoins » perſuader à un ſeul Evêque ni à un ſeul » Docteur, d'approuver ſes beaux Ouvra-» ges. Et au contraire la Doctrine qu'il s'ef-» force de deshonorer, ſe rend de jour en » jour plus recommandable par les approba-» tions & les éloges de pluſieurs Evêques, » dont nous avons les actes entre les mains. » Enfin ils diſent que ce Livre contient une ſi

vive & si brillante lumiere, qu'on ne le peut attaquer que par les armes de ténébres, qui sont la calomnie, la cabale & les artifices.

XVII. L'Inquisition de Rome ne trouve rien de repréhensible dans le Livre de la Fréquente Communion. Censure d'une proposition incidente.

On eut égard à Rome aux représentations de ces Evêques, & au bien que faisoit le Livre de la Fréquente Communion. Cet Ouvrage aiant été examiné dans la Congrégation de l'Inquisition, tous les Cardinaux qui y étoient opinerent en sa faveur. Le Pape en témoigna sa joie à M. Bourgeois, & lui dit avec une extrême satisfaction, que depuis fort long-tems on n'avoit vû dans le saint Office un consentement si unanime de tous les Cardinaux & Consulteurs pour quelque Livre que ce fût. Il chargea aussi M. Bourgeois de témoigner aux Evêques approbateurs & à M. Arnauld Auteur du Livre, la part qu'il avoit prise en cette affaire, aiant voulu s'en instruire par lui-même, & la joie qu'il ressentoit de l'heureux succès qu'elle avoit eu. Mais M. Bourgeois aiant demandé un acte autentique de cette justification, ne put l'obtenir, sous prétexte que ce n'étoit point l'usage de ce Tribunal, de donner de pareils certificats; qu'étant sorti de l'examen sans la moindre flétrissure, & sans même avoir été mis à l'Index, c'étoit une preuve évidente qu'on n'y avoit rien trouvé de répréhensible. Tout le crédit des Jésuites ne put produire autre chose, que de faire censurer avant l'arrivée de M. Bourgeois une proposition incidente, où il est dit que saint Pierre & saint Paul sont les deux Chefs de l'Eglise qui n'en font qu'un. C'étoit M. de Barcos, neveu de M. de S. Cyran, qui avoit inséré cette proposition dans la Préface: aussi la défendit-il par deux Ecrits, l'un in-

titulé, *Traité de l'autorité de S. Pierre & de S. Paul*, & l'autre, *La grandeur de l'Egliſe Romaine établie ſur l'autorité de S. Pierre & de S. Paul.* Les Jéſuites firent grand bruit de cette propoſition incidente & profiterent de l'allarme où l'on étoit encore à Rome des prétendus deſſeins du Cardinal de Richelieu, qu'on avoit accuſé de vouloir établir un Patriarche en France. Ils firent donc entendre que par cette propoſition, M. Arnauld vouloit attaquer la primauté du ſaint Siege, & admettre dans l'Egliſe deux Papes, avec une autorité égale. Mais malgré tous leurs efforts la propoſition ne fut point cenſurée en elle, même, ni telle qu'elle eſt dans la préface de la Fréquente Communion. L'Inquiſition cenſura ſeulement la propoſition générale, qui égaleroit de telle ſorte ces deux Apôtres, qu'il n'y eût aucune ſubordination de S. Paul à l'égard de S. Pierre dans le gouvernement de l'Egliſe Univerſelle. Pour le Livre, il fut comblé d'éloges par les plus grands Théologiens qui étoient à Rome, & ſa réputation paſſa dans les Royaumes les plus éloignés. On voit auſſi par les lettres du Pape Alexandre VII. écrites avant qu'il fut élevé ſur le ſaint Siége, & qu'il n'a jamais infirmées, combien il en approuvoit la Doctrine.

VI.

XVIII. Eloges donnés au Livre & à l'Auteur.

L'Evêque de Théodoſie, Suffragant de Gnêne, en vertu d'une commiſſion expreſſe qu'il en avoit reçue de l'Archevêque de cette Ville, Primat de Pologne, déclara dans une approbation authentique, que le Livre de la

Fréquente Communion, dont il loue fort l'Auteur, mérite d'être approuvé des Savans, & doit servir de régle aux fidéles. Le Confeſſeur de la Reine de Pologne dit dans ſon approbation, qu'un ſaint Evêque de Pologne avoit écrit à M. Arnauld, & que ce Docteur lui avoit fait une réponſe que ce vertueux Prélat qualifioit de *Lettre Apoſtolique*. Enfin ce Livre mérita les éloges des plus célébres Académiciens. On voit dans les Lettres de Balſac, quelle eſtime en faiſoient dans le monde, ceux qui en formoient le jugement pour les Ouvrages d'eſprit. » Que » le Livre de M. Arnauld, dit cet illuſtre » Académicien, eſt un ſavant, ſage & élo- » quent livre ! Il me paroît ſolide & ſi fort » de tous côtés, que je ne penſe pas, que » tout ce qu'il y a de machines dans l'arſe- » nal de la Société, en puiſſe égratigner une » ligne. Je dis davantage, il donneroit de la » gloire au Cardinal du Perron reſſuſcité, ſi » la gloire de l'Egliſe ne lui étoit plus chere » que la ſienne propre. J'en parle de cette » ſorte à mes bons amis les Reverends Pe- » res; & quoique j'aie plus beſoin qu'hom- » me du monde, de douceur & d'indulgen- » ce, en cette occaſion je ſuis pour celui qui » me menace de la foudre, contre ceux qui » ne me promettent que de la roſée. » Dans une autre lettre le même Académicien parle ainſi. » J'ai lû le Livre (de la Tradition de » l'Egliſe) avec une continuelle émotion, » avec un tranſport qui ne m'a point encore » quitté : & j'accuſe notre langue de diſette ; » je me plains d'elle, de ce qu'elle ne me four- » nit point de termes aſſez puiſſans, pour vous » exprimer l'état où m'a mis cette incompa-

» rable

» rable compoſition. O le grand perſonna-
» ge, que ce cher Ami ! (M. Arnauld) O
» que je ſuis glorieux de ſon amitié ! O que
» l'Egliſe recevra de ſervices de cette plume !
» Ce ſera le bâton de ſa vieilleſſe ; ce ſera
» peut-être ſon dernier appui. S'il y a enco-
» re quelque héréſie à venir, qu'elle ſe hâte
» de naître, & que tous les monſtres ſe dé-
» clarent, afin que cette plume les extermi-
» ne. Tout cela ne me ſatisfait point ; j'en
» penſe davantage que je n'en écris. . . »

XIX. Cardinaux qui ont ſoutenu à Rome le Livre de la Fréquente Communion.

On voit, par la Relation de M. Bourgeois, combien le Livre de la Fréquente Communion étoit eſtimé de tous les gens de mérite qui étoient à Rome. Il eſt utile de faire connoître les grands ſujets, & les Cardinaux pleins de droiture & d'amour pour la bonne Doctrine, que l'Egliſe de Rome poſſédoit alors. M. Bourgeois dit que l'affaire pour laquelle il avoit été envoyé à Rome étant ſi heureuſement terminée, il témoigna ſa reconnoiſſance aux Cardinaux & aux Officiers du S. Office, & aux autres perſonnes du dehors qu'il ſavoit avoir été favorables à la bonne cauſe qu'il défendoit. Il ne parle point du Cardinal Grimaldi, parce que n'étant pas de l'Inquiſition, il ne le voioit que comme ami. Mais comme il étoit très-attaché à la Doctrine du Livre de la Fréquente Communion, il le met avec raiſon parmi les Approbateurs de cet Ouvrage. Ce Cardinal avoit beaucoup de crédit dans le Sacré College, & dans toute la ville dont il avoit été autrefois Gouverneur. M. Bourgeois fait un grand éloge du Cardinal de S. Clement de l'Ordre des Dominicains, dont nous avons vû ailleurs le zéle pour les vérités de la

Grace. Il releve sa douceur, son humilité, sa modestie, la pauvreté de son ameublement, sa science, son attachement à la Doctrine de S. Thomas. Ce Cardinal lui dit qu'il regardoit la cause qui l'avoit amené à Rome, comme celle de Dieu & de l'Eglise. Il eut un très-grand nombre de voix dans le Conclave d'Alexandre VII. & il auroit été élu Pape, s'il eût eu moins d'humilité, & moins d'éloignement des moiens trop usités dans la Cour de Rome. Le fameux Albizzi livré aux Jésuites cria de toute sa force en plein Conclave, que S. Clement étoit un Janséniste déclaré, & que la premiere chose qu'il feroit s'il étoit Pape, seroit de casser la Bulle de son prédécesseur (Innocent X) contre Jansenius. Les Jésuites ordonnerent sur le champ des Prieres de quarante heures dans toutes leurs maisons, pour obtenir l'exclusion de ce pieux & savant Cardinal; ces Prieres ont même été faites dans leurs maisons de Paris. Mais ce fut sa modestié & son humilité qui empêcherent son élection, plutôt que les clameurs d'Albizzi & les vœux des Jésuites. M. Bourgeois fait aussi connoître dans sa Relation le Cardinal Palotta, vieillard vénérable, qui avoit une grande réputation de piété. Il déclara d'abord à ce Docteur, que les Théologiens qui travaillent à corriger les abus introduits dans l'Eglise, principalement dans l'administration du Sacrement de Pénitence & d'Eucharistie, doivent être bien accueillis dans l'Eglise de Rome. Il ajouta que Dieu tireroit sa gloire du Livre de la Fréquente Communion, les Confesseurs leur instruction, & les pénitens leur salut, s'ils vouloient en faire la regle

de leur conduite. Le Cardinal Capponi n'étoit pas moins recommandable par ſes excellentes qualités. Il regarda comme ſa propre cauſe, celle du Livre de la Fréquente Communion, & témoigna ſon oppoſition aux nouveautés des Jéſuites.

XX. Zéle de deux vertueux Prélats de la Cour de Rome.

Entre les Officiers du S. Office, le P. Commiſſaire qui en eſt le P. Préſident fit paroître un zéle merveilleux pour la défenſe de la bonne doctrine. Le P. Candide Maître du Sacré Palais, & le P. Marini Sécrétaire de l'Index, tous deux Prélats de la Cour de Rome, & tous deux de l'Ordre de ſaint Dominique, auſſi bien que le P. Commiſſaire, emploierent tous leurs ſoins & leur crédit pour empêcher la cabale des Jéſuites de l'emporter. Le P. Marini fut élu, peu après, Général de ſon Ordre, & il s'acquit beaucoup de réputation dans cette Charge, qui eſt perpétuelle. Les diſputes ſur les matieres de la Grace s'étant renouvellées en 1652. à l'occaſion du Livre de Janſénius, quoiqu'il vît les étranges préventions de la Cour de Rome cauſées par les intrigues des Jéſuites, il ne laiſſa pas de ſe déclarer hautement pour la Doctrine de S. Auguſtin & de S. Thomas, & de ſe préſenter juſqu'à dix-ſept fois à l'audience du Pape; pour s'unir en cauſe avec les docteurs de Sorbonne, qui étoient venus à Rome défendre la doctrine de S. Auguſtin. Ce fut cette déclaration ſi généreuſe, qui lui fit très-ſouvent refuſer la porte du Sacré Palais, qui n'eſt jamais fermée à des Généraux d'Ordre. Quoiqu'il ne fût pas du corps de l'Inquiſition, il fut d'un grand ſecours à M. Bourgeois dans l'affaire dont ce Docteur étoit chargé, parce que ſa place, ſa

naissance, sa science, son zéle, lui donnoient entrée par-tout, & qu'il ne se présentoit gueres d'occasions de parler de l'injustice & de la hardiesse des Jésuites, qu'il ne le fît avec beaucoup de force & de courage. M. Bourgeois dit qu'il admiroit les grandes vertus du P. Candide, Maître du Sacré Palais, son zéle pour les vérités de la Grace, l'estime qu'il faisoit du Livre de la Fréquente Communion, & sa modestie. Son élevation ne servoit qu'à donner plus d'éclat à son humilité dans une Cour qui avoit besoin de ces exemples qui sont si rares. Ce Prélat qui occupoit un emploi si brillant, se jettoit souvent aux pieds de M. Bourgeois, pour honorer son mérite & sa qualité de défenseur de la bonne doctrine. Ce docteur dit, que tous les Dominicains qu'il a connus en Italie avoient un zéle très-ardent & très-pur pour les vérités de la Grace; mais que ce zéle étoit néanmoins bien inférieur à celui de ce vertueux Prélat, qui est mort dans une grande réputation de sainteté.

VIII.

XXI. Le P. Melchior Inchofer se déclare pour le Livre de la Fréquente Communion. Eloge de ce Jésuite.

On voit avec admiration un Jésuite parmi les défenseurs du Livre de la Fréquente Communion. C'est le P. Melchior Inchofer, Auteur de l'Histoire de l'Eglise de Hongrie & de plusieurs autres Ouvrages, dont quelques-uns ne portent pas son nom, comme, par exemple, la Monarchie des Solipses, où il releve la politique & les défauts de la Société.» Je n'entreprends pas l'éloge de ce » grand homme, dit M. Bourgeois: ce se» roit une entreprise au-dessus de mes for-

» ces; mais je lui ai des obligations trop
» grandes, pour paſſer ſous ſilence ma re-
» connoiſſance & ſon mérite. Il paſſoit dans
» Rome pour le plus ſavant de tous les Jé-
» ſuites. Sa mémoire étoit prodigieuſe, ſa
» lecture preſque infinie, ſon jugement ſain &
» pénétrant; mais toutes ces excellentes qua-
» lités étoient rehauſſées par un amour de la
» vérité, ſi pur, ſi déſintereſſé & ſi ſincere,
» que nul interêt d'Ordre, nulle conſidéra-
» tion humaine, nul égard pour les Grands,
» nulle crainte de tomber en leur diſgrace,
» ne l'a jamais pû empêcher de rendre à la
» Vérité le témoignage que ſa conſcience
» l'obligeoit de lui rendre. Cette droiture de
» cœur qui lui a attiré tant d'ennemis parmi
» ſes Confreres, lui a fait beaucoup d'amis
» au dehors, & ſur-tout parmi les Cardi-
» naux. » Ainſi parle M. Bourgeois. Ce Jé-
ſuite ſi merveilleux avoit dans le cœur & dans l'eſprit le Livre de la Fréquente Communion long-tems avant qu'il parût.

Il déploroit depuis long-tems avec ſes amis, l'abus horrible qui ſe faiſoit à Rome & ailleurs des Sacremens de Pénitence & d'Euchariſtie. Sa joie fut parfaite, quand il apprit qu'un Docteur de Sorbonne avoit recueilli dans un Livre, toute la Doctrine des Conciles & des Saints Peres ſur une matiere ſi importante. Il béniſſoit Dieu de ce que le Livre avoit l'approbation d'un grand nombre d'Evêques & de Docteurs M. Bourgeois lui a ſouvent entendu faire l'éloge du Livre de M. Arnauld. Dans toutes les occaſions il en appuioit la doctrine, & en recommandoit la pratique. Il étoit très-attaché à la doctrine de S. Auguſtin ſur la Grace; ſa Morale étoit

celles des Saints Peres ; son étude la tradition. Quoiqu'il fût du S. Office quand on publia la premiere Bulle contre Janſénius, on l'avoit mis à l'écart. Il avoua ingénument à M. Bourgeois qu'il n'avoit jamais eu aucune part à l'examen des Livres que les Jéſuites ſes Confreres avoient entrepris de faire cenſurer. Il voioit avec douleur les déſordres de ſa Société. Il propoſa au Pape Urbain VIII. vingt-neuf articles de réformation. Il étoit inconſolable, en voiant de quel eſprit elle étoit animée. Ses Confreres voulurent ſe défaire d'un membre ſi peu aſſorti à tout le Corps. Ils le firent enlever pour l'envoier au bout du monde. Mais le Pape & les Cardinaux s'intereſſerent ſi vivement pour ce grand homme, que le Général effraié des menaces & des ordres abſolus du Pape, fit courir après lui & le fit ramener à Rome.

XXII. Autres perſonnes illuſtres qui favoriſent à Rome la Doctrine du Livre de la Fréquente Communion.

M. Bourgeois témoigne auſſi dans ſa Relation, ſa reconnoiſſance pour le célébre P. Vading, frere Mineur Irlandois, & l'un de ſes Juges. C'étoit un vieillard vénérable, Fondateur du Monaſtere de S. Joſeph à Rome, pour les Religieux de ſon Ordre & de ſa Nation. Ce ſavant Religieux qui a donné au public l'Hiſtoire de ſon Ordre en pluſieurs volumes in-folio, avoit beaucoup de zéle pour les vérités ſaintes établies dans le Livre de la Fréquente Communion. Luc Holſtenius Allemand, & Allatius Grec, deux des plus ſavans Théologiens de Rome, ont auſſi rendu un témoignage autentique à la doctrine du Livre de M. Arnauld. Cette ſalutaire doctrine eut encore un zélé défenſeur dans la perſonne d'un jeune Gentilhomme Romain, le plus civil, dit M.

Bourgeois, le plus modeſte, le plus porté à la vertu que j'aie vû en Italie. C'étoit M. Ange Ricci, qui fut depuis Cardinal. La pureté de ſes mœurs & ſon amour pour la vérité étoient d'autant plus remarquables, que ces qualités ſont plus rares patmi ceux de ſon âge & de ſa naiſſance. Il alla de lui-même rendre viſite à M. Bourgeois, qu'il ſavoit être venu à Rome, pour défendre un des plus précieux Livres qui eût paru depuis long-tems dans l'Egliſe. Ce fut un grand ſujet d'édification pour ce Docteur, de voir un jeune Romain, qui aiant reçu de Dieu les qualités les plus eſtimables, ne s'en ſervoit que pour s'inſtruire & pour chercher la vérité. M. Bourgeois aſſure, que l'amitié de ce jeune Seigneur lui fut plus utile, que celle de la plûpart de ſes autres amis, parce qu'il voioit plus de monde, & que la bonne cauſe avoit en ſa perſonne un puiſſant défenſeur. Le zéle avec lequel il aida ceux qui ſoutenoient les vraies maximes ſur la pénitence, lui mérita la grace de défendre auſſi les vérités de la Grace, quand elles furent attaquées quelque-tems après. Enfin pluſieurs Confeſſeurs de Rome trouverent dans la lecture du Livre de la Fréquente Communion, des lumieres dont ils firent uſage pour le ſalut des ames. Ils ne ſavoient en quels termes exprimer la joie qu'ils reſſentoient d'avoir découvert un tel tréſor. Ils ſe repentoient d'avoir prononcé tant d'abſolutions précipitées, d'avoir donné lieu à tant de ſacrileges; & ils s'appliquoient à former de véritables juſtes, en ne réconciliant que ceux en qui ils voioient tous les caracteres d'une ſincere converſion.

IX.

XXIII. Fruits qu'a produits dans l'Eglise le Livre de la Fréquente Communion.

Le Livre de la Fréquente Communion a toujours eu depuis les mêmes marques d'approbation, & n'a cessé de produire les plus excellens fruits. Tout le Clergé de France assemblé en 1655 & 1656. s'éleva *contre la facilité malheureuse de la plûpart des Confesseurs à donner l'absolution* à leurs pénitens. Il opposa à cette conduite aveugle, les Instructions de S. Charles, qui selon le témoignage des Evêques Approbateurs, *paroît vivant & parlant dans le Livre de la Fréquente Communion.* La plûpart des Prélats qui condamnerent l'Apologie des Casuistes, dont nous parlerons ailleurs, y condamnerent particulierement les sentimens relâchés sur la Pénitence. Alexandre VII & Innocent XI. parmi les propositions de Morale corrompue qu'ils ont condamnée, en ont mis quelques-unes sur la trop grande facilité à donner l'absolution. Le Livre de la Fréquente Communion a été la source de plusieurs excellens Ouvrages qui ont été publiés sur cette matiere : telles sont les *Instructions du Rituel d'Alet*. par M. Pavillon ; la *Conduite pour les Sacremens* imprimée par l'Ordre de M. le Cardinal de Noailles, les *Instructions* de M. de Seve de Rochechouart, Evêque d'Arras. La lumiere qu'a répandu le Livre de la Fréquente Communion, a même pénétré hors de la France. M. Huygens célébre Docteur de Louvain, a composé un Livre dans les mêmes principes que celui de la Fréquente Communion ; il a pour titre, *Méthode pour les Sacremens de Pénitence &*

d'Euchariſtie. M. Opſtraet a fait un excellent Traité de la Converſion du pécheur, dont la derniere partie ſur-tout eſt très-importante. Il y prouve que l'état de la juſtice Chrétienne eſt un état fixe & permanent, & qu'on ne paſſe pas ſans ceſſe du péché à la juſtice. Cet important Ouvrage a paru en François en 1730. mais augmenté & mis dans un nouveau jour, ſous le titre d'*Idée de la converſion du pécheur.* Les ſaintes regles de la Pénitence obſervées en Flandres, y ont produit une eſpece de renouvellement. Ils ont fait fleurir dans des Paroiſſes entieres, une vertu digne des plus beaux ſiécles de l'Egliſe. Mais le bien ne s'eſt pas fait ſans beaucoup de contradiction de la part des Jéſuites & de divers Religieux, qui décrioient les Ouvriers apoſtoliques, en les accuſant de Rigoriſme. C'eſt le nom qu'ils donnoient aux maximes qui n'étoient pas conformes à leurs relâchemens. Ils joignoient communément cette accuſation à celle de Janſéniſme, & ſouvent ils réuſſiſſoient à rendre odieux à la Cour de Rome, les plus fidéles miniſtres de l'Egliſe.

X.

XXIV. Plan d'un Ouvrage que méditoit M. Arnauld ſur la ſtabilité de la juſtice Chrétienne.

M. Arnauld avoit conçu le projet d'un Ouvrage très-important ſur la ſtabilité de la juſtice Chrétienne, & il eſt facheux qu'il ne l'ait point éxécuté. Il dit dans la Préface du Livre de la *Tradition de l'Egliſe ſur la Pénitence*, qu'il eſpéroit établir par l'Ancien & le Nouveau Teſtament, & par la Doctrine conſtante & perpétuelle des Papes, des Peres & des Conciles, » ces trois maximes Evan» géliques ſur leſquelles doit être fondée

» toute la direction des ames. La premiere ;
» que le premier, & le plus bas degré de la
» liberté Chrétienne, est de mener une vie
» exempte de crime, & de péchés mortels ;
» que la premiere & la plus étroite des
» obligations d'un baptisé, est de garder in-
» violablement son Baptême selon le com-
» mandement qu'on lui en a fait : *Custodi*
» *baptismum tuum* ; de conserver sans tache
» jusqu'au jour du Seigneur cette robe blan-
» che qu'il a reçue ; & de témoigner sans
» cesse par ses actions, & le reglement de
» ses mœurs, que ce Mystere comme dit S.
Rom. ch. 6. » Paul, ne nous rend pas seulement partici-
» pans de la mort du Fils de Dieu, en nous
» faisant mourir au péché, mais aussi de sa
» résurrection, en nous faisant marcher dans
» une nouvelle vie ; & que comme Jesus-
» Christ ne meurt plus, étant une fois ressus-
» cité des morts, nous devons aussi mourir
» au péché une fois pour toutes, & ne vi-
» vre plus que pour Jesus-Christ notre Sei-
» gneur.

» La seconde, que lorsqu'un Chrétien man-
» que à cette obligation, & étouffe par
» quelque péché mortel, cette vie divine
» qu'il avoit reçue dans cette divine nais-
» sance, cette chute ne doit pas être consi-
» dérée comme une chute ordinaire, & dont
» il soit facile de se relever, mais comme
» une chute effroiable, plus grande en un
» sens que celle d'Adam dans le Paradis, &
» qui met l'ame en un état pire que celui
» des Payens & des Infidéles ; parce que le
» violement du pacte & de l'alliance qu'elle
» avoit contractée avec Jesus-Christ, ne ral-
» lume pas seulement le feu que les eaux

» du baptême avoient éteint, comme diſent
» les Evêques de France dans un Concile cé-
» lébre, mais donnent encore droit au Dé-
» mon de rentrer avec ſept autres plus mé-
» chans que lui, & de rendre ſa condition
» plus funeſte & plus malheureuſe qu'elle
» n'étoit avant le Baptême.

» La troiſiéme, qu'on ne peut ſortir de
» cet état miſérable, que par une pénitence
» qui nous faſſe retourner à l'origine de la
» Foi, comme dit un Pape, & rentrer dans
» cette premiere, & fondamentale obliga-
» tion du Baptême, qui eſt de mourir au
» péché, & ne vivre qu'à Jeſus-Chriſt; &
» que cette pénitence ne doit point être eſti-
» mée vraie ſi elle ne renferme ces deux
» parties, dont tous les Peres l'ont compo-
» ſée: pleurer ſes péchés paſſés, & n'en
» commettre plus à l'avenir qui méritent
» d'être pleurés.»

Les illuſions de l'amour propre, & les fauſſes maximes qui ſont ſi répandues parmi les Chrétiens ſur cette matiere, n'empêchent pas qu'on n'y trouve encore certaines notions conformes aux lumieres les plus pures de la Religion. Au fond, les hommes font peu de cas de la piété d'un homme qui tombe quelquefois dans le crime, Et même l'idée que l'on a de la probité humaine fournit de quoi détruire les faux préjugés ſur la ſtabilité de la juſtice. On ne perſuadera jamais aux gens du monde, qu'un particulier ſoit honnête homme, quand il agit contre ſon honneur deux ou trois fois l'année; qu'un juge ſoit integre, quand il ne donne que rarement ſa voix pour l'injuſtice; qu'un domeſtique ſoit fidéle, quand il ne vole ſon

maître que dans des occasions rares. La justice Chrétienne renferme-t-elle donc dans son idée, moins de constance que la probité humaine?

XXV. Etendue du mal que produit le relâchement de la discipline de la pénitence. Intérêt qu'y prennent les Jésuites.

L'affoiblissement de la discipline de la Pénitence, ne doit point être regardé comme un malheur ou un abus particulier. C'est un mal qui dans sa généralité embrasse en quelque sorte tous les autres; parce que la pénitence étant le remède de tous les maux, c'est les rendre tous incurables, que d'ôter à la pénitence sa force & sa vertu. C'est par cette raison que les Jésuites s'interessent davantage à une pareille entreprise, sachant combien les suites en sont étendues. Les adoucissemens de la péuitence sont le meilleur moien que ces Peres aient trouvé pour attirer tout le monde, & ne rebuter personne. C'est par la confession qu'ils gouvernent les grands & les petits, les Princes & les peuples. Leur doctrine sur le Sacrement de Pénitence est l'abbrégé & le supplément de toute leur Morale. C'est par cette doctrine qu'ils s'accommodent à l'humeur de tous les pécheurs. La Confession est un des grands ressorts par lesquels ils exécutent leur plan de politique. C'est par ce moien qu'ils observent le foible des hommes, qu'ils savent s'insinuer dans leur esprit, gagner leur confiance, les préparer de loin aux choses qu'ils veulent leur inspirer. S'ils ont a diriger la conscience d'un homme puissant, ils attendent des années entieres le moment où la crainte s'emparera de son cœur; & alors ils sauront bien lui faire paier avec usure les condescendances dont ils auront usés à son égard. Les Princes deviennent quel-

quefois ſimples & aiſés à tromper, comme des enfans dans le Tribunal de la Pénitence. On en a un exemple frappant dans Louis XIV. Quelle ſuite en doit-on attendre, quand ils ſe trouvent entre les mains d'un Jéſuite, toujours plus habile dans ſon art, que les gens du monde ne le peuvent croire ?

XXVI. Combien il eſt dangereux d'être ſous la conduite de ces Peres, & de ceux qui ont leurs maximes, Bonheur de ceux qui ſont conduits ſelon les regles.

M. l'Abbé Couet mort Chanoine & Grand-Vicaire de Paris, a publié il y a quarante ans trois Lettres adreſſées à un Evêque ſur cette importante queſtion : » *S'il eſt per-* » *mis d'approuver les Jéſuites pour prêcher &* » *pour confeſſer.* Je prie, dit-il, à la fin de ſa » ſeconde Lettre, les Evêques de les lire dans » un eſprit de critique, d'en diſcuter toutes » les preuves, & de décider enſuite ſous les » yeux de Dieu qui doit les juger, s'il leur » eſt permis de confier des fonctions ſi ſain- » tes en elles-mêmes, & ſi importantes pour » le ſalut des peuples, à des Religieux qui en » abuſent ſi viſiblement, pour perdre par » leur relâchement tant d'ames pour leſ- » quelles Jeſus-Chriſt eſt mort. Que les Evê- » ques qui approuvent de tels Confeſſeurs, » jugent eux-mêmes s'ils ne deviennent pas » par ces approbations, coupables & com- » plices des prévarications de ces Miniſtres » infidéles : » Un peu plus bas le même Auteur continue ainſi : » Le ſecond genre de » perſonnes auſquelles je ſouhaiterois que » ces Lettres puſſent être utiles, ſont les fi- » déles qui ſont entre les mains des Jeſui- » tes, & qui s'abandonnent à leur conduite. » Ils croient, il eſt vrai, pouvoir le faire » ſur la parole des Evêques qui les approu- » vent : mais quelque droiture & quelque » ſincérité qu'il y ait dans leurs intentions,

» je suis effraié pour eux de cette parole de
» Jesus-Christ : *Si un aveugle en conduit un*
» *autre, ils tombent tous deux dans le précipi-*
» *ce.* Ce n'est pas que je pense que des ames
» pieuses uniquement occupées de leur salut,
» & bien résolues de mener une vie Chrétien-
» ne, ne puissent absolument se sauver entre
» les mains des Jésuites. Le but de ces Peres,
» comme je l'ai déja dit, n'est pas de détour-
» ner de la piété, & de la pratique du Chris-
» tianisme. Je suis persuadé qu'ils laissent
» suivre les voies de la perfection à des ames
» qui se portent d'elles mêmes à l'embrasser;
» mais il faut convenir qu'il est rare de
» trouver des pénitens si bien disposés, &
» que rien au contraire n'est plus commun
» que de voir des Chrétiens qui joignent à de
» legeres envies de se sauver : beaucoup d'i-
» gnorance & de foiblesse ; qui voudroient
» allier le monde avec Jesus-Christ, se ré-
» concilier avec Dieu sans faire pénitence,
» fréquenter les Sacremens, sans renoncer
» à leurs habitudes criminelles, à leurs usu-
» res, & sans restituer le bien d'autrui. On
» peut dire que le salut de ces personnes dé-
» pend presque absolument du caractere des
» Directeurs auxquels elles s'adressent. On les
» verra se soumettre aux loix de la péniten-
» ce, pratiquer les devoirs d'une vie Chré-
» tienne, si elles sont assez heureuses pour
» trouver des Confesseurs fermes & éclairés
» qui leur annoncent les vérités du salut, &
» qui ne cherchent à s'attirer leur confiance,
» que pour les conduire à Dieu.

» Mais si par malheur ces mêmes person-
» nes tombent entre les mains de Ministres
» ignorans & infidéles, qui s'accommodent

» à leur gout, & qui les flattent dans leurs
» deſirs : vous les verrez languir dans leurs
» mauvaiſes habitudes, pratiquant les exer-
» cices extérieurs de la Religion, ſans re-
» noncer à une vie toute profane & toute
» mondaine. Et à l'égard des pénitens mieux
» diſpoſés, on ne peut diſconvenir que
» ceux-là mêmes ne courent un grand
» danger, lorſqu'ils tombent entre les mains
» des Jéſuites; car ces Peres ne manquent
» gueres de s'attirer de la part des perſon-
» nes de ce caractere une confiance ſans
» bornes, dont ils abuſent en plus d'une
» maniere. 1. Il eſt difficile que dans un cer-
» tain eſpace de tems, il ne ſurvienne des cas
» douteux & embarraſſans où l'on a beſoin de
» conſulter ſur des queſtions importantes de
» Morale, ſoit pour ſoi-même, ſoit par la
» néceſſité où l'on eſt d'entrer dans les affai-
» res des autres. Dans ces circonſtances, on
» ſera porté à ſuivre la déciſion d'un Direc-
» teur; & le Directeur décidera non ſelon les
» regles de l'Evangile, mais ſelon celles des
» Caſuiſtes relâchés. 2. Il eſt difficile que
» ces Peres ne faſſent entrer inſenſiblement
» ceux qu'ils conduiſent, dans leurs préju-
» gés; qu'ils ne leur inſpirent une défiance
» mal fondée contre tout ce que les Jéſui-
» tes n'eſtiment pas; & qu'à la fin il ne les
» engagent à faire des démarches conformes
» à ces préjugés : démarches qui ſeront ſou-
» vent d'une conſéquence tout autrement
» grande qu'ils ne ſe le perſuaderont, &
» dont leur conſcience demeurera chargée.
» 3. Un danger preſque inévitable ſur tout
» à l'égard des Laïques & des femmes; c'eſt
» que ces conducteurs les entretiennent dans
» une grande ignorance de la Religion, non

» ſeulement en leur ôtant les Livres pro-
» pres à les inſtruire des vérités ſolides &
» proportionnées à leur état, mais encore
» en leur donnant de l'éloignement de ces
» Livres, & de tous ceux qui les liſent. On
» ſait par expérience que leur maxime eſt
» de conſeiller peu de lectures, & ſur-tout de
» celles qui pourroient éclairer l'eſprit; ſoit
» qu'ils ſuivent cet uſage par un effet de leurs
» préjugés, ſoit qu'ils veuillent tenir ceux
» qu'ils gouvernent, dans une plus grande
» dépendance.» Ainſi parle M. l'Abbé Couet.

Ce que ce Théologien dit des Jéſuites, convient à tous les Confeſſeurs qui ont le même eſprit que ces Peres, & qui ſuivent les mêmes maximes. La facilité de tous ces mauvais guides eſt un appas qui cache l'hameçon. Ils donnent une aſſurance qui mene à la mort. La vérité au contraire ſemble d'abord effraier; mais c'eſt pour conduire à la paix & au repos. Ce qui fait que tant de perſonnes ſe contentent d'un phantôme de juſtice, au lieu de chercher une juſtice ferme, ſtable & perſévérante, c'eſt qu'ignorant les douceurs de la vraie piété, & n'aiant du gout que pour les objets ſenſibles dont le cœur s'eſt rendu eſclave, la penſée d'un entier renoncement au péché, & d'un inébranlable attachement à la Loi de Dieu, n'offre à leur eſprit qu'un avenir triſte & affligeant. Mais la voie de la piété n'eſt pénible & étroite que pour ceux qui n'y entrent que par contrainte ou par bienſéance. Elle s'élargit & remplit l'ame de contentement & de paix à proportion de ce qu'on l'aime. Si l'on trouve un plaiſir miſérable & ſéducteur dans la ſatisfaction des ſens du

corps : peut-on croire que l'ame ne ſente pas un plaiſir infiniment plus pur dans la poſſeſſion des biens ſpirituels, dans l'union avec Dieu, qui eſt la ſource du vrai bonheur ? Les vrais pénitens avouent avec de ſaints tranſports de joie qu'ils n'ont commencé à gouter le vrai & ſolide bonheur, que du moment qu'ils ont renoncé pleinement & ſans retour au péché.

XI.

XXVII. Queſtion de la ſuffiſance de la crainte pour être réconcilié avec Dieu.

Nous traiterons ici en deux mots la queſtion de la ſuffiſance de la crainte pour être réconcilié avec Dieu dans le Sacrement de Pénitence. On ſent combien elle a de liaiſon avec la matiere qui eſt l'objet de cet Article. Les Jéſuites s'imaginent que la crainte de l'enfer ſuffit pour la réconciliation. Ils appellent Attrition une douleur de ſes péchés cauſée par cette crainte deſtituée d'amour, & ils prétendent qu'étant jointe au Sacrement, elle juſtifie l'homme & le fait rentrer en grace avec Dieu, & que la contrition qui a l'amour de Dieu pour principe, n'eſt pas néceſſaire. Cette doctrine eſt parfaitement conforme aux autres erreurs des Jéſuites ſur l'adminiſtration du Sacrement de Pénitence. On ſent que ſi elle étoit vraie, il ne ſeroit point abſolument néceſſaire d'éprouver les pécheurs avant de leur donner l'abſolution. Il y en a peu qui ne craignent les peines de l'enfer. Les lumieres de la Foi, jointes à l'amour de ſoi-même, ſuffiroient pour faire concevoir la crainte de ces tourmens horribles & éternels. Ainſi preſque tous ceux qui ſe préſentent au Tribunal de la pénitence, aiant les diſpoſitions néceſſaires pour re-

Cat. hiſt. & Dog.

cevoir l'abſolution avec fruit, on auroit grand tort de la différer. Mais ſi la crainte ne fait que diſpoſer de loin à recevoir la grace de la réconciliation, en arrêtant la main & faiſant ceſſer les actions criminelles, & s'il eſt néceſſaire de commencer à aimer Dieu comme ſource de toute juſtice, on a raiſon de différer l'abſolution, afin de préparer l'ame à entrer dans cette ſainte diſpoſition, que Dieu ne forme ordinairement dans le Pénitent que peu à peu & par dégrés. Nous avons vu dans l'Hiſtoire du Concile de Trente, avec quelle lumiere on y établit les vrais principes ſur la juſtification & ſur les diſpoſitions qui y conduiſent.

Tome VIII. p. 379. & ſuiv.

XXVIII. Combien cette doctrine eſt aſſortie au ſyſtême général des Jéſuites.

La doctrine ſur la ſuffiſance de la crainte n'eſt pas ſeulement liée avec les relâchemens des Jéſuites dans la diſcipline de la Pénitence : elle l'eſt auſſi avec leur Morale & avec leurs principes ſur la Grace. Tout ſe tient parfaitement dans leur ſyſtême. La ſuffiſance de la crainte eſt une ſuite naturelle de l'idée qu'ils ont de la juſtice Chrétienne, en croyant qu'elle ne conſiſte pas eſſentiellement dans l'amour de Dieu. S'il n'eſt pas néceſſaire pour être juſte de rapporter ſes actions à Dieu par le principe de ſon amour, pourquoi cet amour ſeroit-il néceſſaire pour recouvrer la juſtice quand on l'a perdue ? Et ces erreurs ſont en même tems une ſuite du grand principe des Jéſuites ſur la Grace, par lequel ils prétendent que l'homme a toujours un pouvoir d'équilibre pour accomplir ce que Dieu lui preſcrit. Dieu ordonne à un pécheur de ſe réconcilier avec lui : il faut donc que ce pécheur ait un pouvoir d'équilibre pour remplir ce devoir. Mais

il eſt viſible qu'il n'eſt point en équilibre pour détourner ſon cœur des objets de ſes paſſions, & pour trouver ſon plaiſir dans la Loi de Dieu. Il n'eſt donc pas néceſſaire qu'il ſoit dans cette diſpoſition pour être vraiment réconcilié. Il ſuffit qu'il craigne les châtimens, parce qu'il croit être plus en état de former en lui-même cette crainte, qui peut ſubſiſter avec l'amour de l'objet de ſes paſſions, & avec la haine ſecrette de la Loi de Dieu. Cette étrange opinion de la ſuffiſance de l'Attrition, n'eſt pas de l'invention des Jéſuites. Quelques Théologiens téméraires l'avoient avancée avant le Concile de Trente. Mais ils y mettoient des modifications, & s'expliquoient avec un embarras qui montroit aſſez la nouveauté de cette Doctrine. Ils la propoſoient d'une maniere problématique ; & ils convenoient que dans la pratique & ſur tout à l'heure de la mort, il falloit s'en tenir au ſentiment de la néceſſité de la contrition, comme étant le plus ſûr.

XXIX. Le Concile de Trente contraire à cette doctrine. Combien elle devoit être commune.

Le Concile de Trente qui n'avoit entrepris de définir que les dogmes conteſtés par les hérétiques, ſe contenta de condamner Luther qui ſoutenoit que la crainte étoit mauvaiſe & qu'elle rendoit l'homme plus criminel. Il évita de prononcer formellement ſur la queſtion de la ſuffiſance de l'Attrition, qui proprement n'étoit pas encore née. Mais il a établi, comme nous l'avons vu, tous les principes ſur leſquels eſt appuiée la néceſſité de l'amour de Dieu, pour être reconcilié avec lui. Il a décidé nettement qu'un adulte, pour être juſtifié dans le Baptême, devoit commencer à aimer Dieu comme ſource de

Tome VIII. p. 492. & *ſuiv.*

toute justice. Il est aisé d'en conclure qu'un tel amour est nécessaire à plus forte raison pour rentrer en grace avec Dieu par la pénitence. Depuis ce tems-là les Partisans de la suffisance de l'Attrition sont devenus plus hardis, sur-tout depuis que les Jésuites ont montré du zéle pour cette opinion qui se trouve si bien assortie à tous leurs principes. On cessa d'ajouter, comme on avoit fait d'abord; que la nécessité de la Contrition étoit le sentiment le plus sur & le seul auquel on dût s'en tenir dans la pratique. Valentia, ce Jésuite fameux dont nous avons parlé dans l'Histoire des Congrégations *de Auxiliis*, a osé même avancer que la contrition bien loin de servir à l'effet du Sacrement, y étoit plûtôt un obstacle ; *imò obstat potiùs*. Un tel excès paroîtroit incroiable, si l'on ne savoit de quels égaremens l'esprit humain est capable. Enfin l'opinion de la suffisance de l'Attrition, avoit fait un tel progrès, qu'elle étoit soutenue par le torrent des Théologiens, lorsque MM. de Port-Royal ont commencé à répandre la lumiere dans l'Eglise. Nous avons vû qu'une des causes de la prison de M. de saint Cyran, fut son opposition à ce sentiment. Le Cardinal de Richelieu regardoit comme une témerité insigne que cet Abbé eût osé blâmer une opinion si commune.

XXX. Zéle de M. Arnauld contre un Bref d'Alexandre VII. sur l'attrition.

MM. de Port-Royal établirent dans toutes les occasions la nécessité de l'amour de Dieu pour la réconciliation. On peut juger du zéle qu'ils avoient pour cette importante doctrine par la maniere dont M. Arnauld parla du Bref que les Jésuites obtinrent du Pape Alexandre VII. en 1667. Ce Pape y dé-

fend de taxer d'erreur le ſentiment de la ſuffiſance de l'Attrition qui, dit-il, paroît être l'opinion la plus commune dans les Ecoles. Voici les paroles de M. Arnauld. » Les » Jéſuites demandent qu'on leur permette de » répandre dans l'Egliſe (ce poiſon) ſans » que les Paſteurs aient droit de s'y oppoſer : » comme ſi on pouvoit impoſer à ceux à qui » Jeſus-Chriſt redemandera compte du ſalut » des ames, un joug auſſi honteux & auſſi » contraire à leur devoir, qu'eſt celui de » n'oſer crier contre un ſi étrange renverſe- » ment de l'Evangile. Mais il ne faut pas » croire auſſi que l'Egliſe manque jamais de » guides fidéles qui s'élevent contre une ſi » grande impiété par-tout où elle oſera pa- » roître. Les moindres des vrais Chrétiens » ſeroient capables d'en arrêter le cours par » l'horreur qu'ils en témoigneroient, ou de » répandre leur ſang avec joie dans une telle » occaſion où il ne faudroit ſe défendre que » par le cœur, & où on auroit aſſez de rai- » ſons, pourvû qu'on eût de la charité, de » la reconnoiſſance envers Dieu ; & de la » haine contre l'ingratitude de l'homme, » qui eſt capable d'un ſi grand excès que de » ſe prétendre diſpenſé d'aimer Dieu, parce » que Dieu eſt mort pour lui, au lieu que » c'eſt ce ce qui auroit dû lui impoſer de nou- » veau l'obligation de l'aimer, s'il n'y avoit » pas été obligé auparavant par la premiere » & la plus indiſpenſable de toutes les Loix » Divines. »

C'eſt ainſi que parloit M. Arnauld, ſans que le plus grand nombre des Théologiens, qui, ſelon le témoignage du Decret, ſoutenoient l'Attrition, l'empêchât de regarder ce

sentiment comme très-pernicieux. Quand Dieu permet que des vérités importantes soient obscurcies, il suscite toujours des hommes qui annoncent hautement ces vérités, & qui en font connoître l'excellence & le prix. L'Eglise continue ainsi d'enseigner la certitude de ces vérités par la bouche de ceux que Dieu se réserve dans le tems d'obscurcissement. Ces zélés défenseurs de la vérité perpétuent ainsi la chaîne de la Tradition, jusqu'à ce que le tems de l'obscurcissement soit dissipé. Ils sont reconnus tôt ou tard pour les fidéles interprêtes de l'Eglise, qui enseigne la vérité par une succession non interrompue, quoique ce ne soit pas toujours avec la même autorité & le même éclat.

XII.

XXXI. Succès des travaux de MM. de Port Royal contre la Doctrine de la suffisance de l'Attrition.

Il y eut à la fin du dix-septiéme siécle plusieurs Ouvrages dans lesquels la nécessité de l'amour de Dieu dans le Sacrement de Pénitence fut soutenue avec zéle. L'*Amor pœnitens* de M. l'Evêque de Castorie, parut en 1683. Ce Livre avoit été communiqué par ce saint Prélat à M. Arnauld, qui contribua à le perfectionner. La Dissertation de la Conversion du pécheur de M. Opstraet dont nous avons parlé, fut publiée en 1687. M. Arnauld avoit composé un grand Ouvrage contre le Decret d'Alexandre VII. touchant l'attrition; mais le manuscrit étoit parmi les papiers qu'on enleva au Pere Quesnel dans le tems de sa prison. Les lumieres que MM. de Port-Royal ont données sur cette matiere, ont eu un merveilleux succès. Le sentiment de la nécessité de l'amour de Dieu

dans le Sacrement de Pénitence, paſſoit en France pour une ſingularité du tems de M. de Saint Cyran, tant étoit grand le nombre de ceux qui avoient abandonné les routes anciennes. Ce même ſentiment a été depuis généralement enſeigné en France, en Flandre, & même à Rome. Les Profeſſeurs des plus célébres Facultés l'ont dicté publiquement; le Clergé de France dans l'aſſemblée de 1700. l'a autoriſé par une Déclaration autentique, où il dit qu'on ne ſe doit pas croire en ſûreté dans la réception du Sacrement de Pénitence, auſſi-bien que dans celle du Baptême, ſi on ne commence à aimer Dieu comme ſource de toute juſtice. Cette doctrine ſe trouve auſſi fort ſolidement établie dans les Corps de Théologie les plus célébres qui ont été publiés dans ce ſiécle, tels que ceux du Pere Juenin, de M. Witaſle, de M. Habert, du Pere Henri de ſaint Ignace. Le ſieur le Roux Profeſſeur de Rheims aiant oſé enſeigner la ſuffiſance de l'Attrition, la Faculté de Paris dont il étoit membre, le chaſſa de ſon ſein, & en cenſurant ſes propoſitions, fit bien voir quel étoit ſon ſentiment ſur cette matiére importante. Enfin l'opinion de la ſuffiſance de l'attrition, eſt tombée dans un tel décri, ſur-tout en France, que la plûpart de ceux qui la ſoutiennent, n'oſent la propoſer à découvert, & la déguiſent par mille ſubtilités, en diſant que la crainte des peines renferme un amour de Dieu, qu'ils appellent amour de concupiſcence, & qu'ainſi on ne peut pas dire qu'on ſoit juſtifié ſans aimer Dieu. Toutes ces ſubtilités ne changent rien à l'eſſentiel de ce ſentiment; mais elles dépoſent contre

lui, en faisant conclure qu'il répugne aux notions les plus simples de la Religion, puisque ceux-mêmes qui le soutiennent en rougissent & n'osent l'enseigner ouvertement.

XXXII. M. Bossuet écrit sur cette matiere dans le même esprit que MM. de Port-Royal.

Le grand Bossuet, l'Oracle de l'Eglise de France, a voulu traiter à fond la question de l'amour de Dieu requis pour être justifié dans le Sacrement de Pénitence. Il a tenu des Conférences pendant plusieurs années avec les Ecclésiastiques de son Diocèse, afin de les instruire solidement de la nécessité de cet amour pour être reconcilié avec Dieu dans le Sacrement. Le traité que nous avons de lui sur cetre importante matiere, n'est que l'esprit de ces Conférences, comme il le déclare au commencement de cet Ouvrage. *Prétendre que les pécheurs & les pénitens*, dit ce savant Evêque, *ne soient point tenus d'accomplir le grand précepte de l'amour de Dieu, ce seroit enseigner ou introduire une hérésie.* Il montre la certitude de cette doctrine, & réduit en poudre les vaines objections qu'on voudroit y opposer. *Le devoir des Evêques*, dit cet illustre Prélat, *est d'enseigner cette vraie & saine doctrine, & d'empêcher qu'on n'en introduise de contraires.* On peut regarder le Traité dont nous parlons comme une excellente esquisse d'un Traité plus ample que ce grand homme se proposoit de donner, & dans lequel il comptoit faire entrer toute la Tradition de l'Eglise. On sait que ce fut lui qui engagea l'Assemblée du Clergé de 1700. dont il étoit l'ame, à faire la célébre Déclaration dont nous avons parlé.

XXXIII. Les plus éclairés des Evêques font

Enfin nous avons vû de nos jours les plus illustres Evêques de France prendre la défense des saintes regles de la Pénitence à l'occasion

caſion du Livre ſcandaleux du Pere Pichon. L'Ouvrage de ce Jéſuite, qui en vertu de l'approbation du P. Provincial dont il étoit muni, ſe trouvoit garanti par la Société, fit un éclat auquel les Jéſuites ne s'étoient point attendu. On fut indigné de voir ces Peres imputer à l'Egliſe, leur honteux relâchemens au ſujet de la Pénitence & de l'Euchariſtie. Envain, pour conjurer l'orage qui les menaçoit, firent-ils jouer tous les reſſorts de leur politique. Malgré ce mélange artificieux de ſoupleſſe & de hauteur, dont ils firent uſage, on vit une multitude de cenſures éclater contre le Livre chéri de la Société. Une ſolide Inſtruction du Doïen des Evêques de France (M. Charles-Gabriel de Tubieres de Cailus Evêque d'Auxerre depuis près de cinquante ans) parut comme un ſignal qui appelloit à ſa ſuite quiconque avoit un reſte de zéle pour la Loi du Seigneur. Auſſi-tôt ce qu'il y avoit de plus conſidérable dans l'Epiſcopat, s'empreſſa de venger l'injure faite à l'Egliſe & à la Vérité. Ce Prélat ſi reſpectable, que Dieu vient d'appeller au repos éternel après tant de travaux qu'il a ſoutenu pour la défenſe de la ſaine Doctrine, eût la joie d'avoir vû non-ſeulement ſon Inſtruction reçue avec un applaudiſſement univerſel, mais ſa Doctrine même défendue par tant d'illuſtres Prélats. Le Livre du Pere Pichon *entre les plus mauvais Ouvrages un des plus pernicieux*, comme l'a caractériſé feu M. l'Evêque de Lodeve, porte le faux ſur le front, & au lieu de *l'Eſprit de Jeſus-Chriſt & de l'Egliſe*, qu'il annonce, il ne contient certainement que l'eſprit des Jéſuites ſur la fréquente Commu-

la même choſe de nos jours à l'occaſion du Livre du Pere Pichon.

nion. On vit en cette occasion la vérité de ce qu'on a dit d'eux il y a plus de six-vingts ans, que leurs desseins ne meurent point. Ce que le Pere Ses-maisons avoit entrepris du tems de M. Arnauld, le Pere Pichon vient de l'entreprendre de nos jours. Mais ses excès ont été réprimés par les Evêques, comme l'avoient été dans le siécle dernier ceux de son Confrere. Le Pere Pichon a renouvellé les anciennes accusations & les anciennes calomnies de sa Société contre M. Arnauld; & M. l'Evêque d'Auxerre les a repoussées avec une clarté & une force qui mettent dans tout son jour l'innocence & la pureté de la Foi de cet illustre Docteur.

XXXIV. L'Instruction Pastorale de M. l'Archevêque de Tours sur la justice, contient les mêmes vérités qui avoient été défendues par M. Arnauld.

Les plus éclairés d'entre nos Evêques ne se sont pas contentés de condamner les erreurs du Pere Pichon; ils ont en même-tems posé les vrais principes, & rappellé les vraies regles, que les Jésuites n'avoient cessé de décrier sous le nom odieux de Rigorisme. C'est ce qu'a fait avec plus d'étendue qu'aucun autre Prélat, M. l'Archevêque de Tours dans son Instructions Pastorale sur la justice Chrétienne, qui a été reçue en France, à Rome, & dans toute l'Eglise, avec un applaudissement universel. On peut dire que les Livres de la Fréquente Communion & de la Tradition de l'Eglise, & tous ceux qu'ont fait sur cette matiere MM. de Port-Royal & les Théologiens qui sont entrés dans leurs travaux, se trouvent pour ainsi dire fondus dans cette admirable Instruction, & mis dans un ordre & dans un degré d'évidence, qui ne laisse rien à desirer. » On y trouve, comme le dit cet Archevêque, un enchaînement de vérités fondamentales,

puiſées dans la ſainte Antiquité, à la faveur deſquelles les ténébres ſe diſſipent, les objections s'évanouiſſent, les ſaintes Regles reparoiſſent dans leur pureté, les combats que peuvent livrer des Eſprits inquiets, ennemis de la ſainte Morale, ne ſont plus regardés que comme des entrepriſes contre les anciennes maximes. » Il ajoute qu' » au milieu des troubles qui affligent l'Egliſe, au milieu des nuages que des Ecrivains téméraires & des Miniſtres relâchés s'efforcent de répandre dans les eſprits, il ne peut ſe diſpenſer d'inſtruire ſon Clergé & ſon peuple : 1. Sur les diſpoſitions néceſſaires pour parvenir à la juſtice. 2. Sur les caracteres & les marques de la vraie juſtice. 3. Sur la conſervation & l'accroiſſement de la juſtice, par l'uſage ſaint & éclairé de l'Euchariſtie. Tel eſt le plan & la diviſion de cet Ouvrage, que Dieu dans ſa miſéricorde a ménagé pour les fidéles, dans un tems où les bons guides ſont ſi rares. M. de Tours a ſoin de mettre en garde ſes Coopérateurs contre certains *guides aveugles qui blâmeront leur exactitude, qui la taxeront de Rigoriſme, qui ne voudront entendre parler ni de délai ni d'épreuve, & qui croiront que tout eſt conſommé pour eux, dès qu'ils ont reçu ou donné une abſolution.* On trouve auſſi les ſaintes regles de la pénitence ſolidement établies dans le nouveau Rituel de Soiſſons, qui eſt le fruit du zéle éclairé de M. le Duc de Fitz-James.

XIII.

XXXV. M. Bourgeois Défenſeur à Rome du Li-

Nous ferons connoître ici en peu de mots M. Bourgeois, qui défendit à Rome avec tant de zéle le Livre de la Fréquente Com-

vre de la fré-quente Communion.

munion, & M. de Barcos qui écrivit pour la défense du même Ouvrage. Jean Bourgeois Docteur de Sorbonne, étoit du Diocèse d'Amiens. Il fut d'abord Chanoine & Chantre de la Cathédrale de Verdun; & aiant quitté ce bénéfice, il fut pourvu de l'Abbaie de la Merci-Dieu. Il s'est toujours distingué par son zéle pour toutes les vérités attaquées par les Jésuites. Aiant été envoié à Rome pour défendre le Livre de la Fréquente Communion, il s'y fit estimer du Pape, des Cardinaux, & de tout ce qu'il y avoit dans cette ville de personnes distinguées par leur rang ou leur mérite, & il y rendit sans effet les desseins & intrigues de ceux qui en poursuivoient la condamnation. Après son voiage de Rome, il se retira au Monastere de Port-Royal des Champs, & il y passa plusieurs années en différentes occasions. Il aima mieux être exclus de Sorbonne avec M. Arnauld, que de souscrire à la fameuse censure de 1656. contre cet illustre Docteur. En 1669. lorsque la paix eut été rendue à l'Eglise, il alla fixer sa demeure à Port-Royal des Champs, & y fut Confesseur des Religieuses & des domestiques. Il n'en sortit qu'en 1679. en conséquence des ordres de la Cour. Peu après il se démit de son Abbaie de la Merci-Dieu, Ordre de Citeaux au Diocèse de Poitiers, afin de s'occuper de Dieu avec plus de liberté. Il ne laissa pas d'y demeurer encore après sa démission. Il y mourut le 23. Octobre 1687. âgé de 83 ans, au milieu de très-violentes douleurs qu'il souffrit avec beaucoup de patience. La Relation de son voiage à Rome a été imprimée plusieurs fois. Elle suffit pour donner une idée juste

de ſon eſprit, de ſa ſcience & de ſa vertu.

XIV.

XXXVI. M. de Barcos Abbé de ſaint Cyran, Défenſeur du même Ouvrage. *Dict. de Mor.*

Martin de Barcos étoit né à Baionne d'une honnête famille de la ville. Il étoit neveu par ſa mere de l'illuſtre Jean du Vergier de Hauranne, Abbé de ſaint Cyran, qui lui donna les premiers élémens des ſciences, & le forma à la piété. Enſuite il fut envoié à Louvain avec M. d'Anguibert ſon couſin germain, pour finir ſes études auprès du ſavant Janſénius, depuis Evêque d'Ypres, intime ami de M. du Vergier. Quelques années après, celui-ci le donna par pure amitié à M. d'Andilli, pour prendre ſoin de l'éducation de ſon jeune fils, l'eſtimant plus heureux dans une telle occupation qu'à la Cour du Cardinal de Richelieu, qui l'avoit fait demander pour le prendre auprès de ſa perſonne. M. d'Anguibert qui ſervoit comme de Secrétaire à M. du Vergier, étant mort, M. de Barcos alla prendre ſa place auprès de ſon oncle, qui cultiva tellement ſa ſcience & ſa piété, qu'il en fit un ſaint & ſavant Eccléſiaſtique. M. de ſaint Cyran n'entreprenoit rien de conſidérable, ſans conſulter ſon neveu de Barcos. Il le fit entrer dans ſes travaux, & lui fit ſuivre ſes études. Ce fut alors que M. de Barcos ſe lia étroitement avec M. Arnauld le Docteur, avant qu'il fût enveloppé dans la grande affaire du Livre de la Fréquente Communion. Les Jéſuites firent tout ce qu'ils purent pour les faire aller tous deux à Rome, dans l'eſpérance de ſe voir délivrés de ces deux puiſſans adverſaires. Après la mort de M. du

Vergier, la Reine Mere donna son Abbaïe de saint Cyran à M. de Barcos, dont-elle connoissoit le rare mérite. Il en prit possession le 9. Mai 1644. & résolut aussi-tôt d'y mettre la réforme.

Au bout de quelques années, il alla s'y renfermer, & donner lui-même l'exemple de ce qu'il vouloit faire pratiquer aux autres. Il commença par rebâtir tout à neuf les lieux réguliers, releva les ruines de l'Eglise, meubla la Sacristie, enrichit la Bibliotheque. Ensuite il rétablit la réforme la plus exacte que l'on ait vue dans l'Ordre de S. Benoît en ces derniers siécles. Elle consistoit à suivre à la lettre la regle de ce saint Patriarche; & lui-même se trouvoit le premier à tous les exercices du jour & de la nuit, quoiqu'il retînt toujours son habit Ecclésiastique, & qu'il n'eût fait aucuns vœux solemnels.

Dans les disputes au sujet du Formulaire, il ne fut pas toujours d'accord avec MM. Arnauld, Nicole & les autres grands Théologiens. Il avoit quelques idées singulieres, croiant tantôt qu'on accordoit trop : tantôt qu'on n'accordoit pas assez. Quand au fond de la Doctrine, il étoit du sentiment des autres Théologiens ; & même par rapport au Formulaire, on vit dans la suite qu'il aima mieux courir le risque de perdre son Abbaïe que de signer. Le Pere Annat obtint un Ordre qui l'exiloit à Boulogne ; mais il se cacha, n'aiant pas reçu la Lettre de cachet, Il reparut lorsque la paix eut été rendue à l'Eglise, & retourna dans son Abbaïe, où il mourut en 1678. âgé de 78 ans. Les Jésuites travaillerent aussitôt à renverser la réforme nouvellement établie, firent exiler les meil-

leurs Religieux, & mirent en leur place de mauvais ſujets chaſſés de différens Ordres.

XXXVII. Catalogue de ſes Ouvrages.

Voici le Catalogue des Ouvrages de M. de Barcos. 1. Cenſure du *Prædeſtinatus* du Pere Sirmond Jéſuite, in 8°. imprimée en 1643. & réimprimée en 1644. dans un Recueil d'Ecrits touchant la Grace. 2. Réponſe à un *Extrait de quelques Propoſitions de Janſenius & de ſes Sectateurs*, &c. Ce prétendu *Extrait* eſt l'Ecrit que M. de Barcos réfuta en 1644. 3. Traité de l'autorité de ſaint Pierre & de ſaint Paul, qui réſide dans le Pape, ſucceſſeur de ces deux Apôtres, in 4°. 1645. M. de Barcos fit cet Ouvrage & les deux ſuivans, pour juſtifier cette propoſition; *Que S. Pierre & S. Paul ſont deux Chefs de l'Egliſe qui n'en ſont qu'un*, qu'il avoit inſérée dans la Préface du Livre de la Fréquente Communion de M. Arnauld, ſans l'avis de ce Docteur. Il n'y a que l'eſprit de chicane qui ait pû porter les Jéſuites à faire tant de bruit au ſujet de cette propoſition incidente, qui au fond ne donne pas la moindre atteinte à l'autorité du ſaint Siége, & à l'unité de l'Egliſe. 4. La grandeur de l'Egliſe Romaine établie ſur l'autorité de ſaint Pierre & de ſaint Paul, & juſtifiée par la Doctrine des Papes, in 4°. 1645. 5. *Epiſtola ad Innocentium X.* ſur le même ſujet M. de Barcos ſoumit au Pape par cette Lettre ſon Traité de la grandeur de l'Egliſe Romaine. 6. Eclairciſſemens de quelques objections que l'on a formées contre le Livre de la grandeur de l'Egliſe Romaine, in 4°. 1646. contre le Pere Pierre de ſaint Joſeph Feuillant. 7. Un Ouvrage Latin ſur l'autorité qu'a ſaint Auguſtin dans l'Egliſe,

1650. M. Guillebert Docteur de Sorbonne a travaillé à cet Ouvrage avec M. de Barcos. 8. Lettre à l'Abbeſſe & aux Religieuſes de Port Royal, pour les conſoler, en 1661. 9. Réponſe au Pere Ferrier Jéſuite ſur ſon *Idée du Janſeniſme*, en 1663. 10. La ſimple vérité oppoſée à la fauſſe idée du Janſéniſme, en 1664. 11. Explication de la queſtion de Fait, touchant les cinq Propoſitions, en 1666. 12. Sentimens de l'Abbé Philereme ſur l'Oraiſon Dominicale, in-12. à Cologne. C'eſt cet Ecrit qui donna la premiere occaſion au Traité de la Priere de M. Nicole, qui ne goutoit pas l'Ouvrage de M. de Barcos. 13. Explication du Symbole, de l'Oraiſon Dominicale, & du Décalogue en deux volumes in-12. imprimés après la mort de l'Auteur, & pluſieurs fois réimprimés depuis. 14. Expoſition de la Foi de l'Egliſe Romaine touchant la Grace & la Prédeſtination, in 8°. & in 12 pluſieurs fois réimprimée. Ce fut M. Pavillon Evêque d'Alet qui engagea M. de Barcos à compoſer cet Ouvrage, que M. le Cardinal de Noailles a condamné en 1696. On a fait voir dans des écrits ſolides & convaincans, que la doctrine de l'Expoſition n'eſt pas differente de celle que M. de Noailles expoſe dans ſon Ordonnance, & que rien n'eſt moins réel que le Janſéniſme que combat ce Cardinal. Enfin il eſt certains que M. de Barcos a eu beaucoup de part au *Petrus Aurelius* de M. de ſaint Cyran ſon oncle.

ARTICLE XIX.

Diſpute ſur la Morale. Principes des Jéſuites ſur la nature de la juſtice, & ſur les regles des mœurs, attaqués par MM. de Port-Royal. Publication des Lettres Provinciales.

I.

I. Erreurs ſur la Morale. Elles ont leur ſource dans les faux principes des Jéſuites ſur la Grace.

LES relâchemens de Jéſuites dans l'adminiſtration du Sacrement de Pénitence ne ſont pas les ſeuls qu'ils aient introduits dans la Morale : leurs principes ſur les regles des mœurs ſont également contraires à l'Ecriture & à la Tradition ; & leurs égaremens ſur ce point ſont même plus ſenſibles & plus frappants, parce qu'ils ont pour objet des vérités de pratique, & qu'ils produiſent un renverſement général dans les devoirs de l'homme. Mais ils ſont une ſuite naturelle de leurs erreurs ſur la Grace, & ſont d'aſſez juſtes conſéquences des faux principes qu'ils avoient adoptés. Auſſi avons-nous vû qu'après les Congrégations *de Auxiliis*, ceux qui connoiſſoient l'importance & l'étendue des vérités de la Grace, comme Lanuza & Pierre Lombard, Archevêque d'Armach, prévoioient que ſi l'on ne réprimoit les excès des Jéſuites ſur cette importante matiere, la Théologie changeroit bientôt de face, & ſe-

roit défigurée par les erreurs les plus monstrueuses. L'événement a répondu aux tristes prédictions que faisoient ces grands hommes. Les Jésuites ont alteré & corrompu toute la Morale, 1. En méconnoissant la nature de la véritable justice, & substituant un phantôme de Religion à la vraie piété qui doit animer toutes nos actions. 2. En renversant la regle de nos devoirs en général. 3 En détruisant les regles de chaque devoir en particulier par rapport à Dieu & par rapport au prochain.

II. En donnant atteinte aux vérités de la Grace, on se méprend sur l'idée de la véritable justice.

On a vû par expérience ce que la Religion nous apprenoit, qu'on ne sauroit donner atteinte aux vérités de la Grace, sans se méprendre entiérement sur l'idée de la véritable justicè, & par une suite néceſſaire, sur celle de toute les vertus. En effet, si l'homme se donne à lui-même ses bonnes déterminations, & par conséquent sa justice, il mesurera l'idée de cette justice sur celle qu'il peut se donner. Il réglera l'étendue de ses obligations sur celle de son pouvoir. Or en mettant en œuvre ses propres forces, il est bien capable de réformer quelquefois l'extérieur, d'arrêter la main, de s'abstenir des actions criminelles, & même d'en produire de conformes à la Loi, quelqu'opposées qu'elles soient à ses inclinations; mais il ne pourra jamais changer ses inclinations mêmes, aimer ce qu'il hait, ni haïr ce qu'il aime. Il faudroit pour cela supposer qu'il voulût, par exemple, aimer la chasteté, pendant que son cœur est livré à l'impureté, être humble pendant qu'il est orgueilleux, pratiquer la douceur & la patience, dans le tems que le desir de la ven-

geance le poſſéde & le tranſporte. L'homme n'a beſoin que de conſulter ſon propre cœur & de rentrer en lui-même, pour être forcé d'avouer ſa foibleſſe ſur ce point. S'il prétend tenir proprément ſa juſtice de lui-même, il faut néceſſairement qu'il renonce à une juſtice qui regleroit & réformeroit le cœur. S'il veut être en premier le maître de ſes déterminations, il doit abandonner l'empire du dedans, c'eſt-à-dire, ſur ſes inclinations, & ſe borner au dehors pour y exercer ſa puiſſance.

C'eſt auſſi ce qu'il fait infailliblement; il ne connoît plus alors que des devoirs & des vertûs purement extérieures. Il ne ſe reproche que des vices & des trangreſſions groſſieres & ſenſibles. Il ne ſait ce que c'eſt, que de remonter au principe & au motif des actions, aux ſentimens du cœur, & aux inclinations ſecrettes & intimes. Ses yeux ne percent pas juſques-là; & tout ce qu'il leur eſt caché, n'entre point dans l'ordre de ſes devoirs, & ne fait plus partie de ſes obligations. Dès-lors toute la Morale pour lui change de face, & ne conſiſte plus que dans une police toute extérieure, qu'il eſt même continuellement tenté d'adoucir, en négligeant tout ce qui le gêne & l'incommode davantage. Mais la charité, le ſaint amour, qui fait trouver à l'homme ſa paix, ſa conſolation, ſon bonheur & ſes délices à contempler la beauté de la Loi de Dieu, & à l'obſerver fidélement, ce ſaint amour, dis-je, eſt retranché du nombre de ſes devoirs: & la cupidité, qui laiſſe dans le cœur toute ſa corruption, eſt excuſée, par cette ſeule raiſon, que l'homme ſent & éprouve qu'il

eſt au-deſſus de ſes forces de la déraciner.

III. Les erreurs ſur la Grace influent dans toute la Morale.

Les erreurs ſur la Grace anéantiſſent de même les ſentimens de piété envers Dieu, dans leſquels conſiſte le culte en eſprit & en vérité, qui eſt le culte propre des Chrétiens. C'eſt que ce culte des vrais adorateurs a pour fondement les vérités de la Grace. En effet, ſi la juſtice vient de Dieu, & s'il la donne à qui il lui plaît, il faut le prier ſans ceſſe, mettre en lui, & non dans le libre arbitre, toute ſa confiance, lui rapporter tout ce qu'il y a de bien en nous, lui en demander la conſervation & l'accroiſſement, lui rendre des actions de graces continuelles, l'aimer comme celui de qui nous tenons tout, & de qui nous devons tout recevoir gratuitement. Puiſque c'eſt lui qui nous fait Rois, nous ſommes obligés de mettre à ſes pieds nos couronnes, & lui faire hommage de ſes propres dons, de marcher en ſa préſence, & de dépendre de lui dans tous les momens de notre vie. Mais comment ceux qui prétendent tenir leur juſtice d'eux-mêmes, l'adoreront-ils ainſi? Lui demanderont-ils ce qui ne vient pas de lui & ce qu'il ne donne point? Mettront-ils leur confiance dans ſon ſecours, tandis qu'ils ſont perſuadés que ce ſecours ne décide proprement de rien, puiſqu'il eſt donné à ceux qui ſe perdent comme à ceux qui ſe ſauvent? S'humilieront-ils en ſa préſence, puiſqu'au fond & dans la réalité ils ne dépendent pas de lui? L'aimeront-ils comme aiant tout reçû, & comme ne lui aiant rien donné les premiers? Et ne ſeront-ils pas autoriſés à préſenter leur encens & leurs actions de graces à leur libre arbitre, puiſqu'enfin c'eſt lui qui décide de

leur ſalut, & qui eſt par conſéquent, à proprement parler, leur appui, leur force, leur Sauveur & leur Dieu.

IV. On peut anéantir ce qui eſt l'ame de la Religion en conſervant tout le Culte extérieur.

C'eſt ainſi que tout ennemi de la Grace eſt conduit naturellement à méconnoître le culte que nous devons à Dieu, a prendre l'ombre de la piété pour ce qui en eſt le fond & la réalité, à corrompre toute la Morale, à attaquer la Religion juſques dans le cœur. Mais en même-tems il conſerve tout ce qu'il y a d'extérieur & de plus frappant dans les points même qu'il attaque; & lorſqu'il eſt habile, ſon langage reſſemble ſi fort au véritable, qu'il faut y regarder de près pour ne pas s'y laiſſer ſurprendre. Un tel homme n'a point de Dieu des idées groſſieres comme les Payens; il parlera de ſes attributs, & même de ſa puiſſance, avec des expreſſions magnifiques. Il ôte à Jeſus-Chriſt ſa fonction éminente de Sauveur; mais il l'appelle le Sauveur de tous les hommes, & ſelon lui, il l'eſt également. Il admet, quand on le veut, toutes les définitions de l'Egliſe, & fait profeſſion de s'attacher à l'Ecriture & à la Tradition. Il a dans la bouche les termes de Grace, de Charité, de Culte intérieur. Ainſi il unit ce double caractere, de laiſſer ſubſiſter en apparence toute vérité, en détruiſant les plus importantes, & les altérant preſque toutes; de conſerver l'écorce du Dogme Catholique, en lui ôtant toute ſa force & ſon efficace. Mais malgré toutes les ſubtilités dans leſquelles les ennemis de la Grace tâchent de s'envelopper, malgré la profeſſion qu'ils font de s'attacher à l'Evangile, il eſt aiſé de leur prouver, qu'ils le renverſent, & qu'ils tra-

vaillent infatigablement à introduire un nouveau Corps de Religion, comme les en accuſoit M. l'Archevêque de Tours (de Raſtignac). Un homme formé à leur Ecole n'a qu'un vain phantôme de Chriſtianiſme. L'œuvre de Jeſus-Chriſt eſt de former de vrais Juſtes, de donner à l'homme un cœur nouveau, des inclinations ſaintes, qui lui faſſent goûter les biens inviſibles & éternels, & trouver ſon repos & ſa joie à ſervir Dieu & à obſerver ſa Loi. La crainte ne ſuffit pas pour cela: elle ne change pas le cœur, & ne réforme point les penchans corrompus & les affections charnelles, qui nous tiennent attachés à la terre, à ſes plaiſirs trompeurs & à ſes faux biens.

II.

V. Egaremens des Jéſuites ſur le commandement de l'amour de Dieu.

Les Jéſuites ne connoiſſent point cette Juſtice, qui eſt le but de l'Incarnation du Fils de Dieu, & la fin du Chriſtianiſme. S'ils la connoiſſoient, ils ne pourroient s'empêcher de reconnoître qu'une telle diſpoſition ne ſauroit être que l'ouvrage d'un Dieu en nous. Plûtôt que de faire un aveu ſi ſalutaire, ils dégradent l'idée de la juſtice, & la réduiſent à ce qui peut être aſſorti aux forces du libre arbitre. Il ſuffit donc, ſelon ces nouveaux apôtres, d'obéir à la Loi uniquement par crainte, & de remplir à l'extérieur ce qu'elle preſcrit ſans s'embarraſſer du motif qui porte à l'obſerver. De là vient une foule d'erreur, dont ils ſont imbus, & dont les Livres de leur Caſuiſtes ſont remplis. Ils prétendent qu'il n'eſt pas néceſſaire de rapporter toutes ſes actions à Dieu, & que quand

on les lui rapporte, on n'eſt point obligé de les lui rapporter par amour. Afin qu'elles ſoient bonnes, il ſuffit qu'elles ſoient extérieurement conformes à ſa Loi. Le premier Commandement ne preſcrit pas d'accomplir tous les autres par le motif de l'amour de Dieu : il ne nous oblige qu'à ne le point haïr. C'eſt ce qu'à ſoutenu leur Pere Antoine Sirmond, qui admire même la bonté de Dieu, qui ne nous ordonne pas de l'aimer, & qui ſe contente que nous ne le haïſſions pas ; c'eſt ce que les Jéſuites ont conſtamment enſeigné depuis & enſeignent encore aujourd'hui. Leur Pere Cabreſpine n'a jamais voulu ſigner en 1722. comme M. l'Evêque de Rhodez (de Tourouvre) l'exigeoit, qu'on ne ſatisfait pas au premier Commandement en ſe contentant de ne point haïr Dieu. Par une ſuite de ces principes, les Jéſuites relévent fort tout ce qui eſt extérieur dans la Religion, & propoſent comme des moiens infaillibles de ſalut, des pratiques de dévotion auſquelles on peut être attaché ſans que le cœur ſoit changé. Ces ſortes de pratiques dépendent uniquement de l'homme, qui ſent qu'il eſt toujours le maître de les obſerver. Mais pour l'eſprit qui doit animer ces exercices extérieurs, comme on eſt bien convaincu qu'on ne peut pas ſe le donner avec la même facilité, les Jéſuites enſeignent que l'on n'eſt pas obligé de l'avoir. Il ſuffit, ſelon eux, d'aſſiſter de corps à la Meſſe pour ſatisfaire au précepte, & à tous les autres du même genre.

VI. Leurs égaremens ſur la nature de la vraie piété.

Ils meſurent ſur la même regle les devoirs envers le prochain. Ils diſent qu'il ſuffit de les remplir à l'extérieur, de s'abſtenir, par

exemple, de maltraiter ſon ennemi : mais il ſera permis de conſerver dans ſon cœur, des ſentimens de haine & d'averſion pour lui. La raiſon en eſt évidente ſelon les principes des Jéſuites. C'eſt que l'homme n'eſt point en équilibre pour changer de volonté, réprimer ſes ſentimens intimes, réformer ſes penchans, comme il y eſt pour obſerver une pratique extérieure qu'il s'eſt preſcrite. C'eſt une vérité d'expérience, dont les Moliniſtes ſont obligés de convenir, comme les autres hommes : mais ils en tirent une concluſion différente de celle qu'on en a toujours tirée. On en a conclu dans tous les tems, que c'étoit une preuve que l'homme étoit foible & malade, & qu'il avoit beſoin d'un ſecours puiſſant pour accomplir ſes devoirs. Il a plû aux Jéſuites d'en conclure au contraire, qu'il falloit donc que cette réformation de l'intérieur, & ce changement des affections ne fût pas un devoir. Le célébre Pere Contenſon a très-bien connu cette liaiſon de la Doctrine des Jéſuites ſur la Grace, avec leur Morale, comme on le voit par le paſſage que nous allons rapporter, & que M. Opſtraet a cité dans ſon excellent Livre des Inſtitutions Théologiques dictées au Séminaire de Malines.

» Je vous ferai part, mon cher Lecteur, » (dit ce Savant Dominicain) d'une remar- » que qui m'a ſouvent occupé, & qui a été » approuvée par des perſonnes d'un juge- » ment très-juſte, & d'une profonde érudi- » tion ; elle vous mettra en état de compren- » dre pourquoi les Défenſeurs de la Grace » efficace, ſont ceux qui ſont le plus atta- » chés aux regles exactes de la Morale.

» C'eſt parce qu'après avoir tout examiné » avec ſoin, ils avouent qu'ils ſe ſont ap- » perçûs que le relâchement des nouveaux » Caſuiſtes qu'ils ont autoriſé par la proba- » bilité, tire ſa ſource de la ſcience moien- » ne, & qu'il n'eſt pas étonnant que ceux » dont la Théologie Spéculative anéantit la » Grace du Sauveur, adoptent une Théo- » logie Morale, qui détruit la Loi de Jeſus- » Chriſt.

» Vous me direz, quel rapport y a-t-il » entre ces deux choſes ? Le voici. Les Pro- » babiliſtes modernes ont vû que les forces » de l'homme tombé étoient extrêmement » affoiblies, & qu'il n'y avoit aucune per- » ſonne ſenſée, qui ne pût ſe rendre témoi- » gnage à elle-même de ſa propre infirmité : » d'une autre part ils n'admettoient pas cette » grace invincible & victorieuſe qui ſurmon- » te les retardement, l'emporte ſur les diffi- » cultés, & que nul obſtacle n'arrête, com- » me dit S. Proſper : au contraire ils recon- » noiſſent, une grace qui a beſoin d'attendre » le conſentement que la Science moienne » va conſulter d'avance : c'eſt pourquoi ils » tâchent de conformer la Loi, non à la » force de la Grace, mais à la foibleſſe du » conſentement qui eſt prévû. Ils meſurent » les regles de nos devoirs, non ſur les dé- » ciſions de l'Evangile, ou ſur l'eſpérance » d'un ſecours tout-puiſſant qui ſoit l'effet » d'un Décret efficace ; mais ſur la regle » trompeuſe & oblique de la corruption de » la nature. Delà vient que l'on trouve ſi » ſouvent dans les Caſuiſtes relâchés, qu'ils » n'apportent d'autres raiſons de leur déci- » ſion que l'infirmité de la nature. . . . Les

» préceptes, diſent-ils, n'impoſent point » une obligation ſi pénible ; le joug des en- » fans d'Adam ſeroit trop dur.

» Mais les fidéles Diſciples de ſaint Au- » guſtin & de ſaint Thomas ſentant leur » infirmité, & s'appuiant uniquement ſur la » force de la Grace, ſe tiennent fermes à la » Loi, & ne cherchent pas à la détourner » vers eux, parce que ce n'eſt pas ſur leurs » propres forces qu'ils fondent l'eſpérance » qu'ils ont d'accomplir les Commandemens, » mais ſur celui de qui procéde tout bien. » Auſſi ne cherchent-ils pas à énerver la Loi » de Jeſus-Chriſt ; mais ils demandent ſans » ceſſe cette délectation victorieuſe de la » Grace, qui les faiſant mourir à eux-mêmes » les faſſe vivre pour Dieu, & qui les atta- » che invariablement à celui dont la force » toute-puiſſante rend la Loi aimable à l'eſ- » prit, quelque dure qu'elle paroiſſe à la » chair. »

III.

VII.

L'état de pure nature autre ſource des erreurs des Jéſuites ſur la Morale.

L'invention de l'état de pure nature eſt encore une ſource des relâchemens des Jéſuites touchant les régles générales de la Morale. Ils s'en ſervent auſſi pour donner atteinte au précepte de rapporter toutes ſes actions à Dieu. Le principe que nous avons expoſé juſqu'ici, ſappe ce précepte par le fondement en détruiſant l'intérieur & l'ame de ce devoir. Mais la diſtinction des deux états, naturel & ſurnaturel, le borne par rapport à ſon étendue, en obligeant de reconnoître dans la vie une infinité d'actions qui ne ſont pas de l'ordre ſurnaturel, que l'on n'eſt point par conſéquent obligé de rapporter à

une fin ſurnaturelle. Ainſi le principe donc nous avons parlé, établit qu'on n'eſt obligé d'être Chrétien qu'à l'extérieur & d'une maniere ſuperficielle; & celui de l'état de pure nature ſuppoſe qu'on peut même ſouvent *dépoſer le perſonnage de Chrétien*, comme les Jéſuites en corps le ſoûtiennent dans leur *Remontrance* à Monſieur de Cailus Evêque d'Auxerre. Il peut y avoir eu d'autres Auteurs que les Jéſuites: qui ne ſe ſoient point aſſez éloignés de ces principes de Morale. A proportion que l'on étoit moins inſtruit du fond de la Religion, on connoiſſoit moins la juſtice intérieure. D'ailleurs l'état de pure nature qui étoit inventé avant les Jéſuites, pour avoir donné occaſion à ceux qui en admettoient la poſſibilité, de donner quelque atteinte au devoir de rapporter toutes ſes actions à une fin ſurnaturelle. Mais les Jéſuites ont adopté dans toute ſon étendue cette idée de la juſtice Chrétienne, qui eſt ſi aſſortie à leur ſyſtême, qui en eſt une ſuite naturelle, & qui ſert même à la faire paroître véritable. En effet s'il étoit vrai qu'une juſtice extérieure fût une vraie juſtice, il ſeroit vrai auſſi que l'homme eſt toujours dans un pouvoir d'équilibre de ſe donner la vraie juſtice. C'eſt ce qui a porté les Jéſuites à s'attacher ſi fort à cette idée de la juſtice, à en faire tant d'uſage dans leurs Livres de Théologie, & dans leurs Livres de piété, & à traiter d'erreur la doctrine contraire que l'on établiſſoit en combattant leurs maximes. Ce ſont ces raiſons qui autoriſent à attribuer aux Jéſuites, ces faux principes, auſſi-bien que tous les autres relâchemens dont nous parlerons.

IV.

VIII. Egaremens des Jésuites par rapport à la Régle de nos devoirs en général.

Pour bien connoître la Doctrine des Jésuites par rapport à la Régle de nos devoirs en général, il faut commencer par distinguer deux sortes de Loix 1. La Loi naturelle, qui prescrit des devoirs essentiels fondés sur la nature & la destination de l'homme, & qui par conséquent est invariable. C'est la Loi naturelle, par exemple, qui nous oblige d'aimer Dieu, de ne point faire à nôtre prochain ce que noûs ne voudrions pas qu'on nous fît. 2. Les Loix positives, qui sont fondées sur une volonté arbitraire de Dieu, qui nous a imposé certaines obligations qu'il auroit pû ne nous pas imposer: toutes les Loix qui fixent le culte extérieur que nous rendons à Dieu, sont de cette derniere espéce. Nous ne parlerons pas ici de ces sortes de Loix, mais uniquement de la Loi naturelle. On avoit toujours cru, avant les Jésuites, que la Loi de Dieu, qui prescrit à l'homme des devoirs qui sont fondés sur la nature même, étoit la régle qu'il étoit toujours obligé de suivre dans ses actions. Rien n'étoit plus conforme aux idées que l'on doit avoir du Créateur & de la Créature; mais rien aussi ne convenoit moins à celles que les Jésuites s'en étoient forgées. Il y a des occasions où l'homme peut ignorer cette Loi, où elle peut être obscurcie à son égard, où il s'imagine qu'elle n'ordonne pas ce qu'elle ordonne effectivement. Dans toutes ces circonstances l'homme ne seroit pas en équilibre. Qu'ont donc fait les Jésuites pour remédier à cet inconvénient? Ils ont pré-

tendu que la Régle de nos devoirs n'eſt pas la Loi de Dieu conſidérée en elle-même, mais la Loi telle qu'elle eſt connue à l'homme. Ainſi ſuppoſé qu'il ne la connoiſſe point, il ne ſera point obligé de l'obſerver, & il la violera ſans commettre un péché formel, proprement dit, & qui mérite punition; mais il fera ſeulement un péché matériel, tel que celui qui eſt abſolument involontaire. S'il a une idée fauſſe de cette Loi, & qu'il croie qu'elle n'exige pas de lui tout ce qu'elle en exige en effet, il ſera irrépréhenſible en lui accordant ſeulement ce qu'il ſe perſuade qu'elle demande de lui. Enfin s'il juge qu'elle lui preſcrit le contraire de ce qu'elle contient réellement, s'il s'imagine, par exemple, qu'elle lui ordonne de tuer quelqu'un, non ſeulement l'homme ne péchera pas en commettant ce meurtre, mais même il méritera récompenſe.

IX. Suites affreuſes de leurs principes. Deux ſortes d'ignorances.

Les Jéſuites ont eux-mêmes tiré ces conſéquences de leurs principes. Caſnedi Jéſuite Italien, habitué en Portugal, va juſqu'à dire, qu'il y aura pluſieurs Elus à qui Jeſus-Chriſt dira au jour du jugement: Venez jouir du Royaume qui vous eſt deſtiné, parce que vous avez tué, blaſphêmé, volé, &c. en croiant invinciblement que vous êtiez obligés de le faire. Arriaga dit ces propres paroles: » La haine de Dieu comme » objet de la volonté peut être méritoire » de la vie éternelle. » *Poteſt odium Dei per modum objecti voliti eſſe meritorium vitæ æternæ.* Jacques Clement qui aſſaſſina le Roi Henri III. étoit dans le cas dont parle Caſnedi. Les principes ſéditieux des Ligueurs lui avoient perſuadé que Dieu demandoit

de lui cette action, & il la fit avec une pleine perſuaſion qu'il rendoit un grand ſervice à Dieu & à la Religion, & que la punition qu'il s'attireroit ſeroit un glorieux martyre. Ravaillac qui aſſaſſina Henri IV. étoit dans la même perſuaſion. Il y a des occaſions où l'ignorance excuſe ; mais c'eſt l'ignorance des Loix poſitives, des Loix qui ne ſont pas fondées ſur la nature de l'homme. Il n'en eſt pas de même des préceptes de la Loi naturelle ; ils ſont auſſi invariables, que la juſtice éternelle qui eſt Dieu même. Les Jéſuites confondent ſouvent ces deux ſortes d'ignorances pour déguiſer leurs principes, & pour s'échapper, lorſqu'on veut leur en montrer les horribles conſéquences. Il y a encore une autre eſpece d'ignorance qui excuſe, & dont ils ſe ſervent auſſi pour donner le change ; c'eſt l'ignorance de fait : comme quand ils ont donné dans leur Remontrance à M. d'Auxerre, pour exemple d'une ignorance invincible qui excuſe, celle d'un Solitaire qui diſoit tout le jour, *Maudit ſoit Dieu*, en croiant que ces paroles ſignifioient, *Béni ſoit Dieu.* Il eſt certain que ce Solitaire ne péchoit pas, & que ſon ignorance l'excuſoit ; mais c'étoit l'ignorance de la ſignification d'un terme, & non l'ignorance d'un devoir eſſentiel à l'homme : celle-ci n'excuſe jamais. Cette derniere ignorance n'eſt jamais abſolument invincible, parce qu'il y a dans l'homme ſur ſes devoirs eſſentiels, des principes qui exiſtent toujours, quoique la corruption du cœur empêche que l'on y faſſe attention. L'ignorance & la concupiſcence ſont deux plaies paralleles. On ne dit pas que la concupiſcence ſoit invincible ;

quoique l'on ait beſoin du ſecours de Dieu pour la ſurmonter : il eſt naturel de raiſonner de même par rapport à l'ignorance. Ce point eſt expliqué clairement dans les Inſtructions Théologiques de M. Nicole.

X. Les Jéſuites mettent l'homme dans une entiere indépendance par rapport à Dieu. Selon eux Dieu n'eſt ni le principe du bien qui eſt dans l'homme ni la Régle de ſes devoirs.

Selon là Doctrine que nous expoſons, ce n'eſt pas proprement la Loi qui eſt la Regle des devoirs de l'homme, mais ce qu'il ſe figure être la Loi, c'eſt-à-dire, ſes propres idées, ſes caprices, ſes préventions. Ce n'eſt plus Dieu qui preſcrit à l'homme ſes devoirs, c'eſt l'homme qui ſe les preſcrit ſelon l'idée qu'il lui plaît de concevoir de la Loi de Dieu. Ses devoirs changent ſelon que change cette idée, & ce ne ſera pas ſur la Loi de Dieu, en elle-même, qu'il ſera jugé, mais ſur l'idée qu'il en aura conçûe. Les Jéſuites l'avouent formellement. Ils le diſent dans leur Remontrance à M. d'Auxerre, Ouvrage qu'ils ont publié avec éclat, & où ils ont mis toute leur adreſſe à donner à leur Doctrine les tours les plus favorables qu'ils ont pû imaginer. Leurs Théologiens ſont pleins de ces affreux principes. Ce n'eſt point la Loi de Dieu, ce n'eſt point la vérité qui, ſelon eux, eſt notre Régle immédiate, & ſur laquelle nous ſerons jugés : mais c'eſt ce qu'ils appellent *Dictamen Conſcientiæ*, c'eſt-à-dire, ce que nous dicte notre Conſcience. Ces maximes établiſſent l'homme dans une indépendance par rapport à Dieu, qui fait horreur. Mais elles n'effraient point les Jéſuites, qui ſont accoutumés à rendre l'homme indépendant de Dieu. Après l'avoir rendu indépendant du ſouverain empire de Dieu ſur les cœurs, il étoit naturel de le rendre indépendant de ſa Loi. Selon les principes de la

Religion, Dieu eſt le principe de nos actions, produiſant par ſa ſouveraine puiſſance ce qu'il y a de bien en nous. Il en eſt en même-tems la régle & le modéle par ſa Loi éternelle & immuable, qui eſt lui-même. Mais ſelon les maximes des Jéſuites, l'homme trouve en lui-même le principe & la régle du bien. Le principe du bien, c'eſt ſa propre volonté, ſon libre arbitre. La régle du bien, c'eſt ſa fantaiſie & l'idée qu'il s'eſt faite de la Loi de Dieu.

Les Jéſuites ont eux-mêmes tiré ces conſéquences. Caſnedi ſoutient que l'homme naît avec une double liberté: par la premiere il eſt ſouverainement maître de ſes déterminations; & celle-là il ne la perd jamais: par la ſeconde il eſt indépendant de toute loi; & cette liberté, il la conſerve juſqu'à ce que la Loi de Dieu lui ſoit connue bien clairement: juſques-là il n'eſt pas obligé de la pratiquer. Quand même il la connoît, il n'eſt obligé de la pratiquer que de la maniere & ſelon la meſure qu'il la connoît; & s'il en a une idée toute contraire à la Loi de Dieu en elle-même, il ne ſera obligé de la pratiquer que conformément à cette idée, c'eſt-à-dire, en faiſant tout le contraire de ce que la Loi de Dieu ordonne effectivement. Ainſi les Jéſuites permettent à Dieu de donner des Loix à l'homme; mais comme Dieu, ſelon les Jéſuites, établit ces Loix chez un Souverain indépendant par lui-même, qui eſt le libre arbitre de l'homme, il faut pour que la Loi oblige, qu'elle ſoit comme homologuée au Tribunal de ce Souverain, Dans cette eſpéce d'enregiſtrement qui n'eſt autre que la notification qui en eſt faite à l'homme,

il

il pourra arriver que cette Loi reçoive tous les changemens & toutes les altérations imaginables, & elle ne demeurera vraiment Loi que ſelon l'état où elle ſera réduite, & non ſelon ce qu'elle eſt en elle-même.

IV.

XI. Péché matériel, péché Philoſophique.

Un tel ſentiment renverſe la Morale de fond en comble, & a des ſuites d'une prodigieuſe étendue. C'eſt de cette ſource que découlent les erreurs du *Péche matériel*, du *Péché Philoſophique*, & de la probabilité. Le péché matériel eſt une action qui eſt mauvaiſe en elle-même, étant contraire à la Loi naturelle; mais qui étant commiſe par une perſonne qui n'en connoît pas le mal, ou même qui n'y penſe point, ne lui ſera pas imputée à péché. C'eſt alors, ſelon le langage des Jéſuites, un *péché matériel*, mais non un *péché formel*.. Un homme qui fait une action criminelle dont il connoît la malice; mais qui en même-temps n'a aucune connoiſſance de Dieu, ne commet qu'un *péché Philoſophique*, c'eſt-à-dire, un péché contre l'ordre naturel; mais non un *péché Théologique*, c'eſt-à-dire un péché qui offenſe Dieu. Or un péché philoſophique, quelque grief qu'il ſoit, ne ſauroit jamais mériter les peines éternelles de l'enfer, mais ſeulement des punitions d'un ordre inférieur. Un Sauvage, par exemple, qui en aſſaſſine un autre, commet un péché Philoſophique; il ſait qu'il fait mal & fait réflexion qu'il ne voudroit pas qu'on le traitât de même: mais ce péché ne ſauroit être un péché Théologique, ni une offenſe de Dieu proprement

dite, puiſque ce Sauvage ne connoît point Dieu. On voit de-là que le principe qui conduit à ces excès, c'eſt de prétendre qu'on ne fait le mal qu'à proportion qu'on croit le faire : ainſi une action qu'on fait ſans en connoître la malice, n'eſt point péché, & ne mérite aucune punition, & une action dont on ne connoît que la malice humaine & non la malice Théologique, c'eſt-à-dire, la malice qui offenſe Dieu n'eſt point un péché Théologique, & ne ſauroit être punie par le ſupplice de l'enfer. Cette Doctrine du péché Philoſophique eſt liée à celle de la diſtinction de l'état naturel & ſurnaturel. En effet un péché Philoſophique eſt proprement un péché de l'ordre *naturel*, & qui par conſéquent ne peut mériter les peines de l'enfer, qui ſont des peines de l'ordre ſurnaturel. Et cette Doctrine eſt ſoutenue ouvertement par les Jéſuites. M. Arnauld dénonça des Theſes qu'ils ſoûtinrent à Dijon où le péché Philoſophique étoit établi formellement. Ils firent alors quelque ſemblant de déſavouer ce qu'il y avoit de plus choquant dans cette Doctrine, parce que tout le monde en avoit été indigné : mais il fut aiſé d'appercevoir par leurs Ecrits mêmes, que ce n'étoit qu'un artifice ; & dans la ſuite ils ont reproduit cette infâme Doctrine, & ne l'ont jamais abandonnée.

V.

XII. **La probabilité autre cauſe du renverſement de la Morale.**

La probabilité eſt encore une ſuite du principe général, que ce n'eſt pas proprement la loi de Dieu qui eſt notre régle, mais l'idée que nous nous en forgeons. Il s'enſuit de-là que ſi un ſentiment paroît pro-

bable, on peut le ſuivre en conſcience ſans s'embarraſſer s'il eſt vrai. On a diſtingué deux ſortes de probabilités, l'une fondée ſur des raiſons apparentes, l'autre ſur des autorités. On nomme la premiere *intrinſeque*, & la ſeconde *extrinſeque*; & l'une ou l'autre de ces probabilités ſuffit, ſelon les Sectateurs de cette Doctrine, pour mettre en ſûreté de conſcience celui qui la ſuit. Comme un tel principe eſt tres-commode dans l'uſage de la vie; on n'a pas manqué de l'étendre très-loin. On a prétendu que de deux ſentimens tous deux probables, on peut ſuivre le moins probable en abandonnant le plus ſûr: & que pour qu'un ſentiment ſoit probable, il ſuffit que deux ou trois Auteurs graves, ou même un ſeul dont l'autorité ſeroit très-reſpectable, l'ait avancé. On ſent combien une telle maxime met au large pour la conduite de la vie; ſurtout les Jéſuites fourniſſant une ſi grande quantité de Caſuiſtes qui ont raiſonné ſur les devoirs de l'homme avec tant de hardieſſe, qu'il n'y a guéres d'action criminelle que quelqu'un d'eux n'ait crû, du moins probablement, qu'on pouvoit commettre en ſûreté de conſcience. Le fameux Caramuel qui, quoiqu'il ne fût pas Jéſuite, n'en eſt pas moins attaché à leurs principes de Morale, ni moins habile à en tirer toutes les conſéquences, félicite Diana autre Caſuiſte, de ce qu'il a rendu pluſieurs opinions probables qui ne l'étoient pas auparavant, & qu'ainſi on ne péche plus en les ſuivant, au lieu qu'on péchoit auparavant: *Jam non peccant, licèt ante peccaverint.* Ainſi, ſelon les Caſuiſtes, pluſieurs perſonnes iront au Ciel, quoiqu'elles

aient fait des actions qui dans les siécles passés, auroient mérité l'enfer à ceux qui les ont commises, parce qu'il n'étoit pas encore probable qu'on pût les commettre en sûreté de conscience.

VI.

XIII. Attaque indirecte livrée par MM. de Port-Royal à la Morale corrompue des Jésuites.

Caractere des Livres de piété & de Morale de ces Théologiens.

Dès que MM. de Port-Royal ont paru dans l'Eglise, ils ont attaqué la Morale des Jésuites d'une maniere indirecte. Ils ont établi des maximes contraires à cette pernicieuse Doctrine dans les Livres de Morale & de piété, dont ils ont enrichi la France. On n'en est pas surpris, quand on fait attention qu'ils avoient sur la grace des principes différens de ceux des Jésuites. D'ailleurs ils avoient puisé une Morale saine & exacte dans les sources pures de l'Ecriture & de la Tradition, & non dans les eaux bourbeuses des Casuites modernes. Persuadés que la justice de l'homme est l'ouvrage de la toute-puissance de Dieu, ils s'en formoient une idée conforme à ce que Dieu peut opérer en lui, & non au dégré de force que pouvoit avoir son libre arbitre. Ils ne connoissoient de vraie justice dans l'homme, de justice digne du bras du Tout-Puissant, que celle qui est intérieure, qui réforme ses inclinations les plus intimes, qui le fait soupirer après les biens éternels, qui embrase son cœur du feu de la charité, qui lui fait trouver dans l'union avec Dieu, & dans l'amour de sa Loi un plaisir céleste, une paix qui surpasse tout sentiment, une consolation ineffable. Telle est la justice dont les Livres de Port-Royal nous donnent l'idée. Nous apprenons

auſſi dans ces mêmes Livres, que la Loi éternelle eſt la Régle de nos devoirs, que le plus grand des malheurs eſt de n'en être pas inſtruit ; que pour l'éviter, il faut ſans ceſſe demander à Dieu d'ouvrir nos yeux & de nous manifeſter ſes Loix ; que nous ne ſerons pas excuſés ſi nous les violons ſans les connoître, parce que c'eſt toujours par notre corruption que nous méconnoiſſons des devoirs qui ont des liaiſons néceſſaires avec la nature de l'homme, & dont les principes ſont gravés dans ſon cœur ; que ce ſera ſur la vérité en elle-même que nous ſerons jugés, & non ſur les idées fauſſes que nous nous en ſerons faites, encore moins ſur les ténébres dont il plaît aux Caſuiſtes de la couvrir, puiſque quand un aveugle en conduit un autre, tous deux tombent dans la foſſe. Enfin nous trouvons dans les Livres des Théologiens de Port-Royal ſur chaque devoir, des régles auſſi conformes à celles des ſaints Peres dont on y a recueilli l'eſprit, qu'elles ſont contraires aux maximes empoiſonnées des Caſuiſtes.

XIV. La Morale des Caſuiſtes combattue directement par MM. de ſaint Cyran & Arnaud, par les Facultés de Théologie de Paris & de Louvain, & par quelques Evêques.

Les Jéſuites s'apperçurent de cette attaque indirecte livrée à leur Doctrine. De-là vient leur acharnement à décrier les Livres de piété de Port-Royal. Mais les mêmes Théologiens combattirent directement la Morale des Jéſuites, & ils le firent avec un prodigieux ſuccès. M. l'Abbé de ſaint Cyran en relevant les erreurs de la ſomme du Pere Garaſſe, par un Livre imprimé en 1626. attaqua ce Jéſuite ſur quelques propoſitions d'une Morale indigne d'un ſage Païen. Il parut en 1643. un Recueil de pluſieurs propoſitions révoltantes, tirées des Livres des

Jésuites, qui étoit intitulé, *Théologie Morale des Jésuites*, qu'ils attribuerent (avec fondement) à M. Arnauld, dans une réponse pleine d'emportement, qu'ils y opposerent par la plume de leur Pere Pintereau. La Faculté de Théologie de Paris avoit censuré quelques Propositions de Morale du P. Bauni, en 1641. L'Université avoit condamné en 1644. La Morale du Pere Hereau. La Faculté de Théologie de Louvain, l'Archevêque de Malines & l'Evêque de Gand avoient depuis censuré plusieurs propositions des Jésuites.

VII.

XV. Publication des Lettres Provinciales.

Mais les disputes sur la Morale devinrent beaucoup plus vives par la publication des Lettres Provinciales en 1656. Dans la quatriéme M. Pascal introduit un Jésuite, qui soutient qu'une action ne peut être imputée à péché, si Dieu ne nous donne auparavant une connoissance du mal qui y est, & une inspiration qui nous excite à l'éviter. C'est ne reconnoître plus la Loi de Dieu en elle-même pour la régle des devoirs. Le Jésuite s'appuie du Pere Bauni, qui soutient que » pour pécher & se rendre coupable devant » Dieu, il faut sçavoir que la chose qu'on » veut faire ne vaut rien, ou au moins en » douter, craindre, ou bien juger que Dieu » ne prend pas plaisir à l'action à laquelle » on s'occupe, qu'il la défend, & nonobs- » tant la faire, franchir le saut & passer » outre. » M. Pascal introduit un personage qui combat vivement cette maxime, qui prouve qu'elle est contraire à ce qui est dit

dans l'Ecriture, que Dieu a laiſſé errer les Gentils dans leurs voies, & que celui qui n'a pas connu la volonté de ſon maître, & qui ne l'a pas accomplie ſera puni, quoique moins rigoureuſement que celui qui l'a connue. Il fait ſentir auſſi combien cette Doctrine eſt pernicieuſe, par la conſéquence toute naturelle qu'il en tire, qui eſt qu'il n'y a que les demi-pécheurs, que ceux qui en péchant conſervent quelque idée & quelque ſentiment de Religion qui ſeront damnés; » Mais que pour ces francs pécheurs, » pécheurs endurcis, pécheurs ſans mélange, pleins & achevés, qui ont perdu toute » idée de la Religion, qui ont étouffé tout » remords, l'enfer ne les tient pas; ils ont » trompé le diable à force de s'y abandonner. »

XVI. Plan de ces Lettres. L'Auteur ſe déclare ouvertement.

Dans les Lettres ſuivantes M. Paſcal introduit toujours ſon Jéſuite, qui lui expoſe les ſentimens de la Compagnie, en citant exactement leurs Auteurs. Dans le cours de ces converſations où regne une fineſſe & un art inimitable, il fait ſentir les égaremens des Jéſuites ſur tous les points de la Morale. On y expoſe le principe de la probabilité, & on en développe les ſuites. On montre que les Jéſuites ont excuſé la Simonie & le vol domeſtique; que ſelon eux on peut aſſaſſiner celui qui nous fait un affront ou qui nous enleve notre bien, ne fût-ce qu'une pomme; qu'il ſuffit d'être préſent de corps à la Meſſe, quoique l'on en ſoit abſent d'eſprit, & qu'en entendant les quatre parties de différentes Meſſes dites en même-tems, on ſatisfait au précepte. Enfin dans la dixieme Lettre on en vient à la né-

ceſſité de l'amour de Dieu. Le Jéſuite aiant expoſé la Doctrine de ſes Peres ſur ce point, & aiant cité entr'autres le Pere Pintereau, qui dit, » qu'il a été raiſonnable que » dans la Loi de grace du nouveau Teſta» ment, Dieu levât l'obligation fâcheuſe & » difficile qui étoit dans la Loi de rigueur » d'exercer un acte de parfaite contrition; » L'Auteur des Lettres n'y peut plus tenir, & fait éclater ſon indignation. Il avoit ménagé ſes termes dans les autres Conférences d'une maniere qui fait aſſez connoître qu'il n'approuve pas les maximes que le Jéſuite lui débite, ſans toutefois que ce Jéſuite prévenu de ſes opinions, s'apperçoive que c'eſt une raillerie. Ici il ſe déclare ouvertement, & parle en ces termes: » O mon Pere, il n'y a point de patience que vous ne mettiez à bout, & on ne peut ouir ſans horreur les choſes que je viens d'entendre. Ce n'eſt pas de moi-même, dit-il. Je le ſai bien; mon Pere; mais vous n'en avez pas d'averſion, & bien loin de déteſter les Auteurs de ces maximes, vous avez de l'eſtime pour eux. Ne craignez-vous pas que votre conſentement ne vous rende participant de leur crime? Et pouvez-vous ignorer que S. Paul juge *dignes de mort, non-ſeulement les auteurs des maux, mais auſſi ceux qui y conſentent?*

Ne ſuffiſoit-il pas d'avoir permis aux hommes tant de choſes défendues, par les palliations que vous y avez apportées. Falloit-il encore leur donner l'occaſion de commettre les crimes mêmes que vous n'avez pû excuſer, par la facilité & l'aſſurance de l'abſolution que vous leur en offrez, en dé-

truiſant à ce deſſein la puiſſance des Prêtres ; & les obligeant d'abſoudre plûtôt en eſclaves qu'en juges les pécheurs les plus envieillis, ſans aucun amour de Dieu, ſans changement de vie, ſans aucun ſigne de regret, que des promeſſes cent fois violées ; ſans pénitence, *s'ils n'en veulent point accepter ;* & ſans quitter les occaſions des vices, *s'ils en reçoivent de l'incommodité ?* Mais on paſſe encore au-delà, & la licence qu'on a priſe d'ébranler les regles les plus ſaintes de la conduite Chrétienne, ſe porte juſqu'au renverſement entier de la Loi de Dieu. On viole *le grand commandement qui comprend la Loi & les Prophêtes.* On attaque la piété dans le cœur ; on en ôte l'eſprit qui donne la vie. On dit que l'amour de Dieu, n'eſt pas néceſſaire au ſalut ; & on va même juſqu'à prétendre, *que cette diſpenſe d'aimer Dieu eſt l'avantage que Jeſus-Chriſt a apporté au monde.* C'eſt le comble de l'impiété. Le prix du ſang de Jeſus-Chriſt ſera de nous obtenir la diſpenſe de l'aimer ! Avant l'incarnation on étoit obligé d'aimer Dieu ; mais depuis que *Dieu a tant aimé le monde, qu'il lui a donné ſon Fils unique*, le monde racheté par lui, ſera déchargé de l'aimer ! Etrange Théologie de nos jours ! On oſe lever l'*anathême* que ſaint Paul prononce *contre ceux qui n'aiment pas le Seigneur Jeſus.* On ruine ce que dit ſaint Jean, que *qui n'aime point, demeure dans la mort ;* & ce que dit Jeſus-Chriſt même, que *qui ne l'aime point, ne regarde point ſes préceptes.* Ainſi on rend dignes de jouir de Dieu dans l'éternité ceux qui n'ont jamais aimé Dieu en toute leur vie. Voilà le myſtere d'iniquité accompli.

Ouvrez enfin les yeux, mon Pere; & si vous n'avez point été touché par les autres égaremens de vos Casuistes, que ces derniers vous en retirent par leur excès. Je le souhaite de tout mon cœur pour vous, & pour tous vos Peres; & je prie Dieu qu'il daigne leur faire connoître combien est fausse la lumiere qui les a conduits jusqu'à de tels précipices, & qu'il remplisse de son amour ceux qui osent en dispenser les hommes. Après quelques discours de cette sorte, je quittai le Pere, & je ne vois gueres d'apparence d'y retourner: mais n'y aiez pas de regret; car s'il étoit nécessaire de vous entretenir encore de leurs maximes, j'ai assez lû leurs Livres pour pouvoir vous en dire à peu près autant de leur Morale, & peut-être plus de leur politique, qu'il n'eût fait lui-même. »

XVII. Ces Lettres consternent les Jésuites. Leur embarras, leurs irrésolutions, leurs ressources dans cette extrémité.

La publication des Lettres Provinciales fut un coup accablant pour les Jésuites. Ils furent d'abord dans un extrême embarras sur les moiens qu'ils pourroient prendre pour repousser une attaque aussi vive, & dont ils sembloient ne devoir jamais se relever. Ils publierent plusieurs Ecrits où l'on voioit assez leurs irrésolutions & leurs inquiétudes. Ils commençoient à diverses reprises, des réponses qui devoient avoir une suite, & qu'ils abandonnoient presque aussi-tôt. Il falloit ou nier que les Auteurs eussent enseigné les maximes qu'on leur attribuoit, ou prouver que ces maximes n'étoient pas condamnables. Mais ces deux partis paroissoient également impratiquables. D'un côté comment nier des faits aussi clairs que le

jour ? Monſieur Paſcal citoit le Livre, le Chapitre, la page, & on n'avoit beſoin que de ſes yeux pour ſe convaincre. D'un autre côté pouvoit-on décemment entreprendre de juſtifier des propoſitions qui font horreur ? Les Jéſuites demeurerent d'abord flottans entre ces deux malheureuſes reſſources. Tantôt ils diſoient que leurs Caſuiſtes n'avoient pas avancé une telle maxime, & que s'ils l'avoient fait, ils ſeroient très-coupables & dignes des anathêmes de l'Egliſe. Tantôt ils avouoient que leurs Auteurs avoient à la vérité enſeigné une telle Doctrine, mais que cette Doctrine étoit ſaine & irrépréhenſible. On prouve dans la quinziéme Provinciale, que la même propoſition du P. Bauni qu'ils défendoient alors, ils l'avoient traitée de maxime déteſtable douze ans auparavant dans leur Apologie contre l'Univerſité, en ſoutenant qu'elle n'étoit point dans le Pere Bauni. Au défaut de raiſons, ils ne manquerent pas de ſe répandre en invectives, en injures, en imputations calomnieuſes contre leur adverſaire, qu'ils ne connoiſſoient que par ſon Ouvrage. Ils lui reprochoient d'avoir tourné la Réligion en raillerie, par ce qu'il avoit fait ſentir le ridicule de leurs opinions par des traits vifs & perçans, il eſt vrai, mais conformes à la vérité.

VIII.

XVIII. M. Paſcal réfute les réponſes des Jéſuites dans de nouvelles Lettres.

On ſent bien que M. Paſcal ne dut pas avoir beaucoup de peine à repouſſer de pareils coups. Il le fit dans les Lettres ſuivantes qu'il adreſſa aux Jéſuites. Nous en rapporterons quelques traits. » Quoi, mes Pe-

XI. Lettre. res, s'écrie-t-il, les imaginations de vos Ecrivains paſſeront pour les vérités de la Foi; & on ne pourra ſe mocquer des paſſages d'Eſcobar, & des déciſions ſi fantaſques & ſi peu Chrétiennes de vos autres Auteurs, ſans qu'on ſoit accuſé de rire de la Religion? Eſt-il poſſible que vous aiez oſé redire ſi ſouvent une choſe ſi peu raiſonnable? Et ne craignez-vous point en me blâmant de m'être mocqué de vos égaremens, de me donner un nouveau ſujet de me mocquer de ce reproche, & de le faire retomber ſur vous-mêmes, en montrant que je n'ai pris ſujet de rire, que de ce qu'il y a de ridicule dans vos Livres; & qu'ainſi en me mocquant de votre Morale, j'ai été auſſi éloigné de me mocquer des choſes ſaintes, que la Doctrine de vos Caſuites eſt éloignée de la Doctrine ſainte de l'Evangile? En vérité, mes Peres, il y a bien de la différence entre rire de la Religion, & rire de ceux qui la profanent par leurs opinions extravagantes. Ce ſeroit une impiété de manquer de reſpect pour les vérités que l'Eſprit de Dieu a révelées; mais ce ſeroit une autre impiété de manquer de mépris pour les fauſſetés que l'eſprit de l'homme leur oppoſe. Car, mes Peres, puiſque vous m'obligez d'entrer en ce diſcours, je vous prie de conſidérer que comme les Vérités Chrétiennes ſont dignes d'amour & de reſpect, les erreurs qui leur ſont contraires, ſont dignes de mépris & de haine; parce qu'il y a deux choſes dans les vérités de notre Religion, une beauté divine qui les rend aimables, & une ſainte majeſté qui les rend vénérables; & qu'il y a auſſi deux choſes dans les erreurs, l'impiété,

qui les rend horribles, & l'impertinence qui les rend ridicules. Et c'eſt pour quoi, comme les Saints ont toujours pour la Vérité ces deux ſentimens d'amour & de crainte, & que leur ſageſſe eſt toute compriſe entre la crainte qui en eſt le principe & l'amour qui en eſt la fin; les Saints ont auſſi pour l'erreur ces deux ſentimens de haine & de mépris; & leur zéle s'emploie également à repouſſer avec force la malice des impies: & à confondre avec riſée leur égarement & leur folie. »

XIX. Il eſt très-permis de tourner en ridicules les déciſions des Caſuiſtes relâchés.

Après avoir montré que cette pratique eſt juſte, qu'elle eſt commune aux Peres de l'Egliſe, & qu'elle eſt autoriſée par l'Ecriture, par l'exemple des plus grands Saints, & par celui de Dieu même; M. Paſcal ajoute: » Je ne dirai plus ſur ce ſujet que ces excellentes paroles de Tertulien! *Ce que j'ai fait n'eſt qu'un jeu avant un véritable combat. J'ai montré les bleſſures qu'on vous peut faire, plûtôt que je ne vous en ai fait. Que s'il ſe trouve des endroits où l'on ſoit excité à rire, c'eſt parce que les ſujets mêmes y portoient. Il y a beaucoup de choſes qui méritent d'être mocquées & jouées de la ſorte, de peur de leur donner du poids en les combattant ſérieuſement. Rien n'eſt plus dû à la vanité que la riſée: & c'eſt proprement à la Vérité à qui il appartient de rire, parce qu'elle eſt gaie; & de ſe jouer de ſes ennemis, parce qu'elle eſt aſſurée de la victoire. Il eſt vrai qu'il faut prendre garde que les railleries ne ſoient pas baſſes & indignes de la vérité. Mais, à cela près, quand on pourra s'en ſervir avec adreſſe, c'eſt un devoir que d'en uſer.* Ne trouvez-vous pas, mes Peres, que ce paſſage eſt

bien juſte à notre ſujet : *Ce que j'ai fait n'eſt qu'un jeu avant un véritable combat.* Je n'ai fait encore que me jouer, *& vous montrer plûtôt les bleſſures qu'on vous peut faire, que je ne vous en ai fait.* J'ai expoſé ſimplement vos paſſages ſans y faire preſque de réflexions. *Que ſi on y a été excité à rire, c'eſt parce que les ſujets y portoient d'eux-mêmes.* Car qu'y a-t'il de plus propre à exciter à rire, que de voir une choſe auſſi grave que la Morale Chrétienne, remplie d'imaginations auſſi groteſques que les vôtres ? »

» Quoi, faut-il employer la force de l'Ecriture & de la Tradition pour montrer, que c'eſt tuer ſon ennemi en trahiſon, que de lui donner des coups d'épée par derriere & dans une embûche ? & que c'eſt acheter un bénéfice, que de donner de l'argent comme un motif pour ſe le faire réſigner ? Il y a donc des matieres qu'il faut mépriſer, *& qui méritent d'être jouées & mocquées.* Enfin ce que dit cet ancien Auteur ; *Que rien n'eſt plus dû à la vanité que la riſée*, & le reſte de ſes paroles s'applique ici avec tant de juſteſſe & avec une force ſi convaincante, qu'on ne ſauroit plus douter qu'on peut bien rire des erreurs ſans bleſſer la bienſéance.

Et je vous dirai auſſi, mes Peres, qu'on en peut rire ſans bleſſer la charité, quoique ce ſoit une des choſes que vous me reprochez encore dans vos Ecrits. Car *la Charité oblige quelquefois à rire des erreurs des hommes, pour les porter eux-mêmes à en rire & à les fuir*, ſelon cette parole de ſaint Auguſtin ! *Hæc tu miſericorditer irride, ut eis ridenda ac fugienda commendes.* Et la même charité oblige auſſi quelquefois à les repouſſer

avec colere, ſelon cette parole de ſaint Gregoire de Nazianze : *L'Eſprit de charité & de douceur a ſes émotions & ſes coleres....* Quoi, mes Peres, il vous ſera permis de dire, *qu'on peut tuer pour éviter un ſoufflet & une injure*, & il ne ſera pas permis de réfuter publiquement une erreur publique d'une telle conſéquence ? Vous aurez la liberté de dire, *qu'un juge peut en conſcience retenir ce qu'il a reçu pour faire une injuſtice ;* ſans qu'on ait la liberté de vous contredire ? Vous imprimerez avec privilege & avec approbation de vos Docteurs, *qu'on peut être ſauvé ſans avoir jamais aimé Dieu ;* & vous fermerez la bouche à ceux qui défendront la vérité de la foi, en leur diſant qu'ils bleſſeroient la charité des freres en vous attaquant, & la modeſtie de Chrétiens en riant de vos maximes ! »

XX. M. Paſcal prouve qu'il n'a pas bleſſé la charité en dévoilant la turpitude des Caſuiſtes.

» Je doute, mes Peres, qu'il y ait des perſonnes à qui vous aiez pû le faire accroire. Mais néanmoins s'il s'en trouvoit qui en fuſſent perſuadés, & qui cruſſent que j'aurois bleſſé la charité que je vous dois, en décriant votre Morale, je voudrois bien qu'ils examinaſſent avec attention d'où naît en eux ce ſentiment. Etrange zéle qui s'irrite contre ceux qui accuſent des fautes publiques, & non pas contre ceux qui les commettent ! Quelle nouvelle charité qui s'offenſe de voir confondre des erreurs manifeſtes par la ſeule expoſition que l'on en fait, & qui ne s'offenſe point de voir renverſer la Morale par ces erreurs ! Si ces perſonnes étoient en danger d'être aſſaſſinées, s'offenſeroient-elles de ce qu'on les avertiroit de l'embûche qu'on leur dreſſeroit, & au lieu de ſe détourner

de leur chemin pour l'éviter, s'amuſeroient-elles à ſe plaindre du peu de charité qu'on auroit eu de découvrir le deſſein criminel de ces aſſaſſins ? S'irritent-ils lorſqu'on leur dit de ne manger pas d'une viande, parce qu'elle eſt empoiſonnée ; ou de n'aller pas dans une ville, parce qu'il y a de la peſte ?... Qu'ils conſiderent donc devant Dieu, combien la Morale que vos Caſuites répandent de toutes parts, eſt honteuſe & pernicieuſe à l'Egliſe : combien la licence qu'ils introduiſent dans les mœurs, eſt ſcandaleuſe & démeſurée : combien la hardieſſe avec laquelle vous les ſoutenez, eſt opiniâtre & violente. Et s'ils ne jugent qu'il eſt tems de s'élever contre de tels déſordres, leur aveuglement ſera auſſi à plaindre que le vôtre, mes Peres, puiſque, & vous & eux, avez un pareil ſujet de craindre cette parole de ſaint Auguſtin ſur celle de Jeſus-Chriſt dans l'Evangile : *Malheur aux aveugles qui conduiſent ! Malheur aux aveugles qui ſont conduits ! Væ cæcis ducentibus ! Væ cæcis ſequentibus !*

XXI. Regles qu'il faut ſuivre en attaquant l'erreur. L'Auteur des Lettres Provinciales les a obſervées.

Mais afin que vous n'aiez plus lieu de donner ces impreſſions aux autres, ni de les prendre vous-mêmes, je vous dirai quelles marques les Peres de l'Egliſe nous ont données, pour juger ſi les répréhenſions partent d'un eſprit de piété & de charité, ou d'un eſprit d'impiété & de haine. La premiere de ces régles eſt, que l'eſprit de piété porte toujours à parler avec vérité & ſincérité, au lieu que l'envie & la haine emploient le menſonge & la calomnie. Quiconque ſe ſert du menſonge, agit par l'eſprit du diable. Il n'y a point de direction d'in-

tention qui puiſſe rectifier la calomnie : & quand il s'agiroit de convertir toute la terre, il ne ſeroit pas permis de noircir des perſonnes innocentes ; parcequ'on ne doit pas faire le moindre mal pour faire réuſſir le plus grand bien, & que *la vérité de Dieu n'a pas beſoin de notre menſonge* ſelon l'Ecriture. *Il eſt du devoir des défenſeurs de la vérité*, dit S. Hilaire, *de n'avancer que des choſes véritables.* Auſſi, mes Peres, je puis dire devant Dieu, qu'il n'y a rien que je déteſte davantage, que de bleſſer tant ſoit peu la vérité ; & que j'ai toujours pris un ſoin très-particulier, non-ſeulement de ne pas falſifier, ce qui ſeroit horrible, mais de ne pas altérer ou détourner le moins du monde le ſens d'un paſſage. De ſorte que ſi j'oſois me ſervir en cette rencontre des paroles du même ſaint Hilaire, je pourrois bien vous dire avec lui : *Si nous diſons des choſes fauſſes, que nos diſcours ſoient tenus pour infâmes ; mais ſi nous montrons que celles que nous produiſons, ſont publiques & manifeſtes, ce n'eſt point ſortir de la modeſtie & de la liberté apoſtolique de les reprocher.*

Mais ce n'eſt pas aſſez, mes Peres, de ne dire que des choſes véritables, il faut encore ne pas dire toutes celles qui ſont véritables ; parce qu'on ne doit rapporter que les choſes qu'il eſt utile de découvrir, & non pas celles qui ne pourroient que bleſſer ſans apporter aucun fruit. Et ainſi comme la premiere régle eſt de parler avec vérité, la ſeconde eſt de parler avec diſcrétion. *Les méchans*, dit ſaint Auguſtin, *perſécutent les bons en ſuivant aveuglement la paſſion qui les anime ; au lieu que les bons perſécutent les*

méchans avec une ſage diſcrétion, de même que les Chirurgiens conſiderent ce qu'ils coupent, au lieu que les meurtriers ne regardent point où ils frappent. Vous ſavez bien, mes Peres, que je n'ai pas rapporté des maximes de vos Auteurs, celles qui vous auroient été les plus ſenſibles, quoique j'euſſe pû le faire & même ſans pécher contre la diſcrétion; non plus que de ſavans hommes & très-Catholiques, mes Peres, qui l'ont fait autrefois. Et tous ceux qui ont lû vos Auteurs, ſavent auſſi bien que vous combien en cela je vous ai épargnés : outre que je n'ai parlé en aucune ſorte contre ce qui vous regarde chacun en particulier, & je ſerois fâché d'avoir rien dit des fautes ſecrettes & perſonnelles, quelque preuve que j'en euſſe. Car je ſai que c'eſt le propre de la haine & de l'animoſité, & qu'on ne doit jamais le faire, à moins qu'il y en ait une néceſſité bien preſſante pour le bien de l'Egliſe. Il eſt donc viſible que je n'ai manqué en aucune ſorte à la diſcrétion dans ce que j'ai été obligé de dire touchant les maximes de votre Morale : & que vous avez plus de ſujet de vous louer de ma retenue, que de vous plaindre de mon indiſcrétion.

La troiſiéme régle, mes Peres, eſt que quand on eſt obligé d'uſer de quelques railleries, l'eſprit de piété porte à ne les emploier que contre les erreurs, & non pas contre les choſes ſaintes; au lieu que l'eſprit de bouffonnerie, d'impiété & d'héréſie, ſe rit de ce qu'il y a de plus ſacré. Je me ſuis déja juſtifié ſur ce point; & on eſt bien éloigné d'être expoſé à ce vice, quand on n'a qu'à parler des opinions que j'ai rapportées

de vos Auteurs. Enfin, mes Peres, pour abréger ces régles, je ne vous dirai plus que celle-ci, qui eſt le principe & la fin de toutes les autres. C'eſt que l'eſprit de charité porte à avoir dans le cœur le deſir du ſalut de ceux contre qui on parle, & à adreſſer ſes prieres à Dieu en même tems qu'on adreſſe ſes reproches aux hommes.... Je crois, mes Peres, qu'il n'y a rien dans mes Lettres qui témoigne que je n'aie pas eu ce deſir pour vous; & ainſi la charité vous oblige à croire que je l'ai eu en effet, lorſque vous n'y voiez rien de contraire. »

XXII. Les Jéſuites ont violé toutes ces regles.

» Mais ſi vous voulez, mes Peres, avoir maintenant le plaiſir de voir en peu de mots une conduite qui péche contre chacune de ces régles, & qui porte véritablement le caractere de l'eſprit de bouffonnerie, d'envie & de haine, je vous en donnerai des exemples. Et afin qu'ils vous ſoient plus connus & plus familiers, je les prendrai de vos Ecrits mêmes. » M. Paſcal commence par la maniere indigne dont pluſieurs Auteurs Jéſuites parlent des choſes ſaintes; & après en avoir rapporté des paſſages qui font horreur, il continue de leur adreſſer la parole. » C'eſt ainſi, leur dit-il, que vous traitez indignement les vérités de la Religion contre la régle inviolable qui oblige à n'en parler qu'avec révérence. Mais vous ne péchez pas moins contre celle qui oblige à ne parler qu'avec vérité & diſcrétion. Qu'y a-t-il de plus ordinaire dans vos Ecrits que la calomnie! Ceux du P. Briſacier ſont-ils ſincéres? & parle-t-il avec vérité quand il dit, que les Religieuſes de Port-Royal ne prient pas les Saints, & qu'elles n'ont point d'ima-

ges dans leur Egliſe ? Ne ſont-ce pas là des fauſſetés bien hardies, puiſque le contraire paroît à la vue de tout Paris ? Et parle-t-il avec diſcrétion, quand il déchire l'innocence de ces filles, dont la vie eſt ſi pure & ſi auſtére, quand il les appelle des *filles impénitentes*, *aſacramentaires*, *incommuniantes*, *des vierges folles*, *fantaſtiques*, *calaganes*, *déſeſpérées*, *& tout ce qu'il vous plaira* . . .

Mais on dira peut-être que vous ne péchez pas au moins contre la derniere régle qui oblige d'avoir le deſir du ſalut de ceux qu'on décrie, & qu'on ne ſauroit vous en accuſer ſans violer le ſecret de votre cœur, qui n'eſt connu que de Dieu ſeul. C'eſt une choſe étrange, mes Peres, qu'on ait néanmoins de quoi vous en convaincre : que votre haine contre vos adverſaires aiant été juſqu'à ſouhaiter leur perte éternelle, votre aveuglement ait été juſqu'à découvrir un ſouhait ſi abominable ; que bien loin de former en ſecret des deſirs de leur ſalut, vous aiez fait en public des vœux pour leur damnation, & qu'après avoir produit ce malheureux ſouhait dans la ville de Caën avec le ſcandale de toute l'Egliſe, vous aiez oſé depuis ſoutenir encore à Paris dans vos Livres imprimés une action ſi diabolique. Il ne ſe peut rien ajouter à ces excès contre la piété. Railler & parler indignement des choſes les plus ſacrées ; calomnier les Vierges & les Prêtres fauſſement & ſcandaleuſement ; & enfin former des deſirs & des vœux pour leur damnation. Je ne ſai, mes Peres, ſi vous n'êtes point confus, & comment vous avez pû avoir la penſée de m'accuſer d'avoir manqué de charité, moi qui n'ai parlé qu'a-

vec tant de vérité & de retenue, ſans faire de réfléxion ſur les horribles violemens de la charité que vous faites vous-mêmes par de ſi déplorable excès. »

XXIII. Pourquoi on reproche aux Jéſuites dans les Provinciales pluſieurs excès qui leur avoient été déja reprochés.

» Enfin, mes Peres, pour conclure par un autre reproche que vous me faites, de ce qu'entre un ſi grand nombre de vos maximes que je rapporte, il y en a quelques-unes qu'on vous avoit déja objectées, ſur quoi vous vous plaignez de ce que *je redis contre vous ce qui avoit déja été dit;* je réponds que c'eſt au contraire, parce que vous n'avez pas profité de ce qu'on vous l'a déja dit, que je vous le redis encore. Car quel fruit a-t-il paru de ce que de ſavans Docteurs & l'Univerſité entiere vous en ont repris par tant de Livres? Qu'ont fait vos Peres Annat, Cauſſin, Pintereau & le Moine, dans les réponſes qu'ils y ont faites, ſinon de couvrir d'injures ceux qui leur avoient donné ces avis ſi ſalutaires? Avez-vous ſupprimé les Livres où ces méchantes maximes ſont enſeignées? En avez-vous reprimé les Auteurs? En êtes-vous devenus plus circonſpects? Et n'eſt-ce pas depuis ce tems-là qu'Eſcobar a été tant de fois imprimé en France, & aux Païs-Bas, & que vos Peres Cellot, Bagot, Bauni, l'Ami, le Moine & les autres ne ceſſent de publier tous les jours les mêmes choſes, & de nouvelles encore auſſi licencieuſes que jamais? Ne vous plaignez donc plus, mes Peres, ni de ce que je vous ai reproché des maximes que vous n'avez point quittées, ni de ce que je vous en ai objecté de nouvelles, ni de ce que j'ai ri de toutes. Vous n'avez qu'à les conſidérer pour y trouver votre confuſion & ma défenſe. »

M. Paſcal dans la Lettre ſuivante qui eſt la douziéme, réfute les chicanes des Jéſuites ſur l'aumône & ſur la ſimonie. » Vous me traitez, leur dit-il en leur adreſſant toujours la parole, comme un impoſteur inſigne, & ainſi vous me forcez à repartir; mais vous ſavez que cela ne ſe peut faire, ſans expoſer de nouveau & même ſans découvrir plus à fond les points de votre Morale, en quoi je doute que vous ſoiez bons politiques. La guerre ſe fait chez vous & à vos dépens; & quoique vous aiez penſé qu'en embrouillant les queſtions par des termes d'école, les réponſes en ſeroient ſi longues, ſi obſcures, & ſi épineuſes qu'on en perdroit le goût, cela ne ſera peut-être pas tout-à-fait ainſi; car j'eſſaierai de vous ennuier le moins qu'il ſe peut en ce genre d'écrire. Vos maximes ont je ne ſai quoi de divertiſſant, qui réjouit toujours le monde. Souvenez-vous au moins que c'eſt vous qui m'engagez d'entrer dans cet éclairciſſement; & voions qui ſe défendra le mieux. » Les paroles de M. Paſcal que nous venons de rapporter, développent tout ſon plan. Il l'éxécute dans cette douziéme Lettre & les ſix ſuivantes.

XXIV. Eloges donnés aux Provinciales par les meilleurs connoiſſeurs.

Nous ne rappellerons point ici tous les éloges qui furent donnés à ces Lettres. Nous nous bornerons à deux anecdotes qui montrent quelle idée en avoient les meilleurs connoiſſeurs. » Un jour, dit Madame de Sévigné dans une de ſes Lettres, on parla des Ouvrages des Anciens & des Modernes. Deſpréaux ſoutint les anciens à la reſerve d'un ſeul Moderne qui ſurpaſſe, à ſon goût & les vieux & les nouveaux. (Un Jéſuite qui

accompagnoit le P. Bourdaloue) & qui faiſoit l'entendu, lui demanda quel étoit donc ce Livre ſi diſtingué dans ſon eſprit. Il ne voulut pas le nommer. Corbinelli lui dit : *Monſieur, je vous conjure de me le dire, afin que je liſe toute la nuit.* Deſpréaux lui répondit en riant : *Ah ! Monſieur, vous l'avez lû plus d'une fois, j'en ſuis aſſuré.* Le Jéſuite reprend & preſſe Deſpréaux de nommer cet Auteur ſi merveilleux, avec un air dédaigneux, un *cotal riſu amaro*. Deſpréaux lui dit : *Mon Pere, ne me preſſez point.* Le Pere continue. Enfin Deſpréaux le prend par le bras, & le ſerrant bien fort lui dit : *Mon Pere, vous le voulez : eh bien, c'eſt Paſcal. Morbleu, Paſcal !* dit le Pere tout étonné, *Paſcal eſt beau autant que le faux le peut être. Le faux*, dit Deſpréaux, *le faux ! Sachez qu'il eſt auſſi vrai qu'il eſt inimitable : on vient de le traduire en trois Langues.* » Le P. Bouhours s'entretenant avec le même M. Deſpréaux ſur la difficulté de bien écrire en François, lui nommoit ceux de nos Ecrivains qu'il regardoit comme les modéles pour la pureté de la Langue. M. Deſpréaux rejettoit tous ceux qu'il nommoit, comme mauvais modéles. *Quel eſt donc, ſelon vous*, lui dit le P. Bouhours, *l'Ecrivain parfait ? Que lirons-nous ? Mon Pere*, reprit M. Boileau, *liſons les Lettres Provinciales, & croiez-moi ne liſons pas d'autre Livre.*

IX.

XXV. Les Jéſuites entreprennent au bout

Il y avoit près de quarante ans que les Provinciales avoient paru, lorſque les Jéſuites qui n'y avoient oppoſé que des calomnies &

de quarante ans de faire une réponſe en forme aux Provinciales. Quelle fut l'occaſion de cette réponſe.

des injures, entreprirent d'y faire une réponſe en régle. Voici ce qui y donna lieu. M. Perrault dans un Ouvrage qu'il donna en 1692. ſous le titre de *Parallele des Anciens & des Modernes*, parloit des Provinciales avec éloge. Il ſuppoſe une converſation dans laquelle un Préſident, un Abbé, & un Chevalier, comparent les Ouvrages des Anciens & des Modernes. Dans cette converſation on venoit de relever le mérite des Dialogues de Lucien & de Ciceron, célébres l'un chez les Grecs, & l'autre chez les Latins : ſur cela le Préſident dit : » Voilà donc Lucien & Ciceron que vous reconnoiſſez pour d'habiles gens en fait de Dialogues : quels hommes de ce ſiécle leur oppoſez-vous ? Je pourrois, dit l'Abbé, leur oppoſer bien des Auteurs qui excellent aujourd'hui dans ce genre d'écrire ; mais je me contenterai d'en faire paroître un ſeul ſur les rangs : c'eſt l'illuſtre M. Paſcal, avec ſes dix-huit Lettres Provinciales. D'un million d'hommes qui les ont lues, on peut aſſurer qu'il n'y en a pas un qu'elles aient ennuié un ſeul moment. Je les ai lues plus de dix fois, dit le Chevalier ; & malgré mon impatience naturelle, les plus longues ont toujours été celles qui m'ont plû davantage. L'Abbé continue : Tout y eſt pureté dans le langage, nobleſſe dans les penſées, ſolidité dans les raiſonnemens, fineſſe dans les railleries, & par-tout un agrément que l'on ne trouve guerres ailleurs. J'avoue, reprend le Préſident, que ces Lettres ſont enjouées & divertiſſantes : mais voulez-vous faire entrer en comparaiſon dix-huit petits papiers volans avec les Dialogues de Platon, de Lucien,

Lucien, & de Ciceron, qui ſont pluſieurs gros volumes ? L'Abbé replique : le nombre & la groſſeur des volumes n'y fait rien. S'il y a plus de ſel dans ces dix-huit Lettres, que dans tous les Dialogues de Platon ; plus de fine & délicate raillerie, que dans ceux de Lucien, mais une raillerie toujours pure & honnête ; s'il y a plus de force & plus d'art dans ces raiſonnemens, que dans ceux de Ciceron ; enfin ſi l'art du Dialogue s'y trouve tout entier, la petiteſſe de leur volume ne doit-elle pas plûtôt leur être un ſujet de louange que de reproche ? Diſons la vérité : nous n'avons rien de plus beau dans ce genre d'écrire. Avez-vous lû la Traduction Latine qu'on en a faite ? Je l'ai lue, dit le Préſident, & je l'ai trouvée très-belle. Vous a-t-elle plû autant que l'original, reprend le Chevalier ? Tout autant, replique le Préſident. J'en ſuis bien aiſe, continue le Chevalier. Vous trouvez que les Dialogues de Lucien lûs dans le Grec, ſont d'un ſel admirable, mais qu'ils ſont fades & languiſſans dans la traduction d'Ablancourt ; & à l'égard des Lettres Provinciales, vous dites que les Latines & les Françoiſes vous divertiſſent également. Demeurez d'accord que je vous ai pris en flagrant délit ſur le fait de la prévention. »

XXVI. Apologie des Provinciales. Anecdote remarquable.

Le Jéſuites, choqués de cet éloge, firent paroître en 1694. un Ouvrage ſous le titre de *Réponſe aux Lettres Provinciales de Louis de Montalte*, ou *Entretiens de Cléandre & d'Eudoxe.* Le Pere de la Chaiſe Confeſſeur du Roi & M. de Harlai Archevêque de Paris, voulurent ſupprimer ce Livre dès ſa naiſſance ; mais les Zélateurs de la Société ſe firent un mérite de le répandre

par-tout. Ils le combloient de louanges juſques dans leurs Sermons, s'efforçant de le faire paſſer pour un chef-d'œuvre. Ils le firent traduire en Latin par leur fameux Pere Jouvenci, & en Italien par un autre membre de leur Société, & le firent imprimer en France, en Flandres, en Hollande & ailleurs. Le bruit commun attribua tout d'abord cette production à leur P. Daniel. C'eſt ce qui donna lieu à l'Auteur de l'Apologie des Provinciales, d'adreſſer à ce fameux Jéſuite ſa réfutation des Entretiens de Cléandre & d'Eudoxe. On ſait que cet Auteur eſt Dom Mathieu Petit-Didier, Religieux Bénédictin de la Congregation de ſaint Vannes & de ſaint Hydulphe. Cette Apologie eſt compoſée de dix-huit Lettres, dont la premiere eſt datée du 6 juillet 1696. & la derniere du premier Février 1698.

Dans la premiere l'Auteur rapporte une Anecdote aſſez remarquable. » On ſait, dit-il en parlant au Pere Daniel, on ſait mais de ſcience certaine & d'original, que les Jéſuites ont fait tout ce qu'ils ont pû pour engager à réfuter ſur leurs Mémoires les Lettres Provinciales, un homme qui ne paſſoit pas pour avoir la conſcience auſſi délicate que l'avoit M. Paſcal : c'étoit feu M. le Comte de Buſſi-Rabutin. S'il n'eût fallu, pour y réuſſir, qu'une grande délicateſſe d'eſprit, une maniere d'écrire fort pure, polie, naturelle, agréable, vous n'auriez pû mieux choiſir. La conjoncture étoit des plus favorables : car il étoit à la Baſtille; on ſait pourquoi. Il avoit beſoin de ſe faire des amis qui euſſent du crédit auprès du Roi, & il ne pouvoit en avoir un plus puiſſant

que le Révérend Pere Confeſſeur. Il avoit lui-même un Confeſſeur Jéſuite, le Pere Nouet, qui pouvoit beaucoup ſur ſon eſprit. Vos Peres voyant donc que les réponſes qu'ils avoient voulu oppoſer aux Lettres, ne faiſoient qu'en augmenter le prix & en relever l'éclat, s'aviſerent de s'adreſſer à ce Comte, le firent prier par ſon Confeſſeur de rendre ce ſervice à la Société, l'aſſurant qu'en reconnoiſſance d'un bienfait ſi important, elle emploieroit tout ſon crédit pour le tirer d'affaire & au-delà : la tentation n'étoit pas petite. Il ouvrit les oreilles à cette propoſition, il s'y engagea ; on lui fournit d'amples mémoires ; il ſe mit à travailler ; il déploia toutes les forces de ſon eſprit pour faire quelque choſe digne de ſa réputation & de ſon ſujet. Mais après quelques eſſais il abandonna l'entrepriſe, avoua qu'il étoit impoſſible d'y réuſſir, & pria le P. Nouet de le décharger de ce fardeau. Lui-même l'a raconté ſans façon à ſes amis ; & il y en a encore qui peuvent en rendre témoignage. »

XXVII. Suite de cette Apologie

La ſeconde partie de l'Apologie des Provinciales commence à la cinquiéme Lettre, dans laquelle on découvre les déguiſemens que l'Auteur des Entretiens a emploiés pour cacher la honte des Théologiens de ſa Société, & pour leur épargner l'horreur que cauſoient à tout le monde les conſéquences de leur Doctrine ſur la probabilité : & on réfute par des faits ce qu'il avance touchant la ſoumiſſion de ſa Société aux Decrets de l'Egliſe, & au jugement des Puiſſances légitimes. La troiſiéme partie s'étend juſqu'à la douziéme Lettre. La neuviéme eſt terminée

par un *Post-scriptum* qui contient cette anecdote : » Une personne très-digne de foi dit savoir de feu M. Nicole même, qu'il avertit M. Pascal qu'on prendroit prétexte de le chicaner de ce qu'il abrégeoit les passages qu'il citoit; & que M. Pascal lui répondit, qu'il ne croioit pas qu'on pût lui faire une si honteuse chicanne, parce qu'il n'abrégeoit les passages, qu'en conservant le sens entier sans y rien ajouter & sans en rien ôter. Le cas prédit étant arrivé, & le procès intenté sur cet article, Wendrock cita les passages au long & au large, disoit encore M. Nicole, ne les trouvant pas plus malaisés à battre étendus que resserrés, mais seulement un peu plus ennuieux au Lecteur. » Dans la onziéme on fait remarquer comment l'Auteur des Entretiens abandonne honteusement son entreprise contre M. Pascal, en couvrant son impuissance sous prétexte d'un dégoût ridicule, & qui choque toute sorte de vraisemblance. On conclut qu'après avoir fait de vains efforts peut-être contre dix passages, il en avoue plus de cent en n'osant les attaquer. On fait une énumération des principaux points de la Morale corrompue des Jésuites, sur lesquels cet Auteur passe condamnation par son silence. On fait voir que par son Livre qui est le dernier effort de la Société, il a fait tout le contraire de ce qu'il vouloit; & que ce Livre est la conviction du relâchement horrible de la Morale des Jésuites, l'apologie de M. Pascal & la honte de son adversaire.

XXVIII. Quelques Anecdotes au sujet des Provinciales.

On trouve dans la même Lettre quelques faits que l'Apologiste expose ainsi, en s'adressant à l'Auteur des Entretiens; » Vos

Confreres n'auront peut-être pas voulu vous chagriner, en vous apprenant la mauvaiſe réuſſite de votre entrepriſe en bien des endroits : mais ils ne peuvent ignorer que la traduction Italienne qu'ils en ont faite a penſé leur être très-funeſte à Naples; qu'elle n'a ſervi qu'à reveiller la curioſité pour les Lettres de M. Paſcal, qu'à en faire débiter un grand nombre, & qu'à cauſer une eſpéce de ſoulevement contre vos Peres de cette ville. Ils ne peuvent ignorer non plus, qu'aiant voulu il y a quelque-tems introduire votre Livre à la Cour du Roi d'Angleterre, à ſaint Germain en Laye, & en faire un régal aux premiers Seigneurs de cette Cour, les morceaux des Lettres de M. Paſcal qui ſont rapportés dans votre Livre, firent tant de plaiſir à ces Seigneurs, qu'ils eurent bien plus de curioſité pour voir ces Lettres entieres, que pour continuer la lecture de vos Entretiens. Ils envoierent donc à Paris chercher les Provinciales; & ce Livre leur plû tant, qu'à peine les Libraires pouvoient-ils trouver aſſez d'exemplaires pour les contenter, & qu'il ne fut plus poſſible à ces Seigneurs de retourner à la lecture de votre Ouvrage, qui par ce moyen tomba dans le dernier mépris. Voilà ce que vos Peres ne peuvent ignorer, & c'eſt ce qui leur cauſe tant de dépit, qu'ils ne ſauroient plus le diſſimuler. Pendant l'Avent dernier (1696) un d'entr'eux qui ſe nomme, dit-on, le P. Lempereur, prêchant dans une Egliſe de Rheims, trouva le moien de fourrer l'éloge de votre Livre dans ſon Sermon. Comme il traitoit de la médiſance, il tomba inſenſiblement ſur certaines lettres écrites contre votre

Société, qu'il prétendoit en être remplies, & qui, ſelon lui, ne ſont qu'un tiſſu d'erreurs, de mauvaiſe foi, & de calomnies, à quoi il ajouta : *On a répondu à ces Lettres ; & ce qui eſt ſurprenant on ne prend pas ſeulement la peine de lire cette réponſe.* Voilà, mon Révérend Pere, un aveu ſincere du peu d'eſtime que l'on fait de votre Livre dans le monde. »

XXIX. Sujet de la douziéme Lettre de l'Apologie des Provinciales.

Dans la douziéme qui eſt la derniere contre les Entretiens, on examine les accuſations du Pere Daniel contre M. Paſcal touchant l'Amour de Dieu. On lui reproche d'avoir infidélement expoſé ſur ce point la critique de M. Paſcal & la Doctrine des Jéſuites : on fait voir que la Doctrine du P. Sirmond, avouée par le P. Daniel, eſt digne d'être cenſurée comme impie & hérétique : on juſtifie M. Paſcal dans ſes accuſations contre le P. Sirmond. On montre comment la Société tient à la Doctrine de ce Pere. On examine s'il eſt vrai que les Peres Annat, Pintereau & le Moine, n'aient défendu que ſa perſonne & non ſon erreur. On repouſſe avec force la calomnie du Pere Daniel, qui accuſe M. Paſcal d'en vouloir à quelque point décidé du Concile de Trente. On y releve le blaſphême du P. Pintereau, qui traite de facheuſe l'obligation d'aimer Dieu pour être reconcilié avec lui, & l'impiété du Pere Daniel, qui oſe dire que ce ſeroit une faveur pour les enfans de la nouvelle Loi de pouvoir être juſtifiés par la ſeule attrition, c'eſt-à-dire, ſans amour de Dieu.

XXX. Quatriéme partie de l'Apologie.

La quatriéme partie de l'Apologie contient les cinq dernieres Lettres, qui ont principalement pour objet trois Diſſertations que

le Pere Daniel avoit miſes à la fin de ſes Entretiens. La quinzieme Lettre répond à la premiere partie de la Diſſertation ſur les équivoques & les reſtrictions mentales. On montre que c'eſt avec raiſon qu'on accuſe le Pere Daniel d'être le Défenſeur de la Doctrine des Caſuiſtes ſur ce point : on lui reproche qu'il canoniſe les équivoques & les reſtrictions mentales, en les faiſant deſcendre du Ciel ; qu'il les ſoutient contre les cenſures & les défenſes de l'Egliſe, contre l'Ecriture, contre les ſaints Peres, contre la raiſon, contre le bien de la Société humaine, contre l'eſprit de la Religion, contre l'indignation même des ſages Paiens ; & on releve la témérité avec laquelle il prétend s'autoriſer de l'exemple des Saints & de celui de Jeſus-Chriſt même. La derniere Lettre s'annonce comme une correction fraternelle adreſſée au Pere Daniel, ſur ce qu'il compare les ſaints Peres de l'Egliſe & ſaint Thomas l'Ange de l'Ecole, avec les corrupteurs de la Morale Chrétienne ; ſur ce qu'il prétend que les ouvrages des Caſuiſtes ſont néceſſaires aux Paſteurs pour bien conduire les ames ; & ſur ce qu'il entreprend d'autoriſer le probabiliſme par l'uſage des anciens Peres & par la pratique des premiers Chrétiens. En finiſſant, l'Auteur s'exprime ainſi : » Je crois, mon Révérend Pere, qu'il eſt tems de mettre fin à ces Lettres. J'en ai aſſez dit juſqu'ici, pour perſuader tout le monde de la bonne foi de M. Paſcal dans ſes citations, & de la mauvaiſe foi avec laquelle vous l'accuſez d'infidélité. J'en ai aſſez dit pour détruire les échapatoires que vous avez cherché dans vos Diſſertations, dans la vûe de

donner un bon tour à la mauvaiſe Doctrine de vos Caſuiſtes. Il eût été à ſouhaiter pour vous que vous ne m'euſſiez pas mis dans la néceſſité d'examiner de nouveau la doctrine de vos Caſuiſtes. Toutes les fois qu'on recommencera cet examen, ſoiez ſûr que la guerre ſe fera toujours ſur vos terres & à vos dépens. Ainſi je ne vous conſeille pas de la pouſſer plus loin. Vous euſſiez même beaucoup mieux fait d'imiter vos Confréres qui ont vécu depuis trente ans, & de demeurer comme eux dans le ſilence, que de renouveller une diſpute, qui de votre aveu, vous a fait ſi peu d'honneur. « A la fin du volume ſe trouve réimprimée ſous le titre de *dix-huitiéme Lettre*, celle qui avoit été écrite en 1652. au Pere de Lingendes Provincial des Jéſuites de la Province de France, touchant le Livre du Pere le Moine, *de la Dévotion aiſée*, dont M. Paſcal parle dans les Provinciales.

XXXI. La Réponſe aux Provinciales donne occaſion à la traduction des notes de Wendrock.

Les Entretiens du Pere Daniel firent naître non-ſeulement l'Apologie des Provinciales, mais encore la traduction des notes de Wendrock. Cette traduction fut faite par Mademoiſelle de Joncoux, connue par ſa piété & par le zéle avec lequel elle ſe portoit à rendre ſervice à tous ceux qui avoient beſoin de ſes ſollicitations auprès de pluſieurs perſonnes en place. Son Ouvrage fut revû par M. Louail Auteur de la premiere partie de l'Hiſtoire de la Conſtitution, & parut en 1700. Elle s'exprime ainſi dans l'Avertiſſement qu'elle mit à la tête : » C'eſt aux Jéſuites que le Public eſt redevable de cette traduction. *Les Entretiens de Cléandre & d'Eudoxe*, me firent naître la premiere pen-

ſée d'y travailler dans le deſſein de la publier. Je crus qu'on n'y pouvoit rien oppoſer de plus ſolide ; & que les Jéſuites attaquant dans un Livre François cet Ouvrage Latin, il étoit bon de le traduire, afin que tout le monde en pût juger par ſoi-même. La ſuppreſſion que les Jéſuites firent de ces *Entretiens*, me fit abandonner ce deſſein, preſque auſſitôt que je l'eus conçu. Mais une nouvelle édition qu'ils en firent paroître il y a quelque-tems, & qu'ils répandirent par-tout, m'engagea à reprendre ce travail. J'avoue néanmoins que l'*Apologie des Provinciales*, qui a été reçue avec tant d'applaudiſſement, me l'auroit fait abandonner pour toujours, ſi les entrepriſes continuelles de ces Peres, ne m'avoient convaincue de la néceſſité de l'achever. »

Avant que d'expoſer quelles furent les ſuites de l'attaque ſi vive livrée à la Morale corrompue des Jéſuites par MM. Paſcal & Nicole, il eſt à propos de faire connoître ces deux zélés défenſeurs de la Morale Chrétienne. Nous avons vû dans l'Article de M. Arnauld la part qu'il eut dans ce combat.

ARTICLE XX.

MM. Nicole & Paſcal Défenſeurs de la Morale Chrétienne contre les relâchemens des Caſuiſtes.

I.

I. M. Nicole. Ses études. Ses liaiſons avec Port-Royal.

PIerre Nicole naquit à Chartres au mois d'Octobre 1625. Il eut pour précepteur ſon pere qui étoit homme de Lettres, &

ſous qui il étudia tous les anciens Auteurs Profanes, Grecs & Latins. Le Pere s'appliquoit à la Poéſie, & compoſoit des Piéces qui lui attiroient de juſtes repréſentations de la part de ſon fils, qui dès l'enfance déteſtoit tout ce qui pouvoit bleſſer la modeſtie, & nuire aux bonnes mœurs. En 1642. le jeune Nicole fut envoyé à Paris, où il fit ſon Cours de Philoſophie dans le College d'Harcourt. Il étudia enſuite la Théologie ſous le célébre M. de Sainte-Beuve. Il lut en même-tems tous les Ouvrages de Saint Auguſtin ſur la Grace, & fit une étude ſuivie de ſaint Thomas. Comme le Livre de Janſénius faiſoit alors beaucoup de bruit, il le lut avec ſoin & vérifia tous les paſſages de ſaint Auguſtin & des autres Peres qui y ſont cités, & il ne trouva aucune citation qui ne fût exacte. Son pere lui fit prendre le degré de Bachelier, & dédier ſa Théſe à M. Leſcot Evêque de Chartres, avec qui le jeune Bachelier n'eut plus depuis aucune liaiſon. M. Nicole ne s'étoit point borné à des études purement Théologiques; il y avoit joint l'étude des Langues, Hébraïque, Grecque, Latine, Eſpagnole & Italienne. Il ne travailloit pas moins à avancer dans la piété que dans les ſciences. Il alloit ſouvent à Port-Royal de Paris entendre les Inſtructions que faiſoit M. Singlin. Il voioit auſſi très-fréquemment deux tantes, Religieuſes de cette ſainte Maiſon, dont l'une étoit la Mere des Anges Suireau, qui fut Abbeſſe de Maubuiſſon & enſuite de Port-Royal. Il connut bien-tôt les Solitaires qui vivoient au-dehors de la Maiſon de Paris, & de celle des champs, & ſe lia avec eux. On avoit formé

des Ecoles pour élever quelques jeunes gens, & M. Nicole fut choiſi pour un des maîtres.

II. Il ſe joint à M. Arnauld, & écrit pluſieurs Ouvrages ſur la Grace & ſur la Morale.

1654. M. Arnauld chercha un ſecond qui pût partager avec lui le travail que demandoit la défenſe de la vérité. Il jetta les yeux ſur M. Nicole, tant à cauſe de la juſteſſe de ſon eſprit, & de la ſolidité de ſon jugement, qu'à cauſe du rare talent qu'il avoit d'écrire en Latin dans la plus grande pureté de cette Langue. Il alla le trouver à Port-Royal des champs, & lui aiant propoſé de s'aſſocier à lui, M. Nicole n'héſita pas, & commença dès-lors à entrer dans tous les travaux de M. Arnauld pour les intérêts de l'Egliſe. Il eut part à tous les Ecrits qui parurent cette même année ſur le Livre & ſur la Doctrine de Janſénius. Il vint demeurer à Paris en 1655. chez M. Hamelin où étoit M. Arnaud, qu'il ſeconda dans les Ouvrages qu'il fit pour ſa défenſe contre la Cenſure de Sorbonne. Les années ſuivantes M. Nicole compoſa quelques-uns des Ecrits des Curés de Paris, contre la Morale corrompue des Jéſuites, ſavoir le troiſiéme, le quatriéme, le huitiéme & le neuviéme, & quelques cenſures Epiſcopales de l'Apologie des Caſuiſtes. Le zéle avec lequel il combattoit la Morale relachée des Jéſuites, ne lui fit pas perdre de vûe les ennemis de Janſénius & la défenſe de la Doctrine de Saint Auguſtin. Dans ces mêmes années 1657 & 1658. il écrivit pluſieurs piéces Latines très-importantes, entre autres les ſix Diſquiſitions de Paul Irénée. C'eſt un chef d'œuvre en genre de Théologie Scholaſtique. Le but de cet Ouvrage eſt de diſſiper le phantôme du Janſéniſme, & de montrer que ce n'eſt

qu'une héréſie imaginaire, dont les mal-intentionnés ſe ſervent pour décrier les gens de bien, & pour tromper les ignorans. Ce fut auſſi alors qu'il fit l'écrit intitulé, *Belga percontator*, contre M. de Marca.

III. Il traduit en Latin les Provinciales, & y fait des notes. Autres Ecrits ſur les affaires de l'Egliſe.

Un des Ouvrages les plus conſidérables de M. Nicole dans le cours de ces diſputes, c'eſt ce qu'il fit au ſujet des Lettres Provinciales. Il les traduiſit en Latin étant à Cologne où il s'étoit retiré, pour ſe mettre à couvert des vexations qu'il avoit à craindre. Il joignit à ſa traduction des préfaces & des notes en forme de Commentaire, dans leſquelles il réfute les calomnies que les Jéſuites avoient répandues contre M. Paſcal. Il y traite auſſi pluſieurs points très-importans de la Théologie Morale. Il y a joint dans la ſuite diverſes piéces très-intéreſſantes. Pour la belle Latinité, on peut dire que M. Nicole s'eſt ſurpaſſé lui-même dans cet Ouvrage; & à l'égard du fond des matieres qui y ſont traitées, c'eſt un chef d'œuvre au jugement de tous les connoiſſeurs. Il le donna au public ſous le nom de Wendrock. Nous avons dit qu'il fut traduit en François par Mademoiſelle de Joncoux, fille recommandable par ſa grande vertu & par ſon zéle pour la vérité. M. Nicole étoit de retour à Paris en 1660. lorſqu'il attaqua les Ecrits que publioit le Pere Amelote de l'Oratoire pour l'exaction de la ſignature du Formulaire. Il fit quelque tems après en Latin. le *Traité de la diſtinction du fait & du droit dans l'affaire de Janſénius*, & en François, *les pernicieuſes conſéquences de la nouvelle héréſie des Jéſuites, contre le Roi & contre l'Etat*. Il demeuroit alors à Paris dans une grande retraite avec

M. Arnauld chez Madame Angran parente de ce Docteur. En 1664. ils allerent tous deux à Châtillon dans une maiſon de campagne, où ils paſſerent quelque tems, uniquement occupés de la priere & de l'étude. M. Nicole conſulta alors M. d'Alet ſur le deſſein qu'il avoit de ne plus écrire, & de ſe conſacrer à une entiere retraite. Le ſaint Prélat lui conſeilla de continuer de travailler pour la défenſe de la vérité, & de ne point ſe ſéparer de ſon illuſtre ami.

IV. Autres écrits de M. Nicole. Traité de la Foi humaine. Imaginaires. Viſionnaires. Défenſe des IV Evêques.

M. Nicole ſuivit ce ſage conſeil, & commença à écrire des Livres de controverſe contre les Calviniſtes. Il entreprit de concert avec M. Arnauld le grand Ouvrage de la Perpétuité. Il en fut bientôt détourné par de nouveaux incidens. Les Ecrits de Peres Ferrier & Annat Jéſuites, la foi humaine de M. de Perefixe, les violences exercées contre les Religieuſes de Port-Royal, donnerent une ample matiere à ſa plume & à ſon zéle. Il fit en 1665 ſon excellent Traité de la Foi humaine, les dix Lettres *Imaginaires*, & les huit *Viſionnaires*. Ces Ecrits ſont ſi connus, qu'il ſeroit ſuperflu d'en faire ici l'analyſe. On y trouve la force du raiſonnement jointe à la juſteſſe des réfléxions & à la ſolidité des principes. M. Nicole eut auſſi beaucoup de part à pluſieurs différens Ouvrages qui parurent pour la défenſe du Nouveau Teſtament de Mons, & pour celle des IV Evêques perſécutés au ſujet du Formulaire. Il fit dans ce même tems avec M. Arnauld un pélerinage au tombeau de ſaint Bernard à Clairvaux. Dans le fort de la perſécution, M. Nicole alla à Fontainebleau, où étoit la Cour, & où il compoſa le ſixié-

me & le ſeptiéme des Mémoires faits pour la défenſe des IV. Evêques. Le but de ce voyage étoit de répondre ſur le champ aux Mémoires que les Jéſuites faiſoient préſenter au Conſeil, & que M. le Tellier Secrétaire d'Etat lui faiſoit remettre ſecretement dans ſon Hôtellerie, où il étoit entierement inconnu.

II.

V. Livres de Controverſes contre les Calviniſtes. Eſſais de Morale. M. Nicole fait divers voiages.

Lorſque le Pape Clement IX. eut rendu la paix à l'Egliſe de France, M. Nicole s'appliqua ſérieuſement au Livre de la Perpétuité de la Foi, dont le ſuccès fut très-grand. Il voulut que le nom ſeul de M. Arnauld parût à la tête de ce grand Ouvrage. » Vous êtes Prêtre & Docteur, lui dit-il, & moi je ne ſuis que ſimple Clerc. Il convient qu'on n'enviſage que vous dans ce travail, où il faut parler au nom de l'Egliſe, & défendre ſa foi dans des points ſi importans. » Il compoſa en 1671. étant à Port-Royal des Champs, les *Préjugés légitimes contre les Calviniſtes*, Ouvrage qui porta un coup mortel à ces hérétiques, & qui mit en émotion tous leurs Miniſtres. Ce fut auſſi cette même année que parut dans le Public le premier volume des *Eſſais de Morale*, & il fut bien-tôt ſuivi de trois autres. Cet Ouvrage eſt devenu conſidérable par les nouveaux volumes que l'Auteur compoſa; & il ſuffiroit ſeul pour immortaliſer M. Nicole. M. Arnauld l'aiant engagé de l'accompagner à Angers, M. Nicole le fit, & à ſon retour il ſe logea au Fauxbourg ſaint Jacques, où il fut tranquille juſqu'en 1676. travaillant à la ſuite des *Eſſais de Morale* & de la *Perpétuité de la*

Foi. Au commencement de cette année, il alla à Alet demander quelques avis à M. Pavillon, & revint par Grenoble pour voir M. le Camus, qui le retint le plus long-tems qu'il put. Cet illuſtre Prélat le mena à la grande Chartreuſe, où il viſita le tombeau de ſaint Bruno. De Grenoble il alla à Anneci prier ſur celui de ſaint François de Sales. Il y fit connoiſſance avec la Supérieure des filles de la Viſitation, avec qui il a continué depuis d'être en commerce de Lettres. Comme tout étoit ſuſpect dans les actions les plus ſimples des Théologiens de Port-Royal, on ne manqua pas de donner un mauvais tour à ce voiage de M. Nicole. On prétendit qu'il étoit allé ſonder quelques Evêques ſur l'affaire du Janſéniſme, & que c'étoit pour cela qu'il avoit changé de nom ſur la route. On lui fit tenir des propos ridicules à M. d'Arenthon Evêque de Geneve, & on répandit qu'il n'avoit point honoré les Reliques de Saint François de Sales. D. le Maſſon Général des Chartreux dans la vie de M. d'Arenthon, a débité ces contes ſur la foi d'un Abbé de la Pérouſe.

VI. Traité de la Priere. M. Nicole ſort du Royaume.

De retour à Paris, M. Nicole travailla au Traité *de l'Oraiſon.* Il s'y propoſe de prémunir les eſprits contre la fauſſe ſpiritualité, qui prend pour divines toutes les prétendues lumieres qu'on reçoit dans l'Oraiſon. Il combat ſpécialement ſans cependant les nommer, M. de Bernieres de Louvigni Auteur du Livre intitulé, *Le Chrétien intérieur*, & le Pere Guilloré Jéſuite, qui dans pluſieurs Ouvrages de piété, avoit ſemé les principes du plus dangereux Quiétiſme. Ce Traité fut très-bien reçû du Public, & les Docteurs

de Louvain le firent réimprimer en Flandres pour l'uſage de leurs Colléges. M. l'Evêque de Caſtorie le fit traduire en Flamand pour les Catholiques de Hollande. En 1678. il ſe forma un nouvel orage contre M. Nicole à l'occaſion de la Lettre Latine que les Evêques d'Arras & de ſaint Pons écrivirent au Pape Innocent XI. contre pluſieurs propoſitions ſcandaleuſes des Caſuiſtes relâchés. La mort de Madame de Longueville arrivée en 1679. l'obligea de ſortir du Royaume. Il alla à Bruxelles où M. Arnauld le joignit bien-tôt, mais cette réunion ne dura pas long-tems. M. Arnauld qui penſoit à ſe retirer en Hollande, lui fit la propoſition de le ſuivre. M. l'Evêque de Caſtorie les invitoit à venir s'y fixer, leur promettant qu'ils y ſeroient fort tranquilles. M. Nicole s'en défendit en alléguant ſa ſanté qui s'affoibliſſoit, ſes attaques d'aſthme qui devenoient plus violentes, le mauvais air de la Hollande, la diſette de bonne eau, qui étoit preſque ſon unique boiſſon; & de plus la réſolution qu'il avoit priſe de ne plus ſe mêler de rien, & d'aller finir ſes jours dans un coin de quelque monaſtere, pour ne plus penſer qu'à la mort. M. Arnauld ne voulut pas trop inſiſter, & le laiſſa libre. Ainſi ils ſe ſéparerent; M. Arnauld alla en Hollande, & M. Nicole demeura en Flandres.

VII. Sa Lettre à l'Archevêque de Paris indiſpoſe pluſieurs de ſes amis.

Mais peu de tems après il ſongea à retourner à Paris. La difficulté étoit de s'y procurer une ſituation paiſible; & la choſe dépendoit de l'Archevêque (de Harlai.) Il ſavoit que ce Prélat étoit très-irrité contre lui à l'occaſion de la Lettre des deux Evêques au Pape, que tout le monde lui attri-

buoit. Il penſa donc qu'il falloit entrer en éclairciſſement avec ce Prélat ; & par le conſeil de quelques perſonnes, il lui écrivit une Lettre, dont la ſubſtance porte, » qu'on ne doit point le rendre garant de ce qu'il y auroit dans la conduite des deux Evêques, où l'on croiroit voir un manque de reſpect pour le Roi ; que s'il y avoit même dans la Lettre qu'il avoit dreſſée par leur ordre, des choſes peu meſurées, il ne devoit pas en être chargé, parce que ce n'eſt pas à celui qui écrit pour d'autres, mais à ceux qui adoptent ſon Ecrit, à répondre de ce qui y eſt. Qu'au reſte de bons Evêques qui aiment l'Egliſe, ne ſont point répréhenſibles, lorſqu'ils cherchent dans l'autorité du ſaint Siége de l'appui & du ſecours contre les Corrupteurs de la Morale Chrétienne ; que pour lui on ſait bien que depuis dix ans il ne s'eſt mêlé de rien ; & qu'il eſt réſolu de ne rien faire dans la ſuite qui puiſſe démentir le témoignage qu'il ſe rend de ſon éloignement de toute conteſtation, & qu'il évitera tout ce qui peut faire du bruit, & donner de la peine au Prélat. » Cette Lettre indiſpoſa contre M. Nicole pluſieurs de ſes anciens amis, qui la regardoient comme une foibleſſe & une eſpece de prévarication, ſurtout à cauſe de l'engagement qu'il prenoit à la fin de la Lettre, de ne plus ſe mêler dans les diſputes, & de ne rien faire qui déplût à un Prélat protecteur de l'erreur, & toujours déclaré contre le bien. M. Arnauld garda plus de modération ; & quoiqu'il n'approuvât point la démarche de ſon ami, il le défendit contre ceux qui le décrioient & le condamnoient trop durement. Quel-

qu'indifférent que fut M. Nicole par caractere, pour tous les discours qu'on pouvoit tenir contre lui, il fut néanmoins fort sensible à ce soulevement des amis, & il écrivit plusieurs Lettres pour justifier sa conduite. Il composa même une longue Apologie qui n'a été imprimée que long-tems après sa mort.

VIII. **Il fait divers voyages.**

Il y a apparence qu'il étoit à Liege lorsqu'il écrivit cette Lettre à l'Archevêque de Paris. Il en partit vers la fin de l'année (1679) & alla à Sedan en remontant la Meuse. Voici comment il fait le récit de ce voyage. » Qui m'auroit dit, il y a six mois, qu'il me falloit résoudre à n'avoir plus ni feu ni lieu, à être à charge à tout le monde, à changer continuellement de demeure, à être décrié & condamné d'un consentement universel par les gens du monde & les amis, à n'être plaint ni défendu de personne, à coucher sur la paille avec la fievre dans des trous creusés sous les rochers de la Meuse, en vérité cela m'auroit fait peur. Cependant cela est passé, & n'est pas si grand'chose qu'on pourroit croire. » Après un séjour assez court à Sedan, il alla à l'Abbaye de Châtillon Ordre de Citeaux, dont il édifia les Moines par sa piété exemplaire. Ses ennemis l'y découvrirent, & l'accuserent d'y vouloir cabaler. Il en sortit dans la plus grande rigueur de l'hyver, & se rendit à l'Abbaye d'Orval autre maison de Cîteaux dans le Duché de Luxembourg. Il fut obligé d'en sortir pour la même raison qui lui avoit fait quitter Châtillon. Il retourna à Liége, où il eut la consolation de voir M. de Sainte Marthe, qui y passoit pour aller voir M. Arnauld

Lettre 25. tom. 7. des Essais de Mor.

à Bruxelles. M. Nicole l'y accompagna, & paſſa quelque tems avec ces deux illuſtres amis.

III.

IX. M. Nicole de retour à Paris compoſe de nouveaux Ouvrages contre les Calviniſtes & continue les Eſſais de Morale.

Etant revenu à Liege, il reçut la nouvelle, que l'Archevêque de Paris lui permettoit de revenir ſecrettement à Chartres. Il y alla donc, & prit le nom de M. de Berci. Il eut enſuite permiſſion de retourner à Paris, ce qui lui attira de nouveaux reproches de la part de quelques perſonnes, qui n'avoient pas la même modération que M. Arnauld, qui prit hautement la défenſe de ſon ami. Dès que M. Nicole fut tranquille à Paris, il écrivit pour les intérêts de l'Egliſe. Il publia le Livre *de l'Unité de l'Egliſe*, & celui qui a pour titre : *Les Prétendus Réformés convaincus de Schiſme.* Ces excellens Ouvrages produiſirent de grands fruits. Pendant qu'il travailloit à la Controverſe, il ne perdoit pas de vûe la Morale. Il s'occupoit de la *Continuation des Eſſais de Morale*, qui conſiſte dans une explication des Epîtres & Evangiles de toute l'année. Elle fut achevée & imprimée en 1687. Il ſeroit ſuperflu d'en faire l'éloge. C'eſt un Ouvrage qui a toujours le mérite de la nouveauté, & que l'on relit chaque année avec une nouvelle ſatisfaction, & toujours avec fruit. M. de Rancé Abbé de la Trappe en fit un grand éloge, en remerciant l'Auteur du préſent qu'il lui avoit fait des deux premiers volumes.

MM. Hideux & Blampignon Docteurs & Curés de Paris donnent dans leur Approbation une idée juſte de l'excellence de l'Ouvrage, & de la grande réputation de l'Au-

teur. » Comme la Religion, disent ces Docteurs, consiste dans la Foi & dans les mœurs, & qu'en même-tems que l'Eglise travaille à gagner ses ennemis en leur découvrant la vérité qu'ils ignorent, elle tâche de sanctifier ses enfans, en les engageant à faire honneur à leurs sentimens par leurs actions : c'est donner au zéle toute l'étendue qu'il peut avoir, que de s'employer sans réserve à seconder l'Eglise dans ces deux choses qui fixent ses desseins & qui partagent sa conduite. Chacun sait combien l'Auteur qui donne cet Ouvrage au Public, a contribué au plein triomphe que la Foi de l'Eglise a remporté sur ses ennemis. Nous goûtons avec plaisir les fruits d'une gloire qui lui a coûté tant de peines, & nous apprenons avec joie qu'il vient tout de nouveau de prendre les armes pour repousser les derniers efforts d'un parti, qui foible, languissant, & pressé de toutes parts, semble ne pouvoir plus se soûtenir que par de nouveaux systêmes, & par des paradoxes inouis. Mais comme rien ne peut échapper à la doctrine & à la charité de l'Auteur, il ne se borne pas à défendre l'Eglise contre ses ennemis, il travaille utilement au salut de ses enfans, également habile & heureux à connoître avec pénétration, à montrer avec évidence, à développer avec netteté, & les dogmes que l'on doit croire & les maximes que l'on doit suivre, pour appartenir de cœur & d'esprit à Jesus-Christ & à son Eglise. Il dissipe les nuages de l'ignorance & de l'erreur. Il conduit à la vertu par des pas de lumiere, & de la même main dont il a tant de fois élevé des trophées à la vérité de la Foi, il soutient la pureté de la

Morale, & la fait triompher de la cupidité, des paſſions & du crime. On a déja vû pluſieurs Ouvrages dont il nous a enrichis. Il le fait encore dans les Livres qui ont pour titre; *Continuation des Eſſais de Morale.* Tout y eſt plein de ſolidité & d'inſtruction. La doctrine y prépare le monde à la piété. L'Auteur va au cœur par l'eſprit. Il joint l'onction à la force, & par-tout il gagne & enleve, parce que par-tout il perſuade & convainc. Ceux qui liront ces Livres avec application, y apprendront l'heureux art d'entrer dans les deſſeins de l'Egliſe, qui dans les Dimanches & les Fêtes ne propoſe aux fidéles certains endroits choiſis de l'Ecriture, qu'afin que ce qu'ils entendent lire, ſoit le ſujet de leur inſtruction, le ſoûtien de leur eſpérance, & le principe de leur conſolation. Le pécheur malgré les nuages des paſſions s'y reconnoîtra lui-même. Il y verra la grandeur de ſes égaremens; il en découvrira les ſources, il en prévoira les ſuites: pourvû qu'il ne ſoit pas ſemblable à un homme qui après s'être regardé dans un miroir, s'en va & oublie à l'heure même quel il étoit. Il aura honte de n'être pas ce qu'il doit être; & cherchera dans la pénitence des forces pour s'affranchir de l'empire du démon. Le juſte s'y ſentira de plus en plus animé à rendre graces à la miſéricorde qui l'a prévenu de ſes bénédictions, à combattre la cupidité dont il découvrira les artifices & les illuſions, à faire ſon ſalut avec crainte & tremblement, à affermir ſa vocation & ſon élection par les bonnes œuvres. Peres, enfans, maîtres, domeſtiques, Magiſtrats, Princes, Religieux, Prêtres, Pontifes, tout le monde y peut

profiter : & de tant d'états différens qui partagent la ſociété civile, & qui ſont cette agréable variété de l'Egliſe dont parle le Roi Prophéte, il n'en eſt pas un ſeul qui ne puiſſe y trouver les regles d'une conduite également ſainte devant Dieu, & irréprochable devant les hommes. »

X. Autres travaux de M. Nicole. Nouveaux ſervices qu'il rend à l'Egliſe. Sa diſpute ſur la Grace générale.

Ce fut auſſi dans ce même tems, que M. Nicole recueillit tous les manuſcrits de M. Hamon pour les donner au public. Il les revit tous, & compoſa des Préfaces pour chaque Volume. Ce ſont des morceaux dignes d'un ſi ſavant Editeur. Il écrivit auſſi alors la vie de la Mere Marie des Anges Suireau ſa tante, qui avoit été vingt-deux ans Abbeſſe de Maubuiſſon. En 1687, il s'établit dans la maiſon où il eſt mort. Elle étoit ſituée dans la place du puits l'Hermite derriere la Pitié, & appartenoit au Couvent des Religieuſes de la Crêche, qui ne ſubſiſte plus, & auquel a ſuccedé la Communauté de S. François de Sales. Comme il ſe trouvoit dans le voiſinage du Jardin du Roi, il alloit ordinairement s'y promener. Il faiſoit certains jours de la ſemaine des Conférences ſur la Controverſe avec des perſonnes habiles. Il étoit ſouvent viſité par M. le Comte de Troiville, MM. Racine, Deſpréaux, Dubois, Renaudot, le Tourneux, Santeuil & pluſieurs autres. Ce fut à la fin de ſa vie qu'éclata la diſpute au ſujet de ſon ſyſtême ſur la Grace générale. Les Jéſuites en ont donné une idée très-peu juſte. Pour s'en former une qui ſoit exacte, il faut lire un Recueil en quatre volumes in-douze, dont les deux premiers contiennent tous les Ecrits de M. Nicole ſur cette matiere ; & les deux ſui-

vans ceux de M. Arnauld, du Pere Queſnel & des autres Théologiens qui ont combattu ce ſyſtême. On a encore une belle Lettre de M. Duguet ſur la Grace générale, & un Ecrit de Dom Hilarion Bénédictin de S. Vannes. On ſait que M. Nicole quelquetems avant ſa mort tenoit fort peu à ſon ſyſtême, & qu'il a toujours été inviolablement attaché aux Dogmes de la Grace efficace par elle-même, & de la prédeſtination gratuite.

XI. M Nicole écrit contre les Quietiſtes à la priere de M. Boſſuet. Sa derniere maladie & ſa mort.

M. Nicole a pris quelque part à la diſpute de M. l'Abbé de la Trappe avec D. Mabillon ſur les Etudes des Moines. Il fit même, peu avant ſa mort, un Mémoire qui s'eſt trouvé parmi les papiers du Savant Bénédictin, & que D. Vincent Thuillier a donné au Public. M. Nicole y prouve que M. l'Abbé de la Trappe avançoit pluſieurs choſes ſans preuves, & que de tout tems on a vû les Etudes cultivées dans les Monaſteres. Une autre affaire dans laquelle il entra auſſi les dernieres années de ſa vie, eſt celle du Quiétiſme. Le grand Boſſuet l'engagea à écrire ſur cette matiere. Malgré ſes infirmités, il relut les Ecrit de Molinos, d'Eſtival, de Falconi, de Malaval, du Pere de la Combe & de Madame Guion, & revit ſes propres Ecrits précédens ſur ce ſujet, les *Viſionnaires* & le *Traité de la Priere*. Il compoſa enſuite un volume intitulé : *Réfutation des principales erreurs des Quiétiſtes*, qui fut imprimé en 1695. Cette même année le 11 Novembre il eut une eſpece d'attaque d'appoplexie qui n'empêcha point qu'il ne fût en état de recevoir les Sacremens. Pendant les cinq jours que dura ſa maladie, il ſe

faiſoit ſans ceſſe réciter des Pſeaumes, & indiquoit les endroits de l'Ecriture Sainte qu'il ſouhaitoit qu'on lui lût. Le 16. il eut une ſeconde attaque dont il mourut. Il étoit âgé de ſoixante-dix ans. Il avoit prié de vive voix qu'on portât ſon cœur à Port-Royal pour être réuni à celui de M. Arnauld, qui étoit mort l'année précédente ; mais on oublia d'exécuter cette diſpoſition. Il fut enterré dans l'Egliſe de ſaint Medard dans la nef près de la grande porte du Chœur. Il avoit choiſi pour ſes Légataires M. le Comte du Charmel, le Pete Fouquet de l'Oratoire & M. Cordier, auquel il ſubſtituoit en cas de mort M. l'Abbé Couet. Les legs du Teſtateur furent conteſtés par deux couſines qui ſe diſoient héritieres. Leur Avocat fit un Factum fort injurieux à la mémoire de ce grand Théologien. C'eſt une piéce dictée par la paſſion & par la calomnie.

XII. Ouvrages poſthumes de M. Nicole. Ses Inſtructions Théologiques. Ses Lettres. Excellence de la Morale de ce grand Théologien.

On a donné au Public pluſieurs Ouvrages poſthumes de M. Nicole : trois volumes de Lettres, & ſix volumes d'Inſtructions Théologiques ſur les Sacremens, ſur le Symbole & ſur le Décalogue. Il y a un ſeptiéme volume ſur l'Oraiſon Dominicale & la Salutation Angelique. Ces Inſtructions ſont au-deſſus de tous les éloges que l'on pourroit en faire. C'eſt un tréſor de lumiere, dans lequel on ne ſauroit aſſez exhorter les Fidéles à aller puiſer, s'ils veulent être ſolidement inſtruits de la Religion. Les plus importantes matieres y ſont traitées par l'autorité de l'Ecriture & de la Tradition, & ſont dégagées de tout ce qui ſent la Scholaſtique. M. Nicole explique le Dogme avec netteté & préciſion, & en tire enſuite les Inſtruc-

tions

tions morales les plus naturelles & les plus ſolides. Il croioit avec raiſon que la Théologie ne devoit point être traitée d'une maniere ſéche & ſtérile, qui éclaire l'eſprit ſans remuer le cœur, & qui montre les vérités de la Foi ſans les rendre aimables, & ſans apprendre aux hommes l'uſage qu'ils doivent faire de cette lumiere par rapport à leurs mœurs. Il a donc voulu, à l'exemple des Saints Peres, joindre la Morale au Dogme, de telle ſorte que ſa Théologie fût en même-tems un Livre de piété. On peut dire avec vérité qu'il n'y a gueres d'Ouvrages ſur leſquels Dieu ait répandu plus de bénédictions que ſur ceux de M. Nicole. Ainſi il ne faut pas s'étonner ſi les ennemis de tout bien & les Corrupteurs de la Morale, ſe ſont efforcés de les faire paſſer pour ſuſpects. Mais leur audace n'a ſervi qu'à les couvrir de confuſion, en dévoilant de plus en plus le deſſein qu'ils ont formé d'établir un nouveau corps de Religion à la place de l'ancien.

On trouve dans chaque Traité de M. Nicole un ordre & une méthode qui porte la lumiere dans l'eſprit de ſes Lecteurs, & qui les convainc par la ſeule liaiſon & le ſeul enchaînement de ſes principes. On y remarque ſa profondeur pour remonter juſqu'aux premiers principes des vérités qu'il expoſe, & pour développer toutes les conſéquences des maximes qu'il établit; ſa ſageſſe & ſa circonſpection pour ne rien avancer de douteux & de nouveau dans la Morale. Enfin on y remarque par tout l'attachement inviolable de l'Auteur à la Doctrine des Saints Peres, & la piété tendre & ſincere qui regne

dans tous ſes Ouvrages, & qu'il inſpire à ſes Lecteurs. Nous ne dirons rien de tous ceux qu'il a faits ſur la Controverſe. Il n'y en a aucun où l'on ne voie avec admiration la ſupériorité de ſon génie, l'élévation & la ſolidité de ſes penſées, la juſteſſe & la force de ſes raiſonnemens, la délicateſſe de ſon diſcernement, la clarté & la pureté de ſon ſtyle, ſa pénétration, ſes lumieres & ſon amour pour la vérité. Peut-on douter que l'Egliſe ne mette un jour au rang de ſes Docteurs & de ſes Peres, un Théologien qui lui a rendu de ſi grands ſervices, qui l'a éclairée par tant d'Ouvrages ſolides, ſur le Dogme & ſur la Morale, & qui n'a ceſſé de combattre par ſes Ecrits les ennemis du dedans auſſi-bien que ceux du dehors ?

IV.

XIII. M. Paſcal. Son éducation. Ses progrès dans les Sciences. Sa grande réputation de Savant.

Blaiſe Paſcal nâquit à Clermont en Auvergne le 19 Juin 1623. Son pere Etienne Paſcal étoit Préſident en la Cour des Aydes de cette Ville, & ſe chargea ſeul de ſon éducation. Afin d'y mieux réuſſir il quitta ſa Charge & alla ſe fixer à Paris avec ſon fils, en qui il voioit des diſpoſitions extraordinaires. Il ſe tenoit chez lui toutes les Semaines, des Conférences de Sçavans ; & le jeune Paſcal, qui n'avoit que douze ans y aſſiſtoit, & y donnoit des marques de la ſublimité & de la pénétration de ſon eſprit. Son goût pour la Géométrie parut dès l'enfance ; & ſon pere fut un jour épouvanté en voiant que ſon fils étoit parvenu de lui-même & par ſes propres recherches juſqu'à la trente-deuxiéme propoſition du premier Livre d'Eu-

clide. A l'âge de ſeize ans le jeune Paſcal fit un Traité des Sections Coniques, qui paſſa pour un ſi grand effort d'eſprit, qu'on diſoit que depuis Archimede on n'avoit rien vû de cette force. Deſcartes qui étoit alors en Hollande, & à qui on envoia ce morceau pour le lire, ne voulut jamais croire qu'il fût de M. Paſcal le fils, prétendant que c'étoit le pere qui cédoit ſans donte à ſon fils la gloire de cette production. En 1638. M. Paſcal le pere fut nommé Intendant de Rouen, & mena avec lui ſa petite famille. Il y demeura dix ans, & ſon fils y continua comme à Paris l'étude des Belles Lettres & des Mathématiques. A l'âge de dix-neuf ans le jeune Paſcal inventa une machine d'Arithmetique ſi ſinguliere, qu'il y a eu des tems où l'on auroit été tenté d'y ſoupçonner de la magie. Par le moien de cette machine non-ſeulement on fait toute ſorte d'opérations ſans plume & ſans jettons, mais on les fait même ſans ſavoir aucune régle d'Arithmétique, & avec une ſûreté infaillible. Trois ans après il trouva ce que l'on appelle l'expérience du vuide. Il fit des expériences qui furent célébres dans toute l'Europe. Il en fit d'autres ſur la peſanteur de l'air, & ſe convainquit, que l'air étoit réellement peſant, & que ſa peſanteur étoit la cauſe phyſique de l'aſcenſion des liqueurs dans les tuyaux. C'eſt ce qui donna lieu à ſes deux Traités de l'*Equilibre des liqueurs, & de la Peſanteur de l'air.*

XIV. Il goûte la piété, & fait de la Religion ſa principale étude.

M. Paſcal n'avoit pas encore vingt-quatre ans, lorſque la Providence fit naître une occaſion, qui l'obligea de lire des Livres de piété. Il comprit parfaitement par cette

lecture, que la Religion Chrétienne nous oblige à ne vivre que pour Dieu; & cette vérité lui parut si évidente & si utile, qu'elle termina toutes ses recherches; de sorte que dès ce tems-là il renonça a toutes les autres connoissances pour ne s'appliquer qu'à la seule chose que Jesus-Christ appelle nécessaire. Il avoit été jusqu'alors préservé par une protection singuliere de Dieu de tous les vices de la jeunesse, & avoit toujours eu également horreur du libertinage d'esprit. Son pere qui avoit un très-grand respect pour la Religion, le lui avoit inspiré dès l'enfance, lui donnant pour maxime, que tout ce qui est l'objet de la Foi, ne le sauroit être de la raison, & beaucoup moins y être soumis. Quoiqu'il fût jeune, il n'étoit point touché des discours qu'il entendoit tenir aux libertins. Cet esprit si grand, si vaste, qui cherchoit avec tant de soin la cause & la raison de tout, étoit en même tems soumis à toutes les vérités de la Religion, comme un enfant. Cette simplicité a regné en lui toute sa vie; de sorte que depuis même qu'il eut pris la résolution de ne plus faire d'autre étude que celle de la Religion, il ne s'est jamais appliqué aux questions curieuses de la Théologie. Il a mis toute la force de son esprit à connoître & à pratiquer la perfection de la Morale Chrétienne, à laquelle il a consacré tous les talens que Dieu lui avoit donnés, n'aiant fait autre chose que méditer la Loi de Dieu jour & nuit dans tout le reste de sa vie, après l'affoiblissement passager dont nous parlerons bien-tôt.

XV.
Il inspire la

La piété de M. Pascal se répandit sur sa

famille. Son pere même devint ſon diſciple dans la ſcience du ſalut, & embraſſa pour lors une vie tout-à-fait Chrétienne, qui a duré juſqu'à ſa mort. Sa jeune ſœur qui étoit un prodige d'eſprit, fut touchée des exemples & des exhortations de ſon frere, & ſe conſacra à Dieu dans le Monaſtere du Port-Royal Cette vertueuſe fille avoit fait un certain éclat dans le monde, par la beauté de ſon génie, & par un talent ſingulier qu'elle avoit pour la Poëſie; mais elle devint une des plus humbles Religieuſes de Port-Royal. Lorſqu'elle y entra, elle avoit voulut donner tout ſon bien au Couvent; mais la Mere Angelique & les autres Meres ne voulurent pas le recevoir, & obtinrent d'elle, qu'elle n'apporteroit qu'une dot aſſez médiocre. Un procédé ſi peu ordinaire à des Religieuſes excita la curioſité de M. Paſcal, & il voulut connoître plus particulierement une maiſon où l'on étoit ſi fort audeſſus de l'intérêt. La connoiſſance de Port-Royal & les grands exemples de piété qu'il y trouva, le frapperent extrêmement. Il réſolut de ne plus penſer uniquement qu'à ſon ſalut. Il rompit dès-lors tout commerce avec les gens du monde. Il renonça même à un mariage très-avantageux qu'il étoit ſur le point de conclure, & embraſſa une vie très-auſtere & très-mortifiée, qu'il a continuée juſqu'à la mort. Il étoit fort touché du grand mérite de M. Arnauld, & avoit conçu pour lui une eſtime, qu'il ſignala bientôt à l'occaſion de la fameuſe cenſure de Sorbonne contre cet illuſtre Docteur.

piété à ſa famille. Ses infirmités occaſionnent quelque affoibliſſement dans ſa piété. Comment il ſort de ce péril.

Cependant M. Paſcal étoit fort infirme, & avoit des incommodités qui ne faiſoient

que croître chaque jour. Il ne pouvoit plus rien avaler de liquide à moins qu'il ne fût chaud, & encore falloit-il le prendre goutte à goutte. Cependant il fut obligé par ordre des Médecins de prendre médecine de deux jours l'un pendant trois mois. Il fut auſſi quelque tems affligé d'une eſpece de paralyſie, qui l'obligeoit de ſe ſervir de potences pour pouvoir marcher. On lui ordonna de renoncer à toute application d'eſprit, & de chercher les occaſions de ſe récréer. Ce genre de vie le jetta dans une aſſez grande diſſipation, & il s'affoiblit inſenſiblement dans la piété. Dieu ſe ſervit de ſa ſœur Religieuſe à Port-Royal, pour l'engager à renoncer à toutes les converſations du monde, & à retrancher toutes les inutilités de la vie, même ou péril de ſa ſanté. Il avoit alors trente ans & étoit toujours infirme. C'eſt depuis ce tems là qu'il a embraſſé le genre de vie où il a été juſqu'à ſa mort. Il venoit d'éprouver la protection de Dieu dans une occaſion ſinguliere. Un jour étant allé ſe promener au Pont de Neuilli dans un caroſſe à quatre chevaux, les deux premiers prirent le mors aux dents à un endroit du Pont où il n'y avoit pas de garde-fou, & ſe précipiterent dans la riviere. Comme leurs rênes ſe rompirent heureuſement, le caroſſe demeura ſur le bord. Cet accident fit ſur M. Paſcal une grande impreſſion. Préciſément dans le même-tems il lui arriva pendant la nuit quelque choſe de fort extraordinaire, dont on peut voir le détail dans un *Recueil* imprimé en 1740. pour ſervir de ſupplément aux Mémoires de MM. du Foſſé, Fontaine & Lancelot. Après ſa

mort on a trouvé dans la doublure de ſon habit un parchemin plié, écrit de ſa main avec ſoin & avec certains caracteres remarquables. Il commençoit par ces mots : *L'an de grace 1654. Lundi 23 Novembre jour de S. Clement Pape & Martyr. Depuis environ dix heures & demie du ſoir juſqu'environ minuit & demi.* Et enſuite : *Dieu d'Abraham, Dieu d'Iſaac, Dieu de Jacob, non des Philoſophes & des Sçavans .... Dieu de Jeſus-Chriſt, &c.* Ce ne ſont que de petites phraſes coupées ou même des mots. Ce parchemin ſe conſerve dans la Bibliotheque de ſaint Germain des Prés. M. Paſcal vivement touché de Dieu, renonça à tout ; & pour rompre toutes ſes liaiſons, il changea de quartier, & témoigna ſi bien qu'il vouloit quitter le monde, qu'enfin le monde le quitta. Il établit dans cette retraite le reglement de ſa vie ſur le renoncement parfait à tout plaiſir & à toute ſuperfluité.

XVI. M. Paſcal ſe retire à Port-Royal, & fait de grands progrès dans la vertu.

M. Paſcal ſe retira enſuite à Port-Royal des Champs, & ſe mit ſous la conduite de M. de Saci. Il y édifia tous les Solitaires par ſa pénitence & par ſes grands ſentimens de Religion. Pendant tout le reſte de ſa vie, & dans les différens endroits où il a vécu, il a été un parfait modéle de toutes les vertus. Quoique ſon grand principe fût de renoncer à tout plaiſir, à toute ſuperfluité, & qu'il étendit ce principe juſques ſur les viſites, il ne pouvoit néanmoins empêcher que quelques perſonnes ne lui en rendiſſent. Le célébre Deſcartes fut un de ceux qui réuſſirent à pénétrer dans ſa retraite. C'étoit par des vûes de charité, qu'il ſe rendoit acceſſible à quelques perſonnes d'eſprit, qui l'avoient

connu auparavant. Il y en eut deux qui l'imiterent dans sa pénitence & dans son attachement à la sainte maison de Port-Royal, M. le Duc de Roannés & M. Domat Auteur du grand Ouvrage intitulé : *Les Loix Civiles dans leur ordre naturel.* L'occupation de M. Pascal dans ses diverses retraites, soit à Port-Royal, soit à Vaumurier, soit à Paris, étoit l'étude de la Religion. Il savoit par cœur presque toute l'Ecriture, & il trouvoit un plaisir toujours nouveau, à méditer ces divins Livres. Il disoit que l'Ecriture sainte n'étoit pas une science de L'esprit, mais une science du cœur, qui n'étoit intelligible que pour ceux qui ont le cœur droit, & que tous les autres n'y trouvent que de l'obscurité. Ses lumieres extraordinaires jointes à la grandeur de son esprit, n'empéchoient pas une simplicité merveilleuse qui paroissoit dans toute la suite de sa vie, & qui le rendoit exact à toutes les pratiques qui regardoient la Religion. Il avoit un amour sensible pour tout l'Office Divin, & sur tout pour les petites heures, parce que l'on y récitoit le Psaume 118. dont la beauté le transportoit.

XVII.

Il forme le dessein d'écrire pour la défense de la Religion. Son plan.

V.

Il avoit une éloquence naturelle, & étoit tellement maître de son style, qu'il disoit tout ce qu'il vouloit, & en la maniere qu'il le vouloit. Son discours avoit tant de force, qu'il produisoit l'effet qu'il s'étoit proposé. Cette maniere d'écrire, naturelle, naïve & forte en même-tems, lui étoit si particuliere, qu'aussitôt qu'on vit paroître les Lettres au Provincial, on les lui attribua sans hésiter. Ce fut dans ce tems-là, qu'arriva la

guériſon miraculeuſe de ſa niéce Marguerite Perrier, penſionnaire à Port-Royal. Dans le tems qu'il en reſſentoit la joie, Dieu lui inſpira une infinité de penſées admirables ſur les Miracles, qui lui donnant de nouvelles lumieres ſur la Religion, augmenterent l'amour & le reſpect qu'il avoit toujours eu pour elle. Et ce fût à cette occaſion qu'il laiſſa paroître l'extrême deſir qu'il avoit de travailler à réfuter les principaux raiſonnemens des impies. Il les avoit étudiés avec grand ſoin, & avoit emploié tout ſon eſprit à chercher les moiens de les convaincre. La derniere année de ſon travail a été toute emploiée à recueillir diverſes penſées ſur ce ſujet: mais Dieu n'a pas permis que cet important Ouvrage ait été conduit à ſa perfection. Son deſſein étoit de faire voir, que la Religion Chrétienne avoit autant de marques de certitude, que les choſes qui ſont reçûes dans le monde pour les plus indubitables. Il ne ſe ſervoit point pour cela de preuves métaphyſiques, quoiqu'il les crût très-utiles: ni même de celles qui ſont tirées de l'admirable ſpectacle de la nature, quoiqu'il les reſpectât comme aiant été conſacrées par l'Ecriture Sainte, & comme étant conformes à la raiſon. Mais il croioit que ces ſortes de raiſonnemens n'étoient pas aſſez proportionnés à l'eſprit & à la diſpoſition de ceux qu'il avoit deſſein de convaincre. Il ſçavoit qu'ils s'étoient toujours roidis contre les raiſonnemens métaphyſiques, que l'endurciſſement de leur cœur les avoit rendus ſourds à la voix de la nature, & qu'ils étoient dans un aveuglement dont ils ne pouvoient ſortir que par Jeſus-Chriſt, hors

duquel toute communication avec Dieu nous eſt ôtée ; parce qu'il eſt écrit, que perſonne ne connoît le Pere que le Fils, & celui à qui il plaît au Pere de le révéler.

» La Divinité des Chrétiens, diſoit ce grand Philoſophe, ne conſiſte pas ſeulement en un Dieu ſimplement Auteur des vérités géométriques, & de l'ordre des élémens ; c'eſt la part des Païens. Elle ne conſiſte pas en un Dieu qui exerce ſa Providence ſur la vie & ſur les biens des hommes, pour donner une heureuſe ſuite d'années ; c'eſt la part des Juifs. Mais le Dieu d'Abraham & de Jacob, le Dieu des Chrétion, eſt un Dieu d'amour & de conſolation ; c'eſt un Dieu qui remplit l'ame & le cœur de ceux qui le poſſédent. C'eſt un Dieu qui leur fait ſentir intérieurement leur miſere & ſa miſéricorde infinie ; qui s'unit au fond de leur ame ; qui les remplit d'humilité, de foi, de confiance & d'amour ; qui les rend incapables d'autre fin que de lui-même. Le Dieu des Chrétiens eſt un Dieu qui fait ſentir à l'ame, qu'il eſt ſon unique bien, que tout ſon repos eſt en lui, qu'elle n'aura de joie qu'à l'aimer ; & qui lui fait en même-tems abhorrer les obſtacles qui la retiennent & l'empêchent de l'aimer de toutes ſes forces. L'amour propre & la concupiſcence qui l'arrêtent, lui ſont inſuportables ; & Dieu lui fait ſentir, qu'elle a ce fond d'amour propre, & que lui ſeul l'en peut guérir. Voilà ce que c'eſt que connoître Dieu en Chrétien. Mais pour le connoître de cette maniere, il faut connoître en même-tems ſa miſére & ſon indignité, & le beſoin qu'on a d'un Média-

teur pour s'approcher de Dieu & pour s'unir à lui. Il ne faut point ſéparer ces connoiſſances ; parce qu'étant ſéparées, elles ſont non-ſeulement inutiles, mais nuiſibles. La connoiſſance de Dieu ſans celle de notre miſére, fait l'orgueil : celle de notre miſére ſans celle de Jeſus-Chriſt, fait notre déſeſpoir : mais la connoiſſance de Jeſus-Chriſt nous exempte de l'orgueil & du déſeſpoir ; parce que nous y trouvons Dieu ſeul conſolateur de notre miſére, & la voie unique de la réparer.

Nous pouvons connoître Dieu ſans connoître notre miſere, & notre miſére ſans connoître Dieu ; ou même Dieu & notre miſére, ſans connoître le moien de nous délivrer des miſéres qui nous accablent : mais nous ne pouvons connoître Jeſus-Chriſt, ſans connoître tout enſemble, & Dieu & notre miſére. Ainſi tous ceux qui cherchent Dieu ſans Jeſus-Chriſt, ne trouvent aucune lumiére qui les ſatisfaſſe ou qui leur ſoit véritablement utile : car ou ils n'arrivent pas juſqu'à connoître qu'il y a un Dieu ; ou s'ils y arrivent, c'eſt inutilement pour eux, parce qu'ils ſe forment un moien de communiquer ſans Médiateur avec ce Dieu qu'ils ont connu ſans Médiateur : de ſorte qu'ils tombent dans l'Athéiſme ou le Déiſme, qui ſont deux choſes que la Religion abhorre preſqu'également. Il faut donc tendre uniquement à connoître Jeſus-Chriſt, puiſque c'eſt par lui ſeul que nous pouvons prétendre de connoître Dieu d'une maniére qui nous ſoit utile. C'eſt lui qui eſt le vrai Dieu des hommes, des miſérables & des pécheurs. Il eſt le centre de tout, &

l'objet de tout; & qui ne le connoît point, ne connoît rien dans l'ordre de la nature du monde, ni dans soi-même. Car non-seulement nous ne connoissons Dieu que par Jesus-Christ; mais nous ne nous connoissons nous-mêmes que par lui. Sans Jesus-Christ il faut que l'homme soit dans le vice & dans la misére : avec Jesus-Christ l'homme est exempt de vice & de misére. En lui est tout notre bonheur, notre vertu, notre vie, notre lumiére, notre espérance : & hors de lui il n'y a que vices, que miséres, que ténébres, que désespoir, & nous ne voions qu'obscurité & confusion dans la nature de Dieu & dans la nôtre. »

XVIII. Il trouve la solution d'un problême très-difficile.

Pendant l'année que M. Pascal employa à amasser des matériaux pour le grand Ouvrage qu'il méditoit, il lui vint un soir un mal de dents des plus violens, qui fut pour lui l'occasion de trouver la solution du problême de la Roulette ou Cycloïde. Ce problême consiste à déterminer la ligne courbe que décrit en l'air le clou d'une roue, quand elle roule de son mouvement ordinaire, depuis que ce clou commence à s'élever de terre, jusqu'à ce que le mouvement continu de la roue l'ait rapporté à terre après un tour entier achevé. Ce problême avoit été autrefois proposé par le Pere Mersenne Minime, célébre Mathématicien, & personne n'en avoit pû trouver la solution. M. Pascal, qui ne s'appliquoit plus aux sciences, n'avoit point pensé à la chercher; mais comme son mal de dents le faisoit beaucoup souffrir, il s'avisa d'appliquer son esprit à quelque chose de fort difficile, & qui fût capable de le distraire de sa douleur. Alors

il lui vint quelques penſées ſur la Roulette. Il ſuivit ces penſées, & enfin de démonſtration en démonſtration, il arriva à la ſolution du problême. Quand il eut fini, il ſe ſentit guéri de ſon mal de dents. M. le Duc de Roannés qui l'avoit quitté le ſoir fort ſouffrant, le trouvant le matin ſans douleur, ne manqua pas de lui demander comment il en avoit été guéri. M. Paſcal lui dit qu'il en avoit l'obligation à la Roulette qu'il avoit cherchée & trouvée. Ce Seigneur ſurpris de cet événement, lui demanda ce qu'il prétendoit faire de cette découverte. Il lui répondit que ce Problême lui avoit ſervi de reméde, & que c'étoit tout ce qu'il en vouloit faire. Sur cela M. de Roannés lui dit qu'il lui conſeilloit d'en faire un meilleur uſage; que dans le deſſein où il étoit de combattre les Athées, il devoit leur montrer qu'il en ſavoit plus qu'eux tous en ce qui regarde la Géométrie, & ce qui eſt ſuſceptible de démonſtration; & que s'il ſe ſoumettoit à ce qui regarde la Foi, c'eſt qu'il ſavoit juſqu'où on devoit porter les démonſtrations; qu'ainſi il lui conſeilloit de faire une eſpéce de défi à tous les Mathématiciens de l'Europe, & de propoſer pour prix à celui qui trouveroit la ſolution du Problême ſoixante piſtoles qu'il conſigneroit chez un Notaire. M. Paſcal conſentit au projet: il conſigna les ſoixante piſtoles, nomma des Examinateurs pour juger des Ouvrages qui viendroient de tous pays, & fixa le terme de dix-huit mois. Le terme expiré, il ſe trouva que perſonne n'avoit donné, au jugement des Examinateurs, les démonſtations qu'on demandoit. Ainſi M.

Paſcal retira ſes ſoixante piſtoles, & les emploia à faire imprimer ſon Ouvrage, dont il ne tira que cent vingt exemplaires, ſous le nom d'A. d'Ettonville. On dit que cet *A.* ſignifie *Amos*, qui joint à d'Ettonville eſt l'anagrame de Louis de Montalte.

Encore de notre tems les plus habiles Phyſiciens & Mathématiciens emploient avec plaiſir l'autorité de M. Paſcal, pour faire valoir le ſyſtême ſi célébre de M. Newton ſur l'Attraction, comme on le peut voir dans une Diſſertation de M. de Maupertuis ſur les figures des corps Céleſtes, inſérée dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de Paris année 1734. Deux hommes illuſtres du ſiécle paſſé, dit M. de Maupertuis, parlant de M. Paſcal & de M. de Roberval, dans une Lettre commune à M. Fermat, paroiſſent ne s'être pas écartés de l'idée d'une Attraction tout-à-fait la même que celle de M. Newton ; après quoi il rapporte un extrait de la Lettre à M. Fermat.

XIX.

Il attaque la Morale corrompue des Jéſuites par les Lettres Provinciales.

VII.

Dieu avoit préparé M. Paſcal à rendre à la vérité & à l'Egliſe le ſervice qu'il lui rendit par la compoſition des Lettres Provinciales, en le touchant profondement environ un an auparavant, & opérant dans ſon cœur un renouvellement de piété qui en fit un nouvel homme. C'eſt ce qu'on ne ſauroit remarquer avec trop de ſoin. Nous renvoions ſur cela à la onziéme piéce qui ſe trouve dans le Recueil de pluſieurs piéces, pour ſervir à l'Hiſtoire de Port-Royal, imprimé en 1740. dont nous avons parlé plus haut. Ce qu'éprouva alors M. Paſcal eut des ſuites très-marquées.

Nous avons vû dans l'article de M. Arnauld ce qui donna occaſion à M. Paſcal de compoſer les quatre premieres Lettres à un Provincial. Aiant mis à la fin de la quatriéme, que dans la ſuivante il pourroit parler de la Morale des Jéſuites, ce fut pour lui une eſpéce d'engagement. Son deſſein principal n'avoit pourtant été que de donner l'allarme à ces Peres, afin que la crainte au moins les rendit moins emportés. Il héſitoit même s'il entreroit dans cette nouvelle carriere : mais dès qu'il eut commencé à lire Eſcobar avec un peu d'attention, & à parcourir les autres Caſuiſtes, il ne peut retenir ſon indignation contre ces monſtrueuſes maximes. Il jugea que l'intérêt de l'Egliſe demandoit qu'on fît connoître à toute la terre une doctrine ſi ridicule & ſi déteſtable, & qu'on travaillât à la rendre l'objet de l'exécration de tout le monde. Ce travail lui parut ſi important, qu'il ne compoſa plus ſes Lettres avec la même promptitude qu'auparavant, mais avec beaucoup de ſoin & d'application. Il étoit ſouvent vingt jours entiers ſur une ſeule Lettre. Il recommençoit quelquefois la même juſqu'à ſept ou huit fois, afin de les mettre au degré de perfection où nous les voions. On dit même qu'il refit la dix-huitiéme treize fois. C'eſt que ſa grande pénétration lui faiſoit appercevoir les moindres défauts dans les Ouvrages d'eſprit, & trouver à peine ſupportable ce qui faiſoit l'admiration des autres.

Comme il avoit renfermé dans ſix Lettres les principales maximes des Jéſuites ſur la Morale, & que ces Lettres avoient eu tout le ſuccès qu'il déſiroit, il vouloit finir à la

dixiéme. Ce fut l'emportement des Jésuites qui lui arracha encore comme malgré lui, les huit autres Lettres. Elles ne sont pas moins élégantes ni moins châtiées que les précédentes, si on en excepte la seiziéme, qu'il se hâta de publier, comme il le témoigne lui-même, à cause des recherches qu'on faisoit chez les Imprimeurs. Elle est donc plus longue qu'il ne souhaitoit, parce que, comme il le dit lui-même, il n'avoit pas eu le loisir de la faire plus courte. Cependant les Lecteurs ne s'apperçoivent guéres de cette longueur qui faisoit peine à M. Pascal. Les deux dernieres sont très-polies & fort travaillées, sur tout la dix-huitiéme. Ces dix-huit Lettres parurent d'abord séparément, & furent appellées *petites Lettres*, parce que chacune ne contenoit qu'une feuille d'impression de huit pages in 4°. excepté les trois dernieres qui sont un peu plus étendues. Dans le Recueil qu'on en donna en 1657 avec ce titre : *Provinciales, ou Lettres écrites par Louis de Montalte à un Provincial de ses amis & aux RR. PP. Jésuites sur le sujet de la Morale & de la Politique de ces Peres*, M. Nicole mit à la tête un Avertissement qu'il termine ainsi. » Je voudrois bien pouvoir dire quelque chose de l'Auteur de ces Lettres, mais le peu de connoissance qu'on en a m'en ôte le moien : car on ne sçait de lui que ce qu'il en a voulu dire. Il s'est fait connoître depuis peu par le nom de *Louis de Montalte*. Tout ce qu'on sçait de lui, est ce qu'il a déclaré plusieurs fois qu'il n'est ni Prêtre ni Docteur. Les Jésuites ont amplifié cette déclaration ; car ils font comme s'il avoit dit qu'il n'est pas

Théologien, ce que je n'ai trouvé en aucun endroit de ses Lettres. Mais il ne faut que les voir pour juger de ce qu'il sçait en la véritable Théologie, & pour connoître en même-tems par la maniere ferme & généreuse dont il combat les erreurs d'un Corps aussi puissant qu'est la Compagnie des Jésuites, quel est son zéle pour la pureté de la Foi. Enfin sa fidélité paroîtra de même à tout le monde, quand on voudra vérifier la vérité de ses citations. Il n'a pas même rapporté contre eux tout ce qu'il auroit pû faire : car il les a épargnés en des points si essentiels & si importans, que tous ceux qui ont l'entiere connoissance de leurs maximes, ont estimé & aimé sa retenue ; & il a cité si exactement tous les passages qu'il allegue, qu'il paroît bien qu'il ne desire autre chose sinon qu'on les aille chercher dans les originaux mêmes. »

XX. Succès de ces Lettres.

Le succès qu'eurent les Provinciales est incroiable. Les plus grands Maîtres ne se lassoient pas d'en faire l'éloge. Je les vante toujours aux Jésuites, disoit le célébre Despreaux, *comme le plus parfait Ouvrage en Prose qui soit en notre Langue.* » Les ennemis mêmes de Port-Royal, dit M. Racine, avouoient que jamais Ouvrage n'avoit été composé avec plus d'esprit & de justesse. M. Pascal, continue cet excellent connoisseur, rendit bientôt ces misérables Casuistes, l'horreur & la risée de tous les honnêtes gens. On peut juger de la consternation où ces Lettres jetterent les Jésuites, par l'aveu sincere qu'ils en font eux-mêmes. Ils confessent dans une de leurs Réponses, que les exils, les empriſonnemens & tous les plus affreux

Abregé de l'Hist. de P. R.

supplices n'approchent point de la douleur qu'ils eurent de se voir mocqués & abandonnés de tout le monde : en quoi ils font connoître tout ensemble, & combien ils craignent d'être mépriſés des hommes, & combien ils ſont attachés à ſoutenir leurs méchans Auteurs. En effet, pour regagner cette eſtime du public, à laquelle ils ſont ſi ſenſibles, ils n'avoient qu'à déſavouer de bonne foi ces mêmes Auteurs, & à remercier l'Auteur des Lettres de l'ignominie ſalutaire qu'il leur avoit procurée. Bien loin de cela, il n'y a point d'invectives auſquelles ils ne ſe portaſſent contre ſa perſonne, quoiqu'elle leur fût alors entiérement inconnue. Le Pere Annat diſoit que pour toute réponſe à ſes quinze premieres Lettres, il n'y avoit qu'à lui dire quinze fois, qu'il étoit hérétique. Mais il auroit fallu le prouver, & prouver de plus qu'un hérétique ne peut plus rien dire de vrai. Ils voulurent même l'accuſer de mauvaiſe foi dans les citations des paſſages de leurs Caſuiſtes. Mais il les réduiſit au ſilence par ſes réponſes. D'ailleurs il n'y avoit qu'à lire leurs Livres, pour être convaincu de ſon exacte fidélité. Et malheureuſement pour eux beaucoup de gens eurent alors la curioſité de les lire : juſques là que pour ſatisfaire l'empreſſement du public, il ſe fit une nouvelle édition de la Théologie Morale d'Eſcobar, laquelle eſt comme le précis de toutes les abominations des Caſuiſtes, & cette édition fut débitée avec une rapidité étonnante. »

XXI. Autres travaux de M. Paſcal contre

M. Paſcal eut part auſſi aux Ecrits qui furent publiés alors contre les maximes des Caſuiſtes. Les Curés de Paris penſant aux

moiens qu'ils pouvoient prendre pour arrêter le débordement des maximes relâchées des Caſuiſtes, chargerent M. Mazure Curé de ſaint Paul, de dreſſer quelque Ecrit contre cette mauvaiſe Morale. Le Curé ſe déchargea du travail ſur MM. Arnauld, Nicole & Paſcal, qui compoſerent les Ecrits qui parurent ſous le nom des Curés de Paris, qui les ſignoient après les avoir lus & examinés avec ſoin. Le cinquiéme eſt de M. Paſcal. Nous aurons occaſion de parler ailleurs de ces Ecrits. la mauvaiſe Morale.

Mademoiſelle Perrier ſa niéce nous a conſervé le récit d'une converſation qu'il eut au ſujet des Provinciales un an avant ſa mort. » On m'a demandé, dit-il, ſi je ne me repens pas d'avoir fait les Provinciales. J'ai répondu que bien loin de m'en repentir, ſi j'étois à les faire, je les ferois encore plus fortes. On m'a demandé pourquoi j'ai dit le nom des Auteurs où j'ai pris toutes ces propoſitions abominables que j'y ai citées. J'ai répondu que ſi j'étois dans une ville où il y eût douze fontaines, & que je fuſſe certainement qu'il y en eût une d'empoiſonnée, je ſerois obligé d'avertir tout le monde de n'aller point puiſer de l'eau à cette fontaine; & comme on pourroit croire que c'eſt une pure imagination de ma part, je ſerois obligé de nommer celui qui l'a empoiſonnée, plutôt que d'expoſer toute une ville à s'empoiſonner. On m'a demandé pourquoi j'ai emploié un ſtile agréable, railleur & divertiſſant. J'ai répondu que ſi j'avois écrit d'un ſtile dogmatique, il n'y auroit eu que les Sçavans qui auroient lû ces Lettres, & ceux-là n'en avoient pas beſoin, en ſachant pour

le moins autant que moi là deſſus : ainſi j'ai cru qu'il falloit écrire d'une maniere propre à faire lire mes Lettres par les femmes & les gens du monde, afin qu'ils connuſſent le danger de toutes ces maximes, & de toutes ces propoſitions qui ſe répandoient alors, & dont on ſe laiſſoit facilement perſuader. On m'a demandé ſi j'ai lû moi-même tous les Livres que j'ai cités. J'ai répondu que non : certainement il auroit fallu que j'euſſe paſſé une grande partie de ma vie à lire de très-mauvais livres : j'ai lû deux fois Eſcobar tout entier ; & pour les autres, je les ai fait lire par quelques-uns de mes amis ; mais je n'en ai pas emploié un paſſage ſans l'avoir lû moi-même dans le livre cité, examiné la matiere ſur laquelle il eſt avancé, & lû ce qui précéde & ce qui ſuit, pour ne point hazarder une objection pour une réponſe : ce qui auroit été reprochable & injuſte. »

M. Paſcal témoigna les mêmes diſpoſitions dans ſa derniere maladie. Il demeuroit alors à Paris ſur la Paroiſſe de Saint Etienne du Mont. M. Beurrier Curé de cette Paroiſſe, & depuis Abbé de ſainte Geneviéve, le viſita & le confeſſa pluſieurs fois. Dans cet intervalle, il apprit que M. Paſcal étoit l'Auteur des Provinciales : il alla le voir, & lui demanda ſi cela étoit vrai, & s'il n'avoit rien à ſe reprocher là-deſſus. M. Paſcal lui répondit, » qu'il pouvoit l'aſſurer comme étant ſur le point d'aller rendre compte à Dieu de toutes ſes actions, que ſa conſcience ne lui reprochoit rien à cet égard, & qu'il n'avoit eu dans la compoſition de cet Ouvrage aucun mauvais motif, ne l'aiant fait que pour l'intérêt de la gloire de Dieu & la

défenſe de la vérité, ſans y avoir jamais été pouſſé par aucune paſſion contre les Jéſuites. » On a ſçu ce fait de pluſieurs Chanoines de ſainte Genevieve, à qui M. Beurrier l'avoit rapporté.

VIII.

XXII. Sa piété croît avec ſes infirmités.

Dans les quatre dernieres années de la vie de M. Paſcal, ſes infirmités augmenterent conſidérablement, mais ſa piété crut à proportion, quoiqu'elle fût déja ſi éminente. Les entretiens qu'il avoit avec ſes parens & ſes amis, & toutes les Lettres qu'il écrivoit, n'avoient pour objet que Dieu & les vérités éternelles. Nous rapporterons ici l'extrait d'une de ſes Lettres, pour ſervir d'exemple. Elle eſt écrite à Mademoiſelle de Roannés au ſujet des Miracles que Dieu opéroit à Port-Royal. » Il y a ſi peu de perſonnes à qui Dieu ſe faſſe connoître par des coups extraordinaires, qu'on doit bien profiter de ces occaſions; puiſqu'il ne ſort du ſecret de la nature qui le couvre, que pour exciter notre foi à le ſervir avec d'autant plus d'ardeur, que nous le connoiſſons avec plus de certitude. Si Dieu ſe découvroit aux hommes continuellement, il n'y auroit point de mérite à le croire; & s'il ne ſe découvroit jamais, il y auroit peu de foi. Mais il ſe cache ordinairement, & ſe découvre rarement à ceux qu'il veut engager à ſon ſervice. Cet étrange ſecret dans lequel Dieu eſt demeuré impénétrable à la vûe des hommes, eſt une grande leçon pour nous porter à la ſolitude. Il eſt demeuré caché ſous le voile de la nature qui nous le couvre, juſqu'à l'Incarnation. Et quand il a fallu qu'il ait paru,

il s'eſt encore plus caché en ſe couvrant de l'humanité. Il étoit bien plus reconnoiſſable lorſqu'il étoit inviſible, que non pas lorſqu'il s'eſt rendu viſible. Enfin lorſqu'il a voulu accomplir la promeſſe qu'il avoit faite à ſes Apôtres de demeurer avec les hommes juſqu'a ſon dernier avénement, il a choiſi d'y demeurer dans le plus étrange & le plus obſcur ſecret de tous, qui ſont les eſpéces de l'Euchariſtie.... C'eſt-là le dernier ſecret où il peut être.... Toutes choſes ſont de voiles qui couvrent Dieu; les Chrétiens doivent le reconnoître en tout... Rendons-lui des graces infinies, de ce que s'étant caché en toutes choſes pour les autres, il s'eſt découvert en toutes choſes & en tant de manieres pour nous. »

XXIII. Ses ſentimens ſur les maladies & ſur la mort.

A l'occaſion de l'état mourant où il étoit toujours, il diſoit que » la mort eſt horrible ſans Jeſus-Chriſt, mais qu'avec Jeſus-Chriſt elle eſt aimable, ſainte, & la joie du fidéle; qu'à la vérité ſi nous étions innocens, l'horreur de la mort ſeroit raiſonnable; mais qu'il étoit juſte à préſent de l'aimer, parce qu'elle ôte au pécheur ſa liberté malheureuſe de pécher, & qu'en finiſſant en nous une vie de péchés & de miſéres, elle nous met dans la liberté d'aller à Jeſus-Chriſt, de voir Dieu, de l'adorer, le bénir & l'aimer éternellement. » On voit une expreſſion fidelle de ſes ſentimens dans la belle priere qu'il faiſoit à Dieu pour demander le bon uſage de ſa maladie. Elle eſt imprimée avec ſes *Penſées*. En voici un endroit qui peut donner une idée de tout le reſte. » Faites-moi la grace, Seigneur, de joindre vos conſolations à mes ſouffrances, afin que je

ſouffre en Chrétien. Je ne demande pas d'être exempt des douleurs, car c'eſt la récompenſe des Saints : mais je demande de n'être pas abandonné aux douleurs de la nature, ſans les conſolations de votre Eſprit : car c'eſt la malédiction des Juifs & des Paiens. Je ne demande pas d'avoir une plénitude de conſolation ſans aucune ſouffrance ; car c'eſt la vie de la gloire. Je ne demande pas auſſi d'être dans une plénitude de maux ſans conſolation ; car c'eſt un état de Judaïſme. Mais je demande, Seigneur, de reſſentir tout enſemble, & les douleurs de la nature pour mes péchés, & les conſolations de votre Eſprit par votre grace ; car c'eſt le véritable état du Chriſtianiſme. Que je ne ſente pas des douleurs ſans conſolations ; mais que je ſente des douleurs & de la conſolation tout enſemble, pour arriver enfin à ne ſentir plus que vos conſolations ſans aucune douleur. Car, Seigneur, vous avez laiſſé languir le monde dans les ſouffrances naturelles ſans conſolation, avant la venue de votre Fils unique : vous conſolez maintenant, & vous adouciſſez les ſouffrances de vos fidéles par la grace de votre Fils unique : vous comblez d'une béatitude toute pure, vos ſaints dans la gloire de votre Fils unique. Ce ſont les admirables degrés par leſquels vous conduiſez vos ouvrages. Vous m'avez tiré du premier ; faites-moi paſſer par le ſecond, pour arriver au troiſiéme. »

XXIV. Sa mort. Eclairciſſement ſur une diſpute qu'il avoit eue au ſujet du Formulaire.

La veille de ſa mort M. Paſcal ſe confeſſa à M. de Sainte-Marthe, en l'abſence de M. Beurrier. Ce Curé revint ce même jour, & lui apporta le Saint Viatique. Le malade mourut après de longues ſouffrances le 19

d'Août 1662. âgé de trente-neuf ans & deux mois. Il fut enterré dans l'Egliſe de ſaint Etienne, derriere le grand Autel, près de la Chapelle de la Vierge à main droite, vers le coin du pilier de la même Chapelle. On y mit une belle Epitaphe que les Jéſuites eurent le crédit de faire ôter. On en voit une autre ſur le pilier. Ces Peres publierent ſur la fin de ſa vie qu'il avoit rompu tout commerce avec MM. de Port-Royal, parce qu'il ne les trouvoit pas, diſoit-on, aſſez ſoumis aux Conſtitutions; & on citoit là-deſſus le témoignage de M. Beurrier, qui lui avoit adminiſtré dans ſa maladie les derniers Sacremens. La vérité eſt, qu'un peu avant ſa mort M. Paſcal eut quelque diſpute avec M. Arnauld au ſujet des dernieres Conſtitutions ſur l'affaire de Janſenius. Mais bien loin de prétendre qu'on ſe devoit ſoumettre aveuglement à ces Conſtitutions, il trouvoit au contraire qu'on s'y ſoumettoit trop: car appréhendant, comme on peut le voir dans les Provinciales, que les Jéſuites n'abuſaſſent un jour contre la Doctrine de ſaint Auguſtin, de la condamnation des cinq propoſitions, il vouloit non-ſeulement qu'en ſignant le Formulaire on fît la diſtinction du fait & du droit, mais qu'on déclarât qu'on ne prétendoit en aucune ſorte donner atteinte à la grace efficace par elle-même, parce qu'à ſon avis, plutôt que de laiſſer flétrir une ſi ſainte doctrine, il falloit ſouffrir tous les plus mauvais traitemens, & même l'excommunication. M. Arnauld ſoutenoit au contraire, que c'étoit faire injure à la véritable Doctrine de la Grace, de témoigner quelque défiance qu'elle eût pû être condamnée, & qu'elle

qu'elle étoit aſſez à couvert & par la déclaration d'Innocent X. & par le conſentement de toute l'Egliſe. Ces deux grands hommes écrivirent ſur cela l'un & l'autre, mais ſans ſortir des bornes de la charité, & ſans bleſſer leur attachement réciproque qu'ils ont conſervé juſqu'au dernier ſoupir. M. Paſcal mourut entre les bras de M. de ſainte Marthe, qui penſoit, comme MM. Arnauld & Nicole, que la délicateſſe de M. Paſcal étoit exceſſive, & qu'on devoit éviter, pour le bien de la paix, de prendre des précautions qui n'étoient point abſolument néceſſaires. Voici ce qui donna lieu à quelques-uns de croire le contraire de ce que nous diſons M. Paſcal dans quelques entretiens qu'il eut avec le Curé de Saint Etienne, lui toucha quelque choſe de cette diſpute, ſans lui particulariſer dequoi il étoit queſtion, de ſorte que ce Curé qui ne ſuppoſoit pas que M. Arnauld eût pû pécher par trop de déférence aux Conſtitutions, s'imagina que c'étoit tout le contraire. Non-ſeulement il le dit ainſi à quelques-uns de ſes amis, mais il l'atteſta même par écrit. Les Parens de M. Paſcal, touchés du tort que ce bruit faiſoit à la vérité, allerent trouver M. Beurrier, lui montrerent les écrits qui s'étoient faits ſur cette diſpute, & le convainquirent ſi bien de la mépriſe, qu'il retracta auſſi-tôt ſa dépoſition par des Lettres qu'il leur promit de rendre publiques.

XIV.

En 1668, on travailla à mettre en ordre les fragmens qui furent trouvés parmi les pa-

XXV. On donne au Public ſes

Penſées. Eloge de cet Ouvrage. Famille de M. Paſcal toute compoſée de gens de bien.

piers de M. Paſcal, touchant ſon grand Ouvrage ſur la Religion. M. le Duc de Roannés eut le plus de part à ce travail : Il fut ſecondé par MM. Arnauld & Nicole. On l'imprima ſous le titre de *Penſées de M. Paſcal* en 1669 avec l'approbation de pluſieurs Evêques & Docteurs. M. de Choiſeul Evêque de Comminges, dit dans la ſienne, que » ces Penſées de M. Paſcal font voir la beauté de ſon génie, ſa ſolide piété & ſa profonde érudition. » » Je ſavois aſſez avec tous les honnêtes gens, dit un autre Approbateur, ce que pouvoit ce rare eſprit en tant d'autres matieres, & ſur-tout dans ſes Lettres (Provinciales) qui ont ſurpris & étonné tout le monde ; mais qu'il dût nous laiſſer une méthode ſi naturelle pour montrer, défendre & appuier l'excellence & la grandeur de notre Religion, c'eſt ce que je n'euſſe pas penſé, ſi je n'en euſſe vû les preuves très-évidentes dans cet Ouvrage, » » Ce dernier Ecrit, dit M. de Tilemont, a ſurpaſſé ce que j'attendois d'un eſprit que je croiois le plus grand qui eût paru en notre ſiécle.... Je ne vois que ſaint Auguſtin qu'on puiſſe lui comparer.... On voit ici un homme qui embraſſant le ſujet le plus vaſte & le plus élevé qui ſoit au monde, paroît encore élevé au-deſſus de ſa matiére, & ſe jouer d'un fardeau qui étonneroit & accableroit tous les autres. Que s'il paroît tel dans des fragmens détachés, & qui ne contiennent preſque rien de tout ce qu'il avoit de plus grand dans l'eprit, que peut-on concevoir de l'ouvrage entier, ſi Dieu nous avoit accordé la grace de le voir en ſa perfection ? »

M. Paſcal avoit deux ſœurs dont l'une mourut Religieuſe à Port-Royal, comme nous l'avons dit, l'autre fut mariée à M. Perrier Conſeiller de la Cour des Aydes à Clermont. C'eſt elle qui a écrit la vie ſi édifiante de ſon illuſtre frere. De ce mariage naquit Etienne Perrier Conſeiller de la Cour des Aydes de Clermont, Jacqueline morte en 1665. Louis qui mourut en 1713 Chantre de la Cathédrale de la même ville; Blaiſe, qui fut Diacre & mourut à l'âge de trente ans; & enfin Marguerite, ſur qui s'eſt opéré il y a plus d'un ſiécle le célébre miracle de la ſainte Epine, qui a été publié par les Supérieurs Eccléſiaſtiques. Cette fille ſi reſpectable nous a laiſſé des Mémoires, où elle s'exprime ainſi ſur ſa famille. » Je dois dire comme Simon Machabée le dernier de tous ſes freres: Tous mes parens & tous mes freres ſont morts dans le ſervice de Dieu, & dans l'amour de la vérité: il n'y a plus que moi: à Dieu ne plaiſe que je penſe jamais à y manquer. C'eſt la grace que je lui demande de tout mon cœur. » Elle n'eſt morte qu'en 1733. étant âgée de 87 ans. Tous ceux qui l'ont connue [nous avons eu nous-mêmes cet avantage] voioient avec admiration ſa piété, ſa foi, ſon courage, ſon attachement à la vérité & aux illuſtres Evêques qui la défendoient.

ARTICLE XXI.

Condamnation de la Morale des Caſuiſtes.

I.

I. Succès des Lettres Provinciales. Démarches des Curés de Rouen.

LEs Lettres Provinciales inſpirerent à tout le monde beaucoup d'horreur pour la Morale corrompue des Caſuiſtes. Le Livre d'Eſcobar Jéſuite, qui avoit été imprimé trente-neuf fois comme un bon Livre, fut imprimé la quarantiéme fois comme un Livre déteſtable, & ſeulement pour ſatisfaire la curioſité de ceux qui y vouloient chercher les paſſages que l'Auteur des Lettres au Provincial en citoit. Les Curés, qui par leur miniſtere ſont dans une obligation indiſpenſable d'enſeigner au Peuple la Morale de Jeſus-Chriſt, & d'empêcher qu'on ne corrompe les mœurs des Chrétiens par des maximes pernicieuſes, voulurent examiner ſi les propoſitions que citoit l'Auteur des Lettres au Provincial ſe trouvoient dans les Livres des Caſuiſtes, & ſi elles en étoient fidélement extraites. Ceux de Rouen furent les premiers qui s'aſſemblerent pour cet examen, dont le fruit fut de ſe convaincre, que non-ſeulement on n'attribuoit rien dans les Lettres, qui n'eût été enſeigné par les Caſuiſtes, mais même que l'Auteur de ces Lettres les avoit beaucoup ménagés, en ne rapportant pas ce qu'il y avoit de plus af-

freux dans leurs Ouvrages. Par une Requête qu'ils préſenterent le 28. d'Août 1656. à leur Archevêque (M. de Harlai) ils demanderent la condamnation de ces maximes corrompues. Mais ce Prélat jugea à propos de renvoier cette affaire à l'Aſſemblée générale du Clergé, qui ſe tenoit alors à Paris.

II. Zéle des Curés de Paris. L'Aſſemblée du Clergé nomme des commiſſaires à ce ſujet.

Les Curés de Paris penſoient de leur côté aux moiens qu'ils prendroient pour arrêter cette contagion. Dans ce même-tems ils reçurent une Lettre de ceux de Rouen, qui les prioient de les aſſiſter de leurs conſeils, & d'intervenir avec eux dans cette affaire. C'eſt ce que firent volontiers les Curés de Paris. Ils voulurent de plus examiner par eux-mêmes les Livres des Caſuiſtes. Ils en tirerent pluſieurs propoſitions très-dangereuſes, & en demanderent la condamnation, premierement au Grand Vicaire de l'Archevêque de Paris, & enſuite par ſon Ordre à l'Aſſemblée générale du Clergé. Et afin de donner plus de poids à leur Requête, ils l'apuierent de l'intervention d'un grand nombre d'autres Curés des villes les plus conſidérables du Royaume, qu'ils avoient exhortés à s'unir à eux, & dont-ils avoient eu des procurations en bonne forme. Voici ce que dit M. Godeau Evêque de Vence, de l'impreſſion que firent ces propoſitions ſur les Prélats. » La lecture, dit cet illuſtre » Evêque, en fit horreur à ceux qui l'enten- » dirent, & nous fûmes ſur le point de » nous boucher les oreilles, comme avoient » fait autrefois les Peres du Concile de » Nicée, pour ne pas entendre les blaſphê- » mes du Livre d'Arius. Chacun fut enflam- » mé de zéle pour réprimer l'audace de ces

» malheureux Ecrivains, qui corrompent ſi
» étrangement les maximes les plus ſaintes
» de l'Evangile, & introduiſent une Morale
» dont d'honnêtes Païens auroient honte,
» & dont de bons Turcs ſeroient ſcandali-
» ſés. »

L'Aſſemblée nomma des Commiſſaires pour faire droit ſur la Requête des Curés ; mais comme elle étoit ſur le point de ſe ſéparer, on ne put procéder à l'examen des propoſitions dénoncées, & l'Aſſemblée ſe contenta d'ordonner que les *Inſtructions* de ſaint Charles Borromée ſeroient imprimées par ordre du Clergé : ce qu'elle regarda *comme très-utile*, dit le procès-verbal, *& principalement dans ce tems où l'on voit avancer des maximes ſi pernicieuſes & ſi contraires à celles de l'Evangile, & où il ſe commet tant d'abus dans l'adminiſtration du Sacrement de Pénitence par la facilité & l'ignorance des Confeſſeurs. L'Aſſemblée*, continue le Procès-verbal, *a prié M. de Ciron de prendre ſoin de le faire imprimer, afin que cet Ouvrage compoſé par un ſi grand ſaint avec tant de lumiere & de ſageſſe, ſe répande dans les Diocèſes, & qu'il puiſſe ſervir comme d'une barriere, pour arrêter le cours des opinions nouvelles, qui vont à la deſtruction de la Morale Chrétienne.* Il falloit que la Morale des Caſuiſtes fût étrangement corrompue pour avoir rempli d'indignation une Aſſemblée comme celle de 1656. qui ſe conduiſit avec tant d'injuſtice au ſujet du Formulaire, par prévention pour les Jéſuites, & dont pluſieurs des Prélats qui la compoſoient menoient une vie ſi ſcandaleuſe. M. de Ciron en conſéquence de l'or-

dre de l'Aſſemblée fit imprimer les Inſtructions de ſaint Charles, par l'Imprimeur du Clergé, & les envoya dans les Provinces avec une Lettre circulaire, par laquelle il déclare au nom de l'Aſſemblée, que *le manque de loiſir eſt la ſeule choſe qui empêche les Prélats, de prononcer un jugement ſolemnel, qui eût arrêté le cours de cette peſte des conſciences; & qu'ils l'auroient fait volontiers, ſi les ſupplians s'y fuſſent adreſſés plûtôt.*

II.

III. Apologie des Caſuiſtes publiée par les Jéſuites. Les Curés de Paris l'attaquent.

Le crédit des Jéſuites auroit peut-être empêché que cette grande affaire n'allât plus loin, s'ils n'avoient eux-mêmes attiré de nouveau l'indignation de tout le monde par un Livre intitulé : l'*Apologie des Caſuiſtes contre les calomnies des Janſéniſtes.* Ils la firent imprimer à Paris en 1537. ſans nom d'Auteur; mais on ſavoit qu'elle étoit de leur Pere Pirot, & ils la débiterent dans leurs Maiſons. Auſſi-tôt les Curés de Paris préſenterent une Requête aux Vicaires Généraux du Cardinal de Retz, Archevêque de Paris, où ils expoſent que l'Auteur de l'*Apologie* ne ſe contentant pas de ſoutenir les mêmes propoſitions dont ils pourſuivoient la cenſure, en avoit encore avancé de nouvelles plus dangereuſes, dont ils préſentoient un extrait. Ils concluoient en demandant, que les Grands Vicaires procédaſſent à la cenſure de ce Livre. Ils publierent en même-tems un Factum contre le même Livre. Les Jéſuites ne tarderent pas à répondre à ce Factum, aſſurant dans l'Ecrit qu'il répandirent pour le réfuter, que le Factum qui

portoit le nom des Curés de Paris n'étoit point d'eux, & que la Lettre circulaire de M. de Ciron étoit *une piéce ſans aveu & ſans autorité.* Les Curés de Paris déclarérent par un acte autentique, que le Factum étoit d'eux, & M. de Ciron fit la même choſe à l'égard de la Lettre circulaire.

III.

IV. On examine en Sorbonne l'Apologie des Caſuiſtes. Ecrits des Curés de Paris.

Cependant la Faculté de Théologie de Paris examinoit l'*Apologie* des Caſuiſtes. L'Auteur demanda d'être entendu, & on y conſentit, à condition qu'il répondroit nettement ſur les queſtions qui lui ſeroient faites ; qu'il écriroit & ſigneroit ſes réponſes, étant préalablement autoriſé à le faire par un acte autentique de ſes Supérieurs ; & enfin qu'il ſe ſoumettroit au jugement de la Faculté. Le Pere Pirot n'eut garde d'accepter ces conditions, & ainſi il ne voulut point ſe préſenter. Les Jéſuites publierent alors quelques Ecrits pour la défenſe des Propoſitions que l'on examinoit en Sorbonne. Pour les juſtifier, ils diſoient, 1. Que les Peres & les Docteurs de l'Egliſe avoient enſeigné ces maximes. 2. Qu'elles étoient ſoutenues par une multitude de Caſuiſtes, dont l'autorité devoit paroître d'un certain poids. Les Curés de Paris répondirent au premier moien de défenſe, dans leur troiſiéme Ecrit, en montrant que les Paſſages des Peres allégués en faveur des Caſuiſtes, étoient ou falſifiés ou pris à contre ſens. Et dans leur quatriéme Ecrit, ils prouverent que le grand nombre des Caſuiſtes ne ſauroit donner la moindre autorité à leurs maximes pernicieuſes, ni en arrêter la condamnation. Les Ecrits qui ſe faiſoient de part & d'autre n'empêchoient pas la Faculté

de continuer a travailler à la Cenſure de l'Apologie pour les Caſuiſtes. Le Chancelier Seguier ami des Jéſuites envoia à l'Aſſemblée du 12 Juin, une explication des propoſitions qui avoient été examinées & condamnées dans les Aſſemblées précédentes ; mais on là trouva inſuffiſante & défectueuſe par plus d'un endroit.

V. Les Gens du Roi mandent pluſieurs Docteurs au ſujet de la Cenſure.

Les Députés travaillerent enſuite à dreſſer une cenſure. Un d'entre eux propoſa d'y inſérer cette clauſe ; Que l'*Apologie avoit été faite à l'occaſion des Lettres d'un Provincial à un ami, que la Faculté n'approuve pas, aiant appris qu'elles avoient été condamnées à Rome.* Cette clauſe paſſa à la pluralité ; mais les Gens du Roi firent venir au Parquet le Doyen, le Syndic & quatre ou cinq anciens Docteurs ; & M. Talon Avocat Général leur dit, qu'il étoit étonnant qu'ils euſſent arrêté de mettre dans la cenſure de l'Apologie des Caſuiſtes, une clauſe contraire aux libertés de l'Egliſe Gallicane, en diſant que la Faculté n'approuvoit pas les Lettres Provinciales, *parce qu'elle ſçavoit qu'on les avoit condamnées à Rome.* Que ſi leur cenſure eût paru en cet état, les Gens du Roi ſe ſeroient crû obligés de la faire réformer. Qu'on ſavoit d'ailleurs que les Religieux s'étoient trouvés en cette aſſemblée en beaucoup plus grand nombre qu'ils ne devoient ; que ſi la Faculté n'y remédioit, le Parlement pourroit bien l'y obliger par Arrêt ; qu'*au reſte il y avoit lieu de s'étonner que la Faculté eût emploié ſept mois entier à faire la cenſure d'un auſſi méchant livre que celui de l'Apologie.* [Il y a une conſidération qui peut ſervir à diminuer cet étonne-

ment, c'eſt que depuis deux ans les Docteurs les plus éclairés, & ceux qui étoient comme l'ame de toute la Sorbonne, en avoient été exclus pour avoir refuſé de ſouſcrire à la cenſure contre M. Arnauld.] Enfin la cenſure de Sorbonne fut conclue, & peu après publiée. Les Jéſuites firent auſſitôt paroître un Ecrit intitulé, *Sentimens des Jéſuites*, dans lequel ils déclarent qu'ils ne veulent ni approuvent ni prendre la défenſe des opinions de l'Auteur de l'Apologie des Caſuiſtes, & qu'ils ne veulent point prendre parti dans cette diſpute. Cette tournure parut aſſez plaiſante. Les Curés de Paris répondirent à cette déclaration par leur ſixiéme Ecrit, où ils preſſerent vivement les Révérends Peres de condamner l'*Apologie*, leur prouvant qu'il n'étoit pas permis de demeurer dans l'indifférence ſur une matiére ſi importante.

IV.

VI. L'Apologie des Caſuiſtes condamnée par l'Evêque d'Orléans.

Quelques Evêques avoient déja cenſuré l'Apologie. Celui d'Orléans, Alphonſe d'Elbene fit de concert avec tout ſon Clergé une cenſure qui fut publiée aux Fêtes de la Pentecôte 1658. » Les efforts de Satan pour abolir les maximes de l'Evangile, dit ce Prélat, ſont plus violens que jamais. Cet ennemi attaque aujourd'hui à découvert les premieres & plus importantes régles du Chriſtianiſme; & ramaſſant à deſſein dans des Livres monſtrueux, tout ce qui ſe peut trouver d'horrible touchant les mœurs, s'efforce de changer la loi d'amour & de ſainteté que Jeſus-Chriſt nous a laiſſée, en une Morale plus déteſtable & plus impie, que

ne le fut jamais (la Morale) la plus corrompue des Philoſophes Payens. Entre ces malheureux Livres, un entre les autres a paru depuis quelques mois en notre Diocéſe, ſi rempli de cette mauvaiſe Doctrine, que nous ſerions coupables devant Dieu d'une lâche prévarication dans notre charge, ſi nous ne nous oppoſions fortement par la juſte condamnation qu'il mérite, aux relâchemens épouvantables qu'il introduit dans les mœurs. C'eſt un Livre anonime intitulé, *Apologie pour les Caſuiſtes contre les calomnies des Janſéniſtes*, dont l'Auteur enſeigne aux Juges à ſe laiſſer corrompre ; apprend aux valets à commettre des vols domeſtiques ; permet aux pécheurs de demeurer dans les occaſions de leurs chûtes ; abandonne les débauchés à leurs ſens, & met au nombre des choſes indifférentes les excès de bouche les plus brutaux & les plus déraiſonnables. Il permet les ſimonies & les uſures, & par un dangereux artifice, il leur ôte ſeulement leurs noms pour en mieux établir les crimes. Il traite indignement la pénitence, & pour exempter les libertins des jeûnes que l'Égliſe ordonne, il leur fournit des moiens ſi honteux & ſi deshonnêtes, que la pudeur ne nous permet pas de les rapporter, & qu'ils ne peuvent être ouis ſans horreur, des oreilles chaſtes. Il approuve la calomnie la plus noire, & qui impoſe de faux crimes à des innocens. Il ouvre la porte aux homicides pour des offenſes prétendues contre l'honneur imaginaire du monde : il veut même qu'il ſoit permis en ces cas, de tuer un homme qui s'enfuit ; &, quelques regles que le Fils de Dieu nous ait preſcrites ſur ce

ſujet dans ſon Evangile, il ſoutient que c'eſt la lumiere naturelle de notre raiſon, qui doit diſpoſer de la vie des hommes, & oſe bien l'élever ſur un tribunal en même rang, & avec le même pouvoir que celui des Rois & des Princes Souverains. »

VII. Cenſure de l'Archevêque de Sens.

La cenſure de l'Evêque de Tulle eſt antérieure ; mais comme elle ne fut pas imprimée auſſitôt, on n'en eut connoiſſance que long-tems après. Celle de M. de Gondrin Archevêque de Sens, accordée aux Remontrances réitérées de ſon Clergé, fut publiée dans le Synode général de ſon Diocéſe, le 4 Septembre 1658. Voici quelques traits de cette cenſure. » Nous avons reconnu, dit cet Archevêque, par l'examen de ce Livre (l'Apologie pour les Caſuiſtes) qu'il fait un horrible renverſement dans toute la Doctrine des mœurs, & qu'il n'y a preſque rien qu'il n'y altére & qu'il n'y corrompe. Car ſi on en conſidére les maximes les plus générales, il renverſe les deux régles immuables de nos actions, la Loi éternelle de Dieu & la propre conſcience par la Doctrine de la probabilité. Il détruit la fin de nos actions, qui eſt l'ame de la Morale ſelon les Païens mêmes, en décriant comme une erreur l'obligation qu'ont les Chrétiens de rapporter toutes leurs actions à Dieu, ſelon les paroles expreſſes de ſaint Paul ; *ſoit que vous mangiez, ſoit que vous buviez, ou que vous faſſiez quelqu'autre choſe que ce ſoit, faites tout pour la gloire de Dieu*, qui ont été priſes par les Peres, par ſaint Thomas & par les plus ſçavans Interprétes de l'Ecriture pour un véritable précepte, auquel on ne ſçauroit manquer ſans quelque péché, mortel ou véniel....

Enfin, continue cet Archevêque, il n'y a point de maxime générale touchant les mœurs, plus pernicieuſe & qui excuſe plus de péchés que celle du Pere Bauni, autoriſée par ce nouveau Livre, qui eſt que nulle action ne peut-être imputée à péché ſi on n'en connoît le bien & le mal, & ſi on n'y fait réflexion .... Si on conſidere la plus inviolable de toutes les Loix, qui eſt le Décalogue, ce Livre apprend à en violer les plus importans préceptes.... Les choſes ſaintes n'y ſont pas plus épargnées, par la maniere toute profane qu'il autoriſe d'aſſiſter au ſaint ſacrifice de la Meſſe. Mais ç'eût été peu à cet Auteur d'avoir ouvert aux hommes un ſi grand nombre de précipices, en leur repréſentant tant de péchés comme permis, s'il n'eût encore trouvé moien de les entretenir dans ceux-mêmes qu'il n'a oſé leur permettre, en décriant les véritables remédes qui les en pourroient guérir, pour en ſubſtituer de faux en leur place; & en ruinant la véritable conduite des Paſteurs à l'égard des pénitens, pour en introduire une autre qui n'eſt capable que de les tromper. Mais outre ces fauſſes maximes & pluſieurs autres, qui ſont contenus dans la qualification particuliere que nous en avons faite pour inſtruire nos Eccléſiaſtiques, nous avons encore conſidéré que ce Livre eſt rempli d'une infinité de calomnies ſcandaleuſes & ſéditieuſes, & qu'il déchire les vivans & les morts par de noires impoſtures, en n'épargnant pas même la pureté des Vierges Religieuſes. »

VIII. Cenſure de l'Archevêque de Rouen.

Rien n'eſt plus capable de nous faire connoître comment fut reçue l'Apologie des Caſuiſtes, que la maniere dont en parle

dans ſa Cenſure M de Harlai Archevêque de Rouen, qui fut depuis Archevêque de Paris. Ce Prélat ne pouvoit point être ſuſpect aux Jéſuites, ni accuſé d'embraſſer une Morale trop ſévére. » Nous avons vû depuis peu avec douleur, dit-il, paroître un Livre, ou plûtôt une eſpece de monſtre en la Théologie Morale, que nous pouvons appeller bien plus juſtement la condamnation des Caſuiſtes que leur Apologie, ainſi que ſon Auteur l'a voulu nommer : Ouvrage dont les principes ſont faux, les raiſonnemens trompeurs, les conſéquences pernicieuſes, & la Doctrine oppoſée à celle de l'Evangile de Jeſus-Chriſt, dans lequel en un mot ſe trouve ramaſſé par un étrange deſſein, ce qu'il y avoit de corruption & de relâchement répandu dans le grand nombre des Auteurs qui ont écrit la Morale depuis pluſieurs ſiécles. Nous avons cru que la Providence divine, qui ſçait tirer le bien du mal, l'avoit ainſi permis par ſes jugemens toujours équitables, pour prévenir le tems de la moiſſon, dans une occaſion ſi importante pour la juſtification de ſon Egliſe, tant pour empêcher le dommage que pourroient recevoir par une ſi méchante doctrine les ames rachetées par le prix du ſang de Jeſus-Chriſt, que pour nous donner le moien de brûler, pour ainſi dire, cette yvraie & toutes ces erreurs par le feu d'une Cenſure également ſévére & charitable.... Après avoir reçu par diverſes fois les plaintes & les requêtes des Curés de notre Métropole, donné la communication à notre Promoteur Général, vû ſes réquiſitions, & fait examiner ce Livre par nos Grands Vicaires ; en préſence de M. l'Evêque d'Aulonne

qui prêchoit pour lors dans notre Egliſe Cathédrale ; Nous avons reconnu la vérité des extraits qui nous en ont été préſentés. Nous avons voulu le lire avec ſoin ; & après avoir attendu quelque-tems que l'Auteur de cette pernicieuſe doctrine effaçât lui-même par ſes larmes & par une rétractation Chrétienne ; les funeſtes caracteres d'un ſi méchant livre, nous avons cru être obligés d'y apporter le reméde que Jeſus-Chriſt nous a mis entre les mains par la communication de ſon autorité. »

IX. Cenſure de l'Evêque d'Evreux.

L'Evêque d'Evreux s'exprime ainſi dans ſa cenſure. » Ce Livre n'eſt qu'une monſtrueuſe compilation de tout ce qui a jamais été inventé pour corrompre les mœurs des hommes, & les entretenir dans le libertinage. La production de ce monſtre a fait honte à ſon propre pere, & l'Auteur de cet Ouvrage de ténébres n'a pas eu aſſez de front pour lui faire porter ſon nom.... Pendant que l'ennemi ſéme cette yvraie dans le champ de l'Egliſe, c'eſt un crime aux Paſteurs de s'endormir. L'Apôtre nous commande de veiller, *Tu verò vigila*, &c. c'eſt-à-dire, de rétablir la conduite des conſciences ſur les maximes inébranlables de l'Evangile, & de fulminer contre ce recueil d'iniquités cette parole tonnante des Prophétes : *Væ qui dicitis malum bonum*.... C'eſt ce qui nous a obligés d'examiner ſoigneuſement ce Livre ſur la requête qui nous en a été préſentée par nos Curés. Et après avoir tenu pluſieurs aſſemblées, nous avons jugé que ce Livre de l'Apologie pour les Caſuiſtes détruit les devoirs de l'homme envers Dieu, faiſant paſſer pour une erreur, *qu'il ſoit obligé d'ai-*

mer Dieu dans toutes ſes actions .... Il ruine toute la charité envers le prochain. Il apprend à chacun à ſe tromper ſoi-même par la pernicieuſe maxime des probabilités qu'il établit. Ainſi ce dangereux Livre apprend aux hommes à vivre en bêtes, & aux Chrétiens à vivre en Païens. »

X. Cenſure de l'Evêque de Liſieux.

Voici comme s'exprime l'Evêque de Liſieux, Leonore de Matignon, au commencement de ſa Cenſure : » *Salvum me fac, Deus, quoniam diminutæ ſunt veritates à filiis hominum! Vana locuti ſunt unuſquiſque ad proximum ſuum.* Secourez-nous, mon Dieu, parce que les vérités auguſtes de votre Evangile, & les maximes ſacrées de votre Morale, ſont dans un déchet déplorable parmi les enfans des hommes. Ils n'agitent que des queſtions vaines & inutiles. Ils ne préſentent à leur prochain que des propoſitions fauſſes & trompeuſes. Ils ſe mettent en poſſeſſion de répandre tout ce qui leur vient ſur les lévres : & ne débitent cependant que les impuretés d'un cœur tout charnel, & les impoſtures de l'eſprit accablé ſous la corruption épouvantable du péché originel. Ce ſont les ſentimens que nous avons eus à la lecture d'un livre pernicieux, qui a paru dans notre Diocéſe depuis quelquetems ſous ce titre : *Apologie pour les Caſuiſtes contre les calomnies des Janſéniſtes.* Nous avons trouvé tant d'altération inſuportables des vérités les plus certaines de la Morale Evangelique ; tant de déguiſemens injurieux des ſentimens les plus purs & les moins conteſtés de la doctrine des Peres ; tant de ſubtilités nouvelles inventées à plaiſirs, pour favoriſer & pour nourrir la ſimo-

nie, la Vengeance, le Duel, l'Avarice, l'Uſure, l'impénitence & toutes les autres cupidités de la créature eſclave du péché, qu'il ne ſeroit pas aiſé de croire ces excès, ſi on ne les liſoit dans ce Libelle.

Il étoit impoſſible, continue ce Prélat, qu'une production ſi funeſte ne fût regardée auſſitôt qu'elle a paru, comme le ſont les monſtres, c'eſt-à-dire pour être étouffée dès ſa naiſſance, & jamais l'Egliſe n'a eu une plus preſſante occaſion de s'élever comme elle a fait pour en arrêter le progrès... L'*Apologie des Caſuiſtes* contient un nombre infini de maximes fauſſes, pernicieuſes, téméraires, & pleines de ſcandale, ſur la ſimonie, l'homicide, le duel, le larcin, l'uſure, les occaſions prochaines du péché; ſur la doctrine de la probabilité, qu'on peut appeller la mere funeſte de toutes les autres erreurs des Caſuiſtes, & qui eſt le pur ouvrage de leur amour propre & de leur eſprit; ſur la direction d'intention; ſur le Sacrement de pénitence, & ſur toutes les autres matieres de Théologie qu'ils traitent. Bien loin de repréſenter, comme l'Auteur a le front de le dire, les véritables maximes de la Morale, ce n'eſt qu'un tiſſu de regles de perdition & de ces préceptes de mort, que ſe forment les eſprits qui rejettent la vérité, & qui s'efforcent de s'en détourner. Nous ne pouvons, après avoir conſidéré ce Livre dans toutes ſes parties, à qui l'attribuer ſelon la régle de l'Evangile, ſinon *ſpiritibus erroris*, *à des eſprits d'erreur.* »

XI. Cenſure de l'Evêque de Digne.

M. de Janſon Evêque de Digne, qui ſuccéda à M. de Buzanval dans le ſiége de Beau-

vais, & fut enfin Cardinal, publia auſſi une belle Cenſure de l'*Apologie des Caſuiſtes.* » On a vû, dit ce Prélat, s'élever en ce dernier ſiécle dans le Ciel de l'Egliſe une épaiſſe nuée d'Ecrivains; mais ce n'étoit pas de ces nuées fécondes dont parle le Prophéte, que Dieu empêche de ſe répandre ſur la terre quand il veut punir les péchés des hommes : c'étoit au contraire une nuée ténébreuſe, ſemblable à celle que Dieu répandit dans ſa colere ſur le camp des Iſraélites, dont au lieu de la parole divine on ne vit ſortir que des ſerpens. Ces Ecrivains ſont les Caſuiſtes, qui . . . combattent ouvertement & la ſaine raiſon de l'homme, & l'Evangile de Jeſus-Chriſt. Quand on s'eſt oppoſé à leur corruption, au lieu de la condamner les premiers, ils l'ont défendue par des Apologies, & pour rendre incurable le mal qu'ils font, ils veulent faire paſſer leur venin pour un reméde, & le reméde pour un venin. Nous voulons parler de cette Apologie pour les Caſuiſtes, qui vient d'être publiée, & qui a fait horreur à tous les gens de bien. Car l'Auteur de ce mauvais Livre s'eſt étudié a ramaſſer en un corps, tous les poiſons qui ſont répandus dans les Caſuiſtes modernes, comme s'il eût craint que les Lecteurs ſe fuſſent laſſés à les chercher dans ces malheureux Auteurs qui les ont propoſés aux fidéles, afin de les corrompre ſous prétexte de les guérir.

M. de Janſon dit enſuite, qu'il auroit pu, ſans examen, condamner *cette malheureuſe Apologie*, contre laquelle ſes illuſtres Collégues ont élevé leurs voix ; mais qu'il a voulu, à l'exemple de Dieu même, *deſ-*

cendre dans Sodome, pour y voir les déſordres affreux qui y étoient ; qu'après un examen exact, il avoit trouvé le livre digne des anathêmes dont il avoit été frappé. Pour oppoſer une digue à ce torrent des mauvais Caſuiſtes, il poſe des principes ſolides & lumineux, qui renverſent cette monſtrueuſe Morale enſeignée par les Jéſuites. La Loi éternelle de Dieu, dit-il, qui n'eſt autre choſe que ſa juſtice & ſa vérité même, eſt la régle inviolable de nos actions ; & toute leur bonté, auſſi bien que toute leur malice, conſiſte dans la conformité ou dans l'oppoſition qu'elles ont avec cette loi. Il raproche de ce principe les opinions des Caſuiſtes, & après en avoir raporté pluſieurs, il ajoute : » Il y a beaucoup d'autres maximes dans cette Apologie, qui ſont très-dangereuſes : mais nous nous contentons d'en rapporter quelques-unes des principales, par leſquelles vous voiez bien que toutes les régles de l'Evangile ſont ruinées, & qu'à la place de la Morale Chrétienne, on en ſubſtitue une toute Païenne, & qui même en beaucoup de points feroient rougir de honte les Philoſophes de l'antiquité. »

Le Prélat exhorte enſuite ſon Clergé à puiſer dans l'Ecriture Sainte les vraies régles de la Morale, & ce qu'ils doivent faire pour être de fidéles diſpenſateurs & des guides éclairés. » Vous y trouverez, dit-il, que comme il n'y a que la vérité qui nous conduiſe à la vie, il n'y a que la charité qui nous exempte de la mort : *Qui non diligit, manet in morte :* Que comme la vérité nous oblige de recounoître Dieu comme

le principe de toutes choſes, la charité nous oblige de rapporter toutes choſes à Dieu comme à la derniere fin, ou par un mouvement actuel, ou par une impreſſion virtuelle qui naiſſe de ſon amour ; & que l'on n'y peut manquer ſans quelque déſordre, & par conſéquent ſans quelque ſorte de péché : Que ſans ce double holocauſte de l'eſprit & du cœur, que la grace fait au premier principe & à la derniere fin, on ne peut accomplir les devoirs de la Religion Chrétienne, où l'on n'adore Dieu qu'en eſprit & en vérité, c'eſt-à-dire que par une foi pure, dégagée de l'erreur, & par une charité ſincere, dégagée de la concupiſcence : Que ſi cet amour ne domine dans notre cœur, on ne peut être véritablement juſte, & qu'on ne peut rien faire de juſte, ſi Dieu n'y en répand quelque étincelle, & qu'ainſi il eſt vrai de dire de la charité ou parfaite ou imparfaite, ou achevée ou commencée, qu'il n'y a point de bon fruit qui n'en naiſſe ! *Non eſt fructus bonus*, dit ſaint Auguſtin, *qui de charitatis radice non ſurgit.* »

XII. Cenſure de M. Godeau Evêque de Vence.

Enfin M. Godeau Evêque de Vence, dit dans la Cenſure qu'il publia *contre l'Apologie des Caſuiſtes*, que ce Livre, dès qu'il parut, cauſa une étrange indignation à tous ceux qui le lurent. En effet, ajoute ce docte Prélat, ſon Auteur ſemble s'être étudié à ramaſſer toutes les ordures, toutes les extravagances, tous les défauts de jugement & toutes les corruptions, qui ſont répandues dans les Caſuiſtes récens, & il les défend avec tant de hardieſſe, qu'il y a ſujet de gémir devant Dieu d'un ſi prodigieux aveuglement, dont on peut bien dire ce que ſaint

Auguſtin dit de celui des grands pécheurs: *Spargens pœnales cœcitates ſuper illicitas cupiditates.* Le ſtile en eſt bas, le raiſonnement puérile, les preuves foibles, la falſification des Peres allégués très-impudente, & les concluſions fauſſes & dangereuſes. Dans tout le corps de l'Ouvrage, on ſent un air envenimé de fureur contre les défenſeurs de la Morale Chrétienne, qu'il tâche de rendre odieux en leur donnant le nom d'hérétiques. Car ceux qu'il veut faire paſſer pour tels ſont les Curés de Paris, de Rouen & des plus grandes villes du Royaume. Ce ſont de très-ſaints Evêques, de très-vertueux Prêtres, de très-bons Religieux, qui font profeſſion publique de condamner les cinq propoſitions que le Pape a condamnées, & de rendre au ſaint Siége tous les devoirs & ſoumiſſions que de bons & obéiſſans Catholiques lui doivent rendre. »

XIII. Cenſure de l'*Apologie* par le Pape Alexandre VII.

Les autres Evêques condamnerent la Morale des Caſuiſtes avec la même force. Le conſentement de toutes les Egliſes fut ſi unanime & ſi univerſel, qu'il n'y eut perſonne qui reclamât contre tant de Cenſures. Les Jéſuites voiant que leur Apologie étoit devenue ſi odieuſe, tournerent leurs eſpérances du côté de la Cour de Rome. L'inquiſition y avoit déja rendu le 6. Septembre 1657. un décret qui condamnoit les Provinciales: les Jéſuites oſerent préſumer que ceux qui avoient condamné leur adverſaire, prendroient la défenſe de leur Apologiſte. Ils porterent donc à Rome leur affaire: & ce qu'ils oppoſerent le plus ſouvent à toutes les cenſures des Evêques, étoit que l'Apologie avoit été déférée au ſaint Siége. Ils ſe

vantoient même que le jugement de Rome étoit plus à craindre pour les Cenſeurs que pour les Caſuiſtes. Mais dans le tems qu'ils ſe glorifioient davantage de la protection du ſaint Siége, on apprit que l'Apologie avoit été condamnée à Rome par un Decret ſolemnel; dont on reçut peu de tems après des copies autentiques. Ainſi ils ſe virent hors d'état d'empêcher, que déſormais leur Morale ne fût regardée comme condamnée par toute l'Egliſe; puiſque l'autorité du ſaint Siége s'étoit jointe aux jugemens des Evêques & aux cenſures des Docteurs, & avoit ainſi juſtifié les remontrances des Curés & l'horreur des fidéles.

V.

XIV. Ecrits des Curés de Paris contre la mauvaiſe Morale. Eloge qu'en fait l'Archevêque de Sens.

Nous rapporterons ici quelques extraits des excellens Ecrits des Curés de Paris, dont le zéle avoit attiré tant de cenſures contre la Morale corrompue des Caſuiſtes. C'eſt le témoignage que leur rendit M. l'Archevêque de Sens, dans une Lettre qui fut rendue publique. » Il eſt très-véritable, dit ce grand Prélat en écrivant aux Curés de Paris, que non-ſeulement cette cenſure (il parle de celle qu'il venoit de publier) mais encore toutes celles des autres Prélats, ſont des ſuites & des effets de vos travaux & de vos ſoins. Si nous avons ſuivi notre devoir en exerçant contre ces périlleuſes maximes le pouvoir que Dieu nous a donné, de juger entre la bonne & la mauvaiſe doctrine, ce n'a été qu'enſuite de ce que vous avez ſi bien accompli le vôtre, en découvrant ces impiétés, & en les déférant aux Tribunaux Eccléſ-

ſiaſtiques. Vos ſçavans & pieux Ecrits en ont inſpiré l'horreur & attiré la condamnation. Votre exemple a attiré tous vos Confreres des Provinces, & tout le monde vous a regardé comme les premiers moteurs de cette ſainte guerre contre de ſi dangereuſes nouveautés. Le nom des Curés de Paris eſt devenu par-tout, un ſujet d'effroi pour les corrupteurs de la Morale Evangelique.

XV. Extrait du premier & du troiſiéme Ecrit.

Voici par où commence le Factum ou premier Ecrit de ces zélés Paſteurs : » Notre cauſe eſt la cauſe de la Morale Chrétienne. Nos parties ſont les Caſuiſtes qui la corrompent. L'intérêt que nous y avons, eſt celui des conſciences dont nous ſommes chargés. Et la raiſon qui nous porte à nous élever avec plus de vigueur contre ce nouveau Libelle, eſt que la hardieſſe des Caſuiſtes augmentant tous les jours, & étant ici arrivée à ſon dernier excès, nous ſommes obligés d'avoir recours aux derniers remédes, & de porter nos plaintes à tous les Tribunaux où nous croirons le devoir faire, pour y pourſuivre ſans relâche la condamnation & la cenſure de ces pernicieuſes maximes. » Le troiſiéme Ecrit commence ainſi : » Les moiens que les Jéſuites emploient, pour défendre leur méchante Morale dans les Ecrits qu'ils viennent de publier, conſiſtent principalement en deux choſes, l'une à citer une foule d'Auteurs de leur Société, ou quelques autres nouveaux Caſuiſtes auſſi corrompus qu'eux, auſquels ils veulent donner une autorité ſouveraine dans l'Egliſe. L'autre à alléguer fauſſement les SS. Peres & les Docteurs de l'Egliſe, comme étant de leur ſentimens. Ainſi ils font deux injures ſignalées

à l'Egliſe : La premiere de donner pour la régle des fidéles, des Auteurs pernicieux qui doivent être l'horreur des fidéles ; la ſeconde, d'oſer par des impoſtures horribles, appuier leurs ſentimens par les ſaints que Dieu a ſuſcités pour avoir une véritable autorité dans l'Egliſe, qui ſont auſſi éloignés de ces corruptions, que le Ciel l'eſt de la terre. Nous avons donc été obligés de détruire ces prétentions, &c. »

XVI. Extrait du cinquiéme Ecrit. Injuſtice des Calviniſtes d'attribuer à l'Egliſe la Doctrine des Jéſuites.

Les Curés de Paris, dans leur cinquiéme Ecrit qu'ils avoient fait compoſer par M. Paſcal, s'appliquent à montrer combien les Calviniſtes avoient tort de reprocher à l'Egliſe Catholique les égaremens des Jéſuites. » Ces hérétiques, diſent les Curés, travaillent de toutes leurs forces depuis pluſieurs années, à imputer à l'Egliſe ces opinions des Caſuiſtes corrompus. Ce fut ce que le Miniſtre du Moulin entreprit des premiers dans le Livre qu'il fit à ce ſujet, & qu'il oſa appeller *Traditions Romaines.* Cela fut continué enſuite dans cette diſpute qui s'éleva il y a dix ou douze ans à la Rochelle entre le Pere d'Eſtrade Jéſuite & le Miniſtre Vincent, au ſujet du bal que ce Miniſtre condamnoit comme dangereux & contraire à l'eſprit de pénitence du Chriſtianiſme, & pour lequel ce Pere fit des Apologies publiques qui furent imprimées alors. Mais le Miniſtre Drelincourt renouvella ſes efforts les années dernieres dans ſon Livre intitulé : *Licence que les Caſuiſtes de la Communion de Rome donnent à leurs dévots.* Et c'eſt enfin dans le même eſprit, qu'ils produiſent aujourd'hui par toute la France cette nouvelle Apologie des Caſuiſtes en témoignage contre l'Egliſe,

l'Egliſe, & qu'ils ſe ſervent plus avantageuſement que jamais de ce livre le plus méchant de tous, pour confirmer leurs peuples dans l'éloignement de notre communion, en leur mettant devant les yeux ces horribles maximes, comme ils le pratiquent de tous côtés, & comme ils l'ont fait encore depuis peu à Charenton. »

XVII. Les Jéſuites fourniſſent des armes aux Héréti-ques en faiſant à l'Egliſe la même imputation.

» Voilà l'état où les Jéſuites ont mis l'Egliſe. Ils l'ont rendue le ſujet du mépris & de l'horreur des Hérétiques, elle dont la ſainteté devroit reluire avec tant d'éclat, qu'elle remplit tous les peuples de vénération & d'amour. De ſorte qu'elle peut dire à ces Peres, ce que Dieu dit dans ſes Prophétes à la Sinagogue rebelle : *Vous avez rempli la terre de vos abominations, & vous êtes cauſe que mon ſaint Nom eſt blaſphémé parmi les Gentils, lorſqu'en voyant vos profanations, ils diſent de vous ; c'eſt-là le peuple du Seigneur, c'eſt celui qui eſt ſorti de la terre d'Iſraël qu'il leur avoit donnée en heritage.* C'eſt ainſi que les Hérétiques parlent de nous ; & qu'en voiant cette horrible Morale qui afflige le cœur de l'Egliſe, ils comblent ſa douleur, en diſant, comme ils font tous les jours ; c'eſt-là la Doctrine de l'Egliſe Romaine, & que tous les Catholiques tiennent : ce qui eſt la propoſition du monde la plus injurieuſe à l'Egliſe. . . En même-tems que les Calviniſtes imputent à l'Egliſe des maximes ſi déteſtables, & que tous les Catholiques devroient s'élever pour l'en défendre ; il s'éleve au contraire une Société entiere pour ſoutenir que ces opinions appartiennent véritablement à l'Egliſe. Et ainſi quand les Miniſtres s'efforcent de faire

croire que ce ſont des Traditions Romaines ; & qu'ils ſont en peine d'en chercher des preuves, les Jéſuites le déclarent & l'enſeignent dans leurs Ecrits, comme s'ils avoient pour objet de fournir aux Calviniſtes tous les ſecours qu'ils peuvent ſouhaiter ; & que ſans avoir beſoin de chercher dans leur propre invention de quoi combattre les Catholiques, ils n'euſſent qu'à ouvrir les Livres de ces Peres pour y trouver ce qui leur ſeroit néceſſaire. »

XVIII. Raiſonnemens des uns & des autres pour appuier la même calomnie.

» Mais encore qu'il ſoit véritable, qu'ils ont en cela des fins bien différentes, il eſt vrai néanmoins que leurs prétentions ſont pareilles, & que le démon ſe ſert de l'attache que les uns & les autres ont pour leurs divers intérêts, afin d'unir leurs efforts contre l'Egliſe, & de les fortifier les uns par les autres, dans le deſſein qu'ils ont tous de perſuader que l'Egliſe eſt dans ces maximes. Car comme les Calviniſtes ſe ſervent des Ecrits des Jéſuites pour le prouver en cette ſorte. Il faut bien, diſent-ils, que ces opinions ſoient celles de l'Egliſe, puiſque le corps entier des Jéſuites les ſoutient : de même les Jéſuites ſe ſervent à leur tour des Ecrits des Hérétiques pour prouver la même choſe en cette ſorte. Il faut bien, diſent-ils, que ces opinions ſoient celles de l'Egliſe, puiſque les Hérétiques qui ſont ſes ennemis les combattent. C'eſt ce qu'ils diſent dans des Ecrits entiers qu'ils ont fait ſur ce ſujet. Et ainſi on voit par un prodige horrible, que ces deux corps, quoi qu'ennemis entre eux, ſe ſoutiennent réciproquement, & ſe donnent la main l'un à l'autre, pour engager l'Egliſe dans la corruption des

Caſuiſtes : ce qui eſt une fauſſeté d'une conſéquence effroiable ; puiſque ſi Dieu ſouffroit que l'abomination fût ainſi en effet dans le Sanctuaire, il arriveroit tout enſemble, & que les Hérétiques n'y rentreroient jamais, & que les Catholiques s'y pervertiroient tous ; & qu'ainſi il n'y auroit plus de retour pour les uns, ni de ſainteté pour les autres, mais une perte générale pour tous les hommes. »

XIX. Combien ces raiſonnemens ſont peu ſolides.

» Il eſt donc d'une étrange importance, continuent toujours les Curés de Paris, de juſtifier l'Egliſe en cette rencontre, où elle eſt ſi cruellement outragée : & encore par tant de côtés à la fois, puiſqu'elle ſe trouve attaquée, non-ſeulement par ſes ennemis déclarés qui la combattent au déhors, mais encore par ſes propres enfans qui la déchirent au dedans. Mais tant s'enfaut que ces divers efforts qui s'uniſſent contre elle, rendent ſa défenſe plus difficile, qu'elle en ſera plus aiſée au contraire : Car dans la néceſſité où nous ſommes de les combattre tous enſemble, ſur une calomnie qu'ils ſoutiennent enſemble, nous le ferons avec plus d'avantage que s'ils étoient ſeuls ; parce que la vérité a cela de propre, que plus on aſſemble de fauſſetés pour l'étouffer, plus elle éclatte par l'oppoſition du menſonge. Nous ne ferons donc qu'oppoſer la véritable régle de l'Egliſe aux fauſſes régles qu'ils lui imputent, & toutes leurs impoſtures s'évanouiront. Nous demanderons aux Calviniſtes, qui leur a appris à tirer cette bizarre conſéquence : Les Jéſuites ſont dans cette opinion ; donc l'Egliſe y eſt auſſi, comme ſi ſa régle étoit de ne ſuivre que les maxi-

mes des Jéſuites : & nous dirons à ces Peres, que c'eſt auſſi mal prouver que l'Egliſe eſt de leur ſentiment, de ne faire autre choſe que montrer que les Calviniſtes les combattent ; parce que ſa régle n'eſt pas auſſi de dire toujours le contraire des Hérétiques. Nous n'avons donc pour régle ni d'être toujours contraires aux Hérétiques, ni d'être toujours conformes aux Jéſuites. Dieu nous préſerve d'une telle régle, ſelon laquelle il faudroit croire mille erreurs, parce que ces Peres les enſeignent : & ne pas croire des articles principaux de la Foi, comme la Trinité & la Rédemption du monde, parce que les Hérétiques les croient. »

XX. Quelle eſt la véritable régle de l'Egliſe.

» Notre Religion, ajoutent ces zélés Paſteurs, a de plus fermes fondemens. Comme elle eſt toute divine, c'eſt en Dieu ſeul qu'elle s'appuie & n'a de Doctrine, que ce qu'elle a reçu de lui par le canal de la Tradition qui eſt notre véritable régle, qui nous diſtingue de tous les Hérétiques du monde, & nous préſerve de toutes les erreurs qui naiſſent dans l'Egliſe même : parce que ſelon la penſée du grand S. Baſile, nous ne croions aujourd'hui que les choſes que nos Evêques & nos Paſteurs nous ont appriſes, & qu'ils avoient eux-mêmes reçûes de ceux qui les avoient précédés, & dont ils avoient reçu leur miſſion. Et les premiers qui avoient été envoiés par les Apôtres, n'ont dit que ce qu'ils en avoient appris. Et les Apôtres qui ont été envoiés par le ſaint Eſprit, n'ont annoncé au monde que les paroles qu'il leur avoit données. Et le ſaint Eſprit qui a été envoié par le Fils a reçu ces paroles du Fils,

Chaîne non interrompue de la Tradition.

comme il eſt dit dans l'Evangile, & enfin le Fils qui a été envoié du Pere, n'a dit que ce qu'il avoit oui du Pere, comme il le dit auſſi lui-même. Qu'on nous examine maintenant là-deſſus; & ſi on veut convaincre l'Egliſe d'être dans ces méchantes maximes, qu'on montre que les Peres & les Conciles les ont tenues, & nous ſerons obligés de les reconnoître pour nôtres. Auſſi c'eſt ce que les Jéſuites ont voulu quelquefois entreprendre; mais c'eſt auſſi ce que nous avons réfuté par notre troiſiéme Ecrit, où nous les avons convaincus de fauſſeté ſur tous les paſſages qu'ils en avoient rapportés. De ſorte que ſi c'eſt ſur cela que les Calviniſtes ſe ſont fondés pour accuſer l'Egliſe d'erreur; ils ſont bien ignorans de n'avoir pas ſçu que toutes ces citations ſont fauſſes; & s'ils l'ont ſçu, ils ſont de bien mauvaiſe foi, d'en tirer des conſéquences contre l'Egliſe; puiſqu'ils n'en peuvent conclure autre choſe, ſinon que les Jéſuites ſont des Fauſſaires, ce qui n'eſt aucunement en diſpute; mais non pas que l'Egliſe ſoit corrompue, ce qui eſt toute notre queſtion. »

» Que feront-ils donc déſormais, n'aiant rien à dire contre toute la ſuite de notre Tradition? Diront-ils que l'Egliſe vient de tomber dans ces derniers tems, & de renoncer à ſes anciennes vérités pour ſuivre les nouvelles opinions des Caſuiſtes modernes? En vérité ils auroient bien de la peine à le perſuader à perſonne, en l'état préſent des choſes. Si nous étions demeurés dans le ſilence & que l'Apologie des Caſuiſtes eût été reçue par-tout ſans oppoſition, c'eût été quelque fondement à leur calomnie; quoi-

XXI. Silence de l'Egliſe, mauvaiſe preuve de ſon conſentement. Réclamation contre la Morale des Caſuiſtes.

qu'on eût pû encore leur répondre, que le ſilence de l'Egliſe n'eſt pas toujours une marque de ſon conſentement : & que cette maxime qui eſt encore commune aux Caſuiſtes & aux Jéſuites, qui en rempliſſent tons leurs Livres, eſt très-fauſſe. Car ce ſilence peut venir de pluſieurs autres cauſes, & ce n'eſt le plus ſouvent qu'un effet de la foibleſſe des Paſteurs. On leur eût dit de plus que l'Egliſe ne s'eſt point tuë ſur ces méchantes opinions, & qu'elle a fait paroître l'horreur qu'elle en avoit par les témoignages publics des perſonnes de piété, & par la condamnation formelle du Clergé de France, & des Facultés Catholiques qui les ont cenſurées pluſieurs fois. Mais que nous ſommes fort aujourd'hui ſur ce ſujet, où toute l'Egliſe eſt déclarée contre ces corruptions, & où tous les Paſteurs des plus conſidérables villes du Royaume s'élevent plus fortement & plus ſincérement contre ces excès, que les Hérétiques ne peuvent faire! Car y a-t-il quelqu'un qui n'ait entendu notre voix? N'avons-nous pas publié de toutes parts, que les Caſuiſtes & les Jéſuites ſont dans des maximes impies & abominables? Avons nous rien omis de ce qui étoit en notre pouvoir, pour avertir nos peuples de s'en garder comme d'un venin mortel? Et n'avons-nous pas déclaré dans notre Factum, *Que les Curés ſe rendoient publiquement les dénonciateurs des excès publics de ces Peres, & que ce ſeroit dans nos Paroiſſes qu'on trouveroit les maximes Evangeliques oppoſées à celles de leur Société?* C'eſt ainſi que la vérité de Dieu détruit ſes ennemis, par les efforts mêmes qu'ils font pour l'opprimer, & dans

le tems où ils l'attaquent avec le plus de violence. »

XXII. Excès où en ſont venus les Jéſuites. Les Curés de Paris propoſent deux moiens, la réforme ou le décri de la Société.

» La leur étoit enfin devenue inſupportable, & menaçoit l'Egliſe d'un renverſement entier. Car les Jéſuites en étoient venus, à traiter hautement de Calviniſtes & d'Hérétiques tous ceux qui ne ſont pas de leurs ſentimens; & les Calviniſtes, par une hardieſſe pareille, mettoient au rang des Jéſuites, tous les Catholiques ſans diſtinction; de ſorte que ces entrepriſes alloient à faire entendre, qu'il n'y avoit point de milieu; & qu'il falloit néceſſairement choiſir l'une de ces extrêmités, ou d'être de la communion de Genéve, ou d'être des ſentimens de la Société. Les choſes étant en cet état, nous ne pouvions plus différer de travailler à y mettre ordre, ſans expoſer l'honneur de l'Egliſe & le ſalut d'une infinité de perſonnes. Car il ne faut pas douter, qu'il ne s'en perde beaucoup parmi les Catholiques dans la pernicieuſe conduite de ces Peres, s'imaginant que des Religieux ſoufferts dans l'Egliſe, n'ont que des ſentimens conformes à ceux de l'Egliſe. Et il ne s'en perd pas moins parmi les Hérétiques par la vûe de cette même Morale, qui les confirme dans le Schiſme, & leur fait croire qu'ils doivent demeurer éloignés d'une Egliſe où l'on publie des opinions ſi éloignées de la pureté Evangelique. Les Jéſuites ſont coupables de tous ces maux; & il n'y a que deux moiens d'y remédier: la Réforme de la Société, ou le Décri de la Société. Plût à Dieu qu'ils priſſent la premiere voie! Nous ſerions les premiers à rendre leur changement ſi connu, que tout le monde en ſeroit édifié. Mais tant

qu'ils s'obſtineront à ſe rendre la honte & le ſcandale de l'Egliſe, il ne reſte que de rendre leur corruption ſi connue, que perſonne ne s'y puiſſe méprendre : afin que ce ſoit une choſe ſi publique, que l'Egliſe ne les ſouffre que pour les guérir, que les fidéles n'en ſoient plus ſéduits, que les Hérétiques n'en ſoient plus éloignés, & que tous puiſſent trouver leur ſalut dans la voie de l'Evangile, au lieu qu'on ne peut que s'en éloigner en ſuivant les erreurs des uns & des autres. » Ainſi parloit le Corps des Curés de Paris en 1658. il y a près d'un ſiécle.

VI.

XXIII. Les Jéſuites entreprennent de faire condamner les Lettres Provinciales & les Diſſertations de Wendrock.

L'avantage que l'Egliſe avoit retiré de la condamnation de tant d'erreurs ſur la Morale, faiſoit deſirer à ceux qui avoient du zéle pour la ſainte Doctrine, que les Lettres Provinciales qui étoient la ſource de ce bien, fuſſent répandues chez les Nations voiſines. M. Nicole ſe chargea, comme nous l'avons déja dit, de les traduire en Latin. Il fit paſſer dans ſon excellente verſion, preſque toutes les graces de l'original, & l'enrichit de notes utiles & de ſavantes diſſertations, pour juſtifier tout ce qui eſt avancé dans ces Lettres, l'étendre, & répondre aux objections des Jéſuites. Il s'étoit appliqué à rechercher dans les Apologiſtes de la Société, toutes les chicanes qui ſe trouvent dans leurs réponſes. Mais en même-tems il avoit crû devoir expliquer les grands principes de la Morale, examiner la nature des actions humaines, établir la vraie régle des mœurs, renverſer tout l'édifice de la probabilité, &

diſcuter ce qui concerne la fin de nos actions, qui eſt Dieu aimé par la charité. La verſion des Provinciales fut revûe avec ſoin par M. Paſcal ; & on croit que M. Arnauld eut beaucoup de part aux diſſertations ſur la probabilité & ſur l'amour de Dieu.

XXIV. Ils les déférent au Parlement de Bordeaux.

Dès que cet Ouvrage Latin parut, ſous le nom de Wendrock, les Jéſuites l'attaquerent avec une extrême chaleur. Mais ces attaques qu'ils lui livrerent, ne ſervirent qu'à en faire connoître davantage l'excellence & le prix. En peu d'années il s'en fit pluſieurs éditions. Les Jéſuites ne ſe contenterent pas d'écrire contre Montalte & Wendrock, ils mirent tout en œuvre pour les faire condamner par quelque Parlement. Ils choiſirent celui de Bordeaux, où ils avoient beaucoup de crédit. Ils firent donner ordre à l'Avocat Général de ce Parlement, de requérir que le Livre de Wendrock fut condamné au feu. Ce Magiſtrat choiſit pour faire ſon réquiſitoire la veille des vacations en 1659. On alloit lui accorder ſa demande ſans rien examiner ; mais quelqu'un des Conſeillers repréſenta, qu'il étoit contre l'équité de faire bruler un Livre qu'on ne connoiſſoit pas ; & cette judicieuſe obſervation fit que le Parlement ne prononça rien ce jour-là. Les Magiſtrats eurent le loiſir de lire le Livre : & tous s'applaudirent de n'avoir point flétri un Ouvrage qui leur paroiſſoit excellent. Ils firent avertir ſecrettement les Jéſuites d'abandonner leur pourſuite, s'ils vouloient faire plaiſir au Parlement, & rendre ſervice à leur Société. Mais ces Peres s'obſtinerent à vouloir ſuivre cette affaire, publiant par-tout que c'en étoit fait de la Religion, ſi

on laiſſoit ſans flétriſſures un Livre plein d'héréſies, tel qu'étoit Wendrock.

XXV. Le Parlement veut abandonner cette affaire. Moiens que les Jéſuites emploient pour tâcher de la faire tourner à leur avantage.

Le Parlement s'appercevant de la paſſion que montroient les Jéſuites, ſe détermina à ne rien faire contre le Livre de Wendrock, qu'après un examen ſérieux. Cependant tout le monde cherchoit avec empreſſement à ſe procurer & Wendrock & les Cenſures des Évêques, & c'eſt ce qui augmentoit la chaleur des Jéſuites. Ils diſoient par-tout, que la ville devenoit hérétique & Janſéniſte. Mais ces vaines clameurs ne faiſoient que confirmer ce que diſent Montalte & Wendrock, que le nom de *Janſéniſte*, dans la bouche des Jéſuites, ne ſignifie autre choſe, qu'un homme qui condamne leurs erreurs. Ils publierent alors un Libelle où ils accuſoient Wendrock d'héréſie, de ſcandale, de calomnie, de ſédition. Ce Libelle ne ſervit qu'à les faire connoître encore mieux. Le Parlement emploia toute ſorte de moiens pour les engager à étouffer une affaire, qui ne pouvoit qu'avoir pour eux les ſuites les plus fâcheuſes; mais ils aimerent mieux tout riſquer, que de rien relâcher de leur entrepriſe. Ainſi le Doïen du Parlement, fatigué de leurs importunités, rapporta l'affaire. On lût enſuite en plein Parlement la premiere, la ſeconde & la troiſiéme Lettre avec tous les Ecrits des Jéſuites. On ne concevoit pas comment ces Peres qui voioient la diſpoſition des Eſprits; n'emploioient pas le crédit qu'ils avoient dans le Parlement, pour étouffer une affaire dans laquelle il étoit évident qu'ils devoient ſuccomber. Mais comme s'ils euſſent été frappés d'un eſprit de vertige, ils ne ceſſerent point de la pourſuivre.

Ils emploierent les promeſſes & les menaces; ils ſolliciterent les femmes & les enfans des Magiſtrats, ils promirent de grandes récompenſes a ceux qui condamneroient Wendrock, & menacerent ouvertement de Lettres de Cachet ceux qui refuſeroient de le faire. Un d'eux nommé le Pere Duchêne fit courir un petit Ecrit où il tâchoit de prouver, qu'on ne pouvoit ſoutenir ni abſoudre Wendrock ſans commettre un péché mortel.

Ces excès faiſoient de plus en plus connoître les Jéſuites, & chacun parloit d'eux aſſez librement & leur rendoit juſtice. Il y eut même des Prédicateurs qui s'éleverent publiquement contre l'Apologie des Caſuiſtes, & contre leurs relâchemens. Ces Peres admiroient le prodigieux changement arrivé à leur égard dans cette grande ville, où ils régnoient auparavant ſans contradiction. Ils diſoient ſans détour, que l'eſprit d'erreur s'étoit emparé de toute la Ville de Bordeaux. Ils commencerent alors à ſe défier du ſuccès de leur entrepriſe. Leur conduite annonçoit aſſez leur embarras. Tantôt ils preſſoient le jugement de l'affaire par des ordres qu'ils obtenoient de la Cour : tantôt ils faiſoient naître des incidens pour le differer. Chaque jour ils mettoient en œuvre de nouvelles intrigues. Enfin ils en vinrent aux invectives les plus indécentes contre le Parlement, & ils menacerent de la damnation éternelle les Juges qui ne leur ſeroient pas favorables. Ils ajoutoient des menaces d'un autre genre. Ils publioient par-tout que la Cour feroit bientôt éclater ſon reſſentiment; & ils ne menaçoient de rien moins que de la potence, des perſonnes de la premiere diſtinction.

Deux jours avant que l'affaire dût être jugée, un des principaux Jéſuites de Bordeaux, diſoit que la choſe n'en demeureroit pas là, qu'on porteroit le Livre à Rome; qu'on y déféreroit l'Arrêt même du Parlement; qu'on ſavoit les noms des Juges qui étoient pour Wendrock, & ceux des Eccléſiaſtiques & des Religieux qui avoient ſollicité en ſa faveur; que puiſqu'on ne vouloit pas en croire les Jéſuites, ce ne ſeroit pas leur faute ſi les uns étoient rélegués en Normandie, & les autres dans une autre Province du Royaume; qu'il n'étoit pas extraordinaire, qu'on trouvât dans les Parlemens des gens qui favoriſoient l'héréſie; que les premiers qui embraſſerent l'héréſie de Calvin, étoient du Parlement de Paris. MM. du Parlement de Bordeaux mépriſérent tous ces diſcours & d'autres encore plus ridicules.

XXVI. Arrêt favorable au Livre de Wendrock, qui eſt envoié par le Parlement à la Faculté de Théologie pour être examiné ſur le fond de la Doctrine.

Enfin le 3. Mai 1660. Les Grand-Chambre & Tournelle Criminelle aſſemblées, on examina d'abord un nouveau Mémoire qu'on avoit préſenté contre Wendrock, & où l'on avoit enchéri ſur les anciennes accuſations. Il fut lû avec beaucoup d'attention & rejetté avec un extrême mépris. Enſuite le Doien des Conſeillers ouvrit les avis, par un fort beau Diſcours, dans lequel, après avoir donné une idée fort juſte de ce qui regardoit la Doctrine, il conclut à ce que le Livre fut renvoié pour ce chef à la Faculté de Théologie. Il paſſa enſuite aux autres accuſations de ſédition & de ſcandale. Il montra que le Livre ne contenoit rien d'injurieux contre la perſonne du Roi, ni de ſéditieux contre l'Etat, ni de contraire aux bonnes mœurs.

Son avis fut ſuivi par la plus grande partie des Juges, & appuié par de nouvelles raiſons. Le Parlement rendit donc un Arrêt qui y étoit conforme. Quoique Wendrock eut été renvoié à la Faculté de Théologie, pour y être examiné ſur l'accuſation d'héréſie, il y a bien de l'apparence néanmoins que le Parlement qui ne ſouhaitoit que la paix, n'en auroit pas preſſé l'examen. La Faculté de ſon côté n'étoit point diſpoſée à entrer d'elle-même dans cette affaire. Mais les Jéſuites les y obligerent. Ils obtinrent des Lettres de la Cour qui ſe plaignoit du retardement de la déciſion ; & ils contraignirent en quelque ſorte le Parlement d'envoier le Livre à la Faculté, qui ne put s'empêcher d'en prendre connoiſſance. Alors les Jéſuites firent tous leurs efforts pour ébranler les Examinateurs par les menaces les plus terribles. Ils déclarerent à M. Lopez l'un de ces Docteurs, Chanoine & Théologal de l'Egliſe Métropolitaine, qu'il ne devoit plus compter ſur ſon bénéfice, s'il renvoioit Wendrock abſous. On emploia d'autres menaces pour intimider les Religieux.

XXVII. **Le Livre eſt approuvé par la Faculté de Théologie & par toute l'Univerſité.**

Après que les Examinateurs eurent arrêté entre eux, que le Livre ne contenoit aucune héréſie, & qu'ils en eurent dreſſé l'acte, ils crurent devoir le porter à l'Aſſemblée générale de l'Univerſité, afin de rendre leur Déclaration plus autentique. Il ſe tint donc le ſix Juin chez les Carmes, une ſeconde Aſſemblée de l'Univerſité ſur cette affaire. Lorſque le Recteur en eut ſelon la coutume expoſé le ſujet en peu de mots, les Profeſſeurs en Théologie requirent qu'il leur fût permis d'en rendre compte avec plus d'éten-

due à l'Assemblée. Alors le Théologal expliqua avec beaucoup de netteté l'état de la question. Il montra quel jugement on devoit porter de la censure de Sorbonne contre M. Arnauld : il fit voir que cette Faculté de Théologie n'avoit aucune autorité sur les autres ; que la proposition que M. Arnauld avoit avancée d'après saint Augustin, ne devoit pas être plus hérétique dans M. Arnauld que dans Saint Augustin, & qu'enfin la Sorbonne ne s'attribuoit pas le droit de former des Articles de foi. Il passa ensuite à la dispute du Jansénisme. Il distingua avec beaucoup de netteté & de justesse la question du fait d'avec celle du droit : il fit voir, que jamais aucun Théologien n'avoit accordé au Pape l'infaillibilité dans les faits ; que les faits ne pouvoient être matiere d'héresie ; & qu'ainsi le Livre de Wendrock en étoit entiérement exempt, puisqu'on ne pouvoit lui rien reprocher, si non d'avoir douté d'un fait ; & qu'il contenoit d'ailleurs une Doctrine très-saine & une Morale très-pure. Les autres Professeurs approuverent ce qui venoit d'être dit par le Théologal. Quelques-uns y ajouterent très-judicieusement que leur Déclaration n'étoit pas même contraire à la censure de Sorbonne, parce que cette censure n'avoit pas condamné la proposition de M. Arnauld dans le sens de la Grace efficace, qui étoit le seul dans lequel le Livre de Wendrock la soutenoit, & dans lequel ils déclaroient qu'elle ne méritoit aucune censure. Cet avis fut approuvé de toute l'Assemblée, & il fut arrêté d'un commun consentement, que la Déclaration des Docteurs seroit insérée dans les Actes de l'U-

niverſité, & communiquée à l'Avocat Général.

XXVIII. Conduite des Jéſuites dans cette occaſion.

Après ce jugement ſolemnel des Docteurs, il ſemble qu'il ne manquoit plus rien à la juſtification de Wendrock : ſon innocence étoit pleinement vengée. Le mépris que le Parlement avoit fait des accuſations de ſcandale & de ſédition, & la Délaration de la Faculté de Théologie ſur l'accuſation d'héréſie, avoient renverſé tous les deſſeins des Jéſuites. Mais il ſemble qu'il manquoit encore une choſe à l'inſtruction du Public. Il falloit que les Jéſuites montraſſent en leurs perſonnes à toute la Ville de Bordeaux, juſqu'à quel excès peut ſe porter l'obſtination à ſoutenir les calomnies les plus odieuſes ; & que leur conduite convainquit tout le monde de la juſtice des reproches que leur faiſoit Montalte. C'eſt ce que ces Peres firent avec tant d'éclat, que l'on peut dire que juſques-là ils avoient été modérés, en comparaiſon des Scênes qu'ils donnerent pour lors au Public ; car ils ne garderent plus de meſures ni dans leurs entretiens particuliers, ni même dans leurs Sermons : il ſembloit qu'ils euſſent oublié toutes les régles de la modeſtie, de la bienſéance & de la bonne foi, ou plûtot qu'ils euſſent entierement perdu la raiſon & le bon ſens. Je craindrois d'abuſer de la patience du Lecteur, ſi je rappellois ici les diſcours paſſionnés que leurs Peres Duchêne & Galicier débiterent à cette occaſion dans leurs Sermons, & dont M. Nicole rapporte quelques traits dans le quatriéme Avertiſſement, qui eſt à la tête de Wendrock dans les dernieres éditions.

XXIX. Ils publient

Ils ne ſe contenterent pas de déclamer

des Ecrits auſquels MM Arnauld & Nicole répondent. Ils obtiennent de la Cour des Commiſſaires qui les ſervent à leur gré.

contre Wendrock & contre les Profeſſeurs dans leurs Sermons & dans leurs entretiens, ils le firent encore dans des Ecrits publics. M. Nicole qui s'étoit tû juſques-là, ſe crut obligé de rompre le ſilence, & il publia la même année 1660. *la premiere & la ſeconde défenſe des Profeſſeurs en Théologie de l'Univerſité de Bordeaux.* M. Arnauld eut quelque part à ces Ecrits, auſſi-bien qu'à trois autres que produiſit ce même différend. Comme les Jéſuites craignirent, que ſi la déclaration des Profeſſeurs en Théologie de l'Univerſité de Bordeaux étoit portée au Parlement, on n'y donnât un Arrêt favorable à Wendrock, ils engagerent M. le Tellier Sécrétaire d'Etat, à écrire à M. de Pontac premier Préſident, pour qu'il ne donnât point d'autre Arrêt ſur cette affaire, mais qu'il la laiſſât en l'état où elle étoit : ce qui leur réuſſit. Ils agiſſoient en même-tems du côté de la Cour, pour faire condamner Wendrock par le Conſeil du Roi ; & ils obtinrent que ce Livre ſeroit examiné par des Evêques & des Théologiens nommés par le Conſeil. Ces Examinateurs furent quatre Evêques & neuf Docteurs, tous dévoués à la Société. L'examen ne fut pas long, ils donnerent bientôt leur *Avis doctrinal* dans lequel ils diſoient, que les héréſes de Janſénius que l'Egliſe avoit condamnées, ſe trouvoient tant dans les Lettres de Montalte, que dans les Notes de Wendrock ; & que ce Livre devoit ſubir la peine que les Loix ordonnent contre les Libelles diffamatoires & les Livres hérétiques. Cette cenſure aiant été produite au Conſeil le 25 du même mois de Septembre, Sa Majeſté ordonna le même

jour, que le Livre de Wendrock ſeroit remis pardevant le ſieur d'Aubray, Lieutenant Civil au Châtelet de Paris, pour, à la diligence du Procureur du Roi, le faire lacerer & brûler à la Croix du Tiroir, par les mains de l'Exécuteur de la Haute Juſtice. M. le Chancelier Phelippeaux eut beaucoup de peine à ſigner cet Arrêt, dont il ſçavoit que le fondement étoit contraire à toute équité ; & ce ne fut qu'après un commandement exprès du Roi, qu'il le ſigna le premier d'Octobre. Le Lieutenant Civil rendit la Sentence le huit du même mois, & le 14 ſuivant l'Arrêt fut exécuté.

XXX. Les Jéſuites ſurprennent un Ordre du Roi qui interdit la Faculté de Théologie de Bordeaux. Rétabliſſement de la Faculté.

Ce foible avantage rendit les ennemis de Wendrock plus hardis ; & ils entreprirent de ſe venger auſſi des Théologiens de Bordeaux qui avoient été favorables au Livre de Wendrock. Ils les décrierent auprès des Puiſſances, & firent entendre au Roi, qu'ils avoient ouvert ſans permiſſion une Ecole de Théologie, dont ils ſe ſervoient pour favoriſer les erreur du tems, approuver des Livres héretiques, & impoſer des taxes ſur les Ecoliers, qui vouloient prendre des dégrés dans l'Univerſité de Bordeaux. En conſéquence fut rendu le cinq Novembre un nouvel Arrêt du Conſeil, qui ordonnoit aux Profeſſeurs de rapporter dans l'eſpace de deux mois leurs Lettres & leurs Titres, & leur défend par proviſion de faire aucune leçon de Théologie dans l'Univerſité de Bordeaux ni ailleurs, ni de prendre la qualité de Profeſſeurs Royaux. Cet Arrêt cauſa une extréme ſurpriſe, & il ne fut pas difficile d'appercevoir que c'étoit le fruit d'une cabale puiſſante.

On dévoila cette conduite dans un écrit qui

parut peu de tems après ſous le Titre de *Motifs pour faire voir que l'Arrêt portant interdit de l'exercice de Théologie à Bordeaux, a été donné par ſurpriſe.* En effet, Sa Majeſté étant mieux informée de la vérité des faits, rétablit ces Profeſſeurs dans l'exercice de leurs fonctions, par un Arrêt de ſon Conſeil donné en 1662. L'injuſtice & le menſonge n'ont qu'un tems : le moment vient enfin où la vérité & la juſtice prévalent.

VII.

XXXI. Les Jéſuites font de nouvelles Apologies de leurs Caſuiſtes. Cenſure de Sorbonne contre *Amadée.*

Le Pere Pirot ne fut pas le ſeul Jéſuite qui oſa faire l'Apologie des Caſuiſtes. Le Pere Moïa Jéſuite Eſpagnol, Confeſſeur de la Reine Douairiere d'Eſpagne, Marie-Anne d'Autriche, en fit une ſeconde. Le P. Fabri l'un des plus conſidérables de la Société, & du nombre des Pénitenciers de Saint Pierre du Vatican, en fit une troiſiéme ſous le nom de Bernard Stubrock. Il en a enſuite compoſé une quatriéme en deux volumes in-folio, qui a été approuvée par le Pere de la Chaiſe Confeſſeur du Roi très-Chrétien, & par huit autres Jéſuites du premier Ordre. Elles ont toutes été condamnées ſolemnellement, ſans que la Société ait jamais voulu renoncer à ſes maximes. Elle n'a point eu plus d'égards aux Décrets des Souverains Pontifes, qu'aux Cenſures des Evêques & des Univerſités. Depuis toutes celles dont nous avons parlé, la Faculté de Théologie de Paris cenſura le Livre du Jéſuite Moïa caché ſous le nom d'*Amadæus Guimenæus*, qui étoit tombé dans des relâchemens ſi horribles, que la Faculté n'oſa faire traduire en François ſes Pro-

Dupin tom. 3. p. 274. & ſuiv.

poſitions ſur l'impureté, ni même les mettre tout au long en Latin dans la Cenſure ; & qu'elle ſe contenta de les déſigner par les premiers mots, de peur d'offenſer la modeſtie & la pudeur des oreilles chaſtes. Elle déclara ces Propoſitions honteuſes, ſcandaleuſes, impudentes & déteſtables, & telles, qu'il faut entierement les bannir de l'Egliſe & de la mémoire des hommes.

XXXII. Bulle d'Alexandre VII. contre la Cenſure de Sorbonne. M. Arnauld fait des *remarques* ſur cette Bulle.

Comme en même-tems que la Faculté fit cette Cenſure, elle en donna auſſi une autre contre Jacques *Vernant* Carme qui avoit établi les opinions les plus outrées touchant la puiſſance des Papes ; le Pape Aléxandre VII. condamna ces deux Cenſures par une Bulle qui fut ſupprimée par le Parlement. M. Arnauld fit contre cette Bulle des *Remarques* qui étoient dignes de ſon zéle pour la vérité. Elles commencent ainſi : » La nouvelle Bulle du Pape contre les Cenſures de Sorbonne, eſt peut-être la choſe la plus monſtrueuſe & la plus étonnante que l'on ait jamais vûe dans l'Egliſe Catholique. Ces Cenſures qu'elle condamne ſont les plus belles, les plus modérées, les plus hors de priſe, les plus indubitables & les plus néceſſaires que la Sorbonne ait jamais faites. Dans celle du Livre de Vernant, la Faculté n'a fait que renouveller pluſieurs de ſes anciennes Cenſures contre de ſemblables erreurs, en demeurant dans les termes d'une exacte modération ; & dans celle d'Amadée, elle n'a fait que ſuivre les Cenſures des Evêques de France & de Flandre, de la Faculté de Louvain, & les ſiennes propres, en condamnant des impiétés qui ſont horreur à tous ceux qui ont quelque ſentiment du

Chriſtianiſme. » Pour montrer combien cette Bulle eſt étonnante, M. Arnauld rapporte pluſieurs propoſitions du Livre du Pere Moïa, où les plus grands crimes ſont autoriſés, & dit que toutes les qualifications que le Pape donne très-injuſtement aux Cenſures de Sorbonne, peuvent être données très-juſtement à ſa Bulle.

XXXIII. Morale des Caſuiſtes condamnée par les Papes. M. Arnauld dénonce des Théſes où les Jéſuites enſeignoient le péché Philoſophique.

Les Jéſuites continuant toujours d'enſeigner leur mauvaiſe Morale, le Pape Alexandre VII. condamna un grand nombre de leurs Propoſitions en 1665 & 1666. Innocent XI. en condamna encore un plus grand nombre en 1679. Mais la Société par ſon invincible obſtination à ſoutenir toujours les mêmes erreurs, fit voir combien elle ſe mettoit peu en peine de toutes ces condamnations. M. Arnauld dénonça à l'Egliſe l'héréſie du péché Philoſophique ſoutenue dans une Théſe à Dijon par le Pere Meunier Jéſuite au mois de Juin 1686. Voici ſa propoſition. » Le péché Philoſophique ou Moral eſt une action humaine contraire à ce » qui convient à la nature raiſonnable & à » la droite raiſon ; mais le péché Théologique mortel eſt une libre tranſgreſſion » de la Loi de Dieu. Le péché Philoſophique » quelque grief qu'il puiſſe être, étant commis par celui, ou qui n'a point de connoiſſance de Dieu, ou qui ne penſe point actuellement à Dieu, peut être un péché fort » grief, mais n'eſt point une offenſe de » Dieu, ni un péché mortel qui rompe l'amitié de l'homme avec Dieu, ni qui mérite la peine éternelle. » Cette dénonciation ſouleva tout le monde contre une Doctrine qui exempteroit de péché mortel les Athées

& les libertins, qui commettent tous les crimes imaginables ſans penſer à Dieu. Les Jéſuites voiant l'indignation du Public, montrerent leur embarras dans les Ecrits qu'ils firent contre la dénonciation. Ils n'oſoient pas défendre cette Doctine, & ils ne vouloient pas l'abandonner. Ils prétendirent que leur Profeſſeur de Dijon étoit bien éloigné de penſer, qu'il y eut réellement quelqu'un qui commit des péchés purement Philoſophiques qui ne fuſſent pas en même-tems Théologiques, & qu'il avoit ſeulement fait une ſuppoſition d'un cas Métaphyſique & qui n'arrivoit jamais.

XXXIV. Autres dénonciations faites pa M. Arnauld. Le pape condamne la Théſe des Jéſuites.

Mais M. Arnauld prouva dans les dénonciations ſuivantes, que non-ſeulement le Profeſſeur de Dijon, mais pluſieurs autres de leurs Auteurs, admettoient dans la pratique des péchés purement Philoſophiques, & il leur produiſit entre autres dans ſa cinquiéme dénonciation le Pere Béon, qui en 1689 trois ans après la Théſe de Dijon avoit ſoutenu publiquement à Marſeille, qu'il ſe commettoit effectivement des péchés purement-Philoſophiques, ſinon par les Chrétiens adultes, du moins par les enfans, par les gens groſſiers, par ceux qui habitent les forêts, par les Barbares &c. Enfin tout le crédit des Jéſuites ne put empêcher que la Théſe ſoutenue à Dijon, ne fut condamnée comme hérétique par un Décret d'Alexandre VIII. du 24 Août 1690. Quelque proteſtation que les Jéſuites aient fait alors, qu'ils ne tenoient point à cette Doctrine, & qu'ils étoient prêts à la condamner & à l'abandonner, il parut évidemment par tout ce qui eſt arrivé depuis, qu'ils y ont toujours

été attachés, & qu'ils n'attendoient qu'un tems plus favorable, pour la soutenir à découvert.

XXXV. Artifices des Jésuites par rapport à une Thése soutenue à Pont-à-Mousson. & que M. Arnauld avoit aussi dénoncée.

On condamna par le même Décret cette Proposition que les Jésuites avoient soutenue à Pont-à-Mousson le 14 Janvier 1689. que *l'homme n'est point obligé d'aimer sa fin derniere* (qui est Dieu) *ni dans le commencement*, *ni dans le cours de sa vie Morale.* C'étoit encore M. Arnauld qui avoit dénoncé cette proposition par un écrit d'une feuille. M. Dodart Médecin de Madame la Princesse de Conty, très-attaché à la vérité, parla au Roi de cette proposition. Sa Majesté en fit des reproches au Pere de la Chaise, & les Jésuites publierent deux Censures de cette proposition, qu'ils disoient avoir été faites par la Faculté de Théologie de Pont-à-Mosson, à laquelle ils se vantoient de l'avoir eux-mêmes déférée. Ces Censures furent répandues à la Cour avec affection; mais elles ont été entiérement inconnues par-tout ailleurs, & même à Pont-à-Mousson. Les Jésuites après les y avoir fait imprimer, en enleverent tous les exemplaires, & les Docteurs de la Faculté de Pont-à-Mousson n'ont eu connoissance de cette Censure que par le bruit public, n'aiant jamais été assemblés pour ce sujet comme la Censure le porté. De sorte que cette Censure ne fut faite que pour la montre. Ce fut proprement une Comédie où les Jésuites jouoient la Cour. Ils n'avoient garde de faire assembler la Faculté & de charger ses regîstres d'une Censure, qui auroit déposé dans la suite contre une Doctrine qu'ils n'abandonnoient pas: ils prirent le parti

de forger ce phantôme de Cenſure, & de lui faire faire une apparition à la Cour pour charmer la mauvaiſe humeur où l'on y étoit contre eux ; & après avoir produit l'effet qu'ils déſiroient, ils l'ont fait diſparoître.

VIII.

XXXVI. La Morale des Caſuiſtes condamnée par l'Aſſemblée du Clergé de France de 1700. Cenſure de M. d'Arras.

En 1696 ils ſoutinrent à Reims des Théſes que M. le Tellier qui en étoit Archevêque, condamna. L'Aſſemblée générale du Clergé de France de 1700. fit éclater ſon zéle contre la mauvaiſe Morale, & qualifia même pluſieurs Propoſitions en particulier, afin d'en inſpirer plus d'horreur. Elle ſe plaignit de *l'affoibliſſement de la foi*, *du refroidiſſement de la charité*, *du relâchement de la diſcipline*, *de la corruption des mœurs*, & *du débordement des fauſſes opinions*. La même Aſſemblée rappella le jugement que celle de 1656. avoit porté de cette pernicieuſe Doctrine, qui s'attribue le nom de ſcience, & qui apprend aux hommes, non à former leur conduite ſur les maximes de l'Evangile, mais à accommoder les préceptes de Jeſus-Chriſt à leurs intérêts & à leurs paſſions, & à rendre par une vaine & fauſſe Philoſophie toutes choſes incertaines & problêmatiques dans la Morale Chrétienne. En 1703. M. l'Evêque d'Arras (Seve de Rochechouart) fit une Cenſure de la Théologie Morale du Pere Gobar Jéſuite, & en tira trente-deux propoſitions qui ſont horreur. Ce Prélat termine ſa Cenſure en repréſentant *la Société comme une pépiniere, où s'élévent des gens deſtinés à ravager la vigne du Seigneur.*

XXXVII. Attachement perſévérant des Jéſuites à la mauvaiſe Morale.

En 1722. M. de Lorraine Evêque de Bayeux condamna des Théſes que les Jéſuites avoient ſoutenues à Caen, & qui avoient été déja cenſurées par la Faculté de Théologie. Cet Illuſtre Prélat parle ainſi de ces Théſes à ſon Clergé. » Nous ne doutons point qu'à » la ſimple lecture de ces propoſitions, vo- » tre piété n'ait été allarmée. Vous voiez » qu'on y attaque avec artifice le grand pré- » cepte de l'amour de Dieu, en réduiſant à » un ſimple conſeil de perfection, l'étroite » obligation de lui rapporter par amour » toutes nos actions comme à la fin dernie- » re... On s'abandonne ſur cela à des excès » dont d'honnêtes Payens auroient rougi. » On oſe enſeigner qu'il n'y a nulle obliga- » tion de rapporter ſes actions à une fin » bonne & honnête : Que l'homme, comme » les bêtes brutes peut agir pour le plaiſir » ſenſible ; & qu'il peut s'y fixer, pourvû » qu'il agiſſe avec connoiſſance, le regar- » dant comme permis, de ſorte qu'en vou- » lant diſtinguer l'homme de la bête, on » le juſtifie par l'endroit même qui le rend » coupable, c'eſt-à-dire par la connoiſſance » avec laquelle il ſe porte au bien ſenſi- » ble, & s'y fixe contre l'ordre, ſans un » rapport au moins virtuel à Dieu, comme » à la fin derniere. » La même année M. l'Evêque de Rhodez (de Tourouvre) con- damna par deux Ordonnances pluſieurs pro- poſitions que les Jéſuites avoient enſeignées dans leurs cahiers. Dans une de ces propoſi- tions le Pere Charly *excuſe de vol ceux qui prennent le bien d'autrui dans une néceſſité grave ;* & il donne ce nom à celle *où un Gentilhomme ſeroit obligé de ſe mettre en ſer- vice.*

vice, & où un artiſan ſe verroit réduit à mendier. Dans une autre Propoſition il ſoutient que *Dieu veut* (*indirectement*) *qu'un homme mente, ſuppoſé que par une erreur invincible, cette homme croie qu'il eſt bien de mentir dans de telles circonſtances.* Ces erreurs & pluſieurs autres ont été condamnées à Rhodez ; mais elles ont été enſeignées en beaucoup d'autres villes. Les Peres Charly & Cabreſpine n'ont dicté à Rhodez, comme ils l'ont dit eux-mêmes pour leur défenſe, que ce qu'ils avoient appris de leurs maîtres, & que ce qu'enſeignoient les Peres Chiron & Bellot dans leur College de Toulouſe, où les Jéſuites de toute la Province étudient la Théologie. Enfin nous avons vû pluſieurs années après, avec quelle audace la Société ſoutint ſes principales maximes dans ſa *Remontrance* à M. de Cailus Evêque d'Auxerre, qui les avoit condamnées.

Nous ne rappellons ces condamnations plus récentes de leur Morale, que pour montrer que les Jéſuites ſont toujours les mêmes. On a fait des volumes entiers pour y recueillir leurs erreurs, ſans qu'il ait été poſſible d'épuiſer la matiere. Outre la quantité prodigieuſe de Livres de Théologie & de Morale qu'ils ont fait, & qui ſont tous infectés des mêmes principes : qui pourroit raſſembler toutes les fauſſes maximes qu'ils dictent à leurs Ecoliers dans tous les lieux où ils enſeignent la Théologie ? C'eſt-là qu'ils répandent leur nouvelle Doctrine avec d'autant plus de hardieſſe, qu'ils craignent moins l'indignation du Public, & qu'ils n'ont pour témoins de leurs excès, que des jeunes gens ſans lumiere & prévenus en leur faveur.

ARTICLE XXII.

Morale Pratique des Jéſuites. Leur conduite dans les différentes parties du Monde.

I.

I. Les Jéſuites ſuivent dans leur conduite les maximes qu'ils enſeignent. Raiſons qui ont porté MM. de Port-Royal à faire connoître la Morale Pratique de la Société.

NOus avons vû dans les articles précédens les principes & les maximes des Jéſuites ſur la Morale. Nous allons voir dans celui-ci leur conduite & leurs œuvres. » Rien n'eſt plus déplorable que de voir ces Peres ſuivre dans la pratique toutes les maximes de leur Morale corrompue, & ne permettre rien aux autres contre la Loi de Dieu, qu'ils ne faſſent eux-mêmes pour leur propre ſatisfaction ou pour la gloire de leur Société. On ne ſauroit mieux faire ſentir combien les relâchemens qu'ils autoriſent ſont dangereux, qu'en découvrant les abîmes où ils les ont précipités. » C'eſt dans cette vûe que MM. de Port-Royal ont crû devoir donner au Public un Ouvrage conſidérable, qui a pour titre : *La Morale Pratique des Jéſuites, &c.* » Qu'ils ne s'imaginent donc point, dit-on dans la préface, qu'on ait recueilli toutes les Pieces qui compoſent ce Recueil, dans le deſſein de leur nuire & de les décrier par malignité. On n'y a été porté que par la charité que l'on a pour eux, & par la douleur que l'on a de

Préf. du 1. vol. de la Mor. Prat.

les voir dans de ſi malheureux engagemens. On gémit de ce qu'ils ſont la cauſe de la perte de tant d'ames qu'ils ſéduiſent & qu'ils entraînent avec eux dans le précipice. On déplore l'obſtination avec laquelle ils ferment les yeux aux lumieres que les Paſteurs de l'Egliſe leur préſentent pour ſortir de leurs égaremens. Enfin on tremble en conſidérant qu'ils accompliſſent tous les jours à la lettre les prédictions qui ont été faites d'eux à la naiſſance de leur Société.

Dès ſon origine Dieu a ſuſcité des hommes éclairés & pleins de ſon Eſprit, qui ont prévû tous les maux qu'elle cauſeroit à l'Egliſe. N'eſt-ce pas un jugement terrible de Dieu ſur les Jéſuites, & même ſur toute l'Egliſe, qu'après tant de triſtes prédictions on les ait laiſſé s'élever à ce degré de puiſſance & d'autorité, qui fait qu'ils voient à leurs pieds preſque tout ce qu'il y a de plus grand dans le monde; qu'ils ſont maîtres des conſciences; qu'ils dominent les Evêques, & que ſouvent même ils entreprennent contre les Souverains? » Rien d'ailleurs n'étoit plus propre à diſſiper le phantôme de Janſéniſme, que de montrer à toute la terre, combien les Jéſuites, qui ſeuls ont intérêt de le réaliſer, ſe ſont rendus indignes de toute créance.

II.

II. Ce que renferme le premier volume de la Morale Pratique.

Le premier volume de la Morale Pratique parut en 1669. & le ſecond en 1682. C'eſt un Recueil de pluſieurs piéces originales touchant la conduite que les Jéſuites tenoient dans tous les vaſtes païs où ils ſont répandus, & ſurtout parmi les Nations nou-

vellement découvertes. Ces piéces prouvent qu'ils y mettoient en uſage une fauſſe & indigne politique, pour s'inſinuer dans l'eſprit des Princes, & qu'ils entroient dans des ménagemens pour l'Idolâtrie, qui étoient auſſi honteux pour la Religion, qu'ils étoient pernicieux pour ceux qu'on attiroit par ces ſortes de voies à en faire profeſſion ; qu'ils y faiſoient paroître un eſprit de domination & d'indépendance, qui les avoit portés aux dernieres cruautés contre les ſaints Evêques qui n'avoient pas voulu ſe ſoumettre aveuglément à eux, & une avarice inſatiable qui les avoit engagés à commettre les injuſtices les plus criantes. Les deux premiers volumes ont pour Auteur l'illuſtre M. de Pont-Château.

Il eſt démontré dans le premier, que Dieu a abandonné ces Peres à un orgueil & à une avarice ſans bornes. On y donne des extraits fidéles de l'*Image de leur premier ſiécle*, qui montrent quelle idée ils ont d'eux-mêmes. Les autres piéces autentiques découvrerent les artifices, les injuſtices, les violences qu'ils ont emploiés pour s'enrichir. » Ils ne peuvent pas ſe plaindre, de ce qu'on attribue tous ces déſordres à la Société ; puiſque quand ce ne ſeroit que des particuliers qui les auroient commis, on ſeroit en droit de les lui imputer, parce qu'elle les autoriſe par la Doctrine qu'elle défend, & par l'impunité qu'ils trouvent dans ſon ſein. Mais au reſte on ne rapporte dans ce Recueil, que ce qui a été commis par des Maiſons & des Provinces entieres, & dont la Société a pris hautement la défenſe. Ainſi on ne parle pas d'un très-grand nom-

bre d'Hiſtoires, dont on a en main des Mémoires très-amples, très-certain, très-circonſtanciés, qui prouvent évidemment qu'il n'y a point d'excès dont ils ne ſoient coupables. On a voulu ſurtout éviter tout ce qui pouvoit bleſſer la modeſtie des Lecteurs; c'eſt pour cela qu'on a ſupprimé abſolument ce qui ſe paſſe dans la direction des Monaſteres des filles, & dans leurs Colleges. On ſent aſſez qu'aiant abandonné les régles de l'Evangile pour ſuivre leurs vains raiſonnemens, ils méritoient d'être livrés à la dépravation de leur cœur. On n'oſe pas eſpérer que ces Peres profitent de la manifeſtation de leurs égaremens, parce qu'ils ne reviennent jamais des engagemens qu'ils ont pris. Comme ils ont une obſtination invincible à prendre la défenſe de leurs plus grands excès, il faut auſſi avoir une conſtance infatigable à les leur reprocher, & à les expoſer aux yeux de l'Univers.»

III.

III. Idée que les Jéſuites donnent d'eux-mêmes dans un livre qu'ils ont fait à leur louange. Repréſentation aſſortie à cette idée.

Les Jéſuites firent imprimer en Flandre en 1640. le Livre intitulé, l'*Image du premier ſiécle de la Société de Jéſus.* Leur deſſein a été d'y repréſenter tout ce qui leur étoit arrivé depuis leur établiſſement en 1540. On ne ſauroit ouvrir ce Livre ſans admirer à quel excès d'aveuglement la vanité de ces Peres les a conduits.» La Société, eſt ſelon » eux, le chariot de feu d'Iſraël, une trou» pe d'Anges lumineux & brulans. Ses mem» bres ſont tous éminens en doctrine & en » ſageſſe. C'eſt la compagnie des parfaits. » Ils ſont tous des Lions, des Aigles, des

d'achever ſa carriere. Mais comme elle eſt toujours victorieuſe de ſes ennemis, ces combats finiſſoient toujours à ſon avantage ; & les démons, choiſis auſſi bien que les Anges, du nombre de leurs Ecoliers, étoient d'intelligence avec eux pour ne réſiſter pas trop long-tems. Pendant qu'ils ne ſongeoient qu'à ſe divertir agréablement, un accident que toute leur prudence prophétique n'avoit pu prévoir, troubla la fête & fut d'un très-mauvais augure. Une des roües du Char triomphant s'engagea dans un trou, d'où toute la vertu des Elies qui y étoient conduits, & des Anges qui le tiroient ne le purent faire ſortir. Il n'y eut point d'efforts que ces Anges ne fiſſent ; mais toute leur puiſſance active, ne put jamais retirer le Char triomphant, de la ſituation incommode où il étoit. Alors, comme dans les grandes néceſſités on ſe ſert de tout, il fallut invoquer l'aide des diables pour ſortir d'un ſi mauvais pas ; ce qui réuſſit heureuſement : mais ce ne fut pas ſans donner à rire aux Spectateurs, & cauſer même du ſcandale à la plûpart, qui commencerent à dire publiquement, que les diables avoient pour le moins autant de part à la conduite & au triomphe des Jéſuites, que les Anges. »

Quant on veut paroître conſtamment vertueux, il faut l'être en effet ; & alors quelque choſe qu'il arrive on l'eſt toujours. » Mais quand on n'eſt *Elie*, Saint, & conduit dans le Ciel, que par emblême & par machine, tout eſt en déſordre quand la machine manque. C'eſt ce qu'on peut voir encore par un autre accident qui arriva au mê-

me tems, & dans la même Ville. Un de ces Peres prêchant & faisant le paranymphe de la Société, la compara à une horloge qui est réglée & régle toutes choses. Mais comme il étendoit cette matiere le plus magnifiquement qu'il pouvoit, l'horloge de leur maison vint par malheur à sonner plus de cent coups, & par son déréglement causa un tel désordre dans tout l'auditoire, qu'on ne put s'empêcher de se mocquer du Prédicateur & de la Société, laquelle on disoit publiquement être à peu près juste & réglée comme leur horloge. »

IV. Autres éloges que se donnent les Jésuites.

Continuons de réduire à certains chefs les éloges que les Jésuites se prodiguent à eux-mêmes, en nous servant de leurs propres expressions. » La Société est un grand mira-
» cle comme le monde ; c'est pourquoi elle
Ibid. p. 11. » n'a pas besoin d'en faire d'autres. C'est
» une Société d'Anges, de nouveaux Apô-
» tres, de nouveaux Samsons, pleins de
» l'esprit du Seigneur & le plus parfait de
» tous les Ordres. Elle est le Rational, ou
» l'Oracle sur la poitrine du Grand Prêtre,
» qui décide infailliblement *par elle.* » Ainsi le Pape n'est infaillible que quand il donne des Bulles favorables aux Jésuites. Mais il ne l'est point quand il en donne pour condamner leur Morale corrompue ou leurs pratiques idolâtres, parce qu'alors il ne décide pas par la Société.

Ibid. p. 14. » Un Evêque en 1602. témoigna publi-
» quement qu'il se glorifioit beaucoup plus
» du titre de Confrere de nos Congréga-
» tions, que de celui d'Evêque... Il n'y a
» pas long-tems, qu'un Evêque du Royau-
» me de Naples, qui pendant sa vie avoit

» plus aimé ſa mitre que la Société, dit en » mourant : O ſainte Société que je n'ai pas » aſſez connue juſqu'à préſent, & que je » n'avois pas mérité de connoître ! tu es » bien au-deſſus des Croſſes Paſtorales, des » Mitres, de la Pourpre des Cardinaux, des » Septres, des Couronnes & des Empires.» Un Evêque de France qui connoiſſoit mieux les Jéſuites que ce Prélat Italien, & qui avoit une ſcience plus Epiſcopale, diſoit quelquefois à ces Peres, qu'il y avoit bien de la différence entre l'ordre des Evêques & le leur, puiſqu'on ne pouvoit douter que l'inſtitution du premier ne fût ſainte, & que ſon autorité ne fût néceſſaire pour la conſervation de l'Egliſe, quoique tous ceux qui y étoient élevés ne fuſſent pas ſaints ; mais que pour les Jéſuites, ſans examiner ce que valoient les particuliers, tout le corps n'étoit gueres à eſtimer, étant plus probable que l'eſprit du monde & la politique a plus contribué à ſon établiſſement, que l'eſprit de Jeſus-Chriſt ; & que ce que Saint Ignace y a apporté de bon a été auſſi-tôt ruiné par l'ambition intéreſſée de ceux qui lui ont ſuccédé.

» Trois grands Archevêques de Mâlines qui ont poſſédé cette Dignité l'un après l'autre, & qui ſont morts en réputation de ſainteté, avoient auſſi des penſées bien différentes de celles de cet Evêque Italien. Car le plus ancien de ces trois Prélats a dit en parlant des Jéſuites : *Iſti homines in principio florebunt, ſed poſteà erunt execratio omni populo.* Son ſucceſſeur diſoit d'eux : *Iſti homines turbabunt Eccleſiam.* Et le dernier a prophétiſé d'eux en ces termes : *Iſti homi-* *Ibid.* n.

nes fient ut ſtercus terræ. Ces hommes brilleront d'abord, mais enſuite ils ſeront en exécration à tout le peuple. Ces hommes troubleront l'Egliſe. Ces hommes deviendront comme l'ordure de la terre. Enfin le Saint Evêque de Cahors (Solminihac) ne penſoit pas comme le Prélat Italien, quand il chargeoit M. l'Abbé du Ferrier de déclarer à ſes illuſtres Collégues, qu'il étoit perſuadé que les Jéſuites ſont *un fleau & une ruine pour l'Egliſe.*

V. A quoi ils comparent leur Société.

Dans la magnifique eſtampe qui eſt au frontiſpice du gros Livre dont nous parlons, (l'Image du premier ſiécle) la Société eſt repréſentée comme une Vierge, qui a au-deſſus de ſa tête, trois Anges qui la couvrent de trois Couronnes, l'une de la Virginité, l'autre de la Doctrine, & la troiſiéme du Martyr. A ſon côté droit, elle à un Ange qui ſonne de la trompette & dit: *Ignace a accompli cent années*, & au côté gauche un autre Ange qui ſonne auſſi de la trompette & dit; *Qu'il rempliſſe tout le monde... Totum impleat orbem.* Elle a au côté droit à ſes pieds le Tems, & au côté gauche auſſi *à ſes pieds* une Mitre & un Chapeau de Cardinal. Il y a le long des bords de cette eſtampe, ſix emblêmes très-faſtueux qui répondent aux ſix Livres de cet Ouvrage. Dans le premier Livre ils repréſentent leur Societé comme une nouvelle fondation de l'Egliſe. Saint Pierre & Saint Ignace ont été à Rome: S. Paul & S. Xavier parmi les Nations. Douze Apôtres, dix Jéſuites. 72 Diſciples: 70 Jéſuites dans le tems de la premiere Bulle de Paul III. Les Généraux de la Société ſont comparés aux Empereurs, aux

Ibid. 16 & *ſuiv.*

Conquérans, aux Grands Princes du monde. Après avoir épuiſé toute ſorte de louanges & s'être comparés aux Anges, aux Prophétes, aux Apôtres, aux 24 Vieillards de l'Apocalipſe, aux Phariſiens, ils ſe comparent enfin à Jeſus-Chriſt même. Comme il n'y a rien dans un Dieu-homme qui ne ſoit bon & ſaint, ils s'attribuent le même privilege. Auſſi n'y a-t-il rien de ſi corrompu dans leur Morale, de ſi extravagant dans leur dévotion, de ſi faux dans leur Théologie, qu'ils ne ſoutiennent comme des ſentimens de l'Egliſe. Ils ont tous dans l'eſprit ce que l'un d'eux avançoit comme un axiome, qu'un Dogme des Jéſuites & un Dogme Catholique ſont la même choſe, & ſe prennent l'un pour l'autre. *Dogma Jeſuiticum & Catholicum convertuntur.*

IV.

VI. Priviléges qu'ils s'attribuent.

Ils diſent que leur Société eſt *ſans tache*, ſans foibleſſe, ſans maladie. Mais pendant qu'ils s'admirent ainſi eux-mêmes, ils ne voient pas qu'un tel orgueil les rend ſouverainemnnt mépriſables. S'égarant dans leurs vaines penſées, leur eſprit & leur cœur étant couverts de ténébres, ils ont transféré l'honneur qui n'eſt dû qu'au Dieu incorruptible, à leur Société remplie de corruption & de miſéres. Comme ils prétendent n'avoir point d'autres ennemis que ceux de Dieu, ils croient qu'il leur eſt permis de les opprimer; & ſuppoſant leur haine juſte & raiſonnable, à quelques excès qu'ils ſe portent contre leurs adverſaires, ils n'en ont jamais nile plus léger ſcrupule, ni le moindre

Ibid. p. 34. & ſuiv.

repentir. Enfin ils ſe ſervent de tout pour ſe glorifier. C'eſt pour cela qu'ils n'ont pas honte de compter parmi les Martyrs de la Société, ceux que la Juſtice publique a punis de mort pour leurs crimes. Ils ſe font un mérite d'avoir été chaſſés d'Angleterre, de France & de Veniſe ; quoiqu'ils ſe ſoient attiré ce châtiment par leurs factions, & pour avoir enſeigné à tuer les Rois. Nous ne rapportons pas les plus grandes louanges qu'ils ſe ſont données dans ce Livre ſi célebre parmi eux, parce qu'elles paroîtroient incroiables. La choſe n'eſt pourtant pas ſi incroiable ſi l'on conſidére que ces Peres prétendent pouvoir ſe louer ſans meſure, en conſervant toute leur humilité. Ils ſont entierement exempts, ſi on les en croit, du moindre retour d'amour propre. C'eſt aſſurément l'éloge le plus fin & le plus délicat qu'ils pouvoient ſe donner. C'eſt ce qui juſtifie la parole ſi connue de leur fameux P. Nouet, qui prêchant un jour dans leur Egliſe de ſaint Louis, contre le Livre de la Fréquente Communion, & rapportant les louanges que M. Arnauld donne à Saint François Xavier, dit ces mots : *Cet Auteur nous veut donner de la vanité*, COMME SI NOUS EN E'TIONS CAPABLES.

VII. Quelles qu'ils ſe donnent & qui peuvent leur convenir.

L'équité veut que l'on reconnoiſſe que parmi toutes les louanges que les Jéſuites ſe donnent dans l'*Image de leur premier ſiécle*, dont nous donnons ici des Extraits, il y en a de bien fondées. Ils diſent, par exemple, qu'ils ſont *les Phariſiens de la nouvelle Loi*. Il eſt juſte de les en croire ſur leur parole. Ils aſſurent que *leur Société a changé la face de la Chrétienté*. On n'a point de peine

à en convenir ; de très-grands hommes l'ont dit comme eux, & qui plus eſt l'ont prouvé. Ils prétendent être les Médecins univerſels. » C'eſt pour cela, diſent-ils, que la » Société a été formée le jour de S. Côme » & S. Damien. Elle eſt toute entiere com- » me une médecine & une boutique d'Apo- » ticaires *ſpirituels.* » Ce dernier mot eſt de trop, ou bien ils ſeroient les plus mauvais médecins du monde, étant ennemis de la pénitence, qui eſt la médecine ſpirituelle. Ils auroient plus de raiſon de ſe dire Médecins des corps, aiant en divers lieux, comme à Rome & à Lyon, des apoticaireries qu'ils rempliſſent de drogues de leurs magaſins des Indes. Ils en font des médicamens à vil prix, qu'ils vendent enſuite fort chérement, & en font un grand trafic. De ſorte que c'eſt avec raiſon qu'ils ont repréſenté dans un de leurs emblêmes, leur Société comme une grande boutique d'Apoticaire fournie de toute ſorte de drogues & ſurtout de Teriaque. *P.* 464.

VIII. Ils ſe vantent de faire communier beaucoup de monde.

Ils vantent le ſuccès de leurs prédications : ils diſent entre autres choſes, que Jean Ramire, un des leurs, fit changer de vie à vingt-deux Courtiſannes de Valence. Ce qu'ils rapportent de la multitude innombrable d'abſolutions qu'ils donnent, & de communions qui ſe font chez eux, fait horreur. On ſçait le fameux mot de leur Pere Griſel, qui aſſuroit qu'*il pouvoit confeſſer même le Diable en un quart d'heure.* Auſſi établiſſent-ils dans ce même Livre dont nous parlons, que *les crimes s'expient aujourd'hui avec beaucoup plus d'aiſance qu'on ne les commettait auparavant.* » A Lisbonne, diſent-ils, on a. *Imago primi ſæc. p.* 335. *L.* III. *Ib. C.* 9.

» compté depuis peu vingt-cinq mille Hoſ-
» ties diſtribuées en un ſeul jour dans l'Egliſe de notre maiſon Profeſſe. Et à An-
» vers nous voions ſouvent ſix & ſept mille
» communians, & autant à Bruxelles : il y
» en auroit même davantage en ces deux
» villes, ſi nos Egliſes étoient plus grandes
» & pouvoient contenir plus de monde. »
Qui pourroit retenir ſes larmes en voiant que toute la réforme que les Jéſuites ont apportée dans l'Egliſe, ſe termine à faire commettre un nombre infini de ſacriléges ? Pour ſe procurer ce funeſte avantage, ils rempliſſent leurs Egliſes de tout ce qui eſt capable de frapper les ſens & de les enchanter. Eux-mêmes font gloire d'y attirer tout le monde par toute ſorte de pompes & de ſpectacles, en y élevant des machines qui font admirer leur induſtrie, en expoſant ſur leurs Autels tout ce que la peinture & la ſculpture ont de plus délicat, en animant tout ce magnifique appareil par des concerts de muſique, & faiſant ainſi d'une maiſon de prière & de recueillement, un lieu de diſſipation, d'amuſement & de volupté. C'eſt ainſi qu'ils triomphent de ce qui devroit les couvrir de confuſion.

IX. Ils font valoir la multitude de leurs Ecrivains, & la grandeur de leur Politique.

Leur Pere Alegambe a fait un volume entier qui ne contient que les noms de leurs Auteurs. Quoi de plus inſenſé, que de ramaſſer les noms d'une infinité de miſérables Ecrivains, pour faire croire que leur Compagnie eſt pleine de Savans ? Eſt-il donc bien glorieux pour elle d'avoir produit tant de Caſuiſtes qui ont corrompu toute la Morale Chrétienne, & renverſé les maximes de l'Evangile ; tant de Théologiens

Mor. Prat. P. 99.

qui ſe ſont élevés au-deſſus des ſaints Peres, & qui ont introduit les plus profanes nouveautés ; tant de frivoles Auteurs tels que les PP. Binet, le Moine, Barry, qui ont écrit des livres de dévotion qui par leur ridicule deshonorent la piété, & font rire les libertins ? Quel aveuglement, de faire vanité de ces Ouvrages de ténébres qu'ils ont compoſés, contre la perſonne ſacrée des Rois & des Evêques, & d'avouer publiquement des Libelles déteſtables, qui n'avoient paru que ſous des noms ſuppoſés, & qui avoient éprouvé dès leur naiſſance la flétriſſure infamante qu'ils méritoient ?

Nous pouvons donner pour derniere preuve de l'orgueil des Jéſuites ce que dit un jour leur Général à un Seigneur François qui étoit à Rome (c'étoit le Duc de Briſſac:) *De cette Chambre où nous ſommes, je gouverne non-ſeulement Paris, mais la Chine ; non-ſeulement la Chine, mais tout le monde, ſans que perſonne ſache comment cela ſe fait. Veda il Signor, di queſta camera*, ce qu'il repeta encore une fois, *di queſta camera, io governo non dico Parigi, mà la China : non già la China, mà tutto il mondo, ſenza chà niſſuno ſappia come ſi fà.* Ce témoignage d'un Général de la Société ſuffit ſeul pour montrer combien ils aiment à ſe glorifier de leur crédit & de leur puiſſance. Ainſi nous ſupprimerons les preuves ſans nombre que nous en pourrions donner. *Ibid. p. 52.*

V.

X. Preuves de l'injuſtice & de l'avarice des Jéſuites.

M. de Pont-Château, après avoir montré par les propres paroles des Jéſuites, quelle eſt leur vanité, entre dans le détail des preuves de leur avarice. Il expoſe les artifices & les violences qu'ils ont emploiés en

Allemagne, pour enlever aux Ordres de S. Benoît & de Citeaux pluſieurs Abbaïes & Prieurés conſidérables. Tout ce qu'il rapporte eſt tiré de piéces autentiques qu'il cite avec grand ſoin. Les indignes moiens auſquels ils avoient recours leurs réuſſiſſoient preſque toujours. Voici cependant l'exemple d'une fourberie qui tourna à leur confuſion. Pendant les dernieres guerres d'Allemagne vers l'an 1644. les Jéſuites du Collége de Prague repréſenterent à Sa Majeſté Impériale, qu'ils avoient beſoin d'une maiſon de récréation pour ſe délaſſer pendant les vacances ; qu'il y avoit à une lieue de la Ville une petite Abbaye de Citeau, appellée *Aula Regia*, qui leur ſeroit fort commode pour prendre l'air ; d'autant plus qu'elle étoit occupée par cinq ou ſix Moines ſeulement, qui négligeoient le Service Divin, qui ſe divertiſſoient à la chaſſe, & menoient même une vie très-ſcandaleuſe. Ils vinrent à bout de gagner l'Empereur, qui ſans autre examen leur donna un Commiſſaire pour les aller mettre en poſſeſſion de cette Abbaïe. Le Commiſſaire y étant arrivé, fut fort étonné, quand il vit un Abbé qui paroiſſoit fort régulier, avec ſoixante & un Religieux Profès & treize Novices, vivans conformément à leur Regle, & fort aſſidus à l'Office Divin. Les deux Jéſuites qui avoient été envoiés avec lui pour en prendre poſſeſſion, voulurent raſſurer le Commiſſaire, en lui diſant que tous ces prétendus Religieux n'étoient que des Païſans habillés en Moines, que l'Abbé avoit raſſemblés pour empêcher qu'on ne le chaſſât. Mais l'Abbé n'eut pas de peine à prouver le

contraire par les actes autentiques de leurs profeſſions. Alors le Commiſſaire le mena à l'Empereur, qui, ſur ſon rapport, renvoia le reſpectable Abbé avec honneur dans ſon Abbaïe, d'où furent congédiés avec ignominie les deux Jéſuites, qui avoient été prudemment retenus en attendant la réſolution de l'Empereur. On trouve beaucoup d'autres traits de cette eſpece.

XI. Diverſes actions des Jéſuites. Ils ſont chaſſés de l'Iſle de Malte.

On voit dans le même Livre, les Jéſuites ſurprendre des Bulles aux Papes, des Lettres aux Souverains, corrompre des Juges par des préſens, & des témoins à force d'argent, & cela non-ſeulement en Allemagne, mais en Suiſſe, en France, en Lorraine. On y voit les menſonges & les fourberies de ces Peres pour s'emparer d'une Abbaïe de Religieuſes Bernardines, nommée Voltigerode dans la Baſſe Saxe; la cruauté avec laquelle ils en chaſſerent ces filles & leur Confeſſeur. On y voit l'inſigne tromperie faite par les Jéſuites de Metz aux Religieuſes Urſulines, en vendant une maiſon pour le nouvel établiſſement de ces filles dans cette même ville, & cette tromperie prouvée par Arrêt du Parlement de Metz. On rapporte dans le même volume pluſieurs preuves de l'avarice de ces Peres, entre autres la fameuſe banqueroute des Jéſuites de Séville, de plus de quatre cens cinquante mille ducats, qui ruina des familles entieres. Vers l'an 1643. ils furent chaſſés de l'Iſle de Malte, à cauſe de leur inſatiable deſir de s'enrichir. Ils y étoient entrés pour ſe charger des études des jeunes Chevaliers. Le Grand-Maître leur avoit donné du revenu ſuffiſant pour vivre d'une maniere honnête. Mais la ſituation

de l'Iſle qui n'eſt qu'un rocher, & qui par conſéquent ne produit rien, leur parut commode pour trafiquer. Ils faiſoient donc venir des bleds qu'ils cachoient & vendoient fort cher, quand il y avoit quelque diſette. Il y en eut une grande dans le tems dont nous parlons; Mais les Jéſuites eſpérant qu'elle augmenteroit encore, n'ouvrirent point leurs greniers. Dans ces circonſtances le Pere Caſſiaita fut atteint & convaincu de crimes abominables. Ce miſérable fut châtié comme il le méritoit; & comme on vit toute la corruption qui regnoit dans leur Collége, on mit tous les Jéſuites dans une Félouque, & on les envoya en Sicile. On s'empara des greniers qui étoient pleins de froment; & on s'en ſervit pour remédier à la néceſſité urgente où l'on ſe trouvoit. Le Grand-Maître étoit inconſolable, en voiant que les jeunes Chevaliers s'étoient livrés aux plus grands déſordres, dans une maiſon qu'il avoit regardée comme le ſanctuaire & comme l'aſile de la pudeur.

VI.

XII. **Leur conduite dans les Indes Occidentales.**

Nous verrons dans l'article des Egliſes du Nord, & dans ceux des Egliſes d'Allemagne & d'Eſpagne, de nouvelles preuves de l'avarice, de la fourberie & des violences des Jéſuites. Si l'on entendoit moins parler de leurs excès dans les autres païs, c'eſt qu'ils y étoient maîtres abſolus, que rien ne leur réſiſtoit, & qu'ils n'y rencontroient perſonne qui s'oppoſât à leurs deſſeins, ou qu'ils jugeaſſent digne de leur colere. Paſſons dans les Régions éloignées, & parcou-

rons rapidement les Indes Occidentales & Orientales. Nous y trouverons par-tout des marques de leur reſſentiment & de leur cruauté, contre les plus ſaints Evêques & les plus ſaints Religieux de ces vaſtes contrées. Nous ſommes forcés d'être courts, & de laiſſer ſeulement entrevoir au Lecteur tout ce que nous pourrions dire, ſi la nature de cet Ouvrage nous le permettoit. Commençons par les Indes Occidentales. Dom Bernardin de Almanza Archevêque de ſainte Foi dans la nouvelle Grenade, aiant eu en 1633. quelques démêlés avec le Gouverneur du païs par rapport aux droits de ſa dignité, ſe trouva forcé de l'excommunier lui & ſes Officiers. Les Jéſuites ſelon leur coutume prirent le parti du Gouverneur contre l'Archevêque. Leur Pere Morillo porta même l'impudence juſqu'à dire au Gouverneur de ne pas ſe mettre en peine de cette excommunication : & il lui en donna l'abſolution ſur le champ, aſſurant que la Société avoit ce privilége. Le Gouverneur par le conſeil des Jéſuites, nomma pour contrebalancer l'autorité de l'Archevêque, un Juge conſervateur que les RR. Peres logerent chez eux & traiterent ſplendidement. Ce fut la ſource d'une multitude de ſcandales. Les Jéſuites exercerent mille indignités contre le ſaint Archevêque. L'Auteur de ſa vie décrit la fin miſérable de quelques Jéſuites, qui s'étoient le plus ſignalés dans cette perſécution contre le Prélat.

XIII. Comment ils traitent Dom Bernardin de Cardenas E-

Celle que ces Peres firent ſouffrir à Dom Bernardin de Cardenas, Evêque du Paraguai, à commencer depuis 1629. juſqu'en 1656. & au-delà, eſt bien plus horrible &

vêque du Paraguai.

plus criante. Cet Evêque aiant voulu faire ſa viſite dans quelques Provinces de ce grand Diocèſe, les Jéſuites s'y oppoſerent, & le traiterent avec une cruauté qui paroît incroiable. Leur oppoſition à la viſite de l'Evêque dans ces Provinces, venoit de ce qu'ils y dominoient abſolument, & y poſſédoient des richeſſes immenſes, qu'ils ne vouloient pas que l'on connût. Ils le chaſſerent pluſieurs fois de la Ville Epiſcopale; ils uſurperent ſon autorité, transfererent ſon ſiege dans leur Egliſe, mirent des potences à la porte, pour y pendre ceux qui ne voudroient pas reconnoître cet Autel Schiſmatique. Ils firent plus: ils ſe mirent à la tête des bataillons Indiens levés à leurs dépens, pillerent & ſaccagerent des villes, aſſiégerent l'Evêque dans ſon Egliſe, le réduiſirent à ſe rendre pour ne pas mourir de faim, & lui arracherent d'entre les mains le ſaint Sacrement dont il s'étoit ſaiſi pour éviter de tomber en la puiſſance des Indiens que ces Peres conduiſoient. Mais ces barbares n'eurent aucun reſpect pour le lieu ſaint; ils l'entraînerent dehors, l'enfermerent enſuite dans un cachot, empriſonnerent pluſieurs de ſes Eccléſiaſtiques & d'excellens Religieux, & l'envoierent enfin ſur une méchante barque à deux cens lieues de-là, où il fut reçu comme un Martyr & un Apôtre. Ce n'eſt-là qu'un expoſé ſommaire d'une Hiſtoire qui eſt ſi étrange, qu'on ſeroit tenté de la révoquer en doute, ſi elle n'étoit tirée fidelement du *Mémorial préſenté au Roi d'Eſpagne par un Religieux de ſaint François*, Agent de cet Evêque. Ce Mémorial contient des informations juridiques, dont

quelques-unes ſont ſignées par plus de deux cens témoins. Et ce qui eſt bien remarquable, c'eſt qu'il eſt dit dans cet Ecrit ſi autentique, que c'eſt le troiſiéme Evêque du Paraguai que les Jéſuites ont traité de la ſorte. On trouve ce long Mémorial qui contient cinq parties, dans le cinquiéme volume de la Morale Pratique, où il eſt inſéré.

VII.

XIV. Leur conduite à l'égard du B. Jean de Palafox Evêque d'Angelopolis.

Les longues & cruelles vexations que les Jéſuites exercerent dans le Mexique contre le Saint Evêque d'Angelopolis, Dom Jean de Palafox, ne ſont pas moins propres à faire connoître ces Peres. Le vertueux Prélat à qui les Jéſuites mêmes ne ſauroient ôter le titre de Saint, va nous raconter lui-même une partie des indignités qu'il eut à ſouffrir de la part de la Société. C'eſt dans ſa lettre du 4 mai 1649. au Pere André de Rada Provincial des Jéſuites, où il en parle plus en abrégé. » Vous m'accuſez, dit ce » ſaint Evêque à ce Jéſuite, d'être l'auteur » des ſcandales que vos Religieux ont cauſés, moi qui les ai ſoufferts. De quelle » maniere vos Religieux m'ont-ils traité » dans les Chaires? Et je me ſuis tû pendant quatre ans. J'ai diſſimulé leurs ſatyres auſſi-bien que toutes les autres conſpirations qu'ils ont faites contre moi dans » les Tribunaux du Royaume. Vos Révérences ne m'ont-elles pas déclaré pour un excommunié public, par des imprimés qu'elles ont débités juſques dans les hôtelleries, les cabarêts & les chambres garnies » de la Nouvelle Eſpagne? Vos Révérences

Mor. Prat. Tom. II.

» ne m'ont-elles pas enlevé beaucoup de
» Diocéſains, & fait une conſpiration avec
» eux, pour les porter à refuſer de m'obéir,
» & pour publier, pendant que je vis en-
» core, que le Siége eſt vacant ? Ceux qui
» ne ſont pas entrés dans vos deſſeins, ont
» été maltraités, empriſonnés & bannis ; &
» vous avez élevé contre mon Egliſe & con-
» tre mon peuple une perſécution qui dans
» toutes ces circonſtances, n'eſt guére moin-
» dre que ces grandes & anciennes perſécu-
» tions de l'Egliſe primitive. Vos Révérences
» n'ont-elles pas ſollicité, afin qu'on m'ou-
» trageât, & qu'on me traitât comme un
» infame & un bandoulier, par des cris pu-
» blics dans les places & les rues de Mexico
» & d'Angelopolis, votre Pere ſaint Michel
» allant devant les trompettes dans les rues
» de Mexico, parlant avec un emporte-
» ment incroiable, & excitant tout ce ſcan-
» dale contre un Prélat qui ne les a jamais
» offenſés en rien, qui étoit certainement
» Evêque de cette Egliſe, qui avoit été élû
» Archevêque de Mexico, ayant été aupa-
» ravant Viſiteur Général du Royaume,
» Doïen du Conſeil des Indes, qui avoit
» gouverné ces Provinces en qualité de Vi-
» ce-Roi, Préſident & Capitaine Général,
» & qui leur avoit fait plaiſir en pluſieurs
» occaſions ? Quelles Lettres n'ont-ils pas
» publiées contre moi ! Quelles ſatyres !
» Combien de fauſſes relations ? me dépei-
» gnant comme un méchant, un vicieux, un
» ambitieux, un cruel. Et tout cela parce
» que je défens la dot de mon épouſe,
» c'eſt-à-dire ma juriſdiction. Quelle eſt cette
» infâme maſcarade qui ſortit de votre

» Collége le jour de ſaint Ignace? On y a » profané la dignité Epiſcopale, repréſen- » tée par une ſtatue avec des circonſtances ſi » abominables, qu'on n'a jamais rien vû de » ſemblable parmi les Catholiques, ni mê- » me parmi les hérétiques. Un de vos Eco- » liers avoit une Croſſe pendant à la queue » de ſon cheval, & une Mitre aux étriers: » il profanoit l'Oraiſon Dominicale & la Sa- » lutation Angelique, chantant des chanſons » infâmes contre ma perſonne & ma digni- » té, répandant parmi le peuple des Vers » ſatiriques & ſcandaleux, m'appellant hé- » rétique, &c. (La ſuite de cette infâme maſcarade fait horreur, nous n'oſons la rapporter.)

» Pourquoi me ſerois-je retiré dans les » montagnes, continue ce ſaint Evêque, ſi- » non pour y vivre parmi des bêtes moins » cruelles, que ceux qui ſe révoltant con- » tre le Concile de Trente, maltraitoient » les Prêtres, chaſſoient les Chanoines, ex- » communioient les Evêques, les dépouil- » loient de leurs Egliſes, & menaçoient de » tuer le Paſteur, afin de ſe rendre maîtres » du troupeau, qui ſe trouvoit expoſé à vos » violences en ſuivant ſon Prélat & compa- » tiſſant aux injures qu'on lui faiſoit? Je me » ſuis retiré, parce que je n'aime pas au- » tant le ſang que vos Religieux, qui al- » loient par les rues avec des arquebuſes & » autres armes, accompagnés d'un grand » nombre de ſcélérats qu'ils avoient ramaſ- » ſés dans leur maiſon pour venir attaquer » ma maiſon Epiſcopale, s'appuiant en- » core plus ſur ma patience que ſur leurs » forces. » Ce n'eſt-là qu'une très-petite

partie des excès auſquels les Jéſuites ſe livrerent contre cet admirable Evêque. Ceux qui voudront s'en inſtruire plus particulierement, peuvent lire le quatriéme tome de la Morale Pratique, qui eſt emploié tout entier à décrire l'Hiſtoire de cette cruelle perſécution. Rien n'eſt plus touchant ni plus capable de faire connoître de quoi ſont capables les Jéſuites quand ils ont entrepris de décharger ſur quelqu'un qu'ils haïſſent toute leur animoſité & leur fureur. Nous rapporterons ici pluſieurs endroits d'une longue Lettre que le ſaint Evêque écrivit au Pape Innocent X. en date du 8 Septembre 1649. L'importance de cet extrait fera excuſer ſa longueur.

VIII.

XV. Lettre de ce Saint Evêque au Pape Innocent X.

» Les Eccléſiaſtiques, dit-il, que j'avois envoiés à Rome vers votre Sainteté, & pour viſiter les ſacrés tombeaux des Apôtres, vous ont rapporté, très-ſaint Pere, que les Conſervateurs que les Jéſuites comme Réguliers & Religieux, ſe ſont fait donner ſous prétexte de maintenir leurs priviléges, m'avoient excommunié, qu'ils m'avoient fait une infinité d'outrages, & étoient paſſés encore à d'autres ſcandales, ſans que nulle autre raiſon les y eût pouſſés, que parce que je travaillois avec ſoin pour le ſalut des ames, pour la défenſe de la Juriſdiction Eccléſiaſtique, & pour l'exécution des décrets du ſaint Concile de Trente, ainſi que la Congrégation établie par votre Sainteté pour le jugement de cette affaire, l'a reconnu clairement. Mais lorſque ces Eccléſiaſtiques furent partis, les Jéſuites exciterent encore de

plus grands troubles contre ma perſonne & ma dignité, émurent de plus violentes ſéditions, me déchirerent par des outrages plus atroces ; & perſécutant cruellement tant mon Clergé que mon Peuple, (car je puis bien dire à votre Sainteté ce qu'ils ont bien voulu faire,) ils réduiſirent mon Diocèſe dans un état encore plus violent & plus miſérable qu'auparavant. Ces Religieux que j'ai aimés d'abord en Notre Seigneur, comme étant mes amis, & que j'aime aujourd'hui plus ardemment par l'eſprit du même Seigneur, comme étant mes ennemis, voiant, très-ſaint Pere ; que mon peuple n'étoit point touché des excommunications nulles & invalides des conſervateurs de leurs priviléges ; mais qu'au contraire leur amour pour leur Paſteur, dont ils reconnoiſſent la voix dans mes Ordonnances, les attachoit inſéparablement à moi, ils s'emporterent d'une fureur ſi aveugle & ſi violente, parce qu'ils penſoient qu'on les mépriſoit, qu'ils conçurent le deſſein d'empriſonner leur Evêque, ſi je ne me réſolvois de ſoumettre l'autorité de ma charge & la dignité de mon miniſtere à leur ambition démeſurée.

Mais connoiſſant qu'ils ne pourroient pas exécuter ce deſſein avec la facilité qu'ils déſiroient, parce que la ſeule horreur de cet attentat portoit les peuples à la défenſe de leur Paſteur, ils ne ſe contenterent pas d'animer contre moi les autres Réguliers de mon Diocèſe, en leur perſuadant que cette cauſe leur étoit commune ; mais ce qui eſt encore plus criminel, ils ne craignirent point d'agir d'une maniere toute profane dans une affaire purement Eccléſiaſtique, en

armant contre moi l'autorité ſéculiere. Car ſachant que le Comte de Salvatierra notre Vice-Roi me haiſſoit mortellement, parce que dans la charge que j'avois de Viſiteur Général de tout le Royaume, je travaillois de tout mon pouvoir à protéger les pauvres Indiens contre les violences & les exactions de ſes Miniſtres; ils furent aſſez hardis pour acheter ſa faveur avec une grande ſomme d'argent, afin de l'attirer à leur parti, & aſſez téméraires pour entreprendre d'eux-mêmes de le rendre exempt de la ſoumiſſion qu'il devoit à mon autorité Epiſcopale. Ainſi déclarant la guerre à ma dignité, à ma perſonne & à mon troupeau, ils emploierent contre nous les armes & la violence. Ils traînerent en priſon des Eccléſiaſtiques & des Séculiers, & nous firent ſouffrir mille indignités & mille injures. Ils paſſerent encore plus avant; car ils aſſemblerent une troupe de gens armés, compoſée des plus méchans hommes & des plus ſcélérats qu'ils purent trouver, afin de s'en ſervir pour me prendre, pour me dépouiller de ma dignité, & pour diſſiper mon troupeau. Car ces Peres traînerent en priſon avec une violence non pareille, & par la force du bras Séculier pluſieurs Eccléſiaſtiques, entre les principaux deſquels fut mon Vicaire Général élû Evêque de Honduras, homme de très-grande doctrine & d'éminente vertu. Ils perſécuterent auſſi mon troupeau en mille manieres avec une cruauté barbare: & il n'y eut point d'invention ni d'artifice qu'ils n'emploiaſſent avec une chaleur incroiable pour me mettre moi-même en priſon, ou au moins pour me releguer hors de la Province.

Je me réſolus donc de conſerver ma vie & ma dignité par une fuite qui ne pouvoit être que très-honnête, puiſqu'elle étoit ſi conforme aux régles de l'Evangile. Je laiſſai dans la Ville trois Vicaires Généraux, afin que ſi quelqu'un d'eux étoit abſent, ou ne pouvoit exercer ſes fonctions, ils puſſent en l'abſence de l'autre défendre la Juriſdiction Eccléſiaſtique. J'écrivis une Lettre à mon Chapitre par laquelle je lui fis entendre les raiſons qui m'obligeoient à me retirer, & l'exhortois auſſi à la défenſe de la cauſe de l'Egliſe. Je ne gardai que deux perſonnes auprès de moi, mon Confeſſeur & mon ſécrétaire, & j'envoiai tous mes domeſtiques par divers chemins, afin que cette confuſion des différentes routes qu'ils avoient priſes, empêchât mes ennemis de découvrir le lieu où je me ſerois caché. Je m'enfuis dans les montagnes, & je cherchai dans la compagnie des ſcorpions, des ſerpens & des autres animaux venimeux dont cette région eſt très-abondante, la ſureté & la paix que je n'avois pû trouver dans cette implacable compagnie de Religieux [les Jéſuites.] Après avoir ainſi paſſé vingt jours au grand péril de ma vie, & dans un tel beſoin de nourriture, que nous étions quelquefois réduits à n'avoir pour tout mets & pour tout breuvage que le ſeul pain de l'affliction & l'eau de nos larmes, nous trouvâmes enfin une petite cabanne où je fus caché près de quatre mois. Cependant les Jéſuites n'oublierent rien pour me faire chercher de tous côtés, & emploierent pour cela beaucoup d'argent, dans l'eſpérance, ſi on me trouvoit, de me contraindre d'abandonner ma dignité, ou de me faire mourir.

Ainſi par l'extrêmité où je fus réduit & par les périls où je m'expoſai, le public fut ſauvé de cet orage, & la tranquillité temporelle rendue à tout un Royaume. Car pour ce qui eſt de la ſpirituelle, très-ſaint Pere, lorſque l'on a les Jéſuites pour ennemis, il n'y a que Jeſus-Chriſt même, ou votre ſainteté comme ſon Vicaire, qui ſoit capable de la rendre ou de la rétablir. Leur puiſſance eſt aujourd'hui ſi terrible dans l'Egliſe Univerſelle, ſi elle n'eſt rabaiſſée & réprimée : leurs richeſſes ſont ſi grandes, leur crédit eſt ſi extraordinaire, & la déférence qu'on leur rend ſi abſolue, qu'ils s'élevent au-deſſus de toutes les dignités, de toutes les Loix, de tous les Conciles, & de toutes les Conſtitutions Apoſtoliques. Ainſi les Evêques (au moins dans cette partie du monde) ſont réduits ou à mourir & à ſuccomber en combattant pour leur dignité, ou à faire lâchement tout ce qu'ils déſirent, ou au moins à attendre l'événement douteux d'une cauſe très-juſte & très-ſainte, en s'expoſant à une infinité de hazards, d'incommodités, & dépenſes, & en demeurant dans un péril continuel d'être accablés par leurs fauſſes accuſations. Les Jéſuites voïant donc que c'étoit en vain qu'ils me cherchoient pour me mettre en priſon, ils réſolurent de perſécuter, d'affliger, & de tourmenter cruellement mon troupeau ; & voici de quelle ſorte ils l'exécuterent avec un très-grand ſcandale de tout le peuple. »

Le ſaint Evêque entre ici dans un détail qui fait horreur, & que nous ſommes forcés de ſupprimer, pour ne point trop nous étendre. » Toutes ces choſes, très-ſaint Pere,

ne m'étoient pas inconnues. Car la petite cabanne où je me proſternois en la préſence de Jeſus-Chriſt crucifié, & répandois ſans ceſſe des larmes pour le conjurer d'avoir pitié de mon troupeau ſi cruellement perſécuté, étoit comme une guérite d'où je voiois diſperſer avec tant d'inhumanité mes brebis, déchirer avec tant d'impiété l'Egliſe ma très-chere épouſe, mettre en piéces ma Croſſe Epiſcopale, qui eſt comme la houlette ſainte des Paſteurs des ames; & fouler aux pieds ma Mitre ſacrée. Delà je répondois par mes ſoupirs, aux ſoupirs de mes ouailles, par mes cris & par mes plaintes à leurs plaintes; & quoique je me trouvaſſe ſeul couché contre terre, ſans armes & ſans aucunes forces, je ne laiſſois pas, étant appuié ſur l'unique ſecours de Dieu, de continuer toujours à prendre ſoin de mon troupeau. Car à l'imitation de ces grands Evêques des premiers ſiécles, bien que ce ne fût pas avec la même vertu, je travaillois de ma cabanne, ainſi qu'ils faiſoient de leurs priſons, pour aſſiſter, exhorter, conſeiller & conſoler mon cher peuple, par des perſonnes de confiance, par mes avis, & par mes lettres Paſtorales, afin que demeurant fermes dans la charité & dans la foi, ils ſurmontaſſent leurs ſouffrances par leur courage, leurs afflictions, leur conſtance; & qu'ils ne ſe confeſſaſſent point à ceux à qui je n'avois point donné le pouvoir de les ouir, & n'aſſiſtaſſent point aux prédications de ceux qui montoient en chaire ſans ma permiſſion. En quoi par la miſéricorde de Dieu, & non par mes foibles forces, je vis mon ſouhait preſqu'entiérement accompli, s'étant trou-

vé très-peu de perſonnes parmi cette multitude innombrable de peuple, que la terreur de tant d'empriſonnemens & de banniſſemens ait pû faire réſoudre d'ajouter foi aux Jéſuites.

Mais, continue le ſaint Prélat, ces Religieux ſi habiles en d'autres choſes, voulant défendre par force l'autorité qu'ils s'étoient ſi injuſtement attribuée, & tombant ainſi d'un abîme dans un autre abîme, tant ils étoient tranſportés de dépit & de colere, de voir que tous les efforts qu'ils faiſoient pour détacher les peuples de l'affection qu'ils avoient pour leur Paſteur, ne faiſoient au contraire que les aigrir & les animer contre eux, ils gagnerent des Juges Séculiers avec de très-grandes ſommes d'argent. Ces Juges ainſi corrompus commencerent à inſtruire contre moi un procès criminel. Ils contraignirent les uns par toute ſorte de violences de ſe rendre témoins contre moi; en gagnerent d'autres par argent; en perſuaderent quelques-uns par artifices, & attirerent les autres par des flateries & par des promeſſes; afin de leur faire dépoſer même par ſerment, que j'avois entrepris contre le bien de l'Etat, quoiqu'il m'eût toujours été plus cher que ma propre vie. Et le pouvoir des Jéſuites ſe trouva ſi grand, que dans mon propre Diocèſe & dans ma ville Epiſcopale, je fus moi-même & mon troupeau que j'aime avec une ſi grande tendreſſe, traité indignement par ſept Juges, trois Séculiers & (quatre du Clergé) toutes perſonnes, très-ſaint Pere, ſi corrompues dans leurs mœurs, que la charité & la modeſtie Chrétienne ne permettent pas d'en dire davantage ſur ce ſujet.

Votre ſainteté peut connoître par cette ſi longue narration, que les plus grands ſcandales qui puiſſent arriver dans l'Egliſe de Dieu, ſont demeurés ſans châtimens juſques ici. Elle voit que les Jéſuites ont commis impunément une infinité d'attentats contre ſon autoriié, & contre la dignité du ſaint Siége, la juriſdiction Eccléſiaſtique, les Décrets, les Loix & les Cenſures ſacrées, en confeſſant & en prêchant durant un an tout entier; non-ſeulement ſans la permiſſion, mais contre la défenſe de leur Evêque; en célébrant la ſainte Meſſe quoiqu'ils fuſſent ſuſpens & irréguliers; en oſant par une audace incroiable excommunier, quoique d'une excommunication nulle & frivole, deux Evêques, ſçavoir leur propre Evêque & ſon Grand-Vicaire; en empriſonnant des Prêtres, des Chanoines, & même l'Evêque élu de Honduras: en me chaſſant de mon Siége, comme je l'ai marqué, par les voies du monde les plus criminelles; en refuſant de reconnoître dans cette cauſe quelque Puiſſance que ce ſoit, ſans excepter même votre Sainteté, & en commettant tant d'autres excès que je vous ai repréſentés d'une maniere beaucoup plus douce que le ſujet ne le mérite.

XVI. Suite de la Lettre du ſaint Evêque d'Angelopolis au Pape. Idée qu'il lui donne des Jéſuites.

Quel autre Ordre Religieux, très-ſaint Pere, a été ſi préjudiciable à l'Egliſe univerſelle, & a rempli de tant de troubles toutes les Provinces Chrétiennes? . . . . Quel autre Ordre Religieux a des Conſtitutions qu'on tient ſecretes, des privileges qu'on ne veut point déclarer, des régles cachées? .. Quel autre Ordre Religieux a cauſé tant de troubles, a ſemé tant de di-

viſions & de jalouſies, a excité tant de plaintes, tant de diſputes, & tant de procès parmi les autres Religieux, le Clergé, les Evêques & les Princes Séculiers, quoique Chrétiens & Catholiques? Il eſt vrai que des Réguliers ont eu quelques différens à démêler avec d'autres; mais il ne s'en eſt jamais vû qui en aient autant que ceux-ci avec tout le monde. Ils ont diſputé & conteſté de la pénitence & de la mortification avec les Obſervantins, & les déchauſſés; du chant & du chœur avec les Moines & les Mendians; de la clôture avec les Cœnobites; de la doctrine avec les Dominicains, de la juriſdiction avec les Evêques; des dîmes avec les Egliſes Cathédrales & Paroiſſiales; du gouvernement & de la tranquillité des Etats avec les Princes & les Républiques. Enfin ils ont eu des différens avec toute l'Egliſe généralement, & même avec votre Siége Apoſtolique, lequel quoique fondé ſur la pierre qui eſt Jeſus-Chriſt, ils rejettent & renoncent, ſi ce n'eſt par leurs paroles au moins par leurs actions, comme on le voit clairement dans l'affaire dont il s'agit.

Quel autre Ordre Religieux a combattu la doctrine des Saints avec tant de liberté, & porté moins de reſpect à ces intrépides défenſeurs de la foi, à ces colomnes de l'Egliſe, à ces brillantes & vives lumieres qui ont ſi dignement enſeigné la Théologie; puiſqu'il n'y a point parmi eux de petit régent qui n'ait la hardieſſe non-ſeulement de dire, mais d'écrire & d'imprimer, que Saint Thomas ſe trompe, & que Saint Bonaventure eſt dans l'erreur? On

n'entend plus parler dans leurs Chaires ſaint Auguſtin, ſaint Ambroiſe, ſaint Gregoire, ſaint Jerôme, ſaint Chryſoſtôme, ſaint Cyrille & les autres Peres, qui ne ſont pas ſeulement les lumieres communes de l'Egliſe, mais qui ſont comme autant de Soleils très-reſplendiſſants. Les Jéſuites ne prêchent plus que la doctrine de quelques nouveaux Docteurs de leur Société qu'ils ont eu pour maîtres, qu'ils louent & révérent comme de grands hommes. Quel autre Ordre Religieux, après être déchu de ſa premiere ferveur, a porté tant de relâchement dans la pureté des anciennes mœurs de l'Egliſe touchant les uſures, les préceptes Eccléſiaſtiques, ceux du Décalogue, & généralement toutes les régles de la vie Chrétienne, ce que j'entends principalement de la doctrine, qu'ils ont altérée de telle ſorte, que ſi l'on s'en rapporte à ce qu'ils diſent, la ſcience de l'Egliſe touchant les mœurs eſt preſque toute dégénérée en probabilité, & devenue arbitraire.

Quel Ordre Religieux, a comme les Jéſuites, exercé la banque dans l'Egliſe de Dieu, donné de l'argent à profit, & tenu publiquement dedans leurs propres maiſons des boucheries & d'autres boutiques d'un trafic honteux & indigne de perſonnes Religieuſes ? Quel autre Ordre Religieux a jamais fait banqueroute, & au grand étonnement & ſcandale des Séculiers, rempli preſque tout le monde de leur commerce par mer & par terre, & de leurs contrats pour ce ſujet ? Toute la grande Ville de Seville eſt en pleurs, très-ſaint Pere. Les veuves de ce païs, les pupilles, les orphelins, les Vier-

ges abandonnées de tout le monde, les bons Prêtres & les Séculiers ſe plaignent avec cris & avec larmes d'avoir été trompés miſérablement par les Jéſuites, qui après avoir tiré d'eux plus de quatre cens mille ducats, & les avoir dépenſés pour leurs uſages particuliers, ne les ont payés que d'une honteuſe banqueroute. Que diront, très-ſaint Pere, les Hérétiques Hollandois qui trafiquent dans cette Province & dans les côtes voiſines, où l'on entend ſi ſouvent ces plaintes contre les Jéſuites ? Que diront les Proteſtans Anglois & Allemands qui ſe vantent de garder une foi ſi inviolable dans leurs contrats, & de procéder ſi ſincerement & ſi franchement dans leur commerce ? Tout ce qui s'eſt paſſé dans cette affaire eſt ſi public, non-ſeulement en Eſpagne, mais dans toutes les Provinces de la Chrétienté, où le bruit, ou pour mieux dire, l'infamie de ce ſcandale a été porté, que votre Sainteté pourra en ſavoir très-aſſurément la vérité par le Nonce Apoſtolique qu'elle a en Eſpagne.

Toute l'Egliſe de la Chine gémit & ſe plaint publiquement, très-ſaint Pere, de ce qu'elle n'a pas tant été inſtruite que ſéduite par les inſtructions que les Jéſuites lui ont données touchant la pureté de notre créance ; de ce qu'ils l'ont privée de la connoiſſance de toutes les Loix de l'Egliſe, de ce qu'ils ont caché la croix de notre Sauveur, & permis des coutumes toutes Payennes : de ce qu'ils ont plutôt corrompu qu'ils n'ont introduit celles qui ſont véritablement Chrétiennes ; de ce qu'en faiſant, ſi l'on peut parler ainſi, Chriſtianiſer les Ido-

lâtres, ils ont fait idolâtrer les Chrétiens; de ce qu'ils ont uni Dieu & Belial à la même table, dans le même Temple, aux mêmes Autels & aux mêmes ſacrifices; & enfin cette Nation voit avec une douleur inconcevable que ſous le maſque du Chriſtianiſme on revere les Idoles; ou pour mieux dire, que ſous le maſque du Paganiſme on ſouille la pureté de notre Religion. Comme je ſuis l'un des Prélats les moins éloignés de ces peuples; que je n'ai pas ſeulement reçû des Lettres de ceux qui les inſtruiſent dans la foi; mais que je ſçais au vrai tout ce qui s'eſt paſſé dans cette diſpute; que j'en ai eu dans ma bibliothéque les actes & les écrits; & qu'en qualité d'Evêque; Dieu m'a appellé au gouvernement de ſon Egliſe, j'aurois ſujet de trembler au jour de ſon redoutable jugement, ſi étant commis à la conduite de ſes brebis ſpirituelles, j'avois été un chien muet qui n'eût oſé aboier, pour repréſenter à votre Sainteté comme au ſouverain Paſteur des ames, combien de ſcandales peuvent naître de cette doctrine des Jéſuites, dans les lieux où l'on doit travailler pour l'augmentation de notre foi. Car leur puiſſance eſt ſi redoutable, que ſi les Evêques manquent à défendre la cauſe publique de l'Egliſe, la peur fera demeurer les autres dans le ſilence, & ils ſe contenteront de déplorer en ſecret le malheur des ames par des larmes & des ſoupirs, qui ne pouvant aller juſqu'à votre Sainteté, ne frapperont ni ſes yeux ni ſes oreilles.

J'ai, très-ſaint Pere, un volume tout entier des Apologies des Jéſuites, par leſquel-

les ils confeſſent ingenument cette très-pernicieuſe maniere de catéchiſer & d'inſtruire les Néophites Chinois, dont les Religieux de S. Dominique & de S. François les ont accuſés devant le ſaint Siége, & même un d'eux nommé Diégo Moralès, Recteur de leur Collége de S. Joſeph de la Ville de Manille, Métropolitaine des Philippines, ſoutient opiniâtrément par un Ouvrage de trois cens feuilles, preſque toutes les choſes que votre Sainteté a depuis très-juſtement condamnées le 12 Septembre 1645 par dix-ſept réſolutions de la Congrégation *De Propagandâ fide*, & s'efforce par des argumens qu'il pouſſe autant qu'il peut, mais qui ne ſont en effet que de vaines ſubtilités, de renverſer la très-ſainte doctrine contenue dans ce decret. J'ai donné, très-ſaint Pere, une copie de ce Traité au Révérend Pere Jean-Baptiſte de Moralès Dominicain, homme ſçavant, fort zélé pour l'avancement de la Foi dans la Chine, & qui à l'exemple des premiers Martyrs a été cruellement battu, & a ſouffert pluſieurs mauvais traitemens pour la Religion; je lui ai donné ce Traité, afin qu'il y répondît, & qu'il vérifiât les faits contenus dans l'Ecrit de ce Jéſuite, ainſi qu'il a fait doctement & en peu de paroles. J'ai en mains l'un & l'autre.

Je le répéte encore, très-ſaint Pere, quel autre Ordre Religieux s'eſt jamais ſi fort éloigné des véritables principes de la Religion Chrétienne & Catholique, qu'en voulant inſtruire une Nation nombreuſe, politique, d'un eſprit aſſez pénétrant, & propre à être éclairée & rendue féconde en ver-

tus par la lumiere de la foi, au lieu d'enſeigner, comme de bons maîtres, les régles ſaintes de notre créance à ces Néophites, il ſe trouve au contraire que ces Néophites ont attiré leurs maîtres dans l'idolâtrie, & leur ont fait embraſſer un culte & des coutumes déteſtables; enſorte qu'on peut dire que ce n'eſt pas le poiſſon qui a été pris par le pêcheur, mais que le pêcheur a été pris par le poiſſon? Que l'on conſulte ſur cela, très-ſaint Pere, les Annales de l'Egliſe; que l'on conſidére la naiſſance, l'accroiſſement, & le progrès de la Foi Catholiques; & que l'on examine de quelle maniere le ſon de la voix des Apôtres s'eſt répandu, & a été porté par tout le monde. Les Evêques & les Eccléſiaſtiques, qui dans l'Egliſe primitive ont répandu leur ſâng en inſtruiſant les peuples par toute la terre, ont-ils pratiqué cette méthode, dont les Jéſuites ſe ſervent pour inſtruire ces Néophites? Les Bénédictins & toutes les Congrégations qui en dépendent; les Dominicains, les Carmes, les Auguſtins, & toutes les autres troupes Angéliques de l'Egliſe Militante, c'eſt-à-dire, toutes les ſaintes Religions, ont-elles jamais catéchiſé de la ſorte les Infidéles?

La prudence humaine les a-t-elles portés à leur cacher pendant un ſeul jour, une ſeule heure, un ſeul moment Jeſus-Chriſt crucifié? Ont-ils privé ou exempté les Néophites de l'obſervation des cinq Commandemens de l'Egliſe, de la mortification, du jeûne, de la pénitence, de la confeſſion auriculaire, & de la réception au moins une fois l'année de la ſainte Euchariſtie? Ont-

ils permis à ces Néophites, non-ſeulement d'aller dans les Temples où l'on adore les Idoles, & d'aſſiſter aux ſacrifices abominables qu'on leur offre; mais même de leur ſacrifier avec les Idolâtres, & de ſouiller ainſi leur ame par un ſi horrible crime? N'eſt-ce pas là, par la crainte des perſécutions, & par une prudence toute charnelle directement oppoſée à la prudence de l'eſprit de Dieu, tolérer des crimes énormes, tromper l'Egliſe naiſſante dans ces lieux, & précipiter un nombre infini d'ames dans l'enfer? Quels avantages les Chinois retirent-ils de cette conduite, puiſqu'étant mauvais Chrétiens, ils ne ſeront pas moins damnés que s'ils demeuroient Idolâtres? Mais toute l'Egliſe en reçoit un extrême déſavantage: puiſqu'il lui importe infiniment que ſa Foi qui eſt toute pure & toute belle ne ſoit pas ſouillée & défigurée par une méchante & fauſſe doctrine. Etant l'un des Evêques, tant de l'Amérique que de l'Europe plus proche de la Chine, j'avoue, très-ſaint Pere, que conſidérant en moi-même quel eſt en ce païs-là l'état de la Religion Chrétienne, la tranquillité dont on y jouit, & la malheureuſe politique dont on ſe ſert pour y établir la Foi: cette profonde paix entre les Idolâtres & les Chrétiens, qui leur ſemble ſi douce, m'a paru être une choſe tout-à-fait déplorable. Mais lorſque j'appris, qu'après ſoixante ans que la Foi avoit commencé à être prêchée dans cet Empire, les Religieux de ſaint Dominique & de ſaint François qui travaillent ſi utilement à l'y établir, avoient été empriſonnés, fouëtés & bannis, comme je l'ai ſçu par les Lettres

qu'ils m'ont écrites, je confeſſe que j'en reſſentis une grande conſolation. Mais où ſont les Martyrs de la Société des Jéſuites, que l'on ait vûs dans la Chine, lorſqu'ils ont commencé d'y planter la Foi, qui eſt le tems auquel la perſécution eſt la plus cruelle ? Où ſont les morts, les tourmens, les empriſonnemens, les exils ? Certes, nous n'en avons vû, ni entendu raconter, ni lû que fort peu ou point du tout.

Si l'étendart de la Croix ne marche pas devant nous, comment, très-ſaint Pere, la Religion Chrétienne demeurera-t-elle victorieuſe ? Comment la doctrine Apoſtolique ſera-t-elle triomphante ? Si l'on n'oſe parler des playes de notre Sauveur, comment les playes des Chrétiens & des Néophites pourront-elles être guéries ? Si l'on n'ouvre point le tréſor de la Paſſion de notre Maître, comment pourra-t-on remédier aux beſoins des ames ? Si l'on ferme les ſources des bleſſures ſacrées du Sauveur du monde, comment tout ce que nous ſommes de pécheurs, pourrons-nous éteindre notre ſoif ? Et ſi les Néophites & les foibles ne ſont point nourris de ce divin lait, comment pourront-ils devenir plus forts & s'affermir entiérement dans la Foi ? Si l'Egliſe vouloit maintenant inſtruire de nouveau les Chinois des véritables articles de notre créance, ne ſe plaindroient-ils pas avec raiſon qu'on les a trompés ? Ne pourroient-ils pas proteſter que les Jéſuites ne leur ont nullement prêché une Religion dans laquelle on jeûne, on pleure, on fait pénitence : une Religion affreuſe à la nature, ennemie de la chair, qui n'a pour partage que les croix, les ſouf-

frances & la mort ; qu'ils ne leur ont point parlé d'un Sauveur crucifié, qui eſt un ſujet de folie pour les Païens, & de ſcandale pour les Juifs ; qu'ils n'ont point embraſſé la croiance d'un Dieu fait homme, fouëté, outragé, mépriſé, percé de clous, attaché & mort en croix ; mais ſeulement d'un Sauveur parfaitement beau, plein de gloire & de majeſté, tel que les Jéſuites le leur ont dépeint, vêtu à la Chinoiſe. »

IX.

XVII. Leur conduite dans le Canada,

Avant de quitter l'Amérique, diſons un mot de la conduite de ces Peres dans le Canada. Les Recolets furent les premiers Miſſionnaires qui prêcherent la Foi à ces Barbares. Mais ne pouvant ſuffire au travail qu'éxigeoit une ſi grande moiſſon, ils réſolurent de s'aſſocier d'autres Miſſionnaires, & ils jetterent les yeux ſur les Jéſuites, pour les inviter à concourir avec eux à l'inſtruction & à la converſion de ces ſauvages. Ils ne furent pas long-tems ſans ſe repentir d'avoir choiſi de pareils coopérateurs. Les Jéſuites, pour témoigner leur reconnoiſſance aux Recolets, ne chercherent, dès qu'ils furent arrivés en Canada, que les moiens de ſupplanter leurs bienfaiteurs, juſqu'au point de les chaſſer de la miſſion, & de ſe mettre en poſſeſſion des établiſſemens qu'ils y avoient. Ils en vinrent à bout par le crédit qu'ils ſçurent ſe procurer auprès du Gouverneur du païs & des Directeurs de la Compagnie, & enfin par leurs calomnies & leurs intrigues ; de ſorte qu'ils obligerent les Recolets à leur abandonner

la Miſſion & leur propre maiſon, & à s'en retourner en France.

Le Roi Louis XIV. aiant donné l'Iſle de Mont-Réal dans la Nouvelle France ou Canada, à une Compagnie célébre, on jugea qu'il falloit y établir une Miſſion d'Eccléſiaſtiques du Clergé. En conſéquence M. l'Abbé de Quélus fut envoié en 1657. par MM. du Séminaire de ſaint Sulpice, avec d'autres Eccléſiaſtiques, pour y faire un établiſſement. Cet Abbé fut choiſi pour remplir le premier Siége Epiſcopal que l'on avoit deſſein d'y ériger. Mais les Jéſuites qui s'étoient rendus ſeuls maîtres de cette Miſſion, traverſerent autant qu'ils purent ce deſſein, & ſur-tout l'érection d'un Evêché. Ils réuſſirent pour ce dernier point; mais ils ne purent empêcher le départ de ces nouveaux Miſſionnaires. M. l'Abbé de Quélus emporta avec lui ſes Lettres-Patentes de Grand Vicaire pour toute la Miſſion, avec ordre à tous les Prêtres Séculiers & Réguliers de le reconnoître pour Supérieur. Mais quand il fut arrivé en Canada & qu'il eut montré ſes pouvoirs, les Jéſuites refuſerent de reconnoître ſa Juriſdiction, & ſongerent ſérieuſement à ſe défaire de lui. La calomnie vint bien-tôt à leurs ſecours, & ils écrivirent à leurs Peres de Paris, de décrier l'Abbé de Quélus auprès du Roi, afin d'en obtenir une Lettre de cachet qui obligeât cet Abbé de retourner en France. Ils en vinrent aiſément à bout par les moiens que perſonne n'ignore. Le Gouverneur de Quebec reçut cette Lettre, & il vint à Mont-Réal avec des troupes, comme pour quelque expédition. Mais il ne faiſoit en cela qu'o-

béir aux ordres de la Cour, où l'on avoit repréſenté M. de Quelus comme un homme capable de remuer dans la Nouvelle France. Il ſignifia la Lettre de cachet, & ramena à Quebec le Grand-Vicaire & les deux autres Eccléſiaſtiques qu'il avoit amenés avec lui, pour les faire repaſſer en France. Les Jéſuites ne traiterent pas mieux un de leurs Confreres, nommé le Pere Poncet, qui avoit reconnu la Juriſdiction du Grand-Vicaire. Ils mirent ce Pere, qui étoit Curé, dans une chambre comme dans une priſon, le regardant comme un excommunié. Aucun de ſes Paroiſſens n'eut la conſolation de lui parler. Après cinq ſemaines de priſon, ils le mirent ſur un vaiſſeau faiſant voile pour la France. Tout le peuple l'accompagna juſqu'au vaiſſeau, pleurant & gémiſſant de perdre un ſi bon Paſteur. On trouve dans la troiſiéme partie du ſeptiéme Tome de la Morale Pratique, un récit exact des différends des Jéſuites avec les Miſſionnaires du Canada, & un Mémoire qu'on y a inſéré, où l'on voit la barbarie avec laquelle ces Peres traitent ces Sauvages, ſous prétexte de les inſtruire dans la Foi Chrétienne.

X.

XVIII. Ce qu'ils font dans les Indes Orientales. Comment ils traitent Dom. Hernando Guerrero Archevêque de Manille,

Paſſons maintenant dans les Indes Orientales. Les excès des Jéſuites y ſont ſans nombre, ſur-tout à la Chine. Il n'y a eu aucun ſaint Evêque ni aucun zélé Miſſionnaire, qui n'ait reſſenti les effets de leur envie & de leurs calomnies. Dom Hernando Guerrero Archevêque de Manille dans les Iſles Philippines, fut traité par les Jéſuites

à peu près comme Dom Jean de Palafox dans le Mexique, & pour le même ſujet. Il fut perſécuté pour avoir voulu obliger ces Peres à ne point prêcher ni confeſſer ſans ſa permiſſion. Ils gagnerent le Gouverneur par les moiens qu'ils ont en mains, & ſur-tout l'argent, & le mirent entierement dans leurs intérêts. Le Gouverneur ſe mit donc en devoir, à l'inſtigation des Jéſuites, de bannir l'Archevêque, qui, pour empêcher cette violence, réſolut de demeurer dans ſa Chapelle, & d'y tenir toujours le ſaint Sacrement entre les mains. Tous les Religieux des différens Ordres, excepté les Jéſuites ſe rendirent auprès de leur Prêlat; mais on envoia des Soldats, qui les en chaſſerent par violence. L'Archevêque aiant demeuré longtems debout revêtu de ſes habits Pontificaux, ſe trouva ſi affoibli à cauſe de ſon grand âge, & parce qu'il n'avoit pris aucune nourriture, qu'il fut contraint de poſer le ſaint Sacrement. Auſſi-tôt le Sergent-Major avec ſes ſoldats le mena hors de la ville: & l'aiant mis dans une petite barque, ils le conduiſirent dans une Iſle déſerte, où il ne trouva pas même une cabanne pour ſe mettre à couvert. Les Jéſuites mirent bientôt la confuſion dans la ville, & s'y livrerent à des excès inouis & de tout genre. M. de Palafox parle dans trois endroits de ſa Lettre au Roi d'Eſpagne, de cette cruelle perſécution faite à ce ſaint Archevêque par *le conſeil*, dit-il, *des Peres de cette Compagnie.* [Ceci ſe paſſoit vers 1640.]

XIX. Perſécution que ſouffre D. Philippe

Les mauvais traitemens qu'ils firent à Dom Philippe Pardo autre Archevêque de Manille, ſont encore plus étranges. L'ori-

Pardo autre Archevêque de Manille.

gine de cette perſécution fut l'excommunication, que ce Prélat ſe crut obligé de fulminer contre un Jeſuite, pour empêcher qu'il ne retînt le bien de deux ou trois ſucceſſions. (On trouve par-tout l'avarice de ces Peres.) La ſeconde cauſe fut la découverte que ce Prélat fit du prodigieux trafic que les Jéſuites font dans les Philippines, malgré les Bulles des Papes & les Ordonnances du Roi d'Eſpagne, qui le leur défendent expreſſément. Ce bon Archevêque voulut mettre ordre à cette étrange cupidité des Jéſuites : mais voici ce qu'il s'attira par ſa fermeté à vouloir faire rentrer ces Peres dans leur devoir. (Ceci ſe paſſoit en 1683.) Ils gagnerent par leurs préſens & leurs intrigues, ſelon leur coutume, le Tribunal de l'Audience Royale, auſſi-bien que le Gouverneur, & le porterent à pouſſer l'Archevêque juſqu'aux dernieres extrêmités. Il fut donc condamné au banniſſement. Rien n'eſt plus affreux que l'attentat commis contre ce ſaint Prélat. Vers les trois heures du matin, des Officiers accompagnés de ſoixante Soldats, tous bien armés eſcaladerent la maiſon Epiſcopale, rompirent les fenêtres, & vinrent ſe ſaiſir de l'Archevêque & de la chaiſe où il étoit aſſis, & le portant ainſi, le deſcendirent, & le mirent dans un brigantin bien muni de Soldats; & on ne lui permit pas de rien emporter. Dans le cours de ſon voïage les Soldats lui firent toutes ſortes d'inſultes, & le laiſſerent manquer de tout, empêchant tous ceux qui vouloient ſecourir le ſaint Prélat, de l'approcher. Mais les excès qui ſe commirent à Manille contre les Eccléſiaſtiques & les Religieux qui demeu-

rerent fidéles à leur Archevêque paſſent toute croiance. Nous n'entreprendrons pas de les rapporter. On n'a qu'à voir dans la ſeconde partie des cinq volumes de la *Morale Pratique*, qui eſt toute emploiée à raconter cette indigne perſécution, quel ſcandale les Jéſuites cauſerent par leurs conſeils & leurs manéges, & quelle juſtice exemplaire la Cour d'Eſpagne fit du Gouverneur & des Officiers qui avoient commis un ſi grand attentat contre ce ſaint Archevêque. Mais les Jéſuites qui avoient été les boutefeux de toute cette malheureuſe affaire, eurent l'adreſſe & la puiſſance de ſe tirer d'embarras, & ſurent ſe procurer à leur ordinaire l'impunité de leurs crimes.

XI.

XX. Conduite des Jéſuites au Japon.

Leur conduite dans le Japon eſt à peu près la même envers les Miſſionnaires, qu'ils obligent par toutes ſortes d'artifices de quitter ces vaſtes païs, pour y dominer à leur fantaiſie. C'eſt ce que nous apprend le B. Martyr Sotelo dans ſa célébre Lettre au Pape, où il ſe plaint que les Jéſuites perſécutent tous les Miſſionnaires, & que même par leurs intrigues ils l'avoient empêché lui-même d'être ſacré évêque pour ce païs ſelon qu'il y avoit été nommé par le Pape. Sa Lettre eſt datée de ſa priſon d'Omura le 20 Janvier 1624. » Que dirai-je, très-ſaint » Pere, du ſcandale, de la vexation & du » trouble que cauſe cette conduite parmi les » fidéles ? C'eſt ce qui ne ſe peut dire » avec des paroles... D'où il arrive qu'ils » ſuſcitent aux Religieux des querelles &

» des perſécutions, au grand ſcandale des » fidéles & à la honte de notre très-ſainte » foi & de la Religion Chrétienne. » On voit dans le célébre Mémorial du P. Collado Supérieur des Miſſionnaires de l'Ordre de S. Dominique dans le Japon, un récit exact & étendu de toutes les perſécutions que les Jéſuites ont ſuſcitées aux Religieux des deux Ordres de ſaint Dominique & de ſaint François, & comment ils ont traité ce ſaint Religieux: » Pour ma perſonne en particulier, » dit le Pere Collado, dans ſon Mémorial
N. 15. » préſenté au Roi d'Eſpagne en 1631, ils » m'ont fait paſſer pour un ſéditieux, ſu- » borneur de témoins, rebelle, ennemi de » la juſtice, cruel, emporté, & un homme » ſcandaleux. La concluſion & le paradoxe, » ajoute Collado, où aboutiſſent toutes les » intentions des Jéſuites en ce point, eſt, » SIRE, qu'ils ſoient tous ſeuls où ils » ſont. » Auſſi plutôt que d'avoir des compagnons dans cette vaſte miſſion, ils ont mieux aimé voir périr la Religion dans ce Royaume. On peut voir dans ce Mémorial & par d'autres piéces qui ſont à la fin du 2. vol. de la Morale Pratique, que les Jéſuites ont été cauſe des grands troubles, & des perſécutions faites dans ces Royaumes aux Chrétiens: & enfin que c'eſt par leur imprudence & leur avarice qu'en dernier lieu le Chriſtianiſme a été aboli ſans reſſource dans ce grand Empire.

XXI. Ce qu'ils font dans le Mogol.

Ils ſe ſont conduits de la même maniere dans le Mogol. Voici comme ils ont traité Dom Mathæo de Caſtro. Ce Prélat fut d'abord envoié vers la fin du Pontificat d'Urbain VIII. comme Vicaire Apoſtolique dans

l'Ethiopie, ou l'Empire des Abiſſins en Afrique, pour travailler dans cette grande Miſſion, où les Jéſuites dominoient abſolument, y ayant un Patriarche de leur Société; mais il ne put jamais y être reçu. Le Patriarche Jéſuite & les autres Miſſionnaires de la même Compagnie, ne voulant pas avoir de compagnon ni de ſurveillant, ils empêcherent par toute ſorte de voies, qu'il y pût faire aucune fonction, ni s'y établir. Il fut donc obligé de revenir à Rome, où il rendit compte de la maniere indigne dont les Jéſuites l'avoient traité. On prit alors le parti d'envoyer ce Prélat dans les Indes. Mais il ne fut pas plutôt arrivé à Goa ſur les côtes de Malabar à l'extrêmité de l'Empire du Grand Mogol, que les Jéſuites lui ſuſciterent encore mille traverſes. Néanmoins ce bon Evêque trouva moien d'entrer dans les Etats d'un Roi idolâtre, où il n'y avoit aucun exercice de la Religion Chrétienne. S'étant inſinué dans les bonnes graces de ce Prince, il eut permiſſion de bâtir une Egliſe; il entreprit de fonder dans cette nouvelle Chrétienté une Maiſon des PP. de l'Oratoire de Rome avec qui il étoit en grande rélation; & il y réuſſit. Cela donna de la jalouſie aux Jéſuites, & il n'y eut point de calomnies qu'ils n'emploiaſſent pour le décrier à la Cour de Portugal, & pour faire abattre ſes Egliſes. Ils envoierent auſſi à Rome contre lui des informations horribles l'accuſant de grands déréglemens dans les mœurs, & autres impoſtures ſemblables. Ce ſaint Evêque prit donc le parti d'aller à Rome pour ſe juſtifier. Il y fut d'abord reçu froidement; mais il manifeſta

tellement ſon innocence, & donna des preuves ſi préciſes & ſi convaincantes de la friponerie des Jéſuites & de leur mauvaiſe conduite dans ces côtes du Mogol, qu'il fut renvoié dans ſa Miſſion avec honneur.

XXII. Leurs démêlés avec les Capucins de Pondicheri.

Ils ont donné des preuves de leur jalouſie & de leur mauvaiſe volonté envers les autres Miſſionnaires dans la même contrée, c'eſt-à-dire, à Pondicheri ſur la côte de Coromandel, où ils eurent & ont encore de grands démêlés avec les Peres Capucins qu'ils ont voulu ſupplanter. Nous tirerons l'abrégé que nous en allons faire d'une Lettre d'un Pere Capucin Miſſionnaire des Indes Orientales, écrite à un autre Miſſionnaire du même Ordre, qui étoit à Paris pour ſoutenir leur droit contre l'uſurpation & les calomnies des Jéſuites. Cette Lettre eſt à la fin des Mémoires de MM. des Miſſions étrangeres. » Je vais tâcher, dit ce Miſſionnaire » à ſon Confrere, de vous donner tout l'é- » claircifſement poſſible, afin que vous » agiſſiez ſurement contre les Peres Jéſui- » tes au ſujet de toutes les fauſſetés & » calomnies qu'ils ont avancées à Pondi- » cheri, à ſaint Thomé & à la Cour de » France, pour nous enlever & ſe mainte- » nir dans l'uſurpation qu'ils ont faite de la » Cure de Malabar, que nos Peres ſe ſont » acquiſe à la ſueur de leurs travaux Apoſ- » toliques. » Ce Capucin raconte enſuite les intrigues & les fourberies des Jéſuites, ſurtout du Pere Tachard, qui étoit à la tête de cette fameuſe conſpiration; & de quelle maniere ils en porterent leurs plaintes à la Cour de France. » Nous priâmes, continue- » t-il, M. le Comte de Pont-Chartrain d'a- » vertir

» vertir le Roi que les Jéſuites abuſant de » l'honneur qu'il leur faiſoit, commettoient » ſon autorité ſinguliérement dans les païs » éloignés, menaçant les uns & promettant » des récompenſes aux autres ; que du ton » dont ils parloient, il ſembloit qu'ils » étoient las maîtres abſolus de la vie & » de la mort : qu'il pouvoit encore aſſurer » Sa Majeſté, que tant que ces Peres ne » mettroient point de bornes à leur jalouſie » & à cette paſſion démeſurée de l'empor- » ter ſur les autres, mettant tout en uſage » pour s'attribuer tout le bien que font les » autres Miſſionnaires, qu'ils feroient plus » de mal que de bien, ce que nous offrions » de prouver. Nous eûmes l'honneur de lui » répéter les mêmes choſes à la derniere Au- » dience qu'il eut la bonté de nous accor- » der. » Les Mémoires du Pere Norbert qui ont paru il y a neuf ou dix ans, ont ſervi à faire beaucoup mieux connoître les excès des Jéſuites dans cette contrée. Ils ont deux objets ; le premier de montrer l'uſurpation que les Jéſuites ont faite de la Cure des Malabares de Pondicheri ſur les Capucins de la même ville ; le ſecond de faire voir que les Capucins ont eu raiſon de ſe ſéparer de communion des Jéſuites de Pondicheri, à cauſe de leur opiniâtreté à permettre aux Chrétiens Malabares des ſuperſtitions condamnées par le Cardinal de Tournon Légat du ſaint Siége, & par les Souverains Pontifes. Voici une idée ſuccincte de ces deux affaires.

XXIII. Les Jéſuites enlevent aux Capucins la

Les Capucins étant arrivés en 1642. à la côte de Coromandel, commencerent à y prêcher la Foi aux Malabares. Ils en bapti-

Cure des Malabares de Pondicheri.

ſerent pluſieurs en 1646. & établirent une Paroiſſe à Pondicheri en 1773. Les Jéſuites chaſſés de Sian vinrent en 1688. ſe refugier à Pondicheri, où les Capucins les reçurent avec beaucoup de charité & de cordialité ; mais apparemment avec trop de ſimplicité & ſans aſſez de précaution. Les Hollandois aiant pris Pondicheri en 1693, renvoierent de la ville les Capucins & les Jéſuites ; mais par le Traité de Riſwick, Pondicheri aiant été rendu à la France, le Directeur de la Compagnie des Indes, invita les Capucins à venir reprendre leurs fonctions à Pondicheri ; ce qu'ils firent vers la fin de 1698. Les Jéſuites qui malheureuſement avoient gouté de cette Miſſion, les y ſuivirent de près, & firent leur métier ordinaire ; c'eſt-à-dire qu'ils commencerent à troubler les Capucins dans la poſſeſſion de la Cure de Pondicheri, dont le Pere Jacques étoit le Titulaire légitime. D'une ſeule Paroiſſe qui étoit dans la ville, les Jéſuites engagerent Dom Gaſpard Alphonſe Evêque de Meliapur, Diocéſain, leur ancien Confrere, à en ériger deux, dont l'une compoſée de François ſeroit confiée aux Capucins ; & l'autre compoſée d'Indiens Malabares, ſeroit commiſe aux ſoins des Jéſuites.

Le Pere Dola Jéſuite fut inſtitué par l'Evêque de Méliapur, Curé de la Paroiſſe des Malabares. Les Jéſuites gagnerent le Directeur de la Compagnie des Indes (M. Martin) qui écrivit juſqu'à trois fois à l'Evêque que l'intention du Roi (Louis XIV.) étoit que l'on érigeât cette nouvelle Paroiſſe. Le Roi déclara depuis qu'il ne ſe ſouvenoit point d'avoir jamais donné de pareils ordres.

Les Capucins vivement touchés de ſe voir ravir la portion de leur troupeau qui leur avoit couté plus de ſueurs, porterent leur cauſe, pour le Spirituel, au Tribunal de la Propagande. La Requête fut répondue d'une maniere favorable, mais l'Evêque de Méliapur pouſſé par les Jéſuites, loin d'avoir égard aux intentions de la Propagande, confirma l'uſurpation par la violence; il ſe porta juſqu'à excommunier le Pere Eſprit de Tours Supérieur des Capucins, parce qu'il avoit voulu faire uſage du Reſcrit de la Propagande, & qu'il avoit publié que les Jéſuites n'étoient pas Curés des Malabares. Par cette excommunication l'Evêque défendoit de donner au Pere Eſprit *ni feu, ni eau, ni toute autre choſe dont il auroit beſoin.* Nous voulons, ajoutoit l'Evêque, qu'on lui refuſe tous les ſecours qu'il pourroit demander pour le ſalut de ſon ame. De ſon côté le Pere Tachard Supérieur des Jéſuites, diſoit aux Malabares, que quand le Pape viendroit à Pondicheri pour y faire obſerver ſes Decrets, il encourroit l'excommunication. Depuis ce tems-là la conduite des Jéſuites n'a été qu'un tiſſu d'injuſtices & de vexations, pour ſe maintenir dans leur uſurpation. Les Capucins ſe ſont plaints, & leurs plaintes ſont demeurées ſans effet.

XXIV. Les Jéſuites font chez les Malabares un mêlange du Chriſtianiſme & de l'idolâtrie.

L'objet des Mémoires du Pere Norbert eſt plus étendu & plus important. Si les Jéſuites n'étoient coupables que d'ingratitude à l'égard des Capucins, & qu'après avoir mis la faucille dans la moiſſon d'autrui, ils prêchaſſent l'Evangile dans ſa pureté, les Capucins diroient à l'imitation des Apôtres: Qu'importe par qui Jeſus-Chriſt ſoit annon-

cé, pourvû qu'il le ſoit ? Mais les Jéſuites ſont à Pondicheri ce qu'ils ſont dans toute la côte de Coromandel, à la Cochinchine & à la Chine ; c'eſt-à-dire un mêlange monſtrueux du Chriſtaniſme & de l'idolâtrie : c'eſt ce qui excite avec raiſon le zéle des Capucins.

Le Pere Norbert en cela d'accord avec les autres Hiſtoriens, fait remonter les prévarications des Jéſuites chez les Malabares, juſqu'en 1606. tems où le Pere Nobili Jéſuite, pour ſe concilier l'eſprit des Brâmes qui ſont les Prêtres du dieu Brâma, & qui ſe prétendent deſcendus de lui, prit l'habit & la maniere de vie de ces Idolâtres. Ce que fit le Pere Nobili, les Jéſuites qui ſont entrés dans ſes travaux ſur la côte de Coromandel, le font à ſon imitation. Les Brâmes s'habillent de ſoie : les Jéſuites s'habillent de même. Les Brâmes portent ſur la chair un cordon compoſé d'un certain nombre de fils, qui eſt la marque diſtinctive du Sacerdoce de leur Religion : les Jéſuites le portent auſſi. Les Brâmes marchent avec un bâton à neuf nœuds : les Jéſuites marchent de même. Les Brâmes ſe frotent le front de cendres d'excrémens de vache, divinité du païs ; les Jéſuites font la même choſe. Les Brâmes ſe lavent pluſieurs fois le jour la tête & tout le corps par un eſprit de ſuperſtition : les Jéſuites ſe lavent auſſi. Les Brâmes croient la métempſycoſe ; & dans la crainte de tuer quelque inſecte en marchant, ils ont une chauſſure particuliere ; les Jéſuites s'en ſervent comme eux. Les Brâmes, ſur le principe de la métempſycoſe, s'abſtiennent de manger de tout ce qui a vie ; les Jéſuites ſe réduiſent à la même auſtérité.

Les Brâmes regarderoient comme un grand crime de manger de la vache, parce que, ſelon eux, la vache eſt la demeure de leurs dieux : les Jéſuites s'abſtiennent dans Pondicheri même de manger de la vache, de peur de ſcandaliſer ceux de leurs Néophites qui ſont de la Caſte, c'eſt-à-dire de la Tribu des Brâmes. Les Brâmes ont un ſouverain mépris pour les Européens : les Jéſuites, pour être écoutés des Brâmes, leur font croire qu'ils ne ſont pas Européens.

Les Brâmes qui forment la premiere nobleſſe chez les Malabares, comme iſſus du dieu Brâma, de la bouche duquel ils ſe prétendent ſortis, ont en horreur les *Paréas* ou Roturiers. Les Jéſuites, pour ne pas mettre obſtacle, diſent-ils, à la converſion des Brâmes, ſe font une Loi de ne pas entrer chez les Paréas, même pour leur adminiſtrer les Sacremens dans l'extrémité de la maladie. A Pondicheri ils ont, ce qui eſt horrible, des Fonts Baptiſmaux & des Confeſſionnaux qui ne peuvent ſervir qu'aux Nobles, & d'autres qui ne ſervent qu'aux Paréas, de peur que les Nobles ne ſe cruſſent ſouillés, ſi on les baptiſoit ſur les mêmes Fonts que les Paréas. Les Malabares adorent la vache, & en ſon honneur ſe barbouillent avec de la fiente de cet animal. Les Jéſuites le permettent à leurs Chrétiens, pourvû qu'ils ne le faſſent qu'après que cette fiente a été bénie par les Miſſionnaires. Le Tali attaché à un cordon de cent huit fils, eſt une eſpéce de Médaille, ſur laquelle eſt gravée l'Image du Dieu Piléar, le Priape des anciens. Chez les Malabares ce Tali eſt le ſigne du mariage, & toute femme

eſt obligée de le porter. Les Jéſuites le permettent à leurs Chrétiennes, pourvû qu'elles y joignent un petit Crucifix ou une Image de la Sainte Vierge. Les Malabares ont établi une Fête honteuſe ſous le titre de Mariage. Les Jéſuites la ſouffrent à leurs Chrétiens & à leurs Chrétiennes, & ne trouvent rien de contraire à la ſainteté des mœurs dans une pratique dont nos oreilles ne pourroient ſupporter le récit. Enfin le Pere Norbert aſſure qu'il faudroit un volume pour décrire toutes les pratiques idolâtres dont uſent les Malabares dans leurs Mariages, dans leurs enterremens, & en mille autres occaſions.

XXV. Rébellion des Jéſuites contre les decrets du ſaint Siége qui condamnent des pratiques idolâtres.

Ces ſuperſtitions dès le Pontificat de Paul V. devinrent un ſujet de diſpute entre les Jéſuites & les autres Miſſionnaires. Pour faire taire leurs adverſaires, les Jéſuites ſous le Pontificat de Grégoire XV. penſerent à obtenir ſecretement un decret qui autoriſât les pratiques idolâtres qu'ils permettoient aux Malabares. Grégoire XV. accorda le decret en 1623. mais en permettant certaines pratiques que les Jéſuites lui repréſentoient fauſſement comme purement civiles, ce Pape y joignit tant de correctifs, que ces Peres n'oſerent ni ſe prévaloir du decret, ni même le montrer. Ils porterent leur attention encore plus loin. Le decret ne leur étant pas favorable, non-ſeulement ils en déroberent la connoiſſance à leurs parties, mais il ne fût point inſéré dans le Bullaire de Grégoire XV. Ce ne fut, à ce que prétend le Pere Norbert qu'en 1680. que les Capucins connurent ce decret, où ils virent que les Jéſuites avoient trompé

le ſaint Siége, en lui faiſant approuver comme civiles des pratiques totalement idolâtres. Alexandre VII. & Clement IX. publierent en 1658 & 1659. des decrets qui concernent les Malabares, dont le Pere Norbert ne fait pas mention. Mais le decret qui a fait le plus de bruit, eſt celui que rendit en 1704. M. le Cardinal de Tournon Légat du ſaint Siége. Nous parlerons bien-tôt de cet illuſtre Légat, qui a eu tant à ſouffrir de la part des Jéſuites.

XXVI. Diviſion entre eux & les Capucins. Ceux-ci perſécutés par les Jéſuites.

Ce decret, qui condamne pluſieurs des pratiques les plus criantes que les Jéſuites autoriſent dans toute la côte de Coromandel, eſt devenu le ſujet du differend entre les Capucins & les Jéſuites. Ceux-ci continuant à permettre aux Malabares les pratiques idolâtres condamnées par M. de Tournon, les Capucins ont prétendu qu'ils avoient encouru l'excommunication portée par ſon Mandement. En conſéquence ils ſe ſont ſéparés de la Communion des Jéſuites. On comprend tout ce que cette rupture de Communion a dû attirer de traverſes & de vexations de la part de ces Peres. Les Lettres de Cachet ont paſſé juſqu'à Pondicheri. Sur la fin du regne de Louis XIV. des ordres furent expédiés pour arrêter le Pere Eſprit Supérieur des Capucins & Curé de Pondicheri. Ce bon Religieux qui travailloit depuis bien des années dans les Miſſions, fut donc conduit ignominieuſement au fort de Pondicheri, & de-là jetté dans un vaiſſeau qui le ramena en France, où trouvant Louis XV. ſur le Trône, de criminel qu'il étoit à Pondicheri, il fut reconnu innocent à Paris & renvoié à ſa Cure pour en exercer librement

les fonctions au grand regret de ſes perſécuteurs. M. de Viſdelou à qui la droiture de ſon cœur & ſa piété avoient ouvert les yeux ſur les excès de ſes confreres, & qui de Miſſionnaire Jéſuite à la Chine avoit été fait Evêque de Claudiopolis par M. de Tournon, & depuis Vicaire Apoſtolique, eut auſſi une Lettre de Cachet qui le banniſſoit de Pondicheri. Ce Prélat, comme les Capucins, s'étoit auſſi ſéparé de communion d'avec les Jéſuites, à cauſe de leur rébellion au decret de M. de Tournon; & depuis il avoit publié dans Pondicheri un decret du ſaint Siége, confirmatif du decret du Légat.

XXVII. Les Capucins s'oppoſent à la Canoniſation du Pere Britto Jéſuite.

Le zéle des Peres Capucins ne s'eſt pas borné à pourſuivre l'exécution des decrets du ſaint Siége, qui condamnent les Rits Malabares: ils ont été encore attentifs à fournir des Mémoires pour empêcher, s'ils le peuvent, la Canoniſation du Pere Jean Britto, Jéſuite, ſollicitée par ſa Compagnie avec beaucoup d'ardeur. Les Jéſuites en font un Martir, & il ſe trouve que ce Martir diſciple du Pere Nobili, portoit l'habit des Brâmes, & permettoit toutes les idolâtries que les Jéſuites permettent aux Malabares. Le deſſein des Jéſuites en faiſant canoniſer ce prétendu Martir, eſt d'en conclure que les Rits Malabares n'ont rien de contraire à la pureté de l'Evangile, puiſqu'ils n'empêchent pas d'être mis au nombre des Saints.

XXVIII. Quelques-uns des faits rapportés par le P. Norbert ſur les excès des Jéſuites

Il n'eſt pas poſſible que nous entrions dans le détail de tous les faits criants que rapporte le Pere Norbert, pour prouver les prévarications des Jéſuites dans leurs Miſſions des Indes. Il faut nous borner. » Nous avons vû, dit le Pere Eſprit Supérieur de

Pondicheri, porter ici à ſept heures du ſoir en proceſſion un baſſin plein de farine & de ris, & au milieu du baſſin.... la moitié d'une coque de coco, pleine de beurre, qui eſt l'huile des Pagodes (c'eſt-à-dire des Temples des Idoles;) & dans ce beure une mêche allumée (cérémonie Païenne;) & tout cela porté par quatre hommes ſur un brancart avec la Croix élevée, & le Prêtre ſuivant avec la chappe noire & l'étole, au bruit des fifres, tambours, trompettes & tambourins. Nous avons vû des Chrétiens barbouillés de cendres faites de fiente de vache, divinité des Pagodes, eſtimées des Gentils remettre les péchés quels qu'ils puiſſent être: & le Prêtre les avoir bénies ſur l'Autel. On a vû ici un Pere Jéſuite nommé le Pere Turpin, revêtu des habits Sacerdotaux, ſe coucher ſur les marches de l'Autel devant que de dire la Meſſe, & ſe faire venir baiſer le gros orteil après trois genuflexions, comme à l'adoration de la Croix par les Malabares Chrétiens, pour imiter en cela une cérémonie Païenne, » (qui eſt ſi infame que nous n'oſons la rapporter.) chez les Malabares.

En 1700. le jour de l'Aſſomption, les Jéſuites firent à Pondicheri une Proceſſion nocturne où l'on portoit une Image de la ſainte Vierge, avec les mêmes cérémonies que les Gentils obſervent lorſqu'ils portent leurs idoles. » Les Idolâtres, dit le P. Norbert, ne pouvoient aſſez exprimer la joie qu'ils reſſentoient de voir que les cérémonies de leur Religion, ſervoient à donner du luſtre au Chriſtianiſme. » Dans une autre occaſion les Jéſuites firent une Proceſſion où ils porterent dans l'Oſtenſoir ou Soleil

qui ſert pour le Saint Sacrement, un morceau de l'habit de ſaint François Xavier; de ſorte que le peuple qui croioit que l'on portoit le Corps de Jeſus-Chriſt, ſe proſternoit dans les rues, croiant adorer Jeſus-Chriſt même. » Ce qui ſe paſſe dans les Pompes funébres n'eſt pas moins extraordinaire, dit encore le Pere Norbert. Par-tout ailleurs la Croix précéde; ici elle eſt après le cercueil. Le cortége qui accompagne le défunt fait porter devant ſoi le miroir dont il ſe ſervoit, afin que ſelon la ſuperſtition groſſiere uſitée dans le pais, il y puiſſe contempler ſon ame. Tous marchent dans un morne ſilence. Des décharges continuelles de mouſqueterie, tiennent lieu de chant & de prieres. » C'eſt ainſi que les Jéſuites enterrent les morts.

XXIX. Le Pere Norbert non ſuſpect d'avoir voulu favoriſer les prétendus Janſéniſtes en attaquant les Jéſuites.

Le Pere Norbert ne ſera point accuſé d'avoir voulu favoriſer les prétendus Janſéniſtes. On voit aſſez par la lecture de ſes Mémoires, quelles ſont ſes préventions contre eux. Peut-être a-t-il voulu ſe mettre lui-même à l'abri du reproche de Janſéniſme: mais il n'y réuſſira jamais. Selon les Jéſuites il y a deux ſortes de Janſéniſtes; Janſéniſtes d'Aſie ou des Indes, Janſéniſtes d'Europe. Les Janſéniſtes des Indes, ce ſont tous les Miſſionnaires qui condamnent les pratiques idolâtres des Jéſuites. Les Janſéniſtes d'Europe ſont tous ceux qui ſoutiennent les vérités que combattent les Jéſuites. A titre de Miſſionnaire oppoſé aux Idolâtres des Jéſuites, le Pere Norbert qu'il le veuille ou ne le veuille pas, ſera toujours regardé par la Société comme un des plus grands Janſéniſtes qu'il y ait eu. La diſpute ſur les Rits

Malabares a eu des ſuites, dont nous ne parlerons pas ici parce qu'elles appartiennent à l'Hiſtoire du dix-huitiéme ſiécle. Par la même raiſon nous ne dirons rien de tout ce que les Jéſuites ont fait ſouffrir à M. de la Baume Evêque d'Halicarnaſſe, choiſi par Clement XII. en 1737. pour viſiter les Egliſes de la Cochinchine.

XII.

XXX. Leur conduite à la Chine.

Nous finirons par la Chine, qui eſt le pais où les Jéſuites ſe ſont le plus ſignalés par des horreurs qui ont abouti à la mort d'un ſaint Cardinal, Légat du ſaint Siége, & à l'expulſion de tous les autres Miſſionnaires. Par ce moien un petit nombre de Jéſuites ſe ſont vûs ſeuls maîtres de ces vaſtes Régions. Nous ſommes obligés de nous reſſerrer & de nous borner à indiquer les ſources où le Lecteur pourra s'inſtruire de tant d'événemens que la poſtérité aura peine à croire. Pour avoir une idée juſte de cette grande affaire, il faut lire *la Relation de la nouvelle perſécution de la Chine, juſqu'à la mort du Cardinal de Tournon, dreſſée par le Pere François Gonzalès de Saint Pierre, Religieux de l'Ordre de Saint Dominique, & Miſſionnaire Apoſtolique à la Chine*, Supérieur des Religieux de cet Ordre, qui ont été exilés avec lui de cet Empire. Il y faut joindre les Ecrits que MM. des Miſſions Etrangeres du Séminaire de Paris ont publiés pour ſe défendre contre les calomnies des Jéſuites. Nous tirerons de ces différens Ecrits, & de quelques autres qui ont paru depuis, l'idée ſommaire que nous en

allons donner, en y ajoutant quelques endroits du troiſiéme volume de la *Morale Pratique*.

XXXI. Le P. Gaſpard de la Croix Dominicain premier Apôtre de la Chine.

Depuis la découverte des Indes Orientales, les Dominicains ont les premiers porté dans la Chine, la lumiere de l'Evangile. Le Pere Gaſpard de la Croix, Religieux de cet Ordre, aiant prêché l'Evangile avec ſuccès dans le Royaume de Camboie, entra dans la Chine en 1556. quatre ans après la mort de ſaint François Xavier, qui s'étant mis en chemin pour y aller, tomba malade dans l'Iſle de Sancian, & y mourut en 1552. Le Pere Gaſpard de la Croix attaqua les fauſſes divinités de la Chine, & y prêcha un Dieu crucifié, Sauveur & Médiateur des hommes. Les Mandarins ou Seigneurs le firent bannir du païs, & le zélé Miſſionnaire ſe retira à Ormus, où il convertit un grand nombre d'infidéles. Il fut appellé enſuite à Lisbonne où le Roi de Portugal le nomma à l'Evêché de Macao; il y mourut au ſervice des peſtiférés.

XXXII. Autres Miſſionnaires. Les Jéſuites vont troubler cette Miſſion.

En 1575. Le Pere Martin Rada Auguſtin entra dans la Chine, & y prêcha l'Evangile pendant cinq ans. Le Pere Ricci Jéſuite y paſſa avec les PP. Rogeri & Paſſi en 1581. Neuf ans après, le Pere Jean de Caſtro premier Provincial des Dominicains de Manille, & le Pere Benavidez depuis Archevêque de Manille, du même Ordre, ſe rendirent à la Chine pour obéir aux ordres de Grégoire XIII. qui avoit chargé particuliérement la Province du ſaint Roſaire des Philippines, de la converſion de ce grand Empire. Ils furent quelque-tems après ſuivis des Peres Martin & Mayor du même Ordre

Mais par l'intrigue du Pere Ricci & des autres Jéſuites, qui s'étoient déja acquis un grand crédit par leurs préſens, & ſur-tout par leur complaiſance pour l'idolâtrie, ils furent obligés de ſe retirer. Le Pere Caſtro fit une ſeconde tentative que les Jéſuites rendirent inutile. Le Pere Advarte Evêque de la Nouvelle Ségovie, & quelques autres Religieux Dominicains entrerent dans la Chine quelque-tems après : mais ils furent forcés par les Mandarins ſollicités par les Jéſuites, de quitter le païs. En 1587. le P. Loppez Dominicain fonda à Macao un Couvent de ſon Ordre, pour fournir des Miſſionnaires à la Chine. Mais les ſouterrains des Jéſuites rendirent cette entrepriſe ſans effet, & les Dominicains furent obligés de ſe retirer à Goa.

XXXIII. Ils s'en rendent maîtres & y commettent divers excès.

Le Pere Ricci avec ſes Confreres ſe rendit donc maître abſolu de la Miſſion. Il prêcha à la Chine la Religion Chrétienne, en la défigurant par le mélange des ſuperſtitions païennes, en adoptant les ſacrifices offerts à Confucius, fameux Philoſophe du païs, & aux ancêtres, apprenant aux Chrétiens à aſſiſter & même à coopérer au culte des Idoles, pourvû qu'ils adreſſaſſent leurs adorations à une Croix qu'on couvroit de fleurs, ou qui étoit attachée ſécretement à quelqu'un des cierges qu'on allumoit dans les Temples des faux Dieux. Enfin pour comble de prévarication, il fit même diſparoître la Croix, & en ſupprima totalement le ſigne ſalutaire qu'il ne voulut point qu'on montrât aux Infidéles; affectant de ne parler que de la gloire du Sauveur, & rougiſſant devant les Idolâtres des humiliations de Jeſus-Chriſt.

XXXIV. Caractere du Pere Ricci Jéſuite.

Ce Jéſuite étoit adroit & ruſé, & avoit tous les talens qui peuvent rendre un homme agréable aux Grands, & lui faire gagner la faveur des Princes ; mais en même-tems ſi peu verſé dans les matieres de la Foi, qu'il ſuffit, dit le ſaint Evêque de Conon, de lire ſon Livre de la véritable Religion, pour être convaincu qu'il ne ſçavoit pas même les premiers élémens de la Théologie. Il avoit donné des preuves de ce qu'il ſeroit capable de faire dans un âge plus avancé, lorſque faiſant à Goa ſon Cours de Théologie, il donna en matiere de Religion dans des nouveautés qui effraierent. Mais ſa politique lui fit trouver le ſecret de demeurer en paix à la Chine. Les Rois trouvoient en lui un homme complaiſant ; les Païens un Miniſtre qui s'accommodoit de leurs ſuperſtitions ; les Mandarins un fin politique, inſtruit de tout le manége de la Cour ; & le démon un miniſtre affidé qui affermiſſoit ſon régne parmi les Infidéles, loin de le détruire, & qui même l'étendoit parmi les Chrétiens. Il ne faut donc pas s'étonner qu'un homme, ainſi appuié du monde, ait joui d'une paix ſi profonde ſelon le ſiécle, & qu'il ait été exempt des perſécutions & des traverſes qui ſont le fruit & la récompenſe de la fidélité des Miniſtres qui ne prêchent que Jeſus-Chriſt crucifié, & qui ne mettent leur confiance & leur appui que dans les humiliations & les ſouffrances.

XXXV. Ce que les Jéſuites font ſouffrir à de Srs. Miſſionnaires.

En 1631. le Pere Ange Coqui Dominicain, entra dans la Chine comme par miracle par l'Iſle Formoſe. Ce poſte n'étoit point gardé par les ſuppôts de la Société, qui n'avoit ſes ſentinelles qu'à Canton, croiant

que c'étoit le ſeul endroit par où l'on pût arriver à la Chine. Le Pere Ange peu de tems après ſon entrée, reçut pour coopérateurs fidéles le Pere Jean-Baptiſte Moralez auſſi Dominicain, & le Pere Antoine de ſainte Marie de l'Ordre de ſaint François. Ces deux ſaints Miſſionnaires commencerent à prêcher l'Evangile dans ſa pureté; & le Pere Moralez aiant appris à fond la langue Mandarine, il découvrit dans les Chrétiens formés par les Jéſuites des pratiques idolâtres autoriſées par ces Peres. Il leur en écrivit auſſi-tôt avec le Pere Antoine, & ils leur propoſerent des Conférences pour éclaircir les matieres & convenir des vrais principes. Mais les Jéſuites pour toute réponſe leur ſuſciterent des traverſes & des perſécutions. Ces deux ſaints Miſſionnaires obſervés par les eſpions des Jéſuites, tomberent en 1638. entre les mains du Gouverneur de Fogan livré à la Société, qui les aiant condamnés à un ſupplice cruel & ignominieux pendant cinq jours, les bannit de la Chine & les fit conduire à Macao, d'où ils ne purent partir que deux ans après pour ſe rendre à Manille. Là ils informerent leurs Supérieurs de la conduite des Jéſuites; & le P. Charles Clément Han Provincial des Dominicains, en écrivit au Jéſuite Emmanuel Dias Viſiteur de la Société à la Chine, qui lui répondit que les articles qui faiſoient la matiere des plaintes, avoient été envoiés à Rome avec le Pere Alvarez Semedo pour être décidés par la ſainte Congrégation. Cette réponſe déterminat l'Archevêque de Manille & les Dominicains à envoier à Rome le Pere Moralez, qui partit en 1640. & arriva en

Moralez envoié à Rome.

cette ville en 1643. ſous le Pontificat d'Urbain VIII. Ce Pape aiant vû le Pere Moralez, dit qu'il avoit été informé par une autre voie des doutes qu'il avoit à lui propoſer ; qu'on les examineroit dans la Congrégation des Cardinaux, & qu'enſuite il en donneroit ſa déciſion, qui ſerviroit de régle à tous les Miſſionnaires. Cette autre voie étoit celle du Jéſuite Semedo, qui étoit arrivé à Rome un an auparavant, en 1642.

XXXVI. Pratiques idolâtres que les Jéſuites permettent à la Chine.

Le Pere Moralez, pour mettre la Congrégation plus au fait de cette diſpute, compoſa un Ecrit qui renfermoit dix ſept queſtions ſur autant de pratiques des Jéſuites à la Chine ; ſur leſquelles il demandoit une déciſion. Voici quelques-unes de ces pratiques. 1. De diſpenſer les Chrétiens des Commandemens de l'Egliſe. 2. D'omettre dans le Baptême pluſieurs ſaintes Cérémonies. 3. De permettre l'uſure la plus criante. 4. De permettre aux Chrétiens de contribuer à la dépenſe des ſacrifices & des fêtes des Idoles. 5. De conſentir que les Gouverneurs des villes qui avoient embraſſé le Chriſtianiſme, offriſſent des ſacrifices à l'Idole Chinchoam & ſe proſternaſſent en ſa préſence, pourvû qu'ils euſſent l'attention de cacher une Croix à laquelle ils rapportaſſent leurs adorations. 6. De ſouffrir qu'on rende à Confucius des honneurs ſemblables, pour obtenir de lui l'eſprit, la ſcience, la ſageſſe, & pour le remercier de les avoir reçus. 7. De permettre de pareils ſacrifices aux ancêtres, pour en obtenir des proſpérités & une famille nombreuſe. 8. D'autoriſer ces ſortes de ſacrifices, pourvû qu'on eût ſoin de rapporter ce culte à une Croix qu'on auroit eu ſoin de cacher

dans le lieu du ſacrifice. 9. D'avoir ſoin de ne point inſtruire les Catécumenes de l'impiété de ces pratiques, afin que leur ignorance pût les excuſer, & de leur donner le Baptême dans cet état. 10. De permettre à leurs Chrétiens de faire dire des Meſſes pour leurs parens morts dans l'infidélité. 11. D'éviter de parler de Jeſus-Chriſt crucifié, de montrer le Crucifix aux Catécumenes & de l'expoſer dans leurs Egliſes, de peur de s'attirer des perſécutions de la part d'un peuple qui a la Croix en horreur, & qui en regarde le myſtére comme une folie.

XXXVII. Elles ſont condamnées à Rome.

Ces pratiques & autres ſemblables furent condamnées par le ſaint Office en 1644. Innocent X. confirma ce jugement en 1645 & ordonna que le Decret fût envoié au Pere Moralez qui étoit alors à Madrid. Ce Dominicain muni de cette déciſion partit d'Eſpagne en 1646. avec trente Religieux de ſon Ordre, entre leſquels étoit le Pere Dominique Navarrette, depuis Archevêque de ſaint Domingue, & Philippe Prado Archevêque de Manille. Il paſſa par le Mexique, où il fut retenu plus d'un an par les intrigues des Jéſuites; enſuite il alla à Goa, & y laiſſa des copies autentiques du Decret qui y fut publié dans les formes. Etant enfin entré dans la Chîne en 1649. il ſignifia le Decret au P. Emmanuel Dias Vice-Provincial des Jéſuites, qui parut le recevoir avec ſoumiſſion à en juger par les termes de ſa Lettre au P. Moralez. *Nous avons reçu*, écrit-il à ce Pere, *le paquet de la Propagande ; nous l'avons mis ſur notre tête, comme enfans d'obéiſſance : nous aſſurons votre Révérence qu'en tout ce que nous pourrons, nous obéirons à ce que nous ordonne le S. Siége.*

XXXVIII. Les Jéſuites ſurprennent un Bref à Alexandre VII.

Mais par ces termes, *nous obéirons en tout ce que nous pourrons*, les Jéſuites ſe ménagerent une ouverture pour mettre bientôt ſous leurs pieds le Decret qu'ils avoient mis ſur leurs têtes par une honteuſe diſſimulation : car ces Peres *ne peuvent jamais* tout ce qui eſt contraire à leur ambition & à leur politique. En effet changeant en honneur civil & cérémonie politique les cultes viſiblement ſuperſtitieux, qu'ils rendoient à Confucius & aux ancêtres, ils vinrent à bout, par leur Pere Martini qu'ils envoierent à Rome, de ſurprendre la Religion d'Alexandre VII. qui, deſirant faciliter aux Chinois l'entrée de la Religion, & ne voiant rien dans le faux expoſé du Pere Martini, qui marquât un culte religieux, décida que ſuivant ce qui avoit été propoſé (dont la fauſſeté ne lui étoit pas connue) on pouvoit permettre aux Chrétiens Chinois les cérémonies rapportées, parce qu'il paroiſſoit qu'elles n'étoient qu'un culte civil & politique. Quant à ce qui regarde l'aſſiſtance au culte ſuperſtitieux des Idolâtres Chinois, le Pape décide que les Chrétiens y peuvent être préſens d'une préſence purement paſſive, ſur-tout après qu'ils auroient fait une proteſtation de leur Foi, & lorſqu'il n'y auroit aucun danger de ſubverſion, & qu'on ne peut autrement éviter les inimitiés & les haines. Ce Decret eſt du 23. Mars 1656.

XXXIX. Plaintes des Dominicains. Comment on y a égard à Rome.

Les Jéſuites triompherent de cette honteuſe ſurpriſe faite au Pape, & firent auſſitôt paſſer ſon Decret à la Chine. Au reſte, à bien prendre ce Decret, il condamne plus les Jéſuites qu'il ne les autoriſe, comme l'ont prouvé clairement Meſſieurs des Miſ-

ſions étrangeres dans leur quatriéme Mémoire, où ils établiſſent ces quatre propoſitions. La premiere que les Jéſuites font à la Chine tout ce qui n'eſt pas dans ce Decret; la ſeconde qu'ils ne font rien de ce qui y eſt énoncé; la troiſiéme qu'ils l'ont obtenu ſur un faux expoſé, ce qui le rend nul; la quatriéme qu'il eſt accompagné de conditions qui ne ſe rencontrent jamais dans la pratique. Cependant non-ſeulement ils ſe ſervent de ce Decret pour autoriſer leurs ſuperſtitions; mais ils prétendent que le premier qui fut dreſſé ſous le Pontificat d'Innocent X. a été par-là anéanti ou révoqué. Les Dominicains ſentant la néceſſité de remédier à un ſi grand ſcandale, envoierent à Rome le Pere Polanco pour s'y plaindre des diſcours & de la conduite des Jéſuites. Les plaintes de ce Miſſionnaire y furent écoutées, mais de maniere qu'on laiſſa ſubſiſter les deux Decrets d'Innocent X. & d'Alexandre VII. en déclarant que le Decret d'Innocent X. n'avoit point été révoqué & devoit être obſervé ſelon ſa forme & teneur; & que celui d'Alexandre VII. devoit avoir ſa force relativement aux demandes & aux circonſtances expoſées dans les doutes. C'eſt ce que vouloient les Jéſuites.

XL. Nouveaux efforts des Dominicains. Le Pape envoie des Vicaires Apoſtoliques.

Il ne termina pas les conteſtations, & n'arrêta point les ſcandales. Les Dominicains ſe virent donc obligés d'envoier à Rome un nouveau Député pour inſtruire la Congrégation, & la convaincre de la néceſſité de s'expliquer avec toute la clarté qu'exige une matiere ſi importante. Le choix tomba ſur le Pere Navarette depuis Archevêque de ſaint Domingue. Ce ſavant Domi-

nicain arrivé à Rome y fit connoître les excès des Jéſuites. La Congrégation les condamna, mais ſans pouvoir ni en réprimer les auteurs, ni faire ceſſer le ſcandale. Il fallut donc envoier à la Chine des Vicaires Apoſtoliques, qui revêtus des pouvoirs du ſaint Siége examinaſſent par eux-mêmes l'état des choſes, & puſſent enſuite donner les déciſions néceſſaires. On choiſit ces Vicaires Apoſtoliques dans la nouvelle Congrégation des Miſſions Etrangeres qui venoit de s'établir à Paris. Après les avoir revêtus du caractere Epiſcopal, on les fit partir pour la Chine au nombre de trois, ſçavoir François Palu Evêque d'Héliopolis, Lambert de la Morte Evêque de Bérithe, & Edme de Colondi Evêque de Métellopolis. Mais la perſécution élevée contre les Chrétions à la Chine, ne leur aiant pas permis d'y entrer, M. d'Héliopolis s'arrêta au Tonquin, M. de Bérithe à la Cochinchine; & M. de Métellopolis à Siam où l'on établit un Séminaire. Ce ne fut qu'en 1684. que M. d'Héliopolis y entra enfin avec Meſſieurs Maigrot, le Blanc & quelques autres. Quoique ces Meſſieurs y fuſſent entrés avec des inclinations très-favorables aux Jéſuites, ils furent bien-tôt obligés à la vûe de leurs ſuperſtitions & de leurs relâchemens, de ſe déclarer contre eux, & de prendre le parti des Dominicains fidéles à leur miniſtere.

XLI. M. l'Evêque de Conon condamne les pratiques idolâtres. Révolte des Jéſuites.

Pluſieurs années ſe paſſerent à examiner, à diſcuter, à approfondir & à prendre ſurtout les meſures les plus convenables & les plus fortes pour abolir les pratiques idolâtres. Enfin après avoir uſé de patience pendant neuf ans, M. Maigrot Docteur de Sor-

bonne, Vicaire Apoſtolique de Tokien & Evêque de Conon, donna un Mandement le 26 de Mars 1693. dans lequel il défend. 1. De ſe ſervir de *Tien* ou de *Xangii* pour exprimer le nom de Dieu, celui que les Chinois entendent par ce mot n'étant pas celui que les Chrétiens adorent. 2. D'expoſer les tableaux où ſont écrits ces mots *King Tien*, Adorez le Ciel. 3. Il déclare que l'expoſé fait à Alexandre VII. n'eſt pas véritable. 4. Il défend aux Chrétiens l'aſſiſtance aux ſacrifices ou oblations ſolemnelles de Conſucius ou des ancêtres morts. Il proſcrit les Tablettes avec l'inſcription, *C'eſt ici le ſiége de l'ame N.* 6. Il condamne comme fauſſes, téméraires & ſcandaleuſes, les propoſitions avancées par certains Miſſionnaires (les Jéſuites) qui prétendent que la Philoſophie des Chinois bien entendue n'a rien de contraire à la Loi Chrétienne. 7. Il donne divers moiens de ſe précautionner contre la lecture des livres Chinois. Ce Mandement fut approuvé par les deux autres Vicaires Apoſtoliques & obſervé par les Miſſionnaires, excepté les Jéſuites. Ces Peres qui dominoient depuis long-tems dans cet Empire, ne purent s'accoutumer à ſe ſoumettre à ces nouveaux Supérieurs. Leur amour pour l'indépendance & la crainte de ſe voir punis de différens excès où ils tomboient dans l'exercice de leurs fonctions, les engagerent à ſecouer tout joug, & à attaquer ouvertement les Evêques & les autres nouveaux Miſſionnaires que le ſaint Siége envoioit pour partager avec eux le ſoin des ames. Voici ce que dit M. Urbain Cerri Sécrétaire de la Congrégation *de Propagandâ fide* dans un Ecrit qu'il

a fait ſous ce titre : *Etat de la Religion Chrétienne dans tout le monde préſenté à Notre ſaint Pere le Pape Innocent XI.*

» Arrivés qu'ils furent aux Indes, (les » Vicaires Apoſtoliques) la Congrégation » ſçait quelles & combien grandes ont été » les contradictions qu'ils ont eu à ſouffrir » de la part des Jéſuites. Comme ces Peres » s'étoient trouvés les premiers dans les In- » des, c'étoit bien à contre-cœur qu'ils ſe » voioient ſoumis aux Vicaires Apoſtoliques. » Il leur ſembloit avoir perdu une bonne » partie de leur réputation, & n'être plus » comme autrefois les maîtres & les arbitres » des inclinations de ce peuple qui avoit » connu combien les Evêques ſurpaſſoient » les Jéſuites en bonté & en déſintereſſe- » ment. Ce fut la raiſon qui fit que ces Pe- » res commencerent à les décrier dans les » Aſſemblées publiques & dans les Egliſes » mêmes : & faiſant un damnable Schiſme, » ils firent ſavoir par des Lettres circu- » laires que les peuples euſſent à ne point » reconnoître ces Evêques, ni à leur obéir. » Ils leur firent accroire par adreſſe, que » c'étoient des Evêques intrus & héréti- » ques, & que tous les Sacremens admi- » niſtrés par eux & par leurs Prêtres étoient » nuls & ne pouvoient être que ſacriléges ; » & ſur cette ſuppoſition, ils les faiſoient » ſans ceſſe réitérer, ſoutenant dans leurs » prédications qu'il valoit mieux mourir » ſans Sacremens, que de les recevoir par » leur miniſtére. C'eſt-là le prétexte du dé- » cri & de la perſécution que leur font ces » Peres. Ils en ont fait tranſporter à l'Inqui- » ſition de Goa. Ils ſe ſont ſervi des Princes » Idolâtres pour en chaſſer d'autres... Ils

» emploierent, pour venir à bout de leurs » deſſeins, des ſcélérats & des Apoſtats; & » ils réduiſirent ces pauvres Prélats à de telles » extrémités, qu'ils furent obligés de députer » à cette Cour un Agent pour repréſenter » le pitoïable état où ils ſe trouvoient. Les » Jéſuites & leurs Partiſans ne ceſſoient de » décrier les Vicaires Apoſtoliques par toute » ſorte d'impoſtures, & ils ne perdoient au- » cune occaſion de les faire chaſſer de ces » Royaumes, faiſant même paſſer leurs ca- » lomnies juſqu'aux oreilles des Princes Ca- » tholiques en Europe, avec toute ſorte d'ar- » tifices imaginables. »

Ainſi parle le Sécrétaire de la Congrégation de la *Propagande*, c'eſt-à-dire l'homme du monde qui devoit être le mieux inſtruit des affaires de la Chine; puiſque tous les papiers qui concernent les affaires des Miſſions paſſent par ſes mains. Auſſi le Pape Innocent XI. ne crut pouvoir faire rendre l'obéiſſance qui étoit due à ſes Vicaires Apoſtoliques, qu'en chaſſant de la Chine quatre Jéſuites des plus brouillons, & qui étoient à la tête des révoltés. Un de ces Jéſuites nommé le Pere Fuciti, fut aſſez inſolent pour s'emporter un jour juſques à dire à M. l'Evêque de Berithe & à ſon Vicaire Général, qu'ils étoient *uſurpateurs*, *ſuperbes*, *hypocrites*, *envieux*, *hérétiques*, *Janſéniſtes*, *uſuriers*, & autres ſemblables outrages. Les Jéſuites de Manille traiterent bien plus indignement M. Palu Evêque d'Héliopolis qui fut jetté avec ſes compagnons par la tempête ſur les côtes des Iſles Philippines en allant à ſon Vicariat du Tonquin. Ils firent courir le bruit que c'étoit un Evêque hérétique & eſpion

du Roi de France, & ils eurent le plaiſir malin de le tenir en captivité pendant ſix mois dans leur maiſon, où ils le traiterent indignement, & l'obligerent enſuite de monter ſur un vaiſſeau pour être conduit en Eſpagne, afin de rendre raiſon de ſa conduite. (C'étoit vers l'an 1675.) ils lui firent faire par-là le tour du monde, & l'empêcherent pendant plus de trois ans d'exercer ſes fonctions Apoſtoliques dans la Miſſion qu'ils avoient entrepris de renverſer. Voyez le Mémorial que ce ſaint Evêque préſenta en arrivant en Eſpagne au Conſeil Royal des Indes, & qui ſe trouve à la fin du ſeptiéme tome de la *Morale Pratique*.

XIII.

XLII. **Le P. Tellier Jéſuite entreprend de répondre au Livre de la *Morale Pratique*.**

Tous ces faits ſont appuiés ſur des preuves inconteſtables. Nous n'entreprenons pas d'en expoſer une multitude d'autres, que l'on trouve dans un grand nombre d'Ecrits dont il ne nous eſt pas poſſible de parler, & dans les huit volumes de la *Morale Pratique*, où nous avons puiſé preſque tout ce que nous venons de rapporter. Le Pere Tellier Jéſuite, & depuis Confeſſeur de Louis XIV. entreprit en 1689. de répondre aux deux premiers volumes, & intitula ſa réponſe: *Défenſe des nouveaux Chrétiens, &c.* Il convint que c'étoit avec beaucoup de juſtice qu'on pouvoit appliquer à l'Egliſe ce qu'un ancien avoit dit de la République, qu'il étoit de ſon intérêt que les méchans fuſſent connus: *Intereſt Reipublicæ cognoſci malos.* Si donc les Jéſuites étoient tels qu'ils étoient repréſentés dans la Morale Pratique, c'étoit,

roit, ſelon lui, un ſervice rendu à l'Egliſe que de les avoir fait connoître. Après un tel aveu, le Pere Tellier n'avoit garde de reconnoître que les Jéſuites fuſſent en effet coupables de tout ce qu'on leur reprochoit dans le Livre de la *Morale Pratique*. Il entreprit leur défenſe avec tant de confiance, qu'il conſentit que les Jéſuites paſſaſſent pour convaincus de tout ce qu'on a jamais publié contre eux, s'il ne démontroit pleinement que le Livre de la Morale Pratique n'eſt plein que d'impoſtures non-ſeulement les plus inſenſées, mais même les plus noires qui ſe puſſent imaginer. Il nia tous les faits, accuſa de ſuppoſition les piéces les plus importantes qu'on avoit rapportées. Il produiſit à ſon tour des piéces pour convaincre les autres de fauſſeté, & il s'engagea à paſſer non-ſeulement pour un ſcélérat, mais même pour un inſenſé, ſi l'on pouvoit prouver qu'elles fuſſent ſuppoſées. Le Pere Tellier & ſes adverſaires ſe trouvoient donc dans un terrible défilé. Il n'y avoit pas moien de s'en tirer, ſans que les uns ou les autres fuſſent couverts d'une ignominie éternelle.

XLIII. M. Arnauld le réfute & continue l'Ouvrage commencé par M. de Pont-Château.

La même année 1689. M. Arnauld réfuta le Pere Tellier en faiſant un troiſiéme volume de la Morale Pratique, dans lequel il juſtifie les deux premiers. Cet ouvrage qui eſt demeuré ſans replique, eſt un chef-d'œuvre & un modéle de ce qu'on peut faire de plus fort en genre de preuve de faits. M. Arnauld y prouva démonſtrativement la vérité des faits, & la fidélité des piéces rapportées dans le premier volume, & il convainquit le Pere Tellier par des preuves autentiques d'avoir produit des actes & des pié-

ces fauſſes, fabriquées exprès pour ſervir à ce qu'il vouloit prouver. Le Livre du Pere Tellier fut tellement décrié, que tout le crédit des Jéſuites ne put pas empêcher qu'il ne fût cenſuré à Rome par un Décret de l'inquiſition ; & tout ce qu'ils purent obtenir, ce fût qu'on y ajoutât que c'étoit juſqu'à ce qu'il fût corrigé ; *donec corrigatur :* ce qui n'a pas été exécuté, ce qui ne pouvoit même l'être à cauſe de la grande quantité de choſes qu'on y avoit relevées dans l'examen qui en avoit été fait. M. Arnauld dans les volumes ſuivans de la Morale Pratique, continua de mettre dans tout leur jour les faits que les Jéſuites avoient voulu nier ou obſcurcir, & fit connoître en même-tems la vertu & le mérite de pluſieurs grands hommes qui avoient été l'objet de la perſécution & des injuſtices de ces Peres dans les différentes parties du monde. Enfin dans le huitiéme volume publié en 1693. qui eſt auſſi intitulé, *Inſtruction du Procès ſur la calomnie*, il convainquit les Jéſuites qui s'étoient plaints avec tant de feu des prétendues calomnies du Livre de la Morale Pratique, d'avoir eux-mêmes calomnié MM. de Port-Royal avec une injuſtice, une perſévérance, une opiniâtreté dont on auroit peine à croire que des Religieux fuſſent capables, ſi on ne ſavoit que leur ſentiment eſt, (comme les Curés de Paris le leur ont reproché dans leur neuviéme Ecrit) *que ce n'eſt tout au plus qu'un péché véniel*, qu'on pourroit même éviter par une reſtriction mentale, *d'impoſer de faux crimes pour ruiner la créance de ceux qui parlent mal de nous.*

XIII.

XLIV. Leur attachement à des pratiques ſuperſtitieuſes & idolâtres. Leurs démêlés avec MM. des miſſions Etrangeres.

Les diſputes touchant l'idolâtrie & les cérémonies ſuperſtitieuſes qu'on reprochoit aux Jéſuites de permettre aux nouveaux Chrétiens de la Chine, font partie de l'affaire dont nous venons de parler, & qui a été pouſſée beaucoup plus loin dans la ſuite. Les Jéſuites étoient accuſés dans les deux premiers volumes de la *Morale Pratique*, de permettre aux Chinois l'idolâtrie & les honneurs ſuperſtitieux que ces peuples avoient accoutumé de rendre aux ames de leurs Ancêtres. Ce fut un des points ſur leſquels le Pere Tellier ſe récria le plus, comme ſur une calomnie inſenſée & qui devoit couvrir d'une éternelle confuſion ceux qui l'avoient oſé avancer. Mais outre les preuves que M. Arnauld en donna dans le ſixiéme & ſeptiéme volume de la Morale Pratique, l'éclat que firent enſuite les affaires de la Chine fut une preuve déciſive de la juſtice de l'accuſation. L'an 1700. lorſque le Livre du Pere le Comte Jéſuite, où il juſtifioit la Religion des anciens Chinois, fut cenſuré en Sorbonne, M. Briſacier Supérieur des Miſſions Etrangeres & M. Courcier Théologal de Paris qui avoient approuvé la *Défenſe des nouveaux Chrétiens* du Pere Tellier, ſe crurent obligés de retracter leur approbation; & comme les Jéſuites prétendoient éluder la rétractation de M. Briſacier par de vaines chicanes, il en fit une nouvelle qui ſuppléoit à tout ce qui pouvoit laiſſer de l'obſcurité dans ſa premiere. MM. des Miſſions Etrangeres convainquirent les Jéſuites dans leurs

excellens Mémoires, non-ſeulement d'avoir autoriſé les idolâtries Chinoiſes, mais d'avoir réſiſté ouvertement au Cardinal de Tournon que Clément XI. avoit envoié à la Chine en qualité de Légat du ſaint Siége, pour prendre connoiſſance de cette affaire. Lorſqu'il y fut arrivé en 1705. quoiqu'il eût toujours été ami des Jéſuites, il ne put s'empêcher de les déſaprouver, & d'emploier les cenſures pour les réduire quand il vit que les voies de douceur ne produiſoient aucun effet. Les Jéſuites non-ſeulement ne firent aucun cas de ces Cenſures, mais le perſécuterent ſi cruellement en ſe ſervant de l'autorité de l'Empereur de la Chine auprès duquel ils avoient tout pouvoir, que ce Cardinal, après avoir eſſuié toutes ſortes de mauvais traitemens, mourut enfin de miſére au mois de Juin 1710. privé de tout ſoulagement & de toute conſolation dans la propre maiſon des Jéſuites à Macao où il avoit été mis par ordre de l'Empereur. Clément XI quelqu'ami qu'il fût des Jéſuites, ne put s'empêcher de les condamner ſolemnellement par la Bulle *Ex illâ die*, donnée l'an 1715. Mais la rébellion des Jéſuites contre cette Bulle a été une preuve déciſive qu'ils ne ſont dévoués à l'autorité du Pape qu'à proportion qu'ils en diſpoſent pour l'avantage de leur Société; & qu'ils ne veulent qu'on le croie infaillible, qu'autant qu'il décidera en leur faveur.

XLV. Lettre de M. le Cardinal de Tournon Légat du S. Siége à la Chine.

Le paragraphe 32. de la *Réponſe de MM. des Miſſions Etrangeres à la proteſtation des Jéſuites*, a pour titre : *Preuves que les Jéſuites ſont les véritables auteurs de tous les mauvais traitemens que M. le Cardinal de*

Tournon a ſouffert dans la Chine & de tous ceux qu'il ſouffre encore à Macao. On trouve parmi ces preuves le témoignage de M. le Cardinal de Tournon lui-même, dans une Lettre où il rapporte une partie des excès des Jéſuites & des perſécutions qu'ils ont ſuſcitées dans la Chine aux Evêques & aux autres Miſſionnaires de différens Ordres. Cette Lettre eſt écrite à M. Maigrot, Evêque de Conon, qui étoit pour lors priſonnier chez les Jéſuites. » Il eſt juſte, dit-il, de verſer des larmes ſur un Evêque qui eſt priſonnier pour la Religion, non pas tant à cauſe de la perte qu'il ſouffre de ſa liberté, qu'à cauſe de la perſécution qu'on fait à l'Egliſe; & ces larmes doivent être d'autant plus ameres, qu'il eſt plus ſurprenant & plus extraordinaire, que *ce ſoit des Religieux qui ſoient tout enſemble & ſes accuſateurs & ſes geoliers.* Mais conſolez-vous, où le ſaint Eſprit ſe trouve, là ſe trouve la liberté; & nous liſons avec joie, que ceux-là ſont bienheureux, qui ſouffrent perſécution pour la vérité & pour la juſtice. Comment donc pourrions nous parler avec douleur de ce que l'Evangile nous repréſente comme un ſujet de conſolation? Certainement celui-là ſouffre pour le nom de Jeſus, qu'on couvre d'opprobres, parce qu'il défend la gloire & la pureté de l'Evangile, & parce que ſans s'effraier en aucune ſorte des peines ni des injures, il combat généreuſement pour venger le culte du vrai Dieu, & pour l'affranchir tout enſemble & de la turpitude des ſuperſtitions & des paroles du menſonge. »

Le Légat dit enſuite que les Jéſuites tâchent de couvrir leurs paſſions & les déré-

glemens de leur conduite, par l'artifice & la violence ; qu'ils donnent au mal le nom de bien, & au menſonge celui de vérité. » Leur extravagance, ajoute-t-il, ne ſera-t-elle pas confondue ? Avec des perſonnes de ce caractere il faut vaincre par la patience. Y a-t-il quelqu'un, quoique revêtu d'autorité, qui puiſſe les avertir de leurs déſordres, ſans qu'auſſitôt ils le regardent comme leur ennemi, & dès-là comme un homme condamnable ! . . J'envie le ſort du Catéchiſte Jean, à qui les Miſſionnaires ont tant d'obligation pour les ſervices qu'il leur rend depuis longtems. C'eſt à cauſe de moi, & comme à ma place, qu'il a été empriſonné avec vous, afin qu'en ſa perſonne j'euſſe part à l'injure qui vous eſt faite, quoique je n'en aie pas à votre mérite. J'apprens avec une extrême plaiſir qu'il ſouffre courageuſement ; & je ne doute pas que ce ne ſoit votre exemple qui l'anime, puiſqu'il y a peu de Néophites dans cette Miſſion qui ſoient auſſi fermes qu'il ſeroit à deſirer. Je le ſalue tendrement en Jeſus-Chriſt, & je le recommande à votre charité. Du reſte, prenez courage en notre Seigneur, & cherchez votre force dans ſa vertu toute-puiſſante ; car je crains que pluſieurs autres tribulations encore plus grandes ne vous attendent, ſur-tout étant, comme vous êtes, privé de tout ſecours humain, (chez les Jéſuites) au milieu de tant d'amertumes. Mais vous n'êtes pas un enfant flotant & agité, qui ſoit capable de ſe laiſſer emporter à tous les vents de doctrine par la malice des hommes, & par leur adreſſe à engagér dans l'erreur. Toute notre confiance eſt donc en Dieu par Jeſus-Chriſt,

que j'eſpere qui vous conſervera & l'innocence & la vie : de même qu'il nous a déja délivrés de tant de périls, & nous nous confions qu'il nous en délivrera encore dans la ſuite. Le ſoin que vous avez de prier pour nous y contribuera auſſi. Je ne ceſſerai point de mon côté, de me ſouvenir de vous dans mes prieres, quelque mépriſables qu'elles ſoient par ma foibleſſe : cependant je vous embraſſe ici dans le ſaint baiſer de la charité fraternelle. »

XLVI. Les Jéſuites s'emparent des papiers & du corps de ce Légat que les mauvais traitemens avoient fait mourir.

Les Jéſuites non contens d'avoir fait périr de miſére dans leur propre maiſon, M. le Cardinal de Tournon, & d'avoir banni de la Chine tous les Miſſionnaires qui lui étoient attachés, vinrent s'emparer du corps de ce ſaint Cardinal qu'on avoit mis en dépôt dans une maiſon qui lui appartenoit & qu'il avoit laiſſée à la *Propagande*. Ils s'emparerent en même-tems de tous les papiers de la légation, & d'un grand nombre de lettres qui avoient été écrites au Légat, dans l'eſpérance d'anéantir les preuves de leurs excès. Ils firent en même-tems embarquer pour la côte de Coromandel, deux anciens Miſſionnaires qui avoient été fort attachés au Cardinal de Tournon. Le Pape Clément XI aiant appris cette violence, en parut indigné, & témoigna vouloir en faire une juſtice exemplaire. Mais les Jéſuites ſçurent bien appaiſer l'eſprit du ſaint Pere, & gagner par leurs flatteries & par leurs préſens les principaux Officiers de la Cour de Rome.

XV.

XLVII. Morale Pra-

Nous parlerons dans l'article xxxv. des

tique des Jéſuites par rapport à la calomnie.

principes que les Jéſuites ont ſur la calomnie. Ils n'ont pas manqué de les mettre en pratique, à l'égard de tous ceux qu'ils croioient ennemis de leur Société. Il n'y a point de crimes qu'ils ne leur aient imputés. On en voit une partie dans le huitiéme volume de la Morale Pratique, où l'on s'attache à détruire ces calomnies. On y trouve entre autres la réfutation de l'Aſſemblée fabuleuſe de Bourg-Fontaine. Voici ce qu'en dit M. Paſcal dans la ſeiziéme Provinciale en parlant des excès du Pere Meynier. » Il n'a pas ſuffi aux Jéſuites d'imputer à l'Auteur de la Fréquente Communion & aux Filles du ſaint Sacrement, de ne pas croire le très-ſaint Sacrement. Il a fallu pour ſatisfaire leur paſſion, qu'ils les aient accuſés enfin d'avoir renoncé à Jeſus-Chriſt & à leur baptême. Ce ne ſont pas là, mes Peres, des contes en l'air comme les vôtres; ce ſont les funeſtes emportemens par où vous avez comblé la meſure de vos calomnies. Une ſi inſigne fauſſeté n'eût pas été en des mains dignes de la ſoutenir, en demeurant en celles de votre bon ami Filleau, par qui vous l'avez fait naître. Votre Société ſe l'eſt attribuée ouvertement, & votre P. Meynier vient de ſoutenir *comme une vérité certaine* que Port-Royal forme une cabale ſecrette depuis trente-cinq ans, dont M. de ſaint Cyran & M. d'Ipre ont été les Chefs, *pour ruiner le Myſtere de l'Incarnation, faire paſſer l'Evangile pour une hiſtoire apocryphe, exterminer la Religion Chrétienne, & élever le Déiſme ſur les ruines du Chriſtianiſme.* Eſt-ce là tout, mes Peres? Serez-vous ſatisfaits ſi l'on croit tout cela de ceux

que vous haïſſez ? Votre animoſité ſeroit-elle enfin aſſouvie, ſi vous les aviez mis en horreur, non-ſeulement à tous ceux qui ſont dans l'Egliſe, par *l'intelligence avec Geneve*, dont vous les accuſez, mais encore à tous ceux qui croient en Jeſus-Chriſt, quoique hors l'Egliſe, par le *Déiſme* que vous leur imputez ? »

» Mais à qui prétendez-vous perſuader ſur votre ſeule parole, ſans la moindre apparence de preuve, & avec toutes les contradictions imaginables, que des Prêtres qui ne prêchent que la grace de Jeſus-Chriſt, la pureté de l'Evangile, & les obligations du Baptême, ont renoncé à leur baptême, à l'Evangile & à Jeſus-Chriſt ? Qui le croira, mes Peres ? Le croiez-vous vous-mêmes, miſérables que vous êtes ? Et à quelle extrêmité êtes-vous réduits, puiſqu'il faut néceſſairement ou que vous prouviez qu'ils ne croient pas en Jeſus-Chriſt, ou que vous paſſiez pour les plus abandonnés calomniateurs qui furent jamais. Prouvez le donc, mes Peres. Nommez cet *Eccléſiaſtique de mérite* que vous dites avoir aſſiſté à cette Aſſemblée de Bourg-Fontaine en 1621. & avoir découvert à votre Filleau le deſſein qui y fut pris de détruire la Religion Chrétienne. Nommez ces ſix perſonnes que vous dites y avoir formé cette conſpiration. Nommez celui *qui eſt déſigné* par ces lettres A. A. que vous dites *n'être pas Antoine Arnauld*, parce qu'ils vous a convaincus qu'il n'avoit alors que neuf ans, *mais un autre que vous dites être encore en vie, & trop bon ami de M. Arnauld pour lui être inconnu.* Vous le connoiſſez donc, mes Peres,

& par conſéquent ſi vous n'êtes vous mêmes ſans Religion, vous êtes obligés de déferer cet impie au Roi & au Parlement pour le faire punir comme il le mérite. Il faut parler, mes Peres, il faut le nommer, ou ſouffrir la confuſion de n'être plus regardés que comme des menteurs indignes d'être jamais crus. C'eſt en cette maniere que le bon Pere Valerien nous a appris qu'il falloit mettre à la *gêne* & pouſſer à bout de tels impoſteurs. Votre ſilence là-deſſus ſera une pleine & entiere conviction de cette calomnie diabolique. Les plus aveugles de vos amis ſeront contrains d'avouer *que ce ne ſera point un effet de votre vertu, mais de votre impuiſſance.* »

Nous nous contentons d'avoir touché ici ſuccinctement ce point de la Morale Pratique des Jéſuites, qui regarde la calomnie. Nous y reviendrons, comme nous l'avons dit, dans l'article xxxv. où il trouvera ſa place naturelle.

ARTICLE XXIII.

Diſputes ſur la lecture de l'Ecriture Sainte, & la traduction des Offices de l'Egliſe. Verſion du Nouveau Teſtament imprimée à Mons. Requête préſentée au Roi à cette occaſion.

I.

ON a recueilli dans des Ouvrages célebres une multitude de paſſages dans leſquels les Jéſuites entreprennent d'établir que le commun des fidéles ne doit point lire l'Ecriture Sainte, & qu'ainſi on ne doit point la traduire en des langues vulgaires. Ils ſont également ennemis de la traduction des Offices de l'Egliſe, & ils ont généralement beaucoup d'oppoſition à tout ce qui pourroit répandre la lumiere dans l'eſprit des fidéles, & leur donner une connoiſſance ſolide de la Religion. Les Jéſuites ſe trouvent encore ſur ce point entiérement oppoſés aux ſaints Peres, qui ne pouvoient ſe laſſer d'exhorter à la lecture des Livres ſaints les fidéles qu'ils inſtruiſoient. Saint Chryſoſtôme dit dans une de ſes Homelies, qu'il n'y a que le diable qui puiſſe détourner de cette lecture. Dans les beaux ſiécles de l'Egliſe les Chrétiens trouvoient leurs délices dans la méditation de l'Ecriture, & ils en faiſoient

I. Maximes des Jéſuites ſur la lecture de l'Ecriture. Combien elles ſont contraires à celles des ſaints Peres.

leur nourriture continuelle. Les Pasteurs l'expliquoient dans les Assemblées & recommandoient aux fidéles de la lire assiduement dans leurs maisons, & de la faire apprendre à leurs enfans. Ce que nous savons des mœurs des Chrétiens de ces heureux tems, fait voir avec quel avantage ils suivoient en cela les avis de leurs Pasteurs.

II. Comment l'ignorance s'est introduite dans l'Eglise.

Nous avons vû dans toute la suite de l'Histoire, comment une pratique différente s'est insensiblement introduite dans l'Eglise. La dépravation des mœurs des Chrétiens, & ensuite les révolutions causées par les irruptions des Barbares, qui depuis le sixiéme siécle ont causé dans tout l'Occident un changement universel qui a rendu les études très-difficiles, ont peu à peu introduit l'ignorance & ont fait négliger l'étude de l'Ecriture sainte. La langue Latine aiant cessé d'être en usage par l'introduction des langues de ces nouveaux peuples, les simples Fidéles n'ont plus été en état d'entendre ni la traduction Latine de l'Ecriture répandue dans toute l'Eglise, ni les Offices Divins qui ont continué d'être célebrés en Latin. Le grand nombre même des Ecclésiastiques privés de la plûpart des secours nécessaires pour faire des études solides, ne pouvoient qu'avec beaucoup de peine parvenir à un dégré de lumiere qui étoit très-commun dans les siécles qui avoient précédé. Néanmoins il se trouvoit encore dans ces siécles d'ignorance, des personnes qui travailloient avec zéle à faire connoître l'Ecriture sainte aux Chrétiens. C'est ce que prouve évidemment un grand nombre de traductions qu'on en a faites alors dans tou-

tes les langues. On en trouve le détail dans la Bibliothéque Sacrée du Pere le Long de l'Oratoire. Les Hérétiques qui ſe ſont élevés dans le quinziéme & le ſeiziéme ſiécle, ont profité de l'ignorance où étoient les peuples pour ſemer leurs erreurs. Ils ont corrompu l'Ecriture Sainte par leurs traductions infidelles, & ont inſpiré à tout le monde la préſomption de pouvoir l'interpréter ſelon ſon propre ſens. C'eſt ce qui a obligé pluſieurs Catholiques à être en garde contre les traductions des Proteſtans, & contre l'audace qu'ils ont eue de rendre chaque particulier le juge du ſens de l'Ecriture. Une telle précaution auroit été très louable ſi l'on s'y fût borné; mais on l'a portée juſqu'au point d'avoir pour ſuſpect tout ce qui tendoit à inſtruire les fidéles de leur Religion, & principalement la lecture de l'Ecriture ſainte. Etoient-ce donc les ténébres qu'il falloit oppoſer aux lueurs trompeuſes des Hérétiques? Ne devoit-on pas plûtôt diſſiper le faux jour qu'ils annonçoient, en s'appliquant à éclairer les fidéles, & à répandre par-tout la lumiere? Graces à Dieu, dit M. Fleuri, la Religion Chrétienne a été miſe à toute épreuve, & elle ne craint que de n'être pas connue. Ainſi c'étoit une politique fauſſe & injurieuſe à la Religion, de prétendre que pour la conſerver il falloit empêcher qu'on ne s'en inſtruiſît ſolidement.

III. Ce qu'il faut penſer des régles de l'Index.

C'eſt pourtant dans cet eſprit qu'ont été faites les régles touchant les Livres, qui ſont jointes à l'Index des Livres défendus. Ces régles ſont de Pie IV. & ont été augmentées par Sixte V. Elles ſont l'origine de la pratique où l'on eſt dans toute l'Italie de

ne point laiſſer lire l'Ecriture en langue vulgaire ſans une permiſſion particuliere, qu'il n'eſt en uſage ni de demander ni d'accorder. On ſe ſert auſſi de ces régles pour empêcher qu'on n'imprime les traductions des Offices Divins. C'eſt-là le plus fort argument des Jéſuites & de tous ceux qui penſent comme eux. Mais qui oſeroit ſoutenir que ces régles ſont une Loi de l'Egliſe ? Peut-on ignorer que l'on y déroge en pluſieurs points dans les païs mêmes où l'on eſt le plus aveuglément ſoumis à tout ce qui vient de Rome ? Ces régles défendent la lecture des Livres de controverſe ſans permiſſion ; elles défendent de ſe ſervir des traductions des parties même de l'Ecriture, telles que le Pſeautier ; & par rapport à tous ces Livres, elles ôtent aux Evêques le pouvoir d'accorder des permiſſions de les lire, & le réſervent uniquement à l'Inquiſition Romaine. Il n'y a néanmoins aucun païs où on ne liſe les Livres de controverſe & le Pſeautier ſans avoir beſoin de permiſſion ; & il n'y en a aucun où par rapport aux Livres pour leſquels on croit devoir demander la permiſſion, l'Evêque ne ſe croie en droit de la donner ſans avoir égard à la défenſe de la quatriéme régle, qui eſt ſi injurieuſe à l'Epiſcopat. Puis donc qu'on déroge en pluſieurs manieres à ces régles, pourquoi ſeroient-elles regardées comme étant encore en vigueur, par rapport à la défenſe de lire ſans permiſſion l'Ecriture ſainte ?

IV. Motif qui a fait établir ces régles.

La crainte que les fidéles ne fuſſent ſéduits par les traductions des Hérétiques, a été le prétexte dont on s'eſt ſervi pour établir les régles de l'Index. Mais il y avoit des moiens

plus propres à remédier à cet inconvenient. On peut dire que depuis long-tems ce prétexte même ne ſubſiſte plus. Il y a des traductions de l'Ecriture ſainte qui ſont très-pures & très-fidelles. Et bien loin de favoriſer les entrepriſes des Calveniſtes, en portant les fidéles à lire l'Ecriture, on leve au contraire un des plus grands obſtacles à leur réunion, en leur montrant qu'il eſt faux que l'Egliſe Catholique ne permette pas cette lecture. Il peut ſans doute arriver qu'encore aujourd'hui il y ait des perſonnes qui abuſent de l'Ecriture. Mais ne peut-on pas abuſer des meilleures choſes : & n'en abuſe-t-on pas tous les jours ? Combien de perſonnes abuſent des Sacremens, de l'aſſiſtance à la Meſſe ? Les interdit-on généralement à cauſe de cet abus ? Non ſans doute : mais on inſtruit & on apprend à en bien uſer. On doit à plus forte raiſon faire la même choſe à l'égard de la lecture de l'Ecriture Sainte.

II.

V. Raiſons qu'ont les Jéſuites de favoriſer l'ignorance.

Il eſt à propos d'expoſer ici les raiſons qui portent les Jéſuites à avoir de l'éloignement pour tout ce qui peut contribuer à l'inſtruction ſolide des fidéles. On peut dire que tout les y porte, leur politique, leur dogme, leur Morale. Leur politique demande qu'on ne ſoit pas inſtruit à fond de la Religion. Un homme qui le ſeroit, auroit bien-tôt apperçu leurs erreurs, & n'auroit garde de leur donner ſa confiance. Le même intérêt veut qu'on ne liſe point l'Ecriture Sainte où l'on trouve un corps de Religion ſi différent de celui qu'ils veulent introduire. Leurs

principes favorisent également l'ignorance. En effet comment pourroit-il être utile de travailler à faire croître ses lumieres, puisque selon leur doctrine, on n'est obligé de pratiquer que ce que l'on sçait, & que Dieu ne punira pas les hommes pour avoir violé des préceptes qu'ils n'auront pas connus ? Quelques-uns de ceux qui ont le plus pénétré leurs principes, comme le Cardinal Sfondrate, ont poussé les choses si loin, qu'ils ont regardé comme une faveur pour de certains hommes d'avoir ignoré qu'il y a un Dieu. A combien plus forte raison sera-t-il vrai, selon eux, que l'ignorance des devoirs de la vie Chrétienne pourra avoir ses avantages ? Enfin l'idée que leur Morale donne de la vie Chrétienne, ne doit pas beaucoup porter à méditer les Ecritures. On n'a pas besoin de grande instruction pour une Religion qui se borne à un culte extérieur, qui n'occupe que des intervalles très-peu fréquens dans le cours de la vie ; & il suffit de connoître d'une maniere superficielle un Dieu qu'on n'est jamais obligé d'aimer. D'ailleurs l'ignorance de la Religion est très-propre à introduire dans l'Eglise l'obéissance aveugle à tout ce qui vient de Rome, & à lui donner lieu par-là d'exercer librement cette domination despotique qu'elle a si fort à cœur, & que les Jésuites aiment, parce qu'ils sçavent les moiens d'en tourner les effets à l'avantage de leur doctrine.

III.

VI. Comment MM. de

MM. de Port-Royal ont combattu ces faux principes par des Ouvrages solides. Ils

ont travaillé toute leur vie à répandre partout la lumiere, & à procurer aux fidéles toutes ſortes de moiens de s'inſtruire à fond de la Religion. Ils ont enrichi l'Egliſe de pluſieurs excellentes traductions, tant de l'Ecriture Sainte, que des Livres des ſaints Peres qui peuvent en faciliter l'intelligence. M. de Sacy entreprit & acheva la traduction de la Bible entiere pendant le tems qu'il fut priſonnier à la Baſtille. On a joint enſuite à cette traduction d'excellentes explications, où l'on a recueilli ce qu'il y a de plus utile dans les Ouvrages des Peres. M. de Sacy eſt Auteur de quelques-unes de ces explications : les autres ſont de M. du Foſſé & d'autres perſonnes liées à Port-Royal. Ces hommes pleins de zéle & de lumiere ont auſſi enrichi la France de pluſieurs Traductions des Pſeaumes & des Offices de l'Egliſe, & de pluſieurs Livres propres à faire entrer dans l'eſprit des Divins Offices, & à y faire aſſiſter avec fruit. On ſçait, par exemple, quel fruit ont produit les Heures de Port-Royal, & avec quel empreſſement les fidéles de tout état ont voulu ſe les procurer. Voici ce qu'en dit un grand Evêque de nos jours, en parlant a un Prélat dévoué aux Jéſuites, & ancien Jéſuite lui-même, qui les avoit condamnées. » Jamais livre n'a été plus univerſellement applaudi. Depuis 80 ans qu'il parut pour la premiere fois, combien les Editions en ont-elles été multipliées ? qui pourroit faire l'énumération des perſonnes de tout état qui l'ont recherché avec empreſſement ? Les Jéſuites ſe ſont déchaînés, comme ils font contre tout ce qu'il y a de bon. Mais leurs clameurs ont été mé-

Port-Royal ont combattu les principes des Jéſuites.

3. *Lettre de M. Colbert Evêque de Montpellier à M. de Mars.*

priſées : le Livre eſt auſſi eſtimé & recherché après 80 ans, que le premier jour qu'il parut. Maintenant vous croiez qu'en prêtant votre nom aux Jéſuites, vous ferez tomber un ouvrage qui en a fait tomber tant d'autres. Non, M. vous ne remporterez de ce combat que la confuſion que méritent ceux qui ſe prêtent à la calomnie. »

Les Théologiens de Port-Royal ont fait plus. Ils ont pris la défenſe de la pratique de lire l'Ecriture Sainte, que les Jéſuites ou gens animés de leur eſprit s'efforçoient de décrier, & de mettre au nombre des prétendues nouveautés que Port-Royal avoit introduites. M. Arnauld a fait contre M. Mallet le Livre de la *Lecture de l'Ecriture Sainte*, imprimé en 1680. Il a fait en 1688 la défenſe des verſions de l'Ecriture, des Offices de l'Egliſe & des Ouvrages des Peres, & en particulier de la traduction du Breviaire. Cette traduction étoit de M. le Tourneux, ſi connu par ſon excellent Livre de l'Année Chrétienne. M. Arnauld avoit travaillé dès 1661. à la juſtification de la traduction du Miſſel, par M. Voiſin. Ce Docteur nous apprend quels moiens on mit en uſage pour faire condamner cette traduction. Le Cardinal Mazarin eut recours pour cela à une inſigne fourberie. » Il avoit beſoin de détourner le Pape de prendre contre lui les intérêts du Cardinal de Retz ; & pour ſe faire un mérite auprès de ce Pape, il fit donner avis à Rome qu'il avoit découvert (ce qui étoit une fauſſeté manifeſte) qu'on n'avoit traduit la Meſſe en François que dans le deſſein de faire dire la Meſſe en langue vulgaire ; mais que ſans éventer

Lettre 316. tom. IV.

ce deſſein qui étoit encore bien caché, il empêcheroit bien que cela ne fût; parce qu'il feroit enſorte par le pouvoir qu'il avoit dans le Clergé, que l'Aſſemblée générale qui ſe tenoit alors condamnât cette traduction. La Cour de Rome donna dans le panneau. On le remercia de ſon avis, & on lui promit merveille, pourvû qu'il fît avorter le deſſein de dire là Meſſe en François. Il y travailla ſelon le plan qu'il en avoit fait. L'aſſemblée qui ſe tenoit depuis ſix mois ſans avoir trouvé à redire à la traduction du Miſſel, quoique M. Voiſin leur en eût parlé, ne penſa à la condamner qu'après en avoir été ſollicitée au nom du Cardinal Mazarin par Ondedi Evêque de Fréjus, qui étoit le Courtier de la vente des bénéfices pour ce Cardinal. Mais quel fut le ſuccès de cette condamnation? Les Grands-Vicaires du Cardinal de Retz, qui avoient approuvé la traduction du Miſſel, s'y oppoſerent par une Ordonnance affichée & publiée dans toutes les Paroiſſes de Paris; & la traduction du Miſſel s'eſt toujours vendue, & imprimée depuis pluſieurs fois. Et ainſi la Cour de France ſe mocqua de celle de Rome, & aiant obtenu du Pape Alexandre VII. qu'il ne s'intéreſſeroit point pour le Cardinal de Retz, elle le païa en feuilles de chêne. »

Le même Docteur dans ſes difficultés à M. Steyaert, ſur-tout dans la cinquiéme partie, a détruit pleinement l'avantage qu'on prétendoit tirer des régles de l'*Index* pour ôter l'Ecriture Sainte des mains du peuple, & il fait voir clairement dans la neuviéme partie de ce même Ouvrage, combien on doit avoir peu d'égard aux défenſes de lire cer-

tains Livres, qui partent de l'Inquisition Romaine. Il prouve qu'on semble avoir entrepris de sacrifier & l'utilité des Fidéles & l'honneur de la Religion, au dessein d'étendre la juriſdiction de la Cour de Rome au délà de toutes sortes de bornes, même de celles que la raison & l'équité doivent prescrire à tous les hommes. Enfin MM. de Port-Royal ont établi des maximes solides pour précautionner les Fidéles contre l'abus que les Supérieurs Ecclésiastiques font de leur autorité, en l'emploiant à ôter des mains des Fidéles des Livres capables de les instruire & de les précautionner contre la séduction. Cette instruction étoit d'autant plus nécessaire à l'Egliſe, que depuis ce tems-là l'abus dont on se plaignoit est devenu beaucoup plus fréquent; & que c'est une des plus grandes tentations auſquelles soient exposées les personnes timides & d'une conſcience foible. Cette matiere est encore traitée dans les difficultés à M. Steyaert.

VII. Succès des travaux de MM. de Port-Royal sur la lecture de l'Ecriture Sainte.

Les travaux de MM. de Port-Royal ont eu un merveilleux succès. La vérité a enfin prévalu, du moins en France; & néanmoins ceux qui l'ont fait triompher sont demeurés dans l'opreſſion. La lecture de l'Ecriture Sainte & celle des Offices de l'Egliſe traduits y a été si généralement regardée comme utile, que Louis XIV. fit imprimer à ses dépens plus de vingt mille Nouveaux Teſtamens & Pseautiers, & des ordinaires de la Meſſe traduits, pour les distribuer aux nouveaux convertis, afin de les affermir dans la vérité & de les désabuſer du préjugé qu'on leur avoit inſpiré dans leur Secte, que l'Egliſe Catholique interdi-

ſoit à ſes enfans la lecture des Livres ſaints, & qu'elle leur envioit l'intelligence des Offices auſquels elle les obligeoit d'aſſiſter. Le goût de la lecture de l'Ecriture Sainte à ſi fort prévalu, que les Jéſuites ont été obligés de paroître y céder en France, & de donner eux-mêmes des traductions & des explications du Nouveau Teſtament, comme ont fait les Peres Bouhours & Lallemant. Mais dans la ſuite ils ont fait de l'Ancien Teſtament un Roman, & ils ont corrompu le Nouveau, comme nous le voions de nos jours. Pour montrer combien ont été utiles à l'Egliſe les travaux de MM. de Port-Royal ſur la lecture de l'Ecriture Sainte, nous rapporterons ici ce que cent Evêques de France établiſſoient ſur cette matiere en 1720. » L'Egliſe, diſoient-ils, dépoſitaire & interpréte des Ecritures eſt bien éloignée de vouloir aujourd'hui cacher ce divin tréſor à ſes enfans : & les nouveaux Réunis auſquels on a voulu inſpirer des préventions ſur ce point, peuvent connoître quel eſt l'eſprit de l'Egliſe ſur cette lecture, par les Ecrits des plus habiles Controverſiſtes, par tant de verſions imprimées avec l'approbation de pluſieurs Evêques, & par la conduite que ceux de France ont gardée, en mettant entre les mains des nouveaux Convertis les Livres ſaints, que la libéralité & la piété du feu Roi leur faiſoit diſtribuer. L'Egliſe ne cédera pas aux Communions ſéparées d'elle l'avantage de marquer du zéle & de l'ardeur pour la lecture de l'Ecriture. »

Corps de Doctrine de 1720.

VI.

Le renouvellement du goût que l'on a remarqué en France pour la lecture de l'Ecri-

VII.

Traduction du Nouveau

Teſtament imprimée à Mons. Avec quelle application MM. de Port-Royal y ont travaillé.

ture Sainte, à ſa ſource dans la Verſion du Nouveau Teſtament imprimée à Mons. On peut dire que les perſonnes les plus habiles du Royaume avoient travaillé à cet Ouvrage, dans un tems où ils jouiſſoient avec le plus de tranquillité de l'heureuſe retraite qu'ils étoient allé chercher dans la ſolitude de Port-Royal des Champs, où ils ne penſoient qu'à ſe ſanctifier eux-mêmes, en conſacrant toutes leurs veilles & tout leur tems à la priére, à l'étude des Livres ſaints & aux exercices de la piété Chrétienne. Ils ne ſe propoſérent d'abord que de faire un eſſai, & de voir s'ils pourroient rendre dans la pureté de notre langue le texte de l'Evangile & des autres Livres du Nouveau Teſtament, ſans s'éloigner de la lettre, & auſſi ſans tomber dans la baſſeſſe & dans l'obſcurité qui ſe rencontrent d'ordinaire dans les traductions littérales. Ils trouverent dans l'exécution cette entrepriſe encore plus difficile qu'elle ne leur avoit paru. Mais ils ne crurent pas néanmoins la devoir abandonner, & ils partagerent entre eux tous les Auteurs & tous les ſaints Peres qui ont travaillé ſur le Nouveau Teſtament, & qui ont entrepris ou d'en exprimer exactement la lettre, ou d'en rendre le ſens avec plus de ſoin. Ils ſe propoſerent de les conſulter tous pour choiſir les ſens les plus conformes à la tradition, & ainſi de ne point prendre d'autres guides dans l'intelligence des endroits obſcurs & des ſens indéterminés, que ceux-mêmes que l'Egliſe prend pour expliquer aux Fidéles l'Ecriture Sainte.

Rel. de la Paix de Clé. IX. tom. I.

IX.

La perſécution les oblige à finir cette traduction ; & l'aiant enfin heureuſement

achevée, ils réſolurent de la laiſſer quelque-tems, pour la revoir enſuite avec le plus d'exactitude qu'ils pourroient; le tems ſervant extrêmement a découvrir dans les Ouvrages, de certaines fautes dont on ne s'apperçoit pas dans la chaleur de la compoſition. Cependant M. Arnauld le Docteur & M. le Maître ſon neveu, entreprirent de l'examiner en leur particulier. Le premier en la comparant avec le Grec, & le ſecond en examinant ſi l'on avoit conſervé autant qu'on avoit pu dans le ſtyle, le caractere de celui de l'Ecriture Sainte; & ſi l'on y avoit emploié par-tout, comme ils ſe l'étoient propoſé, les expreſſions les plus ſimples & les plus naturelles, Mais les diverſes perſécutions que les Jéſuites ſuſciterent contre la Maiſon de Port-Royal, contre la perſonne de M. Arnauld, & contre tous ceux qui avoient quelque liaiſon avec ces Religieuſes, les aiant obligés de chercher en d'autres lieux des retraites plus ſures, & de ſe ſéparer les uns des autres, ils ne purent, dumoins la plûpart d'entre eux, ſe rejoindre à Paris que vers l'année 1665. Ils y revirent les quatre Evangéliſtes dans une maiſon d'un de leurs amis, où ils demeurerent quelque-tems renfermés juſqu'en l'année 1666. que Madame la Ducheſſe de Longueville étant touchée des maux que cauſoit à l'Egliſe l'exaction des ſignatures, & de l'oppreſſion où étoient les Religieuſes de Port-Royal & ceux qui en avoient entrepris la défenſe, offrit un azile dans ſon Hôtel à M. Arnauld le Docteur & à M. Nicole, avec d'autant plus de généroſité, que c'étoit alors preſque un crime d'avoir quelque commerce avec eux.

ge d'interrompre ce travail.

X. L'Ouvrage eſt enfin achevé.

Il y avoit déja quelques années que diverſes perſonnes d'un fort grand mérite & dans l'Egliſe & dans l'Etat, les preſſoient de donner cette traduction au Public, comme la choſe du monde qui pouvoit être la plus utile à l'Egliſe, & contribuer le plus à l'édification des Fidéles. Ils s'en étoient toujours défendus par l'impuiſſance où ils étoient de la revoir avec toute l'exactitude que cet Ouvrage demandoit. Mais enfin ſe trouvant par la protection que cette Princeſſe leur donnoit, en quelque ſorte à l'abri des inſultes qu'ils euſſent pû recevoir ailleurs de la part de leurs adverſaires, ils prirent la réſolution de donner une partie de leur tems à achever de la revoir, & quelques-uns de leurs amis travaillerent de leur côté à obtenir de M. le Chancelier (Seguier) un privilége pour la faire imprimer, l'aiant fait examiner auparavant par deux Docteurs de la Maiſon de Sorbonne, fort habiles, qui y avoient donné leur approbation.

XI. Le P. Amelotte s'approprie ce travail, empêche que le Chancelier ne donne un privilege pour la traduction de MM. de Port-Royal, & ne peut réuſſir à faire recevoir la ſienne comme faite par ordre du Clergé de France.

Mais le P. Amelotte de l'Oratoire qui étoit ſur le point de faire paroître avec beaucoup d'éclat une traduction du Nouveau Teſtament ſous ſon nom, emploia tout le crédit qu'il avoit chez le Chancellier, où il en avoit effectivement beaucoup, pour l'empêcher d'accorder le privilége qu'on lui demandoit. C'eſt ce qui cauſa d'autant plus d'indignation à ceux qui s'étoient entremis pour faire avoir un privilége à MM. de Port.Royal, qu'on ſavoit que la traduction que le Pere Amelotte ſe propoſoit de donner au public, n'étoit proprement que celle de ces Meſſieurs qu'il avoit déguiſée, & où il avoit fait de petits changemens, aiant trouvé moien d'avoir

voir une copie des quatre Evangiles, qui étoit entre les mains de M. le Marquis de Laigue. Il fit demander le reſte de la traduction par M. Pinette Fondateur de la Maiſon de l'Inſtitution de l'Oratoire où ce Marquis demeuroit ; mais celui-ci qui avoit été ſurpris pour les Evangiles, ne le put être pour les Epitres de ſaint Paul, & refuſa abſolument de les prêter. De ſorte que le Pere Amelotte, comme on l'a vû par ſon ouvrage, ne put s'accommoder du travail de ces Meſſieurs que dans ſa ſeconde Edition, après la publication du Nouveau Teſtament de Mons. Ce Pere, dont la prévention & l'animoſité contre MM. de Port-Royal avoient aſſez éclaté dans les Ecrits qu'il avoit publiés contre eux, non content d'avoir profité de leur travail prétendoit s'en attribuer ſeule la gloire, & pour les empêcher de publier leur traduction, il tâcha en 1665 de faire approuver la ſienne par l'Aſſemblée genérale du Clergé qui ſe tenoit alors. En effet il n'oublia rien pour engager cette Aſſemblée à l'autoriſer, en ſuppoſant que deux Prélats au nom de l'aſſemblée de 1655. l'avoient chargé d'y travailler. Mais M. l'Archevêque de Sens qui avoit préſidé à l'aſſemblée de 1655. & qui préſidoit encore à celle de 1665. ne ſe ſouvenant point que la premiere de ces aſſemblées eût fait choix du Pere Amelotte pour cette traduction, & n'en trouvant rien après bien des recherches dans les Procès-verbeaux de l'aſſemblée de 1655. rompit toutes les méſures que ce Pere avoit priſes pour faire adopter ſa traduction par le Clergé de France. Il ſe vit donc réduit à publier (en 1666.) la traduction des quatre

évangelites, qui étoit juſtement ce que M. de Laigue lui avoit prêté, & il la dédia à M. de Perefixe avec des éloges qui convenoient très-peu à la conduite que ce Prélat tenoit alors, laquelle avoit aſſurément bien peu de rapport à celle de ſaint Athanaſe & de ſaint Hilaire, auſquels il le comparoit.

XII. M. de Saci l'un des principaux Auteurs de cette traduction eſt fait priſonnier.

On avoit déja en quelque façon prévenu le Pere Amelotte dans les Homélies de ſaint Chryſoſtôme, qu'on avoit publiées au commencement de l'année 1665 où l'on avoit inſeré la traduction toute entiere de l'Evangile de ſaint Mathieu faite par MM. de Port-Royal; & cinq ou ſix de ces Meſſieurs avoient continué depuis à revoir les autres Evangiles, & tous les autres Livres du Nouveau Teſtament, avec la même exactitude qu'on avoit apportée la premiere fois, c'eſt-à-dire en conférant tout de nouveau leur traduction avec ce qu'ont dit tous les ſaints Peres & les meilleurs Auteurs qui ont expliqué le ſens ou la lettre de ces Livres ſacrés. Ceux qui n'avoient pas de retraite ordinaire à l'Hôtel de Longueville ne craignant point de s'expoſer à la violence de leurs ennemis pour un Ouvrage qui devoit être ſi utile à l'Egliſe, s'y rendoient aſſidûment; de ſorte que comme M. de Saci qui avoit la principale part à cette réviſion, venoit du Fauxbourg ſaint Antoine où il étoit logé, pour communiquer à M. Arnauld & à ces autres Meſſieurs la préface qui eſt à la tête de cette traduction, il fut arrêté avec M. Fontaine qui l'accompagnoit ordinairement, & ils furent menés quelques jours après priſonniers à la Baſtille, où ils demeurerent juſqu'à la paix de l'Egliſe.

V.

XIII. La traduction eſt imprimée à Mons avec les approbations & privilege. Comment elle eſt reçue en France.

Un traitement ſi rigoureux, ſans prétexte même apparent, à l'égard d'une perſonne qui n'avoit eu aucune part à tous les Ecrits qui avoient été publiés ſur les conteſtations préſentes, & qui s'étoit uniquement appliqué à des Ouvrages de piété, fit bien juger qu'il n'y avoit nulle grace à attendre du côté de la Cour, ni aucun privilége à eſperer pour le nouveau Teſtament, quelqu'Approbation qu'on eût d'ailleurs des Evêques de France, & des Docteurs de Sorbonne. Ainſi ces Meſſieurs crurent qu'ils ſeroient mieux d'envoier leur traduction aux Docteurs de Louvain, afin que l'aiant examinée, on la pût faire approuver ſur le témoignage qu'ils en rendroient, par les Ordinaires des villes des Pays-Bas, où l'on trouveroit à propos de la faire imprimer & de la débiter après en avoir obtenu un privilége du Roi d'Eſpagne. On exécuta la choſe comme on l'avoit projettée. M. Pontanus Docteur & Profeſſeur en Théologie de l'Univerſité de Louvain, & Cenſeur Royal des Livres, examina cette traduction, & l'ayant trouvée tout-à-fait exacte & fidelle, l'approuva. M. l'Evêque de Namur l'approuva auſſi avec beaucoup d'éloges. On choiſit pour la faire imprimer & débiter Gaſpard Migeot Libraire de Mons. M. l'Archevêque de Cambrai Ordinaire du lieu, donna ſa permiſſion, & l'on obtint enſuite le privilége du Roi d'Eſpagne au mois de Juillet 1666. Il fallut du tems pour en faire venir en France un auſſi grand nombre d'exemplaires qu'on prévoioit être néceſ-

faires pour satisfaire ceux qui attendoient cette traduction depuis long-tems. C'est ce qui fut cause qu'elle ne parut à Paris, comme on l'a déja remarqué que vers le mois d'Avril de l'année 1667. Elle y fut reçue avec un applaudissement incroiable & attira de grandes louanges à MM. de Port Royal que l'on savoit en être les Auteurs. Les Jésuites pleins d'envie & de haine contre ces Théologiens, crurent devoir mettre tout en œuvre pour arrêter le bien que produisoit un Livre si généralement estimé ; & voici les moiens qu'ils emploierent pour y réussir.

XIV. On veut la faire imprimer en France. Mouvemens que se donnent les Jésuites pour arrêter le privilége.

Le débit prodigieux qu'on faisoit de ce Livre, porta des personnes de la Cour à en demander un privilége au Roi, comme une récompense de leur service. Elles l'obtinrent du Roi, à condition que l'ouvrage seroit examiné par trois Docteurs, dont le Roi en nomma deux qui paroissoient devoir en juger équitablement. Et ce fut ce qui redoubla l'animosité des Jésuites contre cet Ouvrage. Ils appréhenderent que cet examen étant fait sans passion, n'achevât de confirmer tout le monde & le Roi même dans les impressions favorables qu'on avoit déja de ce Livre, & qu'ensuite on ne pût refuser le privilége à ceux à qui Sa Majesté l'avoit promis. Ils crurent donc devoir empêcher cet examen &, s'emploier à le faire tomber à d'autres Docteurs, qui leur étoient si dévoués, qu'un homme de bien ne craignit point de représenter au Roi, que ç'auroit été plutôt fait de s'en remettre au jugement du Pere Amelotte & du Pere Annat. Le Roi fut touché de cette consideration, & il voulut qu'ils fussent au moins contre-

balancés par d'autres plus modérés. Comme cette précaution ſuffiſoit pour faire avorter les mauvais deſſeins des Jéſuites, ils jugerent qu'il étoit tems d'uſer de leur artifice ordinaire, & qui leur réuſſit toujours, qui eſt de faire grand bruit contre les Livres qu'ils veulent rendre ſuſpects parmi les ignorans & les ſimples, afin d'engager ceux qui redoutent leur puiſſance & qui s'épouvantent par leur clameurs, de faire au moins en apparence quelque choſe pour les contenter, & pour leur donner ce miſérable avantage de pouvoir dire, que ce n'eſt pas ſans raiſon qu'ils ont crié.

XV. Ils choiſiſſent le Pere Mainbourg pour attaquer le Livre. Caractére de ce Jeſuite.

Ils choiſirent leur Pere Mainbourg comme propre à exécuter leur deſſein, & le chargerent de prêcher fortement contre le Livre. Des flétriſſures reçue en ſervant la Compagnie, l'avoient déja fait connoître, & il avoit été obligé par Sentence de l'Officialité, de faire réparation en pleine Chaire, de la maniere injurieuſe dont il avoit parlé contre les Curés de Paris. Voici le portrait qu'un Auteur fort modéré fait de ce Jéſuite dans un Ouvrage très-connu. » C'étoit un homme fort ſingulier, & tel que le pouvoit déſirer les plus envenimés de ſes Confreres; qui avoit aſſez de naturel a faire le Comédien dans la Chaire, pour attirer le monde & ſe faire ſuivre; aſſez de feu & de facilité à parler pour impoſer au peuple & lui renverſer l'eſprit par des déclamations ſéditieuſes; aſſez d'aveuglement & de malice, pour trouver des défauts & des erreurs immaginaires dans les endroits les plus juſtes & les mieux autoriſés; aſſez de hardieſſe pour contrefaire l'habile homme, & parler

Hiſt. de la Paix de Clément IX. par M. Varét.

avec une témérité prodigieuſe des choſes dont il étoit le plus mal inſtruit ; aſſez d'impudence pour avancer ſans rougir les plus noires impoſtures contre des perſonnes de mérite & d'une vie exemplaire ; & aſſez d'opiniâtreté & d'inflexibilité dans le mal, pour ne jamais reculer ni ſe repentir de ſa malice, quelque confuſion qui lui en revînt, & quelques claires que puſſent être les preuves dont on l'accableroit. »

XVI. Sermons du P. Mainbourg contre la traduction de Mons. M. Arnauld y répond.

Le Pere Mainbourg commença à déclamer contre la traduction du nouveau Teſtament de Mons, le Dimanche 28 Août fête de ſaint Auguſtin, dans l'Egliſe des Jéſuites de la rue ſaint Antoine, & promit de parler contre ce Livre dans tous les Sermons qu'il feroit juſqu'à la Touſſaint. Il tint parole, & tacha de perſuader que cette traduction étoit remplie d'héréſies, qu'elle avoit été faite pour favoriſer la Doctrine des Calviniſtes, & que ceux qui la liſoient étoient excommuniés. Il alléguoit une multitude de paſſages, comme aiant été corrompus ou falſifiés. La plûpart des Auditeurs n'étoient point en état de juger du fond de cette controverſe : mais les bouffonneries & les emportemens du Prédicateur rendoient ſa cauſe fort ſuſpecte dans l'eſprit du plus grand nombre. On ne parloit dans tout Paris que de cette profanation de la parole de Dieu. Les perſonnes qui prenoient le moins de part aux conteſtations qui étoient entre les Jéſuites & les Auteurs de cette traduction, ne pouvoient aſſez s'étonner de ce qu'on laiſſoit introduire dans l'Egliſe un tel déſordre. MM. Arnauld & Nicole étoient allés à Clairvaux viſiter le tombeau de ſaint Ber-

nard, & M. de Saci étoit à la Baſtille. Mais M. Arnauld aiant appris par les lettres de ſes amis ce qui ſe paſſoit à Paris, & aiant reçu un mémoire exact de tous les paſſages que le Pere Mainbourg avoit repris dans ſes premiers Sermons, il entreprit de les juſtifier, dans le lieu mene ou il ſe trouvoit pendant ſon voiage ; & dès la premiere ſemaine du mois d'Octobre, on vit paroître la premiere partie de la réponſe aux Sermons de ce Jéſuite ſous ce titre : *Défenſe de la Traduction du Nouveau Teſtament imprimée à Mons contre les Sermons du Pere Mainbourg Jéſuite.* On y découvroit ſi clairement ſa mauvaiſe foi & ſes calomnies, que tout autre que lui n'auroit plus oſé ſe montrer. Mais il n'en devient que plus fier & plus emporté ; & au lieu de ſe corriger des boufonneries qu'on lui avoit ſi juſtement reprochées, il s'y abandonna avec ſi peu de retenue, que quand il faiſoit rire ſes Auditeurs il ſe félicitoit de tenir la parole qu'il avoit donnée, de ne pas ennuier.

XVII. L'Archevêque de Paris rend une Ordonnance contre le Livre. M. Arnauld en fait voir les abus & les nullités.

L'Archevêque de paris au retour de ſes viſites recevant des plaintes de toutes parts au ſujet des Sermons du Pere Mainbourg, témoigna ne point approuver les excés de ce Jéſuite. Il dit même qu'il avoit donné ordre à un de ſes Grands-Vicaires d'empêcher qu'il ne continuât ſes déclamations. Mais les Jéſuites ſavoient bien qu'ils n'avoient rien à craindre de ce Prélat. Ils vinrent même à bout de le mettre dans leurs intérêts, & de lui faire rendre une Ordonnance par laquelle il défendoit de lire la traduction du nouveau Teſtament imprimée à Mons, ſous ce ſeul prétexte qu'elle pa-

roiſſoit dans Paris ſans ſa permiſſion & ſans nom d'Auteur. Cette Ordonnance fut bientôt attaquée par un Ecrit où l'on en faiſoit voir les *Abus* & les *Nullités*. On y prouve ſur-tout que l'on a obſervé tout ce que les Conciles ordonnent pour l'impreſſion des Livres. Avant que cet Ecrit parût, les Jéſuites voiant bien que la crainte d'encourir les cenſures de M. de Beaumont de Perefixe n'empêcheroit point le débit du Livre qu'ils vouloient proſcrire, & qu'ils ſavoient avoir l'approbation des plus habiles Docteurs de Sorbonne, & des plus ſavans Evêques du Royaume, ſolliciterent un Arrêt du Conſeil pour le ſupprimer & en empêcher le débit. Par le moyen du Pere Annat Confeſſeur du Roi, ils obtinrent aiſément cet Arrêt qui fût publié à Paris à la fin de Novembre de la même année 1667 Ils travaillerent enſuite à engager d'autres prélats qui avoient beſoin de leur crédit à la Cour, à condamner auſſi la traduction de Mons. Mais ils ne purent en gagner que deux » Georges d'Aubuſſon alors Archevêque d'Embrun & depuis Evêque de Metz, & le Cardinal Antoine Barberin Archevêque de Rheims.

VI.

XVIII. Cenſure de l'Archevêque d'Embrun contre le N. T. de Mons. Dialogues où on la réfute.

Des perſonnes qui n'avoient aucune liaiſon ni aucun commerce avec MM. de Port-Royal, entreprirent leur défenſe dans des *Dialogues* qui furent imprimés. Le premier avoit pour objet l'Ordonnance de l'Archevêque de Paris, & en montroit tous les défauts. Le ſecond *Dialogue* étoit contre la Cenſure de l'Archevêque d'Embrun, dont

on faiſoit voir les abus & les nullités avec la même force & la même évidence. Mais en prouvant qu'elle étoit inſoutenable dans toutes ſes parties, on s'y attachoit particulierement à faire remarquer, que quoique cette Ordonnance parût ſous le nom du Grand-Vicaire de ce Prélat, elle avoit néanmoins été fabriquée & imprimée à Paris par ſon ordre ; ce qui faiſoit que la date étoit en blanc. On faiſoit voir qu'il étoit ridicule que M. l'Archevêque d'Embrun eût affecté de faire un Mandement pour défendre à ſes Diocéſains dont la plupart n'entendent pas le François, de lire une traduction Françoiſe du Nouveau Teſtament, dont ils n'avoient point entendu parler, & qu'on ne leur porteroit jamais pour lire non plus que ſi elle étoit Allemande ; que cette affectation étoit d'autant plus ſurprenante, qu'elle donnoit lieu à tout le monde de dire, que n'aiant jamais mis le pied dans ſon Diocéſe, depuis qu'il en avoit pris poſſeſſion, & aiant paſſé toute ſa vie ou à la Cour, ou dans les Ambaſſades de Veniſe & d'eſpagne, il ne ſe ſouvenoit de ſes Diocéſains que pour leur interdire la lecture de l'Evangile ; qu'on ne voioit point ce qui l'avoit pû porter à prendre parti dans une querelle qu'on faiſoit très-mal à propos ſur un très-excellent Livre, à des gens de mérite & de piété, lui qui ne faiſant que d'arriver de Madrid, n'étoit pas encore informé de l'état des choſes, qu'il falloit pour cela ou qu'il fût étrangement attaché aux intérêts des Jéſuites, dont il avoit autrefois porté la robe ſous le nom de Frere d'Aubuſſon, ou qu'il eût une grande paſſion

d'obtenir par le crédit du Pere Annat un autre Evêché plus proche de Paris.

XIX. M. d'embrun présenté une Requête au Roi contre MM. de Port Royal, & leur traduction du N T. Ces Théologiens en dressent une pour détromper le Roi.

M. d'Embrun résolut de se venger de tous ceux qu'il soupçonnoit avoir eu part à ce Dialogue. Quoique le style en fût fort différent de celui de MM. de Port Royal, & qu'ils l'eussent fait assurer par des personnes dignes de foi qu'ils n'en étoient pas les Auteurs, ce Prélat voulut néanmoins signaler contre eux son ressentiment d'une maniere très-éclatante. les Jésuites lui firent une Requête pour le Roi contre MM. de Port Royal & contre leur traduction du Nouveau Testament, & il la présenta lui-même à Sa Majesté. Elle renfermoit toutes les calomnies que les Jésuites avoient déja publiées contre MM. de Port-Royal, qui y étoient accusés d'héréſie, de schisme, de révolte contre le Roi. On les y représentoit aussi comme une cabale d'invisibles, qui s'étoient séparés de l'Eglise, & qui étoient disposés à prendre les armes, dès qu'ils se sentiroient assez forts pour établir leur Secte par la violence. MM. de Port-Royal crurent devoir de leur côté présenter une Requête au Roi, pour faire connoître leur innocence, les véritables auteurs des troubles de l'Eglise & les vrais moiens de lui procurer la paix. Ils ne s'y arrêterent point à ce qui regardoit la traduction du Nouveau Testament. Ils se contenterent de s'offrir de convaincre M. d'Embrun devant les plus habiles Docteurs de Sorbonne, & les plus savans Evêques du Royaume qu'il plairoit à Sa Majesté de choisir, qu'il n'appuioit tout ce qu'il avoit dit dans sa Requête, que sur de fausses citations d'Auteurs, & sur des maximes qui tendoient

à renverser toute la Religion. Ils se bornerent donc à réfuter les accusations générales contres leurs personnes, & à exposer les principes qu'ils avoient suivis dans les contestations qui troubloient l'Eglise. On convint que M. Arnauld & M. l'Abbé de la Lane signeroient cette Requête & qu'ils l'adresseroient à un des Ministres & Sécrétaires d'Etat, auquel ils écriroient en particulier, pour le supplier d'avoir la bonté de la présenter au Roi. Ce projet fut exécuté; & le Samedi 19. Mai veille de la Pentecôte, on porta le paquet chez M. de Lionne, qui le reçut dans le tems que M. l'Archevêque de Sens étoit avec lui. Ce Prélat s'y étoit rendu exprès pour voir de quelle maniere ce Ministre le recevroit, & pour l'encorager à rendre ce bon office à ces Messieurs & à toute l'Eglise, ne doutant point que Sa Majesté ne fût tout-à-fait portée à lui donner la paix, si elle se faisoit lire cette Réquête, qui seule étoit capable d'éffacer toutes les mauvaises impressions, qu'on lui avoit pû donner contre eux, & contre la cause qu'ils défendoient. Nous croions devoir donner ici des Extraits assez étendus d'une piéce si intéressante.

VII.

XX. Requête de MM. de Port-Roial au Roi.

» Le profond respect que Dieu nous a donné pour la personne Sacrée de Votre Majesté, nous à empêché jusqu'à présent de prendre la liberté de lui porter nos plaintes sur une infinité de calomnies, dont on a tâché de nous noircir depuis vingt ans. Mais M. l'Archevêque d'Embrun ne nous permet pas de demeurer dans la même retenue,

Comme il nous a accuſés publiquement devant Votre Majeſté, il nous oblige de nous défendre auſſi devant Elle par la même voie. Et en cela, Sire, nous avouons qu'il peut avoir rendu contre ſon intention un grand ſervice à l'Egliſe, en engageant Votre Majeſté à connoître par elle-même, qui ſont les véritables Auteurs des diviſions qui la troublent. Il n'en faut pas davantage pour lui donner le calme & la paix; & ſi tôt que votre Majeſté ſe ſera appliquée avec quelques ſoin à une ſi grande & ſi importante affaire, Elle diſſipera ſans peine les uſages dont on a tâché juſqu'ici de l'obſcurcir. C'eſt, Sire, ce que M. l'Archevêque d'Embrun ſemble avoir appréhendé, & ce qui l'a porté à établir cette nouvelle maxime, que c'eſt une inſolence criminelle à des ſujets d'oſer dire que les Rois peuvent quelquefois être ſurpris. Il veut jouir en paix de l'avantage de nous traiter d'hérétiques, qui flate ſon reſſentiment, & ſe conſerver dans la poſſeſſion de ce zéle admirable, dont il tâche de ſe faire honneur. Comme il faut pour cela que l'héréſie, le chiſme & la révolte dont il nous accuſe ſubſiſtent, il fait tout ce qu'il peut pour nous ôter même l'eſpérance d'être reçus à nous juſtifier devant Votre Majeſté. »

XXI. Les Rois peuvent être ſurpris, & il eſt de leur grandeur d'aimer à être détrompés.

» Qui ne voit Sire, que c'eſt-là le procédé & le langage d'un homme qui fuit la lumiere, & qui veut ſe prévaloir du ſoin que quelques-uns ont pris de déguiſer à Votre Majeſté le veritable état des conteſtations préſentes? Mais nous n'appréhendons pas que cet artifice lui réuſſiſſe. Tout ce qui s'eſt paſſé juſqu'à cette heure ne nous ôte

point l'espérence que nous avons que Votre Majesté écoutera favorablement ce que nous avons à lui dire pour notre justification, & qu'elle rejettera avec ; indignation, les basses flateries de ceux qui lui voudroient attribuer un privilége qui n'appartient qu'à Dieu seul. Ce Grand Roi que Dieu avoit choisi lui-même pour gouverner son peuple ; & en qui les lumieres naturelles d'un esprit excellent étoient encore fortifiées par les lumieres divines de la prophétie, ne laissa pas de se laisser prévenir par la malice d'un serviteur artificieux qui lui avoit rendu suspecte la fidélité de son maître. Et Dieu le permit, comme disent les saints Peres, pour apprendre au Rois à ne se pas égaler à celui qui les fait regner, en se croiant incapables d'être trompés par les artifices de ceux qui les environnent. qui pourroit donc croire après cet exemple, que ce soit manquer de respect envers les Rois, que de leur représenter avec une profonde humilité, qu'on les auroit surpris en quelques rencontres, & que ce seroit leur reprocher de n'avoir que le nom de Roi, & de n'en point faire les fonctions ?... Il est difficile que dans cette grande foule d'occupations & d'affaires qui accablent & partagent ces grands Princes, il ne s'en rencontre quelques-unes qui leur soient mal répresentées par des personnes artificieuses ou prévenues. Et ils sont plus particulierement exposés à ces surprises, dans les affaires qui sont embarrassées de questions de Théologie, comme est celle-ci, parce que ne pouvant en être pleinement instruits par eux-mêmes ni s'en instruire par leurs Ministres, les conseils & les réso- *David.*

lutions qu'ils ont à prendre dans ces rencontres, dépendent de la disposition des Prélats & des Théologiens qui sont ordinairement à la Cour, & qui n'en sont pas pour cela ni plus capables de bien juger de ces matieres, ni plus exempts d'intérêts & de passion. Ainsi c'est sur cela particulierement qu'ils trouvent bon qu'on leur ôte les fausses impressions qu'on pourroit leur avoir données. Il est de leur grandeur, Sire, de ne permettre pas qu'on profite des déguisemens dont on auroit usé envers eux, d'employer leur autorité à remettre les choses dans leur état naturel, & de faire réparer les injures qui pourroient avoir été faites à la vérité & à la justice. »

XXII. C'est fidélité d'avertir les Rois des surprises qu'on leur fait. Crime de ceux qui les trompent.

» Voila, Sire, quels ont été les sentimens des grands Princes, & ce que Charles le chave l'un des prédécesseurs de Votre Majesté, qui joignit par sa valeur & par sa sagesse à la qualité de Roi de France celle d'Empereur des Romains, a voulu témoigner à ses sujets & à toute la postérité par une Loi expresse qu'il a insérée dans ses Capitulaires. *S'il arrive*, dit-il, *qu'étant homme comme les autres, on nous engage par surprise en quelque chose d'injuste, le zéle que vous avez pour mon service & la fidélité que vous me devez vous obligent de m'en avertir, afin que je le répare selon qu'il est convenable à la Majesté Royale, & qu'il sera avantageux pour le bien de mes sujets.* Ce sage Prince ne croioit donc pas, comme M. l'Archevêque d'Embrun, qu'il fût de la grandeur des Rois de s'estimer incapable d'être surpris par *les fausses expositions* de ceux qui leur représentent ce qu'ils ne peuvent pas toujours savoir

par eux-mêmes. Il ne croioit pas qu'il y eût *de l'insolence* à de fidéles sujets de reconnoître que leur Prince auroit été engagé en quelque chose d'injuste par le rapport malicieux de personnnes passionnées ; ni que ce fut une inconstance & une légereté indigne d'un Roi de changer lui même ce qu'on lui auroit fait faire de contraire à la raison & à la justice. Ainsi bien loin que ce soit manquer au respect que l'on doit aux Rois, que de les avertir des surprises qu'on leur peut faire, c'est au contraire l'une des plus grandes marques qu'on leur puisse donner de la fidélité qu'on leur doit : rien n'étant plus avantageux pour leur véritable gloire, que d'avoir lieu de faire connoître qu'ils sont toujours prêts de se rendre à la vérité & à la raison. Mais, Sire, ce qu'on appelle violer le respect qui est dû à la Majesté des Souverains, c'est d'oublier qu'ils nous tiennent la place du Dieu de vérité en qualité de ses ministres, & d'oser avancer les accusations les plus atroces contre des gens de bien & des Prêtres, sans le pouvoir justifier par la moindre preuve raisonnable. Nous avons, Sire, beaucoup de peine à imputer ces excès à un Archevêque, dont la dignité nous sera toujours en une singuliere vénération. Mais nous y sommes forcés par la nécessité de notre défense, que nous ne pouvons abandonner sans crime, les Prêtres étant redevables à l'Eglise & à l'Etat de leur réputation & de leur honneur. »

XXIII. Accusations de M. d'Embrun. Combien il est facile de les détruire.

Après avoir rapporté les accusations que M. d'Embrun formoit contre eux, en leur imputant les crimes d'héréſie, de révolte, &c. Ces Messieurs continuent ainsi ; » Tou-

tes les Loix, Sire, divines & humaines, ecclésiastiques & civiles, obligent les accusateurs de prouver ce qu'ils avancent, à peine de passer pour convaincus d'imposture & de calomnie : & le défaut de preuves de la part de ceux qui accusent, est la justification de ceux qui sont accusés, comme le saint Esprit même l'a marqué dans les Actes, s'étant contenté pour rendre témoignage à l'innocence de saint Paul, & à la malice des Juifs ses persécuteurs, de dire de ces derniers, *qu'ils l'accusoient de plusieurs grands crimes, dont ils ne pouvoient apporter aucune preuve.* M. d'Embrun connoît ces régles, & il ne doit pas ignorer que l'Eglise a eu toujours tant d'horreur de ceux qui les violent, qu'il y a des Conciles & des Papes qui ont ordonné qu'ils seroient privés de la Communion même à la mort. Il sait aussi que sa dignité ne le dispense pas de les observer ; mais sa passion l'empêche d'en enviſager les conséquences. Il ose accuser devant le plus grand Roi de la terre, des Prêtres dont graces à Dieu la vie est irréprochable, de crimes aussi énormes que sont l'héréſie, le schisme, & la rébellion, sans avoir considéré qu'il n'y avoit qu'à les nier, & à le presser d'en rapporter les preuves pour le réduire à un silence forcé, qui feroit la conviction manifeste de la fausseté de ses accusations. Mais Sire, ce qui est bien plus surprenant, est qu'il ait pû s'imaginer que la supposition d'un fait entiérement faux lui tiendroit lieu de preuve, & qu'il n'auroit qu'à dire d'un ton ferme & assuré, *qu'il n'avançoit rien dont les Théologiens de Port-Royal ne demeurassent d'accord, & dont ils*

Art. ch. xxv. 7. 7.

ne ſe vantaſſent dans leurs Ecrits, que cela ſeul l'exemteroit de la néceſſité d'en chercher des preuves, puiſqu'il n'en faut point contre des gens qui avouent leurs crimes, & qui ſignent leurs propre condamnation.»

XXIV. Réponſe aux calomnies du même Prélat

» Il ſemble, Sire, qu'on ne pouvoit gueres paſſer plus avant en ce genre de hardieſſe. Et néanmoins il a voulu ajouter à cette ſuppoſition générale, une nouvelle confirmation qui eſt encore plus étonnante. Car pour marquer en particulier quelques-uns de ces Ecrits, où il dit que nous nous vantons des crimes mêmes qu'on nous impute, il aſſure Votre Majeſté que *nous avons fait depuis long-tems un Traité exprès, où nous tâchons de prouver par des exemples de l'antiquité fauſſement allégués, qu'il eſt permis pour les intérêts de notre mauvaiſe doctrine, de nous élever contre les puiſſances*; ce qu'il appelle avec raiſon *une maxime cruelle & ennemie du Chriſtianiſme.* Qui ne croiroit, Sire, qu'un Archevêque parlant de la ſorte, avoit entre les mains ce méchant Livre, & qu'il n'a pas manqué de le faire voir à Votre Majeſté en lui préſentant ſa Requête; une accuſation ſi capitale rendant criminel celui qui l'avance, ſi elle n'eſt accompagnée de piéces qui la juſtifient? Cependant, Sire, nous oſons dire ſans crainte, qu'il ne l'a point fait; parce que nous ſommes bien aſſurés que ce prétendu *Traité* ne ſubſiſte que dans l'imagination de M. l'Archevêque d'Embrun, & que nous n'avons jamais rien écrit qui puiſſe donner lieu à une ſi horrible médiſance. Si ces paroles ſemblent dures, nous ſupplions Votre Majeſté de les pardonner à la juſte douleur

qui nous les attache malgré nous. Ce ſeroit une patience criminelle de ſouffrir ſans émotion qu'on nous fit paſſer devant Elle & devant toute la France pour des Docteurs de révolte, qui enſeignent à ſes ſujets par des Livres publics à fouler aux pieds le commandement de ſaint Paul, en s'élevant contre *les Puiſſances* pour les intérêts d'une bonne ou d'une mauvaiſe doctrine : car il n'eſt permis de le faire ni pour l'une ni pour l'autre. On peut & on doit ſouffrir des Puiſſances, quand Dieu permet qu'elles ſoient prévenues contre nous. Mais ſouffrir d'elles dans ces rencontres, n'eſt pas s'élever contre elles. Rien n'eſt plus éloigné de la révolte que la conſtance chrétienne : car les hommes ne s'élevent contre les Puiſſances légitimes ſous prétexte de défendre ce qu'ils appellent vérité, que parce qu'ils manquent de fermeté, de courage & de conſtance pour s'expoſer aux mauvais traitemens qu'ils en apréhendent. C'eſt cette diſpoſition qui fait les rebelles ; au lieu que l'autre eſt le plus ferme fondement de la fidélité des ſujets envers leurs Princes. »

XXV. On repouſſe l'accuſation de révolte.

Les véritables Chrétiens » ont appris à ſoutenir la vérité, non en réſiſtant, mais en ſouffrant ; non en verſant le ſang des autres, mais en répandant le leur. Voila, Sire, en quoi conſiſte notre doctrine ſur ce point. Nous eſpérons que Dieu nous conſervera dans ces ſentimens juſqu'au dernier ſoupir de notre vie. Ceux qui tâchent de vous rendre notre fidélité ſuſpecte, ont moins de ſujet de ſe glorifier de leur attachement à votre ſervice. Ils peuvent avoir plus de liens humains d'eſperance & d'interéts qui les y re-

tiennent : mais ceux qui n'en ont que de religion & de piété n'y ſont que plus fortement attachés. Car les conſidérations humaines peuvent changer : mais les maximes de la Religion ſont toujours les mêmes ; & tout homme qui ſe conduit par les principes (qu'elle inſpire ,) n'a jamais que de la vénération pour ſon Prince , quelque traitement qu'il en reçoive. Cependant , Sire comme ſi M. l'Archevêque d'Embrun avoit reçu de Dieu le pouvoir de lire dans les cœurs , il ne nous accuſe pas ſeulement des crimes préſens , mais il prévoit ceux que nous commettrons lorſque nous ſerons plus forts. Il aſſure votre Majeſté , comme nous avons déja vû , *que voulant ſuivre juſqu'au bout l'eſprit des hérétiques , nous ne manquerons pas alors de prendre les armes pour établir par la force notre mauvaiſe doctrine.* C'eſt ainſi qu'il fait le politique , en jugeant de la ſolidité de l'eſprit de votre Majeſté par la foibleſſe du ſien , & en tâchant de faire peur de trois ou quatre Ecrivains de Port-Royal à un Prince qui fait trembler toute l'Europe , comme étant capables de prendre les armes contre lui & de lever des armées pour établir leur prétendue Secte par une guerre Civile. Le reſpect que nous avons pour Votre Majeſté , nous empêche , Sire , de traiter cette viſion de la maniere qu'elle le mériteroit ; & nous voulons bien même épargner à M. d'Embrun les reparties qu'elle attireroit très-juſtement & qui ne lui ſeroient pas avantageuſes. Mais nous croirions faire tort à la lumiere de Votre Majeſté ſi nous entreprenions ſérieuſement de réfuter un imagination ſi hors d'apparence. Nous

M. *d'Alet.* la ſupplions ſeulement de ſe ſouvenir des conſeils qu'elle ſait qu'un Evêque célébre que l'on regarde comme étant dans la même cauſe que nous, & dont nous nous ferons toujours gloire de ſuivre les ſentimens, a donnés à des perſonnes de la plus haute condition de ſon Royaume, que le malheur des tems avoit engagées dans des guerres contraires à leur devoir; & nous ſommes aſſurés qu'elle n'aura beſoin que d'y faire un peu de réflexion, pour demeurer perſuadée, que rien ne ſeroit plus capable d'entretenir dans ſon Etat une parfaite tranquillité, que ſi tous les Théologiens & tous ceux qui gouvernent les conſciences ſuivoient les mêmes maximes.»

XXVI. On détruit l'accuſation d'héréſie.

MM. de Port-Royal répondent enſuite aux reproches que leur faiſoit M. d'Embrun, *d'être inviſibles & de demeurer dans des retraites obſcures.* Ils demandent quel droit a ce Prélat de vouloir ôter aux ſujets du Roi la liberté d'être auſſi ſolitaires qu'ils le jugent à propos, pour mieux ſervir Dieu dans la retraite & dans le ſilence. » Il n'y en a point, diſent-ils, qui aient moins de droit de trouver à redire à cette ſorte de vie, que ceux qui forcent en quelque maniere de l'embraſſer par leurs calomnies & par leurs menaces. Car il eſt autant de l'humilité que de la prudence Chrétienne, de ſe ſouſtraire à la violence des perſonnes emportées, qui ſont gloire de mépriſer toutes les Loix pour ſatisfaire leur vengeance. Mais quand il ſeroit vrai que l'on ſe cacheroit pour un tems, afin d'empêcher que l'on abuſe du nom de Votre Majeſté, pour tourmenter des perſonnes que l'on tâche depuis tant d'années

de décrier dans ſon eſprit, & pour les empêcher de ſe juſtifier ; Elle eſt trop juſte pour le trouver mauvais. » Puis paſſant à l'accuſation d'héreſie, on parle ainſi. » Nous avons Sire, cent fois confondu ceux qui avoient voulu rendre notre foi ſuſpecte. Nous les avons convaincus d'impoſture, quand ils nous ont accuſés de ne pas condamner ſincerement les cinq propoſitions. Et ſelon toutes les Loix de l'Egliſe, quiconque déclare qu'il condamne des erreurs en doit être crû, parce qu'autrement ce ſeroit ôter aux plus gens de bien tout moien de ſe défendre contre la calomnie, ſi pour les rendre ſuſpects d'héréſie, il n'y avoit qu'à dire qu'ils retiennent dans le cœur ce qu'ils condamnent de bouche. M. l'Archevêque d'Embrun s'efforcera-t'il d'obſcurcir une telle lumiere, par l'équivoque du ſens de Janſénius, & par la prétendue inſéparabilité du fait & du droit ? Mais, Sire, ces chimeres que l'on avoit propoſées d'abord pour colorer le bruit d'une nouvelle héréſie, ſe ſont par leur propre abſurdité détruites d'elles-mêmes dans l'eſprit de toutes les perſonnes intelligentes. Elles l'ont été encore davantage par des Ecrits convainquans qui ſont demeurés ſans replique.

Enfin, Sire, pour fermer la bouche à M. d'Embrun ſur cette accuſation d'héréſie, il ſuffiroit de lui dire qu'il n'y a rien de plus emporté & de plus déraiſonnable, ſur-tout à un Evêque qui doit être informé de ce qu'il avance, que de donner le nom d'hérétiques à des perſonnes qui vivent dans le ſein de l'Egliſe ; ſans pouvoir marquer aucunes propoſitions hérétiques & contraires à la Foi

qu'on ſoit aſſuré qu'ils ſoutiennent. Or nous ſommes certains, Sire, que ni M. d'Embrun, ni qui que ce ſoit ne ſauroit marquer en termes clairs & ſans équivoque aucuns Dogmes hérétiques & reconnus pour tels par l'Egliſe qu'ils nous puiſſent imputer avec la moindre couleur; & que tout ce qu'ils peuvent alléguer contre nous, ſe réduit uniquement au doute que nous aurions ſur un pur fait. » On prouve enſuite qu'on n'a point perdu le reſpect dû aux Supérieurs dans la maniere dont on s'eſt conduit dans l'affaire du formulaire, & on fait ſentir au Roi que pour appaiſer les troubles de l'Egliſe, il ſuffiroit de faire exécuter les Loix & le Canons, qui ont impoſé de très-juſtes peines aux calomniateurs. » Cela ſeul diſſiperoit tous ces bruits ſcandaleux d'une nouvelle héréſie, qui ne s'entretiennent depuis tant de tems, que par les fauſſetés & les calomnies que répandent impunément ceux qui ſont les Auteurs de tous ces troubles, & donneroit un moien ſûr de terminer toutes ces diſputes par une ſainte & heureuſe paix. »

XXVII. Moien facile de rendre la paix à l'Egliſe. Combien la gloire du Roi y eſt intéreſſée.

» Ce ſera, Sire, le comble de votre gloire de la donner à l'Egliſe au même-tems que vous êtes prêt de la donner à l'Europe pour une ſeconde fois. Il a fallu pour ce dernier lever de grandes armées, ſouffrir d'incroiables travaux, expoſer ſouvent aux plus grands périls une vie ſi précieuſe. Mais pour le premier les moiens en ſont prompts, faciles, indubitables. Elle n'a qu'à y donner quelques heures de ſon application. Il ne lui en faut pas davantage pour reconnoître ſans peine le vrai état de ces importu-

nos contestations, & qu'elles ne sont fondées que sur des pures calomnies, ou sur des maximes manifestement erronnées, ou sur de pétites équivoques qui ont été cent fois démêlées, mais qui ne l'on pû être encore devant Votre Majesté, parce que ceux qui ont intérêt de s'en servir pour entretenir ces brouilleries, ont été jusqu'ici les seuls qui lui aient parlé de cette affaire. »

» Tout cela, Sire, disparoîtroit étant exposé à la lumiere d'un esprit aussi pénétrant que celui de Votre Majesté; & si-tôt que la vérité lui seroit connue, elle a trop d'équité pour ne la pas embrasser, & pour s'arrêter à des préjugés qui semblent l'avoir blessée. Ce lui sera au contraire un sujèt de joie, de ce que le zéle qui l'a portée à emploier son autorité Roiale pour empêcher qu'une nouvelle héréſie ne s'élevât sous son regne, aura toute sa récompense devant Dieu, sans qu'elle soit engagée dans la fâcheuse néceſſité d'user de rigueur envers des gens de bien, qu'on lui avoit représentés comme coupables, & dont elle aura reconnu avec plaisir la sincérité & l'innocence. Quelque colere qu'ait un pere contre ses enfans, & quelque dessein qu'il ait pris de les châtier croiant qu'ils ont manqué à leur devoir, il ne se fait point de violence pour changer son indignation en douceur, aussi-tôt qu'il apprend qu'ils n'ont point failli. Votre Majesté connoît trop le véritable prix des choses, pour ne pas mettre au-dessus de toutes les grandes qualités qu'elle posséde, celle de pere de ses sujets. Elle ne peut donc avoir pour eux que des sentimens de tendresse, dautant plus grands

qu'ils ſont plus foibles, & qu'ils ont plus de beſoin de ſon aſſiſtance & de ſa protection. C'eſt la ſeule conſidération, Sire, à laquelle nous ſupplions Votre Majeſté d'avoir égard. Nous n'avons ni appui, ni crédit, ni protection dans le monde : nous n'y avons pas même de retraite où nous puiſſions eſpérer d'être en repos. Il n'y a perſonne qui n'ait la liberté de nous déchirer par toutes ſortes de médiſances. Nous ne ſemblons pas mériter en cet état le regards d'un grand Roi qui ne voit rien autour de lui que d'éclatant & de magnifique ; mais nous n'en ſommes que plus dignes d'être les objets de ſa bonté. Il y en a qui en ſont encore plus dignes que nous, * & qui ont moins mérité le traitement qu'on leur fait ſouffrir. Dieu les voit, & Votre Majeſté comprend aſſez ce que nous voudrions dire : le reſpect nous empêche de nous expliquer davantage. Mais nous n'en eſpérons pas moins qu'elle écoutera les prieres mêmes que nous n'oſons pas lui faire, à l'exemple de Dieu qui ſe plaît à prévenir nos vœux, & à nous donner au-delà de ce que nous lui demandons. *Antoine Arnauld, Prêtre, Docteur de Sorbonne. Noel de la Lane, Prêtre, Abbé de Valcroiſſant, & Docteur de Sorbonne.* »

* *Les Religieuſes de Port-Royal pour lors diſperſées & captives en divers Monaſteres, & M. de Saci priſonnier à la Baſtille.*

VIII.

XXVIII. Avec quel applaudiſſement cette Requête eſt reçue dans le Public. Ce qui ſe paſſe au

Cettte Requête fût portée aux autres Miniſtres & à pluſieurs perſonnes de la Cour, en même tems qu'elle fut miſe entre les mains de M. de Lionne. On en diſtribua auſſi dans Paris un grand nombre d'exemplaires. Elle parut ſi belle, qu'on ne pouvoit ſe laſſer de la lire

lire, & on s'empreſſoit de la communiquer à ceux qui ne l'avoient point encore vûe. Il n'y avoit perſonne qui n'en fût attendri, & qui ne ſouhaitât que le Roi ſe la fît lire, dans l'eſpérance qu'on avoit qu'elle feroit beaucoup d'impreſſion ſur l'eſprit de Sa Majeſté. On la trouvoit vive, agréable, ſage, forte, modérée, édifiante; & elle plaiſoit plus à la derniere lecture qu'à la premiere. Mais afin que l'on puiſſe mieux juger de l'effet que cette Requête produiſit dans la plûpart des eſprits, & de l'approbation générale qu'elle eut, nous rapporterons ici ce qui ſe paſſa au lever du Roi le jour de la Pentecôte, qui étoit le lendemain du jour auquel elle avoit été portée à M. de Lionne.

lever du Roi à cette occaſion.

M. de Louvois entra dans la Chambre du Roi cette Requête roulée à la main; & voiant M. l'Archevêque d'Embrun, il lui dit: *Voilà, Monſieur, une botte qu'on vous porte; voilà qui parle à vous.* Le Roi lui demanda ce que c'étoit. M. de Louvois répondit que c'étoit une Requête qui ne plairoit pas beaucoup à M. d'Embrun. Le Roi demanda ſi elle étoit belle. M. de Louvois répondit que c'étoit la plus belle choſe du monde. En même-tems on entendit dans la chambre du Roi une eſpece de murmure confus contre M. d'Embrun, vers lequel s'approcherent M. le Prince, M. le Maréchal de Grammont, M. de Montauſier, M. de Mortemart, M. l'Abbé le Tellier & quelques autres. Le Pere Annat étoit auſſi là préſent. M. le Prince dit à M. d'Embrun en riant: Me voila donc vengé, puiſque voici une Embrune. Elle eſt forte. Hé bien, M. l'Archevêque que dites-vous à cela? Et com-

Relat. de la Paix, tom. 1. p. 281 & ſuiv.

me ils vinrent à parler de la traduction du Nouveau Teſtament, M. le Prince lui dit : Avouez franchement que vous l'avez condamnée ſans l'avoir lûe. M. d'Embrun ſoutint qu'il l'avoit lue. Mais, lui dit M. le Prince, vous n'entendez point le Grec. Comment donc en avez-vous pû juger ? Et comme M. d'Embrun ſe tenoit offenſé de ce qu'on diſoit qu'il ne ſavoit pas le Grec, M. le Prince le pouſſa encore plus fortement, & voulut gager cent piſtoles que ſi l'on apportoit un Nouveau Teſtament il n'en expliqueroit pas trois lignes. Le Roi paroiſſoit entendre tout cela avec plaiſir, ſans pourtant ſe déclarer. M. le Maréchal de Grammont prit alors la parole, & dit au Roi : *Sire, Votre Majeſté a du ſens, Elle a de l'eſprit, la Requête eſt écrite d'une maniere claire, nette, déſembaraſſée de toutes les choſes que les perſonnes de ſon rang ne ſont point obligées de ſavoir ; Que ſi Votre Majeſté veut s'y appliquer une demi-heure, Elle connoîtra parfaitement le fond du différend, & ſera capable de le décider & de donner la paix à l'Egliſe en un moment.* Et ſe tournant vers M. d'Embrun, il lui dit : *Nous avons bien vû, Monſieur, le deſſein de votre Requête. Elle ne tendoit à autre fin que d'empêcher que le Roi n'approfondît cette affaire ; mais Sa Majeſté s'inſtruira de tout.*

M. de Louvois étoit toujours là riant, & tourné vers M. d'Embrun, qui lui dit qu'il s'étonnoit qu'il eût voulu ſe charger de cette Requête. A qui s'adreſſera-t-on pour avoir juſtice, répondit M. de Louvois ? Cela eſt étrange, dit M. d'Embrun, qu'un Secrétaire d'Etat permette qu'on imprime

ces choſes-là, & y donne cours. M. de Louvois lui dit: On a bien imprimé la vôtre. M. d'Embrun repliqua que celle-ci étoit une Requête en l'air qui n'étoit ſignée de perſonne. *Si fait, ſi fait*, dirent M. le Prince & M. de Louvois, *elle eſt ſignée Arnauld & de la Lane.* M. de Montauſier parla à ſon tour, & dit au Roi, qu'il s'étonnoit qu'on trouvât à redire à cette traduction du Nouveau Teſtament; qu'il l'avoit lue déja ſix fois, & qu'il la liroit toujours nonobſtant les ordonnances; qu'elle étoit la plus belle du monde. M. le Prince revint à la charge, & dit à M. d'Embrun ſur la Requête: *Elle eſt preſſante; elle ne dit point de choſes extravagantes, & qui ne veulent rien dire: elle vous fait tenir la croupe à la volte.* M. d'Embrun entrant en mauvaiſe humeur, dit que ce n'étoit pas aux gens du monde à parler des affaires de l'Egliſe ni à en juger; qu'en Eſpagne on ne le ſouffriroit pas aux Laïcs: *Non*, dit M. le Prince, *ce n'eſt pas à nous à juger de cela; mais c'eſt à vous à vous mêler des intrigues de la Cour, & à quêter des Ambaſſades, & nous n'y trouverons rien à redire. Je vous déclare néanmoins, que tant que vous voudrez faire notre métier, je crois qu'il nous ſera au moins permis de parler du vôtre.*

D'autres parlerent auſſi avec beaucoup de liberté à M. d'Embrun pendant tout le tems que le Roi fut à s'habiler. Les uns diſoient à M. d'Embrun pourquoi il s'étoit mis à dos ces gens de Port-Royal; qu'il n'y avoit rien à gagner avec eux. Les autres pourquoi on défendoit de lire cette traduction du Nouveau Teſtament & non tant d'autres.

Le Roi ne s'expliquoit qu'en riant : il dit ſeulement à M. d'Embrun voiant qu'il ſe fâchoit ; *Ne vous échauffez pas, M. d'Embrun. Ne voiez-vous pas bien que ce n'eſt que pour rire tout ce qu'ils vous diſent ?* Enſuite le Roi entra dans ſon cabinet ſeul avec M. de Louvois, & M. d'Embrun demeura fort outré & fort ſcandaliſé du P. Annat, qui pendant tous ces diſcours garda un ſilence fort exact, de ſorte que ce Prélat ſe plaignit hautement des Jéſuites, qui diſoit-il, s'étoient ſervis de lui comme d'un plaſtron, & l'avoient abandonné au beſoin ſelon leur coutume. Il en avoit d'autant plus de chagrin, qu'on ne parloit d'autre choſe, & à la Cour & dans Paris. Tout le monde à l'envi donnoit des louanges aux Auteurs de cette Requête, qu'on regardoit comme un chef-d'œuvre d'éloquence. Le Public témoignoit de l'impatience de voir les autres Ecrits où l'on promettoit de faire une diſcuſſion particuliere de la Requête de M. d'Embrun. Ce Prélat ſçut même, que le Roi aiant parlé à M. l'Evêque d'Orléans de ce qui s'étoit paſſé le jour de la Pentecôté à ſon lever, & lui aiant demandé comment lui & les autres Prélats en uſoient à l'égard de la Verſion de Mons dans leurs Diocéſes, & s'ils en défendoient la lecture ; ce Prélat lui répondit que non, & lui parla fort bien de ce Livre, ſur quoi le Roi lui dit : Il n'y a donc que M. de Paris & M. d'Embrun qui le trouvent mauvais & qui l'aient condamné.

XXX. Nouveaux applaudiſſemens donnés

Ce jour-là fut extrêmement fatal à M. l'Archevêque d'Embrun. Car l'après dînée même comme on étoit à Vêpres, M. le

Prince s'étant apperçu que M. le Duc liſoit la Requête, M. de Montauſier le Nouveau Teſtament de Mons, & Madame la Maréchale de la Mothe, Gouvernante de M. le Dauphin, les Heures de Port-Royal, il ſe tourna vers M. d'Embrun, & levant les épaules il lui dit d'un ton que tout le monde entendit, & qui marquoit aſſez qu'il ſe mocquoit de lui : » Quel déſordre, M. d'Embrun ! Ce n'eſt pas ici une égliſe, c'eſt un ſabat. Mon fils lit la Requête, M. de Montauſier le Nouveau Teſtament de Mons, & Madame de la Mothe les Heures de Port-Royal. Monſieur, Monſieur d'Embrun, tout eſt perdu ; ces gens-là ſont excommuniés ; ils attireront la malédiction de Dieu ſur nous, la voute de l'Egliſe tombera, allons-nous-en. Le lendemain on parla encore beaucoup de la Requête au dîner de M. le Prince & de M. le Duc, toujours avec une approbation générale, M. le Prince & M. le Duc reprenant eux-mêmes le diſcours d'une maniere qui faiſoit aſſez connoître qu'ils y prenoient plaiſir. Il s'y trouva un Jéſuite nommé le Pere Berger qui demeuroit chez M. le Duc. Après le dîner on la fit lire à ce Jéſuite en ſon particulier, & il avoua qu'elle étoit parfaitement belle. Sur cela ſurvient le P. Mainbourg à qui on fit lire pluſieurs endroits. M. le Duc loua extraordinairement M. Arnauld & ſes amis, diſant que *c'étoient des perſonnes qu'on ne pouvoit aſſez eſtimer ; qu'ils étoient l'ornement de toute l'Europe ; qu'ils étoient propres à tout, & qu'on devoit conſerver chérement des perſonnes de ce mérite-là.* Et en parlant de la beauté de la Requête, il

à la Requête de MM. de P. R.

dit au Pere Mainbourg : » Oui, mon Pere, elle eſt ſi belle, c'eſt un chef-d'œuvre ſi parfait, que le Pere Deſmares qui ſe connoît bien en éloquence, a dit que s'il avoit de l'ambition, & que ce ne fût point un péché, il voudroit avoir fait cette piéce aujourd'hui, & mourir demain, parce qu'il croiroit s'être plus immortaliſé par-là que s'il avoit gagné une bataille. »

XXXI. Fin avantageuſe des attaques livrées par les Jéſuites à la traduction du Nouveau Teſtament de Mons.

C'eſt ainſi que Dieu ſçut tirer ſa gloire de tout ce que les Jéſuites firent contre la traduction du Nouveau Teſtament de Mons : que les déclarations du Pere Mainbourg ne ſervirent qu'à convaincre tout le monde de la fidélité & de l'exactitude de cette traduction, & du ſage diſcernement dont ceux qui en étoient les Auteurs avoient uſé dans le choix des choſes auſquelles ils ſe ſont arrêtés ; que les Ordonnances de M. de Paris & de M. d'Embrun ne ſ virent qu'à la faire connoître davantage, & à empêcher que d'autres Prélats ne ſe laiſſaſſent engager comme eux à la cenſurer ; & que la Requête de M. d'Embrun préſentée au Roi avec tant d'éclat, & dans la penſée de perdre MM. de Port-Royal, ne ſervit qu'à faire éclater davantage les qualités de ces Meſſieurs, & à faire prendre la liberté à tout le monde de parler de l'injuſtice de la perſécution qu'on leur faiſoit, au lieu qu'auparavant perſonne, principalement à la Cour, n'oſoit faire paroître la moindre eſtime pour eux ; ni prendre part à leurs intérêts. Le Roi commença à leur devenir plus favorable, à ſe défier des Jéſuites & des Prélats qui leur étoient dévoués, & à entrer dans les voies de pacification qui bien-tôt après aboutirent

à la paix de l'Egliſe ſous le Pontificat de Clément IX.

IX.

XXXII. Les Jéſuites obtiennent un Bref du Pape contre cette traduction. Comment ce Bref eſt accueilli en France & dans les Païs-Bas Catholiques.

Les Jéſuites qui pouvoient tout ſous celui d'Alexandre VII. ſolliciterent & obtinrent à Rome un Bref contre le Nouveau Teſtament de Mons, dans le tems même qu'ils éprouvoient en France au ſujet de ce même Livre, l'humiliation dont nous venons de parler. Ils engagerent le Nonce à le faire imprimer, à l'envoier aux Evêques ſous ſon cachet & avec des Lettres particulieres. Mais comme ce Bref contenoit des clauſes entiérement contraires aux libertés de l'Egliſe Gallicane, le Procureur Général du Parlement s'en plaignit au Roi, & repréſenta à Sa Majeſté l'obligation où il étoit de déferrer ce Bref au Parlement. Le Roi touché des raiſons du Magiſtrat, fit dire au Nonce par M. le Tellier, qu'il eût à retirer inceſſamment tous les exemplaires de ce Bref qu'il avoit envoié aux Evêques; & que s'il en paroiſſoit un ſeul en public, il laiſſeroit agir le Parlement qui ne manqueroit pas de le flétrir. Le Nonce executa cet ordre de Sa Majeſté, & envoia par-tout pour retirer ces paquets. L'Archevêque de Paris avoit déja fait imprimer ce Bref avec un Mandement conforme aux vûes des Jéſuites. Mais il fut obligé, à la priere du Nonce même, de le ſupprimer. En même-tems l'Internonce des Pays-Bas Catholiques aïant été engagé par les Jéſuites à envoier le même Bref aux Evêques qui ſont ſoumis au Roi d'Eſpagne, le Conſeil ſouverain de Malines, ſur la Re-

montrance du Procureur Général de Sa Majeſté Catholique, donna un Arrêt le 10 Juillet 1668. qui ordonne que ce Bref ſoit ſupprimé, & fait défenſe aux Evêques de le recevoir & de le faire publier directement. Il ne reſta donc aux Jéſuites, après tous les mouvemens qu'ils s'étoient donnés pour obtenir ce Bref, que la vaine ſatisfaction de faire connoître à tout le monde, qu'ils étoient aſſez puiſſans à Rome pour obtenir du Pape tout ce qui leur plaiſoit, & pour emploier ſon autorité à colorer leurs injuſtices.

X.

XXXIII. M. le Comte de Treville l'un des Réviſeurs de la traduction du Nouveau Teſtament imprimé à Mons.

Nous faiſons connoître dans d'autres Articles les principaux Auteurs de cette célébre traduction commencée par M. le Maître, & finie par M. de Saci ſon frere & MM. Arnauld & Nicole. Nous ferons ici mention en peu de mots d'un des Réviſeurs de cet Ouvrage, dont nous n'aurons point occaſion de parler ailleurs. C'eſt M. le Comte de Treville (ou Troiville.) Il avoit été élevé près la perſonne de Louis XIV, & il eut dans la ſuite des emplois conſidérables. Aiant été touché de Dieu dans le tems où il pouvoit en eſpérer encore de plus grands, il voulut vivre dans une profonde retraite, & ne s'occuper que de l'étude & des exercices de la piété Chrétienne. Il lut avec beaucoup d'application tous les Peres Grecs dans leur langue originale. Il étudia auſſi avec ſoin les Ouvrages de ſaint Auguſtin. C'étoit un eſprit ſi juſte & ſi judicieux, que les Auteurs les plus illuſtres vouloient avoir ſon jugement ſur leurs Ecrits. Il eut de grandes

liaisons avec MM. de Port-Royal, & s'intéressa à tout ce qu'ils firent pour le bien de l'Eglise. Il fut admis aux Conférences que MM. Arnauld, de la Lane, Nicole, de Sainte-Marthe, de Saci & autres habiles Théologiens tinrent en 1666. chez Madame la Duchesse de Longueville pour revoir la traduction du Nouveau Testament. Il donna beaucoup de correction pour rendre cet Ouvrage plus parfait, soit pour le choix des mots, soit pour le tour des phrases, ou la force & la justesse de la traduction. Il revit aussi avec M. Nicole la Vie du Grand Théodose écrite par M. Fléchier. Comme il avoit quelque peine de se mêler d'Ecrits Ecclésiastiques, n'étant que Laïc, il consulta M. l'Evêque d'Alet, qui lui conseilla de ne point faire difficulté de dire son avis lorsqu'on le lui demanderoit sur les affaires de l'Eglise, de fournir les passages qu'il avoit recueillis, de faire part de ses pensées. M. de Tréville étoit en grande relation avec M. de Rancé Abbé & Réformateur de la Trappe, & avec le célébre M. Boileau Despréaux. Il mourut à Paris en 1708. âgé de soixante-sept ans.

XI.

XXXIV. Le P. Bouhours écrit contre la Requête de MM. de P. R. au Roi. Caractere de ce Jésuite.

En terminant cet article, nous remarquerons que la Requête de MM. de Port-Royal au Roi contre l'Archevêque d'Embrun, aiant eu le succès dont nous avons parlé, les Jésuites s'efforcerent de se relever du coup qui leur avoit été porté. Leur Pere Bouhours publia [en 1668.] un Ecrit intitulé : *Lettre à un Seigneur de la Cour, servant d'Apologie à M. l'Archevêque d'Embrun, contre*

la Requête de MM. de Port-Royal. Il en écrivit auſſi une à MM. de Port-Royal, dans le même goût que celle à un Seigneur de la Cour. Ces deux Lettres du Pere Bouhours contiennent ſix-vingts calomnies de compte fait, contre les plus ſaints Evêques & les plus célébres Théologiens. Les bruits fâcheux & deshonorans qui coururent en 1691. contre ce Jéſuite pourroient bien être une punition de ſes calomnies. Si Dieu l'avoit abandonné au péché ſi humiliant qui lui fut alors reproché, il n'y auroit rien en cela qui ne fût ſelon l'ordre de ſa juſtice. Le Pere Bouhours ne put jamais pardonner à MM. de Port-Royal une petite correction douce & meſurée, qui ſe trouve dans les Eſſais de Morale, & dont il ne manqua pas de ſe faire l'application. » S'il ſe rencontroit, par exemple, dit M. Nicole, qu'un Prêtre ou un Religieux, ſe piquant de bel eſprit, fît des Recueils de mots qui ſe diſent dans les ruelles & dans les lieux qu'il ne doit point connoître; qu'il parût plein d'eſtime pour la galanterie & pour la converſation des Dames, on ne le ſouffriroit pas de même. Tout le monde deviendroit ſpirituel à ſes dépens; & ſoit par malignité, ou par un ſentiment de Religion, on feroit mille réflexions ſur la diſproportion des penſées dont il s'occuperoit avec la ſainteté de ſon miniſtere. »

M. Barbier d'Aucourt de l'Académie Françoiſe, a attaqué les *Entretiens d'Ariſte & d'Eugene*, qui ſont un des Ouvrages où le Pere Bouhours s'eſt efforcé de mettre le plus d'eſprit. L'Ecrit de l'Académicien paſſe pour un chef-d'œuvre de la plus juſte & de la plus

fine critique. On y donne une étrange idée du caractere d'eſprit du Pere Bouhours, & on y releve la licence qui régne dans ſes *Entrétiens.* Nous ne parlerions pas d'un Ecrivain auſſi frivole que le Pere Bouhours, s'il ne s'étoit ſignalé par les plus grands excès contre MM. de Port-Royal. Cet homme tout mondain & tout profane s'aviſa de vouloir oppoſer une traduction des Evangiles à celle qui avoit été imprimée à Mons. M. Simon, qu'on ne ſoupçonnera pas d'avoir été ami de Port-Royal, accuſa le Pere Bouhours d'*avoir fait parler les Evangeliſtes à la Rabutine.* M. Ménage, ſi ami de la Société, qui eſt mort entre les mains des Jéſuites, & leur a légué ſa Bibliothéque, fait en peu de mots le portrait du Pere Bouhours en diſant, qu'*il s'eſt érigé en prétieux en liſant Voiture, Saraxin, Moliere, & en viſitant les Dames & les Cavaliers, que c'eſt un homme pétri d'ignorance & de vanité, qui attaque de Savans hommes avec une fureur indigne, je ne dis pas d'un Religieux, mais d'un Chrétien, &c.* Nous n'oſons rapporter le reſte. MM. de Port-Royal l'ont ménagé beaucoup plus, & ſe ſont contentés de repouſſer ſes calomnies, & de tâcher de lui ouvrir les yeux ſur l'abyme qu'il ſe creuſoit à lui-même par les horribles Libelles dont il inondoit le Public. Ce Pere n'eſt mort qu'en 1702. & ainſi il a ſurvécu plus de trente ans aux Ouvrages dans leſquels il a été convaincu à la face de l'Univers, d'être un inſigne calomniateur.

Obſerv. ſur la Langue Fr. 2. Part.

ARTICLE XXIV.

Meſſieurs de Saci, du Foſſé, le Tourneux, Fontaine, Floriot, Feydeau, Treuvé. Leurs Ouvrages pour l'inſtruction des Fidéles.

I.

I. M. de Saci. Son éducation. Ses études. Ses vertus.

ISaac le Maître de Saci, frere de M. Antoine le Maître dont nous avons parlé, nâquit à Paris en 1613. Il donna dès ſa plus tendre enfance des marques d'une piété extraordinaire. Il fit ſes études au Collége de Beauvais, aiant un Précepteur commun avec M. Antoine Arnauld ſon oncle qui n'avoit qu'un an plus que lui. M. de ſaint Ciran ſe chargea enſuite de ſa conduite & de ſes études, en l'aſſociant à ſon neveu M. de Barcos, & lui fit lire l'Ecriture Sainte & les Peres. Il l'engagea à entrer de bonne heure dans l'Etat Eccléſiaſtique, & à entrer dans les Ordres Sacrés après des interſtices convenables. A la mort de M. de ſaint Ciran, M. de Saci prit pour Directeur M. Singlin, & continua de demeurer avec M. de Barcos. M. Arnauld aiant été obligé en 1646. de ſe cacher à l'occaſion de ſon livre de la Fréquente Communion, on lui donna ſon neveu M. de Saci pour compagnon de ſa retraite & de ſes travaux. Quelque-tems après il obtint d'aller habiter avec ſes freres le

déſert de Port-Royal des Champs, & il s'y livra à la pénitence la plus rigoureuſe. Bientôt il ſuccomba, & eut une maladie qui le réduiſit à l'extremité. Il déclara dans ſa convaleſcence que la penſée qui l'avoit le plus occupé pendant cette maladie, étoit le déſir de pouvoir ſe purifier de plus en plus par la pénitence. Cette diſpoſition où il étoit, venoit de la grande idée qu'il avoit toujours travaillé à ſe former de la juſtice divine. Il faiſoit des Recueils de tous les paſſages de l'Ecriture & de ſaint Auguſtin qui lui paroiſſoient propres à lui donner une grande idée de Dieu. C'étoit-là le principe de ſa gravité, de ſon recueillement, de ſa circonſpection, de ſon amour du ſilence & de la retraite, de ſa modération, & de la profonde humilité qui le rendoit ſi petit à ſes propres yeux.

II. Il eſt élevé au Sacerdoce, & nommé Confeſſeur de Port-Royal. Ses qualités pour le miniſtere.

Cette humilité parut ſur-tout quand on lui ordonna de recevoir l'Ordre de Prêtriſe. Il avoit près de trente-cinq ans, & il avoit paſſé des années entieres dans l'exercice de chacun des différens Ordres qui y conduiſent. Depuis l'enfance il avoit vêcu dans l'innocence, à laquelle il avoit joint depuis les travaux de la pénitence. Il poſſédoit dans un dégré éminent tous les talens de l'eſprit & du cœur : ſon humilité lui cachoit toutes ces marques de vocation. Il ne voioit que la ſublimité de cet état & ſa propre baſſeſſe. Après de longs délais il fallut pourtant céder aux ordres réitérés de M. Singlin & de M. de Barcos, & il fut ordonné Prêtre au mois de Septembre 1648. Il ne dit ſa premiere Meſſe qu'après quarante jours qu'il paſſa dans un recueillement & une ferveur

toute nouvelle pour ſe diſpoſer à cette grande action. On le chargea auſſi-tôt de l'emploi auquel il étoit deſtiné, qui étoit de confeſſer & de conduire les Religieuſes & les Solitaires de Port-Royal des Champs. Il avoit toutes les qualités propres à rendre ſon miniſtere utile ; un eſprit de modération & de ſageſſe qui étoit comme ſon don ſingulier ; une patience à toute épreuve qui l'empêchoit de ſe laſſer d'attendre les momens de Dieu ; un diſcernement exquis pour juger du progrès de la Grace dans les ames, un zéle qui le rendoit toujours prêt à ſervir ceux qu'il conduiſoit. Il menoit une vie de priere pour attirer la bénédiction de Dieu ſur ſon miniſtere, & on peut dire que ſa priere n'étoit jamais interrompue. Voici ce que M. du Foſſé l'un de ſes pénitens dit de ſon eſprit de diſcernement. » Il n'y avoit, dit-il, rien de plus ſage que la maniere dont il conduiſoit ceux dont il prenoit ſoin . . . Il s'arrêtoit peu aux effets ordinaires de l'infirmité humaine : mais il tendoit principalement à ſéparer le cœur de l'homme, du monde, de ſoi-même, à l'attacher à Dieu, & à établir ceux qui ſe ſoumettoient à ſa conduite dans une certaine égalité de vie toujours uniforme, & éloignée de tous les mouvemens inégaux du caprice de l'homme. Il eſtimoit plus cette ſorte de vie toujours égale & toujours ſoumiſe à la régle que l'on s'étoit preſcrite, qu'une autre plus auſtere en apparence, & plus agréable à l'humeur capricieuſe de celui qui cherche à ſortir en quelque ſorte de la regle, ſous prétexte d'une plus grande pénitence ; & qui trouve auſſi dans une eſpece de rafinement de ſa propre

volonté de quoi ſe dédommager des auſtérités qu'il pratique plus que les autres. »

III. Il eſt arrêté & mis à la Baſtille.

En 1661. la perſécution obligea M. Singlin Confeſſeur de Port-Royal de Paris, & M. de Saci Confeſſeur de la Maiſon des Champs de ſe cacher. Ils continuerent du fond de leur retraite de rendre ſervice comme ils pouvoient aux perſonnes qui étoient ſous leur conduite. La mort de M. Singlin qui arriva en 1664. augmenta le travail de M. de Saci. Il fut même obligé de ſe charger de la direction de Madame de Longueville & de Mademoiſelle de Vertus. Il étoit obligé de ſe déguiſer & de prendre beaucoup de précautions pour échapper dans l'exercice de ſes bonnes œuvres à la vigilance des ennemis de tout bien. Il s'étoit logé à l'extrêmité du Fauxbourg ſaint Antoine, avec M. du Foſſé & M. Fontaine. Le 13 Mai 1666 ſa maiſon fut inveſtie d'un grand nombre de Suiſſes & d'Archers, du Lieutenant Civil, de deux Commiſſaires & du Chevalier du Guet. M. de Saci étoit alors ſorti avec M. Fontaine; mais on fit courir après eux, on les joignit, & on les arrêta près de la Baſtille dans le moment même qu'ils s'entretenoient du peu de compaſſion que l'on avoit pour les perſonnes qui y étoient enfermées. On les ramena à leur maiſon où ils furent interrogés & gardés pendant quatorze jours. Le Procès-Verbal du Lieutenant Civil qui avoit été porté en Cour, étoit à la décharge de ces Meſſieurs, & les Miniſtres paroiſſoient deſirer que l'affaire n'eût point d'autres ſuites. Mais le Pere Annat ſollicita ſi inſtamment le Roi de ne point laiſſer échapper ces (prétendus) Janſéniſtes, qu'ils furent enfin

formité merveilleuſe. Il avoit fait une exacte diſtribution de ſon temps entre la priere & le travail. La promenade ſur la terraſſe n'étoit que d'une demi heure pour lui : à l'égard du reſte du tems qu'on lui donnoit pour prendre l'air, il l'employoit ſeul dans un petit cabinet du haut des tours où il méditoit & prioit juſqu'à ce que ſes gardes le reconduiſiſſent à ſa chambre. Il jouiſſoit d'une profonde paix & diſoit ſouvent que c'étoient là les plus douces années de ſa vie. En entrant en priſon, il s'étoit propoſé trois régles, qu'il exprimoit par ces mots, *dépendre de Dieu*, *s'humilier*, *ſouffrir*. Cette priſon a procuré à l'Egliſe la traduction de toute la Bible. M. de Saci y trouva le loiſir & le repos néceſſaire pour exécuter cette grande entrepriſe qu'il méditoit depuis quelquetems. Dieu voulut qu'on lui fournit tous les Livres dont-il avoit beſoin, & qu'on lui donnât même un Lecteur & un copiſte en mettant M. Fontaine auprès de lui. Il fut mis en liberté auſſi-tôt que ſon travail fut achevé, afin que l'on vît plus ſenſiblement que Dieu ne permettoit la captivité de ſon ſerviteur, que pour procurer par elle ce grand bien à ſon Egliſe. On peut dire que M. de Saci répondoit fidélement à ſa vocation ; car il travailloit ſans relâche à cette traduction, ne perdoit point un inſtant, & n'interrompoit ſon travail que par de ferventes prieres.

Il ne voulut jamais acheter ſa liberté par un engagement de ne plus aſſiſter de ſes conſeils les Religieuſes de Port-Royal. Son étude aſſidue des Saintes Ecritures, & ſa priere continuelle n'avoient fait qu'augmen-

ter ſa tendre piété & ſon zéle pour la défenſe de la vérité. Voici comment M. du Foſſé parle de la priſon de M. de Saci. » Il édifioit tous les priſonniers & les Officiers par l'exemple de ſa rare piété, & par une égalité d'eſprit & de vie, que l'on admiroit plûtôt qu'on ne pouvoit la comprendre. Il vivoit dans la Baſtille comme s'il eût dû y mourir. Il y vivoit dans la vue continuelle de la miſéricorde que Dieu répandoit ſur lui, en purifiant par cette longue priſon les taches dont les plus juſtes ſe reconnoiſſent coupables en ſa préſence. Il y vivoit ſans inquiétude, étant aſſuré qu'il étoit plus que jamais dans l'ordre de Dieu. Et quoiqu'il ſe vît toujours dans la privation de ce qu'il avoit de plus cher au monde, & qu'il déſiroit avec plus d'ardeur, qui étoit la communion au Corps adorable de Jeſus-Chriſt, il s'efforçoit d'autant plus d'attirer en ſoi la vertu de ſon Eſprit ſaint, que la violence de ſes ennemis l'empêchoit de participer à ſa Chair divine. Enfin toute la Baſtille étoit embaumée de l'odeur de ſa piété. » Rien n'étoit capable de troubler la ſérénité de ſon ame. Il apprenoit ſans en être troublé, les nouvelles les plus affligeantes. Il n'y en eut qu'une qui fit un peu plus d'impreſſion ſur lui. C'eſt lorſqu'il apprit qu'un Seigneur de la Cour aiant demandé à un Jéſuite pourquoi la Société tenoit M. de Saci à la Baſtille, le Jéſuite avoit répondu : *Pourquoi ? C'eſt pour ſavoir qu'il eſt là, afin de l'y aller prendre quand on aura beſoin de lui, pour lui faire ſentir un feu plus chaud que le Soleil.*

Il finit ſa traduction de la Bible la veille de la Touſſaint 1668. & ce jour-là même M. de Pomponne ſon couſin germain alla à la Baſtille porter l'ordre qui lui rendoit la liberté. Il ſortit donc de la Baſtille, & pria M. de Pomponne de le mener à Notre-Dame pour remercier Dieu. Delà ils allerent ſaluer l'Archevêque de Paris, qui ne ſe contenta pas de lui témoigner une eſtime ſinguliere pour ſa perſonne, mais qui lui promit même de le préſenter au Roi. Il le fit en effet; & M. de Saci aiant fait ſon remerciment en peu de mots, Sa Majeſté l'aſſura de ſon eſtime, & ſe tournant du côté de M. de Pomponne qui étoit préſent, il lui dit en ſouriant: *Eh bien! vous voila bien aiſe.* Il reçut de toutes parts des témoignages de joie ſur ſon élargiſſement. Le ſaint Evêque d'Alet lui écrivit à ce ſujet une lettre pleine d'affection. M. le Tellier lui témoigna une amitié toute particuliere, & lui offrit des Bénéfices qu'il refuſa conſtamment. Il demanda pour toute grace à ce Miniſtre d'envoier pluſieurs fois l'année à la Baſtille des perſonnes dignes de confiance, pour examiner l'état des priſonniers.

V. Il eſt mis en liberté & paroît devant le Roi.

Après avoir demeuré quelque-tems à l'Hôtel de Longueville, pour y recevoir les viſites de ſes amis, il ſe retira à Pomponne pour ſe préparer par la retraite & la pénitence à reprendre les fonctions du ſaint Miniſtere. Il fut deux mois ſans dire la Meſſe depuis ſa ſortie de la Baſtille. » Qu'on juge par cette ſeule action, dit M. Fontaine, du profond reſpect qu'il avoit pour nos redoutables myſteres ... M. de Saci avoit ſoupiré deux ans & demi vers nos

VI. Il ſe diſpoſe à reprendre ſes fonctions.

ſaints myſteres, dont on le privoit très-injuſtement. Dans ſa délivrance de la Baſtille il regarde comme ſa plus grande liberté celle de pouvoir ſe rapprocher de l'Autel. Ce ſaint Prêtre néanmoins ne ſe preſſe pas de le faire. Il ſuſpend encore volontairement cette ſainte impatience dont il brûloit pour un tel bonheur, parce que la vûe de ſes amis ne lui laiſſoit pas autant de tranquillité d'eſprit, qu'il en deſiroit pour une action ſi ſainte. »

VIII. Ses dernieres actions. Sa mort.

M. de Saci revient enſuite s'établir à Paris d'où il alloit ſouvent viſiter les Religieuſes de Port-Royal des Champs, ne croiant pas qu'il fût prudent d'y fixer encore ſa demeure. Ce ne fût qu'en 1675. qu'il y demeura juſqu'à la derniere diſperſion des Confeſſeurs & des Solitaires en 1679. Il quitta alors Port-Royal pour la derniere fois, aiant pris le conſeil de M. de Harlai Archevêque de Paris pour un ordre. Il ſe retira à Pompone, & y travailla à ſes Explications de la Bible, qui ſont ſi connues & ſi célébres dans l'Egliſe. En 1683. il eut une fiévre quarte qui le fit long-tems languir. Le jour de Sainte Geneviéve de l'année ſuivante, il celébra les ſaints Miſteres avec une ferveur extraordinaire, & M. de Luzanci ſon couſin qui le ſervoit à l'Autel ne put s'empêcher de dire qu'il ne croioit pas que M. de Saci pût demeurer plus longtems ſur la terre, puiſqu'il faiſoit voir une ſi vive impreſſion de la ſainteté du Myſtere, qu'il ſembloit jouir déja de ce que nous ne connoiſſons que par la foi. Il parla après le dîner pendant plus d'une heure ſur les vertus de ſainte Geneviéve aux perſonnes de la

maiſon qu'il avoit raſſemblées. La maniere dont il parla ce jour-là frappa tellement les auditeurs, que l'on dit aſſez haut. *Cet homme n'eſt plus de ce monde : nous ne le poſſéderons pas encore long-tems.* Une heure après il lui prit un violent accès de fiévre, & il ſe trouva fort oppreſſé pendant la nuit. La premiere choſe qu'il fit au matin, fut de recevoir le ſaint Viatique. Il ſouffrit beaucoup juſqu'au ſoir, mais dans une profonde paix, accompagnée de ſa douceur ordinaire & de ſon humilité. Il mourut en priant pour l'Egliſe, & en particulier pour toutes les perſonnes avec leſquelles il avoit été uni dans la charité de Jeſus-Chriſt.

VIII. Ses funérailles.

Il avoit marqué dans ſon teſtament qu'il déſiroit d'être enterré à Port-Royal des Champs. Il fallut éviter l'éclat dans le tranſport, à cauſe de l'animoſité perſévérante des ennemis de cette ſainte Maiſon. Cependant Madame la Ducheſſe de Leſdiguieres qui étoit ſous la conduite de M. de Saci, envoia deux cens perſonnes avec des flambeaux pour recevoir le corps à l'entrée de Paris & l'accompagner juſqu'à ſaint Jacques du Haut-Pas. Cette pompe funébre traverſa ainſi tout Paris, & le corps paſſa devant la Maiſon Profeſſe des Jéſuites & devant leur Collége. L'Archevêque de Paris (de Harlai) leur ami, qui en fut averti, révoqua auſſi-tôt la permiſſion verbale qu'il avoit donnée pour le tranſport, & ordonna qu'on arrêta le corps. Mais on en fut informé auparavant, & on enleva le corps de l'Egliſe de ſaint Jacques vers le ſoir, & on le porta toute la nuit à Port-Royal malgré la rigueur exceſſive du froid. On ouvrit le cer-

cueil pour voir ſi l'on pourroit l'enterrer découvert. Quoiqu'il y fût depuis ſix à ſept jours, on trouva ſon viſage tel qu'il étoit lorſqu'il vivoit. On le revêtit donc de ſes habits Sacerdotaux, & on fit toutes les cérémonies avec beaucoup de dignité. Le chant fut très-bien ſoutenu, les Religieuſes faiſant violence à leur douleur, comme la Mere Angelique de ſaint Jean leur Abbeſſe le leur avoit recommandé. L'inhumation fut au-dedans du Monaſtere dans un des bas côtés du Chœur, vis-à-vis la Chapelle de la Vierge. Quelques perſonnes ſe plaignant de ce qu'on ne leur laiſſoit point la ſatisfaction de paſſer du moins une nuit auprès de ce précieux dépôt, la Mere Abeſſe répondit : *Il faut cacher en terre ce qui eſt terre, & faire rentrer dans le néant ce qui en ſoi n'eſt que néant.* Cette Mere ſi pleine de foi, qui avoit ſçu commander à la douleur de ſes filles, ſuccomba à la ſienne. Elle paſſoit les jours & les nuits ſur la tombe de M. de Saci, le priant d'obtenir de Dieu ſa délivrance. Elle fut exaucée, & mourut dans le cours du même mois. Dix ou douze jours après mourut ſon frere M. de Luzanci, qui menoit depuis quarante ans la vie la plus ſainte & la plus pénitente. Il ne put ſurvivre à la perte d'une Sœur qu'il regardoit comme ſon unique reſſource après la mort de ſon couſin M. de Saci, à qui il étoit attaché beaucoup plus par les liens de la foi que par ceux de de la nature.

IX. Ses Ouvrages.

Voici la liſte des Ouvrages de M. de Saci. 1. La traduction de tous les Livres de l'Ancien & du Nouveau Teſtament. 2. Explication de la Bible. La Geneſe, l'Exode, le

Lévitique, les Juges, le premier & le ſecond Livre des Rois, les Proverbes, la Sageſſe ; l'Eccléſiaſte, l'Eccléſiaſtique, Iſaïe, les douze petits Prophêtes, ſont de M. de Saci. Le reſte eſt de M. du Foſſé. 3. Le Poëme de ſaint Proſper ſur la Grace traduit en François, en Vers & en Proſe. Il a été imprimé pour la premiere fois en 1646. & l'a été ſouvent depuis. 4. Poëme ſur le ſaint Sacrement. 5. Heures de Port-Royal avec les Hymnes traduites en Vers. L'Imitation de Jeſus-Chriſt en François ſous le nom de Beuil. 7. Traduction des Pſeaumes ſelon l'Hébreu. 8. La Solitude Chrétienne en trois volumes. 9. Les Vers François qui ſont dans les Racines Grecques de M. Lancelot. 10. Traduction de Phedre, de trois Comédies de Terence & des Lettres de Bongars. 11. Les Enluminures de l'Almanach des Jéſuites. C'eſt une piéce de Vers où l'on réfute les calomnies & les impertinences exprimées dans une miſérable eſtampe inventée par les Jéſuites contre les prétendus Janſéniſtes, pour ſervir de frontiſpice à un Almanach. Les Enluminures ont été imprimées pluſieurs fois. Enfin deux volumes in-octavo de Lettres de Piété. On en eſt redevable à la Sœur Chriſtine Briquet, Religieuſe de Port-Royal, qui a eu ſoin de les recueillir & de les mettre en ordre. Ces Lettres ſont dignes de la haute piété & de la grande réputation de leur Auteur.

II.

X. M. du Foſſé. Son éducation.

Pierre-Thomas du Foſſé nâquit à Rouen le 6 Avril 1634. Ses parens eurent occaſion

de connoître M. l'Abbé de ſaint Ciran, & profiterent des inſtructions de ce grand ſerviteur de Dieu. Un de leurs premiers ſoins fut de procurer à leurs enfans une éducation Chrétienne. M. de ſaint Ciran en avoit fait ſentir l'importance à M. Thomas dès le commencement de ſa converſion, & en avoit applani les difficultés, en lui offrant la Maiſon de Port-Royal des Champs, où l'on commençoit à recevoir quelques enfans. M. Thomas trouvoit auſſi dans l'intérieur de la Maiſon de Port-Royal une excellente Ecole pour les jeunes filles. De quatre qu'il avoit, il y en mit trois, qui profiterent ſi bien de l'éducation Chrétienne qu'elles y reçurent, que deux s'y conſacrerent à Dieu, & la plus jeune en aiant été empêchée par ſes grandes infirmités, vêcut au milieu du monde dans une grande piété & dans la virginité, dont elle avoit fait vœu. Dès 1643. ce Pere de famille ſi vigilant avoit amené à Port-Royal des Champs, les trois premiers de ces fils. Gentien, Henri & Pierre. Ce dernier qui eſt celui dont nous parlons dans cet Article, n'avoit alors que neuf ans. Il fut élevé dans les Ecoles de Port-Royal, tant qu'elles ſubſiſterent, & dans les différens lieux où la perſécution obligea de les transferer. Il perdit ſon frere aîné en 1650, & le ſecond deux ans après. Celui-ci ſe laiſſoit inſenſiblement aller à l'amour du ſiécle, lorſque Dieu lui ouvrit les yeux & le toucha. Il retourna à Port-Royal, & par un ſentiment d'humilité & de pénitence, il voulut ſe charger en partie du ſoin du temporel. Il mourut dans ce ſaint exercice à l'âge de vingt-un ans. M. du Foſſé qui par cette mort devenoit l'aîné

demeura

demeura ferme dans le genre de vie qu'il avoit embraſſé.

XI. Ses premiers Ouvrages.

Aiant été obligé de ſortir de port-Royal en 1656. il vient demeurer à Paris avec M. de Tillemont. Ce fut alors qu'il étudia l'Hébreu. Un an aprés le feu de la perſécution étant un peu ralenti, M. le Maitre obtint du Cardinal Mazarin la permiſſion de retourner à Port-Royal des Champs avec un ami. Il fit choix de M. du Foſſé pour qui il avoit toujours eu une affection particuliere. Le déſert aiant recouvré peu à peu ſes anciens habitans, M. le Maitre continua d'y vivre avec M. du Foſſé, comme s'ils euſſent été ſeuls, s'appliquant à le former à la traduction & à la compoſition à laquelle il s'occupoit lui-même. Ils revirent enſemble la traduction de ſaint Jean Climaque faite par M. d'Andilli. L'année ſuivante 1658. il travailla conjointement avec lui à préparer les matériaux pour le grand Ouvrage des *Vies des Saints* qu'il vouloit entreprendre. M. du Foſſé recueillit auſſi les Mémoires de M. de Pontis, qui étoit alors retiré à Port-Royal des Champs. Au milieu de ces occupations il perdit M. le Maitre ; mais il trouva un ami & un pere dans la perſonne de M. de Saci, qui eut pour lui la Charité la plus tendre & la plus vigilante. Par le conſeil de ce ſaint Prêtre & avec le ſecours d'un des ſolitaires nommé M. d'Erragni de la Riviere, il apprit l'Eſpagnol & traduiſit de cette Langue la vie de Dom Barthelemi des Martyrs, Archevêque de Brague. Cette traduction ſervit dans la ſuite à M. de Saci pour en compoſer la vie qui a été imprimée.

XII. Il compoſe d'autres Ouvrages. Il eſt enfermé à la Baſtille.

En 1660. le renouvellement de la perſécution aiant contraint M. du Foſſé de ſortir de Port-Royal des Champs comme preſque tous les autres Solitaires, il ſe retira avec M. de Tillemont au Chateau des Troux, où demeuroit M. Burluguai qui en étoit Curé. Ce Pieux & ſavant Prêtre lui fut d'un grand ſecours dans l'étude de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique à laquelle il s'appliqua. M. de Saci & M. Singlin vouloient l'engager à entrer dans les ſaints Ordres ; mais il voulut demeurer comme il étoit à l'exemple de M. le Maitre & de pluſieurs autres. Obligé de quitter les Troux quelque tems après, il chercha à ſe rapprocher de Port-Royal qu'il regardoit comme ſon berceau. il ſe joignit à M. de ſaint Gilles d'Aſſon, pour demeurer dans une des Fermes de cette Abbaïe, nommée le petit Port-Royal Il conpoſa dans cette ſolitude la Vie de ſaint Thomas de Cantorberi, à la prierre d'un de ſes amis. Les imcommodités qu'il trouva dans cette nouvelle demeure, l'engagerent à ſe fixer à Paris. M. Singlin le reçut avec joie dans la Maiſon où il étoit caché avec M. de Saci & M. fontaine. Il y perdit ſon vertueux pere en 1665. & après avoir fait un voiage à Rome, il revint à Paris avec ſon jeune frere nommé Boſroger, & ils allerent demeurer avec M. de Saci & M. Fontaine au Faubourg ſaint Antoine. Ils y étoient lorſqu'on vint faire l'expédition dont nous avons parlé, & ils furent conduits à la Baſtille. Mais après un mois environ de priſon, ils obtinrent leur liberté à condition qu'ils ſe retireroient en Normandie.

Cet exil fut pénible à M. du Foſſé, qui

XIII. Diverſes occupations de M. du Foſſé.

étoit accoutumé au ſéjour de Paris. Il tâcha de l'adoucir & de le ſanctifier, en travaillant à une traduction des Pſeaumes pour nourrir ſa piété. Cherchant à rendre quelque ſervice aux Païſans de ſes terres, il étudia un peu la Médecine afin de les ſecourir dans leurs maladies, & voulut bien devenir l'arbitre de leurs différends. Le deſir de voir un de ſes amis, M. Hillerin, ancien Curé de ſaint Merri à Paris, lui fit faire avec ſon frere un voiage en Poitou : mais aiant appris que M. Hillerin étoit à Angers, ils allerent l'y joindre ; & ils eurent la conſolation d'y voir l'Evêque, Henri Arnauld, qui leur donna toutes ſortes de marques d'eſtime, & de l'amitié la plus tendre. Lorſqu'ils furent revenus au Foſſé, lieu de leur demeure ordinaire, M. de Boſroger qui penſoit à s'établir, acheta une charge de Maître des Comptes à Rouen ; & M. du Foſſé continua d'emploier ſon tems à la priere, à l'étude, & aux œuvres de charité. Les obſtacles qui l'empêchoient de retourner à Paris étant levés par la paix de l'Egliſe, il ſe hâta de ſe rendre dans cette grande ville qu'il n'avoit quitté qu'à regret M. de Tillemont & M. le Tourneux, ſe joignirent à lui. Mais à peine deux ans furent écoulés, qu'il fallut conſentir à ſe priver d'une telle compagnie, pour recevoir ſa mere, ſon frere & ſa ſœur.

XIV. Mariage Chrétien de ſon frere.

Madame du Foſſé pleine de ſentiment de Religion étoit inquiéte ſur l'établiſſement de ſon jeune fils, auquel elle vouloit procurer une épouſe Chrétienne. Elle trouva enfin ce qu'elle cherchoit dans Mademoiſelle le Maitre niéce de M. de Saci, & petite niéce

de M. Arnauld. Cette Demoiſelle avoit été élevée dans l'innocence à Port-Royal ; & elle en a conſervé l'eſprit juſqu'à ſa mort arrivée de nos jours. M. Arnauld fit la cérémonie de ce mariage ſi Chrétien, & tient ſur les fonts de Baptême l'enfant qui en fut le premier fruit. Toute la Maiſon de Port-Royal s'y interreſſa par des fervantes prieres. Cette alliance fut un ſujet de joie & de conſolation mutuelle aux deux familles, qui étoient déja liées enſemble par un étroité amitié. Mais cette joie ne tarda pas à être troublée par le renouvellement des maux de l'Egliſe : par les vexations exercées envers la Maiſon de Port-Royal des Champs & par la retraite de M. Arnauld qui, pour faire ceſſer les accuſations & les calomnies qu'on ne ceſſoit de former contre lui auprès du Roi, prit le parti de ſortir du Royaume.

XV. M. du Foſſé travaille au grand Ouvrage de la Vie des Saints. Il continue les Explications de M. de Saci ſur la Bible.

Cependant M. du Foſſé, par le conſeil de M. de Saci, travailloit au grand Ouvrage de la Vie des Saints, dont le plan avoit été formé par M. le Maitre, mais l'exécution ſeulement ébauchée. Toutes les études de M. du Foſſé depuis ce tems-là, lui avoient ſervi à préparer des matériaux pour cet Ouvrage. Il trouvoit auſſi de grands ſecours dans ſon ami M. de Tillemont, qui lui communiquoit tous ſes Mémoires. Avec ces ſecours, les mois de Janvier & Février ſe trouverent bientôt en état d'être donnés au Public, & en effet ils furent imprimés en 1685. & 1687. Voici ce qu'en dit M. Baillet. » L'Ouvrage (de M. du Foſſé) dit ce judicieux critique, ſi heureuſement commencé, ne devoit pas être moins recommandable par ſon exactitude, & par le choix

judicieux des matieres que par la pureté & l'onction du ſtyle : & l'Auteur avoit trouvé le moien de railler enfin la vérité avec la piété, que la plûpart des Légendaires avoient écartés. Le Public devoit s'intereſſer beaucoup à la continuation d'un Ouvrage ſi édifiant. » Mais la mort de M. de Saci, apporta un grand changement au travail de M. du Foſſé. Il ſe rendit aux inſtances qu'on lui fit de continuer les Explications de M. de Saci ſur la Bible, & le reſte de ſa vie fut emploié à cet Ouvrage.

XVI. Ses dernieres actions.

Lorſqu'il y travailloit, ſa pieuſe mere mourut, & fut enterrée à Port-Royal des Champs. Après ſa mort M. du Foſſé qui avoit compté ſe retirer en ſon particulier pour s'appliquer uniquement à l'étude & à la priére, fut obligé par l'avis de M. le Tourneux de céder aux inſtances que lui firent ſon frere & ſa belle ſœur, pour l'engager à demeurer avec eux, lui promettant toute ſorte de liberté & de facilité pour faire ce qu'il jugeroit à propos. Il paſſa donc avec eux le reſte de ſa vie demeurant tantôt à Paris, tantôt à ſa retraite du Foſſé en Normandie. Il fit en 1691. un voyage avec ſon frere, ſa belle-ſœur & ſon neveu, pour voir encore une fois M. Arnauld Evêque d'Angers grand oncle de ſa belle-ſœur. Ce ſaint Prélat qui étoit alors aveugle & très-infirme, leur donna toutes les marques de l'amitié la plus tendre. En revenant d'Angers au Foſſé, ils parcoururent une partie de la Normandie, & eurent la conſolation d'y voir pluſieurs de leurs anciens amis, & des perſonnes repectables par leur éminente piété, & par les perſécutions

qu'elles avoient ſouffertes. Deux années après, les blés aiant manqué, la France fut affligée d'une grande calamité qui donna occaſion à M. du Foſſé d'exercer ſa charité envers ſes Vaſſaux. Un incendie arrivé dans une de ſes terres, & les troupes qui en moleſtoient les habitans, donnerent de l'exercice à ſa patience, & lui cauſerent bien de l'embarras. Toutes ces afflictions furent ſuivies de près par les premieres attaques d'une maladie très-longue & très-douloureuſe. Lorſqu'elle commençoit à ſe declarer (en 1696.) la ſœur de M. du Foſſé, Magdelaine de ſainte Melthide, mourut à Port-Royal des Champs, où elle étoit Religieuſe depuis plus de 30. ans. L'épreuve qu'elle avoit faite de ſa foibleſſe, n'avoit ſervi qu'à rendre ſa vertu plus ſolide en la rendant plus humble.

XVII. Il eſt attaqué d'une paralyſie ſur la Gorge qui lui ôte l'uſage de la parole. Il compoſe ſes Mémoires ſur Port-Royal.

Cependant la maladie de M. du Foſſé alla toujours en augmentant. La paralyſie s'étant fixée ſur la gorge; lui ôta entiérement l'uſage de la parole. Les remedes ſans nombre dont il n'uſa que par complaiſance pour ſes amis, ne firent pour la plûpart qu'aigrir & irriter ſon mal. Après Pâques de l'année 1697. il alla prendre les eaux de Bourbon dont il ne reçut aucun ſoulagement. Pendant qu'il étoit en cet état, il lui vint dans la penſée de compoſer des *Mémoires*, pour conſerver le ſouvenir de tant de grandes choſes dont il avoit été témoin, & pour rendre un témoignage public & permanent à la ſainteté & à l'innocence des Eccléſiaſtiques, des Solitaires & des Religieuſes de Port-Royal. Sa belle-ſœur le preſſa fort d'exécuter ce deſſein. Il commença donc à y travailler ſur la fin de l'année 1697. mais la violence de

ſon mal, & des accidens qui s'y joignoient, les lui fit interrompre à diverſes répriſes. Il les acheva enfin après Pâques de 1698. ils ont été imprimés pour la premiere fois il y a environ quinze ans. Il les termine par cette priére qu'il adreſſe à Dieu.

» Grand Dieu, qui connpiſſez le fond de mon cœur, vous ſavez que je n'ai jamais été attaché à ceux de qui j'ai parlé dans ces Mémoires, qu'autant que je les ai vus eux-mêmes attachés inviolablement à la vérité de votre Loi, & ſoumis ſincérement à l'autorité de votre Egliſe. Vous ſavez, mon Dieu, que c'eſt vous qui, par un excès de votre bonté & par un événement qui tient du miracle, avez d'abord fait connoître tant de grands hommes & de ſaintes Vierges à mon frere, afin que j'euſſe dans la ſuite le bonheur de leur connoiſſance. Vous avez voulu que je fuſſe témoin de tant de merveilles que vous avez faites en leur faveur & que même je priſſe part à quelques uns de leurs ſouffrances, que j'ai toujours regardées commes des marques ſingulieres de l'amour que vous leur portez. je n'ai donc garde de tenir à confuſion d'avoir été mépriſé avec vos plus fidéles ſerviteurs & ſervantes, par ceux qui, plongés dans l'amour du monde, ne goûtent point les récompenſes de la Loi Nouvelle. Mais je conſidere plutôt comme ma plus grande gloire de ce qu'il vous a plu me faire porter une partie de l'opprobre du ſiécle, avec ceux qui ont préféré votre vérité & votre honneur à leur repos.

Vous ſavez, mon Dieu, que ſi j'ai quelque reproche à me faire, ce n'eſt pas de les

avoir juſtifiés contre ma conſcience, puiſque la droiture de leur conduite vous eſt trop connue; mais d'avoir été peu fidéle à ſuivre moi-même dans ma conduite les avis très-ſaints qu'ils m'ont donnés pour mon ſalut. Non-ſeulement leurs paroles, mais encore leurs exemples ont été pour moi une exhortation très-puiſſante à la vertu, en ſorte que ce qui fait d'une part ma conſolation, lorſque j'enviſage ce tems heureux où j'ai vêcu dans la ſainte ſociété de vos plus fidéles ſerviteurs, me fait trembler de l'autre, lorſque je ſonge au peu de profit que j'en ai tiré pour ſuivre de ſi grands exemples que vous expoſiez continuellement à mes yeux. Mais j'oſe eſpérer, mon Dieu, que la grande charité de ceux avec qui j'ai toujours conſervé une union inviolable, au milieu des plus grands troubles qu'excitoient contre eux leurs ennemis, couvrira aux yeux de votre juſtice le grand nombre de mes fautes; & que votre miſéricorde me fera grace éternellement, après m'avoir châtié pendant quelque-tems. C'eſt dans cette humble eſpérance que j'attends l'heure en laquelle il vous plaira de rompre les chaînes qui me tiennent encore attaché à cette vie, toute miſerable & languiſſant qu'elle eſt. Car il n'y a que vous, ô mon Dieu, qui puiſſiez m'en détacher parfaitement par la force de votre amour. »

XVIII. Sa mort. Liſte de ſes Ouvrages.

M. du Foſſé mourut cette même année 1698. le 4 Novembre, après avoir ſupporté pendant deux ans les douleurs les plus aiguës avec une patience admirable, & avoir paſſé toute ſa vie dans la retraite & dans la priére, dans l'étude de la vérité, dans la pratique de la charité. Il fut enterre à ſaint

Etienne du Mont ; mais ſon cœur fut porté à Port-Royal des Champs d'où il n'étoit jamais ſorti. Son frere Auguſtin-Thomas de Boſroger ne lui ſurvêquit pas long-tems ; il mourut à Paris le 26. Mai 1701. Voici la liſte des Ouvrages de M. du Foſſé. 1. Mémoire de M. de Pontis écrits vers 1657. 2. Vie de Dom Barthelemi des Martyrs Archevêque de Brague en Portugal, traduite de l'Eſpagnol vers 1658. 3. Vie de ſaint Thomas Archevêque de Cantorberi, en 1662. 4. La vie de Tertullien & d'Origenes. 5. Les Vies des Saints des mois de Janvier & de Février. Le mois de Janvier fut imprimé en 1685. & celui de Février en 1687. 6. Explications tirées des Saints Peres ſur différens Livres de l'Ecriture Sainte qui ſont communément attribuées à M. de Saci. Voici la portion de cet Ouvrage qui a pour Auteur M. du Foſſé ; Explications ſur le Livre des Nombres. Sur le Deuteronome. Sur Joſué. Sur Ruth. Sur le troiſiéme & le quatriéme Livre des Rois. Sur les deux Livres des Paralipoménes. Sur les deux Livres d'Eſdras. Sur Tobie. Sur Judith. Sur Eſther. Sur Job. Sur les Pſeaumes. Sur le Cantique des Cantiques. Sur Jéremie, Baruch, Ezéchiel, Daniel. Sur les deux Livres des Machabées, & ſur les quatre Evangiles. Il commença, ces Explications après la mort de M. de Saci en 1684. & y travailla juſqu'à ſa derniere maladie. 7. Mémoires ſur ce qui eſt arrivé aux Eccléſiaſtiques, aux Solitaires, aux Religieuſes & aux amis de Port-Royal depuis 1643. juſqu'en 1698. En général M. Baillet aſſure que c'eſt à M. du Foſſé que le public eſt redevable de tout ce qui a paru

ſous les noms empruntés de MM. de Beaulieu & de la Motte.

III.

XIX. M. le Tourneux. Son éducation.

Bibl. des Aut. Eccl. Supl. Mor.

Nicolas le Tourneux nâquit à Rouen en 1640. de parens pauvres. Mais à peine eut il appris à lire, que l'inclination que l'on voioit en lui pour la piété, jointe à ſa mémoire ſurprenantes, porta M. du Foſſé pere de celui dont nous venons de parler, à la tirer de l'obcurité dans laquelle ſa naiſſance ſembloit l'avoir enſeveli. Cet enfant dès-l'âge de ſept ans étoit très-aſſidu aux Sermons, ſe faiſoit un exercice de réciter ceux qu'il avoit entendus & le faiſoit avec une fidélité & une hardieſſe inconcevable. M. du Foſſé croiant devoir emploier à ſon éducation une ſomme qu'un de ſes parens lui avoit remiſe pour faire élever de pauvres Ecoliers, l'envoia étudier à Paris au Collége des Jéſuites. Les progrès qu'il fit dans l'étude dès qu'il eut commencé à s'y appliquer, furent tels, qu'on le donna pour émule à M. le Tellier depuis Archevêque de Rheims Il fit ſa Philoſophie au collége des Graſſins ſous le célébre M. Herſant.

XX. Son entrée dans l'état Eccléſiaſtique. Ses prédications.

Dès qu'il eut achevé ſon cours de Philoſophie, plein du deſir de ſe donner tout entier à Dieu, il ſe retira en Touraine avec un Eccléſiaſtique très-vertueux, & paſſa quelques années avec lui dans les exercices de la penitence. Son ami crut que Dieu le deſtinoit à le ſervir dans le miniſtere Eccléſiaſtique, & lui conſeilla de retourner à Rouen, d'où il étoit ſorti douze ans auparavant. Il y reçut les Ordres inferieurs, & fut

chargé d'abord de faire le Catéchiſme dans la Paroiſſe de ſaint Vivien où il étoit né. Il s'acquita de cette fonction ſi importante avec tant de ſuccès, que les Grands-Vicaires de Rouen le firent ordonner Prêrre à vingt-deux ans, aiant obtenu les diſpenſes néceſſaires. On le fit enſuite Vicaire de la Paroiſſe de ſaint Etienne des Tonneliers à Rouen où, quoique fort jeune, il fit admirer les talens que Dieu lui avoit donnés pour la prédication & pour la conduite des ames. Etant à Paris en 1675. on l'engagea à travailler pour le prix de proſe diſtribué tous les deux ans par l'Académie Françoiſe. Le ſujet de cette année étoit ſur ces paroles de Jeſus-Chriſt, *une ſeule choſe eſt néceſſaire.* M. le Tourneux fit ſon diſcours la veille du jour même où les piéces devoient être examinées, & le prix lui fut accordé d'une voix unanime.

XXI. Sa retraite.

Après avoir long-tems prêché les autres dans la Province avec autant de ſuccès que de diſtinction, craignant de l'avoir fait par vanité, & de s'être engagé dans le Sacerdoce ſans vocation, il renonça à tout, & fut conduit à Paris par M. du Foſſé fils de ſon bienfaiteur. Il logea avec ce généreux ami & M. de Tillemont dans la rue ſaint Victor, & fit bien-tôt connoiſſance avec M. Arnauld & M. de Saci. Dans cette retraite M. le Tourneux vêtu d'une étoffe groſſiere, livré aux ſaintes rigeurs de la pénitence dans une profonde ſolitude, reparoit les fautes qu'il croioit avoir faites dans les fonctions du Sacerdoce & de la prédication. Son deſſein étoit de ſe condamner pour toujours au ſilence ; mais M. de Saci à qui il avoit donné ſa confiance, le rendit quelques au-

nées après à l'Egliſe, & à la Chaire en particulier. Ce ſage Directeur voulut même que la retraite de M. le Tourneux fût utile aux fidéles en l'engageant à compoſer des Ouvrages pour leur inſtruction.

XXII. Ses études. Ses premiers Ouvrages.

On lui fit faire pour eſſai une *Semaine Sainte* en François, qui fut imprimée avec une belle préface, & qui fut fort goutée du public. Il continua pendant deux ans chez M. du Foſſé ſa vie retirée & l'étude de l'Ecriture & des Peres. On lui procura enſuite la Place de Chapelain du Collége des Graſſins où il trouva le loiſir & le repos qu'il cherchoit pour continuer de ſe remplir de plus en plus de la ſcience Eccléſiaſtique. Il devint ſi habile, qu'on le conſultoit ſur toute ſorte de matieres. M. de Vert Tréſorier de l'ordre de Cluni, Auteur de l'Explication des Cérémonies de la Meſſe en quatre volumes & du Breviaire de Cluni, a tiré beaucoup de ſecours des lumieres de M. le Tourneux. Le célébre Santeuil avouoit qu'il lui étoit redevable de la matiere de ſes plus belles Hymnes. M. de Saci lui faiſoit revoir ſes Ouvrages, & M. du Foſſé voulut qu'il lui rendît auſſi le même ſervice. M. le Vaier Maître des Requêtes l'engagea à venir demeurer chez lui, & ce fut dans ſa maiſon qu'il donna au public la *Vie de Jeſus-Chriſt*, avec la préface qui paſſe pour un chef d'œuvre. Il y commença auſſi l'*Année Chrétienne* en 1679. M. Arnauld nous apprend dans une de ſes Lettres quelle fut l'occaſion de cet Ouvrage ſi utile à l'Egliſe.

XXIII. Son Livre de l'*Année Chrétienne.*

» Ce deſſein, dit ce Docteur, eſt venu de M. Peliſſon, qui aïant été autrefois Huguenot, a un zéle admirable pour la converſion

des Hugnots. Il ſait que rien ne les détourne plus de ſe convertir, que de ce qu'ils n'entendent rien au ſervice de l'Egliſe, ne ſachant pas le Latin, & que deplus les Miniſtres leur repréſentent la Meſſe comme pleine d'abomination. M. Peliſſon eſt ſi perſuadé que le meilleur moien de lever ces obſtacles eſt de leur mettre entre les mains la Meſſe traduite en François, qu'il a fait imprimer à ſes dépens le Miſſel traduit en François, pour le répandre, comme il a fait, dans les Provinces où il y a le plus de Huguenots, ce qui a été d'un grand avantage pour les convertir dans ces dernieres années. Mais comme il a cru, & avec raiſon, que pour rendre cela plus utile, il eût été bon d'y joindre l'abrégé de la vie du Saint dont on dit la Meſſe, & les explications des Epitres & des Evangiles, plus belles & plus édifiantes que celles qu'y avoit miſes M. Voiſin; il y a ſix ou ſept ans qu'il a engagé M. le Tourneux, dont il eſt fort ami, & qu'il eſtime autant qu'il le mérite, d'entreprendre ce travail. Il l'a fait à ſa priere, & il l'a commencé il y a quatre ans par le Carême Chrétien en deux volumes, qui fut imprimé avec privilége & des approbations très-avantageuſes. Feu M. le Chancelier fit tant d'eſtime de ce Livre auſſi tôt qu'il parut, que c'eſt lui principalement qui a preſſé M. le Tourneux d'achever toute l'année. Il y en a déja ſix volumes de publiés, & il en reſte encore trois pour achever. Jamais Livre n'a été mieux reçu & avec raiſon. Car il n'y a rien de plus beau que les Explications des Epîtres & des Evangiles. On les explique ſelon le ſens littéral, d'une ma-

niere très-claire & très-solide, & on tire delà des instructions si importantes & si naturelles, que cela éclaire l'esprit & touche le cœur en même-tems. Chacune de ces explications finit par une priere très-vive & très-touchante, où on ramasse les vérités qui viennent d'être expliquées. L'abrégé de la Vie du Saint finit de même par une priere. Cela ma paru faire tant d'honneur à la Religion Catholique, & être si capable de donner aux Protestans mêmes du respect pour la Messe, que j'ai écrit au Prince Ernest, il y a long-tems, que le plus grand service qu'on pourroit rendre à l'Eglise Catholique en Allemagne, est que quelqu'un de ces Princes Evêques qui ont de si grands revenus, fissent traduire & imprimer ce Livre en Allemand, pour le répandre parmi les Catholiques & les Protestans. J'en ai écrit autant à M. de Castorie, & il est très-porté de lui-même à engager quelqu'un de ses Ecclésiastiques à le traduire en Flamand.

XXIV. Ses dernieres actions. Sa mort.

Un Livre aussi excellent ne devoit point être du goût des Jésuites. Aussi le décrierent-ils à Rome & à Paris. Comme ils pouvoient tout sur M. de Harlai Archevêque de Paris, ils l'indisposerent contre l'Auteur, & ce Prélat lui fit entendre qu'il feroit bien de se retirer. M. Colbert Archevêque de Rouen voulant s'attacher un si rare sujet, lui donna le Prieuré de Villers, Diocése de Soissons. Cependant M. de Harlai, touché des reproches que lui attiroit cette injustice, lui rendit ses pouvoirs, & l'accorda même en 1681. pour Confesseur à Port-Royal. L'année suivante il fut obligé de prêcher le Carême à saint Benoit pour remplacer le Pere Quesnel

qui avoit été obligé de diſparoître. Jamais on n'avoit vû d'auditoire plus rempli, ni de Prédicateur plus applaudi, & qui méritât plus de l'être. Les Jéſuites en furent jaloux, & le firent interdir. Il ſe retira à ſon Prieuré de Villers, où il mena une vie très-pénitente. Il chantoit tous les jours l'Office avec des jeunes gens qu'il formoit pour l'Egliſe. Il emploioit à cette bonne œuvre les revenus de ſon bénéfice, & une penſion que le Roi lui donnoit. Il mourut ſubitement à Paris où il étoit venu pour parler à l'Archevêque de la continuation de ſon *Année Chrétienne*: c'étoit en 1686. Il n'étoit âgé que de quarante-ſept ans.

XXV. Catalogue de ſes Ouvrages.

Preſque tous les Ouvrages de M. le Tourneux ont pour objet l'inſtruction des fidéles. En voici le Catalogue. 1. L'Année Chrétienne. 2. La Vie de Jeſus-Chriſt. 3. De la meilleure maniere d'entendre la Meſſe. 4. Inſtruction & exercices de piété pendant la Meſſe. 5. Principes & regles de la vie Chrétienne. 6. Catéchiſme de la Pénitence. 7. Explication Littérale & Morale de l'Epître aux Romains. 8. Inſtruction ſur les ſept Sacremens & ſur leurs Cérémonies. 9. Office de la Vierge avec des Inſtructions pour paſſer ſaintement la journée. 10. Traduction du Breviaire & du Miſſel. 11. Diſcours de la Providence ſur la multiplication des cinq pains. 12. Lettre de controverſe adreſſée à quelques Prétendus-Réformés, pour les inviter à rentrer dans l'Egliſe. 13. Obſervations ſur la Cenſure du Miroir de Piété. 14. On lui attribue un Abrégé de Théologie en François *in-quarto*. 16. Avis ſalutaires & très-importans pour un pécheur con-

verti à Dieu, tirés des Ecrits du B. Pierre de Luxembourg. C'eſt encore M. le Tourneux qui a publié la Vie du B. Pierre de Luxembourg compoſée par un Céleſtin, & qui en a corrigé le ſtyle, les faits & les réflexions. La plûpart des Ouvrages dont nous venons de parler ont été ſouvent imprimés & continuent de l'être. La traduction du Breviaire, quoi qu'imprimée à Paris avec privilége du Roi & approbation des Docteurs de Sorbonne, fut néanmoins cenſurée par M. Chéron Official de Paris en 1688. Ce fut contre cette Sentence que M. Arnauld fit ſa Défenſe des Verſions de l'Ecriture Sainte, des Offices de l'Egliſe, des Ouvrages des Peres, & en particulier de la nouvelle traduction du Breviaire.

IV.

XXVI. M Fontaine. Ses intimes liſons avec MM. de Port-Royal.

Nicolas Fontaine étoit de Paris, fils d'un Maître Ecrivain. Il perdit ſon pere à l'âge de douze ans, & fut preſqu'entiérement abandonné aux ſoins du Pere Griſel Jéſuite, ſon parent, qui voulut le mettre auprès du Cardinal de Richelieu, & l'introduiſit dans le monde. Le jeune Fontaine qui ſe ſentoit plus de goût pour la retraite, conçut le deſſein d'entrer chez les Jéſuites, & en parla à ſon parent qui ne lui conſeilla pas de prendre ce parti. Vers le même-tems il eut occaſion de former des liaiſons toutes différentes qui déciderent de ſon ſort, & qu'il a conſervées toute ſa vie. Sa mere l'introduiſit auprès de M. Hillerin Curé de ſaint Merri, & intime ami de M. Arnauld d'Andilli, & de la plûpart des autres Meſſieurs qui formoient ce que l'on appelloit la So-

ciété de Port-Royal. M. Fontaine eut par-là occaſion de les connoître & d'acquérir leur eſtime & bien-tôt après leur amitié. M Hillerin le prit chez lui & tâcha de lui inſpirer le goût des bonnes lectures, & principalement de celle de l'Ecriture & des Peres de l'Egliſe; & lorqu'il quitta ſa Cure par piété, pour ſe retirer dans ſon petit Prieuré de ſaint André en Poitou, il l'emmena avec lui dans ſa ſolitude.

Mais quelque-tems après craignant que M. Fontaine ne perdît ſon tems dans cette retraite, où il manquoit de ſecours pour l'étude & pour l'émulation néceſſaire à la jeuneſſe, il le ramena à Paris, & il lui procura à l'âge de vingt ans la ſolitude de Port-Royal où il pouvoit trouver tous les ſecours qui lui manquoient dans celle de Poitou. M. Hillerin, quoiqu'éloigné, ſe ſouvint toujours de lui, & en mourant il lui légua tous les Ouvrages de ſaint Auguſtin. Pour s'accoutumer à la pénitence & ſur-tout aux veilles, M. Fontaine voulut d'abord ſe charger du ſoin d'éveiller les Solitaires qui étoient retirés à Port-Royal des Champs. Dans la ſuite il eut ſoin des études de quelques jeunes gens qu'on y élevoit; & dans ſes heures de loiſir, il s'occupoit à tranſcrire les Ecrits de pluſieurs des Solitaires. Lorſque M. Arnauld ſe crut obligé de ſe cacher après ſon excluſion de Sorbonne en 1656. M. Fontaine demeura quelque-tems à Paris avec lui & avec M. Nicole; & depuis ce tems-là l'eſtime dont il ſe ſentoit pénétré pour ces Meſſieurs, l'amitié qu'ils avoient pour lui, & les ſervices qu'il ſe trouvoit en état de leur rendre, en leur

ſervant comme de Secrétaire, le rendirent preſque toujours le fidéle Compagnon de leurs différentes retraites. Il accompagna principalement MM. Singlin & de Saci dans celles qu'ils furent contraints de choiſir, & dont ils changerent ſouvent. Il demeuroit en 1666. dans le Faubourg ſaint Antoine avec MM. de Saci & du Foſſé lorſqu'il fut arrêté par ordre du Roi & conduit à la Baſtille. Après qu'il en fut ſorti, il ne voulut pas quitter M. de Saci; il l'accompagna ſucceſſivement à Pomponne, à Paris & à Port-Royal des Champs, d'où il venoit ſouvent à Paris, parce qu'il s'étoit chargé de l'impreſſion des Ouvrages de ſon ami. Pour en être plus à portée, il choiſit enfin une maiſon à ſaint Mandé, & en 1679. il voulut retourner à Port-Royal; mais les Solitaires de cette maiſon ayant eu ordre cette année de ſe retirer de nouveau, il demeura à ſaint Mandé, & M. de Saci alla à Pomponne.

XXVII. Sa mort. Ses Ouvrages.

Après la mort de M. de Saci, M. Fontaine changea pluſieurs fois de demeure, gardant toujours une exacte retraite. ſur la fin de ſes jours il ſe retira à Melun où il eſt mort le 28 Janvier 1709. ſur la Paroiſſe de ſaint Aſpais, âgé de quatre-vingt-quatre ans. Il eſt auteur des figures de la Bible données ſous le nom de Royaumont, & que l'on a toujours attribuées à M. de Saci. Les autres ouvrages qui paſſent certainement pour être de M. Fontaine ſont ceux qui ſuivent, dont nous ne ferons que rapporter les titres. 1. Abrégé de ſaint Jean Chryſoſtôme ſur le Nouveau Teſtament, *in-octavo*, & ſur l'ancien Teſtament auſſi *in-octa-*

vo. 2. Pſeaumes de David traduits en François avec des Notes Latines tirées de ſaint Auguſtin, *in-douze.* Dans une autre édition ces Notes ont paru en François. 3. Explication du Nouveau Teſtament tirée de ſaint Auguſtin & des autres Peres Latins, quatre volumes *in-octavo*, réimprimés en deux volumes *in-quarto.* 4. Les huit Béatitudes. *in-douze.* 5. Méditations ſur la Semaine Sainte. 6. Vies des Patriarches avec des réflexions tirées des Saints Peres, *in-octavo.* 7. Vies des Prophêtes avec des réflexions, *in-octavo.* 8. Vies des Saints pour tous les jours de l'année, *in-octavo* quatre volumes. 9. Les Ode l'Avent avec des réflexions, *in-douze.* 10. Traduction Françoiſe du *Paradiſus animæ Chriſtianæ* de Horſtius, ſous le titre d'Heures Chrétiennes. 11. Inſtruction ſur le mariage, traduite du Latin de Lindenbrogius. 12. Prieres de l'Ecriture Sainte pendant la Meſſe. 13. Le dernier jour du monde, ou Traité du Jugement dernier. 14. Le Dictionnaire Chrétien, *in-quarto.* 15. Imitation de Jeſus-Chriſt avec des réflexions ſur le premier Livre. 16. Traité de la converſion du Pécheur, traduit en François. On lui attribue la traduction Françoiſe des Inſtitutions & des Conférences de Caſſien, publiées en deux volumes *in-octavo* ſous le nom de Saligni. Enfin il a compoſé des *Mémoires* pour ſervir à l'Hiſtoire de Port-Royal. On les a imprimés en 1736. à Utrecht en deux volumes *in-douze.* Ces Mémoires donnent une grande idée de la piété de l'Auteur.

XXVIII. Il eſt injuſtement accuſé ſur la Doctrine.

Tous ces Ouvrages dont la plûpart ont été plus d'une fois réimprimés, ont fait beaucoup d'honneur à M. Fontaine, & ont été

récherchés avec empreſſement : mais la traduction des Homélies de ſaint Jean Chryſoſtôme ſur les Epîtres de ſaint Paul qu'il donna en cinq volumes *in-octavo*, & qui parut auſſi *in-quarto*, lui ſuſcita des affaires qui lui cauſerent beaucoup de peine & d'embarras. On l'accuſa d'avoir renouvellé l'ancienne Héréſie du Neſtorianiſme. Le fameux Pere Daniel crut avoir trouvé une occaſion favorable de ſe venger des dénonciations du péché Philoſophique. Il s'éleva le premier contre cette traduction par une Lettre qu'il rendit publique. Cette Lettre fut ſuivie d'une Diſſertation Latine. Dans ces deux Ecrits le Pere Daniel avoue néanmoins qu'il ne peut croire que le Traducteur ait dans l'eſprit l'erreur qu'exprimoient les Propoſitions qu'il releve. Le Pere Riviere vint à l'appui de ſon confrere par un Ecrit François qu'il intitula, *Le Neſtorianiſme renaiſſant dénoncé à la Sorbonne.* C'eſt contre cet Ecrit que le Pere Queſnel a fait celui qu'il a intitulé, *Le Roman Séditieux du Neſtorianiſme renaiſſant*, qui parut *in-quarto*, en 1693. L'Ecrit du Pere Queſnel donna occaſion à une Lettre Apologétique du Pere Daniel, où il continua à maltraiter les Ecrivains de Port-Royal. On n'a pas manqué d'inſerer ces divers Ecrits du Pere Daniel dans le troiſiéme tome du Recueil de ſes Opuſcules qu'on a imprimés en 1724.

M. Fontaine qui juſques-là avoit gardé le ſilence, ſe crut enfin obligé de s'expliquer. Il le fit le 4 Septembre 1693. par une Lettre qu'il écrivit à M. de Harlai Archevêque de Paris, dans laquelle il fait une profeſſion de foi très-exacte ſur les erreurs qu'on lui impu-

toit. Il accompagna cette Lettre d'une retractation humble & reſpectueuſe, conſentant que l'on en fît uſage, & qu'elle fût miſe à la tête de ſa traduction. Il fit mettre auſſi pluſieurs Cartons à quelques endroits de cette même traduction, que l'on avoit jugé plus repréhenſibes. Mais M. de Harlai ne l'aiſſa pas de la condamner, & M. Fontaine ſouffrit en patience cette humiliation. Voiant que l'on continuoit encore de lui imputer ce qu'il n'avoit jamais eu intention d'enſeigner, il donna un nouvel Ecrit intitulé, » Avertiſſement de l'Auteur de la traduction des Homélies de ſaint Chryſoſtôme ſur quelques paſſages des Homélies ſur l'Epître aux Hébreux, dans lequel il prouve : 1. Qu'il avoit traduit fidélement ſaint Chryſoſtôme. 2. Que pluſieurs Peres de l'Egliſe s'étoient exprimés de même que ce ſaint Docteur, ſans être pour cela accuſés d'héréſie. 3. Il fait de nouveau ſa profeſſion de foi ſur les vérités oppoſées aux erreurs dont on l'accuſoit. »

V.

XXIX. M. Floriot Auteur de la Morale ſur le *Pater.*

Pierre Floriot, Prêtre, Confeſſeur des Religieuſes de Port-Royal des Champs, mort à Paris le premier Décembre 1611. âgé de quatre vingt-ſept ans, étoit un homme humble, pénitent, & rempli de la ſcience Eccléſiaſtique. Il avoit bien étudié l'Ecriture Sainte, les Peres de l'Egliſe, & la Morale Chrétienne. Il étoit du Diocéſe de Langres, & nous trouvons dans les mémoires manuſcrits de Henri-Louis de Lomenie, Comte de Brienne, que lorſqu'on élevoit des enfans aux Granges près de Port-Royal

des Champs, M. Floriot étoit Préfet de cette Ecole. Il fut enſuite Curé de Lay à cinq ou ſix lieues de Paris, près de l'Abbaïe des Vaux de Cernai. Il poſſédoit cette Cure en 1647. Le plus célébre de ſes Ouvrages eſt celui que l'on appelle la *Morale du Pater*, qui a été imprimée pour la premiere fois à Rouen en 1672. & dont on a fait depuis tant d'autres éditions. C'eſt un volume *in-quarto* de douze cens pages. On trouve à la tête les approbations de pluſieurs grands Evêques. Voici l'idée qu'en donne M. de Buzanval Evêque de Beauvais. » Ce qu'un ancien Auteur Eccléſiaſtique a dit de l'Oraiſon Dominicale, que c'eſt l'*Abrégé de tout l'Evangile*, ſe trouve véritable par la lecture de ce Livre qui en eſt une très-docte explication, & un fidéle racourci de tout ce que les ſaints Peres de l'Egliſe nous ont laiſſé de plus excellent ſur le ſujet de la Religion & de la Morale Chrétienne. L'Auteur qui l'a donné au Public, ne pouvoit rien produire de plus utile pour renfermer dans un ſeul Ouvrage le fruit de ſes veilles & de ſes travaux. On y apprendra ſans peine l'excellence du Chriſtianiſme dans tous les états & dans toutes les conditons. La ſainteté majeſtueuſe de nos Sacremens fera concevoir à tous les fidéles la pureté toute divine à laquelle ils ſont engagés ; & toutes les maximes les plus ſalutaires qui ſont renfermées dans les tréſors de l'Antiquité, nous ont paru y être ſi fidélement recueillies, que l'on en doit eſpérer une très-grande bénédiction avec la grace de Dieu, qui ſeul a le pouvoir & la vertu d'échauffer le cœur des hommes en éclairant leur eſprit. Nous nous promettons donc que

ceux des fidéles qui attendent depuis tant d'année une *Morale Chrétienne*, capable de leur ſervir de régle dans la conduite de leur vie, trouveront dans cet excellent Livre la ſatisfaction de leurs deſirs. Et quoique l'Auteur ne ſe ſoit point engagé à la diſcuſſion particuliere des cas ſur leſquels on peut former des difficultés ſelon les différentes circonſtances des mœurs & des actions humaines ; néanmoins n'établiſſant point d'autres regles que celles de l'Ecriture & de la Tradition, il eſt capable d'affermir la conſcience des Chrétiens qui auront le cœur aſſez droit pour ne s'éloigner jamais de ces maximes inviolables. »

XXX
Lettre qui lui écrit le Cardinal Bona.

Voici une Lettre qu'écrivit à M. Floriot le ſavant & pieux Cardinal Bona au ſujet du même Livre de la *Morale Chrétienne*. » L'amitié que j'ai faite par Lettres avec les deux grands hommes dont vous me parlez, ne m'a pas été peu avantageuſe, puiſqu'elle m'a acquis la vôtre que j'eſtime beaucoup. Je reçus hier votre Livre, & je ſuis très-obligé à votre bonté de m'avoir jugé digne d'un don ſi précieux, ſans l'avoir jamais mérité. J'en avois déja oui parler ici d'une maniere qui m'avoit donné un très-grand deſir de le lire, afin d'en pouvoir profiter, & d'apprendre à dire l'Oraiſon Dominicale dans le même Eſprit que Jeſus-Chriſt nous l'a enſeignée, & que vous l'avez très-ſolidement expliquée. Et comme je m'en entretenois un jour avec le Révérend Pere Procureur des Chanoines Réguliers de ſainte Geneviéve, il m'envoya en même-tems l'Exemplaire qu'il en avoit reçu depuis peu. Je le lus rapidement, & je l'admirai, m'aiant

paru un Ouvrage d'un travail infini, fait avec beaucoup d'exactitude & de jugement, & très-accompli ; de ſorte que le titre en eſt très-juſte. Car c'eſt la véritable Morale de Jeſus-Chriſt, que vous y traitez d'une maniere qui n'eſt pas moins utile, qu'agréable, l'aiant puiſée, non de je ne ſçai quels ruiſſeaux bourbeux, mais des pures ſources de l'Ecriture Sainte, & des Peres de l'Egliſe, & que tous ceux qui veulent vivre avec piété en Jeſus-Chriſt, doivent continuellement méditer. Je vous tiens heureux d'avoir fait un ſi excellent Ouvrage, & je vous remercie encore une fois du préſent que vous m'en avez fait. J'eſpere avec le ſecours de Dieu, qui donne liberalement ſes graces à ceux qui les lui demandent, d'y puiſer en le reliſant le véritable eſprit de la piété Chrétienne. Je prie Dieu qu'il vous conſerve, & qu'il vous donne une longue & parfaite ſanté. A Rome ce premier jour de Novembre 1656. Le Cardinal Bona. »

Les autres Ouvrages de M. Floriot, ſont des *Homélies Morales ſur les Evangiles de tous les Dimanches de l'année, & ſur les principales Fêtes de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt & de la Sainte Vierge*, deux volumes *in-quarto*, à Paris chez Joſſet en 1677. La ſeconde édition eſt de 1681, & la troiſiéme de 1687. Enfin on a de M. Floriot un *Traité de la Meſſe de Paroiſſe*, que l'on peut regarder comme un Ouvrage de Morale, & comme un très-bon Traité de Liturgies. C'eſt un *in-octavo* imprimé à Paris chez Joſſet en 1679. On attribue au même Auteur un écrit ſur les paroles de la Conſécration. M. Floriot eſt enterré au cimetiere de ſaint Etienne du Mont. VI.

VI.

XXXI. M. Feydeau Son premier Ouvrage.

M. Matthieu Feydeau étoit de la famille des Feydeau, illuſtre dans l'Egliſe & dans la Robe. Il nâquit à Paris en 1616. y fit ſes études, & aiant embraſſé l'état Eccléſiaſtique, prit des degrés en Sorbonne où il demeura du tems. Il fut ordonné Prêtre par M. le Coadjuteur de Paris, qui fut depuis le Cardinal de Retz. Il célébra ſa premiere Meſſe dans l'Egliſe de ſaint Maurice au Diocéſe de Sens, dont M. du Hamel qui le connoiſſoit étoit alors Curé. C'étoit le jour de la Pentecôte; & pour attirer ſur lui les graces de ſon état, M. du Hamel donna ce jour là à diner à trois cens pauvres, qui joignirent leurs priéres à celles du nouveau Prêtre. Octave de Bellegarde, alors Archevêque de Sens, engagea dès ce tems-là M. Feydeau de venir à Sens pour y faire les Conferences aux Ordinans pendant leur retraite de quinze jours. C'étoit en 1645. Sur la fin de la même année. M. du Hamel aiant été fait l'un des Curés de ſaint Merri à Paris voulut avoir M. Feydeau pour ſon Vicaire, & le fit élire par tout ſon Clergé; mais celui-ci ne voulut accepter que le Vicariat de Belleville, près de Paris, dépendant de cette Cure. La réputation de ce nouveau Vicaire, & le bien qu'il faiſoit à Belleville, attirerent bien-tôt auprès de lui pluſieurs Eccléſiaſtiques avec leſquels il vécut en communauté. M. du Hamel & M. Gillot Docteur de Sorbonne lui envoierent des étudians en Philoſophie & en Théologie pour prendre ſes avis, faire des retraites ſous lui, & ſe

former ſous ſa direction à la piété & à l'amour de l'étude. Ce fut pour ces jeunes gens que M. Feydeau compoſa ſes *Méditations ſur les principales obligations du Chrétien, tirées de l'Ecriture Sainte, des Conciles & des Saints Peres*, qui ont été imprimées pluſieurs fois. Dieu répandit ſa bénédiction ſur ce Livre de *Méditations*, qui contribua beaucoup à la converſion du grand Prince de Conti.

XXXII. Son zéle & ſes travaux. Son Catéchiſme ſur la Grace.

Ce fut pendant que M. Feydeau étoit à Belleville qu'il prit le bonnet de Docteur. Mais enfin M. du Hamel le tira de là pour le faire ſeul Vicaire à ſaint Merri, ſous les deux Curés. Quelques Eccléſiaſtiques s'étant joints à lui dans cette Paroiſſe comme à Belleville, ils firent entre eux des Conférences qui devinrent bien-tôt célébres, & où pluſieurs Docteurs diſtingués & d'autres perſonnes d'un grand mérite ſe trouverent avec plaiſir. On chargea preſque en même-tems M. Feydeau du Catéchiſme fondé dans cette Paroiſſe par M. le Préſident Hennequin, & le nouveau Catéchiſte y attira bien-tôt autant de monde, qu'il y en avoit le matin au Prône de M. du Hamel. M. Feydeau en ſe déchargeant du Vicariat, ſe réſerva les Conférences, les Catéchiſmes, la viſite des malades, & la direction des ames, où il faiſoit beaucoup de fruit. Il prêchoit auſſi quelquefois hors de la Paroiſſe, & toujours avec un grand applaudiſſement. Pendant le tems qu'il étoit occupé de ces fonctions, M. François le Févre du Caumartin, Evêque d'Amiens, lui demanda un *Catéchiſme ſur la Grace*, qu'il compoſa en huit jours à la ſollicitation de ce Prélat. Il a été imprimé à Paris en

1650. & fut réimprimé peu aprés sous le titre d'*Eclairciſſemens ſur quelques difficultés touchant la Grace.* Ce Catéchiſme fut imprimé pluſieurs fois en France & en Flandre & traduit en pluſieurs Langues. Cet Ouvrage aiant éte condamné la même année par un Décret de l'Inquiſition de Rome, M. Fouquet Procureur Général du Parlement de Paris, empêcha la publication de ce Décret. On fit contre ce Catéchiſme quelque Ecrits auſquels M. Arnauld répondit dans ſes *Reflexions ſur le Décret de Rome*, qui furent imprimées à Paris en 1651.

XXXIII. Il eſt perſécuté, & compoſe de nouveaux Ovrages.

Vers le même-tems M. du Hamel étant tombé dangereuſement malade, voulut réſigner ſa Cure à M. Feydeau, qui ne voulut jamais y conſentir. Il fut un des ſoixante-douze Docteurs exclus de Sorbonne pour le refus d'adhérer à la condamnation de M. Arnauld. Pendant qu'il étoit encore à ſaint Merri, il avoit ſervi de ſecond à M. de ſaint te Beuve dans la Conférence tenue avec le P. Labbé, ſur les matiéres de la Grace au ſujet d'un Livre Latin que ce Jéſuite avoit donné au Public, contre les Diſciples de ſaint Auguſtin. M. Feydeau ſorti de ſaint Merri, ſe retira à une maiſon de Compagne de M. Thevenet, où avec quelques amis il vécut dans une très-grande retraite. Delà il alla avec M. Marcan à Melun où il ſe chargea de la Direction des Religieuſes Urſulines, qu'il conduiſit fort peu de tems, parce qu'il reçut au mois de Juillet 1657. une Lettre de cachet qui l'éxiloit à Cahors. M. Feydeau ſe retira quelques jours aprés à Marentaiſe prés de Port-Royal des Champs dans la maiſon de M. le Roi Abbé de Haute-Fontaine;

& enſuite aiant quelques paroles qu'on lui rendroit la liberté, il revint à Paris, où cependant il ne ſe montra qu'à quelques amis. Ses ennemis aiant fait courir alors le bruit qu'il étoit allé ſe faire Miniſtré à Maſtricht; M. Feydeau mépriſa d'abord cette calomnie: mais il ſe crut enfin obligé de la détruire par une Lettre qu'il fit imprimer en 1660. Pour s'occuper dans ſa ſolitude d'où il ne ſortoit preſque plus, il traduiſit en François la Concorde Evangélique à la priére de Madame de la Planche, chez qui il étoit caché au Faubourg ſaint Germain. Cette Dame voulut la faire imprimer, & en parla à M. de Sainte-Beuve; mais ce Docteur lui conſeilla d'engager plûtôt M. Feydeau à faire des *Méditations ſur cette Concorde.* Il travailla à cet Ouvrage, dont la moitié étoit déja faite lorſqu'il tomba dangereuſement malade en 1661. Il l'acheva depuis à pluſieurs repriſes, & il a été imprimé en deux volumes *in douze* à Bruxelles en 1676. & depuis à Lyon en 1688. en trois volumes *in-douze* avec pluſieurs changemens. Il y a eu encore pluſieurs autres éditions de ces *Méditations ſur l'Hiſtoire & la Concorde des Evangiles*, tant en France qu'en Flandre.

XXXIV. Nouvelles perſécutions. Sa mort.

En 1661. M. Feydeau alla demeurer à Haute-Fontaine où il fit une *Traduction du Prophête Jérémie*, qui n'a point été imprimée. Au mois d'Avril 1665. M. Pavillon Evêque d'Alet, lui aiant fait propoſer la Théologale de ſaint Pol de Fenouilhedes, petite Ville à quatre lieues, & du Diocéſe d'Alet, il l'accepta par le conſeil de M. Arnauld, y alla au mois d'Octobre, & en prit poſſeſſion le 24. Décembre. Il ne remplit ce

poſte que juſques vers la fin de 1668. que M. Vialart Evêque de Châlons l'engagea d'accepter la Cure de Vitri-le-François, dont il fut pourvu au mois de Mai 1669. M. Treuvé l'aida quelque-tems dans cette Cure en qualité de Vicaire. M. Feydeau après avoir gouverné pendant ſept ans la Cure de Vitri avec des peines incroiables, & au milieu de beaucoup de vexations qu'on lui fit, voiant qu'il n'étoit point aſſez ſoutenu par ſon Evêque contre les orages qu'il avoit à eſſuier continuellement, conſentit à ſe démettre de cette Cure, & la quitta le 3. Juin 1676. malgré les larmes de ſon troupeau que la ſeule nouvelle de cette démiſſion avoit plongé dans la conſternation. M. de Buzanval Evêque de Beauvais ſe hâta d'en profiter pour le faire Théologal de ſon Egliſe, où M. Feydeau entra en cette qualité le 21 Janvier 1677. mais aiant reçu après une Lettre de cachet qui l'éxiloit à Bourges, il partit de Beauvais le 21 Février de la même année. Après cinq ans de demeure à Bourges, une nouvelle Lettre de cachet le rélegua à Annonay dans le Vivarès, ſans qu'il ait jamais voulu donner ſa démiſſion de la Théologale de Beauvais. Il s'y fit bientôt aimer. On dit même que la ville d'Annonay, où il y avoit beaucoup de nouveaux Convertis, mais qui ne l'étoient qu'extérieurement, députa en Cour pour aſſurer Louis XIV. qu'elle ſe réuniſſoit ſincerement à l'Egliſe Catholique, qu'elle étoit diſpoſée à bâtir une Egliſe Paroiſſiale & à la doter, & qu'elle demandoit ſeulement M. Feydeau pour Curé. Mais cette derniere propoſition n'eut point d'effet. Il demeura douze ans à

Annonay, & y mourut âgé de ſoixante dix-huit ans, le 24 Juillet 1694. Il fut enterré dans l'Egliſe des Céleſtins de Colombiers.

VII.

XXXV. **M. Treuvé Auteur de pluſieurs excellens Livres de morale & de piété.**

Simon-Michel Treuvé, Docteur en Théologie, étoit de Noyers en Bourgogne, & fils d'un Procureur du Baillage. Né avec de grandes diſpoſitions pour l'étude, il choiſit par inclination & par Religion celle de l'Ecriture Sainte & de la tradition, & il étudia l'une & l'autre avec ſoin dès ſa plus tendre jeuneſſe. Au ſortir de ſa Rhétorique aiant à peine ſeize ou dix-ſept ans, il entra en 1668 dans la Congrégation de la Doctrine Chrétienne. Il en ſortit en 1673. & ſe retira à Vitri-le-François, dont M. Feydeau étoit Curé, & il y régenta les Humanités. Quelque-tems après, M. le Roi Abbé de Haute-Fontaine, l'attira dans ſon Abbaye au même Diocéſe de Châlons. M. Treuvé y compoſa l'Ouvrage ſi eſtimé & ſi répandu intitulé ; *Inſtructions ſur les diſpoſitions qu'on doit apporter aux Sacremens de Pénitence & d'Euchariſtie*, qu'il dédia à Madame de Longueville. Il fut imprimé pour la premiere fois en 1676, & on en a fait depuis un très-grand nombre d'éditions. M. Treuve n'avoit pas encore vingt-quatre ans lorſqu'il acheva cet Ouvrage, & dès qu'il fut fini M. Vialart l'éleva au Sacerdoce. Après un ſéjour d'environ trois ans à Haute-Fontaine, M. Treuvé fut appellé à Epoiſſes pour demeurer auprès de M. le Comte de Guitaut, à qui il fut très-utile. On lui conféra peu de tems après, un Canonicat de l'Egliſe où

Chapelle du Château. Il quita Epoiſſes pour venir à Paris, où il fut quelques-tems Aumonier de Madame de Leſdiguieres; mais cet état convenoit peu à ſon amour pour la retraite, & à ſon ardeur pour l'étude, auſſi s'en dégagea-t-il le plutôt qu'il lui fut poſſible; & dès qu'il ſe vit libre, il ſe logea ſur la Parroiſſe de ſaint Jacques du Hautpas, dans le deſſein de ſe conſacrer entierement à l'étude de l'Ecriture Sainte & des Peres.

On ne tarda pas à l'enlever pour le faire Vicaire de la Paroiſſe de ſaint André-des Arcs. Il écrivit alors une longue Lettre à M. Arnauld, Docteur de Sorbonne, pour le conſulter ſur pluſieurs cas de conſcience, qu'il lui expoſa avec beaucoup de netteté & de ſolidité. M. Treuvé étoit encore attaché à la Paroiſſe de ſaint André où l'on venoit en foule écouter ſes inſtructions, l'orſqu'il commença un Ouvrage intitulé le *Directeur Spirituel pour ceux qui n'en ont pas*, *vol. in-12.* inprimé chez Joſſet, & dont on a fait beaucoup d'éditions. Un petit Livre compoſé par un Religieux, qui avoit pour titre le *Directeur Portatif*, donna occaſion à cet Ouvrage. M. Treuvé choqué de ce titre, mais trouvant le fond aſſez bon, travailla ſur le même plan, & fit un Ouvrage généralement eſtimé. Le grand Boſſuet aiant connu le mérite de l'Auteur l'appella à Meaux, lui donna la Théologale & un Canonicat de ſon Égliſe, & le choiſit pour travailler au Breviaire du Diocéſe. Il a demeuré dans cette ville environ vingt-deux ans, & il n'en ſortit que par infirmité & malgré le Cardinal de Biſſi qui vouloit le retenir. M. Treuvé vint fixer ſon ſéjour à Paris, où il a con-

tinué de ſe ſanctifier par ſes bonnes œuvres, par des travaux utiles, & par ſes infirmités. Il eſt mort le 22 de Février 1730. âgé de ſoixante dix-ſept ans, & a été enterré dans le Cimetiere de ſaint Nicolas des Champs, comme il l'avoit ordonné. Outre les Ouvrages de ſa compoſition dont nous avons parlé, on a encore de lui. 1. Un Traité des *Devoirs des Paſteurs par rapport à l'inſtruction qu'ils doivent à leurs peuples.* 2. Des *Diſcours de piété* vol-*in*-12. à Paris 1696. Ces diſcours avoient été prêchés en pluſieurs Paroiſſes de Paris en différens tems. Comme c'étoit peu après la révocation de l'Edit de Nantes, on y trouve en quelques endroits, de la controverſe ſolidement traitée. M. Treuvé à laiſſé manuſcrits d'autres diſcours de piété, & il a mis en ordre les cas de conſcience de MM. de Lamet & Fromageau que l'on a imprimés en deux volumes *in folio* à Paris 1732. On lui donne encore les *Prieres tirées de l'Ecriture Sainte* & de l'Office de l'Egliſe avec des priéres du matin & du ſoir; une Explication des Cérémonies de la Meſſe & des Priéres pour y ſuivre le Prêtre, à Paris 1698. Enfin M. Treuvé paſſe pour être l'Auteur de l'Hiſtoire de M. du Hamel, Docteur de Sorbonne, Curé de ſaint Merri, *in*-12. Cette Hiſtoire eſt bien écrite; elle fut compoſée en 1690. L'imprimé ſe trouve différent en pluſieurs endroits du manuſcrit qui eſt entre les mains de pluſieurs perſonnes.

ARTICLE XXV.

M. Hermant, M. de Tillemont, & plusieurs autres Savans Auteurs liés avec la maison de Port-Royal.

I.

GOdefroi Hermant, nâquit à Beauvais le 6. Février 1617. A l'âge de huit ans & demi il donna des marques d'un génie extraordinaire. Après avoir fait deux années de Rhétorique à Beauvais, & reçu la tonsure des mains de l'Evêque, Augustin Potier, il fut envoié à Paris sur la fin du mois de Septembre de l'année 1630. Comme il n'étoit encore âgé que de treize ans, on lui fit faire une troisiéme année de Rhétorique chez les Jésuites au Collége de Clermont. Delà il alla étudier en Philosophie dans celui de Navarre. Il y soutint deux actes qu'il dédia à son Evêque, & qui eurent un succès extraordinaire. Après avoir achevé son cours de Théologie à l'âge de dix-neuf ans; comme il ne pouvoit être reçu Bachelier qu'à vingt-deux, on le retint à Beauvais, où il régenta un an la seconde, & deux ans la Rhétorique. Il y forma d'excellens Ecoliers qui furent depuis liés avec lui d'une étroite amitié. Il s'y étoit fait admirer encore plus par sa méthode d'enseigner, que par sa composition. L'Evêque de Beauvais qui avoit pour lui une tendresse paternelle, lui confia en-

I. M. Hermant Docteur de Sorbonne. Ses études.

ſuite l'éducation d'un de ſes neveux, fils de M. Potier d'Ocquerre ; Secretaire d'Etat. Ce nouvel emploi lui donnant le moyen de retourner aux Ecoles de Sorbonne ; il y paſſa Bachelier en 1640 ; après quoi pour ſe mettre en état d'être reçu de la Maiſon de Sorbonne, il profeſſa un Cours de Philoſophie au Collége de Beauvais dans l'univerſité de Paris. Cette occupation, & les études auſquelles il étoit obligé de s'appliquer pour ſe préparer à fournir la carriere d'une Licence, lui laiſſoient encore le tems de faire les Catéchiſmes & les Inſtructions Chrétiennes dans la Chapelle du même Collége, les Dimanches & les Fêtes de l'année : &, ce qui eſt une preuve de l'activité prodigieuſe de ſon eſprit, autant que d'une capacité beaucoup au deſſus de l'âge d'un jeune homme de vingt-trois ans, il travailloit dès-lors avec M. le Préſident le Jay & pluſieurs Savans, à l'édition de la Bible Polyglotte de Vitré qui parut en 1645.

II. Il eſt fait Chanoine de Beauvais. Il écrit pour l'Univerſité de Paris contre les Jéſuites.

Il venoit d'être reçu de la Maiſon & Société de Sorbonne après ſon cours de Philoſophie, lorſqu'il fut pourvû d'un Canonicat de l'Egliſe de Beauvais. Dieu qui vouloit faire ſervir ſes grands talens au ſalut des fidéles de ce Diocéſe, commença dès-lors à former les liens qui devoient l'y attacher pour toute ſa vie. Ceux qui le retenoient à Paris devenoient plus forts de jour en jour ; ſon mérite & ſa vertu lui gagnoient l'amitié des perſonnes de diſtinction, & les ſervices importans qu'il rendit cette même année à l'Univerſité, le faiſoient regarder comme un des plus grands ornemens de ce Corps. Les Jéſuites du Collége de Clermont deman-

doient depuis long-tems d'être aggrégés à l'Université ; & ils présenterent sur cela une Requête au Roi Louis XIII. le 11. Mars 1643. L'Université qui avoit jusques-là repoussé leurs efforts par la protection du Parlement, jugea qu'en cette occasion elle devoit aussi plaider sa cause devant le tribunal du Public, par des Mémoires qui justifiassent le refus qu'elle faisoit d'admettre ces Peres. Personne ne parut plus capable d'y réussir que M. Hermant. Mais ses amis eurent bien de la peine à vaincre sa répugnance ; & il fallut que M. de Saint-Amour qui étoit cette année là Recteur de l'Université, employât toute l'autorité de sa charge & de l'amitié, pour l'y faire consentir. Il entreprit donc sans se faire connoître, de ruiner les prétentions des Jésuites, par un Ouvrage intitulé *Apologie pour l'Université de Paris*, où l'érudition égaloit la force du raisonnement, & qui ne lui couta guere que huit jours de travail. Les réponses que les Jésuites opposerent à cet Ouvrage, engagerent l'Auteur à en composer plusieurs autres qui se suivirent de fort près, & dont les deux plus considérables, savoir la seconde & la troisiéme Apologie, furent publiés par Mandement du Recteur.

III.

Il soutient des Théses avec éclat. Il écrit pour la défense du Livre de la Fréquente Communion. Il est fait Recteur de l'Université de Paris.

Il fut ensuite élu Prieur de la Maison de Sorbonne ; & étant entré en Licence, il acheva de se faire connoître pour l'un des premiers génies de son tems par les Harangues qu'il prononça, & par les Actes qu'il soutint avec un applaudissement universel. Le plus célébre de ses Actes fut sa Sorbonique ; il la dédia à l'Assemblée du Clergé de France, dont tous les Prélats l'honorerent

de leur préſence, & ſe retirerent auſſi ſatisfaits de la ſolidité des réponſes du Bachelier, que de la doctrine de ſes Théſes, qui n'étoient qu'un tiſſu de l'Ecriture & des Peres de l'Egliſe. Ce fut au milieu de ces exercices que voiant le Livre de la *Fréquente Communion* attaqué par une foule d'écrits auſſi injurieux à la vérité qu'à la réputation de l'Auteur, il prit la plume pour défendre l'une & l'autre contre un de ces Libelles intitulé, *Remarques judicieuſes ſur le Livre de la Fréquente Communion.* Son Evêque ne tarda pas à vouloir l'élever au Sacerdoce, pour lui faire faire la fonction de Théologal dans ſon Egliſe. M. Hermant aiant inutilement allégué toutes ſortes de raiſons pour faire changer de deſſein au Prélat, fut contraint de céder. La fraïeur que lui cauſoit l'idée du Sacerdoce lui faiſoit répandre des larmes nuit & jour. Lorſqu'il croioit s'être enſeveli pour toûjours dans le lieu de ſa naiſſance; il fut rappellé à Paris, pour être à la tête de l'Univerſité qui avoit alors beſoin de ſes lumieres & de ſon zéle. Il prit cette occaſion pour remettre la Théologale entre les mains de M. de Beauvais, qui ne lui accorda ſa bénédiction qu'à condition qu'il retiendroit ſon Canonicat qu'il ſongeoit auſſi à lui abandonner, ſi le Prélat eût voulut y conſentir. Etant arrivé à Paris, il fut nommé Recteur de l'Univerſité par un conſentement unanime des Nations. Pendant ſon Rectorat qui fut de dix-huit mois, il fit d'excellens réglemens pour y faire fleurir les études & la pureté des mœurs, & ſoutint avec ſuccès les droits de l'Univerſité contre ceux qui les attaquoient.

IV. Il prêche dans Paris avec succès. Il se retire à Beauvais.

Il y avoit déja quelques années qu'il avoit contracté une étroite amitié avec M. de Lamoignon qui étoit alors Maître des Requêtes, & qui fut depuis premier Président du Parlement. Ce Magistrat voulut être son hôte pour tous les séjours qu'il auroit à faire à Paris ; il fit même tout ce qu'il put pour l'y fixer. Il s'unit au premier Président Molé & au Duc de Luines, pour l'engager à prêcher à Paris des Avents, des Carêmes & des Octaves du saint Sacrement. On le fit aussi prêcher dans les Hôpitaux, dans les Monastéres & dans les Assemblées de Charité ; de sorte qu'en peu de tems il acquit la réputation d'un des premiers Prédicateurs de Paris. Mais au milieu de cette estime générale qui auroit dégoûté de la Province tout autre moins vertueux que lui, il demeura ferme dans la résolution de fixer sa demeure à Beauvais, où il croioit que Dieu l'appelloit, sans écouter les propositions les plus avantageuses qu'on lui faisoit pour le retenir à Paris. En effet il fut puissamment sollicité par M. le Président de Mesme, d'accepter une pension viagere de deux mille livres avec un logement dans son Hôtel, & la propriété d'un carosse que ce généreux Magistrat vouloit lui entretenir pour son usage particulier. Mais rien ne fut capable de le retenir dans une Ville où il croioit que Dieu ne le vouloit pas.

V. Il s'attache à M. Buzanval, & entre dans tous les travaux de ce St. Evêque. Il est persécuté.

Il perdit son Evêque Augustin Potier peu de tems après qu'il eut pris le Bonnet de Docteur & reçu la Prêtrise. Il fut sensible à cette perte ; mais il eut sujet de s'en consoler par le choix que ce bon Evêque avoit fait lui-même de son successeur. Il suivit à Beauvais

M. de Buzanval, bien réſolu de ne plus travailler que ſous ſes ordres. Le reſpectable Prélat ſçut profiter des lumieres & des talens de M. Hermant pour le ſalut de ſon peuple. Il l'appliqua à la direction des conſciences & à la prédication, lui faiſoit faire des Catéchiſmes dans les Paroiſſes de la ville, le menoit dans ſes viſites pour inſtruire les peuples & les Paſteurs, ſe ſervoit de ſes conſeils pour le gouvernement de ſon Diocéſe, & de ſa plume pour la compoſition de ſes Mandemens & de ſes Inſtructions Paſtorales. Comme M. Hermant demeura toujours attaché à la perſonne & à l'autorité de ſon Evêque, il fut enveloppé avec quelques autres Chanoines, à l'occaſion du fameux Formulaire contre Janſénius, dans la perſécution que le Chapitre de Beauvais excita contre ce digne Prélat à l'inſtigation du Doyen. La violence alla, comme nous avons vû ailleurs, juſqu'a fermer à ces Chanoines la porte du Chœur de la Cathédrale, & à les priver du fruit de leurs bénéfices pendant pluſieurs années. Une des premiers penſées qui lui vint lorſqu'il ſe vit chaſſé de l'Egliſe Cathédrale fut de ſe retirer dans quelque pauvre Paroiſſe de la campagne, pour y apprendre à lire & faire le Catéchiſme aux enfans. M. de Beauvais à qui il s'en ouvrit, s'oppoſa à ce deſſein, & lui fit entendre que Dieu le demandoit dans les mêmes exercices qu'auparavant, de l'étude, de la prédication & de la direction. Ainſi la perſécution du Chapitre n'aiant apporté d'autre changement à ſes occupations, que de le diſpenſer d'aſſiſter aux Offices de ſon Egliſe, elle le mit dans une plus grande liberté de ſe donner à l'étu-

de: & l'Eglise profita de son loisir par la Vie de saint Jean Chrysostôme, qu'il donna au Public en 1664. & par l'amas des matériaux dont il composa depuis celles de saint Athanase, de saint Basile & de saint Grégoire de Nazianze.

VI. Ses sentimens sur les maux de l'Egise.

Quoiqu'il ne sortît de sa retraite que pour les fonctions du ministere auquel son Evêque l'avoit appliqué, sa vie n'étoit pas pour cela plus tranquille. Comme il étoit naturellement fort sensible, & plus encore aux maux des autres qu'aux siens propres, il étoit dans de continuelles allarmes pour lui-même, & pour ses confreres qui étoient menacés comme lui des dernieres violences. D'ailleurs la vûe du triste état où étoit l'Eglise pour laquelle Dieu lui avoit donné un amour très-vif, avoit plongé son cœur dans une amertume qui le dégoûtoit de toutes les consolations humaines. *Dimitte me paululum, ut glutiam dolorem meum*, dit-il, dans une Lettre à M. de Lamoignon qui l'avoit invité à venir passer les mois de Septembre & d'Octobre avec lui à Bâville. » Laissez-moi, s'il vous plaît, mourir les armes à la main; ces armes ne seront que le silence & la patience, l'attachement à l'autorité & la personne de mon Evêque, & l'étude de l'Ecriture, des Conciles & des Peres qui sont mes délices continuelles. Je ne trouve point d'autre consolation que dans Dieu même, & dans ma douleur dont la cause est édifiante. »

VII. Il tombe dangereusement malade. On lui refuse le saint Viati-

Il ne songeoit qu'a se sanctifier dans ses afflictions & à se préparer à la mort des Justes, lorsqu'il tomba dans une maladie dangereuse. Il demanda le saint Viatique qui lui fut refusé de la part du Chapitre. Le

que. Son Evêque le lui porte.

malade touché de ſe voir pourſuivi juſqu'à la mort par le faux zéle de ſes freres, remit ſa cauſe entre les mains de Dieu, le priant de ſuppléer par ſa miſéricorde à ce que la dureté des hommes tâchoit de lui faire perdre; & il ſouhaita que M. l'Evêque de Beauvais fût informé de ce qui ſe paſſoit. Le ſaint Prélat frémit au récit d'un refus ſi ſcandaleux que l'on faiſoit du ſaint Viatique à l'un des plus vertueux de ſes Prêtres. Il partit auſſi-tôt accompagné de tous ceux de ſon Clergé qui lui étoient demeurés fidéles, & d'une foule de peuple que le bruit d'une entrepriſe ſi inouie avoit amaſſée autour de la maiſon du malade, & devant le Palais Epiſcopal. Il prit le ſaint Ciboire ſur l'Autel de Notre-Dame de la Baſſe-œuvre qui eſt la Paroiſſe de la Cathédrale, & le porta lui-même au malade, qui le reçut avec de tranſports qui ſe firent connoître par une grande effuſion de larmes. Le ſaint Evêque de ſon côté ne put retenir les ſiennes qui en tirerent auſſi des yeux de toute l'Aſſemblée; de ſorte qu'un ſpectacle ſi touchant ne fut pas moins un ſujet de conſolation pour les fidéles ſoumis à leur Evêque, que de confuſion pour les révoltés.

VIII. Il compoſe pluſieurs Ouvrages, & refuſe une dignité.

Dieu aiant rendu la ſanté à M. Hermant, & bien-tôt après la paix à l'Egliſe, le public ne fut pas long-tems ſans recueillir les fruits de ſa retraite, par l'édition qu'il donna de la vie de ſaint Athanaſe, & enſuite de celle de ſaint Baſile & de ſaint Grégoire de Nazianze. Après avoir achevé ce dernier Ouvrage qui avoit été précédé de la traduction des Aſcétiques de ſaint Baſile, il commença à travailler tout de bon à l'*Hiſtoire Eccléſ-*

ſiaſtique & Civile de la Ville & du Diocéſe de Beauvais. Mais il ne l'avoit pas encore fort avancée lorſqu'il fut obligé de l'interrompre pour obeir à divers Prélats qui ſouhaitoient de lui une Vie de ſaint Ambroiſe ſur le plan de celle des quatre Docteurs de l'Egliſe Grecque. Ce fut vers ce tems-là que M. l'Evêque de Beauvais offrit à M. Hermant la dignité de Chantre de ſon Egliſe, & il n'oublia rien de tout ce qui pouvoit le porter à l'accepter. Ce Bénéfice qui eſt de mille écus de rente fut pour M. Hermant une tentation ſi foible, qu'il ne fit que s'en jouer en diſant à M. de Beauvais avec ſa gaieté ordinaire, qu'il n'avoit ni la gravité ni la force néceſſaire pour porter un bâton de cette peſanteur.

IX. Affliction que lui cauſe la mort de M. de Beauvais. Il continue les Ouvrages qu'il avoit commencés.

Un an après qu'il eut donné au public la Vie de ſaint Ambroiſe, Dieu qui venoit de lui enlever en moins d'une année trois perſonnes de grande conſidération qui lui étoient trés-cheres, M. l'Evêque d'Alet, M. de Sainte-Beuve, & M. le premier Préſident de Lamoignon, le plongea dans un abîme de triſteſſe par la mort de M. l'Evêque de Beauvais. Il en prévit toutes les ſuites, & forma la réſolution de ne plus fréquenter que l'Egliſe & ſon Cabinet, & de ſe préparer lui-même à la mort dans le ſilence, les gémiſſemens & la priere. Le nouvel Evêque (M. de Janſon) qui ne ſuivit pas d'abord ſes propres lumieres dans la conduite de ſon Diocéſe, révoqua tous les pouvoirs accordés par ſon prédéceſſeur. M. Hermant ne voulant faire aucune avance pour les avoir, ſe trouva dans une plus grande liberté que jamais de donner à l'étude tout le tems que lui laiſ-

ſoient les Offices de ſon Egliſe. Il l'emploia à achever ſon Hiſtoire de Beauvais, & à mettre ſes entretiens ſur ſaint Matthieu en état de voir le jour. Enfin M. de Beauvais aiant été fait Cardinal en 1690. & ſe croiant plus indépendant & plus libre, il donna a M. Hermant des marques éclatantes de ſon eſtime & de ſa confiance, & voulut qu'il rendît au Diocéſe les mêmes ſervices qu'il avoit rendus ſous ſon prédéceſſeur.

X.

Ses dernieres actions. Sa mort. Ses funerailles.

L'été ſuivant, M. Hermant alla à Paris afin de dire un dernier adieu à ſes amis, ſe regardant comme proche de ſa fin. La penſée de la mort l'occupoit tellement depuis pluſieurs années, qu'il n'écrivoit preſque point de Lettres où il ne parlât de la mort & des jugemens de Dieu. Il arriva à Paris la premiere ſemaine de Juillet, trop tard pour voir mourir M. de Pont-Château ſon intime ami, mais aſſez tôt pour aſſiſter au ſervice ſolemnel qu'on lui fit au Val-de-Grace. Là il renouvella ſon ancienne connoiſſance avec la Ducheſſe d'Epernon ſœur du défunt, avec l'Evêque d'Orléans & le Duc de Coiſlin ſes neveux, & avec quelques Prélats & pluſieurs perſonnes de qualité qu'il n'avoit vûes depuis long-tems. Quelques jours après il alla à Port-Royal des Champs, dit la Meſſe de la Communauté le Dimanche neuf Juillet, & communia toutes les Religieuſes de ſa main. Etant revenu le lendemain à Paris, il envoia auſſitôt retenir ſa place au Caroſſe de Beauvais pour partir le jeudi ſuivant. Mais le Mardi onze du mois, revenant à l'Hôtel de Lamoignon ſur les ſept heures du ſoir, il tomba mort ſur un ami qui l'accompagnoit. Il étoit dans la

ſoixante & quatorziéme année de ſon âge. Dieu voulut épargner les horreurs de la mort à celui qui les avoit preſque toujours eu préſentes pendant ſa vie. M. de Lamoignon fit tranſporter le corps en ſon Hôtel ; le lendemain il fut dépoſé dans l'Egliſe de ſaint Paul où on lui fit un ſervice ſolemnel. Il fut enſuite tranſporté à Beauvais ; où il fut inhumé dans l'Egliſe Cathédrale, devant la Chapelle où il avoit coutume de dire la Meſſe. Il avoit fait les pauvres ſes héritiers.

XI. Son caractere.

M. Hermant a ſçu allier le plus heureuſement tous les agrémens des ſciences humaines avec toute la ſévérité des vertus Chrétiennes. Il étoit d'une humeur gaie, d'une converſation aiſée & agréable, d'un accès facile, honnête & obligeant envers tout le monde, fort tendre & fort ſenſible aux biens & aux maux de ceux qu'il aimoit, timide juſqu'à l'excès, & néanmoins d'une fermeté inébranlable dans les choſes où ſa conſcience étoit intéreſſée. Il étoit infatigable à l'étude, malgré la foibleſſe de ſa complexion ; il ne prenoit aucune récréation, & ne ſortoit jamais pour la promenade. Il eut juſqu'à la fin de ſa vie une mémoire toujours fidéle, qui l'avoit rendu l'un des plus habiles hommes de ſon ſiécle dans la connoiſſance de l'Hiſtoire ancienne & moderne. Son jugement n'en étoit ni moins ſolide, ni moins exact. Son eſprit étoit vif, pénétrant, étendu, profond ; ſes recherches exactes & ſures, ſes expreſſions élégantes, & ſon ſtyle noble, quoiqu'un peu trop diffus & trop figuré pour notre ſiécle. Il avoit le cœur droit & ſincére, un amour tendre pour l'Egliſe, & un reſpect inviolable pour ſon unité. Il

regardoit l'Ecriture Sainte avec une vénération profonde, & il en liſoit tous les jours avant que de ſe coucher, quatre Chapitres de ſuite. Il étoit extraordinairement pénétré de la ſainteté du Sacerdoce de Jeſus-Chriſt, & avoit une haute idée de l'autorité Epiſcopale. Sa vie étoit ſimple & frugale; il jeûnoit tous les Samedis de l'année pour ſe préparer à ſanctifier le jour du Seigneur. Il étoit ponctuel & aſſidu au ſervice de ſon Egliſe; ſur-tout il ne manquoit jamais à Matines, même dans les plus grandes rigueurs de l'hyver, & il donnoit par-tout des exemples d'exactitude, & de recueillement à ſes confreres. Il étoit libéral envers les pauvres, juſqu'a s'incommoder, & à ſe voir ſouvent obligé de recourir à des emprunts pour vivre.

XII. Ses Ouvrages

Voici la liſte des principaux Ouvrages de M. Hermant. 1. Apologie pour l'Univerſité de Paris contre le diſcours d'un Jéſuite, *in*-8°. 2. Obſervations importantes ſur la Requête préſentée au Conſeil du Roi par les Jéſuites, tendante à l'uſurpation des priviléges de l'Univerſité. 3. Vérités Académiques ou Réfutations des préjugés populaires dont ſe ſervent les Jéſuites contre l'Univerſité de Paris. Tous ces Ecrits ſont de 1643. 4. Seconde Apologie pour l'Univerſité de Paris. 5. Troiſiéme Apologie, ou Réponſe de l'Univerſité de Paris, à l'Apologie, pour les Jéſuites. 6. Apologie pour M. Arnauld Docteur de Sorbonne, contre un Libelle intitulé, *Remarques judicieuſes ſur le Livre de la Fréquente Communion.* 7. Réflexions ſur divers endroits du Livre de la Pénitence publique du Pere Petau Jéſuite, contre celui

de la Fréquente Communion. 8. Réponſe à la Remontrance du Pere Yves Capucin à la Reine. 9. Défenſe des Prélats Approbateurs du Livre de la Fréquente Communion. 10. Défenſe des Diſciples de ſaint Auguſtin contre un Sermon du Pere Bernage Jéſuite. 11. Diſcours Chrétien ſur l'établiſement du Bureau des Pauvres. 12. *Factum* pour les Curés de Paris. contre l'Apologie des Caſuiſtes. 13. *Factum* pour les Curés de Rouen, contre l'Apologie des Caſuiſtes. 14. Requête de trois cens Curés du Diocéſe de Beauvais préſentée à leur Evêque contre la même Apologie. 15. Traduction du Grec en François d'une Epître de ſaint Baſile à des Solitaires perſécutés. 16. Défenſe de la piété de la Foi de la ſainte Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, contre les impiétés & les blaſphêmes de Jean Labadie. 17. *Fraus Calviniſtarum retecta, ſive Catechiſmus de Gratiâ*, *in*-4°. 18. La Vie de ſaint Jean Chryſoſtôme, *in*-4°. 19 La Conduite Canonique de l'Egliſe pour la réception des filles dans les Monaſteres, *in*-12. 20. Vie de ſaint Athanaſe, deux volumes *in*-4°. pluſieurs fois réimprimée. 21. Les Aſcétiques de ſaint Baſile. 22. Vies de ſaint Baſile & de ſaint Grégoire de Nazianze, deux volumes *in*-4°. 23. Vie de ſaint Ambroiſe, *in*-4°. 24. Entretiens Spirituels ſur ſaint Matthieu, trois volumes *in*-12. 25. *Clavis diſciplinæ Eccleſiaſticæ, ſeu index totius juris Eccleſiaſtici*, avec des Notes qui ne ſont point de lui. Outre tous ces Ouvrages, M. Hermant eſt encore Auteur de pluſieurs Lettres Paſtorales de M. de Buzanval. Il a laiſſé auſſi manuſcrits : Une Hiſtoire Eccleſiaſtique & Ci-

vile de la Ville & Diocéſe de Beauvais, avec les piéces juſtificatives, deux volumes *in-folio*. Des Entretiens ſpirituels ſur ſaint Marc. Un Traité de la vraie Eloquence & quelques maximes ſur celle de la Chaire. Un Recueil de Lettres au premier Préſident de Lamoignon, ſur divers ſujets d'érudition Eccléſiaſtique. Une Relation Hiſtorique de ce qui s'eſt paſſé touchant l'Egliſe de Beauvais depuis la mort de M. de Buzanval. Une Hiſtoire Eccléſiaſtique du dix-ſeptiéme ſiécle en pluſieurs volumes *in-4°.* où il s'étend beaucoup ſur ce qui regarde Port-Royal & les amis de cette Maiſon.

II.

XIII. M. de Tillemont. Sa naiſſance. Son éducation.

Sebaſtien Lenain de Tillemont, fils de Jean Lenain, Maître des Requêtes, nâquit à Paris le 30. Novembre 1637. Voici l'idée que donne de ſon pere le Dictionnaire de Moreri. C'étoit » l'un des plus dignes Magiſtrats qui ait paru dans le dix-ſeptiéme ſiécle, d'un eſprit vif & pénétrant, d'un zéle ardent pour la vérité, d'une droiture inflexible & d'une piété très-exemplaire, tel enfin qu'on peut dire de lui ſans le flatter, qu'il a plutôt honoré les grands emplois par leſquels il a paſſé, qu'il n'en a été lui-même honoré. » Il eut de Marie le Ragois ſon épouſe trois enfans, Sebaſtien qui eſt celui dont nous parlons, Dom Lenain Religieux & ſous-Prieur de la Trappe, & M. Lenain qui fut Conſeiller au Parlement. Dès que le jeune Sebaſtien fut capable de montrer des inclinations, il fit voir que le Seigneur les avoit toutes portées au bien. Ces

heureuſes diſpoſitions furent ſecondées par les bons exemples qu'il trouva dans ſa famille. Son Pere le mit à l'âge de dix ans dans les petites Ecoles de Port-Royal ſous MM. Nicole, Lancelot, Beaupuis & les autres excellens maîtres qui en avoient la direction. Il ſe donna tout entier aux ſciences & à la piété & y fit également du progrès. Dieu en répandant dès-lors dans ſon cœur l'amour de la vertu, donna auſſi à ſon eſprit une très-grande pénétration, & une facilité ſurprénante pour s'appliquer à l'étude.

XIV. Ses études.

Entre les Auteurs Latins qu'on lui faiſoit lire pour apprendre les Belles-Lettres, lorſqu'il y fut un peu avancé, Tite-Live fut celui qui lui plût davantage. A peine pouvoit-il ſe réſoudre à lire moins d'un Livre de cet Auteur chaque fois qu'il en faiſoit l'ouverture. En quoi ſes maîtres reconnurent dès-lors ſon attrait & ſon bon goût pour l'Hiſtoire à laquelle il s'eſt depuis appliqué avec tant de ſuccès. Comme ſes maîtres ne ſuivoient pas en tout la méthode des Colléges dans l'inſtruction des enfans qu'ils élevoient, ils lui firent étudier les régles de l'Eloquence dans la lecture de Quintilien, de Ciceron, & des autres Orateurs dont-on lui faiſoit remarquer les endroits. Il apprit la Logique dans des converſations. M. Nicole lui en expliqua les régles pendant environ deux mois, une heure ſeulement par jour. C'eſt ce qui a fait naître le Livre de *l'Art de penſer* ou *Logique de Port-Royal*, qui eſt comme le réſultat de ces converſations. On lui fit lire enſuite quelques Ouvrages des Philoſophes modernes ſur leſquels on lui faiſoit faire des réflexions. De

lui même il en faiſoit beaucoup. La lecture de Baronius qu'il commença dès ces premiers années lui donnoit lieu de faire tous les jours un grand nombre de queſtions à M. Nicole. D'abord ce ſavant homme crut qu'il ſuffiroit de lui répondre en deux mots comme à un Ecolier ; il lui donnoit la premiere ſolution qui lui venoit à l'eſprit ſur la difficulté que M. de Tillemont lui propoſoit : mais les inſtances que M. de Tillemont faiſoit ſur ſes réponſes, firent comprendre à M. Nicole qu'il falloit quelque choſe de plus pour ſatisfaire ce jeune homme ; & quoique M. Nicole n'ignorât pas l'Hiſtoire, non plus que toutes les autres ſciences Eccléſiaſtiques, comme tout le monde le ſait aſſez, M. de Tillemont ne laiſſoit pas de l'embarraſſer ſouvent par ſes difficultés, de ſorte que M. Nicole diſoit depuis fort agréablement qu'il ne voioit point alors approcher M. de Tillemont ſans trembler, dans la crainte de n'avoir pas de quoi le ſatisfaire ſur le champ.

XV. **On découvre les talens qu'il a pour l'étude de l'Hiſtoire.**

A la lecture de Baronius M. de Tillemont joignit durant quelque-tems l'étude de la Théologie, & il commença par Eſtius. De cette étude il paſſa à celle de l'Ecriture Sainte & des Peres où on lui apprit à chercher dans les ſources mêmes les fondemens & les preuves de notre Foi. Dans cette lecture qu'il commença vers l'âge de dix-huit ans, il lui vint en penſée de recueillir ce qu'il y rencontreroit d'Hiſtorique ſur les Apôtres & les hommes Apoſtoliques, & de le ranger ſous différens titre, ſuivant pour le reſte la méthode d'Uſſerius dans ſes Annales ſacrées, qui lui avoit beaucoup plû, & ſur laquelle

quelle il forma le plan de ſon Ouvrage. Il montra cette ébauche aux perſonnes qui le régloient dans ſes études. Cet eſſai acheva de les perſuader qu'il avoit un génie tout propre à l'étude de l'Hiſtoire, & un talent particulier pour en bien éclaircir les difficultés. C'eſt pourquoi ils lui conſeillerent de continuer le même travail ſur le commencement de l'Hiſtoire de l'Egliſe. » En effet, dit M. du Foſſé, l'exactitude d'une critique trés-judicieuſe qui lui étoit comme naturelle, la juſteſſe d'un diſcernement très-fin, la fidélité d'une mémoire à laquelle il n'échappoit rien, une incroiable facilité pour le travail, un ſtile noble & ſerré, & pardeſſus tout un ardent amour pour la vérité, le rendoient très-capable pour cette entrepriſe. » Il n'étudioit néanmoins alors & long-tems depuis, que pour ſon inſtruction particuliere, ou tout au plus pour celle de quelques-uns de ſes amis ; n'aiant aucun autre deſſein, comme il le marque lui-même dans la préface ſur l'Hiſtoire des Empereurs, que de s'occupper utilement dans la retraite où il eſt toujours demeure.

XVI. Il entre dans l'état eccléſiaſtique. Son humilité.

Il ne ſe hâta point de choiſir un état, & il uſa de beaucoup de délais, dont la vraie cauſe étoit qu'il n'appercevoit que dangers de tous côtés. Il étoit effraié de la corruption qui regne dans le monde ; mais il voioit auſſi de terribles inconvéniens dans les Cloîtres & de grand périls dans l'état Eccléſiaſtique. Ces Conſidérations le faiſoient trembler, dans la crainte d'expoſer ſon ſalut en s'engageant trop légerement. A l'âge d'environ vingt-trois ans, vers l'an 1660. il alla demeurer à Beauvais dans le Séminaire de

M. de Buzanval. On l'y reçut avec des marques extraordinaires d'eſtime. Tout jeune qu'il étoit, il paſſoit déja pour très-habile dans l'Hiſtoire. Quoique ce qu'il en avoit écrit ne fût encore que comme une ébauche, on le regardoit comme capable de beaucoup ſervir aux autres. On s'empreſſoit d'en avoir communication pour en profiter ; & cette opinion ſi avantageuſe qu'on en avoit, étoit fondée ſur le jugement qu'en portoient M. Hermant Chanoine de l'Egliſe de Beauvais, & M. Hallé dont la piété & la ſcience faiſoient fleurir ce Séminaire par l'excellente Théologie qu'il y enſeignoit, & par les ſçavantes Conférences qu'il y faiſoit. Ces illuſtres Docteurs ne conſeilloient pas ſeulement aux jeunes gens qui vouloient étudier l'Hiſtoire, d'avoir recours à M. de Tillemont ; ils le conſultoient eux-mêmes ſur les difficultés Hiſtoriques qui les embarraſſoient. Cette conſidération qu'on avoit pour lui, parut un écueil dangereux à ſon humilité. Il en écrivit à M. de Saci ſous la conduite duquel il s'étoit mis, pour le prier de permettre qu'il cherchât une retraite plus ſure. M. de Saci le conſola & l'engagea à ne rien précipiter.

XVII. Il eſt élevé au Sacerdoce.

Sa vertu paroiſſoit dès-lors avec tant d'éclat, que M. de Beauvais, après l'avoir enfin déterminé à recevoir la tonſure, diſoit qu'il n'auroit point eu au monde de plus grande conſolation, que de pouvoir eſpérer de l'avoir pour ſucceſſeur. Après avoir paſſé trois ou quatre ans dans le Séminaire de Beauvais, il en ſortit pour aller chez M. Hermant, où il demeura cinq ou ſix ans. Il paſſa ainſi neuf ou dix ans dans cette ville. Mais ſon

humilité ne put ſouffrir plus long-tems les égards que M. l'Evêque de Beauvais avoit pour lui. Il revint à Paris, où il demeura environ deux ans avec M. Thomas du Foſſé ſon ami intime, avec qui il avoit été élevé. Quoiqu'il y eût vêcu fort ſéparé du monde, & tout occupé de ſon étude, il ne put néanmoins réſiſter à l'attrait qu'il avoit pour une plus grande ſolitude, & il ſe retira à la campagne dans la Paroiſſe de ſaint Lambert entre Chevreuſe & Port-Royal. M. de Saci lui fit recevoir le Soudiaconat aux quatre-tems de Septembre 1672. & le Diaconat 15. mois après aux quatre-tems de l'Avent. M. de Saci admirant les graces dont Dieu l'avoit rempli, & le progrès qu'il faiſoit dans la piété, dans l'amour & dans la connoiſſance des choſes de Dieu, lui fit recevoir la Prêtriſe aux quatre-tems de Carême de 1676. M. de Tillemont voulant ſe mettre plus à portée de profiter des avis de M. de Saci, ſe fit bâtir un petit corps-de-logis dans la cour de l'Abbaye de Port-Royal des Champs; mais il n'y avoit pas encore demeuré deux années entiéres, qu'il ſe vit obligé d'en ſortir en 1679. avec diverſes autres perſonnes qui habitoient ce déſert. Il alla donc à Tillemont qui eſt une Terre dont il portoit le nom, éloignée de Paris d'une lieue du côté de Vincennes.

XVIII. Il fait des Mémoires pour la vie de S. Louis.

Vers le même-tems M. le Duc de Montauſier pria M. de Saci d'écrire la Vie de St. Louis: M. de Saci engagea M. de Tillemont à l'aider dans ce travail, & à lui en dreſſer les mémoires. M. de Tillemont emploia plus de deux ans à y travailler. Quoiqu'il lût avec une rapidité étonnante, il fut au moins

un an à ne faire que lire, &, à déchiffrer une infinité de mémoires & de manuſcrits. Car comme il ne vouloit rien omettre, la durée du regne de ſaint Louis l'obligea de faire une longue étude de toute l'Hiſtoire du même-tems. M. de Saci n'acheva pas la Vie de ce Saint Roi, & ce qu'il en avoit fait n'a point paru. M. de la Chaiſe l'entreprit après lui ſur les mêmes mémoires de M. de Tillemont, qui les lui communiqua avec la même facillité qu'il les avoit abandonnés à M. de Saci.

XIX. Il voiage en Flandres & en Hollande.

Environ deux ans après ſa retraite à Tillemont, il fit un voiage en Flandres pour voir M. Arnauld qui s'y étoit retiré. Delà il paſſa juſqu'en Hollande, où il viſita M. l'Evêque de Caſtorie, & les plus diſtingués d'entre les Catholiques de ces Provinces. Il s'y attira l'eſtime & le reſpect qu'on ne pouvoit s'empêcher d'avoir pour ſa vertu par tout où il alloit. On voit dans une Lettre de M. l'Evêque de Caſtorie l'eſtime toute particuliere que ce Prélat conçut pour lui. Il avoit fait préſent de ſon Livre intitulé, *Amor pœnitens* à M. de Tillemont, qui lui en écrivit une Lettre de remerciement. Voici la réponſe que lui fit ce ſaint Evêque le 17. Février 1684. » La principale raiſon qui m'a portée à vous faire préſent du Livre que je vous ai envoié, mon très-illuſtre & très-honoré Monſieur, à été de vous donner une marque de l'affection & de la vénération que j'ai pour votre vertu. J'ai voulu auſſi faire ſouvenir votre piété d'offrir pour moi vos priéres à Dieu, qui eſt charité, afin qu'il me faſſe la grace d'allumer en moi le feu de ſon amour. Je n'ai

rien tant à deſirer, que de ſentir tous mes deſirs ſe porter vers lui, que de me voir brûler d'ardeur pour lui, que de l'aimer autant que j'en ſuis capable, que d'être tout embraſé de ce feu divin. Secondez donc, mon très-illuſtre Monſieur, ce deſir que j'ai. Je ſçai combien vous avez trouvé grace aux yeux du Seigneur, & que vous pouvez lui rendre agréables ceux mêmes qui réfléchiſſant ſur leur vie, ne trouvent que trop de ſujets de crainte que le Seigneur ne les rejette de devant lui. Si vous pleurez la mort de ce grand homme * qui s'eſt diſtingué par une rare piété, une ſcience profonde, & une ſainte éloquence, & que vous avez toujours aimé avec raiſon comme votre pere; ce n'eſt pas tant l'effet d'une foibleſſe humaine, qu'une preuve de votre amour pour l'Egliſe, qu'il a toujours honorée & par l'exemple de ſa vertu & par la ſainteté de ſa doctrine; mais c'eſt Dieu qui nous l'a enlevé, & nous devons adorer ſes ordres avec ſoumiſſion. Repoſons-nous donc dans ſa volonté, qui eſt la régle que nous devons ſuivre & la juſtice qui doit faire toute notre joie. »

* *M. de Saci mort le 4. Janvier 1684.*

XX. Publication de l'Hiſtoire des Empereurs.

Lorſque l'Ouvrage de M. de Tillemont fut aſſez avancé, pour qu'il dût penſer à le donner au public, ſes amis l'obligerent contre ſon inclination à mettre le premier volume de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique en état de paroître. Mais il tomba entre les mains d'un Cenſeur, avec qui il ne put convenir ſur certaines petites difficultés, ſi néanmoins on peut donner ce nom aux choſes que ce Cenſeur lui objectoit. L'Auteur ne voulut ni retrancher ni changer ce qu'il

avoit écrit comme mieux autorisé. Le refus que le Censeur fit de donner son approbation, ne retarda pas seulement l'impression de l'Ouvrage : ce fut aussi une occasion d'y faire un changement, non dans les choses, mais dans l'ordre que M. de Tillemont avoit eu d'abord dessein d'y garder. Il devoit donner en un seul corps l'Histoire des Empereurs, & celle de l'Eglise ; ses amis lui conseillerent alors de les séparer. Et comme l'Histoire des Empereurs n'avoit pas besoin d'un Censeur Théologien, on travailla à la donner par avance, afin de pressentir par cet échantillon quel seroit le goût du public sur tout l'ouvrage.

XXI. Publication des Memoires sur l'Histoire Ecclésiastique.

Cette Histoire fut reçue avec une approbation universelle. Elle fit desirer de plus en plus celle de l'Eglise. Le Chancelier Boucherat qui vouloit qu'elle parût, établit exprès un nouveau Censeur. L'Ouvrage passa sans aucun changement, & fut reçu avec de grands éloges. Le dessein de l'Ouvrage de M. de Tillemont, qui consiste particulierement dans la discussion de différentes difficultés qui embarrassent l'Histoire, l'engagea à examiner l'opinion du Pere Lamy Prêtre de l'Oratoire sur la derniere Pâque de Notre Seigneur. Ce Pere avoit avancé dans son harmonie des Evangiles que Jesus-Christ n'avoit point fait la Pâque la veille de sa mort. M. de Tillemont combattit cette opinion ; & par une honnêteté peu commune entre les Auteurs, il lui communiqua la note qu'il avoit faite sur ce sujet avant que de la donner au Public dans le premier tome de l'Histoire de l'Eglise. Le Pere Lamy y eut bien-tôt fait une réponse qu'il insera

dans ſon Traité de l'ancienne Pâque des Juifs, où il répond auſſi à tous ceux qui avoient attaqué ſon ſentiment. M. de Tillemont ſe crut obligé de réfuter cette réponſe par une Lettre qui ſe trouve à la fin du ſecond tome de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Bien loin d'y prendre le ton d'un Savant & un air déciſif, ſa modeſtie & ſon humilité y paroiſſoient tellement, que M. l'Evêque de Meaux & M. l'Evêque de Mirepoix, auſquels il la lut manuſcrite, y trouverent de l'excès. Ce qui fit dire agréablement à M. de Meaux, qu'il le prioit de n'y pas toujours demeurer à genoux devant le P. Lamy, & de ſe relever quelquefois. Il la retoucha en quelques endroits; mais il ne laiſſa pas d'y conſerver tant d'humilité & de modération, que M. Nicole & beaucoup d'autres Savans la regardoient comme un modele de la maniere dont les Chrétiens doivent diſputer enſemble. On peut dire auſſi que le fruit de ſon travail en cette occaſion a été tel, qu'il a beaucoup contribué à arrêter le cours de ce ſentiment qui fut d'abord aſſez ſuivi, mais qui enſuite n'a eu que fort peu de défenſeurs.

XXII. Sa vie réglée, uniforme, laborieuſe.

On ne voit point dans la vie de M. de Tillemont d'événemens ſinguliers ni d'actions éclatantes. Il n'a été engagé dans aucune affaire qui ait fait du bruit. Dieu ſeul en qui il ſe plaiſoit, & à qui ſeul il vouloit être connu, lui accorda ce qu'il deſiroit, en le cachant dans le ſecret de ſa face. Tout le reſte de ſa vie s'eſt paſſé dans le ſilence & dans la retraite. Il en fit ſes chaſtes délices; il s'y ſanctifia par une vie pure, ſimple, laborieuſe, pénitente, réglée & uniforme.

Toujours également fidéle & aux regles de ceux qui le conduiſoient, & à celles qu'il s'impoſa lui-même, il portoit cette exactitude juſques dans les choſes les plus indifférente. La raiſon qu'il en a donnée quelques fois à des perſonnes qui la lui demandoient, étoit que la vie d'uu Chrétien devoit être reglée; & que quand on s'étoit fait des régles il falloit être fidéle à les ſuivre; que l'eſprit de l'homme naturellement inconſtant avoit beſoin d'être arrêté par une ſuite d'actions fixes, afin que ſachant ce qu'il avoit à faire, il ne fût pas emporté par ſa légereté. Toute ſa vie a été une continuelle pratique de cette maxime. Il ſe levoit tous les jours à la même heure, c'eſt-à-dire à quatre heures & demie dans le cours ordinaire de l'année, & à quatres heures en Carême. Depuis ſon lever juſqu'à midi, & en Carême juſqu'à ſix heures du ſoir, tout ſon tems étoit parfaitement rempli & partagé entre la priére & l'étude. Il prenoit deux heures de relâche après ſon dîner, qu'il emploioit ordinoirement à marcher, & il ſe refermoit enſuite juſqu'à ſept heures qu'il ſoupoit.

XXIII. Sa modeſtie. Chagrin qu'il avoit de ſe voir Auteur.

Quelque grande que fût ſon érudition, il ne la faiſoit jamais paroître que lorſqu'on l'y engageoit. Bien loin que ſa ſcience lui donnât aucune préſomption, elle ne ſervoit qu'à le tenir dans une continuelle crainte, qu'à le rendre plus attentif, plus vigilant, plus défiant de lui-même, plus réſervé à ne point décider, plus circonſpect à ne parler de perſonne, enſorte qu'on remarquoit en lui, pour me ſervir des termes d'un de ſes amis, comme le caractere d'une circonciſion générale qui lui faiſoit retrancher de ſes pa-

roles de ſes actions, de ſes regards, & même de ſes mouvemens tout ce qui ne répondoit pas à la ſainteté de ſon état. Il travailloit uniquement pour ſatisfaire à l'ordre de Dieu, il n'avoit nullement en vûe ſa propre gloire & ſa réputation. » Je ne ſçai pas comment vous vous en trouvez, écrit-il à Dom le Nain, mais pour moi je ne trouve gueres de plaiſir à faire imprimer. Bon gré malgré il faut continuer cette carriere où je me trouve engagé, quoiqu'elle m'ennuie bien. Vous êtes mieux que moi, en ce que vous n'avez aucun ſoin de l'impreſſion. Mais je voudrois faire encore plus, n'avoir qu'à travailler pour moi, bien ou mal, ſans que j'en entendiſſe ſeulement parler. Vous voiez, lui dit-il ailleurs, qu'il n'y a gueres de plaiſir à être Auteur. Dieu nous garde de cette ſorte d'ambition. Si c'étoit à recommencer, je ne ſçai ſi toutes les raiſons auſquelles je me ſuis rendu pourroient m'obliger de le faire. »

XXIV. Déſintereſſement avec lequel il communique aux autres ſon travail.

Ces paroles ne partoient pas d'une humilité feinte, ſa conduite s'accordoit avec ſon langage. Jamais Auteur n'a communiqué plus aiſément, & n'a tant fourni de ſon travail à d'autres Auteurs. Le regardant comme appartenant non à lui, mais à l'Egliſe, il croioit la ſervir plus fidélement, & arriver plus ſûrement à ſon but, en ſe cachant ſous le nom d'autrui. Quelque facilité qu'il eût à abandonner ainſi ſes Ouvrages aux autres, il diſcernoit néanmoins ceux à qui il les communiquoit. Travaillant à étouffer en lui-même tout ſentiment de vanité, il ne croioit pas devoir contribuer à celle des autres. Il jugeoit très-ſagement que les Ecri-

vains qui ne cherchoient qu'a ſe faire un nom dans le monde, étoient indignes de ſervir l'Egliſe, & même incapables de le faire; étant comme impoſſible que Dieu béniſſe des deſſeins qui n'ont pour principe & pour fin que l'orgueil & la vanité. Mais quand il trouvoit des perſonnes qui avoient des vûes pures, & qui pouvoient faire un bon uſage de ſon travail, il n'avoit rien de réſervé pour eux. C'eſt ainſi qu'il abandonna à M. Hermant tout ce qu'il avoït fait ſur ſaint Athanaſe, ſur ſaint Baſile, ſur ſaint Grégoire de Nazianze, ſur ſaint Ambroiſe, &c. & dont ce célébre Docteur a beaucoup profité dans les Vies de ces ſaints Docteurs, qu'il a données au Public. Il communiqua de même ſon travail ſur Tertullien & ſur Origéne aux Auteurs qui nous ont donné leur Hiſtoire imprimée à Paris en 1675, celle de ſaint Cyprien au traducteur de ce Pere, celles de ſaint Hilaire, de ſaint Auguſtin, de ſaint Paulin, &c. à ceux qui ont donné les dernieres éditions de ces Saints; & pluſieurs autres parties de ſon travail à différentes perſonnes. Toute la grace qu'il leur demandoit étoit de ne le point faire connoître.

XXV. Son humilité.

Les Savans Bénédictins Editeurs de ſaint Auguſtin n'ont point cru devoir ſatisfaire en cela ſa modeſtie. Voici de quelle maniere ils en parlent dans la Préface de cette belle édition : » Nous avons fait beaucoup d'uſa-
» ge des *Mémoires* de M. Sébaſtien le Nain
» de Tillemont, de pieuſe mémoire, qui
» nous a communiqué ſon travail ſur la vie
» de ſaint Auguſtin, dans l'unique vûe d'êt
» tre utile à l'Egliſe de Dieu à qui ſeu-

» il a conſacré tous ſes travaux, qui ſont » aſſurément très-grands & très-utiles, » étant fort éloigné de la vaine gloire qui » porte la plûpart des Savans à ſe faire con- » noître. » Il ne voulut jamais faire paroître ſon nom à la tête de ſes Livres. Ce fut contre ſon gré qu'on en mit quelques Lettres. Néanmoins il ne put le cacher, & bien-tôt tout le monde le ſçut. Mais bien loin de s'en réjouir, il en trembloit; & lorſqu'en diverſes rencontres des perſonnes qui ne l'avoient jamais vû, lui diſoient que ſon nom & ſon mérite ne leur étoit pas inconnus, quoiqu'ils n'euſſent pas l'avantage de connoître ſa perſonne, il leur répondoit, en ſoupirant, qu'il n'étoit à la vérité que trop connu, & que c'étoit ce qui lui faiſoit craindre le malheur de ceux qui connus de toute la terre, meurent ſans ſe connoître eux-mêmes. On voit dans ces paroles la vérité du témoignage que M. du Foſſé rend à M. de Tillemont: » Qu'il étoit vraiment ſavant de la ſcience des Saints qui leur apprend à connoître la grandeur de Dieu, le néant de l'homme & le peu d'eſtime qu'ils doivent faire de toutes les ſciences, qui ne contribuent point à les faire croître dans la charité. Ainſi, ajoute-t-il, au lieu que la ſcience enfle, ſelon ſaint Paul, celle de cet humble Prêtre ſembloit lui ſervir de contre-poids contre l'enflure de la vanité. »

XXVI. Sa derniere maladie.

Enfin il plut à Dieu de glorifier ſon ſerviteur, & de l'aſſocier à ceux dont il avoit fidélement retracé les actions & les vertus, encore plus par ſa vie que par ſes Ecrits. Il lui prit une petite toux ſéche à la fin du Carême 1697. Cette incommodité ne l'em-

pêcha pas de faire dans l'été un voiage de vingt lieues. Après deux lieues de marche, aiant un peu chaud, il entra dans la Chapelle de Notre-Dame des Anges, près de Bondi, pour y entendre la Meſſe. Comme la Chapelle eſt ſur une fontaine au milieu des Bois, il y fut ſaiſi de froid & ſe trouva mal. Cependant cette défaillance ſe paſſa, & il continua ſon voiage. A la fin de Septembre ſon infirmité augmenta, & aiant temporiſé pendant un mois, il fut obligé à la Touſſaint de ſe mettre entre les mains des Médecins. Il vint à Paris dans ſa famille après avoir conſulté M. de Beaupuis, ſous lequel il avoit fait ſes petites études à Port-Royal, & qu'il regardoit toujours comme ſon vrai pere en Jeſus-Chriſt. Il fit proviſion de Livres propres à ſon état de maladie en partant de Tillemont. Ces lectures avec ſon Office rempliſſoient une bonne partie de la journée; le reſte du jour étoit conſacré à la réviſion de ſon cinquiéme volume de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Il paſſoit auſſi beaucoup de tems à réfléchir & à méditer. Il dit la Meſſe pour la derniere fois le premier Dimanche de l'Avent. La grande foibleſſe jointe à l'oppreſſion de poitrine qui commença alors, l'empêcha de la dire davantage: mais elle lui permit encore de l'entendre à l'Egliſe, & d'y communier lorſque ſa dévotion l'y portoit. Il lui en coutoit beaucoup; quand il revenoit il étoit hors d'haleine, & il demeuroit un quart d'heure ſans pouvoir parler.

XXVII. Sa mort. Ses funérailles.

Sentant ſes forces diminuer, il ſouhaita voir M. de Beaupuis. Dès que ce vénérable vieillard le ſçut, il ſe mit en chemin mal-

gré la rigueur de la ſaiſon & ſon grand âge, & vint de Beauvais à Paris : il arriva le quatre Janvier. M. de Tillemont alla encore à l'Egliſe le jour de l'Epiphanie, & y entendit la Meſſe à laquelle il communia. Deux jours après, ſa fin approchant au jugement des Médecins, on lui adminiſtra les derniers Sacremens. Un des Médecins qui connoiſſoit la grande piété du malade, lui aiant déclaré à lui-même bien nettement qu'il touchoit à ſon dernier moment, il pria qu'on ne lui parlât plus des choſes de la terre : & conſervant ſon eſprit entiérement libre, il ne s'occupa plus que des choſes de Dieu. Le 9 Janvier croiant être un peu mieux, il demanda ſur le ſoir à ſe lever, parce qu'il ſouffroit moins dans un fauteuil que dans ſon lit, à cauſe de l'oppreſſion. Le lendemain à quatre heures du matin on le recoucha tout habillé ; il voulut repoſer, mais il ne le put. A huit heures il ſouhaita encore ſe lever pour aller auprès du feu parce que ſes mains étoient froides. En y allant, au troiſiéme pas qu'il fit, il expira entre les bras de ceux qui le ſoutenoient. C'étoit le dix Janvier 1698. Il étoit âgé de ſoixante-un ans. Son corps fut porté à Port-Royal des Champs, comme il l'avoit ſouhaité. Il ne fût enterré que le quatriéme jour de ſa mort. Les Religieuſes déſirant ſe procurer la conſolation de voir encore une fois ce grand ſerviteur de Dieu, firent ouvrir la bierre. On trouva que la couleur de ſon viſage & le rouge de ſes joues étoient comme dans ſon état naturel : que ſa bouche qui étoit demeurée ouverte à ſa mort étoit refermée, & que le corps étoit ſouple & en-

tierement fléxible. On le revêtit des ornemens Sacerdotaux. On lui entrelaça les doigts des deux mains les uns dans les autres pour lui faire tenir un Crucifix, qu'il ſoutint ſans être lié. Son viſage avoit une majeſté & une gravité toute extraordinaire, ce qui ſurprit tous ceux qui le virent, & augmenta beaucoup la vénération qu'ils avoient pour lui. Quand on exhuma les corps enterrés à Port-Royal, celui de M. Tillemont fut porté à Paris & inhumé dans l'Egliſe de ſaint André-des-Arcs, près de la Chapelle de la Vierge.

XXVIII. Son éloge fait par M. du Foſſé & par le Pere Queſnel.

» Depuis cinquante-deux ans, dit M. du Foſſé, que j'avois le bonheur de connoître M. de Tillemont, je n'ai rien remarqué en lui qu'on pût dire être un défaut. Il m'édifioit & me ſoutenoit par ſon exemple, & ſa vûe ſeule me faiſoit rentrer dans mon devoir, afin d'y regarder Dieu que je voiois ſenſiblement lui être préſent à toute heure. L'étude fut pour lui non un écueil & une occaſion de ſe perdre par la vanité, mais un azile contre beaucoup de périls, preſque inévitables à la jeuneſſe, puiſqu'elle ſervit à affermir de plus en plus dans ſon cœur la crainte de Dieu par la connoiſſance qu'elle lui donna de l'eſprit & de la conduite des Saints. » Ah, dit le Pere Queſnel dans une de ſes Lettres, que le Sçavant que nous venons de perdre condamnera d'autres Sçavans ! Je crois que Dieu l'avoit donné à l'Egliſe, pour apprendre aux Eccléſiaſtiques à n'étudier, & à ne faire uſage de leur étude que par rapport au bien de l'Egliſe ; & à retrancher toutes les inutilités, dont les hommes chargent ordinairement leur eſprit & leur mémoire. Dieu l'a appellé à éclaircir & à met-

tre en un ordre tout particulier l'Hiſtoire de l'Egliſe. Il s'y eſt appliqué comme à l'œuvre que Dieu demandoit de lui, & il n'a eu en vue que d'obéir à la volonté de Dieu, & de rendre ſervice à l'Egliſe, dont Dieu lui avoit donné un amour très-vif & très-ardent. Et dans une application, qui ſouvent deſſeche la piété, il a toujours conſervé l'onction de l'Eſprit de Dieu, qui reluiſoit dans ſa modeſtie, ſon humilité, ſa douceur, ſa charité, qui lui faiſoit trouver la vérité plus ſurement qu'à beaucoup d'autres; parce qu'il la cherchoit uniquement ſans deſſeins de fortune, d'honneur, de réputation; mais plutôt avec un extrême éloignement de ces vaines idoles de la plûpart des Savans. C'eſt ce qui lui a fait aimer la retraite & la priere, & ce qui a entretenu dans ſon cœur cette tranquillité & cette paix qui ſe faiſoient reſſentir à tous ceux qui l'approchoient. «

XXIX. Ce qui eſt dit de M. de Tillemont dans le Dictionnaire de Moréri.

Voici quelques traits de l'éloge qu'on fait de M. de Tillemont dans le Dictionnaire de Moréri. » Il pratiqua conſtamment tous les exercices de la piété pendant le reſte de ſa vie, & mêla juſqu'à la fin la mortification d'une vie pénitente aux travaux d'une étude continuelle. Libre de tout engagement & ſans aucune vue d'ambition, il ſe propoſa, pour conſacrer ſes veilles à Dieu ſeul, de travailler à l'Hiſtoire de l'Egliſe. Mais comme la matiere étoit trop vaſte pour un homme ſeul, & ſur-tout pour un homme d'une exactitude auſſi ſcrupuleuſe que la ſienne, il ſe renferma dans les ſix premiers ſiécles de l'Egliſe: portion la plus riche, quoique la plus épineuſe de ce champ d'une ſi grande étendue. Il avoit reconnu que la

Providence, en ſoumettant les membres de l'Egliſe aux Puiſſances temporelles, a voulu lier les évenemens de l'Hiſtoire Profane, avec ceux de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique : & qu'ainſi, pour ſe conformer à cet ordre, on ne doit approfondir les uns, qu'après avoir débrouillé les autres : c'eſt ce qui l'engagea à donner au Public ſon *Hiſtoire des Empereurs*, qui a été ſuivie de ſes *Mémoires pour l'Hiſtoire Eccléſiaſtique*, Ouvrage tiré du ſein des Auteurs Originaux, ſouvent tiſſu de leurs propres termes, exprimant toujours leurs ſens avec fidélité, & rangé avec un ordre, une juſteſſe & une préciſion dont le mérite ne ſe fait bien ſentir qu'à ceux qui ſavent par leur expérience combien coutent ces ſortes de travaux. Il ſe communiquoit libéralement à tous ceux qui avoient beſoin de ſes lumieres : mais c'étoit toujours à condition qu'ils ſupprimeroient les témoignages de leur reconnoiſſance. On ne peut mieux le caractériſer que par les traits de cette profonde humilité ſi rare dans un homme de ſon érudition. Il ſemble même que comme elle étoit la regle de toutes ſes actions, elle étoit auſſi l'ame de tous ſes Ouvrages, où on le voit avec étonnement ne propoſer qu'en doutant ſes ſentimens les plus certains.

XXX. Idée générale de ſes Ouvrages.

L'Hiſtoire des Empereurs renferme ſix volumes *in*-4'. & l'Hiſtoire de l'Egliſe ſeize. Le ſixiéme volume des Empereurs & les onze derniers de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique n'ont été imprimés qu'après la mort de l'Auteur par les ſoins de M. Tronchai ſon Sécretaire & ſon ami. Dans la compoſition de ce grand Ouvrage, M. de Tillemont liſoit les Auteurs Eccléſiaſtiques & Profanes, anciens &

modernes, & il recueilloit dans leurs Livres tout ce qui concernoit les perſonnes & les faits. Il rédigeoit ces recueils ſous divers titres de Vies des Saints, d'Auteurs, d'Empereurs, de perſécutions, d'héréſies, & les mettoit en ordre ſans changer les termes des Auteurs qu'il copioit, enſorte que ſa narration n'eſt qu'un tiſſu des paſſages des Auteurs, & des monumens qu'il a traduits en François, en marquant exactement à la marge juſqu'à la page du Livre d'où il les a tirés. Il n'y a de lui dans le corps de l'Ouvrage que quelques réflexions courtes, renfermées entre deux crochets, ſoit pour concilier les choſes qui peuvent paroître contraires, ſoit pour ſervir de liaiſon aux différens paſſages des Auteurs, ſoit pour inſtruire en peu de mots & édifier en paſſant le Lecteur. Le peu qu'il donne de ſon propre fonds, dit M. du Foſſé, fait regretter preſque toujours de ce qu'il en dit ſi peu. Il ajoute à la fin de chaque volume des notes pour éclaircir quelques difficultés d'Hiſtoire ou de Chronologie, auſquelles il renvoie dans le corps de l'Ouvrage. » Il a trouvé le ſecret, dit encore M. du Foſſé, en traitant l'Hiſtoire profane des Empereurs idolâtres, d'y répandre les vives couleurs du Chriſtianiſme, en faiſant ſentir dans le récit des actions criminelles & impies de ces Princes ce qu'eſt l'homme ſans la grace de J. C. Il fait voir, dit M. Dupin, dans leurs vertus morales, l'imperfection & la foibleſſe de ce qui n'eſt pas animé par la Foi. »

On a imprimé en 1711. un volume de Réfléxions de piété & de Lettres édifiantes de M. de Tillemont. Elles ſont à la ſuite de ſa vie compoſée par M. Tronchai qui avoit

vécu avec lui les huit derniéres années de ſa vie. Il reſte de lui pluſieurs Ouvrages qui n'ont pas été imprimés. 1. Mémoire ſur Guillaume de Saint-Amour, & ſur le démêlé des Dominicains avec l'Univerſité. 2. La vie de la bienheureuſe Iſabelle ſœur de S. Louis. 3. Remarques ſur le Breviaire du Mans & ſur celui de Paris. 4. Légendes pour le Breviaire d'Evreux. 5. Hiſtoire des Rois de Sicile de la Maiſon d'Anjou.

XXXI. Mort du Pere de M. de Tillemont. Ses ſentimens de piété.

La mort de ce ſaint Prêtre ſut bien-tôt ſuivie de celle de ſon vertueux pere qui étoit âgé de quatre-vingt cinq ans. Il ne lui ſurvécut qu'un mois. On peut juger de la piété de ce vénérable vieillard par ſon teſtament ſpirituel dont voici un extrait. » Je deſire, mon Dieu, par ma mort, vous faire un ſacrifice de moi-même, pour rendre hommage à la grandeur de votre Etre par l'anéantiſſement du mien. Je deſire que ma mort ſoit un ſacrifice d'expiation qui vous agrée, ô mon Dieu, pour ſatisfaire à votre juſtice pour tant d'offenſes que j'ai commiſes, & dans cette vue, j'accepte tout ce que la mort a de plus affreux aux ſens & à la nature. Je conſens, ô mon Dieu, à la ſéparation de mon ame d'avec mon corps, en punition de ce que par mon péché je me ſuis ſéparé de vous. J'accepte la privation de l'uſage de mes ſens en ſatisfaction des péchés que j'ai commis par eux. J'accepte, ô mon Dieu, que je ſois foulé aux pieds & caché en terre pour punir mon orgueil qui m'a fait chercher à paroître aux yeux des créatures. J'accepte qu'elles m'oublient & ne ſe ſouviennent plus de moi, en punition du plaiſir que j'ai eu d'être aimé d'elles.

J'accepte la ſolitude & l'horreur du tombeau, pour réparer mes diſſipations & mes amuſemens. J'accepte enfin la réduction de mon corps en poudre & en cendres, & qu'il ſoit la pâture des vers, en punition de l'amour déſordonné que j'ai eu pour mon corps. O poudre ! ô cendre ! ô vers ! je vous reçois, je vous chéris & vous regarde comme les inſtrumens de la juſtice de mon Dieu, pour punir l'orgueil qui m'a rendu rebelle à ſes ordres. Vengez ſes intérêts, réparez les injures que je lui ai faites, détruiſez ce corps de péché, cet ennemi de Dieu, ces membres d'iniquité, & faites triompher la puiſſance du Créateur ſur la foibleſſe de ſon indigne Créature. »

III.

XXXII. M. de Saint-Amour.

Louis Gorin de Saint-Amour Docteur de Sorbonne, étoit fils d'un Cocher du Corps du Roi & filleul de Louis XIII. Il fit ſes études avec ſuccès dans l'Univerſité de Paris, & étant Bachelier, il en fut élu Recteur. Pendant ſon Rectorat il fit des viſites dans les Colléges, & ces viſites lui attirerent des ennemis. Il reçut le bonnet de Docteur en 1644, & cinq ans après il ſe diſtingua dans l'affaire des *cinq propoſitions*. Il fut un des Docteurs que les Evêques qui demandoient la diſtinction des ſens des cinq propoſitions, choiſirent pour députer à Rome ſous le Pontificat d'Innocent X. Il travailla fortement avec ſes Collégues à faire réuſſir le bon deſſein de ces Evêques ; mais n'en aiant pu venir à bout, il revint en France, où il ſoutint la cauſe de M. Arnauld dans la Faculté de Théologie de Paris ; & n'ayant pas voulu

ſigner la condamnation de ce Docteur, il en fut exclus. Il fit imprimer en 1662. un Journal de ce qui s'étoit paſſé à Rome touchant l'affaire des cinq propoſitions. Ce Journal qui forme un petit *in-folio*, eſt très-curieux & très-intéreſſant. M. de Saint-Amour mourut en 1687. On a de lui pluſieurs Ecrits ſur les affaires de l'Egliſe. A l'égard de ſon *Journal*, voici le témoignage que lui rendit M. Lancelot en 1664. en parlant à M. de Perefixe Archevêque de Paris, qui ſe plaignoit d'y avoir été nommé, & qui à cette occaſion accuſoit ce Journal d'infidélité. » Toutes les choſes preſque qui y ſont, ſont choſes que M. de Saint-Amour a vues, qu'il a faites, qu'il a dites, dans leſquelles il a été préſent, & où il a ſouvent eu la principale part. Outre que ce qui eſt un peu conſidérable, y eſt appuié par des piéces autentiques qu'il a inſerées, & qu'on ne peut pas révoquer en doute. De plus, Monſeigneur, continue M. Lancelot, vous me permettrez de vous dire que j'ai l'honneur de connoître M. de Saint-Amour, & que je puis vous proteſter que je n'ai jamais vû un homme avoir plus d'horreur du menſonge ni plus d'éloignement du moindre déguiſement : car il eſt certain qu'il paſſe juſqu'au ſcrupule dans ſon exactitude, & qu'il en eſt même quelquefois ennuyeux à ſes amis ; & je ne penſe pas qu'il y ait (là-deſſus) ſon pareil dans le reſte de l'Europe. J'ajouterai même, s'il vous plaît, Monſeigneur, & je ne vous parlerai point par ouidire, je ne vous dirai que ce que j'ai lû de mes propres yeux. J'ai vû moi-même des Lettres écrites de Rome par des perſonnes de conſidération, à qui ce Journal avoit été

envoié, & qui étoient préſentes lorſqu'on y traitoit l'affaire, qui aſſurent, après l'avoir lû, qu'ils n'ont jamais rien vû de ſi juſte ni de ſi exact, & qu'il leur ſembloit en la liſant être encore en ce tems-là, tant les choſes y ſont naïvement repréſentées dans l'air, la maniére & les circonſtances où elles ſe ſont paſſées. A tout cela l'Archevêque ne répondit rien. »

IV.

XXXIII. M. de Lalanne.

Noel de Lalanne Abbé de Notre-Dame de Val-Croiſſant, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, iſſu d'une famille noble originaire de Guienne a été un très-zélé défenſeur de la doctrine de ſaint Auguſtin. Etant encore jeune, mais déja Docteur, il fit le Livre *de Initio piæ voluntatis*, qui fut reçu du public avec applaudiſſement. Il donna enſuite en 1651. un Traité *de la Grace victorieuſe*, ſous le nom du Sieur *de Bonlieu*, qui fut réimprimé avec des augmentations en 1666. Il fut à la tête des Théologiens que les Evêques de France envoierent à Rome, pour défendre la doctrine de ſaint Auguſtin touchant la Grace. Au mois de Mai 1653. il prononça devant le Pape Innocent X. la harangue rapportée au chapitre 22. de la ſixiéme partie du *Journal de Saint-Amour*, dans laquelle il préſenta l'Ecrit à trois colonnes où les ſens hérétiques & catholiques des cinq propoſitions ſont diſtingués, & dans leſquels ces Théologiens proteſterent qu'ils ne ſoutenoient que le ſens expoſé dans la colonne du milieu, qui eſt le ſens catholique. Etant de retour de Rome, il s'appliqua pendant quelques années à

éclaircir ſi Janſénius avoit enſeigné ces cinq Propoſitions dans ſon Livre intitulé *Auguſtinus*, & s'étant joint avec Claude Girard, Licentié de Sorbonne, il compoſa avec lui un Ouvrage qui parut en 1660. où ils firent voir qu'elles ne s'y trouvoient point. Ce Livre a pour titre *Eclairciſſement du fait & du ſens de Janſénius par Denys Raimond.* Deux ans après il donna au Public l'Ecrit du Pape Clément VIII. & la *Conformité de la Doctrine ſoutenue par les Diſciples de ſaint Auguſtin ſur les controverſes préſentes de la Grace, avec la Doctrine contenue dans l'Ecrit de ce Pape, & confirmée par pluſieurs témoignages de ſaint Auguſtin qui y ſont rapportés.* En 1668. il fit imprimer un autre volume intitulé ; *Conformité de Janſénius avec les Thomiſtes ſur le ſujet des cinq Propoſitions.* Nous avons de M. de Lalanne un grand nombre d'autres Ouvrages en Latin & François ſur les affaires qui troubloient alors l'Egliſe. On en peut voir le Catalogue dans le ſupplément de Moreri. Cet Abbé qui n'avoit pas moins de piété que de zéle pour les intérêts de la Vérité, mourut à Paris en 1673 dans ſa cinquante-cinquiéme année, dans le tems qu'il liſoit ſaint Auguſtin, pour avancer un nouvel Ouvrage auquel il travailloit alors ſur l'Amour de Dieu. On croit qu'il a travaillé avec MM. Arnauld & Nicole aux dix Mémoires faits en 1666 en faveur des Evêques perſécutés au ſujet du Formulaire.

V.

XXXIV. M. Lancelot. Ses commencemens.

Claude-Lancelot nâquit à Paris d'une famille honnête, vers l'an 1615, & fut élevé

dans la Communauté de ſaint Nicolas du Chardonnet. Il y donna de grandes marques de la vivacité & de la ſolidité de ſon eſprit, & toutes ſes actions étoient accompagnées d'une candeur & d'une piété qui le faiſoient aimer & reſpecter même de tous ceux qui le voioient. Il deſiroit ardemment trouver quelqu'un qui eût la ſcience & la piété des ſaints Peres. » Si j'en ſavois un, diſoit-il, je partirois dès cette heure, & je m'en irois le chercher, fût-il au bout du monde, pour me jetter à ſes pieds & recevoir de lui une conduite ſainte & ſalutaire. » Dieu exauça bien-tôt ſes deſirs. Un excellent Curé du Vicariat de Pontoiſe qui venoit de tems en tems à ſaint Nicolas, lui parla de M. l'Abbé de Saint-Cyran, & lui conſeilla de ſe mettre ſous ſa conduite. Quoique ce Curé reſpectât la piété de M. Bourdoiſe, il crut devoir prévenir le jeune Lancelot ſur le défaut de lumiéres de ce bon Prêtre. » Il s'imagine, diſoit ce Curé, en parlant de M. Bourdoiſe, qu'il n'y a qu'à bien preſſer un homme pour le convertir. Il fait pour ce qui regarde les mœurs, comme le Pere Véron pour les erreurs des Hérétiques. Ils croient tous deux qu'il n'y a qu'à beaucoup crier. Je ſçai bien que toute la conduite de ce tems-ci va là. Mais ce n'eſt pas là celle de ſaint Auguſtin que Dieu m'a fait la grace de goûter. » Le jeune Lancelot prit dès-lors la réſolution de ne rien négliger pour faire connoiſſance avec M. de Saint-Cyran, & de ſortir de la Communauté de ſaint Nicolas, où l'on ſe bornoit à un certain extérieur, à des pratiques peu importantes, & à des lectures aſſez ſuperficielles. M. Lancelot qui

avoit déja plus de vingt ans, & qui étoit dans cette Communauté depuis ſa douziéme année, n'avoit pas encore lû une ligne du nouveau Teſtament, & les Directeurs de cette Maiſon diſoient hardiment que l'*Introduction à la vie dévote* étoit plus utile à beaucoup de gens que l'Evangile.

XXXV. M. Bourdoiſe le préſente à M. de Saint Cyran, qui l'unit aux Solitaires de Port-Royal. Méthodes Latines de M. Lancelot.

M. Lancelot acheva ſon cours de philoſophie, & ſoutint un Acte public avec honneur en préſence d'une aſſemblée fort diſtinguée: après lequel M. Bourdoiſe le mena dans l'Egliſe, pour remercier Dieu du ſuccès de ſa Théſe, & voulut en même-tems lui perſuader de lui promettre devant le S. Sacrement, qu'il étudieroit dans les écoles de Sorbonne & qu'il s'attacheroit à la Maiſon. Mais le jeune homme lui demanda du tems pour y penſer. Cependant il trouva quelqu'un qui l'introduiſit auprès de M. de Saint-Cyran. Il s'ouvrit entierement à ce guide éclairé, & bénit de Dieu d'avoir trouvé l'homme qu'il deſiroit depuis pluſieurs années. Pour ne point exciter la jalouſie des Prêtres de ſaint Nicolas contre M. de Saint-Cyran, M. Lancelot engageat leur Supérieur & Fondateur M. Bourdoiſe de le préſenter lui-même à cet Abbé. Ils y allerent enſemble: & dans l'entretien M. de Saint-Cyran parlant boucoup de l'édifiante démarche de M. le Maître, M. Bourdoiſe dit: » Cela n'en demeurera pas là: cette démarche aura des imitateurs. » Alors M. Lancelot ſupplia M. de Saint-Cyran de ſe charger de ſa conduite & de le prendre auprès de lui, & M. Bourdoiſe témoigna en être fort ſatisfait. M. de Saint-Cyran à qui une longue expérience dans la direction avoit donné un grand diſcernement

ment des eſprits, trouva celui du jeune Lancelot propre à de grandes choſes, & il réſolut de le cultiver. Il apperçut premierement en lui de grandes diſpoſitions pour embraſſer la Pénitence.

» Il l'unit à MM. le Maître, de Sericourt, Singlin & quelques autres qui étoient retirés auprès de Port-Royal de Paris. Ils vivoient dans des appartemens ſéparés comme des Chartreux, & n'étoient occupés que de la Priére, de la méditation de l'Ecriture Sainte, & de la pratique de la Pénitence. L'empriſonnement de M. l'Abbé de S. Cyran qui fut mis au Chateau de Vincennes en 1637. les diſperſa ſans les déſunir. Mais au bout de deux ans ou environ, M. Lancelot retourna dans la ſolitude avec le même zéle. Quelque tems après les Solitaires de Port-Royal, zélés pour l'éducation de la jeuneſſe, réſolurent de continuer le plan que M. de Saint-Cyran leur avoit tracé ſur ce ſujet, & qu'il avoit lui-même ſuivi pendant un peu de tems. Ils établirent des Ecoles dans le Cul-de-Sac de ſaint Dominique près de la rue d'Enfer, & ils y reçurent en qualité de Penſionnaires pluſieurs enfans de famille qui promettoient beaucoup du côté de la piété & des ſciences. M. Nicole étoit un des Régens : il y enſeignoit la Philoſophie & les Humanités. M. Lancelot étoit pour le Grec & les Mathématiques. Cet établiſſement, après avoir été ſouvent traverſé, interrompu & repris, fut enfin détruit en 1660. Ce fut pour l'uſage de ces Ecoles que M. Lancelot compoſa les Méthodes Grecque, Latine, Italienne & Eſpagnole. Tout le monde convient qu'on ne peut en deſirer de plus

claires, de plus ſolides, & de plus profondes. Ce ſavant Auteurs a évité dans la Méthode Latine un défaut dans lequel tous les Grammairiens étoient tombés avant lui, qui eſt de donner en Latin les régles pour apprendre le Latin. Il eſt le premier qui ait évité ce défaut, ſi autoriſé cependant par la coutume, qu'on le conſerve encore en pluſieurs lieux. Cette Méthode de la langue Latine qu'on appelle de Port-Royal, eſt ſans contredit la meilleure qu'un François puiſſe choiſir pour apprendre le Latin. On dit que Louis XIV. s'en étoit ſervi. Elle ne traite pas ſeulement de toutes les parties du diſcours; on y trouve auſſi à s'inſtruire ſur les noms des Romains, ſur la maniere de compter les Seſterces, ſur les marques de leurs nombres & ſur la diviſion du tems. Elle renferme de plus un Traité des Lettres & de la maniere d'écrire & de prononcer des Anciens de la quantité des Sillabes, des Accens, & de la maniere de bien prononcer le Latin; enfin un Traité de la Poëſie Latine, & un autre de la Poëſie Françoiſe. Dans la Préface, l'Auteur indique les Auteurs Latins qu'il faut principalement étudier pour ſe perfectionner dans leur Langue.

XXXVII. Sa Méthode Grecque.

La Méthode Grecque commence par une Préface de même goût & de même eſpéce, dans la quelle M. Lancelot traite du renouvellement des Lettres Grecques dans l'Europe & de ceux qui y ont plus travaillé. On y trouve auſſi des principes généraux pour bien montrer & bien apprendre le Grec, & un jugement ſur les meilleurs Auteurs, ſaints & profanes qui ont écrit en cette Langue. Le corps de l'Ouvrage renfer-

me les mêmes avantages que la Méthode Latine. Rien n'eſt plus clair, plus ſavant, & mieux entendu que la maniere dont l'Auteur explique tout ce qui peut ſervir à la parfaite intelligence de la Langue Grecque. Il a profité du travail de ceux qui avoient écrit avant lui ſur le même ſujet : mais il a ſçu ſi bien digérer leurs penſées & leurs recherches, qu'il eſt devenu lui-même Auteur original. Cette Méthode a été imprimée à Paris pour la neuviéme fois dès l'an 1696. en grand *in*-8. de même que la Méthode Latine. M. Lancelot a fait des Abregés de ces deux Méthodes en faveur des Commençans, & de ceux qui n'auroient pas le tems d'approfondir tout ce qu'il a renfermé de ſavant & de curieux dans les grandes Méthodes. l'Abregé de la Latine a été imprimé à Paris *in*-12. chez Vitré en 1658. L'Abregé de la Grecque a paru en 1655. l'un & l'autre ont été réimprimés pluſieurs fois depuis. Il faut conſidérer le *Jardin des Racines Grecques*, imprimé en 1657. chez le Petit, comme une ſuite de la Méthode pour apprendre la Langue Grecque. On n'avoit encore rien vu en ce genre qui fût ſi méthodique, ni peut être plus utile que ce Recueil. La quatriéme partie eſt une collection de mots françois qui on quelque rapport avec la Langue Grecque. Cette partie a certainement ſon utilité, & elle ne méritoit pas les vivacités où le P. Labbe Jéſuite s'eſt laiſſé aller contre ce choix de mots dans ſon Livre intitulé : *Les Etymologies de la Langue Françoiſe contre la nouvelle Secte des Helleniſtres de Port-Royal.* Mais cet Ouvrage du P. Labbe, comme nous le diſons ailleurs,

n'eſt preſque que le Recueil alphabétique des mots françois tirés de la Langue Grecque, que l'on trouve à la fin du Jardin des Racines Grecques.

XXXVIII. Ses Méthodes Eſpagnole & Italienne. Il eſt chargé de l'éducation des Princes de Conti.

M. Lancelot ne s'eſt pas borné à donner des régles pour bien apprendre les Langues Grecque & Latine ; il a donné de pareilles Méthodes, mais beaucoup moins étendues, pour apprendre l'Italien & l'Eſpagnol. Elles ont paru l'une & l'autre pour la premiere fois en 1660. Elles ſont toutes deux fort eſtimées. Par ces travaux & par le ſuccès étonnant qu'ils ont eu, & qu'ils ont encore tous les jours dans la République des Lettres, il eſt facile de juger de la capacité de M. Lancelot & de quelle utilité il pouvoit être auprès des jeunes gens. Auſſi fut-il recherché avec empreſſement pour cet emploi, & ce fut dans cette vue qu'il fut chargé de l'éducation de M. le Duc de Chevreuſe, & qu'enſuite M. de Saci le placa auprès des enfans de M. le Prince de Conti, de l'éducation deſquels Madame de Conti voulut prendre ſoin après la mort du Prince ſon mari, qui les laiſſa en bas âge. Les deux jeunes Princes, c'eſt-à-dire, M. de Conti qui n'avoit pas dix ans, & M. de la Roche-ſur-Yon qui n'en avoit pas ſept, profiterent beaucoup ſous cet excellent Maître. M. Lancelot écrivit une Lettre aſſez longue à M. de Saci, dans laquelle il détaille la maniere dont il ſe conduiſoit pour les études des deux Princes, & pour leurs exercices de piété. Cette Lettre eſt très-utile pour ceux qui ſont chargés de l'éducation des jeunes gens, ſurtout des enfans de qualité. On y voit un Maître également Chrétien & ſavant. Mais

la mort de Madame la Princeſſe de Conti arrivée en 1672. dérangea tous les projets qu'elle avoit formés pour l'éducation de ſes enfans.

XXXIX. M. Lancelot ſe retire à S. Ciran. Il y compoſe quelques Ecrits.

Alors M. Lancelot profitant de ſa liberté, s'en ſervit pour exécuter le deſſein qu'il avoit conçu depuis long-tems de ſe conſacrer entiérement à Dieu par la vie religieuſe. Il choiſit l'Abbaye de ſaint Cyran au Diocèſe de Bourges, dont M. de Barcos, ſon ami particulier, & neveu de M. du Vergier de Hauranne, étoit Abbé & Réformateur. Il y fit profeſſion un an après; mais il s'eſt toujours contenté du dégré de Soudiacre, & quelques inſtances qu'on lui ai faites pour monter plus haut, on a été forcé de céder à ſon humilité. Il n'en fut pas moins d'un grand ſecours à M. de Barcos, qu'il aida par ſes exemples, ſa piété & ſa ferveur à établir la pratique de la régle de ſaint Benoît, que l'on ſuivoit à la lettre dans cette Maiſon. Ce fut pour affermir cet eſprit de régularité, que M. Lancelot donna une *Diſſertation Françoiſe ſur l'hemine de vin & ſur la livre de pain*, que ſaint Benoît dans ſa Régle accorde à ſes Religieux pour chaque jour. Il prétend dans cette Diſſertation que cette hemine de vin n'étoit qu'un demi-ſeptier romain. Cette Diſſertation fut lue dans le monde & dans les Communautés avec tout le plaiſir & toute l'édification qu'on en pouvoit attendre. Le ſavant P. Mabillon propoſa quelques objections contre le ſentiment de l'Auteur de la Diſſertation dans un des volumes des Saints de l'Ordre de ſaint Benoît, mais ſans prétendre décider la queſtion, qu'il croioit trop embarraſſée pour être pleine-

ment éclaircie. Dom Lancelot ſe crut obligé de répondre à ces objections : il retoucha ſa Diſſertation, la corrigea en pluſieurs endroits, & l'augmenta d'une réponſe aux argumens qui avoient été propoſés ſur l'hemine de vin, d'une diſquiſition touchant le jour & l'année de la mort de ſaint Benoît.

XL. Son exil. Ses dernieres actions. Sa mort.

L'Abbé de Barcos étant mort en 1678. les ennemis de tout bien travaillerent à d'étruire celui qui ſe faiſoit à Saint Cyran, comme nous le dirons ailleurs. D. Lancelot fut exilé à Quimperlé en Baſſe Bretagne, où M. Charrier Abbé Commendataire de Sainte Croix de cette Ville, fourni généreuſement à tous ſes beſoins. Dom Lancelot y continua le même genre de vie qu'il menoit à Saint Cyran. Il ſe levoit réguliérement tous les jours à deux heures après minuit, pour réciter l'Office de la nuit, & ne ſe recouchoit point. Il obſervoit très- exactement l'abſtinence & les autrès-pratiques dont il avoit fait profeſſion. Pendant les huit ou neuf dernieres années de ſon exil, il prolongea les jeûnes du Carême, juſqu'à quatre heures après midi. L'auſtérité de ſa pénitence & ſes fréquentes infirmités aiant conſidérablement affoibli ſa ſanté, il fallut que Dom Leonard Caſtel, prieur de Sainte Croix de Quimperlé, ſon Directeur, ſe ſervît de toute l'autorité qu'il lui avoit donnée ſur lui, pour l'engager à changer l'heure de ſes repas, & à prendre quelques ſoulagemens. Enfin pendant tout ſon exil, il mena une vie ſi pure, ſi occupée, ſi religieuſe, que tout le monde le regardoit comme un ſaint. Il mourut le 15 Avril 1695. & fut inhumé dans la nef de l'Egliſe

abbatiale, ſans tombe & ſans épitaphe. Il étoit âgé de ſoixante-dix-neuf ans.

XLI. Catalogue de ſes Ouvrages.

Outre les Ouvrages de ſa compoſition, dont nous avons parlé dans cet article, c'eſt encore ce ſavant homme qui eſt Auteur de la *Chronologie ſacrée*, publiée en Latin *in-folio* en 1662. Il l'a travaillée ſur les Annales d'Uſſerius. Cette Choronologie qui eſt courte, mais exacte, & qui donne un abrégé très-clair de l'Hiſtoire ſacrée, ſe trouve jointe à la Bible *in-folio* de Vitré, à l'édition de laquelle il a auſſi beaucoup travaillé, & à la fin des Bibles *in-folio* de Liége, Latines & Françoiſes en pluſieurs volumes. Les Tables de l'édition *in*-4. de la Bible de Vitré, ſi eſtimées à cauſe de leur netteté & de leur juſteſſe, ſont encore de lui. Enfin on lui doit une *Nouvelle Méthode pour apprendre le Plain-chant*, beaucoup plus facile & plus commode que l'ancienne, & un petit Ecrit fort utile intitulé : *Nouvelle diſpoſition de l'Ecriture-Sainte pour lire toute la Bible pendant l'année.* En 1663. Lancelot s'étoit appliqué, à la priére de M. de Saci, à compoſer des *Mémoires pour ſervir à la Vie de M. du Vergier de Hauranne, Abbé de Saint Cyran*: & dans la ſuite, il fit une ſeconde partie ſous le titre de *l'Eſprit de M. de Saint-Cyran.* En 1667. il avoit fait un voiage à Alet, pour s'entretenir avec M. pavillon qui en étoit Evêque, & il fit une Relation de ce voiage, qui a été imprimée en 1733. *in-12.* Il l'adreſſa à la Mere Angélique de Saint-Jean, Religieuſe de Port-Royal. Ce n'eſt proprement qu'un récit de la conduite & des vertus de M. Pavillon. Dans les Relations des Religieuſes de Port-Royal, on trouve auſſi

tout ce qui ſe paſſa entre M. Lancelot & M. de Perefixe Archevêque de Paris, dans un entretien qu'ils eurent enſemble en 1664. au ſujet de la ſignature du Formulaire d'Alexandre VII.

V I.

XLII. M. l'Abbé le Roi.

Guillaume le Roi nâquit à Caën, de parens nobles le 10 Janvier 1610. Il fut amené à Paris dès ſon bas âge, y fit toutes ſes études, entra dans l'état eccléſiaſtique, & eut fort jeune un Canonicat de l'Egliſe de Notre-Dame. Ce fut auſſi à Paris qu'il reçut les Ordres ſacrés. Comme il avoit du goût pour l'éloquence & pour le miniſtere de la parole, il ſe procura les meilleurs Livres dans le deſſein d'en faire uſage. Il eut ſoin auſſi de ſe choiſir pour amis les perſonnes les plus pieuſes & les plus ſavantes de ſon tems. Il eut une liaiſon ſi particuliere avec M. Godeau, Evêque de Graſſe & de Vence, que ce Prélat voulut lui donner le premier de ces deux Evêchés alors unis; & ce projet dont l'exécution s'avançoit beaucoup alloit réuſſir lorſqu'il fut rompu d'une maniere ineſpérée. Il lia une amitié fort étroite avec M. Arnauld, & cette amitié dura juſqu'à la fin de ſa vie. Il s'intéreſſa vivement à la défenſe des vérités pour leſquelles ce Docteur a combattu juſqu'à la mort, & employa tous ſes talens à réfuter l'erreur & à confondre ſes partiſans.

Son premier Ouvrage fut la *Priere de la Grace, ou ſur les miſéricordes de Dieu*, qu'il nommoit ſa Confeſſion de foi ſur cette matiére, & qu'il compoſa pour une de ſes ſœurs qui étoit Religieuſe, & qui lui avoit de-

mandé une Priere pour ſolliciter auprès de Dieu la grace de la converſion. Cette Priére a été emploiée en Eſpagnol par le ſaint Evêque d'Angelopolis Jean de Palafox, dans une Inſtruction paſtorale que ce Prélat donna ſur le même ſujet. Elle a été auſſi imprimée pluſieurs fois à Bruxelles, & miſe en François ſur l'Eſpagnol par un nommé du Perron qui la dédia à la Reine Marie Thereſe, épouſe de Louis XIV. un peu après ſon mariage. Elle a été encore traduite en Latin, en Italien, en François & en Anglois, & en quelques autres Langues. Son amour pour la ſolitude, le porta à employer vers l'an 1653. une partie de ſon patrimoine à l'acquiſition d'une maiſon de campagne où il ſe retiroit fréquemment pour s'occuper à la lecture de l'Ecriture des Peres, des Conciles, & de l'Hiſtoire de l'Egliſe. Elle étoit à près de ſix lieues de Paris, & ſe nommoit Merentais. C'eſt de ce lieu qu'il a écrit la plupart des Lettres adreſſées à M. Conrart, qui mériteroient de voir le jour auſſi bien que les réponſes de cet Académicien que M. le Roi aimoit ſincérement, & qu'il avoit fort deſiré de voir rentrer dans le ſein de l'Egliſe Catholique, dont M. Conrart étoit malheureuſement ſéparé. Le même amour de la ſolitude lui fit écouter ſur la fin d'Octobre de la même année les propoſitions de Louis Stuart, Seigneur d'Aubigni, pour une permutation de l'Abbaye de Haute-Fontaine, Ordre de Cîteaux au Diocéſe de Châlons en Champagne, avec ſon Canonicat de l'Egliſe de Notre-Dame de Paris. Deux ans auparavant, M. le Roi l'aîné qui avoit rendu de grands

ſervices à l'Etat, avoient obtenu pour ſon frere l'Abbaye de ſaint Nicolas de Verdun. M. Arnauld lui reprocha avec amitié cette pluralité de Bénéfices. Il le preſſa de ſe démettre de ſon Abbaye de Verdun pour ne conſerver que celle de Haute-Fontaine, il le rappella aux régles des Conciles ſur cette mattiére. M. le Roi goûta ſes avis, & y obéït quelque tems après. Il ſe démit de ſon Abbaye de Verdun en faveur de l'Abbé Danet. M. le Roi ſongea à ſe fixer à Haute-fontaine non-ſeulement pour s'y ſanctifier, mais encore pour travailler à rendre cette Maiſon plus réguliére, & à y faire regner l'eſprit de ſaint Bernard qu'il regardoit comme un fidéle Diſciple de ſaint Auguſtin. M. le Roi, libre alors de tout ſoin, n'en eut plus d'autre que celui de travailler à ſa ſanctification & à la régularité de ſes Religieux. Il conféroit avec eux en certains jours marqués : il leur faiſoit des exhortations dans l'Egliſe les Dimanches & les Fêtes, & il les écoutoit en particulier, les reprenoit avec charité, les portoit à l'amour de leur état, leur donnoit lui-même l'exemple de toutes les vertus chrétiennes & religieuſes. Il reçut ſouvent dans ſa Maiſon des amis diſtingués, entre autre MM. Arnauld, Nicole & de Pont-Château. Ce dernier qui avoit auſſi fort à cœur la reforme de Haute-Fontaine, y travailla ſérieuſement avec l'Abbé, & il ne tint pas à eux qu'elle n'y fût ſolidement établie. La retraite de M. le Roi fut ſi entiére, que depuis qu'il ſe fût fixé dans ſon Abbaye, juſqu'à ſa mort, il n'eſt venu qu'une ſeule fois à Paris, pour

une affaire néceſſaire, & il ſe répandoit rarement aux environs. Il eut toujours une liaiſon intime avec Port-Royal. Ses charités étoient ſans bornes. Il païoit des penſions à pluſieurs Religieuſes en différens Monaſtéres, & faiſoit des aumônes à tous les pauvres de ſon voiſinages. Il a établi des fonds tres-conſidérables pour les Hôpitaux, entre autres pour ceux de Vitri & de Saint-Dizier voiſins du lieu de ſa retraite. Sur la fin de ſes jours il eut quelque peine de ce qu'il poſſédoit une Abbaïe en commende, & il s'en ouvrit à M. Arnauld qui le confirma dans le deſſein où il étoit de ne point mourir Abbé Commendataire. Ce Docteur le fit ſouvenir de cette réſolution, & le preſſa de l'exécuter, dans une Lettre qu'il lui écrivit à ce ſujet en 1681. Cependant M. le Roi garda Haute-Fontaine juſqu'à la fin de ſa vie, & il mourut dans cette Maiſon le 19 Mars 1684. âgé de ſoixante-quatorze ans.

Le ſavant M. Huet Evêque d'Avranche, fait dans ſes *Origines de Caën*, un grand éloge de M. l'Abbé le Roi & de ſes Ouvrages. Voici la liſte des principaux. 1. Traduction d'un excellent Livre de S. Athanaſe, contre ceux qui jugent de la vérité par la ſeule autorité de la multitude: avec des réfléxions adreſſées à Dieu, leſquelles repréſentent les calomniés ſpirituelles de notre ſiécle, & le beſoin qu'on a maintenant de renouveller les plaintes de ſaint Athanaſe, & d'imiter le zéle de ce Pere. Cet Ouvrage eſt imprimé avec approbation. 2. Traduction de l'Ecrit à trois colonnes ſur les cinq propoſitions attribuées à Janſenius. 3. Traduction

de la Cenſure des ſentimens des Jéſuites touchant la Doctrine & l'autorité de ſaint Auguſtin par l'Inquiſition de Valladolid. 4. Traduction de deux Lettres de Gentien Hervet, Docteur en Théologie, ſur la réſidence des Evêques, l'une au Cardinal Hoſius, l'autre au P. Salmeron Jéſuite. 5. Sermons de ſaint Bernard ſur le Pſeaume 90. traduits en François, *in*-8., & enſuite *in*-12. chez Savreux. 6. Lettre ſur la conſtance & le courage qu'on doit avoir pour la vérité, avec les ſentimens de ſaint Bernard ſur l'obéiſſance qu'on eſt obligé de rendre aux Supérieurs, & ſur le diſcernement qu'on doit faire de ce qu'ils commandent, tirés de ſa ſeptieme Lettre *in*-4. 1661. réimprimée en 1700. dans le Recueil *in*-12. intitulé : *Le Pere Bouhours convaincu de ſes calomnies anciennes & nouvelles contre MM. de Port-Royal.* 7. Lettre d'un Solitaire ſur la perſécution qu'on faiſoit aux Religieuſes de Port-Royal. 8. Morale de ſaint Baſile le Grand, & les régles du même, *in*-12. à Paris chez Savreux. Ce furent MM. de Contes & de Hodenc alors grands Vicaires de Paris, qui engagerent M. le Roi à publier cette Traduction. 9. Inſtruction recueillies des Sermons de ſaint Auguſtin ſur les Pſeaumes, à Paris, chez Savreux, ſept volumes *in*-12. 1662. 10. Inſtructions tirées des Saints Peres ſur la pénitence de David, en 1663. 11. Lettre à l'Archevêque d'Embrun touchant la Lettre ſur la conſtance & le courage qu'on doit avoir pour la vérité. 12. Diſcours de ſaint Charles à ſes Conciles provinciaux. 13. Homélies de ſaint Auguſtin ſur la premiere Epître de ſaint Jean. 14. Priérés pour obtenir le don de la péni-

tence, de la confiance & de la foi. 15. Inſtructions ſur l'Avent. 16. Pratiques & Inſtructions pour emploier chaque journée ſur les devoirs du Chriſtianiſme, avec des obſervations ſur la fauſſe dévotion. 17. Explication de l'Oraiſon Dominicale compoſée des penſes & des propres paroles de ſaint Auguſtin. C'eſt une Traduction Françoiſe de l'Ouvrage Latin du P. Lardenois Celeſtin. Le Traducteur y a ajouté une longue Préface. M. Flechier loue beaucoup cette Traduction dans une Lettre écrite à ce ſujet à M. le Roi. 18. Traité du diſcernement des Eſprits, traduit du Latin du Cardinal Bona. 19. Du Devoir des Meres avant & après la naiſſance de leurs enfans. C'eſt une inſtruction qui lui fut demandée par une Dame de qualité. 20. Du renouvellement des vœux du Baptême & des vœux de Religion. 21. Traduction de l'Ouvrage de M. de Caſtorie ſur la lecture de l'Ecriture Sainte. 22. Du culte des Saints, traduit du Latin du même, *in*-8. 23. La Solitude Chrétienne, trois volumes *in*-12. chez Savreux. Outre tous ces Ecrits, & pluſieurs autres que nous omettons, on trouve pluſieurs Lettres de M. le Roi dans le le Recueil de celles de M. Arnauld, & un plus grand nombre encore dans le Recueil de celles de M. Nicole. Elles roulent toutes ſur le parti que prenoit M. Nicole de ne plus écrire ſur les affaires de l'Egliſe, & ſur ſa Lettre à l'Archevêque de Paris. On y voit quel étoit le zéle de M. le Roi pour la défenſe de la vérité. Cet Abbé a laiſſé pluſieurs Ouvrages manuſcrits.

VII.

XLIII. Le P. Deſmares.

Touſſaint Deſmares nâquit à Vire en Baſſe-Normandie vers la fin de l'an 1599. Il vint à à Paris fort jeune, & entra dans la Congrégation de l'Oratoire. M. de Berulle qui en étoit Fondateur, ayant remarqué les bonnes qualités de ſon eſprit, s'appliqua à les cultiver. M. de Saint-Cyran étant un jour venu le voir, M. de Berulle le pria de diriger les études du jeune Deſmares, qui donnoit de grandes eſpérances. L'illuſtre Abbé conſeilla l'étude de l'Ecriture, de ſaint Auguſtin & de ſaint Thomas, & donna des régles très-ſages pour faire du progrés dans cette étude. Après la mort du Cardinal de Berulle, le P. de Gondren qui fut Supérieur général de l'Oratoire, s'attacha également au jeune Deſmares, & lui donna des marques d'une entiére confiance. Il lui apprit à bien connoître Jeſus-Chriſt, & à le faire connoître dans ſes Sermons. La lumiere & l'onction que l'on y trouvoit y faiſoient courir en foule; mais la réputation qu'elles lui attirerent, excita la jalouſie des Jéſuites.

Au commencement de 1643. ils s'adreſſerent à M. Deſnoiers Surintendant des Finances, & lui dépeignirent le P. Deſmares comme un Novateur & un Hérétique. Ce Miniſtre qui leur étoit dévoué, les crut ſur leur parole, & en conſéquence ſe plaignit au Roi Louis XIII. de ce qu'on permettoit de prêcher dans Paris à un homme qui débitoit des nouveautés dangereuſes. Le P. Deſmares informé de ce que le Surintendant avoit dit au Roi, en porta ſes plaintes à M. de

Gondi Archevêque de Paris, & le convainquit ſi bien de la pureté de ſa foi, que le Prélat ſe chargea de déſabuſer le Roi : mais ce Prince étoit alors attaqué de la maladie dont il mourut fort peu de tems après. Les Jéſuites ſe hâterent auſſi-tôt de prévenir la Reine Régente contre le P. Deſmares : mais elle refuſa de les écouter. Ils ſe dédommagerent alors en répandant partout dans les Provinces que le P. Deſmares, dont les prédications faiſoient tant de bruit à Paris, étoit un des plus dangereux Hérétiques. Une rencontre imprévue le convainquit de la réalité de ces calomnies. Deux Carmes vinrent dîner un jour chez le Duc de Liancourt. Le P. Deſmares y étoit : la converſation roula ſur des matiéres de Religion & de piété : il ne s'en tenoit guéres d'autres dans l'Hôtel de ce Seigneur. Un de ces deux Religieux écoutoit & examinoit attentivement le Pere Deſmares, & admirant tout ce qu'il diſoit, il ne put s'empêcher de témoigner combien il étoit ſurpris d'entendre parler ſi dignement de la Religion un homme que les Jéſuites de Nevers avoient dépeint aux Carmes de cette Ville comme un Hérétique Arien, qui ne croyoit pas que Jeſus-Chriſt fût Dieu.

Quelques années après, le P. Deſmares prêchant à ſaint Paul, les Jéſuites voiſins de cette Paroiſſe envoierent des gens pour faire des extraits de ſes Sermons, & leur P. Ragon ſe chargea de monter en chaire le lendemain des jours que le P. Deſmares auroit prêché, pour réfuter tout ce qu'il auroit dit. Il s'acquitta avec zéle de cette odieuſe fonction, dont tout le ſuccès fut l'indignation de ſes Auditeurs. Après avoir entendu le P. Ragon,

on couroit avec une nouvelle ardeur à ſaint Paul pour recevoir les ſolides inſtructions du P. Deſmares. La jalouſie & l'animoſité des Jéſuites augmentoient à meſure que la réputation du Prédicateur de ſaint Paul devenoit plus éclatante. Leur P. Bonnefons faiſant une eſpéce de Catéchiſme dans leur Egliſe, s'emporta juſqu'à s'écrier : » Quoi » donc, peuple de Paris, ſouffrirez-vous » qu'on applique le petard aux portes de cet- » te Egliſe, pour les abbattre & les mettre » en piéces? » Ces paroles inſenſées furent ſuivies d'un diſcours ſéditieux, qui cauſa une indignation univerſelle contre ce Déclamateur & ſes Confreres. Les Jéſuites ſachant tout ce que l'on diſoit contre eux à cette occaſion, firent écrire par leurs amis à la Reine qui étoit à Amiens, que les Sermons du P. Deſmares avoient preſque excité une ſédition dans Paris. La Reine à ſon retour en fit de vives plaintes à l'Archevêque : mais ce Prélat qui avoit aſſiſté aux prédications du Pere Deſmares, dit à la Reine qu'on l'avoit trompée, & que le Prédicateur de ſaint Paul n'avoit rien avancé que de ſolide & d'édifiant. Il ajouta que pour la déſabuſer entiérement, il feroit informer de cette prétendue ſédition, & qu'il lui remettroit les informations entre les mains. En effet, il les fit commencer : mais les Jéſuites qui en apprehendoient les ſuites, emploierent leur crédit pour faire tomber cette affaire.

Ils eſſaierent enſuite de gagner le P. Deſmares par les promeſſes les plus flatteuſes, & lui montrerent les premieres dignités de l'Egliſe comme une récompenſe aſſurée, s'il vouloit s'attacher à eux. Mais il fut peu

touché de cette propoſition, & témoigna n'avoir d'autre ambition que de plaire à Jeſus-Chriſt, & de faire rendre à la ſouveraineté de ſa grace les hommages qui lui ſont dûs. Les Jéſuites irrités travaillerent pendant plus de quarante ans qu'il vécut encore, à le punir d'avoir également mépriſé & leur haine & leur promeſſes. Le jour des Morts de l'année 1647, il fut conduit par ſon ſujet à faire voir la vanité de ces pompes funébres pour leſquelles les grands & les riches font des dépenſes ſi conſidérables. Il montra que, » ce n'étoient pas ceux qui auroient été les plus riches en cette vie, mais les plus chrétiens & les plus pieux, qui auroient le plus de part aux priéres de l'Egliſe.» Il ajouta que, » ces groſſes ſommes d'argent qu'on emploie à faire dire en un jour des centaines de Meſſes pour l'ame d'un riche, ne le délivreroit pas plûtôt des peines qu'il auroit à ſouffrir, que celle d'un pauvre qu'une vie plus chrétienne auroit rendu plus digne de participer au fruit des ſaints Myſtéres que l'Egliſe offre tous les jours pour les Morts. » Dès le jour même les Jéſuites l'accuſerent auprès de la Reine d'avoir prêché contre le Purgatoire. Le lendemain elle en parla au Maréchal de Schomberg, qui aiant aſſiſté au Sermon de la veille, fut en état de détruire l'accuſation. La Reine s'en tint au témoignage de ce Seigneur.

L'année ſuivante, le Pere Deſmares fit à ſaint Gervais un Diſcours ſur la Grace du Sauveur. Le Dimanche ſuivant le Pere Caſtillon Jéſuite attaqua en chaire la doctrine que le Pere Deſmares avoit enſeignée, & ſe déchaîna contre lui de la maniére la plus

ſcandaleuſe. L'Archevêque de Paris en fut inſtruit, ordonna des informations, & interdit le P. Caſtillon. Le P. Deſmares devoit prêcher le Carême ſuivant à ſaint Merri. Le deux de Février, Fête de la Préſentation de Notre Seigneur, il dit pour repouſſer les traits de ſes ennemis, » qu'il n'enſeignoit ni des nouveautés ni des fauſſetés, mais l'ancienne doctrine de l'Egliſe & les maximes de l'Evangile. » Il ajouta « que ſi les vérités qu'il avoit annoncées juſqu'alors avoient paſſé pour des nouveautés, parce que peut-être on ne les avoit pas ſouvent entendues, il pouvoit dire que pendant le cours du Carême il auroit bien des nouveautés à expliquer à ſes Auditeurs. » Ceux qui ne l'écoutoient que dans le deſſein de le calomnier, publierent qu'il s'étoit ouvertement déclaré Novateur. Les Jéſuites en parlerent à la Reine, qui redoubla ſes inſtances auprès de l'Archevêque. Le Prélat indigné du tour malin que l'on avoit donné à des paroles fort innocentes, ne voulut point ſe déshonorer en ſe prêtant à la paſſion des Jéſuites. Alors ces Peres ſolliciterent & obtinrent contre le Prédicateur de ſaint Merri une Lettre de cachet qui le reléguoit à Quimpercorentin. Le Pere Deſmares en fut averti, & diſparut pour éviter l'ordre.

Ils ne ſe contenterent pas d'avoir fermé la bouche à un Prédicateur qui les obſcurciſſoit, & de l'avoir contraint de chercher ſa ſureté dans une ſolitude : ils crurent devoir le décrier & le charger de quelque crime bien caractériſé & ſpécifié. Pour cela ils ſuborner ent la Mere Helene-Angélique Lhuillier, ſupérieure des Filles de la Viſitation de

la rue ſaint Antoine. Leur P. de la Haie fit entendre à cette fille ſimple & ignorante, que » c'étoit une action méritoire devant Dieu, que d'inventer & de divulguer tout ce qui pourroit flétrir la réputation d'un Hérétique Janſéniſte.» La Mere Lhuillier en crut le Jéſuite ſur ſa parole, & ſe chargea volontiers de débiter ce que l'on vouloit. On lui fit dire que le P. Deſmares étant en converſation avec elle, lui avoit dit : « que le Concile de Trente n'avoit été qu'une Aſſemblée politique, & pour laquelle on n'étoit pas obligé d'avoir une déférence ni une ſoumiſſion aveugle, & que l'Egliſe n'avoit ſubſiſté que durant les quatre premiers ſiecles. » On eut des Emiſſaires prêts à répandre cette calomnie : elle courut bientôt la Cour & la Ville.

La Marquiſe d'Aumont, qui s'étoit retirée dans ce Couvent pour y conſacrer à la piété le reſte de ſes jours, avoit été préſente à l'unique converſation que le P. Deſmares avoit eue avec la Mere Lhuillier. Quand elle apprit ce que cette Religieuſe avoit dit, ſa conſcience ne lui permit pas de ne la point démentir ; elle en fut ſi indignée, qu'elle ne voulut plus reſter dans cette Maiſon : elle ſe retira au Monaſtére de Port-Royal de Paris, où elle finit ſes jours. Son témoignage commença à décrier la Mere Lhuillier. Le Pere de Gondi, Prêtre de l'Oratoire, frere de l'Archevêque de Paris, & pere du Cardinal de Retz, avoit pour le P. Deſmares une eſtime particuliere. Surpris de ce qu'on diſoit à la Cour d'après la Supérieure de la Viſitation, il voulut ſavoir la vérité d'elle-même. Il alla accompagné de la Marquiſe de Magnelai ſa

sœur, voir la Mere Lhuilier, & sans chercher de détour, lui demanda s'il étoit vrai qu'elle eût dit ce qui se répandoit contre le P. Desmares. La Religieuse fut déconcertée, & pour cacher la rougeur qui lui montoit au visage, elle tira le voile de la grille, & répondit brusquement : » Eh ! mon Pere, il est ridicule d'accuser le P. Desmares de cela ; car c'est comme si on l'accusoit d'avoir dit qu'il n'y a point de Dieu. » Cette réponse faisoit assez connoître que cette accusation étoit fausse. Le P. de Gondy ne demanda pas un plus grand éclaircissement, & répartit sur le champ en se tournant vers Madame de Magnelai : » C'est assez, ma sœur, voilà le P. Desmares suffisamment justifié. » Ce récit, rapporté à la Cour par une personne dont la sincérité étoit connue, rendit au P. Desmares calomnié toute son innocence.

En 1653, le P. Desmares fut envoyé à Rome avec M. Meunier par les Evêques défenseurs de la Doctrine de saint Augustin, pour remplacer M. Brousse, que sa mauvaise santé avoit obligé de revenir en France. Dans la Congrégation qui se tint le 19 Mai de la même année en présence du Pape, le P. Desmares parla pendant une heure & demie pour établir l'efficacité de la Grace, & pour combattre la Doctrine de Molina, à laquelle il donna les qualifications les plus fortes. Cette action publique lui attira de grands applaudissemens. Le Pape lui-même lui témoigna combien il avoit eu de plaisir à l'entendre. A son retour en France, il rentra dans l'obscurité, & ne songea qu'à se mettre à couvert de la persécution qui fut si violente à l'occasion du Formulaire. Mais lors-

que la paix eut été rendue à l'Egliſe, M. de Perefixe le fit prêcher à ſaint Roch. Tout Paris eut une grande joie de le voir en chaire aprés vingt ans de ſilence. M. Deſpreaux en parle dans ſa Satyre dixiéme : *Deſmares dans ſaint Roch n'auroit pas mieux prêché.*

Ses Sermons tiroient tout leur mérite du fond même des vérités qu'il annonçoit. Il n'avoit ni les talens extérieurs, ni rien d'agréable dans ſa perſonne & dans ſa prononciation. Mais la ſolidité de ſa doctrine & l'onction qu'il mêloit dans ſes diſcours, raviſſoient tous ſes Auditeurs. Un jour le grand Condé alla pour l'entendre, & arriva lorſque le Sermon étoit commencé. Le Prédicateur ſe tut juſqu'à ce que le Prince fût placé ; & enſuite lui adreſſant la parole, il lui dit : » Monſeigneur, j'explique cet endroit de l'Evangile où il eſt dit que Jeſus-Chriſt guérit une main ſéche : il m'eſt très-glorieux que votre Alteſſe vienne augmenter le nombre de mes Auditeurs. Je prie le Seigneur de conſerver ce bras qui eſt la terreur de toute l'Europe & le bonheur de la France : mais en même-tems que votre Alteſſe ſe ſouvienne que ſi elle ne rapporte pas tous ſes exploits à Dieu comme à ſa fin derniere, Dieu permettra que ce bras ſéche comme celui de notre Evangile. » Il continua enſuite. Le Prince ſortant du Sermon, dit à deux Jéſuites : » On me l'avoit bien dit que cet homme étoit dangereux : ſi je l'entendois une ſeconde fois, il me convertiroit. » Le Pere Bourdaloue commençoit à paroître avec éclat, & les Jéſuites ne voulant pas qu'un autre Prédicateur pût l'obſcurcir, ſuſciterent de nouvelles affaires au P. Deſmares, &

l'obligerent de ſe cacher. Le Duc de Luines lui donna retraite dans une de ſes maiſons.

Quelque tems après, le P. Deſmares ſe retira à Liancourt, où il paſſa le reſte de ſa vie. Un jour que Louis XIV y étoit, le Duc de Liancourt dit à ce Prince, qu'il avoit chez lui une perſonne d'un rare mérite, que Sa Majeſté ne ſeroit pas fâchée de voir, & que ſi Elle l'agréoit, il le feroit paroître en ſa préſence. Ce Seigneur ajouta qu'on cherchoit celui dont il parloit pour l'exiler ou l'enfermer à la Baſtille; & qu'ainſi il ſupplioit Sa Majeſté qu'il ne lui fût rien fait : *Je vous donne ma parole de Roi*, répondit Louis XIV. *qu'il ne lui arrivera aucun mal, & qu'il reſtera caché & inconnu.* Le P. Deſmares fut apellé, & ſe préſenta. Il dit au Roi fort librement : *Sire, je vous demande une grace. Demandez*, répondit Louis XIV. *& je vous l'accorderai. Sire*, reprit agréablement le P. Deſmares, *permettez-moi de prendre mes Lunettes, afin que je conſidére & que je contemple le viſage de mon Roi.* Louis XIV. ſe mit à rire de bon cœur, en diſant qu'il n'avoit point encore entendu depuis qu'il étoit Roi, un complîment qui lui eût fait tant de plaiſir; & montrant un viſage gai au P. Deſmares qui avoit pris ſes lunettes, il ſe laiſſa conſidérer longtems par ce vénérable vieillard, qui parla enſuite d'une maniere ſi ſpirituelle, ſi reſpectueuſe, & en même-tems ſi enjouée, que le Roi en fut dans l'admiration. Le P. Deſmares mourut le 19 Janvier 1687. âgé de 87 ans.

VIII.

XLIV. M. Varet.

Alexandre Varet, Prêtre du Diocéſe de Paris, avoit ſuivi le Barreau pendant deux ans dans ſa jeuneſſe. A l'âge de vingt ans il fit le voyage de Rome avec une perſonne de grande condition, ſans autre vue que celle de contenter ſa curioſité. S'étant un jour égaré, & demandant ſon chemin, celui à qui il s'addreſſa, voulut attaquer ſa chaſteté. Le jeune homme en fut ſi indigné, qu'il étoit prêt à percer de ſon épée ce miſérable. Mais une main inviſible le retint, & l'empêcha de commettre ce meurtre. Il entra dans la premiere Egliſe qu'il trouva, pour remercier Dieu de l'avoir préſervé du double danger auquel il venoit de ſe voir expoſé. Il acheva ſon voyage avec toutes les précautions poſſibles, & de retour à Paris, il vécut dans la retraite, ne s'occupant que de l'étude & de la priere. Il paſſa ſept ans dans ce genre de vie, ne prenant d'autre divertiſſement que d'aller dans les Salles de l'Hôpital de la Charité conſoler & ſervir les Malades.

Il eut le bonheur de trouver un excellent Directeur, qui décida ſa vocation pour l'état Eccléſiaſtique. Il eut beaucoup de peine à ſe ſoumettre : mais enfin il craignit de déſobéir à Dieu en ne ſe rendant point à la déciſion de ſon guide. Quand il fut entré dans les Ordres, la violence qu'il s'étoit faite lui cauſa une maladie dangereuſe qui le retint au lit quatre ou cinq mois. Il fût fait Prêtre à trente ans, dans le tems où l'on exigeoit de tous les Eccléſiaſtiques, même de ceux qui avoient reçu tous les Ordres, la ſignature

du premier Mandement des grands Vicaires de Paris, au ſujet du Formulaire du Clergé. Comme la diſtinction du fait & du droit y étoit nettement exprimée, M. Varet n'avoit aucune difficulté ſur le fond, & n'avoit garde de blâmer ceux qui ſignoient avec cette diſtinction. Mais pour lui, il réſolut de quitter Paris plutôt que de prendre aucune part à une affaire qui lui paroiſſoit odieuſe, dans laquelle on violoit les régles de la diſcipline, & que les Jéſuites n'avoient ſuſcitée que pour mettre la confuſion dans l'Egliſe. Il ſe retira donc à Provins où il avoit deux ſœurs Religieuſes. Il ſe mit en penſion dans le Collége, qui étoit pauvre, & où il vécut très-pauvrement. Il ſe refuſoit tout pour aſſiſter les indigens & les malades.

Dans cette retraite il méditoit ſans ceſſe l'Ecriture Sainte, & compoſoit de petits Traités de piété pour ſes ſœurs à qui il fit connoître les vraies régles de la perfection chrétienne & religieuſe. Il étudia auſſi avec ſoin ſaint Auguſtin dont il lut pluſieurs fois tous les Ouvrages. Comme Provins eſt du Diocèſe de Sens, M. de Gondrin qui en étoit Archevêque aiant connu le mérite & la piété de M. Varet, l'appella & le fit ſon Grand-Vicaire. Il réſiſta long-tems, & enfin il céda aux inſtances de l'Archevêque, mais à certaines conditions, dont la premiere fut qu'on ne lui donneroit ni dignités, ni Bénéfices. Dans la ſuite il exigea qu'on lui tînt parole, & rien ne fut capable de lui faire accepter le Doïenné de la Métropole, ni le moindre Bénéfice. Il étoit fort ami de la ſainte Maiſon de Port-Royal des Champs, & venoit s'y édifier de tems en tems. Ce fut dans

dans un des fréquens voiages qu'il y faiſoit, qu'il fut attaqué de la maladie dont-il mourut. Il témoigna une joie extrême de mourir dans une Maiſon où la vérité étoit ſi bien connue & la régularité ſi fidélement obſervée. Sa mort arriva le premier d'Août 1676. Il n'étoit âgé que de quarante-quatre ans. Après la mort de M. Gondrin il avoit été recherché par pluſieurs Evêques qui vouloient auſſi le faire Grand Vicaire. Mais l'amour de la retraite & le grand éloignement qu'il avoit pour les Dignités Eccléſiaſtiques, l'avoient emporté ſur les empreſſemens de ces Prélats. Il fut enterré dans le Chœur des Religieuſes de Port-Royal. Un Frere qu'il avoit, & qui nous a donné une Traduction Françoiſe du Catéchiſme du Concile de Trente, lui a fait une belle épitaphe qui a été miſe ſur ſa tombe. Il eſt dit que c'eſt au nom de ſa pieuſe Mere. Cette femme vraiment Chrétienne n'eſt morte qu'en 1693. âgée de 89. ans.

Les Ecrits de M. Varet ſont : 1. Un Traité de l'Education des enfans. 2. La Relation de la paix de Clément IX. 3. Lettres Spirituelles en trois volumes. Elles ſont pleines de lumiere & d'onction, & renferment une ſpiritualité ſimple & ſolide. 4. Factum pour l'Archevêque de Sens contre les Cordeliers en faveur des Religieuſes de ſainte Catherine de Provins. 5. Défenſe de la Diſcipline du Diocèſe de Sens ſur la Pénitence publique, *in*-8'. M. Varet a dreſſé les Conſtitutions du Monaſtére de la Congrégation dans la Ville de Sens. Ces Réglemens ſont parfaitement beaux, & font voir quels étoient la ſageſſe & le diſcernement de l'Auteur. Il

a publié le Miracle arrivé à Provins en 1656. Il a fait la Préface de la Théologie Morale des Jéſuites, imprimée à Mons en 1667, & la premiere du premier volume de leur Morale pratique. Il a fait auſſi une Lettre adreſſée à M. Morel Théologal de Paris ſur trois Sermons de ce Docteur, & à laiſſé un Mémoire en manuſcrit pour combattre le Plaidoier de M. Talon contre M. d'Alet. Tous les Ecrits de M. Varet ſont eſtimés, & prouvent qu'il étoit très-bon Théologien.

VIII.

XLV. M. Bocquillot.

Lazare-André Boquillot nâquit à Avallon en Bourgogne d'une famille obſcure vers 1648. Aiant perdu ſon pere dès l'enfance, il fut élevé par ſa mere avec autant de ſoin, que ſes facultés beaucoup au-deſſous de ſes vertus pouvoient le lui permettre. Dès qu'il fut en âge, elle trouva moien de l'envoier à Dijon où il fit ſes études chez les Jéſuites, qui le mirent de leur Congrégation établie pour les Ecoliers. Le jeune Bocquillot ne répondit pas aux intentions de ſa pieuſe mere. Il ſe lia avec les plus libertins du Collége, & ſe laiſſa entraîner de bonne-heure à la débauche. En 1665. il quitta Dijon, & alla à Auxerre pour y faire ſa Philoſophie chez les Dominicains. Pendant ſon cours Dieu permit qu'il tombât dangereuſement malade. L'extrêmité où il ſe trouva, lui fit faire de ſérieuſes réfléxions ſur ſa mauvaiſe conduite: il en gémit, pleura ſur ſes déſordres, & promit de mener une vie Chrétienne s'il recouvroit la ſanté. Mais ſes bonnes réſo-

lutions paſſerent avec la maladie. Ses études étant achevées, il revint à Avallon, & réſolut d'entrer dans les troupes. Sa mere fit inutilement tous ſes efforts pour l'en détourner : voiant qu'elle mettoit obſtacle à ſes vues, il prit tout ce qu'il put emporter, la quitta ſecrettement & vint à Paris en 1667. Il s'y préſenta pour être reçu Cadet aux Gardes, mais il ne put réuſſir : & la paix aiant d'ailleurs été conclue cette même année, il ſentit qu'il devoit tourner ſes vues d'un autre côté. Le beſoin d'argent l'obligea de revenir à Avallon ſur la fin de la même année ; il y tomba de nouveau malade en 1668. Les reproches de ſa conſcience ſe firent encore ſentir ; il réitera ſes premieres promeſſes ; & croiant que ſa converſion étoit auſſi réelle qu'il l'imaginoit, il demanda la Tonſure & la reçut de l'Evêque d'Autun qui lui conféra peu après les Ordres mineurs. Il paſſa trois mois dans le Séminaire d'Autun avec aſſez d'édification ; il y fit une confeſſion générale, & partit enſuite pour aller étudier en Théologie à Paris. Sa vertu chancelante & mal affermie, trouva des écueils dans cette grande ville, & échoua. Il quitta l'état qu'il venoit d'embraſſer, ſe plongea dans de nouveaux excès & ne connut plus de régles que ſes paſſions. S'étant préſenté au Maréchal de Bellefonds, il en obtint un Brevet d'Officier réformé pour aller en Candie ; mais étant à Lyon, il apprit que la Place s'étoit rendue, & il ſe vit contraint de retourner à Paris, où aiant fait pluſieurs tentatives inutiles pour entrer dans les Gardes du Corps, & ne ſachant plus quel parti prendre il revint encore à Avallon. Tou-

jours entraîné par l'impétuosité de son esprit, il ne peut demeurer long-tems tranquille. Aiant sçu que M. de Nointel étoit nommé à l'Ambassade de Constantinople, il tenta en 1670. d'être reçu à sa suite. M. de Nointel voiant un jeune homme de vingt-deux ans, d'une figure agréable, bienfait, avec une physionomie & des manieres qui prevenoient en sa faveur, & un esprit aimable & qui paroissoit orné, le reçut avec bonté, & le chargeat presque aussi-tôt d'aller en son nom saluer Mustapha Aga, Ambassadeur du Grand Turc, qui étoit à Valence en Dauphiné. M. Bocquillot, après s'être acquitté de sa commission, alla attendre Monsieur de Nointel à Avignon, l'accompagna ensuite jusqu'à Marseille, & s'embarqua à Toulon. L'année suivante étant de retour de Constantinople, il alla étudier le Droit à Bourges.

En 1672. il commença à plaider au Bailliage d'Avallon. Son esprit, sa politesse, ses manieres engageantes, le tout joint à un extérieur séduisant, le firent rechercher des meilleures Compagnies, & il n'en refusa aucune. S'il plaisoit, il avoit encore plus de desir de plaire. Il étoit de toutes les parties de plaisir. Le jeu, les spectacles, & d'autres amusemens encore plus opposés au Christianisme, l'occuperent beaucoup plus que l'état qu'il avoit embrassé. On le pressa de se marier, & on lui présenta plusieurs partis avantageux, qu'il refusa par esprit d'indépendance. Quoiqu'étourdi par le bruit de ses passions, il entendoit néanmoins quelquefois les cris de sa conscience; il en étoit même de tems en tems agité, jus-

qu'à ne plus ſentir que le trouble où cette ſituation le jettoit. Il s'en ouvrit à ſon frere, Religieux Minime, écouta ſes avis & lui fit une confeſſion générale. La crainte de n'être pas inſenſible aux railleries qu'il ne pouvoit manquer d'eſſuier dans ſa patrie ſur ſes fréquens changemens d'état, lui fit prendre la réſolution de ſe retirer pour quelque tems chez les Chartreux d'Auvrai. Pendant cette retraite, ſe ſentant toujours combattu par mille irréſolutions & par ſon goût naturel pour la profeſſion des armes, il fit vœu, pour ſe fixer, de rentrer dans l'état Eccléſiaſtique. Etant donc revenu à Paris en 1674. il entra dans un Séminaire où il fut un modéle de piété & de ferveur. Il fut ordonné Soudiacre, & après les interſtices ordinaires, il fut élevé au Diaconat & enfin à la Prêtriſe le 8 Juin 1675.

Ce fut à Autun qu'il fut ordonné, mais peu après il obtint de l'Evêque la permiſſion de faire quelque ſéjour à Paris pour s'y mieux inſtruire de ſes devoirs. M. Bocquillot ſe retira alors chez les Peres de l'Oratoire de Notre-Dame des Vertus. Il y eut pour Maîtres deux hommes fort différens, Michel le Vaſſor qui apoſtaſia depuis, & le célébre M. Duguet. Il ſe ſoumit aux avis de celui-ci, & lut avec beaucoup d'application les Ouvrages de ſaint Auguſtin & principalement ceux que ce ſaint Docteur a écrits ſur la Grace & la Prédeſtination. Il fit enſuite quelque ſéjour à Paris pour y entendre les plus célébres Prédicateurs; & dès qu'il fut de retour à Avallon, l'Evêque d'Autun lui donna le ſoin d'une Cure ſituée aux environs d'Avallon même. Enſuite M. le Comte de

Chatelux lui donna la Cure de ce nom que l'Evêque d'Autun, (M. de Roquette) venoit d'ériger en la démembrant de celle de S. André. M. Bocquillot en fut donc le premier Curé. On voit par deux de ſes Lettres comment il s'y conduiſoit & les grands biens qu'il y fit. Ses infirmités, & ſur-tout celles de la ſurdité, cauſées par ſon grand travail & ſon application immodérée à l'étude; l'engagerent à la quitter. En 1684. il revint à Paris: M. Hamon à qui on l'adreſſa, lui aiant fait obſerver pendant huit mois le régime de vie preſcrit par Cornaro, il rétablit ſa ſanté. Il demeura tout ce tems là à Port-Royal, & ſe chargea de faire des inſtructions aux Domeſtiques & aux perſonnes du dehors. Ce ne fut que malgré lui qu'il ſe vit obligé de quitter cette retraite en 1686 pour obéir à ſon Evêque qui avoit beſoin de ſon ſecours, & qui lui confia divers emplois. En 1687. le Monaſtére de Port-Royal le fit prier de porter les Vœux des Religieuſes à Clairvaux au tombeau de ſaint Bernard. En 1693. l'Evêque d'Autun le nomma à un Canonicat de l'Egliſe d'Avallon; & alors M. Bocquillot remit une Chapelle de cent écus de revenu, quoique celui du Canonicat d'Avallon fût modique, qu'il n'eût point de patrimoine & que ſa famille eût beſoin de ſecours. Malgré ſon aſſiduité à l'Office, il étoit ſi appliqué à l'étude, qu'il trouva encore du tems pour compoſer des Ouvrages fort eſtimés.

Dès 1688. il commença à donner les Homélies qu'il avoit prêchées à Port-Royal. Il les avoit montrées à M. Hamon & à M. Nicole, & ce fut par leur avis qu'il les fit

imprimer. Il en donna d'abord deux volumes qui contiennent vingt-huit Homélies ſur les Commandemens de Dieu & de l'Egliſe ; à la fin du deuxiéme volume il y a un Cathéchiſme abregé. Il publia la même année ſes Homélies ſur les Sacremens ; il y en a trente. Celles ſur l'Oraiſon Dominicale & la Salutation Angelique au nombre de vingt-ſix, parurent en 1690. Celles ſur les Fêtes de quelques Saints & pour les vêtures & profeſſions Religieuſes en 1694. Il a donné auſſi de courtes inſtructions pour l'adminiſtration & le bon uſage des Sacremens, pour la viſite des malades & ſur quelques cérémonies contenues dans le Rituel : des Diſcours ſur les jeux innocens & les jeux défendus. Ces Ouvrages furent imprimés à Paris. M. Bocquillot les donna gratuitement aux Libraires ; mais il fixa lui-même le prix de la vente de chaque Exemplaire, afin de faciliter aux pauvres les moiens de s'en fournir. Ces Ouvrages ont été très-recherchés, & l'on aſſure que M. le Duc de Bourgogne pere de Louis XV. les liſoit aſſiduement. En 1697. il communiqua une Lettre *ſur la maniere dont on enterroit autrefois les Prêtres*, & on l'inſera en partie dans le Journal des Savans du 8. Juillet de la même année. En 1699. il donna ſes *Régles touchant la Liturgie* : ce n'eſt qu'un petit volume, ou plutôt une brochure faite pour ſervir comme d'Introduction à l'Ouvrage ſur la Liturgie, auquel il travailloit depuis du tems, & qui parut en un volume *in*-8'. à Paris chez Anniſſon en 1701. Il avoit promis d'entrer dans le détail des parties qui compoſent la Meſſe ; mais on a

ſçu de lui-même qu'il n'avoit pû exécuter ſa promeſſe, parce qu'il auroit fallu faire pluſieurs voiages que ſes facultés ne lui permettoient pas d'entreprendre.

En 1702. il publia la Vie du Chevalier Bayard, mais ſur des Mémoires peu exacts. Il y prit le nom de Prieur de Louval. En 1724 il donna une Diſſertation ſur les Tombeaux qui ſont dans le Village de Quarré à trois lieues d'Avallon. Il a encore compoſé d'autres Ouvrages, dont les uns ont été imprimés, & les autres ſont encore manuſcrits. En 1717. il a appellé de la Conſtitution *Unigenitus* avec pluſieurs Chanoines d'Avallon, & il a renouvellé ſon appel en 1720. Il eſt mort en 1718. âgé de quatre-vingts ans, après avoir édifié la petite Ville d'Avallon par une vie digne d'un vertueux Chanoine. Il a laiſſé aux Peres de la Doctrine d'Avallon, ſa Bibliothéque, qui étoit nombreuſe.

ARTICLE XXVI.

Diſputes touchant la puiſſance du Pape ſur le temporel des Rois, & touchant la Hiérarchie.

I.

I. Principes des Ultramontains adoptés par les Jéſuites.

LEs Théologiens que nous appellons Ultramontains, font profeſſion de croire que toute la puiſſance ſpirituelle établie par Jeſus-Chriſt pour le gouvernement

de ſon Egliſe, & toute l'aſſiſtance qu'il a promiſe à ſon Egliſe pour la faire décider conformément à la vérité, réſide dans la perſonne du Pape. Ils prétendent auſſi que ſa puiſſance s'étend ſur les choſes temporelles. Ces deux principes ont les plus grandes ſuites par rapport au gouvernement de l'Egliſe, & à la tranquillité des Etats. Nous avons eu ſouvent occaſion de parler de cette importante queſtion, ſur-tout dans l'Article de Richer & dans celui où nous avons rapporté les quatre Articles du Clergé de l'Aſſemblée de 1682. Il eſt hors de doute que les Jéſuites n'ont point inventé les principes Ultramontains; mais auſſi on ne peut diſconvenir qui ne les aient adoptés & ne les aient fait valoir avec zéle. Nous avons vû dans l'Hiſtoire du Concile de Trente, que Lainez leur ſecond Général ſoutint en préſence des Peres du Concile, que les Evêques n'étoient pas d'inſtitution divine, & que le Pape étoit au-deſſus du Concile, & qu'il s'attira l'indignation de cette auguſte Aſſemblée. Les Jéſuites ont toujours été très-fidéles à ſuivre cette Doctrine: & c'eſt peut-être un des moiens qu'ils mettent en uſage, pour ſatisfaire au vœu particulier qu'ils font d'obéir au ſaint Siége. C'eſt auſſi en partie ce qui les a rendu ſi ſuſpects en France, & qui a porté le Parlement de Paris & l'Univerſité à s'oppoſer avec tant de zéle à leur établiſſement. *Tom. VIII. p.* 615.

I. Idée que le P. Jouvenci tâche de donner du Pere Guignard.

A l'égard des principes touchant la puiſſance du Pape ſur le temporel des Rois, nous avons vû juſqu'où ils ont pouſſé leurs excès. Le Pere Jouvenci dans ſon Hiſtoire de la Société imprimée à Rome la derniere

Jéſuite ſéditieux.

année du dix-ſeptiéme Siécle, & qui a attiré la juſte indignation du Parlement de Paris, nous repréſente le P. Guignard ſon Confrere comme un martyr de la Vérité. Après avoir dit qu'il fut atteint & convaincu du crime de Léze-Majeſté, & avoit rapporté toutes les circonſtances de ſon ſupplice, il ajoute : » Je ne doute pas qu'il n'y ait des gens qui demanderont en cet endroit, *où étoit alors l'équité du Parlement*, ou qui ne blâment ſa trop grande ſévérité. » *Erunt aliqui, opinor, hoc loco qui requirant æquitatem Pariſienſis Curiæ, aut ſeveritatem accuſent.*

Ce Jéſuite François, au lieu de ne témoigner que de l'horreur pour le crime de ſon Confrere, ne s'applique à le montrer que comme un Héros Chrétien au milieu des ſupplices les plus infamans, & comme un imitateur de la charité de Jeſus-Chriſt, ne s'occupant que du ſoin d'obtenir le pardon à ſes Juges, qu'il regarde comme d'injuſtes perſécuteurs. Le Pere Jouvenci étoit en cela le fidéle écho de la Société. En effet on rempliroit des volumes entiers de paſſages d'Auteurs Jéſuites, qui renferment leurs maximes meurtrieres, leurs ſentimens contraires à l'autorité Royale, & leurs principes pernicieux ſur le pouvoir prétendu des Papes de diſpoſer des Royaumes des Princes qu'ils ont excommuniés, & de diſpenſer les Peuples du ſerment de fidélité.

III. Quelques paſſages de Molina ſur l'autorité du Pape.

Nous nous contenterons d'en rapporter quelques uns pour ſervir d'exemples. » Si la fin ſurnaturelle l'exige, dit Molina dans ſon Traité du Droit & de la juſtice, imprimé à Mayence en 1602, *le Pape peut*

dépoſer les Rois, & les priver de leurs Royaumes. *Si id exigat finis ſupernaturalis, poteſt ſummus Pontifex deponere Reges, eosque regnis ſuis privare.* » Et la raiſon qu'il en donne : » C'eſt, dit-il, que Jeſus-Chriſt n'auroit pas ſuffiſamment pourvû à ſon Egliſe, s'il n'avoit rendu tous les Princes ſéculiers, qui ſont Chrétiens, Sujets du Pape, & cela avec une très-pleine puiſſance dans le Souverain Pontife, pour les châtier & les contraindre, ſelon ſa charge, à ce qu'il jugera ſimplement néceſſaire pour la fin ſurnaturelle. Si, continue Molina, un Prince devenoit Hérétique ou Schiſmatique, le Pape pourroit uſer contre lui du glaive temporel, paſſer outre juſqu'à le dépoſer & à le chaſſer de ſon Royaume. *Si Princeps aliquis Hæreticus vel Schiſmaticus fieret, poſſet ſummus Pontifex uti adversùs eum gladio temporali, procedereque uſque ad depoſitionem & expulſionem illius à regno.* P. 143. & ſuiv.

Enfin ce Jéſuite aſſure que les Eccléſiaſtiques ſont parfaitement exempts de la puiſſance civile ; enſorte qu'ils ne peuvent être jugés par des Juges Séculiers ni pour des affaires criminelles, ni pour des intérêts civils, & qu'ils ſont auſſi exempts de toutes les contributions & des autres charges. » *Clerici jam hodie à civili poteſtate ſunt exempti, ita ut neque in criminalibus, neque in civilibus, à ſæcularibus judicibus judicari poſſint, ſed ab Eccleſiaſticis dumtaxat : exempti etiam ſunt à tributis & aliis oneribus.* P. 151.

IV. Paſſages d'Emmanuel Sa & de Valentia.

Emmanuel Sa autre fameux Jéſuite, parle ainſi dans ſes Aphoriſmes pour les Confeſſeurs, qui ont été ſouvent imprimés quoique ce ſoit un des Livres les plus pernicieux

Sur le mot CLERICI.

pour la Morale. » La révolte d'un Clerc contre le Roi, dit-il, n'eſt pas un crime de Léze-Majeſté, parce qu'il n'eſt pas Sujet du Roi. *Clerici rebellio in Regem, non eſt crimen læſæ Majeſtatis, quia non eſt ſubditus Regis.* » Par le Droit Eccléſiaſtique, dit Valentia, autre Jéſuite dans ſes Commentaires Théologiques imprimés à Lyon en 1603, & à Paris en 1609, & par conſéquent par autorité & Sentence du Souverain Pontife de qui ce Droit émane, un Prince peut abſolument être privé de l'empire & de l'autorité qu'il exerce ſur ſes Sujets, s'il arrive qu'il devienne Apoſtat. Car ajoute-t-il quinze lignes plus bas, les Souverains Pontifes de l'Egliſe n'ont pas maintenant moins d'autorité ſur ceux qui ont fait profeſſion de la vraie Foi, que n'en avoient autrefois les Pontifes de la Synagogue. Or ceux-ci avoient le pouvoir de détrôner ceux qui abandonnoient la Foi : dont ceux-là ont la même autorité. Joïada, continue ce Jéſuite, a ôté à la Reine Athalie la vie & le Roiaume ; & cela non-ſeulement parce qu'elle avoit uſurpé tyranniquement les rênes de l'Empire, mais principalement parce qu'elle s'étoit abandonnée à l'idolâtrie. Combien donc à plus forte raiſon, ajoûte-t-il plus bas, devons-nous reconnoître aujourd'hui dans le Pape la puiſſance d'excommunier les Princes Hérétiques & Impies, & même de les priver de leurs Roiaumes ? On prouve en cinquiéme lieu la même aſſertion, par l'uſage de l'Egliſe. Car les Souverains Pontifes ont ſouvent détrôné les Princes Séculiers ſans qu'aucun Catholique ait repris une telle conduite comme ſurpaſſant les bornes de

l'autorité Pontificale, comme on le voit fort au long dans Sixte de Sienne, Livre ſix de la Bibliothéque Sainte, note ſoixante-douze, & dans notre P. Bellarmin, Liv. 5. Chap. 8. du Souverain Pontife. Car, continue Valentia, le Pape Zacharie a dépoſé Childeric, Roi de France, comme étant incapable de régner. Grégoire VII. a auſſi dépoſé l'Empereur Henri IV. Innocent IV a de même dépoſé dans le Concile de Lyon l'Empereur Frédéric II. Enfin le Pape Clément VI a détrôné l'Empereur Louis V.

X. Concert des Jéſuites pour établir les mêmes maximes. *Défenſe de la Foi Catholique contre les erreurs de la Secte d'Angleterre.*

Nous prétendons démontrer, dit Suarez, que le Pape a le pouvoir de contraindre les Rois par des peines temporelles, & de les punir même par la privation de leurs Roiaumes, lorſqu'il y a néceſſité... Si un Roi dépoſé vouloit retenir ſes Etats, il deviendroit Tiran, & par conſéquent il ſeroit permis à tout particulier de le tuer, *& conſequenter poterit à quocumque privato interfici.* Le même Jéſuite dit *qu'il eſt de Foi* que le Pape peut dépoſer les Rois Hérétiques. Leſſius demande dans ſon Traité du Droit & de la Juſtice, s'il eſt permis de tuer pour défendre ſa propre vie. Je répons, dit ce Jéſuite, que cela eſt permis, & non-ſeulement aux Laïcs, mais même aux Eccléſiaſtiques & aux Moines; & cela eſt permis à l'égard de qui que ce ſoit, même à l'égard des Supérieurs; ainſi un Moine peut tuer ſon Abbé, un Fils peut tuer ſon Pere ou ſa Mere, un Serviteur ſon Maître, un Vaſſal ſon Prince. Et on le peut faire, ajoute Leſſius, en quelque fonction qu'on ſe trouve engagé. Par exemple, ſi on l'attaque pendant qu'il célébre la Meſſe, il peut tuer ſon aggreſſeur, & enſuite con-

tinuer la Messe. *Potest occidere invasorum, & postea Sacrum continuare.* Le même Lessius dit dans le même Ouvrage que le Pape a une pleine puissance sur le temporel des Rois, & qu'il peut les déposer. Les Jésuites Scribani, Vasquez, Azor, Becan, Gretser, Santarel, Justinien, Coninck, Richeome, Lorin, Torrez Tursselin, Keller, Tanner, Bertrix, Tirin, Bauni, Hereau, Escobar, Dicastille, Busembaum, Pirot, Bonanni, Frizon, & beaucoup d'autres enseignent la même Doctrine, & avancent avec la plus parfaite confiance les maximes les plus séditieuses.

II.

VI. Raisons de politique qui ont porté les Jésuites à soutenir avec zéle les principes Ultramontains.

Ces fausses opinions sur la Hierarchie & sur l'autorité des Papes par rapport au temporel des Rois, ont plus de rapport qu'on ne pense au système des Jésuites sur la Doctrine. Mais quand elles n'y seroient pas spécialement liées, elles sont du moins parfaitament assorties à leur politique, c'est-à-dire, à l'enchaînement des moiens qu'ils mettent en usage, pour parvenir à faire autoriser leur Doctrine dans l'Eglise. L'ordre Hierarchique & les régles Canoniques sont destinées à conserver & à autoriser la Vérité & l'ancienne Doctrine; il n'est donc pas étonnant que ceux qui veulent introduire des nouveautés tâchent de donner atteinte à ces régles. Les Jésuites n'osoient se flatter de pouvoir gagner les Evêques & les Universités; nous avons vû quel éclat les uns & les autres firent contre leurs nouveautés. Ils avoient encore moins à espérer de la part des Con-

ciles ſoit particuliers, ſoit généraux. Pour en obtenir quelque choſe il falloit ſubir l'examen d'un grand nombre de perſonnes éclairées, voir diſcuter leur Doctrine dans les formes, & ils ſentoient bien qu'elle ne pouvoit pas ſoutenir un auſſi grand jour. Un ſeul homme tel que le Pape eſt plus capable d'être ſurpris, ſur-tout par des hommes qui poſſédent à fond le manége de la Cour de Rome. C'eſt auſſi vers le Pape qu'ils ont tourné toutes leurs eſpérances, & ils ont été par-là intéreſſés à réunir dans le Pape ſeul toute la puiſſance Eccléſiaſtique. Quoique d'abord ils aient été ſur le point d'être condamnés à ce Tribunal, ils ont réuſſi à détourner la condamnation par des voies qui n'auroient point arrêté un Concile ; & ils n'ont pas ceſſé depuis ce tems-là de conduire toutes choſes par degrés juſqu'au point de faire autotiſer leur Doctrine, du moins en apparence.

Ils ne pouvoient rien faire de mieux pour gagner les Papes dont ils eſpéroient tout, que de témoigner beaucoup de zéle pour ces prérogatives chimériques que les Papes ont tellement à cœur, qu'il n'y a rien qu'on ne puiſſe obtenir d'eux quand on ſe livre ſans réſerve à les défendre ; & d'ailleurs ils intéreſſoient encore plus particulierent la Cour de Rome à donner des Décrets conformes à leurs vues, en ſe ſervant de la réception de ces Décrets en France, pour tâcher d'autoriſer peu à peu l'infaillibilité du Pape dans ce Royaume ſi attaché aux anciennes régles, & par-là ſi redoutable à la Cour de Rome. A proportion qu'ils ont obtenu des Papes des déciſions qui leur étoient favorables plus ou moins directement, ils ont eu un nouvel

intérêts à faire valoir au-delà de toutes les bornes les déciſions & les démarches des Papes, puiſque l'autorité qu'ils leur procuroient, ſe tournoit à l'avantage de leur Doctrine : ainſi après avoir commencé à ſoutenir que le Pape étoit infaillible, afin qu'il leur fût favorable, ils continuoient bien plus volontiers encore à le ſoutenir, parce qu'il leur avoit été favorable, & qu'alors ſoutenir que le Pape étoit infaillible, c'étoit ſoutenir que les Jéſuites avoient raiſon. Comme dans ce qu'ils ont obtenu des Papes dans le dernier ſiécle, & encore plus dans celui-ci, toutes les régles des jugemens canoniques ont été violées, il étoit de leur intérêt de ſoutenir que le Pape étoit au-deſſus de toutes ces régles. C'eſt ainſi que tout ce qu'ont fait les Jéſuites pour autoriſer les prétentions Ultramontaines tendoit directement ou indirectement à accréditer leur Doctrine.

III.

VII. Liaiſon des maximes Ultramontaines avec la Doctrine des Jéſuites ſur la Grace.

Mais outre ces engagemens de politique qui obligeoient les Jéſuites à ſoutenir les injuſtes prétentions de la Cour de Rome, on peut remarquer de la liaiſon entre les ſentimens Ultramontains & la Doctrine des Jéſuites ſur la Grace. C'eſt ce que d'illuſtres Evêques de France ont fait voir dans un Ecrit fort célébre. » La plûpart de ceux qui ont voulu enlever à l'Egliſe la conſolation de s'appuier ſur la force toute-puiſſante de la Grace efficace, diſent ces Prélats, ont ſemblé vouloir la dédommager en lui donnant la force des armes & la puiſſance temporelle ſur les Royaumes de la Terre.

Mém. des IV. Evêques Art. X.

Aprés avoir déprimé la puiſſance de la Grace, & élevé ſans meſure celle de l'homme, n'étoit-il pas naturel de chercher des appuis tout humains pour ſoutenir la Religion, des moiens tout humains pour l'étendre, des reſſources humaines ou plutôt des inventions diaboliques pour perdre les Souverains qui pourroient s'oppoſer à ſes intérêts ? D'indignes adulateurs de la Cour de Rome ont voulu établir le Pape Roi des Rois & le Seigneur des Seigneurs, lui donner le pouvoir de changer les Empires, de tranſporter les Couronnes, d'abſoudre les Sujets du ſerment de fidélité, de punir les Princes par des peines temporelles, d'en ſubſtituer d'autres en leur place ſelon qu'ils le jugeront à propos pour le bien de la Religion : enfin on a voulu lui mettre en main les deux glaives, afin d'aſſujettir par la crainte d'une telle puiſſance ceux qu'on avoit diſpenſés de s'attacher à la Religion par les liens ſacrés de l'amour de Dieu. On avoit vû paroître, il eſt vrai, quelques étincelles de ces ſéditieuſes maximes avant même la naiſſance des diſputes ſur la Grace & dès le tems de Grégoire VII ; mais s'étoient-elles répandues avec ce débordement & cette licence capables de mettre le feu dans tous les Empires ? Avoit-on vû les Mariana, les Becans, les Santarelles, les Airauts ; & pour ne point parler d'autres Ecrivains de la même Compagnie, avoit-on vû Suarez le plus fameux diſciple de Molina, le Chef des Congruiſtes, l'Auteur favori de cette Société, & d'autres Auteurs encore, enſeigner tant de propoſitions impies & exécrables ſur le parricide des Rois ; ces funeſtes entrepriſes dont on

ne peut rappeller le ſouvenir ſans horreur ; ces allarmes de toute la France, ces plaintes des Univerſités, ces cenſures réitérées des Facultés de Théologie, cette multitude d'Arrêts des Cours Souveraines pour réprimer une ſi étrange audace ? Dans le tems qu'on a commencé à attaquer le plus fortement le ſouverain pouvoir de Dieu par de fauſſes opinions ſur la Grace, & à rompre les liens ſacrés de ſon amour par de pernicieuſes maximes ſur la Morale. C'eſt dans ce tems-là même qu'on s'eſt élevé avec tant de fureur contre l'autorité ſouveraine des Rois & qu'on a foulé aux pieds tous les devoirs de reſpect, de fidélité, & d'attachement qui ſont dûs à leurs perſonnes ſacrées. » Ainſi parlent ces Evêques.

IV.

VIII. MM. de P. R. ont combattu les erreurs des Jéſuites ſur la Hiérarchie. Livre de *Petrus Aurelius*.

MM. de Port-Royal ont été engagés par la Providence à combattre les erreurs des Jéſuites ſur la Hierarchie. Voici quelle fut l'occaſion de cette diſpute. Le Pape Urbain VIII. touché du miſérable état des Egliſes d'Angleterre qui avoient été trente ans ſans Evêques, y envoia M. Smith Evêque titulaire de Calcédoine avec la juriſdiction d'ordinaire. Quand il fut établi, il voulut uſer de ſa puiſſance en obligeant les Réguliers de prendre approbation de lui pour confeſſer. Ce joug fut dur aux Jéſuites qui s'étoient accoutumés à vivre en ce pays dans une entiere indépendance. Ils s'en plaignirent donc par leur Provincial à cet Evêque, & lui repréſenterent entre autres raiſons que ce réglement diminuoit leur crédit *& les pré-*

ſens que les Catholiques leur faiſoient. Mais comme il ne ſe rendit pas à ces raiſons, ils exciterent tant de troubles & tant de factions contre lui, en décriant même auprès des Miniſtres du Roi d'Angleterre, qu'il fut obligé de ſortir de ce Royaume pour trouver ſa ſûreté. C'eſt ce que nous verrons plus en détail dans l'Article de l'Egliſe d'Angleterre. Ils publierent en même tems deux Livres en Anglois contre la Juriſdiction Epiſcopale & la néceſſité du Sacrement de Confirmation. Ils prétendoient qu'eux & les autres Religieux ne doivent pas être ſoumis aux Evêques, & ils le prétendoient en conſéquence des priviléges qu'ils avoient reçus du Pape, qui avoit ſelon eux une Juriſdiction immédiate ſur tous les Diocèſes particuliers; de ſorte que ceux qui avoient miſſion du Pape, n'avoient pas beſoin de la recevoir de l'Evêque. C'étoit, comme l'on voit, concentrer dans le Pape ſeul toute la puiſſance Eccléſiaſtique. Ces Livres des Jéſuites contenoient pluſieurs autres principes injurieux à la dignité Epiſcopale & qui tendoient à renverſer l'Ordre Hierarchique. La Sorbonne cenſura le 15 Février 1631. trente-deux Propoſitions priſes de ces Livres. Cette Cenſure avoit été précedée de quelques jours de celle que M. de Gondi Archevêque de Paris publia contre le même Livre, & de celles des Archevêques & Evêques qui étoient à Paris, qui les condamnerent par une Lettre Paſtorale adreſſée à tous les Evêques de France. Les Jéſuites s'éleverent contre ces Cenſures ſans aucun ménagement.

Alors un Auteur qui cacha ſon vrai nom ſous celui de *Petrus Aurelius*, entreprit la

défenſe du Clergé de France & de la Sorbonne. Le Public a toujours cru que ce *Petrus Aurelius* étoit M. l'Abbé de Saint-Cyran ; quelque ſoin qu'il ait pris d'éloigner de lui un ſoupçon ſi glorieux, & quoique le Clergé de France ait invité inutilement l'Auteur de cet Ouvrage à ſe découvrir, pour pouvoir lui donner des preuves de ſa reconnoiſſance. Il paroît certain que ce Livre étoit de M. de Barcos neveu de M. l'Abbé de Saint-Cyran & qui fut nommé après lui à la même Abbaye, mais qu'il l'avoit fait ſous les yeux de ſon oncle & en profitant de ſes lumiéres. Quoi qu'il en ſoit, les Jéſuites ont toujours attribué ce Livre à M. l'Abbé de Saint-Cyran, & c'eſt une des cauſes qui ont le plus contribué à les engager à décrier cet Abbé comme Hérétique. Ils ſont venus à bout de le faire tenir cinq ans priſonnier à Vincennes. Mais en même tems la vérité triompha hautement dans l'oppreſſion même de celui qui étoit devenu ſuſpect, parce qu'on lui attribuoit de l'avoir défendue. Le Livre du Pere Cellot Jéſuite le plus conſidérable de ceux qui avoient entrepris de combattre *Petrus Aurelius*, fut condamné dans l'Aſſemblée de Mante en 1642. Ce Pere avoit été auparavant obligé de déſavouer ſes erreurs dans la Sorbonne, mais il ne tint aucun compte de ſa rétractation ; & la Sorbonne la rendit publique pour le convaincre de mauvaiſe foi. Le Livre d'*Aurelius* fut approuvé par trois Aſſemblées conſécutives du Clergé. Il fut imprimé deux fois aux dépens du Clergé, & on dreſſa un éloge magnifique à l'Auteur dans la derniere de ces Aſſemblées, qui étoit celle de 1646.

Nous avons vu dans l'article de Richer tout ce qu'il eut à ſouffrir, pour avoir ſoutenu avec zéle l'ancienne Doctrine de l'Egliſe ſur les bornes légitimes de l'autorité des Papes. Peu de tems après, MM. de Port-Royal défendirent les mêmes vérités que Richer avoit éclaircies, & qui lui avoient attiré tant de contradictions. Les procédures irréguliéres qui furent faites dans l'affaire des quatre Evêques qui avoient diſtingué le fait & le droit, & l'entrepriſe de la Cour de Rome, qui voulut les faire juger par des Commiſſaires nommés par le Pape, obligerent MM. de Port-Royal à éclaircir la matiére des régles des jugemens Eccléſiaſtiques, & les bornes de l'autorité du Pape en ce point, dans pluſieurs excellens Ecrits compoſés pour la défenſe des quatre Evêques. On peut voir entre autres les dix Mémoires faits en cette occaſion en 1667. Les entrepriſes des Jéſuites qui enſeignoient hautement l'infaillibilité du Pape, non-ſeulement par rapport à la foi, mais auſſi par rapport au fait, mirent ſouvent MM. de Port-Royal à portée d'éclaircir ces matiéres, & de faire voir ce qu'on devoit penſer de l'une & de l'autre des ces infaillibilités prétendues. Il y a peu d'ouvrages faits dans ce tems-là, où ce point ne ſe trouve traité quelque part, parce que les Jéſuites ne laiſſoient échapper aucune occaſion d'établir l'infaillibilité ou directement, ou indirectement. MM. de Port-Royal ont même quelquefois combattu par occaſion les ſentimens Ultramontains touchant le pouvoir des Papes ſur le temporel. Lorſque les différens de la Cours de France avec celle de Rome du tems d'Innocent XI mirent les

IX. Autres Ecrits de MM. de Port-Royal ſur la Hiérarchie.

affaires dans un état où l'on faiſoit ſa cour au Roi, en défendant les libertés de l'Egliſe Gallicane, on profita en France des lumiéres que MM. de Port-Royal avoient données ſur ce point pour établir des vérités auſſi importantes en elles-mêmes, qu'elles étoient odieuſes à la Cour de Rome. Pluſieurs Evêques ſe firent honneur de ſoutenir hautement des principes qui avoient attiré des perſécutions à MM. de Port-Royal. La célébre Déclaration du Clergé de France de 1682. qui peut ſe réduire à deux points, que la puiſſance du Pape ne s'étend point ſur le temporel, & qu'elle a ſes bornes pour le ſpirituel, n'eſt, ſurtout dans ſon ſecond point, qu'un abregé de ce que MM. de Port-Royal avoient enſeigné ſur cette matiére. C'eſt ainſi que Dieu voulut que cette Doctrine défendue d'abord par MM. de Port-Royal, reçût une nouvelle autorité par les démarches du Clergé de France en corps, afin qu'elle pût mettre des barriéres plus fortes au progrès que l'erreur devoit faire dans la ſuite.

X.

Leur attachement aux maximes de l'Egliſe Gallicane.

M. Arnauld étoit alors obligé de vivre caché hors du Royaume. Il avoit ſouffert beaucoup d'injuſtices de la part des principaux Prélats qui entroient dans les vues du Roi pour mortifier la Cour de Rome. Il étoit au contraire honoré de la protection du Pape Innocent XI. qui eſtimoit ſa ſcience & ſa vertu, qui n'aimoit pas les Jéſuites, & qui étoit porté d'inclination pour la bonne morale & la ſaine doctrine. Toutes ces circonſtances ne l'empêcherent pas de déclarer hautement dans toutes les occaſions, que ſes ſentimens étoient conformes à ceux du Clergé de France. Il en fit profeſſion dans le Li-

vre de l'*Apologie pour les Catholiques*, qui eſt un de ceux qu'il compoſa dans ſa retraite. Le bruit ſe répandit dans ce tems-là que c'étoit ce qui empêchoit le Pape Innocent XI. d'exécuter le deſſein qu'il avoit de le faire Cardinal, & ce bruit n'étoit point tout-à-fait ſans fondement, comme il l'avoue lui-même dans une de ſes Lettres. M. Arnauld combattit les ſentimens ultramontains que M. Steiaert avoit enſeignés à Louvain, & il publia à ce ſujet deux Ecrits Latins dont l'un eſt intitulé *Contra poſitiones*; le ſecond *Contra poſitiones ulteriores*. Enfin il compoſa peu avant ſa mort l'Eclairciſſement ſur l'autorité des Conciles généraux & des Papes contre M. Schelſtrate Bibliothécaire du Vatican; c'eſt proprement un Ouvrage deſtiné à défendre les principes du Clergé de France; il n'a été donné au public qu'en 1701, huit ans après la mort de M. Arnauld. C'eſt ainſi que ce grand homme uniquement attaché à la vérité, s'eſt uni à la France où il avoit été traité avec la derniere injuſtice, pour combattre la Cour de Rome, où dans la circonſtance du tems il auroit pu trouver de la protection; mais il n'en cherchoit d'autre que celle que la vérité donne toujours à ceux qui s'attachent à elle invariablement.

V.

MM. de Port-Royal ont encore combattu les Jéſuites ſur un point qui a de grandes liaiſons avec celui dont nous venons de parler. Il conſiſtoit à ſavoir ſi l'Egliſe, qui de l'aveu de tout le monde doit toujours conſerver la vérité dans ſon ſein, l'y con-

XI. **Les Jéſuites s'imaginent que l'Egliſe eſt toujours dans un état floriſſant.**

ſerve toujours avec le même éclat; ſi l'erreur ne peut point s'y gliſſer, & y faire de grands progrès, & ſi ces malheurs ne ſont pas plus communs à proportion qu'on s'éloigne davantage de l'origine du Chriſtianiſme. Les Jéſuites prétendent que l'Egliſe conſerve toujours à peu près le même éclat, non-ſeulement par l'étendue de ſa Communion extérieure, mais même par les avantages intérieurs de lumiére, de doctrine & de ſainteté, qui diſtinguent les ſiécles heureux de l'Egliſe de ceux qui le ſont moins. Mais les Jéſuites ne connoiſſent rien à une telle diſtinction, ſi célébre dans les Ecrits des Peres de l'Egliſe, & ſi expreſſément marquée dans l'Ecriture. Ils ont toujours fait un crime à MM. de Port-Royal de parler des maux qui s'étoient introduits dans l'Egliſe, & d'avoir voulu travailler à y remédier ſelon leur pouvoir, en remettant en honneur les maximes & les pratiques qui ont formé tant de Saints dans les premiers ſiécles de l'Egliſe. Il n'eſt pas étonnant que les Jéſuites portaſſent un jugement ſi avantageux des tems où ils vivoient, puiſque ces tems avoient audeſſus de ceux qui avoient précédé; l'avantage d'être éclairés par leur nouvelle doctrine ſur la Grace, qui avoit été inconnue à l'Antiquité, & qu'on y pouvoit profiter des nouvelles routes qu'ils avoient ouvertes dans leur morale pour faciliter l'entrée du Ciel. Francolin Jéſuite de Rome, met entre les avantages que l'Egliſe a maintenant, & qui la relévent au deſſus de ce qu'elle a été autrefois, *que l'on a trouvé tant d'inventions pour conduire les hommes de quelque condition qu'ils puſſent être.* Plus les Jéſuites voioient leur

leur doctrine autoriſée, plus ils trouvoient heureux le ſiécle où ils vivoient. D'ailleurs ces Peres faiſoient grand cas de l'extérieur de la Religion, & voiant qu'il eſt peut être plus magnifique qu'il n'a jamais été, ils en concluent que l'Egliſe eſt dans une ſituation plus heureuſe. Le même Francolin dans l'énumération qu'il fait des avantages de ces derniers tems, y compte pour beaucoup *de ce qu'il y a de ſi belles Egliſes, & tant de ſpectacles de piété dans les Egliſes.*

XII. MM. de Port-Royal à l'exemple des ſaints Docteurs étudient les maux de l'Egliſe.

C'eſt ainſi que penſoient les Jéſuites ; mais ceux qui connoiſſoient le venin de leurs principes, les regardoient comme un nouveau mal introduit dans l'Egliſe, qui mettoit le comble à la corruption des mœurs & aux autres maux, dont les Saints des ſiécles paſſés gémiſſoient déja de leur tems. Plus ils voioient la doctrine des Jéſuites autoriſée par un grand nombre de ceux qui étoient les dépoſitaires de la puiſſance eccléſiaſtique, plus ils ſe trouvoient portés à regarder le tems où ils vivoient comme celui qui avoit été prédit par Jeſus-Chriſt & les Apôtres, où l'iniquité abonderoit, où la charité ſe refroidiroit, où les ſcandales deviendroient plus grands, où des Maîtres d'erreur empoiſonneroient une multitude des enfans de l'Egliſe. C'étoient ces tems que les Peres avoient cru entrevoir dans les premiers relâchemens, & dans les premiers abus introduits dans l'Egliſe. MM. de Port-Royal en rappellant tout ce qu'ont dit les ſaints Docteurs pour déplorer les maux de leurs tems, ont fait ſentir combien ces maux étoient devenus plus grands, plus étendus, plus variés, plus incurables. On peut voir la Réponſe

que fit M. le Maître à M. Racolis Evêque de Lavaur, qui avoit voulu faire un crime à M. Arnauld d'avoir parlé de la vieilleſſe de l'Egliſe dans la préface du Livre de la fréquente Communion. Ce Prélat fut forcé dans ſa Replique d'abandonner ce chef d'accuſation. M. Nicole dans ſa dixieme imaginaire établit encore d'excellens principes ſur les obſcurciſſemens qui peuvent arriver dans l'Egliſe.

VI.

XIII. Les Jéſuites croient qu'on peut ſe ſauver hors de l'Egliſe.

Les Jéſuites animés d'un eſprit bien différent de celui de tous les grands hommes qui dans les différens ſiécles ont gémi ſur les maux dont ils étoient témoins, ont un zèle extrême pour faire croire que l'Egliſe eſt toujours dans un état heureux & floriſſant. Mais ce zéle a pour but d'empêcher qu'on ne prenne les moyens de lui procurer une gloire réelle, & de ſolides avantages. Il ne tient point à ces nouveaux Apôtres qu'on ne prenne pour des biens cette foule d'abus & de maux qu'ils ont ajoutés à ceux qui ſubſiſtoient avant eux. Ils ſont d'ailleurs ſi peu inſtruits des vrais avantages de l'Egliſe, qu'il prétendent qu'on peut être ſauvé dans toutes les Communions ſchiſmatiques & hérétiques, & même dans quelque Religion que ce ſoit, pourvu qu'on la croie véritable, & qu'on y ſoit de bonne foi. Cette erreur eſt une ſuite de leur ſyſtême ſur la Grace. En effet ſi tout le monde a un pouvoir d'équilibre de faire le bien, pourquoi dans les fauſſes Religions n'y aura-t-il point quelqu'un qui uſe bien de ce pouvoir, & à qui il plaiſe de faire pancher la balance du bon

côté ? L'erreur dont nous parlons eſt auſſi parfaitement aſſortie à leur morale. Si l'on eſt en ſûreté de conſcience en ſuivant une opinion probable, quoique fauſſe, pourquoi ceux qui ſont hors de l'Egliſe, & qui croient probablement que leur religion eſt bonne, ne pourront-ils point arriver au ſalut ?

VII.

XIV. MM. de Port-Royal combattent cette erreur.

MM. de Port-Royal ſe ſont élevés avec zéle contre cette erreur des Jéſuites. Ils l'ont combattue, en combattant la doctrine de la probabilité dont elle eſt une ſuite. Ils ont prouvé d'ailleurs dans pluſieurs Ouvrages la néceſſité d'être dans le ſein de l'Egliſe pour parvenir au ſalut. C'étoit principalement en réfutant les Calviniſtes : mais ce qu'ils ont dit contre ces Hérétiques, détruit également la prétention des Jéſuites touchant le ſalut de ceux qui ſont hors de l'Egliſe. En établiſſant la néceſſité d'être dans la Communion extérieure de l'Egliſe, du moins par le déſir, pour pouvoir ſe ſauver, les mêmes Théologiens ont eu ſoin de faire remarquer, que ſi l'on n'eſt uni à Jeſus-Chriſt que par les liens extérieurs, & qu'on n'ait pas une juſtice & une piété véritable, on ne participe point encore aux avantages eſſentiels du Chriſtianiſme. On appartient au corps de l'Egliſe ; mais on y eſt comme les membres morts ſont dans le corps humain. Et même ſuivant les idées & le langage des Peres, & en conſidérant le corps de Jeſus-Chriſt par ſa plus noble portion, par celle qui ſera éternellement unie à ſon divin Chef, on peut dire dans un ſens très-véritable, que les

Pere Adam qui parle ainſi de ſaint Auguſtin dans ſon *Calvin défait par ſoi-même.* P. 581.

» Sa doctrine eſt très-embarraſſée, puiſ-
» qu'il n'y en a point qui le ſoit davan-
» tage que celle qui ſemble ſe combattre
» elle-même. Il n'eſt pas ſi heureux dans
» le choix de ſes ſentences & des fonde-
» mens ſur leſquels il les appuie, qu'il
» ne laiſſe à nos entendemens la liberté
» toute entiére de retenir leur conſente-
» ment, & de défendre un parti contraire
» à celui qu'il embraſſe. Il me ſuffit, dit
» encore le même Jéſuite, d'obliger mon 639.
» ennemi à confeſſer que ſaint Auguſtin
» a parlé extérieurement en faveur des
» deux partis, de celui de l'Egliſe & de
» celui de Calvin, & ſur cet aveu *le tirer*
» *hors du combat*, & porter le combat
» dans le champ des Conciles & des Pe-
» res. Gabriel *à Porta* Jéſuite (c'eſt une
» grande autorité pour le Pere Adam) di-
» ſoit ſouvent qu'il ſeroit à deſirer que
» ſaint Auguſtin n'eût pas écrit ſur la 614.
» Grace. En faiſant la guerre aux Péla-
» giens, il a donné dans des extrémités 626.
» dangereuſes. Pourvu que je ne tombe
» pas, continue le Pere Adam, dans l'er-
» reur des Pélagiens, que ſaint Auguſtin
» attaque, il m'eſt permis de ne pas ſui-
» vre l'impétuoſité des paroles dont il ſe
» ſert pour les perdre. De-là vient que je
» tiens le milieu entre Pélage & Calvin. 640.
» Car ſi adouciſſant les paroles de ſaint
» Auguſtin, je deſcendois trop bas, je ſe-
» rois Pélagien, & *ſi je demeurois dans*
» *leur élévation*, *je ſerois Calviniſte.* On a
» droit d'adoucir & d'apporter un tempéra-

» ment raiſonnable à tout ce que les Doc-
» teurs jugent être exceſſif, afin qu'évitant
» l'erreur des Pélagiens, on ne tombe pas
» dans l'excès de ſaint Auguſtin. » Ces traits peuvent ſuffire, & nous diſpenſent de rapporter d'autres paſſages d'Auteurs Jéſuites qui parlent de la Doctrine de ſaint Auguſtin avec la même inſolence.

Leur Dictionnaire de Trévoux eſt encore bien propre à faire connoître quelle idée ils ont des ſaints Peres & de leurs Ouvrages.

Au mot PERES. » *Les* PERES ; y eſt-il dit, *ſont les véritables interprêtes de l'Evangile, & l'Egliſe ne les a honorés de ce nom ſacré de* PERES, *que parce que leurs Ouvrages ſont en quelque façon le patrimoine & l'héritage qu'ils ont laiſſé aux fidéles comme à leurs véritables enfans.* » *Le Port-Royal.* Cette idée des Peres eſt digne de Port-Royal ; mais les Jéſuites n'avoient deſſein que de la détruire en l'attribuant à des Hérétiques tels que ſont MM. de Port-Royal au jugement de la Société. *Les* PERES *étoient bons pour la morale de leur tems. Paſcal.* Ce trait ſuffiroit ſeul pour faire connoître les Jéſuites. Ils oſent mettre ſur le compte de M. Paſcal une maxime qu'ils aiment, & que M. Paſcal a extraite des Livres de leurs Caſuites pour en inſpirer de l'horreur. C'eſt comme ſi l'on attribuoit à ſaint Athanaſe les paſſages d'Arius que ce Pere a cités pour les réfuter & pour en faire ſentir la fauſſeté & le danger. Mais ce qui ſuit dans le Dictionnaire de Trévoux n'eſt pas moins curieux ni moins propre à montrer l'eſtime qu'ont les Jéſuites pour les ſaints Peres. Ils ont la hardieſſe de rapporter un paſſage de Scaliger, & deux de Saint-Evremont, ſans

témoigner la moindre improbation de l'impudence de ces deux téméraires Ecrivains. *Les* PERES *ſont bonnes gens*, diſoit Scaliger ; *mais ils ne ſont pas ſavans. Quand on conſidére les* PERES *de près, l'on rabat bien de cette vénération que les ſiecles leur on attirée. Le grand éloignement qu'il y a entr'eux & nous, nous les fait paroître plus grands qu'ils ne ſont. Saint-Evremont. Les Peres avoient plus d'imagination & de vivacité d'eſprit, que de jugement & de bon ſens. Ils donnoient trop dans les brillans & dans les allégories. La juſteſſe d'eſprit étoit la choſe dont ils ſe piquoient le moins. Saint-Evremont.* Il faut avoir le goût bien dépravé pour citer ſur cette matiére deux Ecrivains tels que Saint-Evremont & Scaliger. Celui-ci a vomi les injures les plus atroces contre les plus illuſtres Peres Grecs & Latins. Ses excès à cet égard ont fait rougir les plus éclairés de ſa Secte. Qui a pu ſe mettre à l'abri du pédantiſme de ce frivole Auteur ? A l'égard de Saint-Evremont, perſonne n'ignore qu'il n'étoit pas moins licentieux dans ſes ſentimens ſur la Religion, qu'il l'étoit dans ſa conduite & dans ſes mœurs.

ARTICLE XXVII.

Auteurs Eccléſiaſtiques qui ont écrit pendant les cinquante dernieres années du dix-ſeptiéme ſiécle.

I.

I. Leo Allatius.

ALlatius, (Leo) Garde de la Bibliothéque Vaticane, s'eſt acquis beaucoup de réputation dans le 17e. ſiecle par ſon érudition. Il nâquit dans l'Iſle de Chio l'an 1586. d'une famille de Grecs Schiſmatiques. Dès l'âge de neuf ans, on le mena en Italie, & il s'arrêta dans la Calabre. En 1600. il vint à Rome. Il y fit du progrès dans la Philoſophie & dans la Théologie; & Bernard Juſtiniani, Evêque d'Anglona, le choiſit pour être ſon Grand-Vicaire. Marc-Juſtiniani, Evêque de Chio, lui confia le même emploi dans ſon Diocéſe. De-là il revint à Rome, où il étudia en Médecine ſous Jules Céſar Lagalla, & il fut choiſi peu après pour enſeigner dans le Collége des Grecs. Le Pape Grégoire XV. l'envoya en Allemagne l'an 1622. pour faire tranſporter à Rome la Bibliothéque de l'Electeur Palatin, qui étoit à Heidelberg, & dont l'Electeur de Baviere avoit fait préſent à ce Pape. Allatius après avoir demeuré quelque tems chez le Cardinal Biſcia, devint Bibliothécaire du Cardinal François Barberin, & s'occupa toujours utilement ou à compoſer divers ouvrages ou à tirer de l'obſcurité

ceux de pluſieurs Auteurs anciens. Il s'acquit l'eſtime des Savans ſous les Pontificats d'Urbain VIII. & Innocent X; & Alexandre VII le fit Garde de la Bibliothéque du Vatican après la mort de Luc Holſtenius.

Cet emploi étoit digne de la grande capacité d'Allatius. Il avoit beaucoup d'érudition; mais il n'avoit pas toujours aſſez de juſteſſe ni de critique. Il s'étoit particuliérement appliqué à la lecture des nouveauxx Grecs, & s'étoit ſervi de leurs Ecrits ſurtout pour faire voir qu'ils ne ſont pas ſi éloignés que l'on croit de la doctrine & des Rits de l'Egliſe Romaine, afin de porter les Grecs & les Latins à la réunion dont le Pape Urbain VIII. avoit alors conçu le deſſein. Il écrivoit en Latin aſſez nettement & aſſez purement, & compoſoit auſſi très-bien en Grec. Quelque inclination qu'il eût pour ſes Compatriotes, il ſoutint avec chaleur les droits de l'Egliſe Romaine, & l'autorité du Pape dans toute l'étendue que lui donnent les Théologiens de la Cour de Rome. Il ne s'occupa toute ſa vie que de l'étude, ſans rechercher aucune dignité. Il fonda divers Colléges dans l'Iſle de Chio ſa patrie, & mourut à Rome au mois de Janvier 1669, âgé de quatre-vingt trois ans. Nous avons de lui pluſieurs Ouvrages, dont les principaux ſont: 1. *Catena SS. Patrum in Jeremiam.* 2. *De Libris Eccleſiaſticis Græcorum.* 3. *De menſurâ temporum antiquorum.* 4. *De Eccleſiæ Occidentalis atque Orientalis perpetuâ conſenſione.* 5. *Orthodoxæ Græciæ Scriptorum ſymmicta* 6. *Vindiciæ Synodi Epheſinæ.* 7. *Nili opera.* 8. *Appendix ad opera ſancti Anſelmi.* 9. *Concordia nationum Chriſtiana-*

rum Asiæ, Africæ & Europæ in fide Catholicâ. 10. *De octavâ Synodo Pothii.* 11. *De interstitiis Græcorum ad Ordines.*

I I.

II. Le P. Labbe Jésuite.

Philippe Labbe nâquit à Bourges en 1607. Après avoir fait sa Philosophie, il entra dans la Société des Jésuites en 1623. à l'âge de seize ans. Il enseigna ensuite dans le Collége de Bourges les Humanités, la Rhétorique & la Philosophie. Il fut appliqué à la Théologie morale qu'il professa pendant cinq ans, soit à Bourges, soit à Paris. Depuis qu'il fut appellé dans cette derniere Ville, il n'en sortit plus. Il y mourut en 1667. dans sa soixantiéme année. Il publia un grand nombre d'Ouvrages dont la plupart ne consistent que dans des Collections, qui ne lui ont guéres coûté que la peine de les ramasser, & de les mettre en corps. On en trouve une fort longue liste dans le Supplément de Moréri. Voici les titres de quelques-uns : 1. *De Byzantinæ Historiæ Scriptoribus publicam in lucem emittendis protrepticon.* On y trouve un Catalogue des Ecrivains de l'Histoire Byzantine par ordre chronologique. 2. *Nova Bibliotheca manuscriptorum* en 2 vol. *in-folio.* La plupart des piéces de ce Recueil n'avoient pas été imprimées. 3. *Bibliotheca Chronologica Sanctorum Patrum, Theologorum; Scriptorum Ecclesiasticorum*, &c. Cette Bibliothéque, qui est superficielle, & où l'on trouve beaucoup de fautes, va jusqu'en 1500. & est suivie d'une liste d'Auteurs Jésuites. 4. Une Vie Latine de Claude Gallien tirée de ses Ouvrages, & adressée

à Gui Patin. 5. Le Chronologue François, &c. cinq vol. *in-12.* 6. *Phillippi Labbe & Philipi Brietii Concordia chronologica*, cinq volumes *in-folio.* Les quatre premiers volumes ſont du P. Labbe, & le cinquiéme du P. Briet. Il y a beaucoup d'obſcurité & peu d'utilité dans ce grand Ouvrage 7. Une Collection des Conciles, qui parut complette en 1672. en dix-ſept volumes *in-folio.*. Les huit premiers volumes étoient imprimés lorſque le P. Labbe mourut, de même que les commencemens du neuviéme & du dixiéme, & tout le douziéme & les trois ſuivans. Le P. Gabriel Coſſart de la même Société acheva les volumes commencés, & donna l'onziéme entier avec des notes ſemblables à celles du P. Labbe & l'Apparat, & mit la derniere main à tout l'Ouvrage. 8. Les étymologies de pluſieurs mots françois à Paris en 1661. *in-12.* Ce Livre eſt contre le Jardin des Racines Grecques de MM. de Port-Royal, & dont M. Lancelot étoit le principal Auteur : M. de Saci en avoit fait les vers François.

La maniere dont le P. Labbe attaqua cet Ouvrage eſt tout-à-fait propre à faire connoître le caractére de ce Jéſuite. Il s'appropria le fond de l'Ouvrage de MM. de Port-Royal, & pour couvrir ſon larcin, il leur dit beaucoup d'injures en s'adreſſant à MM. de l'Académie. » J'ai cru, leur dit-il dans » ſa Préface, que vous ne trouveriez pas » mauvais que je m'adreſſaſſe à vous, pour » vous faire juges *d'un procès que j'ai entre-* » *pris* contre des perſonnes qui juſques à » cette heure ont été eſtimées pleines d'eſ- » prit & fort intelligentes en notre Langue. » *C'eſt une affaire de la derniére importance,*

» & qui mérite uniquement vos ſoins & » votre application toute entiére. Il s'agit » ici du renverſement & de la ruine preſque » totale du langage que nous avons reçu » de main en main de nos Ancêtres depuis » douze ou treize ſiécles. » Et il ajoute dans ſon avertiſſement aux Lecteurs, » que l'en- » trepriſe de ces MM. de Port-Royal, qui » peuvent prendre pour deviſe, *Legio mihi* » *nomen eſt*, ſi elle avoit eu tout le ſuc- » cès qu'ils avoient prétendu, alloit di- » rectement à la ruine des Langues Latine » & Françoiſe : & ſous prétexte d'apprendre » du Grec à des Ecoliers, les jettoit dans des » abſurdités & ignorances inſupportables, » qui nous euſſent enfin rendus ridicules aux » étrangers & à toute la poſtérité. » Qui ne ſeroit impatient d'apprendre quel eſt cet horrible attentat dont MM. de Port-Royal ſont coupables ? Le voici dans les propres termes du P. Labbe : » Il n'ont pas, dit-il, » ſuivi le chemin que leur avoit fort adroite- » ment tracé Henri-Etienne dans ſon petit » Catalogue, en diſant, *Aumône*, Eleemoſy- » na, *Eleymoſiny*; *Chaire*, Cathedra, *Cathe-* » *dra*, *Metal'*, Mettallum, *Metallon*, &c. » Mais ces Meſſieurs ont mieux aimé écrire : » *Aumône*, *Eleymoſiny ;* Eleemoſyna, &c. » C'eſt-à-dire, que tout leur crime eſt d'avoir mis le mot grec avant le mot latin ; en quoi néanmoins on pourroit montrer qu'ils avoient raiſon. Mais cet exemple apprend quel cas on doit faire de toutes les déclama- tions de ce Jéſuite contre ceux qu'il appelle Janſéniſtes, & qu'il attaque dans pluſieurs de ſes Ouvrages.

Dans un avis ſur la ſeconde édition du

Jardin des Racines Grecques, on parle ainſi de la Cenſure du P. Labbe. » Toutes les accuſations (de ce Jéſuite) ne répondant nullement à ſon effroiable Préface, on eſpére que tout le monde demeurera perſuadé qu'il y a de l'excès dans ſa Rhétorique; & que la confiſcation qu'il a faite à ſon profit de ce petit Ouvrage en le faiſant réimprimer ſous ſon nom, eſt plûtôt une uſurpation violente, qu'un uſage légitime de ſa juriſdiction. Il y auroit même lieu de l'avertir charitablement qu'il eſt dans un âge où il ſeroit tems qu'il ſe défit de cette baſſe vanité de jeune Regent, qui paroît ſi forte en tout ce qu'il fait : & de lui faire voir qu'un habile homme peut bien quelquefois traiter des moindres choſes; mais que ce n'eſt pas la marque d'un eſprit fort élevé de s'en picquer & de s'y arrêter toute ſa vie. Mais parce que ſon humeur encore trop emportée ne permet pas d'eſpérer un grand ſuccès des avertiſſemens ſérieux; il eſt néceſſaire au moins de lui déclarer que s'il veut continuer dans l'exercice de ſa charge de *Cenſeur*, il doit avoir ſoin de la rendre moins odieuſe, de peur d'obliger ſes ſujets à la révolte, qui peut être dangereuſe dans le commencement d'une autorité auſſi peu affermie que la ſienne. Il ne peut avoir oublié le péril qu'elle courut il y a quelques années, lorſqu'on vit cet habile Géographe du Roi ſe ſoulever contre lui, & faire connoître à tout le monde que le P. Labbe lui avoit volé le Livre qu'il avoit fait imprimer ſous le titre de *Pharus Galliæ antiquæ*, & qu'il n'y avoit rien de ce Pere qu'un nombre effroiable de fautes contre l'ancienne Géographie, qu'il y

M. Sanſon.

avoit ajoutées. Je ne dis rien ici que ce qui eſt public comme on le peut voir dans le Livre de cet Auteur imprimé à Paris par ordre alphabétique, & qui porte pour titre : *In Pharum Galliæ antiquæ Philippi Labbe Biturici, è Societate Jeſu Sacerdotis, Diſquiſitiones geographicæ in quibus ad ſingula omnium locorum nomina furti, aut plagii, aut falſi ſive erroris arguitur Philippus Labbe. Sed facile eſt plagiarium furti, aut ignorantem falſi arguere : malevolum autem Zoilum compeſcere difficillimum.* »

» Ce qui nous préſente un tableau du P. Labbe, ſi juſte & ſi naturel, qu'il n'a pu encore l'effacer, quelque crédit qu'il ait emploié pour le faire : & il a été réduit enfin à prendre le voile d'une fauſſe modération pour ſe couvrir : diſant, *qu'après avoir pardonné à un homme, il n'avoit pas accoutumé de prendre feu ſans nouveau ſujet.* Comme ſi ce n'étoit pas plutôt un effet de vanité que de modeſtie, de prétendre avoir droit de pardonner, lorſqu'on eſt obligé de faire ſatisfaction : ou ſi la conduite que le P. Labbe a tenue depuis en diverſes rencontres, étoit fort pleine de retenue ; & ſi elle ne faiſoit pas plutôt voir au contraire, qu'il n'a nullement changé de naturel. Il n'en faut pas d'autres témoins que ces ſavans Hiſtoriographes de France, qui ſe ſont plaints pluſieurs fois du larcin qu'il avoit encore fait de leur *Hiſtoire Généalogique de la Maiſon de France*, dans ſon Livre intitulé : *Tableaux Hiſtoriques & Généalogiques.* Et c'eſt un bruit répandu maintenant parmi tous les gens de Lettres, que ce Pere eſt ſi jaloux de s'acquérir de la gloire aux dépens des autres, & ſi

ſoigneux de s'enrichir du bien d'autrui pour multiplier le nombre de ſes Livres, & groſſir le Catalogue qu'il en a fait imprimer par une excès de vanité ; qu'on ne peut preſque rien donner au public qu'on ne voie paroître auſſi-tôt quelque nouvel Ouvrage du Pere Labbe, qui ſera tiré de celui des autres, ou qui le comprendra tout entier. C'eſt ce qu'il fit encore en volant le Calendrier des Heures de Port-Royal pour le faire imprimer ſous le nom de l'*Année Sainte des Catholiques par le Révérend Pere Labbe de la Compagnie de Jeſus :* avec ſi peu de précaution, qu'il y laiſſa même pluſieurs choſes qu'il blâme dans ce Calendrier de Port-Royal. Il eſt vrai que ces Meſſieurs ont été trop patiens juſqu'à cette heure ; mais ce Pere devroit conſidérer qu'ils ne ſont pas obligés de garder cette retenue en toute rencontre ; & que des entrepriſes ſi fréquentes étant de dangereuſe conſéquence, ils ſeroient enfin obligés de s'y oppoſer, de peur qu'il ne les fit paſſer pour des actes d'un droit & d'une poſſeſſion légitime. »

III.

III. Dom Luc d'Acheri, Bénédictin de la Congrégation de Saint Maur.

Don Luc d'Acheri, Religieux de l'Ordre de S. Benoît de la Congrégation de S. Maur, nâquit à Saint-Quentin en Picardie en 1609. Sa vertu & ſon érudition l'ont fait conſidérer comme un des grands hommes du dix-ſeptiéme ſiécle. Il a mis au jour pluſieurs Ouvrages qui juſqu'à lui étoient demeurés manuſcrits dans diverſes Bibliothéques. En 1645. Il fit imprimer l'Epitre attribuée à ſaint Barnabé, avec les notes du P. Menard : trois années après il donna au public les

Œuvres de Lanfranc Archevêque de Cantorberi, avec la Chronique de l'Abbaie du Bec & quelques autres monumens avec des notes. Il fit imprimer en 1650. les Œuvres de Guibert Abbé de Nogent, avec de ſavantes notes & de longues obſervations, dans leſquelles il rapporte quantité de monumens anciens, & fait l'Hiſtoire de pluſieurs Abbaïes. Il donne dans le même Livre quelques vies de Saints, & pluſieurs autres monumens avec la Chronique de Robert du Mont. Le grand nombre d'Ouvrages de différens Auteurs, d'Actes & de Canons des Conciles, d'Hiſtoires, de Chroniques, de Vies des Saints, de Lettres, de Poéſies, de Chartes, & d'autres piéces qui n'avoient point encore paru, qu'il trouva dans les manuſcrits, l'obligea à en entreprendre un Recueil. Il l'a donné au public ſous le nom de *Spicilege*, & l'a conduit juſqu'au nombre de treize volumes *in*-4°. dont le premier parut en 1655. & le dernier en 1677. On trouve à la tête de chacun des préfaces judicieuſes & bien écrites, ſur les monumens qu'il contient. Il a encore donné la Régle des Solitaires, imprimée en 1648 : & en 1653 un Catalogue des Ouvrages aſcétiques, ou Traités ſpirituels des Peres, & de ceux des Auteurs des derniers tems qui méritent d'être lûs, que Dom Jacques Remi, Religieux de la même Congrégation a donné de nouveau avec des augmentations en 1671. Le P. d'Acheri publia en 1661 les Ouvrages du vénérable Guibert, Abbé de Nogent, *in-folio*. Il avoit beaucoup travailler à ramaſſer & à copier les monumens néceſſaires pour faire les Actes des Saints de l'Ordre de Saint

Benoit, que le P. Mabillon a donnés au public depuis ſa mort. Il paſſa toute ſa vie dans une entiére retraite, ne ſortant preſque point, ſe communiquant fort peu, évitant les viſites & les converſations inutiles, parlant modeſtement & avec retenue. Enfin accablé de travail, de foibleſſe & d'années, il mourut auſſi ſaintement qu'il avoit vêcu, en l'Abbaïe de S. Germain des Prés à Paris le 16 Avril 1685, âgé de ſoixante-ſeize ans.

I V.

IV. Le Cardinal Bona.

Jean Bona, Cardinal, Religieux réformé de l'Ordre de Cîteaux, nâquit à Mondovi, Ville de Piémont, le 10 Octobre 1609. Sa famille étoit une branche de celle de Bonne de Leſdiguieres en Dauphiné. Dès ſon enfance, il fit voir l'inclination qu'il avoit pour la vertu & pour la ſolitude. Il ſe conſacra à Dieu dans un Monaſtere de l'Ordre des Feuillans, & fit profeſſion dans un Couvent proche de Pignerol, n'étant encore âgé que de quinze ans. Depuis on l'envoia étudier à Rome, où il profeſſa la Philoſophie & la Théologie, & y fit un grand progrès dans les Siences. Etant revenu dans ſon païs, il fut prieur, puis Abbé de ſa Maiſon, & Elu de ſa Congrégation en 1651. Le Cardinal Fabio Chigi qui étoit ami particulier du P. Bona, témoigna une joie extrême de cette élection, & voulut faire tenir le Chapitre général à Rome pour lui faire continuer cette dignité; mais le ſage Abbé qui s'en douta, le fit tenir à Gênes, & ſe fit nommer un ſucceſſeur. Trois ans après on l'élut de nouveau, & le Cardinal Chigi qui étoit

Pape dès l'an 1655 ſous le nom d'Alexandre VII. lui défendit de quitter cette Charge. Mais le P. Bona en ſollicita la permiſſion avec tant d'inſtance, que le Pape la lui accorda à condition qu'il ne ſortiroit point de Rome. Pour l'y attacher plus étroitement, il lui donna divers emplois. Clement IX. les lui continua, lui en confia de nouveaux, & le créa Cardinal le 29 Novembre 1669. L'éclat de la Pourpre Romaine n'enfla pas le cœur du Cardinal Bona, & les affaires dont il étoit chargé ne l'empêcherent point de vacquer à l'étude & à la priere. Il entretint un commerce de Lettres avec tous les Savans de l'Europe; il revit ſes Ouvrages, & mourut auſſi ſaintement & auſſi tranquillement qu'il avoit vêcu (après avoir fait un teſtament digne de ſa piété) à Rome le 27 Octobre 1674. en ſa ſoixante-cinquiéme année, & y fut inhumé dans l'Egliſe de Saint Bernard. Les Ouvrages que nous avons de lui ſont: *De divinâ Pſalmodiâ. Manuductio ad cœlum. Via Compendii ad Deum. De rebus Liturgicis. De diſcretione ſpirituum. De Sacrificio Miſſæ Horologium aſceticum. De principiis vitæ Chriſtianæ.* Ce dernier Ouvrage, un des plus ſolides qu'on ait fait ſur la morale, a été traduit en François, premiérement par feu M. Couſin, Préſident en la Cour des Monnoies, & en 1728 par M. Gonjet. Dans le Livre de la Pſalmodie divine, il traite amplement tout ce qui regarde l'Office divin. Le Traité de la Liturgie contient tout ce qui ſe peut dire ſur les rites, les priéres & les cérémonies de la Meſſe. Les autres Ouvrages ſont des Livres de piété très-utiles pour ceux qui aſpirent à la perfection de la vie chrétienne.

On peut juger du mérite du Cardinal Bona par cet éloge qu'en fait M. Arnauld dans une Lettre où il remercie ce pieux Cardinal du préſent qu'il lui avoit fait de ſon livre ſur la Liturgie. » Quoique j'eſtime infiniment l'honneur que m'a fait votre Eminence, de me faire préſent de ſon Livre, je n'ai pas dû en être ſurpris. Cette faveur a été précédée de tant d'autres, que j'ai pû y prétendre quelque droit, par cette raiſon que les perſonnes généreuſes s'impoſent à elles-mêmes une eſpéce d'obligation de donner en toutes les rencontres de nouvelles preuves de bonté à ceux à qui ils ont commencé de témoigner de la bienveillance. Mais je ſuis bien mortifié, Monſeigneur, de n'avoir pu encore jouir d'un auſſi agréable entretien que celui que me fournira la lecture de tant de recherches de l'antiquité chrétienne, touchant le plus ſaints de nos Myſtéres. On ne peut rien attendre que de fort achevé d'une étude ſi conſommée, d'un jugement ſi exact, d'un eſprit ſi éclairé, & d'une piété ſi ſolide. Et plût à Dieu que ſa Providence diſpoſât les choſes de telle ſorte, que tant de grandes parties fuſſent emploiées encore plus utilement pour le bien général de toute l'Egliſe ! Quelle joie pour ceux qui aiment véritablement la beauté de la Maiſon de Dieu, qui ne conſiſte pas dans l'éclat d'une magnificence humaine, mais dans l'établiſſement d'une ſainte diſcipline, qui contribue à mettre les Chrétiens dans un état digne de ce nom ! Que l'on mourroit content ſi l'on voioit un homme plein de ces penſées, & capable de les exécuter, aſſis ſur la Chaire de ſaint Pierre, pour n'en point tirer d'autre

avantage que d'être véritablement, & par l'eſprit d'une humilité ſincére, & non-ſeulement par un titre dont la vanité ſe flatte, le Serviteur effectif des Serviteurs de Dieu ! Car tout eſt compris dans cette parole bien entendue, & il eſt bien à craindre que ce ne ſoit l'Arrêt de la condamnation de la plupart de ceux qui ſe contentent de ſe faire honneur de ce nom, ſans ſe mettre en peine de remplir les devoirs auſquels il engage. Mais nous avons bien ſujet d'appréhender que nos péchés ne nous rendent indignes d'un ſi grand bonheur, & que nous n'éprouvions dans ce ſiécle malheureux, la vérité de ce que dit ſaint Grégoire, que Dieu punit ſouvent les péchés des peuples en permettant qu'on leur donne pour Paſteurs des perſonnes incapables de les bien conduire. Je ne ſçai, Monſeigneur, comment je me ſuis engagé dans ce diſcours. C'eſt qu'on a de la peine à réſiſter à la douceur que l'on reſſent de s'entretenir dans la penſée de ce que l'on ſouhaite avec d'autant plus d'ardeur, qu'on oſe moins l'eſpérer. Mais votre Eminence ne me doit point ſavoir gré de ce deſir, puiſque c'eſt ſi peu elle que je regarde en cela, que je reconnois qu'on ne peut guére faire de ſouhaits moins obligeans pour ceux qui connoiſſent le péril de ces grandes élévations, & à qui la foi n'y fait enviſager qu'un engagement terrible à une ſainteté proportionnée à la plus ſainte dignité qui ſoit parmi les hommes. J'eſpére, Monſeigneur, vous envoyer bientôt un nouveau Livre contre la morale des Calviniſtes ; & c'eſt l'empreſſement où je me ſuis trouvé pour l'achever, joint à quelques indiſpoſi-

tions, qui m'a empêché juſqu'ici de penſer à autre choſe. Souffrez, Monſeigneur, que je l'offre à votre Eminence, comme un témoignage de la vénération que j'ai pour ſon mérite, & du profond reſpect avec lequel je ſuis.

V.

V. M. de Launoi.

Jean de Launoi étoit de la Province de Normandie, & nâquit à deux lieues de Valogne, Ville du Diocéſe de Coutances, en 1603. Il fit ſes premieres études à Coutances, & vint les continuer à Paris. Il fut reçu Docteur de la Faculté de Paris en 1636. C'étoit un homme extrêmement laborieux, & qui faiſoit ſon unique occupation de l'étude. Il fit en peu de tems de grands Recueils de paſſages des Peres & des Théologiens ſur toutes ſortes de matiéres. Il fut en grande liaiſon d'amitié & d'étude avec les plus habiles gens de Paris, & principalement avec le P. Sirmond; & fit un voyage à Rome, dans lequel il eut la connoiſſance de Luc Holſtenius & de Leo Allatius. Etant de retour à Paris, il continua ſes études ordinaires, & donna au public une grande quantité d'Ouvrages ſur des matiéres d'hiſtoire, de critique, & de diſcipline Eccléſiaſtique. Il entretenoit toujours commerce avec des gens de Lettres, & tint pendant long-tems chez lui des Conférences tous les Lundis, où ſe trouvoient quantité de Savans. Nous avons vû ailleurs qu'il écrivit pour mettre en évidence les abus dont étoit pleine la Cenſure contre M. Arnauld, & qu'il aima mieux ſe laiſſer exclure de la Faculté que d'y ſouſcrire. Son témoignage ne doit pas être ſuſpect, puiſqu'il

avoit ſur les matiéres de la Grace des ſentimens fort oppoſés à ceux de ſaint Auguſtin. Il tomba malade au mois de Mars 1678. dans l'Hôtel du Cardinal d'Eſtrées où il logeoit, & y mourut le 10 du même mois. Il fut enterré comme il l'avoit ordonné, dans l'Egliſe des Minimes de la Place Royale, où il diſoit ordinairement la Meſſe. Il leur légua par ſon teſtament deux cens écus d'or; tous les Rituels qu'ils avoit recueillis & la moitié de ſes Livres, & laiſſa l'autre moitié au Séminaire du Diocéſe de Laon, fit une fondation au Collége de Navarre, & quelques legs aux pauvres. Il avoit laiſſé de ſon vivant à ſes freres & à ſes parens la jouiſſance du peu de patrimoine qu'il avoit, & leur en laiſſa la propriété par ſon teſtament. Il eſt rare de trouver un Docteur de ce mérite qui ait eu moins d'ambition & plus de déſintereſſement que M. de Launoi. Non-ſeulement il n'a point cherché les Bénéfices; mais il n'a pas voulu même recevoir ceux qu'on lui offroit. Il a toujours vécu pauvrement & ſimplement, uniquement appliqué à l'étude. Le grand nombre d'Ouvrages qu'il a faits, & la maniére dont ils ſont compoſés, font aſſez connoître combien il avoit de lecture & d'érudition, & avec quelle aſſiduité & quelle facilité il travailloit. Son ſtyle n'eſt ni orné, ni poli; il ſe ſert de termes durs & peu uſités. Il s'énonce d'une maniere toute particuliere, & donne des tours ſinguliers aux choſes dont il traite. Il accable non-ſeulement ſes adverſaires, mais encore ſes Lecteurs, par le grand nombre & par la longueur des paſſages qu'il rapporte tout entiers, & qu'il repéte con-

tinuellement dans ſes Ouvrages : mais au reſte il eſt abondant dans ſes citations, & épuiſe ordinairement une matiére quand il l'entreprend. Ses raiſonnemens ne ſont pas toujours juſtes, & il ſemble quelquefois avoir eu d'autres vues que celles qu'il paroît qu'il ſe propoſe dans ſon Ouvrage. Quant à ſes mœurs, il étoit humble, ſimple, ſincere, bon ami, deſintéreſſé, ſobre, laborieux, ennemi du vice, ſans ambition, charitable & bienfaiſant, appliqué à ſes devoirs, & d'une vie toujours égale. Il avoit ſurtout en recommandation la vérité, il ne pouvoit ſouffrir ni les fables ni les ſuppoſitions. Il a défendu avec fermeté les droits de l'Egliſe & du Roi, & attaqué avec liberté les maximes contraires des Théologiens Ultramontains. Enfin on ne peut douter qu'il n'ait rendu un grand ſervice à la République des Lettres, à l'Egliſe de France & à l'Ecole de Paris, par les découvertes qu'il a faites ſur les points d'hiſtoire & de critique, par la force avec laquelle il a ſoutenu l'autorité des Conciles, les droits des Rois & des Evêques, par ſa ſagacité à découvrir la fauſſeté de quelques Hiſtoires des Saints, & la ſuppoſition de quantité de priviléges. M. de Launoi étoit proprement un Savant, & un homme de grande érudition plutôt qu'un vrai Théologien. On a de lui un très-grand nombre d'Ouvrages qui ont été recueillis en pluſieurs volumes *in-folio*.

V I.

Jacques Goar, né à Paris en 1601, s'appliqua de bonne heure à l'étude de la Langue

VI. Les Peres

Goar & Combefis Dominicains.

Grecque. Il se fit Dominicain en 1619, dans la Maison de Saint Honoré, fondée depuis peu, & qui étoit alors dans la premiere ferveur de la Réforme. Il étudia avec soin la doctrine des Grecs, leurs Rits, leur Liturgie, tout ce qui avoit rapport à leur créance, à leur morale, à leur discipline. Il fut envoié dans l'Isle de Chio où il passa huit ans, toujours occupé à affermir les Fidéles, à examiner les sentimens & les usages des Grecs, & à faire rentrer les Schismatiques dans le sein de l'Eglise. Il alla ensuite à Rome, où il se lia avec le célébre Leo Allatius. En 1642. le P. Goar revint en France, & l'année suivante il retourna en Italie où il eut ses entrées libres dans toutes les Bibliothéques. Quand il eut fait une riche collection, il repassa en France, où il publia l'*Eucologe* ou Rituel des Grecs, qui renferme en un volume *in-folio* de 950 pages, toute la Liturgie sacrée des Orientaux. L'Auteur qui avoit recherché, lû & examiné avec exactitude un grand nombre d'exemplaires tant imprimés que manuscrits, a joint à son Ouvrage de savantes remarques pour expliquer l'origine & l'antiquité des cérémonies, & la foi constante de toutes les Eglises touchant l'unité & la perpétuité du Sacrifice qui a toujours été le même dans l'Eglise Chrétienne. Cet Ouvrage fut imprimé à Paris en 1647. en Grec & en Latin. Le P. Goar donna ensuite les Traductions qu'il avoit faites de divers Ouvrages Grecs, avec des Notes sur ces mêmes Livres, dont quelques-uns contiennent une bonne partie de l'Histoire Bysantine. cet Auteur mourut en 1653. On trouve dans le P. Echard le Catalogue de

ses

ſes Ouvrages. Le P. Combefis Dominicain & M. Ducange en ont depuis achevé & publié quelques-uns.

François Combefis dont nous venons de parler, s'eſt diſtingué par ſa ſcience & par ſa piété dans le dix-ſeptieme ſiécle. Il nâquit en 1605 dans le Diocèſe d'Agen, & entra à l'âge de vingt ans chez les Dominicains Réformés. Il s'appliqua entiérement à la lecture des Peres, des anciens Auteurs Grecs & des Hiſtoriens Eccléſiaſtiques. Les Prélats de France étant aſſemblés à Paris en 1655, le choiſirent pour travailler aux nouvelles éditions & verſions des Peres Grecs qu'ils vouloient entreprendre, & le gratifiérent en 1656 d'une penſion de cinq cens livres, qu'ils augmenterent de près du double, pour le même ſujet, ce que le Clergé de France n'avoit encore jamais accordé à aucun Régulier avant lui. Il donna au public en 1644 les Œuvres de ſaint Amphiloque Evêque d'Icone, de ſaint Méthode & de ſaint André de Créte. L'année ſuivante, il mit au jour quelques piéces nouvelles de ſaint Jean Chriſoſtôme, qu'il avoit tirées de la Bibliothéque du Roi, avec une défenſe des ſcholies de ſaint Maxime ſur ſaint Denis. Il donna depuis la nouvelle augmentation de la Bibliothéque des Peres Grecs en deux volumes *in-folio* imprimés à Paris en 1648, dans le premier deſquels nous avons les Œuvres de ſaint Aſtere, Evêque d'Amaſée, & d'autres Peres Grecs; & dans l'autre qui eſt tout hiſtorique, il nous a donné la véritable Hiſtoire des Monotélites, qui n'a été déſapprouvée à Rome que parce qu'il n'avoit pas eu, dit-on, aſſez de reſpect pour

le Cardinal Baronius, qu'il fit voir évidemment s'y être trompé.

Le P. Goar tomba malade dans le tems qu'il travailloit par ordre du Roi à l'Hiſtoire Byzantine qui s'imprimoit au Louvre; & étant mort au mois de Septembre 1653, en achevant la Chronographie de Théophane, le P. Combefis qui étoit ſon confrere & ſon ami, fut obligé de remplir ſa place. Il revit l'Ouvrage entier, y ajouta ſes nouvelles notes & corrections en 1655, & l'année ſuivante il donna pluſieurs Piéces Grecques de ſaint Jean Chriſoſtôme, de ſaint Severien, & d'autres qui ont été imprimées à Paris. Il donna encore une autre Collection en 1660 des vies de ſaint Euſtache, & autres ſaints Martyrs, & de ſaint Sylveſtre Pape. Il publia l'an 1666 le martyre de trois autres Saints, après avoir donné ſa nouvelle Bibliothéque des Peres pour les Prédicateurs en huit gros volumes *in-folio*, imprimés à Paris en 1662. Leo Allatius lui envoia ſon Traité *de Simeonibus* qu'il fit imprimer à Paris en 1664, & il y joignit un Recueil *des origines & des choſes de Conſtantinople* tirées de pluſieurs Auteurs Grecs qu'il donna avec des notes. Il augmenta en 1672 la Bibliothéque des Peres Grecs d'un nouveau volume *in-folio*, diviſé en deux parties, qu'il intitula : *Noviſſimum Auctuarium Bibliothecæ Græcorum Patrum* Deux ans après il donna ſon *Eccleſiaſtes Græcus*, pour les Prédicateurs, où il inſéra les plus belles piéces des deux Baſiles de Céſarée, & de Seleucie. Il y avoit long-temps qu'il avoit promis une nouvelle édition de toutes les Œuvres de ſaint Maxime, qu'il donna enfin l'an 1675

Dict. de Moreri.

en deux gros volumes *in-folio*, eſpérant d'en mettre au jour encore un troiſiéme volume ; & cependant il publia en la même année le Livre de ſaint Théodote d'Ancyre contre Neſtorius, avec des notes & une oraiſon de ſaint Germain Archevêque de Conſtantinople. Comme il s'étoit fait connoître au ſujet de l'impreſſion de Théophane, il eut ordre de M. Colbert Miniſtre d'Etat, qui avoit l'Intendance de l'Imprimerie Royale, de travailler aux autres Hiſtoriens Grecs de Conſtantinople, qui reſtoient encore à imprimer au Louvre, & il en ramaſſa pluſieurs qui avoient écrit depuis Théophane, dont il vouloit faire deux volumes. Le premier fut commencé, & étoit déja bien avancé lorſque la guerre de Hollande fit interrompre l'Ouvrage. Il ne fut achevé qu'après ſon décès par M. Ducange en 1685, ſous ce titre : *Hiſtoriæ Byzantinæ Scriptores poſt Theophanem*, auquel on n'a point mis les notes qu'il y avoit deſtinées. Le ſecond tome qui devoit contenir les Ouvrages de Leon Diacre & de Michel Pſellus, n'a pas encore paru. Le P. Combefis avoit une affection ſinguliere pour le grand ſaint Baſile, dont il faiſoit ſa lecture ordinaire en Grec étant encore écolier & Novice, & il acheva ſa carriére en nous donnant ſes Remarques ſur toutes ſes Œuvres, qui furent achevées d'imprimer pendant qu'il étoit au lit de la mort. Il mourut à Paris au Couvent des Dominicains de la rue ſaint Honoré, le 23 Mars 1679, en la ſoixante-quatorziéme année de ſon âge, & la cinquante-cinquiéme de ſa profeſſion religieuſe, après avoir mené une vie très-exemplaire, & avoir ſouffert pluſieurs années

les douleurs de la Pierre, qui le consumerent entiérement. Il a laissé quantité de piéces tirées des Peres & des Historiens Grecs, dont on garde une partie au Couvent de Paris, où il est décédé, & les autres ont été retenues par ceux entre les mains de qui elles sont tombées après sa mort, aussi-bien que ses observations & sa critique sur toutes les Œuvres de saint Grégoire de Nazianze.

VII.

VII. M. du Cange.

Charles du Fresne, Seigneur du Cange, Tréforier de France nâquit à Amiens en 1610. Il eut cinq freres dont l'aîné succéda à la charge de Prévôt de Beauquesne après son Pere. Le second fut un des plus célébres Avocats de Paris & commença à composer le Journal des Audiences de ce Parlement, qui a depuis été continué par d'autres Avocats. M. du Cange commença ses études chez les Jésuites d'Amiens, & alla ensuite à Orléans étudier le Droit. Il prêta serment d'Avocat au Parlement de Paris en 1631, & fréquenta quelque-tems le Barreau. Mais étant retourné à Amiens; il s'attacha à la lecture des Auteurs d'Humanités, de Philosophie, de Droit, de Médecine & de Théologie; il s'appliqua sur-tout à l'Histoire sacrée & profane, ancienne & moderne, Grecque & Romaine. C'étoit un homme doux, honnête, civil, obligeant. Il acheta une charge de Tréforier de France en la Généralité d'Amiens en 1645, & s'acquitta des fonctions de cet emploi avec beaucoup d'exactitude, ce qui ne l'empêcha pas de s'occuper aux excellens Ouvrages que nous

avons de lui. Il publia en 1657 l'Hiſtoire de Conſtantinople ſous les Empereurs François, & en 1666 un Traité Hiſtorique du Chef de ſaint Jean-Baptiſte.

En 1668, il vint s'établir à Paris & publia l'Hiſtoire de ſaint Louis par Joinville, enrichie d'obſervations & de diſſertations très-ſavantes. En 1670, il mit au jour le texte & la verſion de Cinname avec des notes tant ſur Cinname que ſur Nicephore, Brienne & Anne Comnene, & la deſcription de l'Egliſe de ſainte Sophie, de Paul le Silentaire. On lui propoſa de la part de M. Colbert de ramaſſer en un Corps tous les Ecrivains de l'Hiſtoire de France. Il en donna un eſſai, mais ce projet n'aiant pas été goûté, il abandonna ſon deſſein & s'occupa à finir ſon Gloſſaire Latin qui parut en 1678 en trois volumes *in-folio*. Les Benedictins de la Congrégation de ſaint Maur en ont donné il y a vingt ans une nouvelle édition corrigée & beaucoup augmentée, en ſix volumes *in-folio* à Paris. C'eſt un Ouvrage d'une incroiable érudition, & de la plus grande utilité pour les Savans. A peine ce Livre étoit-il fini que M. du Cange fit paroître en 1680, un volume contenant la généalogie des Empereurs de Conſtantinople, & une deſcription de cette ville ſous leurs régnes. Depuis il travailla à ſon Gloſſaire de la langue Grecque, qui parut en 1688 en deux volumes remplis de choſes rares & curieuſes, tirées d'anciens manuſcrits & d'actes autentiques. Il procura en 1686 une nouvelle édition de Zonare avec des notes; & une autre de la Chronique Paſcale ou Alexandrine, qui ne vit le jour qu'après ſa mort. Ce

ſavant homme mourut à Paris le 23 Octobre 1688, âgé de ſoixante-dix-huit ans. On a encore de M. du Cange *Joannis Zonaræ Annales*, à Paris, de l'Imprimerie Roiale, 2 vol. *in-folio*. Il a laiſſé en manuſcrits divers Ouvrages, dont pluſieurs ſont entre les mains d'un de ſes parens.

VIII.

VIII. Le Pere le Cointe de l'Oratoire.

Charles le Cointe, Prêtre de l'Oratoire, Auteur des Annales Eccléſiaſtiques de France, nâquit à Troies en 1611. Il entra à dix-huit ans dans l'Oratoire, où il fut reçu par le Cardinal de Berulle, Inſtituteur & premier Supérieur Général de cette Congrégation. Il fut d'abord envoyé à Vendôme pour y enſeigner la Grammaire & les Humanités. Enſuite il profeſſa la Rhétorique pendant ſept ans à Nantes, à Angers & à Condom. En 1643 M. Servien Secrétaire d'Etat, qui avoit été nommé pour être un des Ambaſſadeurs Plénipotentiaires à Munſter, voulut avoir avec lui un Pere de l'Oratoire pour être Chapelin & Confeſſeur de Madame Servien; & le Pere Bourgoin, alors Général de l'Oratoire, lui ayant offert le P. le Cointe, M. Servien l'accepta avec joie. Le P. le Cointe lui fut en effet très-utile. Ce fut lui qui travailla aux préliminaires de la paix, & qui fournit les Mémoires néceſſaires pour le Traité. Vers l'année 1662, il commença de donner au Public ſon grand Ouvrage des Annales Eccléſiaſtiques de France. Sa maniere d'agir ſage & raiſonnable, & la beauté de ſon génie, l'ont fait rechercher des perſonnes du premier Ordre dans tous les lieux où

il a été. A Vendôme M. de Mercœur l'avoit à ſa table deux ou trois fois la ſemaine. M. Fabio Chigi Nonce à Munſter, prenoit tous les huit jours un après-midi pour jouir de ſa converſation; & depuis ce Prélat aiant été fait Cardinal & enſuite Pape ſous le nom d'Alexandre VII, l'a ſouvent honoré de ſes Lettres. Le Roi même avoit pour lui une eſtime particuliere, & a loué ſon zèle & ſa fidélité en pluſieurs rencontres. Il mourut à Paris en la maiſon de ſa Congrégation rue ſaint Honoré, où il demeuroit depuis 1661, le 18 Janvier 1681, âgé de ſoixante-dix ans, dont il en avoit paſſé cinquante-deux dans l'Oratoire. Son Hiſtoire Eccléſiaſtique de France eſt compoſée de huit volumes *in-folio*, commençant à l'an 235 & finiſſant à 835. Le dernier volume n'a paru qu'après ſa mort par les ſoins du Pere du Boil. Cette Hiſtoire faite en forme d'Annales & qui en porte le titre, contient les Décrets des Conciles de France, avec des explications; le Catalogue des Evêques & leur vie, les Fondateurs, les Priviléges des Monaſtéres, les Vies des Saints, les Queſtions de Doctrine & de Diſcipline, & tout ce qui peut regarder l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de France. C'eſt un Ouvrage d'un travail immenſe & d'une recherche ſinguliere. Comme ce n'eſt qu'une compilation ſans ornement, il ne ſe fait pas lire agréablement; mais auſſi on y trouve beaucoup de diſcerment & de ſagacité. Cet Ouvrage l'engagea dans pluſieurs diſputes avec les Peres d'Acheri, Mabillon, Baſtide, &c. Benedictins; le Pere Chifflet Jéſuite & autres Savans.

IX.

IX. Le P. Thomaſſin de l'Oratoire.

Louis Thomaſſin Prêtre de l'Oratoire, nâquit à Aix en Provence en 1619. Il fut élevé dans une maiſon de l'Oratoire, & fut reçu dans cette Congrégation dès ſa quatorziéme année. Après y avoir enſeigné les Humanités & la Philoſophie, il fut fait Profeſſeur de Théologie à Saumur, & il introduiſit dans ſon école la maniere de traiter la Théologie par l'Ecriture, par les Peres & les Conciles. Etant appellé à Paris en 1654, il y commença dans le Séminaire de ſaint Magloire des Conférences de Théologie poſitive, ſelon la méthode qu'il avoit ſuivie à Saumur, ce qu'il continua juſqu'en 1668. Alors, à la ſollicitation de pluſieurs Prélats, ſes Supérieurs le déterminerent à donner au Public le fruit de ſes travaux & de ſes lumieres. M. de Perefixe Archevêque de Paris l'engagea à faire imprimer ſes *Diſſertations Latines ſur les Conciles*, dont il n'y a eu que le premier volume, qui parut en 1667 *in*-4. & ſes *Mémoires ſur la Grace* qui furent imprimés en 1668 en trois vol. *in*-8. Il reparurent en 1682 *in*-4. augmentés de deux Mémoires, ſous les auſpices de M. de Harlai ſucceſſeur de M. de Perefixe. Il publia auſſi trois tomes de *Dogmes Théologiques* en Latin, le premier en 1680, le ſecond en 1684, le troiſiéme en 1689 : Trois autres tomes de la *Diſcipline Eccléſiaſtique* ſur les Bénéfices & les Bénéficiers, le premier en 1678 ; le ſecond en 1679 ; le troiſiéme en 1681 : Divers Traités de la *Diſcipline de l'Egliſe & de la Morale Chrétienne* : de

l'Office divin, des Fêtes, des jeûnes, de la vérité & du menſonge ; de l'unité de l'Egliſe ; de l'aumône, du négoce, & de l'uſure. Celui-ci ne fut imprimé qu'après ſa mort auſſi-bien que le *Traité Dogmatique des moiens dont on s'eſt ſervi dans tous les tems, pour maintenir l'unité de l'Egliſe.*

Ce ne fut pas ſeulement ſur ces matieres que le Pere Thomaſſin travailla. Comme il poſſédoit parfaitement les Belles-Lettres, il voulut enſeigner aux autres l'uſage qu'on en pouvoit faire. Ainſi il donna au Public des méthodes d'étudier & d'enſeigner chrétiennement la Philoſophie, les Hiſtoriens prophanes, les Poëtes & les Langues. Le Pape Innocent XI témoigna quelque deſir de ſe ſervir de ſon Ouvrage de la Diſcipline pour le gouvernement de l'Egliſe, & voulut même l'attirer à Rome. L'Archevêque de Paris en parla au Roi de la part du Cardinal Caſanata, Bibliothécaire de ſa Sainteté ; mais la réponſe fut qu'un tel ſujet ne devoit pas ſortir du Roiaume. Cependant le Pere Thomaſſin pour témoigner au ſaint Pere ſa gratitude, & le deſir qu'il avoit de rendre un plus grand ſervice à l'Egliſe, traduiſit en Latin ſes trois volumes de la Diſcipline afin qu'ils puſſent mieux ſe répandre dans les Païs étrangers. Ce travail fatiguant ne fut pas plutôt fini, qu'il en reprit un autre non moins pénible. Comme il s'étoit appliqué à l'Hebreu pendant cinquante années, il crut devoir faire ſervir cette étude à prouver l'antiquité & la vérité de la Religion. Ainſi il entreprit de faire voir que la Langue Hebraïque eſt la mere de toutes les autres, & qu'il falloit par conſéquent chercher dans

l'Ecriture, qui conſerve ce qui nous en reſte, l'Hiſtoire de la vraie Religion, auſſi bien que la premiere Langue. Ce fut ce qui lui fit compoſer une Méthode d'enſeigner chrétiennement la Grammaire ou les Langues par rapport à l'Ecriture Sainte. Elle fut accompagnée de deux Gloſſaires l'un du Grec, & l'autre du Latin réduit en Hébreu, & ſuivie d'un Gloſſaire univerſel Hébraïque, dont l'impreſſion qui ſe faiſoit au Louvre ne fut achevée qu'après ſa mort. Cet Ouvrage parut *in-folio* en 1697 par les ſoins du Pere Bordes de l'Oratoire, & de M. Barat de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres. Le P. Thomaſin mourut la nuit de Noel de 1695, âgé de ſoixante-dix-ſept ans. On trouve beaucoup moins d'érudition dans ſes Dogmes Théologiques que dans ceux du Pere Petau. Ses ſentimens ſur la Grace ne ſont pas conformes à la Doctrine de ſaint Auguſtin ni par conſéquent à celle de l'Egliſe.

X.

X. Henri & Adrien de Vallois freres

Henri de Vallois nâquit à Paris en 1603. Il s'appliqua de bonne heure à la lecture des bons Auteurs, des Poëtes Grecs & Latins, des Orateurs & des Hiſtoriens. Il fut envoié à Bourges en 1622. pour y apprendre le Droit Civil. A ſon retour il ſe fit recevoir Avocat au Parlement de Paris, plutôt par complaiſance pour ſon Pere, que par inclination. Après avoir fréquenté le Palais pendant ſept ans, il reprit l'étude des Belles-Lettres & travailla aſſidument ſur les Auteurs Grecs & Latins, Eccléſiaſtiques & profanes. Sa grande application à la Lecture lui

affoiblit ſi fort la vue, qu'il perdit l'œil droit & qu'il ne voioit preſque point de l'autre. Il ne laiſſoit pas néanmoins de compoſer, & avoit une mémoire ſi heureuſe, qu'il diſoit, ſans s'y tromper, les pages des Livres où l'on trouveroit les paſſages dont il avoit beſoin. Il a donné une nouvelle traduction des anciens Auteurs de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, & l'a enrichie de notes & de ſavantes diſſertations. Il commença par la traduction de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique d'Euſebe, & des Livres de la Vie de Conſtantin du même Auteur, qu'il fit imprimer en 1659 chez Vitré, avec le texte Grec revu & corrigé, & une Diſſertation ſur le ſchiſme des Donatiſtes. Il donna auſſi une Lettre ſur l'Egliſe qui étoit à Jéruſalem appellée Anaſtaſie; un Ecrit ſur la Verſion des Septante contre Uſſerius, & une Diſſertation ſur le Martyrologe Romain donné par Roſweide. Il continua ce travail en publiant l'an 1668 le texte & la traduction de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de Socrate & de Sozomene avec des notes & trois diſſertations; la premiere ſur la vie de ſaint Athanaſe; la ſeconde ſur ſaint Paul de Conſtantinople, où il releve pluſieurs circonſtances touchant la vie de ces deux grands Patriarches, ſur leſquels Baronius & les autres Auteurs de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique s'étoient trompés; la troiſiéme ſur le ſixiéme Canon du Concile de Nicée, dans laquelle il prouve contre M. de Launoi que ce Canon ne ſe doit pas entendre du droit des Métropolitains, mais d'un droit ſupérieur & Patriarchal. Il finit ce grand Ouvrage en donnant l'an 1673 les Hiſtoires Eccléſiaſtiques de Théodoret &

d'Evagre, avec les extraits de celles de Philoſtorge & de Théodore le Lecteur; & deux Diſſertations, l'une ſur Pierre d'Antioche, & l'autre ſur Acace de Conſtantinople, dans leſquelles il éclaircit pluſieurs points importans de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de ce tems-là. Il avoit auſſi deſſein de donner les Auteurs Latins de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, Severe Sulpice, Ruffin, Caſſiodore & quelques autres. Il les avoit déja conférés ſur pluſieurs manuſcrits, & il préparoit des notes qu'il devoit y joindre, mais la mort le prévint. Il a fait deux éditions des Œuvres d'Ammien Marcellin, & donné au Public quelques Fragmens de Polybe, de Nicolas de Damas & de quelques Auteurs Grecs. Il a fait pluſieurs Harangues qui ont été fort eſtimées. Il mourut en 1676.

Adrien de Vallois ſon frere, qui n'avoit que trois ans moins que lui, s'appliqua particulierement à l'Hiſtoire de France, & emploia pluſieurs années à en rechercher les monumens les plus certains, tant manuſcrits qu'imprimés, & à éclaircir les difficultés qui s'y trouvent. Il publia en 1646. le premier tome de ſon Hiſtoire de France, dans lequel il éclaircit la partie la plus obſcure de notre Hiſtoire en découvrant l'origine des anciens François, & rapportant leurs exploits juſqu'à la mort du vieux Clotaire. Il a mis à la tête une table chronologique des actions mémorables faites par les François depuis l'Empire de Valérien juſqu'à la vingt-cinquiéme année de celui de Juſtinien, avec une notice des Provinces & des Villes des Gaules. En 1658 il publia le deuxieme & le troiſiéme tome de cette Hiſ-

toire. Le deuxiéme contient ce qui s'eſt paſſé depuis la mort du vieux Clotaire juſqu'au regne du jeune ; & le troiſiéme continue cette Hiſtoire juſqu'à la dépoſition de Childeric. Il a mis dans celui-ci une diſſertation des Baſiliques, dont voici l'occaſion. En parlant de l'Egliſe de ſaint Vincent (aujourd'hui ſaint Germain-des-Prés) bâtie par Childeric, appellée Baſilique par Fredegaire, il lui avoit donné le nom de Monaſtére. Pour juſtifier cette expreſſion, il fit une Diſſertation dans laquelle il entreprit de montrer que cette Egliſe étoit un Monaſtére dès ſon commencement. M. de Launoi publia un écrit contre cette Diſſertation, auquel Adrien de Vallois fit une réponſe en 1660, & y joignit un Traité Hiſtorique des anciennes Egliſes ou Baſiliques de Paris, dans lequel il attaquoit pluſieurs endroits d'un Traité de M. de Launoi ſous le même titre. En 1675. il donna au Public ſa Notice des Gaules, qui a été conſidérée comme un de ſes meilleurs Ouvrages. Il n'étoit pas auſſi habile que ſon frere dans la Langue Grecque & n'avoit pas la même beauté d'eſprit ; mais il étoit très-laborieux, écrivoit purement en Latin, & étoit bon critique. Il mourut en 1692.

XI.

XI. Monſieur de Sainte-Beuve.

Jacques de Sainte-Beuve nâquit à Paris en 1613. Après avoir fait ſes études & achevé ſa Théologie, il ſoutint une Expectative avec tant de ſuccès, qu'en conſidération de cette action, la Faculté lui accorda la diſpenſe d'âge pour être Bachelier. Il fit

ſa Licence avec éclat, & fut reçu Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, de la Maiſon & Société de Sorbonne en 1638. Il fut un des Docteurs choiſis par l'Aſſemblée du Clergé tenue à Mante, pour compoſer une Théologie Morale. Il prêcha avec réputation dans l'Egliſe Cathédrale de Rouen. Quelque tems après il fut choiſi pour remplir une des Chaires Royales de Théologie en Sorbonne. Il enſeigna pendant onze ans avec une grande réputation, faiſant paroître beaucoup d'attachement pour la Doctrine de ſaint Auguſtin ſur la Grace & ſur la Prédeſtination. Il combattit publiquement dans ſes Ecrits & dans ſes Explications les cinq Propoſitions avant même qu'elles fuſſent condamnées par le Pape Innocent X. Nous avons vû ailleurs que la Cenſure contre M. Arnauld lui parut ſi injuſte, qu'il aima mieux perdre ſa Chaire de Sorbonne que d'y ſouſcrire. Il vécut au milieu de Paris dans la même retraite que s'il eût été dans une ſolitude fort écartée, continuellement appliqué à la lecture & à la priere, ou occupé à répondre aux conſultations qui lui étoient faites de toutes parts ſur des Cas de Conſcience, de Morale ou de Diſcipline. Il étoit conſulté par des Evêques, des Chapitres, des Curés, des Religieux, des Princes, des Magiſtrats. Son frere recueillit après ſa mort, tant ce qui s'eſt trouvé de déciſions dans les Mémoires, que ce qu'il en a pû retirer de ceux à qui M. de Sainte-Beuve les avoit envoiées; & il en a fait imprimer trois gros volumes *in*-4°. dont l'un parut en 1689, l'autre en 1692 & l'autre en 1704.

Il y en a ſur toutes ſortes de matiéres ; ſur la Diſcipline, ſur l'Adminiſtration des Sacremens, ſur d'anciennes cérémonies, ſur des donations & des Contrats, ſur la Simonie. Ces déciſions ſont appuiées, les unes ſur les paroles des Livres ſacrés, les autres ſur l'autorité de la Tradition, ſur les diſpoſitions des Canons, ſur les autorités des Saints Peres & des Théologiens, & quelques-unes même ſur l'eſprit des Loix Civiles, des Ordonnances, & des Coutûmes. Il y a des queſtions de diſcipline qui y ſont traitées à fonds, & l'on y voit beaucoup de ſageſſe, de prudence, de droiture, de jugement, d'érudition, de ſcience, des Canons, des Loix, des uſages, & une grande connoiſſance de l'Antiquité. On y trouve des Cas fort importans & quelquefois bien délicats, ſur leſquels il prend toujours le parti de la Loi, de la juſtice & de la vérité, contre les uſages & les coutumes qui y ſont contraires. Il ne flatte jamais la cupidité ni ne tolére les abus. Quelquefois il ſe contente de donner ſes déciſions ; d'autres fois il traite les queſtions à fonds, & le fait ſur-tout quand ce ſont des queſtions extraordinaires. Enfin rien n'eſt plus inſtructif, ni plus utile pour la conduite que ce Recueil. Comme les hommes ſont toujours les mêmes, les mêmes cas & les mêmes difficultés ſe préſentent. M. de Sainte-Beuve en aiant réſolu un très-grand nombre, il eſt rare qu'il s'en préſente qu'on ne trouve décidés dans ceux qu'il a réſolus, ou qu'on ne puiſſe décider par les principes qu'il a établis ; ce qui eſt d'un grand ſecours pour tous ceux qui ſont chargés de la conduite des Ames. On

a encore imprimé en 1686 deux Traités Latins de M. de Sainte-Beuve, qu'il composa contre le Ministre Daillé quelque tems après qu'on lui eût ôté sa Chaire ; l'un de la Confirmation, & l'autre de l'Extrême-Onction. Il a suivi la même méthode qu'il avoit gardée dans les autres Traités qu'il avoit dictés en Sorbonne, qui est d'exposer d'abord les erreurs opposées à la Doctrine de l'Eglise Catholique, tirées des Ouvrages de ceux qui les ont soutenues, d'établir ensuite la Doctrine Catholique par l'Ecriture & par la Tradition, & de répondre enfin aux objections des Hérétiques. M. de Sainte-Beuve mourut d'apoplexie le 15 Décembre 1677. âgé de soixante-quatre ans.

XII.

XII. M. Cotelier.

Jean-Baptiste Cotelier nâquit à Nîmes en 1628, d'un Ministre Protestant qui s'étant convertit, prit un soin particulier de l'élever dans l'étude des Langues & des Sciences. Il répondit si heureusement à ses soins, qu'avant l'âge de dix ans il harangua en Latin à Nîmes M. de Cohon, lorsqu'il prit possession de l'Evêché de cette ville, & qu'à douze ans aiant été introduit dans l'Assemblée générale du Clergé qui se tenoit à Mantes en 1641, il expliqua facilement la Bible en Hébreu, à l'ouverture du Livre, & répondit en même-temps aux questions qu'on lui fit, tant sur les difficultés de la Langue Hébraïque, que sur ce qui dépendoit des usages des Juifs. Il fit aussi quelques démonstrations de Mathématique en expliquant les définitions d'Euclide, ce qui le fit regarder

dès-lors comme un prodige. Il étudia enſuite à Paris, fut reçu Bachelier en Théologie dans la Faculté de Paris, & de la Maiſon & Société de Sorbonne ; mais il ne voulut point faire ſa Licence pour ne pas s'engager dans les Ordres ſacrés. Il ſe donna tout entier à l'étude de l'Antiquité Eccléſiaſtique, & ſe rendit très-habile dans la Langue Grecque. Il fut choiſi pour travailler avec M. du Cange à faire la réviſion, le Catalogue & le Sommaire des Ouvrages contenus dans les manuſcrits Grecs de la Bibliothéque du Roi, & pourvû en 1676 d'une Chaire de Profeſſeur de Grec au Collége Roïal.

Il s'appliqua particuliérement à l'étude des Peres Grecs. Il liſoit avec exactitude leurs Ouvrages tant imprimés que manuſcrits, ſur leſquels il faiſoit ſes obſervations & ſes notes, & les traduiſoit en Latin. Il donna un eſſai de ſon travail au Public en faiſant imprimer en 1661 en Grec & en Latin quatre Homélies de ſaint Chriſoſtome ſur les Pſeaumes, avec l'interprétation de ce Pere ſur le Prophéte Daniel, en un volume *in*-4. Mais ſon grand Ouvrage auquel il avoit travaillé pendant pluſieurs années, eſt un Recueil des Monumens des Peres qui ont vécu dans les tems Apoſtoliques ; ſçavoir de l'Epître de ſaint Barnabé, des Lettres de ſaint Clément, & des autres Ouvrages qu'on lui attribue imprimés & non imprimés, du Livre d'Hermas, des Lettres de ſaint Ignace & de ſaint Polycarpe & des actes de leur Martyre, revûs & corrigés ſur pluſieurs monumens nouvellement traduits & enrichis de notes à la fin, en deux

volumes *in-folio* imprimés à Paris en 1674. & réimprimés en Hollande en 1678. Ce qu'il y a de plus considérable dans cet Ouvrage, ce sont les notes savantes & pleines d'érudition, tant sur les termes Grecs que sur diverses matiéres d'Histoire, de Dogme, & de Discipline. Il rapporte en peu de mots ce qu'il y a de plus curieux & de plus singulier sur chaque sujet, & insere les Remarques nouvelles qu'il avoit faites sur les Peres dans tout le cours de ses études, aiant soin de ne mettre que ce qu'il croioit n'avoir pas encore été observé par les autres. Il a depuis donné trois volumes *in-4°.* de Recueils de plusieurs Monumens de l'Eglise Grecque tirés des Manuscrits de la Bibliothéque du Roi & de celle de M. de Colbert, avec une Version & des notes critiques qui ne sont pas aussi étendues, mais qui sont aussi intéressantes que celles qui se trouvent dans son grand Ouvrage. Le premier volume parut en 1675; le second en 1681, & le troisiéme en 1686. Il auroit continué si la mort ne l'eût enlevé dans un âge qui n'étoit pas fort avancé; mais le travail l'avoit usé & lui avoit fait contracter de grandes infirmités. On loue la probité, la candeur & la modestie de ce Savant, qui mourut à Paris en 1686.

XIII.

XIII. Louis Bulteau.

Louis Bulteau nâquit en 1625. Après avoir possédé une charge considérable, il se retira du monde, & par humilité se fit Frere Lai dans la Congrégation de S. Maur. Il y passa le reste de ses jours à Paris, dans l'Abbaie de saint Germain-des-Prez dans

une ſimplicité & une humilité qui n'ont point eu d'exemples. Il étoit fort habile, mais il avoit grand ſoin de cacher ce qu'il ſavoit pour paroître mépriſable aux yeux du monde. Il fit une étude particuliere de l'Hiſtoire Monaſtique, comme plus convenable à ſon état & à ſa profeſſion, & commença par celle des Moines d'Orient. Quoique ſon Ouvrage comprenne avec exactitude tout ce qui peut regarder les Moines d'Orient, il lui donna par modeſtie le titre d'*Eſſai de l'Hiſtoire Monaſtique d'Orient.* On y voit l'origine de l'état Monaſtique, qu'il ne fait pas remonter plus haut que ſaint Antoine, & une peinture fidéle des Monaſtéres & de la Vie des anciens Moines. Parcourant toutes les Provinces d'Orient où il y avoit des Moines, ſoit Solitaires, ſoit Cenobites, il en décrit l'Inſtitut & les Régles, & donne la Vie des illuſtres Solitaires dont l'Antiquité nous a conſervé la mémoire. Il fait de tems en tems des remarques ſur la Diſcipline. Il prouve qu'ils avoient des Prêtres parmi eux & des égliſes où ils s'aſſembloient. Il fait voir que les Congrégations & les Chapitres des Moines ne ſont pas ſi nouveaux qu'on s'imagine.

En 1684 il entreprit de donner l'Hiſtoire des Moines d'Occident tirée en partie des Actes des Saints de l'Ordre de ſaint Benoît du P. Mabillon : il y rapporte l'établiſſement & le progrès de l'Ordre Monaſtique en Italie, dans les Gaules, en Eſpagne, dans la Grande-Bretagne, & même dans l'Afrique du tems de ſaint Auguſtin. Il y fait l'Hiſtoire des Monaſtéres & des Moines diſtingués par leur Sainteté, par leur Doctrine

ou par leurs travaux pour l'établiſſement, l'avancement où la réforme de l'ordre Monaſtique, de la Diſcipline Eccléſiaſtique, ou de la Foi. Enfin c'eſt une Hiſtoire complette, exacte & bien ſuivie de l'Ordre Monaſtique de tout l'Occident juſqu'au dixiéme ſiécle. Il a mis à la fin de chaque volume une table Chronologique, où l'on voit un parallele de l'Hiſtoire générale & de l'Hiſtoire Monaſtique. Il a encore fait paroître en 1689 une Traduction des Dialogues de ſaint Grégoire le Grand, avec une Préface dans laquelle il montre que cet Ouvrage eſt de ce Pape, & le juſtifie de ce qu'il a rapporté un ſi grand nombre de miracles. Après avoir paſſé pluſieurs années dans la retraite & dans l'exercice régulier de la vie monaſtique, quoiqu'il n'en portât pas l'habit, il mourut ſubitement le 16 Avril 1693.

XIV.

XIV. Le P. Pagi Franciſcain.

Antoine Pagi nâquit à Rognes en Provence, en 1624. Après avoir fait ſes études à Aix dans le Collége des Jéſuites, ſon oncle Antoine Barreau, Général des Cordeliers l'engagea à prendre leur habit : il fit profeſſion en 1641. Quand il eut achevé ſon cours de Philoſophie & de Théologie, il s'appliqua quelque tems avec ſuccès à la Prédication, & s'acquit par-là beaucoup de crédit & de réputation dans ſon Ordre, & fut élu pluſieurs fois Provincial. Ses occupations ne l'empêcherent pas de s'appliquer ſérieuſement à l'étude de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Il entreprit de faire une Critique ſur les Annales de Baronius, pour ſuppléer

d'année en année les choſes que ce Cardinal avoit omiſes, & corriger les fautes dans leſquelles il étoit tombé. Il a travaillé à ce grand Ouvrage juſqu'à ſa mort avec beaucoup d'aſſiduité. Il s'eſt particulierement appliqué à la Chronologie à l'imitation de Scaliger, du P. Petau, & du Cardinal Noris. Il a travaillé utilement à rapporter les faits hiſtoriques à leurs véritables Epoques. Il a donné ſur cela des régles qu'il a inſéré dans la Préface de ſon grand Ouvrage ſur les Annales de Baronius dont il a donné un volume *in-folio* en 1689. Il y met à la tête de chaque Article l'année de l'Ere vulgaire & celle de la Période. Il ajoute dans le corps les faits que Baronius a oubliés; il corrige ceux qu'il a mal placés ou mal rapportés, releve particuliérement les fautes de Chronologie & d'Hiſtoire, ſans s'arrêter à ce qui regarde les dogmes & la controverſe, comme ont fait les autres Critiques de cet Hiſtorien. Cet Ouvrage, quoi que ſavant, n'aiant pas eu beaucoup de débit, on ne continua point en France l'impreſſion des autres volumes. Cependant le Pere Pagi excité par les exhortations des plus habiles gens de ce ſiécle, & particuliérement par celles des Cardinaux Caſanate & Noris, continua ſon travail, l'acheva heureuſement avant ſa mort : & il a depuis été imprimé tout entier en quatre volumes *in-folio* qui ont paru en 1705. Il mourut à Aix en Provence en 1699.

XV.

XV. Le Cardinal Noris.

Henri Noris nâquit à Verone au mois

d'Août 1631, & fut un des plus célébres Auteurs de ſon ſiécle. On dit qu'avant qu'il fût Cardinal, c'eſt-à-dire, juſqu'en 1695, il étudioit régulierement quatorze heures par jour. Il étoit de l'Ordre des Hermites de ſaint Auguſtin, & mourut à Rome au mois de Février 1704, après avoir été ſucceſſivement Théologien du Grand-Duc de Toſcane, Profeſſeur de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique dans l'Univerſité de Piſe, Qualificateur du S. Office, ſous-Bibliothécaire, puis Bibliothécaire du Vatican, enfin (en 1702) deux ans avant ſa mort, il fut nommé par le Pape Clément XI. pour travailler à la réformation du Calendrier. Le Recueil de tous ſes Ouvrages ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique a été imprimé à Louvain en 1702. Le premier eſt ſon Hiſtoire de l'Héréſie Pélagienne, imprimée pour la premiere fois à Padoue en 1673 avec la défenſe de ſaint Auguſtin. Cet Ouvrage acquit une grand réputation à ſon Auteur, excita la jalouſie de ſes envieux, & la haine de ſes ennemis qui ſe firent aſſez connoître dans la ſuite. Ils publiérent dès-lors un Libelle ſous le nom emprunté d'Humbert Chartreux, & l'intitulerent : *Germanitates Cornelii Janſenii & Henrici Noris.* Ce Libelle fut réfuté, & l'affaire fut portée au Tribunal de l'Inquiſition de Rome. L'Hiſtoire de l'Héréſie Pélagienne y fut examinée, & ne reçut pas la moindre flétriſſure. Elle fut enſuite réimprimée deux fois, lue & eſtimée par les Savans de toute l'Europe, & l'Auteur honoré par Clément X. du titre de Qualificateur du ſaint Office. Cependant cet Ouvrage fut encore déféré au Tribunal de l'Inquiſition de Rome par les mêmes ennemis de la doctrine

de ſaint Auguſtin. Aiant été examiné tout de nouveau en 1676, on n'y trouva rien qui méritât d'être cenſuré. L'Auteur continua paiſiblement d'enſeigner l'Hiſtoire Eccléſiaſtique dans l'Univerſité de Piſe, juſqu'à ce qu'étant nommé en 1692 Bibliothécaire du Vatican par Innocent XII, ſes ennemis renouvellerent leurs accuſations contre ce Livre, & publierent des Libelles dans leſquels ils lui reprochoient d'avoir ſoutenu la doctrine condamnée de Janſénius. Le Pape donna encore ſon Livre à examiner à des Théologiens, qui jugerent qu'il n'y avoit rien qui pût être cenſuré. Peu de tems après, l'Auteur fut mis au nombre des Conſulteurs de l'Inquiſition, & enfin fait Cardinal.

L'Hiſtoire Pélagienne du Pere Noris, dit M. Dupin, eſt exacte, bien écrite & fort étendue. Il fait Origene le premier Auteur de l'Héréſie Pélagienne, & fait connoître ſes principaux Diſciples, entre autres le fameux Théodore de Mopſueſte. Son ſecond Livre commence par l'origine des Semi-Pélagiens dont il regarde Caſſien comme le Chef. Aiant repréſenté Origene & Theodore de Mopſueſte, comme deux des principaux Chefs de l'Héréſie Pélagienne, il crut devoir juſtifier la condamnation qui en avoit été faite. Nous ne pouvons entrer dans le détail de toutes les choſes importantes & curieuſes que renferment les Ouvrages du Cardinal Noris. Il attaque dans une ſavante Diſſertation ceux qui avoient entrepris de juſtifier Origéne, Euſebe de Céſarée, Ruffin & les trois Chapitres. Il réfute dans une Appendix ceux qui ont tâché de juſtifier Caſſien & Fauſte de Riez. Après avoir ainſi condamné

les Adverſaires de ſaint Auguſtin, il a cru devoir venger la mémoire de ce grand Docteur contre les Cenſures de quelques Auteurs modernes. C'eſt ce qu'il exécute dans l'Ouvrage intitulé : *Defenſiones Auguſtinianæ.* Il attaque principalement trois Auteurs Jéſuites, le P. Adam, le P. Jean Martinon déguiſé ſous le nom d'Antoine Moraine, & le P. Annat. Ces trois Auteurs ayant attaqué ſaint Auguſtin, & tâché d'affoiblir ſon autorité par divers endroits, le Cardinal Noris leur déclare la guerre & prend en main la Défenſe du ſaint Docteur. Il ſoutient que ſa doctrine de la prédeſtination n'a d'obſcurité & de difficulté que celle qui eſt néceſſairement attachée à la hauteur de ce Myſtére, & que ce Pere explique ſes ſentimens d'une maniére nette & préciſe ; enſorte que quoiqu'il ſoit difficile d'entendre la choſe, il eſt très-aiſé de comprendre quel eſt ſon ſentiment. Il prouve que ſaint Auguſtin ne s'eſt point contredit ſur les matiéres de la Grace depuis qu'il fut revenu de l'erreur où il étoit, que le commencement de la foi vient de l'homme. Il remarque que ce Saint n'a rien rétracté dans les Livres de ſes Rétractations, de ce qu'il avoit écrit touchant la Grace & la Prédeſtination contre les Pélagiens. Il réfute ceux qui ont dit que ce Pere étoit tombé dans des excès contraires aux erreurs des Pélagiens en combattant ces Hérétiques. cela lui donne occaſion de traiter pluſieurs points de la doctrine de ſaint-Auguſtin touchant la concupiſcence, le péché originel, les actions des Infidéles, la damnation des enfans morts ſans Baptême, la Loi ancienne, la Prédeſtination à la gloire, & l'uſage ſaint & légitime

légitime du mariage. Il prend le parti d'expliquer ſur ces points les ſentimens de ſaint Auguſtin par les paſſages mêmes de ce Pere, & de prouver qu'ils ſont conformes à la doctrine des autres Peres & des Conciles. Il s'étend particulierement ſur l'état des enfans qui meurent ſans baptême, & emploïe pluſieurs articles à prouver, comme l'enſeigne ſaint Auguſtin, qu'ils ne ſeront pas ſeulement privés du bonheur éternel, mais qu'ils ſouffriront auſſi la peine du feu de l'enfer. Il examine les témoignages de trente-cinq Auteurs que l'on allegue contre l'autorité de ſaint Auguſtin, & il prétend qu'ils ſont mal allegués, ou que l'on ne doit pas ajouter foi à ce que ces Auteurs diſent. Il réplique aux réponſes que ceux qu'il combat font aux témoignages des Papes en faveur de la doctrine de ſaint Auguſtin, & ſoutient qu'ils l'ont établie pour régle de la doctrine qu'on doit ſuivre dans l'Egliſe touchant la Grace. Enfin il rapporte cent trente-cinq paſſages d'Auteurs modernes deſavantageux à S. Auguſtin, & leur oppoſe autant de paſſages de ce Pere & de ſes Défenſeurs qui ſervent de réponſe à leur téméraire & audacieuſe cenſure.

Tous ces Ouvrages ſont ſuivis de cinq Diſſertations ſur divers points de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Dans la cinquiéme il répond à divers Ecrits faits contre lui. Il croit que ces Ecrits viennent de la même ſource, & que quoique celui qui a fait les deux premiers ſe diſe Docteur de Sorbonne, il eſt d'une Société qui n'a point d'entrée dans ce Corps. Ce Cardinal n'avoit pas ſeulement une grande érudition Eccléſiaſtique : on voit

auſſi dans ſes Ouvrages beaucoup d'érudition prophane, ſurtout dans le Traité intilé : *L'Année & les Epoques des Syro-Macédoniens, éclaircies par les Médailles des Villes de Syrie, & principalement par celles qui ſe trouvent dans le Cabinet du Grand-Duc, avec des faſtes conſulaires d'un Anonyme, plus parfaits que tous les autres, tirés d'un Manuſcrit de la Bibliothéque de l'Empereur.* En examinant pluſieurs points de Chronologie, d'Hiſtoire & de Médailles l'Auteur rencontre ſouvent en ſon chemin le P. Hardouin Jéſuite, & releve ſes excès & ſes mépriſes. Il l'accuſe même de ſe faire honneur du travail d'autrui, de prendre les penſées & les paroles des plus habiles gens de ce ſiécle, & de ſupprimer leur nom.

Ce qui rendoit le Cardinal Noris ſi odieux aux Jéſuites, c'étoit principalement le fond de ſa doctrine, & ſon Hiſtoire de l'Héréſie Pélagienne. Après l'avoir attaqué pluſieurs fois pendant ſa vie, ils continuerent de le pourſuivre après ſa mort. En France leur Pere Colonia a mis dans ſa *Bibliothéque Janſenienne* les Ouvrages de ce ſavant Cardinal au nombre des Livres hérétiques. En Eſpagne, de leur propre autorité & à l'inſçu de l'Inquiſition, ils les ont placés dans l'*Index* des Livres prohibés, qu'ils ont fait imprimer en 1747, après en avoir artificieuſement extorqué la commiſſion. C'eſt, comme l'on voit, une entrepriſe aſſez récente. La Société n'avoit garde de reſpecter un Auteur qui s'eſt élevé avec tant de force contre les pernicieuſes nouveautés du Moliniſme. Les Peres Auguſtins de Madrid, ſenſibles à l'injure faite à un Cardinal plus reſpectable en-

core par ſa ſcience que par ſa dignité, ont ſupplié juſqu'à trois fois le Grand-Inquiſiteur de faire réparer le mal, & de rendre juſtice à un Ordre qui regarde le Cardinal Noris, avec raiſon, comme un de ſes plus grands ornemens. Le Prélat Chef de l'Inquiſition, tout dévoué à la Société, n'a point écouté les Auguſtins. Cependant les Jéſuites déconcertés par le déſaveu que firent les Inquiſiteurs, par les plaintes des Peres Auguſtins, & encore plus par la Lettre de N. S. P. le Pape Benoît XIV. au Grand Inquiſiteur, ont déſeſpéré de tirer pour cette fois le fruit qu'ils s'étoient promis de leur ſupercherie. Par une eſpéce de coup de déſeſpoir, ils ont publié un Libelle plein d'erreurs & de menſonges ſous ce titre : *Theſes Noriſianæ, in quibus damnata Janſenii & Novatorum dogmata magno adſcribuntur Auguſtino.* En François : *Theſes Noriſiennes dans leſquelles les dogmes de Janſenius & des Novateurs ſont attribués au grand Auguſtin.* Et ajoutant le menſonge à l'artifice, ils ont voulu faire croire que ce miſérable Libelle étoit l'Ouvrage d'un certain Henri, Théologien de Douai, & qu'il étoit ſortit de l'Imprimerie de Jean Kerwen dès 1730.

La Lettre du Pape eſt datée du 31 Juillet 1748. Le ſaint Pere y expoſe d'abord qu'il apprend du Général des Auguſtins, que l'Inquiſition d'Eſpagne a mis parmi les Livres prohibés dans l'*Index* qu'elle vient de publier, deux Ouvrages du Cardinal Noris : ſçavoir ſon *Hiſtoire Pelagienne*, & ſa *Diſſertation ſur le cinquiéme Concile œcuménique.* Sa Sainteté ajoute qu'aiant fait ſur cela les informations néceſſaires, elle eſt forcée de

rompre le ſilence, pour *interpeller & admoneſter* (le Grand Inquiſiteur) « qu'il ait à chercher les moïens d'éteindre un feu qui eſt ſur le point de cauſer un vaſte incendie. » Le Pape prétend enſuite que quand les Ouvrages du Cardinal Noris auroient quelques taches de *Baïaniſme* & de *Janſéniſme*, comme ſe l'eſt imaginé *mal à propos* (dit le Saint Pere) l'Auteur de la Bibliothéque Janſenienne, » une ſage & prudente œconomie exi- » geoit qu'on s'abſtint de les proſcrire, tant » à cauſe des grands applaudiſſemens qu'ils » ont reçus, que parce qu'il étoit aiſé de » prévoir les grands maux dont cette con- » damnation ſeroit la ſource. » En cet endroit le Pape dit que le Cardinal Noris » l'a » emporté ſur tous les Savans de ſon ſiécle ; » & qu'il n'a été élevé au Cardinalat qu'à » cauſe de ſon mérite diſtingué dans la Lit- » térature ſacrée & prophane. » Le Pape dans la ſuite de ſa Lettre entre dans un long détail pour montrer au Grand Inquiſiteur d'Eſpagne à qui il écrit, que l'accuſation de Baïaniſme & de Janſeniſme contre le Cardinal Noris n'eſt pas nouvelle ; qu'il en a été pleinement & ſolemnellement juſtifié ; qu'il n'étoit pas permis d'y revenir, ni encore moins de mettre les Ouvrages de ce Cardinal au nombre des Livres prohibés : que les plaintes de l'Ordre des Auguſtins, & *autres qui penſent de même*, ſont très-juſtes ; & que ſa Sainteté ne ſouffrira pas l'injure faite contre toute attente, à la mémoire d'un homme qui le méritoit ſi peu. » Nous y ſommes obligés, dit le Saint Pere, non-ſeulement par reconnoiſſance des marques de bienveillance que nous avons reçues du Cardinal Noris dans

notre jeuneſſe, mais parce que nous devons marcher en cela ſur les traces de nos prédéceſſeurs. » En conſéquence, après quelques complimens que Sa Saintété fait au Grand-Inquiſiteur, elle exige qu'il travaille efficacement à remédier au mal dont Elle ſe plaint.

XVI.

XVI. Dom Gerberon Bénédictin.

Gabriel Gerberon né à Saint-Calais dans le Diocèſe du Mans le 12 Août 1628, fit profeſſion à l'âge de vingt ans dans la Congrégation de Saint Maur, où il ſe diſtingua par ſa ſcience & par ſa régularité. Après y avoir enſeigné la Théologie pendant quelques années avec beaucoup de ſuccès, il publia en 1669 l'Apologie de Rupert, Abbé de Tui, Auteur du XI. & du XII. ſiécle, au ſujet de l'Euchariſtie ; les Actes de Marius Mercator avec des notes en 1673, & une nouvelle édition de tous les Ouvrages de ſaint Anſelme en 1675. Comme il ſe trouva enſuite engagé dans les diſputes ſur les matiéres de la Grace, & qu'il s'expliquoit en toutes occaſions avec beaucoup de zéle & de force, on inſpira à Louis XIV. de fâcheuſes impreſſions contre lui, & ce Prince donna ordre qu'on l'arrêtât au mois de Janvier 1682 dans l'Abbaïe de Corbie où il étoit Souprieur. Mais aïant été averti à propos, il s'échappa & ſe retira en Hollande, Il offrit ſes ſervices au ſaint Evêque de Caſtorie, qui l'admit volontiers parmi ſes Coopérateurs. Il compoſa en Hollande un ſort grand nombre d'Ouvrages ſur diverſes matiéres, mais principalement ſur les vérités de la Grace. Etant venu depuis en Flandres, il y fut arrêté en 1703, le même jour que le Pere

Queſnel, par ordre de M. de Precipiane Archevêque de Malines, qui le condamna après lui avoir fait ſubir un interrogatoire. Aiant appellé au Pape de la Sentence rendue contre lui, il fut transféré par ordre du Roi Louis XIV. dans la Citadelle d'Amiens, où il obtint la permiſſion de dire la Meſſe, & où il compoſa deux Vies de Jeſus-Chriſt, l'une abrégée & l'autre plus étendue. Après la mort de M. Feydeau de Brou Evêque d'Amiens, qui avoit eu beaucoup d'attention & de charité pour lui, il y eut un ordre du Roi de le conduire au Château de Vincennes, où il eſt demeuré enfermé juſqu'en l'année 1710. Le Roi l'aiant alors remis entre les mains de ſes Supérieurs, il fut envoié dans l'Abbaïe de Saint-Denys en France. Il y vécut près d'un an au milieu de ſes Freres qu'il édifia par ſa piété & par ſon zéle pour la ſaine doctrine. Il y mourut enfin le 29 Mars 1711 âgé de près de quatre-vingt-trois ans, ſans qu'un âge ſi avancé, ni les fatigues & les traverſes de ſa vie lui euſſent affoibli en aucune maniére l'eſprit, ou diminué rien de ſa vivacité naturelle. Dans le tems qu'il étoit Priſonnier à Vincennes, on lui avoit fait ſigner pluſieurs articles qui avoient rapport aux Livres qu'il avoit publiés, & le fameux Formulaire d'Alexandre VII. Quand il fut en liberté, il écrivit au Pape Clément XI. une Lettre où il déclare qu'il ne ſouſcrit au Formulaire que conformément à la paix de Clément IX. & aux principes ſur leſquels cette paix fut conclue. Il déclaroit dans la même Lettre que ſa conſcience ne lui permettoit pas de reconnoître qu'il eût enſeigné aucune erreur dans

aucun de ſes Ouvrages. Il mourut peu de tems après cette rétractation & la confirma au lit de la mort.

Dom Gerberon a fait beaucoup d'autres Ouvrages que ceux dont nous avons parlé plus haut. Nous ne donnerons la liſte que des principaux. 1. *Le Miroir de la Piété Chrêtienne* ſous le nom du *Sieur Flore de Sainte-Foi, où l'on conſidére avec des réflexions morales l'enchaînement des vérités Catholiques de la Prédeſtination de la Grace.* 2. *Le Miroir ſans tache, où l'on voit que les vérités que Flore enſeigne dans le Miroir de la piété ſont très-pures*, par l'Abbé Valentin à Paris 1680. 3. *Le véritable Pénitent*, ou *Apologie de la Pénitence.* L'Auteur y réfute pluſieurs propoſitions du Catéchiſme du P. Hazard Jéſuite, ſans le nommer. 4. *Manifeſte* à M. de Segnelai Miniſtre d'Etat, pour lui rendre compte de ſa retraite & de ſa doctrine. 5. *La Vérité Catholique victorieuſe.* C'eſt une Apologie des vérités de la prédeſtination & de la Grace efficace. 6. *Défenſe de l'Egliſe qui contient le juſte diſcernement de la Créance Catholique touchant la Prédeſtination & la Grace.* 7. Nouvelle Edition des Œuvres de Baïus, avec un Recueil de ce qui a été fait pour & contre ce Docteur. 8. *Hiſtoire générale du Janſéniſme* en trois volumes *in*-12. 9. *Traités hiſtoriques ſur la Grace.* 10. *Lettres de Janſénius, avec des remarques théologiques & hiſtoriques.* 11. *Deux Lettres à M. Boſſuet, Evêque de Meaux* avec les Traités de ſaint Auguſtin & de ſaint Bernard ſur la Grace & le libre arbitre, traduits en François. 12. *La Confiance Chrétienne au ſujet de la Prédeſtination.* 13. *Le Chrétien déſabuſé.* Ce

Traité eſt encore ſur la Grace. 14. *Deux Lettres à un Seigneur d'Angleterre touchant la Miſſion des Jéſuites.* 15. *Le premier Factum contre le P. Hazard Jéſuite en faveur des petits neveux de Janſenius.* Les trois autres paſſent pour être de M. Arnauld. 16. *La Regle des mœurs contre les fauſſes maximes de la morale corrompue.* C'eſt un Livre excellent, & qui ne ſçauroit être trop étudié.

On en donne une idée très-juſte dans un avertiſſement qui eſt à la tête. Il en eſt des mœurs, y eſt-il dit, comme de la foi. Et comme il eſt impoſſible de ne pas tomber dans l'erreur, lorſqu'on ne s'attache pas à la vraie régle de la créance, qui eſt la parole de Dieu ſelon le ſens qu'il en a donné à ſon Egliſe ; auſſi ne ſe peut-il pas faire que l'on ne ſe trompe, & qu'on ne prenne le mal pour le bien, ſi l'on ne ſuit pas la véritable régle des mœurs. On ne s'égare en matiére de Religion, que parce qu'on s'écarte de la régle de la foi, pour ſuivre ſes propres lumiéres & ſes ſentimens particuliers. Voilà la ſource de toutes les héréſies. Et on n'eſt ſeduit dans le diſcernement du bien & du mal, que parce qu'on s'éloigne de la vraie régle de la conduite, en prenant des routes égarées, dont on doit la découverte à la cupidité & à l'ignorance. C'eſt de là que ſont venues dans ces derniers tems un ſi grand nombre de maximes relâchées qui ſont contraires à celles de Jeſus-Chriſt ; qui renverſent ſon Evangile, & qui déshonorent ſon Egliſe. Ainſi comme pour bien juger de la vérité de nos myſtéres, il faut l'examiner ſur la régle de la croïance ; auſſi pour bien juger de la bonté ou de la corruption de nos actions, on les doit examiner ſur la régle des mœurs.

Il eſt donc de la derniere importance de rechercher & de connoître quelle eſt cette régle des mœurs, pour ne ſe laiſſer pas ſéduire, & ne prendre pas le mal pour le bien: comme il eſt d'une extrême conſéquence de ſavoir quelle eſt la vraie régle de la foi, pour ne ſe tromper pas dans la créance des myſtéres. C'eſt ce qui a obligé le Pere Gerberon, de faire voir quelle eſt la régle ſur laquelle tous les hommes doivent former leur conduite, pour ne pas ſe tromper dans le diſcernement du bien & du mal, en montrant que tout ce qui n'eſt pas conforme à cette régle, ne ſauroit être que déréglé & vicieux, quelque apparence de bonté qu'il puiſſe avoir d'ailleurs. Il fait donc voir que la Vérité eſt la ſeule régle des mœurs, parce que dans les actions humaines, ce qui n'eſt pas un véritable bien, eſt néceſſairement un mal, quelque vrai-ſemblance & apparence de bien que lui puiſſent donner les ſentimens des hommes ou la coutume. Il montre que la Loi de Dieu dont cette vérité eſt inſéparable, eſt la régle invariable de la conduite des hommes; & que quelque ſens qu'on lui donne, leurs actions ſont vicieuſes ſi elles ne lui ſont pas conformes dans ſon véritable ſens, & ſelon ce qu'elle eſt dans elle-même, comme leurs actions ſont néceſſairement droites ſi elles lui ſont conformes.

Enſuite il fait voir clairement par une conſéquence néceſſaire, que ni la raiſon, ni la conſcience, ni les Loix même, ſoit civiles ou eccléſiaſtiques, l'exemple & les ſentimens des Docteurs ou des Directeurs, quelque probables qu'ils paroiſſent, ne ſont une régle de mœurs, qu'autant qu'elles ſont en

effet, & non ſelon l'opinion des hommes, conformes à la Loi de Dieu & à cette vérité éternelle, ſelon laquelle le mal eſt un mal & le bien un bien : ce qui renverſe de fond en comble la doctrine de la probabilité & toutes les maximes relâchées que quelques nouveaux Caſuiſtes ſe ſont efforcés d'établir ſur cette doctrine. Car la probabilité n'étant qu'une vrai-ſemblance, elle peut bien faire que ce qu'on fait en la ſuivant ait l'apparence du bien ; mais elle ne ſauroit faire que ce ſoit un bien en effet, ſi ce n'eſt qu'en effet cette action ſe trouve conforme à la Vérité & à la Loi de Dieu. Il eſt vrai qu'il y a pluſieurs Auteurs qui ont écrit contre la doctrine de la probabilité, & qui en ont découvert les pernicieuſes conſéquences, en faiſant voir que ſi la probabilité eſt une régle ſûre, comme le veulent ces Caſuiſtes, preſque tous les crimes ſont permis, & on peut violer ſans pécher & en ſûreté de conſcience preſque toutes les Loix divines & humaines. Mais outre qu'on ne ſauroit trop faire connoître l'illuſion de ces maximes qui renverſent toute la morale, on peut dire que nul ne l'a fait d'une maniére plus claire & plus ſolide que le Pere Gerberon dans ſon Livre de la *Régle des Mœurs*.

XVII.

XVII. Pluſieurs ſavans Bénédictins de la Congrégation de Saint Maur.

François Delfau nâquit à Montet en Auvergne en 1637. Il fit profeſſion de la Regle de ſaint Benoît dans l'Abbaïe de ſaint Alire de Clermont à l'âge de dix-neuf ans, & vécut toujours avec beaucoup de régularité. Il eſt devenu célébre par la pénétration & la viva-

cité de ſon génie, par la multiplicité de ſes connoiſſances & par ſes Ouvrages, & entre autres par l'édition des Ouvrages de ſaint Auguſtin à laquelle il a eu tant de part. Voici ce qui donna occaſion de l'entreprendre. M. Arnauld Docteur de Sorbonne aïant reparu publiquement après la paix de l'Egliſe en 1668, & étant allé dans la Bibliothéque de Saint Germain des-Prés pour y conſulter un manuſcrit de quelques Ouvrages de ſaint Auguſtin, loua beaucoup les ſoins que les Docteurs de Louvain avoient apportés pour revoir les Ouvrages de ce Pere; mais en même-tems il avoua que leur édition étoit encore imparfaite, & même remplie de fautes, & il excita les Bénédictins à en entreprendre une nouvelle. D. Tixier goûta cette propoſition: elle plut auſſi à D. Claude Martin ſi célébre par ſa grande piété, & dont nous parlerons plus bas; celui-ci en parla à D. Bernard Audebert alors Général, & à D. Brachet un des Aſſiſtans. On tint une aſſemblée ſur ce ſujet, & il y fut conclu que l'on entreprendroit cette Edition. On en chargea D. Delfau qui dès 1670 fit imprimer un avis pour faire connoître ſon deſſein, & inviter les gens de Lettres à l'aider de leurs lumiéres & de leurs manuſcrits. Le Général envoia un pareil avis en forme de Lettre circulaire datée du 17 Octobre 1670, dans toutes les Maiſons de l'Ordre, afin que chacun contribuât à cette entrepriſe qui devoit être ſi utile à l'Egliſe. D. Delfau s'y appliqua de ſon côté avec toute l'ardeur dont il étoit capable. Il publia le *Proſpectus* en 1671, & il étoit déja avancé dans ſon travail lorſqu'on vit paroître le Livre intitulé: *l'Abbé Com-*

mendataire, dans lequel on attaque vivement les Bénéfices tenus en Commende, & où l'on ne s'éleve pas avec moins de force contre les abus que les Moines font quelquefois de leurs revenus. On attribua cet Ouvrage à D. Delfau, & en conſéquence il fut relégué à Saint Mahé en Baſſe-Bretagne. Ce Livre de l'Abbé Commendataire eſt diviſé en deux parties. On croit que Dom Delfau n'eſt Auteur que de la premiere, & que Dom Gerberon a fait la ſeconde, que pluſieurs néanmoins attribuent à M. Guy Drapier, Curé de Saint Sauveur de Beauvais. Nous avons encore de D. Delfau une Diſſertation Latine ſur l'Auteur du Livre de l'Imitation, qui a été imprimée trois fois ; une Apologie de M. le Cardinal de Furſtemberg, injuſtement arrêté à Cologne par les troupes de l'Empereur ; & l'épitaphe de Caſimir Roi de Pologne, qui après avoir abdiqué cette Couronne ſe retira en France, & fut Abbé de Saint Germain des Prés. Cette épitaphe qui eſt un éloge hiſtorique de ce Prince, eſt une des plus belles piéces que l'on ait faites en ce genre. Dom Delfau étant à Landevenec, & aiant voulu aller à Breſt pour y prêcher le Panégyrique de ſainte Thereſe, le vaiſſeau qui le paſſoit fit naufrage le 13 Octobre 1675 ; D. Delfau y périt : il n'étoit âgé que de trente-neuf ans. Ce qu'il y eut de plus fâcheux dans la querelle qu'excita le Livre de l'Abbé Commendataire, c'eſt qu'elle fut cauſe que D. Delfau ne put continuer à travailler à la nouvelle Edition de ſaint Auguſtin. D. Vincent Marſolles ; alors Général de la Congrégation, ne voulut point qu'une œuvre qui devoit être ſi aventageuſe à l'Egliſe, fût abandonnée.

Il avoit été nommé Général en 1672 après la mort de Dom Bernard Audebert. Il remplit cette place pendant neuf ans de ſuite. Exact obſervateur de la Régle, on ne pouvoit l'obliger de s'en relâcher malgré la foibleſſe de ſa ſanté & l'application continuelle qu'il donnoit à ſes devoirs & aux béſoins de ſes Freres. Il refuſa même pluſieurs fois juſqu'aux adouciſſemens les plus néceſſaires dans des maladies dangereuſes. Il eut beaucoup de zéle pour le rétabliſſement des études parmi les Bénédictins, & ce fut lui qui engagea Dom Blampin à travailler après la mort de Dom Delfau à la nouvelle Edition des Œuvres de ſaint Auguſtin. Il forma le même deſſein pour les Editions de ſaint Ambroiſe, de ſaint Jérôme; & de pluſieurs autres Peres de l'Egliſe, & il n'omit rien de tout ce qui pouvoit favoriſer l'exécution de ces entrepriſes qui ont été ſi utiles à l'Egliſe, & dont le fruit ſubſiſtera toujours. Dom Marſolles mourut dans l'Abbaïe de Saint Germain des Prés le 5 Septembre 1681, âgé de ſoixante-cinq ans, dont il en avoit paſſé environ trente-neuf dans la Congrégation de Saint Maur. Il étoit de Doué en Anjou.

Dom Thomas Blampin, qui, comme nous venons de dire, fut chargé de continuer le travail de D. Delfau ſur les Ouvrages de S. Auguſtin, étoit né à Noyon en 1640. Après avoir enſeigné la Philoſophie & la Théologie dans ſa Congrégation, ſes Supérieurs aiant trouvé en lui toutes les qualités requiſes pour exécuter cette grande entrepriſe, il fut chargé de cet immenſe & pénible travail. Il revit & corrigea les Ouvrages de ce Pere ſur un très-grand nombre d'excellens

manuſcrits que les Bénédictins avoient fait venir de différentes Provinces de l'Europe. Dom Blampin a ſçu joindre à la pénétration d'eſprit, un jugement exquis, à l'application au travail beaucoup d'aſſiduité ; & l'on trouve dans toutes ſes préfaces & ſes notes ce caractére de modeſtie qui lui étoit naturel. Aiant achevé cet Ouvrage qui immortaliſera ſa mémoire, il demanda à ſes Supérieurs un lieu de retraite pour ne plus s'occuper qu'aux exercices de piété ; mais il ne le put obtenir, & fut contraint d'accepter le Prieuré de St. Nicaiſe de Reims, puis celui de Saint Remi de la même Ville : & celui de Saint Ouen de Rouen. En 1708 il fut nommé Viſiteur de la Province de Bourgogne. Il mourut dans l'exercice de cette Charge à Saint Benoît ſur Loire, en ſa ſoixante-dixiéme année. Il s'étoit épuiſé par ſes grandes auſtérités.

Il eſt juſte de faire connoître ici un autre ſaint Religieux Bénédictin de la même Congrégation, qui a montré tant de zéle pour cette importante entrepriſe de la nouvelle édition des Œuvres de S. Auguſtin. Nous parlons de D. Claude Martin dont le ſavant Pere Martenne a donné la vie au public en 1697. Il étoit né à Tours en 1619 d'une mere ſainte, qui obtint par ſes priéres & par ſes ſoins la ſanctification de ſon fils. Il quitta le monde avant que de l'avoir aimé, & ſe conſacra à Dieu dans la Congrégation de ſaint Maur le 3 Février 1642, pour s'éloigner de toutes les occaſions qui pourroient lui en faire naître l'amour. Son mérite le fit élever à la ſupériorité du Monaſtére des Blancs-Manteaux à Paris dès l'an 1654. Il a été Supérieur en différentes Maiſons pendant tren-

te-huit ans, & Aſſiſtant ſous pluſieurs Généraux pendant ſeize ans. En 1690 il fut nommé Prieur de l'Abbaïe de Marmoutiers-les-Tours où il mourut en odeur de ſainteté le 9 Août 1696, âgé de plus de ſoixante-dix-ſept ans. C'étoit un homme humble, plein de mépris pour lui-même, très-zélé pour le bien du prochain & pour celui de l'Egliſe en général, qu'il a édifiée par ſes rares vertus & par ſa piété ſolide & conſtante. Comme il ne ſortoit de ſa retraite que pour ſes devoirs, il a ſçu ſe ménager du tems pour compoſer pluſieurs Ouvrages qui ſont autant de monumens de ſa piété. 1. Des *Méditations Chrétiennes* dédiées à la Reine, 2 volume *in*-4'. Le Pere Dom Pierre-François Metzer Bénédictin d'Allemagne, & Docteur en Théologie dans l'Univerſité de Saltſbourg, les a traduites en Latin, & les a fait imprimer à Saltsbourg en 1695. 2. *La Pratique de la Régle de Saint Benoît*, dont il s'eſt fait ſix éditions. Ce Livre a été auſſi traduit en Latin & imprimé à Bruxelles & à Douai. 3. *Conduite pour la retraite du mois qui ſe pratique dans la Congrégation de Saint Maur.* 4. *Méditations pour la Fête & l'Octave de Ste. Urſule*, avec une diſſertation ſur le martyre de cette Sainte & de ſes Compagnes. Il y a peu de critique dans cette diſſertation. 5. Méditations pour la Fête & l'Octave de ſaint Norbert. 6. Oraiſon funébre de M. de Pompone de Bellievre, premier Préſident du Parlement de Paris, prononcée dans l'Egliſe de Saint Germain des Prés le 14 d'Avril 1657. 7. La Vie & les Lettres de ſa mere, morte premiere Supérieure des Urſulines de Quebec en Canada, où elle finit ſes jours en odeur

de ſainteté en 1672, après avoir quitté généreuſement ſon païs dans le deſſein de contribuer en quelque choſe à la converſion de ces Peuples. Dom Martin a donné auſſi au public deux Retraites de cette ſainte Femme avec une courte explication du Cantique des Cantiques. La préface, dans laquelle on explique les différentes ſortes d'Oraiſons, eſt du Pere Martin. En 1684 il publia encore un Catéchiſme que ſa mere avoit fait pour inſtruire les Penſionnaires & les Novices. Il l'a intitulé, *l'Ecole Sainte*, & y a fait une préface. On lui attribue des avis trés-importans pour les Religieuſes, & après ſa mort Dom Martenne a publié des *Maximes ſpirituelles* que Dom Martin avoit compoſées.

XVIII.

XVIII. Havermans de l'Ordre de Prémontré.

Macaire Havermans, Chanoine Regulier de l'Ordre de Prémontré, étoit né en Flandre. Il avoit un génie vif & pénétrant, mais une ſanté extrêmement délicate qu'il acheva de ruiner par ſon application continuelle à l'étude. Il entra dans l'Ordre de Prémontré à l'âge de vingt & un an. Il ſe donna tout entier à l'étude de la Théologie, & lut les Peres, & principalement ſaint Auguſtin avec une très-grande application. A peine fut-il entré dans le Sacerdoce, qu'on l'obligea d'enſeigner la Théologie aux autres, & il la profeſſa avec éclat. Il s'oppoſa autant qu'il put aux maximes corrompues des Caſuiſtes de ſon tems, & il les combattit ſans relâche dans ſes Théſes & dans ſes Livres. Le principal de ſes Ouvrages eſt ſon *Tyrocinium Theologiæ moralis* qui fut imprimé à Anvers

en 1675 en deux volumes *in*-8'. Les Jéſuites aiant attaqué ſon Ouvrage dans des Théſes publiques, il en fit la défenſe qui fut imprimée à Egmond en 1676. Il mourut quatre ans après, âgé ſeulement de trente-ſix ans, à Anvers le 26 Février 1680 dans l'Abbaïe de Saint Michel. Sa doctrine fut approuvée du Pape Innocent XI, dont Havermans reçut des Lettres quelques heures avant ſa mort. Ce témoignage le remplit de joie, non parce qu'il recevoit des louanges, mais parce qu'il n'avoit rien à ſe reprocher dans la défenſe qu'il avoit priſe de la vérité & de la morale évangélique, principalement de la néceſſité d'aimer Dieu en tout tems, contre ceux qui avoient enſeigné une doctrine contraire. Ce Théologien avoit une éminente piété : outre ſon *Tyrocinium morale*, il a donné encore une Diſſertation où il examine quel amour eſt néceſſaire & ſuffiſant pour la juſtification dans le Sacrement de pénitence.

XIX.

XIX. M. de Voiſin.

Joſeph de Voiſin nâquit à Bordeaux d'une des premieres familles de la Ville. Il fut Conſeiller au Parlement ; mais les occupations de cette Charge l'empêchant de ſatisfaire ſon ardeur pour l'étude, il la quitta, entra dans l'état Eccléſiaſtique, fut élevé au Sacerdoce & au Doctorat. Armand de Bourbon, Prince de Conti, l'engagea à demeurer auprès de lui, & le fit ſon Prédicateur & ſon Aumônier. M. de Voiſin accepta cet honneur, & fut très-utile au Prince qui le lui faiſoit. Il mourut en 1685. Il étoit très-verſé dans les Langues Hébraïque, Grecque & Latine, &

dans la lecture des Rabins, & il a rendu de grands ſervices à l'Egliſe par ſon zéle & par ſes Ouvrages, comme il l'a édifiée par ſa piété. C'eſt le témoignage que lui rendent le P. Morin de l'Oratoire dans ſes *Exercitationes Biblicæ*; Abraham Echellenſis dans ſon Hiſtoire des Arabes à la fin de ſa Chronique orientale; Hilarion de Coſte, dans la vie du P. Merſenne Minime; M. Colomiés dans ſa *Gallia Orientalis*, & pluſieurs autres. M. de Voiſin méritoit en effet tous ces éloges, & ſes Ouvrages montrent en particulier l'étendue de ſon érudition & le bon uſage qu'il en a fait. Dès 1635 il donna une Verſion Latine de la diſpute de Rabbi Iſraël, fils de Moïſe, ſur l'ame, avec un Commentaire auſſi Latin ſur cette diſpute. Cet Ouvrage fut imprimé à Paris. En 1647 il donna ſa Théologie des Juifs en Latin: en 1650 un Traité Latin de la Loi divine ſelon l'état de tous les tems, depuis Adam juſqu'à Jeſus-Chriſt. Il traite dans cet Ouvrage, de la Loi écrite, de la diviſion de la Loi, des Verſions de l'Ecriture, de l'intégrité du texte hébraïque, &c. En 1655 il publia un Traité Latin du Jubilé ſelon les Juifs; en 1659 un Commentaire Latin ſur le premier Chapitre de l'Evangile de ſaint Matthieu: ce Commentaire imprimé en deux Volumes *in*-8°. eſt tiré des Ouvrages de ſaint Auguſtin. Dès 1651 il donna de ſavantes notes ſur le *Pugio fidei* de Raymond Martin. O a auſſi de M. de Voiſin un petit Traité Latin ſur le Myſtére de la Sainte Trinité. Tout le monde ſait qu'il eut part au Traité de M. le Prince de Conti contre la Comédie & les Spectacles, & que ce fut lui qui le fit imprimer par ordre de

ce Prince. Quelques mois avant la mort du même Prince, M. Hedelin, Abbé d'Aubignac, aiant attaqué l'Ouvrage de ce Prince dans ſa Diſſertation ſur la condamnation des Theâtres, M. de Voiſin ſe crut obligé de défendre l'Ouvrage de ſon Protecteur, & c'eſt ce qu'il fit par ſon Livre intitulé : *Défenſe du Traité de M. le Prince de Conti touchant la Comédie & les Spectacles : ou la réfutation d'un Livre intitulé Diſſertation ſur la condamnation des Théâtres, à Paris chez J. B. Coignard* 1671. Cette Défenſe eſt dédiée à M. le Prince de Conti le fils, & après l'Epître dédicatoire, il a mis un Abrégé très-édifiant de la vie du Prince de Conti le Pere. Cette Défenſe eſt un Ouvrage où l'on trouve beaucoup d'érudition ſur les jeux & les ſpectacles des Païens. On y voit une longue tradition des Conciles & des ſaints Peres contre la Comédie juſqu'au dix-ſeptiéme ſiécle. M. de Voiſin fit paroître cet Ouvrage après avoir publié ſa Traduction Françoiſe du Miſſel Romain qu'il avoit fait imprimer avec un grand nombre d'obſervations en 1660 à Paris en pluſieurs volumes *in*-12. avec l'approbation de pluſieurs Evêques & Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris & de Toulouſe.

La même année, l'Aſſemblée du Clergé qui ſe tenoit alors à Paris, & qui étoit, comme nous l'avons vu ailleurs, dominée par le Cardinal Mazarin & les Jéſuites, condamna cette Traduction, & exhorta les Evêques à la condamner dans leurs Diocèſes, quoique les Grands-Vicaires de Paris l'euſſent permiſe & autoriſée. Nous avons vu dans l'Article XXIII. quels moiens le Cardinal *P.* 282.

Mazarin mit en uſage pour faire condamner à Rome cette Traduction. Il fut aiſé à ce Miniſtre de faire ſupprimer le Livre par un Arrêt du Conſeil. Les Grands-Vicaires s'en tinrent offenſés, & publierent une Ordonnance où ils prouvoient que tout ce procédé de l'Aſſemblée du Clergé étoit une entrepriſe ſur la Juriſdiction de l'Archevêque de Paris dont ils tenoient la place. L'Aſſemblée s'en plaignit au Conſeil, qui enjoignit aux Grands-Vicaires de révoquer leur Ordonnance, qui avoit été publiée dans toutes les Paroiſſes. M. de Voiſin fit pluſieurs Ecrits dans le cours de cette affaire pour la défenſe de ſa Traduction, & en général de la Traduction des Offices de l'Egliſe.

X X.

XX. Le P. Contenſon Dominicain.

Vincent Contenſon né dans le Diocéſe de Condom vers 1640, entra dans l'Ordre de ſaint Dominique à l'âge de dix-ſept ans, & mourut à Creil, dans le Diocéſe de Beauvais où il prêchoit, le 27 Décembre 1674, âgé ſeulement de 34 ans. C'étoit un excellent Théologien, & un Prédicateur plein de zéle & d'onction. Il a fait un ouvrage très-ſolide intitulé, *Theologia mentis & cordis*, où il a joint le dogme à la morale, & a traité les vérités de la Grace non d'une maniére ſéche & purement ſpéculative, mais dans le goût de ſaint Auguſtin, en les rendant intéreſſantes aux Fidéles, & en montrant combien elles influent dans la piété & dans la morale. Auſſi-tôt après ſa mort, cette excellente Théologie fut imprimée à Lyon en neuf volumes *in*-12. & on en a fait depuis une édi-

tion en deux volumes *in-folio.* Le P. Vincent Baron, l'un des trois Théologiens nommés par le Général des Dominicains pour l'examiner, parle ainſi de cet Ouvrage dans l'approbation qu'il y donna : » L'Auteur me paroît, dit-il, avoir parfaitement rempli ſon deſſein & le titre de *Theologie de l'eſprit & du cœur*, puiſque ſans parler des autres perfections de ſon Ouvrage, on y trouve par-tout une rare érudition, jointe à une égale piété. Je ne doute pas que les véritables Savans qui le liront ſans prévention, n'en portent tous le même jugement, & qu'ils n'en parlent même d'une maniére encore plus avantageuſe. On verra d'abord, qu'en fidéle Diſciple de ſaint Thomas, dont il rend exactement le ſens & les paroles, Contenſon n'avance jamais rien que de conforme à l'analogie de la foi & aux régles des mœurs. On peut auſſi eſpérer que ſon travail fera heureuſement ceſſer les plaintes qu'on a coutume de faire, moins ſans doute contre la Théologie, que contre les Théologiens & leur méthode ordinaire : car il eſt vrai que ce qui détourne bien des gens de l'étude d'une ſcience d'ailleurs ſi ſainte & ſi néceſſaire, c'eſt la maniére dont elle eſt traitée par la plupart. Le Lecteur craint d'être ou accablé par la multitude, ou embarraſſé par l'obſcurité de tant de queſtions ſubtiles qui font perdre toujours beaucoup de tems, & qui nous expoſent à perdre même le goût de la piété. Cette Théologie de l'eſprit & du cœur n'a aucun de ces inconvéniens, l'Auteur aiant trouvé le ſecret d'inſtruire & de toucher en même tems, d'unir une agréable variété avec une grande abondance, & de

corriger la trop grande ſubtilité des Scholaſtiques par un choix exquis de tout ce que les Peres ont écrit de plus beau & de plus ſolide.»

XXI.

XXI. Le P. Veron & MM. de Valembourg Controverſiſtes.

François Veron étoit de Paris, & il entra dans la Société des Jéſuites, qu'il quitta enſuite. Il fut depuis Curé de Charenton, & mourut en 1649. Nous avons parlé ailleurs de ſes préventions contre les prétendus Janſeniſtes. Il étoit habile Controverſiſte & avoit un zéle ardent pour la converſion des Calviniſtes. Il eut pluſieurs conférences avec quelques-uns de leurs principaux Miniſtres. Il en eut une entre autres avec le célébre Bochart en préſence de quelques perſonnes de conſidération, & les actes en ont été publiés. Il a fait auſſi pluſieurs courſes dans les Provinces pour tâcher de ramener quelques-uns des hérétiques. Il a réfuté le *Jubilé des Egliſes reformées*, donné par Charles Drelincourt, & fait pluſieurs autres Ouvrages, entre autres une Méthode de Controverſes & une Régle de Foi que le Clergé de France a adoptées, & qui ſont en effet très-eſtimées. La plupart de ſes Ouvrages ont été publiés en deux volumes *in-folio*.

Le plus célébre de tous eſt ſa *Régle de la Foi Catholique*, qui a été traduite & adoptée par MM. de Valembourg. Le P. Veron y établit d'abord quel eſt l'objet de notre Foi, quel eſt celui de l'autorité infaillible de l'Egliſe, de ſa tradition, de ſes jugemens dogmatiques. La régle qu'il poſe par rapport aux articles qui ſont de Foi Catholique, c'eſt qu'un article de ce genre doit avoir deux conditions, la premiere que ce

ſoit un dogme révélé ; la ſeconde qu'il ſoit propoſé à tous par l'Egliſe Catholique, comme devant être cru de Foi divine. *Illud omne & ſolum*, dit-il, *eſt de fide Catholicâ, quod eſt revelatum in verbo Dei, & propoſitum omnibus ab Eccleſiâ Catholicâ, fide divinâ credendum.* La premiere condition d'un objet de Foi & d'un jugement dogmatique qui oblige les Fidéles à le croire, eſt donc que ce ſoit une vérité révélée, qui concerne la foi & les mœurs. C'eſt la régle établie par tous les Conciles, les Peres & les Théologiens. *Conſentiunt*, dit le Pere Veron, *omnes Synodi, Patres, Theologi in hâc regulâ ſtatuendâ.* Il poſe auſſi comme un principe dont tous les Catholiques conviennent, *conveniunt omnes Catholici*, que *l'objet* d'une déciſion infaillible doit être *de nature à être défini comme de foi ; & que le ſouverain Pontife, même à la tête d'un Concile Général peut ſe tromper dans les diſputes de fait*, Loin d'admettre une prétendue foi eccléſiaſtique par rapport aux faits non révélés, les Controverſiſtes, auſſi-bien que les autres Théologiens, ont conclu de ce que l'Egliſe n'eſt infaillible que ſur les points de la révélation, qu'on peut en toute ſûreté, penſer ſur le fait d'Honorius autrement que le Concile n'en a jugé.

Le ſeconde condition néceſſaire pour qu'un article ſoit *de Foi Catholique, eſt qu'il ſoit propoſé à tous par l'Egliſe Catholique, comme devant être cru de Foi divine.* C'eſt ce que nous avons vu plus haut. Cette *propoſition ſe fait*, ajoute le Pere Veron, *par les Paſteurs établis par Jeſus-Chriſt, & aſſemblés dans un Concile Général, ou par le ſenti-*

ment manifeſte & évident de tous les Fidéles. Parmi les articles de la Foi Catholique, il en eſt certains ſur leſquels l'Egliſe a prononcé un jugement ſolemnel. Tels ſont ceux qui ſont devenus l'objet des controverſes; & ce jugement dogmatique, cette déciſion ou définition de foi, eſt une propoſition du dogme révélé. Mais il en eſt d'autres ſur leſquels il n'eſt point intervenu de jugement formel, par exemple, l'éternité de Dieu, ſon immutabilité, &c. Comme auſſi il y a eu des tems dans leſquels l'Egliſe n'avoit point encore prononcé ces décrets que la naiſſance des héréſies l'a obligé de porter. Elle n'a point ceſſé neanmoins de propoſer ces dogmes à la croyance des Fidéles par la profeſſion ouverte qu'elle en a faite, en s'expliquant par le ſentiment de tous les Paſteurs & de tous les Fidéles, & en parlant, pour ainſi dire, par les faits mêmes. *Hæc Regula*, dit toujours le Pere Veron, *complectitur & Eccleſiam docentem in Concilio Catholico, hoc eſt univerſali, expreſsè aliquid definientem aut enunciantem, vel ex ſenſu omnium tum Paſtorum tum Fidelium velut practicè eloquentem.*

De quelque maniére que l'Egliſe parle, elle ne fait pas de nouveaux dogmes. Dépoſitaire des vérités révélées, elle enſeigne ce qu'elle a appris; elle propoſe, elle fait connoître les vérités révélées; & lorſqu'elle prononce une déciſion, c'eſt qu'après un mûr examen, après avoir fait le diſcernement de la vraie Doctrine d'avec la fauſſe, elle forme un Décret autentique, dans lequel elle déclare d'une part le dogme qu'elle a reçu de Jeſus-Chriſt, & qui eſt contenu dans

dans l'Ecriture ou dans la Tradition ; & de l'autre, elle ordonne aux Fidéles de les croire avec une ferme foi & une humble docilité. Il eſt donc de l'eſſence d'une déciſion de foi, & d'un jugement dogmatique, d'expoſer aux Fidéles les dogmes révélés qu'ils doivent croire, il s'agit de la cenſure d'une doctrine & d'un jugement de condamnation. Il faut même que la doctrine révélée, ou celle qui lui eſt contraire, ſoit propoſée d'une maniére ſi nette, que les Fidéles, ſelon leur beſoin, puiſſent s'aſſurer des vérités révélées dont la connoiſſance leur eſt néceſſaire, & les diſcerner d'avec les erreurs qu'ils doivent rejetter. Telle eſt la nature des jugemens dogmatiques ; telles ſont leurs conditions ; telle eſt leur fin. Elle eſt montrée par l'analiſe même de la foi, qui nous fait voir que l'autorité viſible a été établie pour inſtruire les Fidéles des dogmes révélés. Les Paſteurs qui prononcent ces déciſions, ſont tout à la fois & témoins & juges. Ils ſont témoins, parce qu'ils déclarent les vérités qu'ils ont appriſes : ils ſont juges, parce que ſur une matiére controverſée ils définiſſent quelle eſt la doctrine révélée oppoſée à la nouveauté ; & qu'en vertu de l'autorité des clefs qu'ils ont reçue de Jeſus-Chriſt, ils obligent les Fidéles à croire ce point de doctrine & à rejetter le contraire. Ces deux qualités ſont également atteſtées par l'Ecriture, qui tantôt leur donne le titre de *Témoins*, & tantôt reconnoît en eux celui de *Juges*.

Lors donc que le Corps des Paſteurs propoſe un dogme de foi, il rend témoignage aux vérités qu'il a reçues de Jeſus-Chriſt ; & lorſqu'il oblige tous les Fidéles à croire

un dogme révélé, il fait uſage d'une autorité qu'il a auſſi reçue de Jeſus-Chriſt. Car tel eſt l'ordre admirable par lequel Dieu ſe communique à nous, & éleve notre foi juſqu'à lui, en nous découvrant l'œconomie de ſes myſtéres. L'Egliſe ne nous enſeigne que ce qu'elle tient des Apôtres, & les Apôtres ne lui ont enſeigné que ce qu'ils ont appris de Jeſus-Chriſt. L'Humanité ſainte de Jeſus-Chriſt n'a appris aux Apôtres que ce qu'elle a reçu du Verbe éternel auquel elle eſt unie hypoſtatiquement; & le Fils n'eſt qu'un ſeul Dieu avec ſon Pere; enſorte que ces vérités céleſtes auſquelles nous devons l'hommage de notre foi, nous viennent de Dieu par Jeſus-Chriſt, mais par le Chriſt entier; c'eſt-à-dire, qu'elles nous ſont révélées par l'Humanité de Jeſus-Chriſt, qui eſt éclairée & dirigée par le Verbe, & que la révélation eſt manifeſtée par le Corps miſtique de Jeſus-Chriſt, qui eſt aſſiſté & enſeigné par Jeſus-Chriſt même le Chef inviſible. Ainſi l'Egliſe eſt la chaire de vérité, la chaire de Dieu même; elle parle aux hommes au nom de Dieu par l'autorité & avec l'aſſiſtance de Dieu, & dans la vue enfin de ſoumettre tout eſprit à Dieu. Mais ſi l'on doit reſpecter la voix de Dieu lorſqu'il nous fait entendre ſa parole par l'organe de l'Egliſe qui en eſt l'interpréte, combien ne doit-on pas craindre de ſe méprendre ſur la voix de l'Egliſe; de donner pour un de ſes décrets ſur le dogme, ce qui n'en eſt pas un en effet, & de faire parler Dieu même quand il n'a pas parlé? L'hommage de notre foi eſt dû à la vérité ſouveraine; il entre dans le culte que nous rendons à Dieu; & peut-on croire

que ce ſoit une choſe indifférente à ſes yeux de ſe méprendre en matiére ſi importante? Il eſt donc d'une extrême conſéquence de ne point nous donner pour régle de foi ce qui n'en a pas les caractéres. Pour éviter une illuſion ſi dangereuſe, on ne doit jamais perdre de vue la nature & les qualités d'une régle de foi Catholique. Cette régle doit nous preſcrire le genre de croïance qu'on eſt obligé d'avoir; nous propoſer l'objet de cette croïance d'une maniére aſſez diſtincte, pour qu'on ſoit en état de le diſcerner d'avec ce qui eſt erreur ou opinion, & nous donner enfin la plus parfaite certitude. Ainſi une déciſion qu'on veut faire recevoir comme jugement dogmatique, doit être uniforme dans le genre de croïance, diſtincte dans ſon objet, pleinement conſtante & autentique dans ſon autorité. Telles ſont les conditions eſſentielles d'une régle de foi, ſelon les principes de tous les Controverſiſtes. Il nous a paru important d'inſiſter ſur ce point déciſif, en expoſant les maximes qu'un Auteur tel que le Pere Veron a établies dans un Ouvrage adopté par MM. de Valembourg & par tout le Clergé de France.

MM. de Valembourg étoient de Roterdam. L'un s'appelloit Pierre & l'autre Adrien. Ces deux freres qui furent toujours ſi étroitement unis, vinrent en France étudier le Droit civil & canonique, & y prendre des dégrés. De retour en Hollande, ils s'appliquerent avec beaucoup d'ardeur à la Théologie, & y firent de grands progrès. Le triſte état où ils voioient leur pays, les porta à s'attacher particuliérement aux matiéres controverſées entre les Catholiques & les Pro- *Necrol. Belgic.*

teſtans. La force & la clarté avec laquelle ils réfutérent les erreurs de ces Hérétiques, les fit bientôt connoître fort avantageuſement. Leur zéle fut utile à un grand nombre de nos freres errans, qui profitant des lumiéres de ces ſavans Controverſiſtes rentrerent dans le ſein de l'Egliſe. Afin que leurs Ecrits euſſent plus de poids, & que leurs travaux fuſſent encore plus utiles, ces deux illuſtres freres furent honorés du caractére Epiſcopal : Pierre fut ſacré Evêque de Myſie, d'abord ſuffragant de Mayence, & enſuite de Cologne, & Adrien eut le titre d'Evêque d'Andrinople, ſuffragant de Cologne. Nous avons deux gros volumes *in-folio* de leurs Ouvrages qui ſont univerſellement eſtimés, & où l'on trouve des principes ſolides, une morale pure, une doctrine excellente. On ne connoît guéres de Controverſiſtes plus exacts & plus judicieux. Ils fonderent à Cologne ſix bourſes en faveur des jeunes Hollandois qu'on jugeroit capables de faire des études ſolides, & ils conſacrerent à cette bonne œuvre tout le bien qu'ils avoient. Pierre mourut le 21 Décembre 1675, & voulut être enterré ſans aucune pompe funébre chez les Prêtres de l'Oratoire de Cologne, qui deſſervent l'Egliſe Paroiſſiale de ſaint Jean l'Evangéliſte. Adrien ne mourut que le 11 Septembre 1699.

XXII.

XXII. Samuel Bochart.

Samuel Bochart, Miniſtre de la Religion prétendue Réformée à Caën, étoit de Rouen où il étoit né en 1599. On aſſure que dès ſon enfance, il étoit ſi habile dans la Langue

Hébraïque, qu'il entendoit non-ſeulement le texte des Prophétes, mais encore les Commentaires des Rabbins. Il apprit enſuite les Langues Orientales, & fit de grands progrès dans l'étude de l'Hiſtoire & de la Philoſophie. Aiant été fait Miniſtre de Caën, il diſputa publiquement contre le P. Veron, comme nous l'avons dit. En 1646 il publia ſon *Phaleg* & ſon *Cainan*, qui ſont les deux parties de ſa Géographie ſacrée, & en 1663 on imprima à Londres ſon *Hierozoicon*, ou Hiſtoire des animaux dont il eſt parlé dans l'Ecriture. Ces deux Ouvrages, remplis d'une érudition preſque incroiable, ont acquis à Samuel Bochart une très-grande réputation. La Reine de Suéde l'engagea en 1652 à faire un voyage à Stokolm, où elle lui donna des marques publiques de l'eſtime qu'elle avoit pour ſon érudition. A ſon retour en France, il continua ſes exercices ordinaires, & fut de l'Académie de Caën qui étoit compoſée de Savans. Il mourut ſubitement, en diſputant contre le célébre M. Huet en 1667. Outre ſa Géographie ſacrée & ſon Hiſtoire des animaux, il avoit encore compoſé un Traité des minéraux, plantes & pierreries, dont il eſt parlé dans la Bible; un autre du Paradis Terreſtre; des Commentaires ſur la Geneſes, & un volume de diſſertations. On n'a de ces derniers Ouvrages que quelques fragmens qui ont été joints à l'édition de ſa Géographie ſacrée faite à Leyde en 1692.

XXIII.

XXIII. Conférences.

Pendant que la plupart des Auteurs dont nous avons parlé, publioient des Ouvrages

Eccléſiaſtiques de M. Duguet.

utiles, M. Duguet, quoiqu'encore aſſez jeune, faiſoit dans Paris) en 1678) de ſavantes Conférences dans leſquelles étoient approfondis & éclaircis pluſieurs points très-importans de l'Antiquité Eccléſiaſtique. C'étoit comme un nouvel aſtre qui commençoit à paroître dans l'Egliſe, & qui devoit ſurtout dans le dix-huitiéme ſiécle y répandre une très-abondante lumiére. Ces Conférences ont été données au public il y a douze ans, & l'on y voit avec étonnement des preuves de la vaſte érudition d'un Auteur qui étoit encore ſi peu avancé en âge. Le Recueil qu'on a donné de ces Conférences en deux volumes *in*-4. contient ſoixante-ſept diſſertations ſur les Auteurs, les Conciles & la diſcipline des premiers ſiécles de l'Egliſe. S'il ſe trouve des gens qui ſoient choqués de ce qu'on leur remet devant les yeux une diſcipline ſi ſévére, & que l'Egliſe a eu de bonnes raiſons de changer, M. Duguet leur dit lui-même à la fin de ſa trente-huitiéme diſſertation, que ſi nous ſommes les vrais Diſciples des Peres & des Docteurs de l'Egliſe, nous devons reſpecter leurs ſentimens & admirer leur conduite; qu'il eſt juſte que nous honorions au moins ce que tant de grands hommes ont fait & ont dit, ſi nous ne ſommes plus aſſez forts pour les ſuivre & les imiter; que l'Egliſe toujours infaillible ne regarde point aujourd'hui comme des excès, ce qu'elle a autrefois regardé comme des vérités; que c'eſt nous qui avons changé, & que c'eſt pour nous que l'Egliſe a changé, non de ſentiment, mais de conduite; qu'il ne faut pas que ſa condeſcendance nous la faſſe méconnoître, & que rien au contraire ne nous doit donner tant d'amour

pour elle, que de voir d'où elle eſt deſcendue pour nous ; qu'enfin il convient que nous portions la confuſion d'être devenus ſi malades, que nous n'avons pas été capables de ſupporter de plus ſalutaires remédes, & que nous ne puiſſions être guéris que par l'affoibliſſement & le relâchement d'un régime plus proportionné à la grandeur de nos maux : *Non eſt hoc noſtrorum gloria meritorum*, dit S. Auguſtin, *ſed medicina morborum.*

XXIV.

XXIV. Renouvellement des Etudes Eccléſiaſtiques. Langue Grecque.

Tant de Savans Auteurs dont nous avons parlé dans cet Article, ceux dont nous avons fait connoître les Ouvrages dans les volumes X & XI, & ceux enfin dont nous parlerons dans le volume ſuivant, font aſſez voir combien le renouvellement des études fut ſenſible & frappant dans le cours du dix-ſeptiéme ſiécle. On trouve à la tête du trente-troiſiéme volume de la continuation de M. Fleuri un Diſcours ſolide ſur ce renouvellement. Nous en rapporterons ici quelques endroits qui nous paroiſſent importans. L'Auteur après avoir parlé de l'étude de la langue Latine, inſiſte ſur celle de la Langue Grecque, ſi néceſſaire, dit-il, pour rendre véritablement ſervice à l'Egliſe. On ſçait dans quelle confuſion l'ignorance de cette Langue a jetté les plus grands hommes de l'Egliſe Latine pendant huit ou neuf cens ans. On fut très-long-temps ſans en appercevoir le remede, ou du moins ſans en faire uſage. Il ſembloit qu'on eût horreur de l'étude du Grec : cependant la moitié des Conciles Généraux ſont écrits en cette Langue, & les Peres

de l'Egliſe Grecque qui ſont en fort grand nombre, ne méritent pas moins d'être lus que les Latins. Ils ſont comme ceux-ci, partie de la Tradition ; ils ſont comme eux dépoſitaires de la Doctrine de l'Egliſe. Comment entendre parfaitement leurs Ecrits, ſi l'on ignore leur Langue ? Les traductions ſont preſque toujours défectueuſes. Les meilleures mêmes ne rendent ſouvent que très-foiblement les expreſſions des Originaux. S'il arrive des conteſtations ſur le vrai ſens d'un paſſage (& combien n'en eſt-il pas arrivé ?) ce n'eſt pas ſur la traduction que l'on diſpute, mais ſur le texte même. Ce n'eſt pas la traduction qui ſert de fondement à la déciſion, c'eſt le texte original. Combien celui qui ſait le Grec a-t-il donc d'avantage ſur celui qui l'ignore ! Enfin les Livres du Nouveau Teſtament ſont écrits en Grec ; & quand la vénération que l'on doit avoir pour ces ſaints Oracles, n'eût pas été un motif aſſez puiſſant pour porter à étudier la Langue dans laquelle l'Eſprit ſaint les a dictés, la néceſſité de les bien entendre devoit y engager. L'invaſion de la Grece par les Turcs ayant forcé les Savans de ce païs-là à chercher une retraite dans les Royaumes voiſins du nôtre, on vit bien-tôt l'étude de la Langue Grecque ſe répandre dans preſque toute l'Europe. Par ce moien l'Antiquité tant profane qu'eccléſiaſtique, ne fut plus un païs inconnu. On fut en état de confondre ceux qui s'autoriſoient des noms les plus reſpectables, pour donner du corps à leurs chimères, ou pour appuier leurs erreurs. Le Catholique forcé de combattre contre l'Hérétique, lui enleva les armes dont il ſe ſer-

voit contre l'Egliſe, & le terraſſa avec les mêmes autorités qu'il prétendoit faire valoir contre nos dogmes.

XXV. Langue Hébraïque.

Un Eccléſiaſtique, & tout autre ſavant, qui veut approfondir l'Ecriture, ne ſauroit négliger l'étude de la Langue Hébraïque; & l'on en ſentit la néceſſité, dès qu'on eut repris le goût des Lettres. C'eſt en effet la Langue originale des Livres Saints; & l'on peut dire que lus dans leur ſource ils paroiſſent encore plus dignes de l'Eſprit ſaint qui les a dictés. Leur nobleſſe & leur ſimplicité connues de plus près, les font révérer davantage; & ſans rien perdre du reſpect qui eſt dû à la Verſion Latine, on ſent que la connoiſſance du texte original eſt encore plus utile à l'Egliſe pour appuier ſa foi, & fermer la bouche à l'Hérétique. Les Proteſtans voudroient bien ſe faire paſſer pour avoir été les reſtaurateurs de la Langue Hébraïque en Europe; mais ils faut qu'ils reconnoiſſent qu'à cet égard, s'ils ſavent quelque choſe, ils en ſont redevables aux Catholiques qui ont été leurs maîtres. C'eſt ce que nous avons eu occaſion de remarquer dans l'Hiſtoire du ſeiziéme ſiécle.

XXVI. Langues vulgaires. Traductions.

Mais le progrès des ſciences eût été moins conſidérable & moins rapide, ſi en ſe contentant d'étudier les Langues Savantes, on eût négligé d'apprendre celles qui ſont en uſage chez les peuples voiſins. Auſſi les Langues vulgaires ont-elles été encore plus communément étudiées depuis le renouvellement des Lettres que les Langues Savantes, par ceux ſur-tout qui étoient chargés de l'inſtruction des fidéles. On s'eſt même appliqué à les perfectionner (les Langues vul-

gaires) & à s'exprimer d'une maniere propre à ſe faire écouter, en rendant, comme dit ſaint Auguſtin, les choſes faciles à comprendre, agréables à entendre & capables de toucher. C'eſt ce qu'on ne ſauroit faire qu'en parlant bien & en bons termes; & c'eſt une des raiſons pour leſquelles on s'eſt tant appliqué à polir même les Langues vivantes & à les perfectionner. On a ſenti que la Religion y gagneroit conſidérablement, ſi l'on pouvoit l'expliquer aux ſimples d'une maniere proportionnée à leur ſimplicité, & leur mettre entre les mains des Livres écrits en leur Langue, & où la netteté & l'agrément du diſcours diminuaſſent la contention que les matiéres pouvoient demander.

On a en même-temps compris combien il étoit important de donner aux fidéles d'excellentes traductions. Tant que le bon goût ſubſiſtera, on eſtimera celle que M. de Saci a donnée de la Bible. Elle eſt noble, claire, fidéle, & mérite bien d'être entre les mains des Fidéles. On n'eſtimera pas moins les traductions en François d'un ſi grand nombre d'Ouvrages des Peres de l'Egliſe, tant Grecs que Latins, qui ont couté tant de veilles & de ſoins aux Solitaires de Port-Royal & à leurs amis. C'eſt un tréſor non-ſeulement pour le ſimple fidéle, mais même pour la plûpart des Paſteurs, qui n'aiant pas le loiſir de recourir aux ſources, profitent de ces traductions, où l'on trouve la fidélité jointe à l'élégance & à la politeſſe du ſtile.

XXVII. Etude de

La connoiſſance des Langues a facilité celle de l'Ecriture Sainte. Il n'y en a point

qui ait été tant recommandée dès les premiers ſiécles, non ſeulement aux Eccléſiaſtiques, mais auſſi aux ſimples fidéles. La raiſon en eſt naturelle. L'Ecriture eſt le premier fondement de notre foi; c'eſt la lumiere qui éclaire tous ceux qui ne veulent point marcher dans les ténébres, c'eſt la conſolation du Paſteur & du peuple. Néanmoins avant le renouvellement des études, on s'en occupoit peu même dans les Ecoles de Théologie, & l'on ſe contentoit ſouvent des extraits que l'on en trouvoit dans quelque Théologien peu ſolide, qu'on mettoit entre les mains de ceux qui vouloient s'appliquer aux Sciences Eccléſiaſtiques. De-là l'ignorance qui régnoit dans le Clergé, le peu de défenſeurs que l'Egliſe y trouvoit pour ſoutenir ſes dogmes contre les héréſies, les raiſons pitoiables que l'on emploioit contre ceux qui les attaquoient; de-là tant d'argumens frivoles que l'on alléguoit ſérieuſement pour défendre la cauſe de l'Egliſe qui s'en trouvoit déshonorée, & les triomphes que les adverſaires remportoient quelquefois dans des combats, où la foibleſſe de ceux avec qui ils diſputoient, faiſoit tout leur avantage. De-là enfin tant de faux préjugés qui regnoient, tant de maximes relâchées que l'ignorance autoriſoit.

l'Ecriture. Commentaires.

L'étude de l'Ecriture Sainte fit enfin ſortir de cette léthargie qui eût cauſé la perte de l'Egliſe, ſi l'Egliſe eût pû périr. Lue dans ſa ſource, on ne tarda pas à appercevoir cette foule d'erreurs & de fauſſes opinions qui avoient inondé l'Egliſe entiere, & qui, comme une ivraie dangereuſe, avoit preſque étouffé la bonne ſemence. De toutes les

parties de l'Europe on vit s'élever un grand nombre d'habiles gens qui en firent l'objet continuel de leur étude. Celle des Langues fut d'une utilité infinie pour en expliquer le texte, en développer les ſens, aller au-devant des chicanes que l'on pouvoit faire ſur la lettre, répondre à toutes les difficultés que l'on pouvoit former contre les paſſages obſcurs, démêler les équivoques que les contrariétés apparentes pouvoient faire naître. De-là tant de Commentaires ſur toute la Bible ou ſur quelqu'une de ſes parties, tant de diſſertations particulieres ſur l'autorité de l'Ecriture pour la déciſion des points de foi. Il eſt vrai qu'un grand nombre de ces Commentaires n'eſt bon qu'à conſulter dans le beſoin, que leurs Auteurs ſe ſont ſouvent jettés dans des queſtions étrangeres, de pure curioſité, & de ſimple grammaire, ou dans des points de Chronologie & d'Hiſtoire, qui ne ſervent point à établir le dogme & à régler les mœurs ; ce qui eſt cependant l'unique but de l'Ecriture, & ce qui doit être celui de tous ceux qui veulent l'étudier utilement pour l'Egliſe & pour eux-mêmes. Mais parmi la multitude des Commentaires, il s'en trouve de très-ſolides qui ſont aſſez connus & dont on peut tirer de très-grands avantages.

XXVIII. Etude des Peres. Editions nouvelles de leurs Ouvrages.

Les mêmes raiſons qui engagerent à s'appliquer ſérieuſement à l'étude des Livres Saints, porterent auſſi à rechercher les Ecrits des Peres de l'Egliſe, pour les étudier dans leurs textes originaux. Formant la chaîne de la Tradition dont on ne peut s'écarter ſans s'égarer, rien n'étoit plus néceſſaire que d'examiner ce qu'ils avoient enſeigné & de

s'inſtruire à leur Ecole. L'oppoſition que les Proteſtans ont pour la Tradition, eſt une preuve qu'ils n'y trouvent que la condamnation de leurs erreurs & de leur ſchiſme. La maniere la plus ſolide de diſputer contre eux n'eſt pas d'emploier les ſubtilités de la Dialectique, ni les raiſonnemens abſtraits de la Métaphiſique, mais de leur démontrer la perpétuité de la Foi de toutes les Egliſes du monde Chrétien, depuis les Apôtres juſqu'à nous, ſur le point qui eſt en conteſtation. C'eſt ce qu'ont fait dans le dix-ſeptiéme ſiécle MM. de Valembourg & tant d'autres qui ont entrepris de venger l'Egliſe en particulier contre les calomnies des Proteſtans. C'eſt celle qu'ont ſuivie MM. Arnaul & Nicole dans ce grand Ouvrage où ils ont démontré ſans réplique, que ce que l'Egliſe enſeigne aujourd'hui ſur la préſence réelle de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, elle l'a toujours cru conſtamment, & enſeigné avec unanimité. Ces ſavans Controverſiſtes avoient fait une lecture profonde & aſſidue des Peres de l'Egliſe; c'étoient dans ces ſources pures qu'ils avoient puiſé les lumiéres que l'on voit briller dans leurs Ecrits, mais que les préjugés de l'éducation & de l'engagement ont obſcurci dans quelques-uns, comme dans Bellarmin, qui ſur pluſieurs points a beaucoup trop donné aux prétentions de la Cour de Rome & à l'autorité des Papes. C'eſt à ce bon goût pour l'étude des Peres, que nous ſommes redevables de tant d'excellentes éditions de leurs Ouvrages, ſans parler de celles que nous ont donné tant de Savans dont nous parlons dans les divers articles des Auteurs Eccléſiaſtiques, qui eſt-ce

qui ignore les travaux des Bénédictins de la Congrégation de Saint Maur ſur cet objet ſi important ? La critique la plus exacte & la plus judicieuſe orne ces éditions ; des notes utiles, des diſſertations pleines d'érudition les enrichiſſent. En liſant les Ecrits des Peres dans ces éditions, ſans recourir à d'autres ſources, on apprend, non-ſeulement ce que ces ſaints dépoſitaires de la Doctrine ont tranſmis juſqu'à nous, mais auſſi ce qui les regarde perſonnellement, en quoi conſiſtoient les héréſies de leur tems, les Conciles qui les ont confondues, tout ce qui s'eſt paſſé pendant leur ſiécle de plus conſidérable dans l'Egliſe, les difficultés qui ſe rencontrent dans tel ou tel Ecrit, & les réponſes à ces difficultés. C'eſt de la même Ecole que l'on a reçu les Actes ſincéres des Martyrs, comme nous le verrons, tant d'Hiſtoriens purgés des fables, tant de monumens utiles qui n'avoient point encore paru & dont le texte confronté avec les meilleurs manuſcrits, nous a été donné dans ſa pureté.

XXIX. Recherches des anciens Monumens.

Un grand nombre de Savans ſe ſont appliqués à rechercher les anciens monumens de toute eſpéce. On a fait des voïages longs, pénibles & ſouvent dangereux, pour aller dans les païs les plus éloignés chercher des manuſcrits, déchiffrer des inſcriptions, acheter des médailles, lever des plans. On a parcouru toutes les Bibliothéques, fouillé dans mille recoins d'un grand nombre de Monaſteres, qui poſſedoient la plupart beaucoup de ces richeſſes littéraires ſans les connoître, & où, depuis l'ignorance qui s'y étoit introduite avec le relâchement, elles étoient négligées & trop ſouvent même en partie diſſi-

pées. On en a recueilli les précieux débris, & ſauvé pour toujours un très-grand nombre, ou en les donnant au public par l'impreſſion, ou en les dépoſant dans des Bibliothéques connues, où les Savans ont la liberté de les voir. On a vu plus d'une fois des Communautés réguliéres, d'où l'amour de l'étude avoit chaſſé l'ignorance & l'oiſiveté, faire entreprendre ces voyages à leurs dépens aux plus habiles de leurs membres, des particuliers même s'y engager à leurs frais, ſans autre but que de chercher la vérité, & de quoi l'appuier par de nouvelles preuves. Mais plus ſouvent encore ces voïages ont été entrepris à la ſollicitation des Rois & des Princes, qui ont fourni aux dépenſes qui étoient néceſſaires pour les faire plus commodément & en retirer plus de fruit. Outre les monumens ſans nombre que l'on en a rapportés, la Géographie s'eſt perfectionnée par ces voïages; l'Aſtronomie, la navigation & tous les Arts y ont trouvé de grands avantages. On en a retiré beaucoup de lumiéres ſur les mœurs, les coutumes, & la Religion des peuples que l'on a viſités; ſur la forme de leur gouvernement, ſur la ſageſſe ou la bizarrerie de leurs Loix; ſur les révolutions qui leur ont fait changer de face; ſur les cauſes & les progrès de ces révolutions: & toutes ces lumiéres ont ſervi à la vraie Religion, qui à cette occaſion s'eſt introduite ou affermie dans ces lieux. Elles ont donné lieu de conſulter les traditions de ces différens païs, d'examiner ſur quoi elles étoient fondées, & de remonter ainſi juſqu'à l'origine des peuples & à leurs différentes tranſmigrations; ce qui

n'a pas peu contribué à éclaircir pluſieurs endroits de l'Ecriture Sainte, qui ſeroient toujours demeurés obſcurs ſans ces connoiſſances, & à répandre un grand jour ſur l'Hiſtoire, tant eccléſiaſtique que profane, & même ſur toutes les Sciences.

XXX. Théologie Scholaſtique.

La Théologie gagna auſſi beaucoup à ce renouvellement des études & du bon goût. Elle commença à être cultivée par des gens habiles, qui s'appliquerent à des queſtions utiles de doctrine & de morale, & qui les traiterent d'une maniére claire, ſolide & débarraſſée des termes inutiles de la Philoſophie & des queſtions épineuſes d'une Métaphyſique trop ſubtile. L'étude de l'Antiquité eccléſiaſtique leur apprit à bannir de leurs Ecrits la barbarie & l'obſcurité qui régnoient avant eux dans les *ſommes* & dans les commentaires ordinaires des Théologiens. Sans s'arrêter aux queſtions purement ſcholaſtiques, ils traiterent diverſes matiéres de doctrine, de morale & de diſcipline, propres à éclairer l'eſprit, à affermir la foi, & à former les mœurs. On abandonna Platon & Ariſtote aux Philoſophes, & l'on n'eut recours à eux que dans des queſtions de pure Philoſophie, qui n'appartiennent point à la Science eccléſiaſtique. Mais dans la Théologie, qui eſt la Science des dogmes & la doctrine des mœurs, on n'eut égard qu'à ce que l'Eſprit ſaint même avoit dicté, & à ce que la tradition conſtante & ſuivie de l'Egliſe, qui eſt la colonne & la baſe de la vérité, nous avoit tranſmis de ſiécle en ſiécle. Telle eſt la méthode que les Théologiens même ſcholaſtiques ont ſuivie, du moins ceux d'entre eux dont le jugement étoit plus

ſain, qui avoient plus de goût, & à qui la lecture des ſaints Peres étoit plus familiere. Nous ne diſſimulerons pas que, même dans le dix-ſeptiéme ſiécle, il s'eſt encore trouvé beaucoup de Scholaſtiques dans les Ecrits deſquels on trouve une Théologie ſéche, plus ſubtile que ſolide; qui ont embrouillé les vérités qu'ils prétendoient éclaircir; qui ont accoutumé leurs Diſciples à pointiller ſur tout, à chicaner perpétuellement, à chercher à tout des raiſons bonnes ou mauvaiſes, à ſe contenter ſouvent du vrai-ſemblable, au lieu de tâcher d'arriver juſqu'à la vérité, dont la connoiſſance doit être l'unique but d'un Théologien, de tout Chrétien & même de tout homme raiſonnable; à faire naître bien des doutes ſans les réſoudre, à donner occaſion de mettre en problême des vérités conſtantes, & à éteindre peu à peu dans les ames l'eſprit de piété par la maniére dont ils expliquoient les vérités de la Religion. Mais on eſt aujourd'hui en état de renoncer à ces Théologies ſcholaſtiques défectueuſes par tant d'endroits, puiſque nous en avons qui ſont exemptes de tous ces défauts.

XXXI. Droit canonique.

Nos bons Théologiens n'ont eu garde de négliger la ſcience du Droit canonique, qui a toujours été ſi fort recommandée aux Eccléſiaſtiques après l'étude de l'Ecriture Sainte & des ſaints Peres. Il eſt vrai qu'ils ne comprennent pas dans le Droit canonique les préventions ultramontaines, les abus de la Juriſdiction, les déciſions qui n'ont pour fondement que l'intérêt particulier & le mauvais uſage de la puiſſance, & qu'ils ne les ont connus que pour les combattre. Mais c'eſt en cela même qu'ils ont été de meilleurs

Canoniſtes. Car pour l'étude du Droit canon en ſoi-même, qui n'eſt proprement que celle des Loix & de la diſcipline de l'Egliſe, ils l'ont approfondie plus qu'on n'a fait en aucun autre Royaume. Ils ont été perſuadés que les Canons conſidérés en eux-mêmes ne ſont autre choſe que les Loix de l'Egliſe, qui a Jeſus-Chriſt pour chef & pour époux. Conſidérés par rapport à leur matiére & à leur but, ou ils décident quelque controverſe touchant la foi, ou ils reſolvent des difficultés ſur la morale, & apprennent par cette réſolution comment il faut aimer Dieu & le prochain, & régler ſa conduite. Dans ces deux différens cas, on ſent quel eſt le prix des ſaints Canons. On doit auſſi beaucoup reſpecter ceux qui ont été faits pour contraindre par les peines ſpirituelles à régler la foi & les mœurs ſur la parole de Dieu & ſur les déciſions de l'Egliſe; & ce reſpect doit même s'étendre ſur les Canons qui ne touchent que la diſcipline, parce qu'il n'y en a point qui n'ait quelque liaiſon avec la foi & avec la morale. Ceux des Canons qui appartiennent à la foi, & qui renferment les premiers principes de la morale, ſubſiſtent & ſubſiſteront toujours, ce qu'ils contiennent étant invariable. A l'égard des Canons de pure diſcipline, les ſeuls qui ſoient ſujets au changement, il y en a encore beaucoup qui ſont en uſage ou en tout ou en partie. Un Théologien doit d'autant moins ignorer les uns & les autres, que l'étude du Droit Canon n'eſt preſque point différente de celle des Conciles, qui tiennent une place ſi conſidérable dans l'Hiſtoire de l'Egliſe & dans l'étude de la bonne Théologie. Voilà les motifs

qui ont engagé particuliérement les Théologiens François à s'appliquer à cette connoiſſance, non pour leur avancement particulier, comme il eſt ſi ordinaire parmi les Docteurs Italiens, mais pour leur inſtruction propre & l'utilité de l'Egliſe. Si cette étude a été négligée pendant pluſieurs ſiécles, on a enfin reconnu dans ces derniers tems la néceſſité de la reprendre avec une nouvelle ardeur.

Les Décrets de diſcipline que le Concile de Trente a faits, ont obligé d'étudier plus ſérieuſement l'Antiquité pour connoître s'ils y étoient conformes, & en quoi ils en étoient différens. Sans cette étude, comment eût-on pu diſcerner ceux des Décrets de ce Concile qui étoient contraires à nos libertés & aux maximes du Royaume ? Un homme qui ignore ce qu'il y a d'eſſentiel dans le Droit Canon, eſt en quelque ſorte étranger dans l'Egliſe même. Comment reſpectera-t-il des Loix, des uſages qu'il ne connoît pas ? Comment ſçaura-t-il ce que c'eſt qu'un Pape, un Evêque, un Prêtre, un Cardinal, les différences qui ſe trouvent entr'eux, l'étendue & les bornes de leur Juriſdiction, les autres dégrés qui compoſent le Clergé, leurs emplois, leurs droits, &c. Plus les abus de l'autorité Eccléſiaſtique ont été grands, plus cette ſcience eſt devenue néceſſaire. Nos Rois en particulier ſe ſont bien trouvés d'avoir eu dans leur Royaume des hommes qui ont donné à cette étude une application particuliére ; & ſurtout de ce que nos Parlemens l'ont cultivée, afin d'être en état de mieux défendre l'autorité roïale contre les entrepriſes de la Juriſdiction Eccléſiaſtique, qui n'a que trop ſouvent cherché à empiéter.

XXXIII. Hiſtoire Eccléſiaſtique.

Mais ſans l'étude de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, celle du Droit Canon ne ſera jamais que ſuperficielle. La premiere eſt même abſolument néceſſaire à la Théologie, & renferme de très-grands avantages. Pendant le le cours du dix-ſeptiéme ſiécle, la Chronologie & la Géograhie que l'on regarde avec raiſon comme les deux yeux de l'Hiſtoire, furent étudiées avec ſoin. Chacun connoît l'Ouvrage du P. Petau ſur la Chronologie, les Annales d'Uſſerius, & la Chronologie de M. Lancelot. On connoît auſſi les recherches de M. Sanſon ſur la Géographie, perfectionnées depuis par M. de Liſle & quelques autres : mais perſonne n'a atteint l'érudition que M. Bochart a fait paroître dans ſa Géographie ſacrée, dont nous avons eu occaſion de parler plus haut. L'étude de l'Hiſtoire devint ſi commune, que chaque nation, chaque Province, & preſque chaque Egliſe & chaque Monaſtere voulurent avoir leur Hiſtorien particulier : & de-là que d'Ecrits en ce genre n'a-t-on pas faits ? On formeroit aujourd'hui une Bibliothéque très-nombreuſe ſi l'on vouloit les recueillir tous, & la vie de pluſieurs hommes ne ſuffiroit pas pour les lire. Mais on peut les conſulter dans le beſoin, & c'eſt déja être riche, que de ſavoir qu'on ne manquera point quand on voudra puiſer, & que les ſources ſont toujours ouvertes. Il eſt vrai qu'il faut beaucoup de diſcernement pour lire la plupart de ces Hiſtoriens. Juſqu'aux Ouvrages ſi généralement eſtimés de Meſſieurs de Tillemont & Fleuri, nous n'avions point encore d'Hiſtoire ſuivie de l'Egliſe que l'on pût étudier ſans craindre de s'égarer. Il faut

beaucoup de diſcernement, de patience, d'attention, de travail bour bien écrire l'Hiſtoire, & tous les Auteurs n'ont pas ces qualités. Peut-être pourroit-on y parvenir, ſi chacun ne prenoit que la partie de l'Hiſtoire qui conviendroit mieux à ſon goût & au plan de ſes études. C'eſt par cette raiſon que les Hiſtoires particuliéres ſont ordinairement mieux travaillées que les Hiſtoires générales. L'eſprit de l'homme eſt trop borné pour atteindre tout également ; & ſes occupations ſont trop variées pour le lui faire eſpérer malgré ſon application. Il faut profiter du travail des uns & des autres quand il eſt bien fait, & qu'il nous vient d'Ouvriers habiles & judicieux.

XXXIII. Morale.

Dans les ſiécles ténébreux qui ont précédé le renouvellement des études, les vérités les plus importantes de la morale évangélique paroiſſoient ignorées ou obſcurcies & altérées par les interprétations que chacun y donnoit ſuivant ſes préventions & ſes cupidités. Comme on marchoit preſque ſans guides, ou que ceux qui entreprenoient de conduire les autres, n'avoient ſouvent ni régles ſûres, ni inſtructions ſolides, on s'égaroit avec eux. Les opinions humaines avoient pris la place des régles des mœurs ſi bien établies dans les Ecrits moraux des Peres de l'Egliſe ; qui n'avoient été en cela que les fidéles interprétes de l'Evangile qu'ils avoient grand ſoin d'expliquer à leurs peuples. L'étude de l'Ecriture & des Peres ouvrit les yeux ſur la fauſſeté des maximes que la plupart ſuivoient peut-être ſans ſcrupule, parce que la multitude paroiſſoit les autoriſer. On comprit enfin plus généralement que le culte

extérieur de la Religion, ne ſert de rien ſans le culte intérieur, qui conſiſte à adorer Dieu en eſprit & en vérité, à lui rapporter toutes ſes actions par amour, à ne les pas régler ſur le caprice, ou les inventions de l'amour propre; mais ſur ce que Jeſus-Chriſt, l'Auteur de notre Religion, avoit enſeigné, ſur ce que les Apôtres avoient prêché, ſur ce que leurs ſucceſſeurs avoient écrit, ſur ce que les Saints avoient pratiqué. La Théologie morale peu enſeignée auparavant dans les Ecoles, ou qui ne donnoit que des principes généraux, ſouvent équivoques, & ſujets à des interprétations arbitraires, devint plus commune, plus exacte, plus ſolide. On connut davantage combien il étoit important de ne pas ſe tromper dans une affaire auſſi ſérieuſe que celle du ſalut, & l'on craignit avec raiſon de n'être point excuſé au jugement de Dieu, en prétendant s'autoriſer de la doctrine commune de ſon ſiécle, ſi cette doctrine ne ſe trouvoit pas conforme à celle de Jeſus-Chriſt, qui n'eſt pas ſujet au changement, & qui ne peut diſpenſer de ſuivre dans un tems ce qui eſt néceſſaire dans tous. On commença à ſentir que les abus n'en étoient pas plus excuſables pour être plus communs, & que les Chrétiens étant les enfans de la vérité, ne pouvoient plaire à Dieu que par elle. A meſure que l'ignorance a été bannie, on a mieux compris toute la turpitude de cette nuée de Caſuiſtes relâchés qui avoient défiguré toute la morale.

XXXIV. Prédication Critique. Réformation

On a vu auſſi s'élever dans l'Egliſe un nombre d'excellens Prédicateurs, qui ont ſçu atteindre le but de la prédication, qui eſt de

perſuader l'eſprit en l'éclairant, & de toucher le cœur en l'échauffant. On ne ſauroit dire en quel état pitoyable étoit auparavant l'éloquence de la chaire. Elle s'eſt perfectionnée dans le dix-ſeptiéme ſiécle, & le Regne de Louis XIV a vu un grand nombre d'Orateurs Chrétiens, dont les diſcours entendus avec plaiſir & avec fruit, ſeront toujours goutés & lus avec utilité. La Critique, c'eſt-à-dire, l'art de diſcerner le vrai & de l'emploier à propos, qui a fait tant de progrès dans le dix-ſeptiéme ſiécle, a guidé ces Orateurs; & c'eſt à cet art joint à la connoiſſance de l'Ecriture & des Peres & aux bonnes études qu'ils avoient faites, qu'ils ont dû leur réputation, & que l'on doit attribuer la beauté & la ſolidité de leurs diſcours. des Breviaires.

Mais on a cultivé dans le même ſiécle une autre ſorte de Critique, qui a été d'une très-grande utilité pour le progrès & la perfection des Arts & des Sciences. Elle conſiſte à bien juger de certains faits, & ſurtout des Auteurs & de leurs Ecrits. Les ſiécles précédens avoient péché par un excès de crédulité, dont les impoſteurs avoient profité. De-là tant d'opinions nouvelles dans la Théologie dogmatique & morale, qui s'étoient ſi fort répandues dans les derniers tems. De-là tant de fables dans les Hiſtoires, que l'on a données ſans diſcernement & repétées ſans examen. Enfin l'étude de l'Antiquité à fait peu à peu revenir le bon goût: on a fait des examens ſérieux, des diſcuſſions profondes, des recherches étendues; on a découvert le vrai, & on l'a mis dans tout ſon jour. Pour ne ſe pas tromper dans ces examens, quel chemin n'a-t-il pas fallu faire? Par exemple,

pour connoître ſeulement l'âge d'un manuſcrit, & diſcerner une copie d'un original & la différence du tems de l'une & de l'autre, on a eu beſoin de ſavoir diſtinguer les caractéres d'écriture qui ont été en uſage dans chaque ſiécle, & pluſieurs autres choſes qui demandent une eſpéce d'érudition qu'on n'a pu acquérir ſans beaucoup de travail & de recherches. Enfin on a diſcerné les faux actes, les faux monumens, les fauſſes chartres, les fauſſes médailles d'avec les véritables; & la Théologie a beaucoup gagné à cette Critique.

Finiſſons par la réformation des Bréviaires, des Miſſels, & autres Livres d'Egliſe, que pluſieurs Evêques de France ont fait faire depuis un certain tems. Preſque tous étoient mal digérés, ſans goût, pleins de fauſſes Legendes, &c. On en a publié de nouveaux qui ſont exemts de ces défauts. Outre la récitation des Pſeaumes qui y eſt preſcrite aux Eccléſiaſtiques, on s'y nourrit de bonnes lectures, on y apprend le véritable eſprit de l'Egliſe, on y trouve de bons morceaux des Peres, les Canons des Conciles les plus inſtructifs, les Collectes les plus touchantes, les Hymnes les mieux compoſées, & ce qu'il y a de plus digne d'attention dans les uſages & les cérémonies de l'Egliſe. Que d'ouvrages excellens n'avons-nous pas ſur la Liturgie, qui ſont remplis d'un grand nombre de traits choiſis d'érudition eccléſiaſtique!

ARTICLE XXVIII.

ARTICLE XXVIII.

M. Boſſuet, Evêque de Meaux. Catalogue raiſonné de tous ſes Ouvrages.

I.

I. M. Boſſuet. Sa famille. Ses études juſqu'au Doctorat.

JAcques-Benigne Boſſuet a été dans le dix-ſeptiéme ſiécle, l'une des plus grandes lumieres de l'Egliſe, & l'un des plus zélés défenſeurs de la foi Catholique contre toutes les héréſies anciennes & nouvelles. Il nâquit à Dijon le 27 Septembre 1627. Sa famille y étoit établie dès le milieu du ſeiziéme ſiécle, dans les premieres charges du Parlement, où elle s'eſt maintenue de pere en fils juſqu'à Benigne Boſſuet, qui ne pouvant y entrer, parce que ſix de ſes plus proches parens y étoient Conſeillers, ſe tranſporta à Metz avec Antoine de Bretagne ſon oncle maternel, qui fut nommé Premier Préſident du Parlement que l'on y créa en 1633. Il y fut pourvu d'une charge de Conſeiller, & mourut Doyen de ce Parlement, laiſſant deux fils, Antoine Boſſuet, Maître des Requêtes & Intendant de Soiſſons, & Jacques-Benigne, qui eſt l'objet de cet Article. Celui-ci après avoir fait ſes premieres études dans ſa patrie, vint à Paris en 1642, pour les achever au Collége de Navarre. Il y fit bien-tôt admirer ſes rares ta-

lens dans tous les exercices publics, & reçut le bonnet de Docteur en 1652, étant déja regardé comme un des plus grands ornemens de l'Univerſité & de la Faculté de Théologie, où il a toujours fait paroître autant de ſageſſe que d'érudition, & autant de régularité dans ſa conduite que d'attachement à la ſaine doctrine.

II. Ses Prédications.

A peine fut-il Docteur, qu'il ſe retira à Metz où il étoit Chanoine, & où il fut depuis Grand-Archidiacre & Doyen. Pendant cette réſidence, il s'appliqua tout entier à l'étude de l'Ecriture-ſainte & des Peres, ſur-tout de ſaint Auguſtin, pour ſe préparer à annoncer la parole de Dieu, comme il fit depuis avec autant de zèle que de ſuccès. Ce fut à Metz qu'il commença à exercer ce ſaint miniſtere. Il y fut employé aux miſſions les plus importantes, & en particulier à l'inſtruction des Proteſtans, dont il commença de gagner la confiance par ſa modeſtie & par ſa douceur. Sa réputation devenant chaque jour plus éclatante, il fut appellé à Paris pour remplir les chaires les plus diſtinguées. Ses prédications lui attirerent pour auditeurs les plus ſavans hommes de ſon tems & les perſonnes les plus qualifiées de la Cour. La Reine-Mere, Anne d'Autriche, l'alloit entendre par-tout; & elle lui procura l'honneur, à trente-quatre ans, de prêcher devant le Roi l'Avent de 1661, & le Carême de 1662. Le Roi en fut ſi content, qu'il fit écrire au pere du jeune Prédicateur, pour le féliciter des rares talens de ſon fils. Dans ſon Carême de 1665, prêché à Saint Thomas du Louvre, les Reines

Anne & Marie-Thérese d'Autriche l'honoroient très-ſouvent de leur préſence, & le Roi le redemanda pour l'Avent de la même année & pour le Carême ſuivant de 1666. On parla beaucoup de ſon Avent de 1668, fait exprès pour confirmer le Maréchal de Turenne, qui venoit de ſe réunir à l'Egliſe Catholique.

III. Son Epiſcopat.

C'eſt ce qui lui mérita l'honneur d'être nommé pour prêcher encore devant le Roi l'Avent de 1669, après avoir été nommé à l'Evêché de Condom, le 13 Septembre précédent. Son ſacre ſe fit à Pontoiſe dans l'Aſſemblée générale du Clergé de France, le 21 Septembre 1670. Le lendemain il prêta le ſerment de fidélité comme Evêque, & le 23 en qualité de Précepteur de M. le Dauphin. Un an après, il donna ſa démiſſion pure & ſimple de l'Evêché de Condom, ne croyant pas le pouvoir retenir ſans y réſider. Mais le Roi le voyant libre, après l'avoir honoré de la charge de premier Aumônier de Madame la Dauphine en 1680, le nomma à l'Evêché de Meaux en 1681. Nous n'avons garde d'entreprendre de faire ici l'éloge d'un Prélat, qui, par la beauté de ſon génie, la vaſte étendue de ſes connoiſſances, la ſublimité de ſon éloquence, la profondeur de ſa doctrine, & ſon inviolable attachement à la vérité, eſt au-deſſus de toutes les louanges. L'idée que nous donnerons de ſes Ouvrages, ſuffira pour faire connoître quel rang doit occuper cet illuſtre Prélat parmi les Docteurs de l'Egliſe. Heureux ceux qui dans ces jours d'obſcurciſſement & de ténébres, vont chercher la lumiere dans les

admirables Ecrits de ce grand homme ! On y puiſe, comme dans une ſource pure, les eaux abondantes d'une ſalutaire doctrine.

I V. Sa conduite. Ses principales vertus.

M. Boſſuet ſavoit allier la qualité de Paſteur avec celle de Docteur de l'Egliſe ; & malgré la multiplicité de ſes occupations & de ſes travaux, il ne négligea jamais le troupeau confié à ſes ſoins. Nous ne pouvons entrer dans un détail qui nous méneroit trop loin ; nous nous bornerons à jetter ici quelques traits propres à faire le portrait de cet illuſtre Prélat. Son travail étoit ſi aſſidu & ſi opiniâtre, qu'il ne l'interrompoit pas même pour prendre ſes repas à des heures fixées. Quand la faim le preſſoit, & que le beſoin étoit trop ſenſible, alors il ſe faiſoit apporter de la nourriture, ſans, pour ainſi dire, ceſſer de travailler. Son application à des études ſi variées, ſi ſérieuſes, ſi profondes, ne le rendoit point d'un difficile accès. Ses audiences étoient toujours ouvertes, & un ſimple payſan pouvoit entrer à toute heure, ſans que le prélat ſe fît la moindre peine d'interrompre ſon travail, pour lui parler. Il prêchoit très-ſouvent dans ſa Cathédrale & dans les Paroiſſes ; ce qui lui coutoit peu, ayant dans un dégré éminent le talent de la parole. Il s'abaiſſoit même juſqu'à inſtruire les enfans & leur faire le Catéchiſme. Il entendoit les confeſſions, faiſoit exactement ſes viſites, & ne négligeoit aucune des fonctions du ſaint Miniſtere. Lorſqu'il étoit retenu à la Cour, il envoyoit ſouvent des Mandemens à ſon peuple, lui témoignoit ſon affection & ſa

tendresse, gémissoit de se voir éloigné de lui, & regardoit cet éloignement comme un exil. Il entroit dans le détail des affaires de son Diocèse, & en connoissoit les différens besoins.

Il menoit une vie très-dure, très-tendue, & à laquelle il auroit bien-tôt succombé, si Dieu ne lui eût donné un tempéramment très-fort. Il se promenoit très-rarement, même dans son jardin, comme on en peut juger par cette petite anecdote que le lecteur nous permettra de rapporter. Comme il y alloit un jour, il rencontra le Jardinier, à qui il demanda comment alloient les arbres fruitiers. Hé! Monseigneur, répondit le Jardinier, vous vous souciez bien de vos arbres. Si je plantois dans votre jardin des saint Augustin & des saint Chrysostôme, vous les viendriez voir; mais pour vos arbres, vous ne vous en mettez guéres en peine. Il aimoit à conférer avec les Ecclésiastiques sur les matieres de la Religion, & c'étoit toujours sur cet objet que tomboit la conversation. Son zéle ne se bornoit point aux Ecclésiastiques de son Diocèse : il étoit très-utile à tous ceux qui s'attachoient à lui, & qui desiroient d'être formés à l'Ecole d'un si grand Maître. Un de ses plus illustres disciples fut M. de Caylus, mort tout récemment Evêque d'Auxerre, dont la mémoire sera toujours infiniment précieuse à l'Eglise. M. de la Broue Evêque de Mirepoix, & M. de Langle Evêque de Boulogne, avoient aussi puisé le goût de la bonne Doctrine à l'école du grand Bossuet dont ils étoient disciples. L'union intime

que ces Prélats ſi célébres par leurs travaux pour la défenſe de la vérité, ont eue avec M. de Meaux, mérite ſans doute d'être remarquée avec ſoin.

On peut juger de l'exactitude de ſa morale par le trait que nous allons rapporter. M. Arnauld voulant reconcilier M. Deſpréaux avec M. Perrault, écrivit à celui-ci une longue Lettre au ſujet de la Satyre ſur les femmes par M. Deſpréaux, M. Arnaul chargea M. Dodart de la montrer à M. Boſſuet avant de la rendre, & de le prendre pour arbitre du différend qui étoit entre les amis de ce Docteur au ſujet de cette Lettre. M. de Meaux jugea que M. Arnauld n'étoit point aſſez ſévére. Il déclara nettement que la ſatyre étoit incompatible avec la Religion Chrétienne ; même la ſatyre conçue ſur l'idée qui réſulte de celle de M. Deſpréaux, & il n'héſita pas de dire, que la dixiéme étoit contraire aux bonnes mœurs, tendant à détourner du mariage, par la maniere dont on y parle de la corruption qui y régne.

V. Sa générosité. Ses dernieres actions. Sa mort.

On voyoit toujours M. Boſſuet pénétré de reſpect pour la Religion, & plein d'un ſaint zéle contre tout ce qui s'écartoit de la gravité & de la ſainteté du Chriſtianiſme. Il portoit à la Cour cette gravité épiſcopale, qui l'accompagnoit par-tout. Il eut même le courage de donner quelquefois à Louis XIV, des avis que perſonne n'auroit oſé lui donner. Il lui montra les régles qu'un Roi ſage doit obſerver par rapport aux impôts. Il lui écrivit & à Madame de Monteſpan, des Lettres très-fortes ſur un point encore plus délicat, & qui

devoit paroître plus sensible. Rien n'est plus glorieux pour Louis XIV ; que d'avoir toujours bien reçu des avis de ce genre. Mais en même-tems, il falloit que M. de Meaux qui étoit si connu à la Cour, s'y fût toujours conduit en véritable Evêque, pour avoir pû y acquérir une telle autorité. Il montra encore la générosité de ses sentimens, par cette réponse qu'il fit au Roi. Ce Prince qui heureusement favorisa le bon parti dans l'affaire du Quiétisme, dit un jour au Prélat : Qu'auriez-vous fait, si j'avois protégé M. de Cambrai ? « Sire, re» prit M. Bossuet, j'en aurois crié vingt » fois plus haut : quand on défend la véri» té, on est assuré d'avoir, tôt ou tard la » victoire. » Nous aurons occasion de faire connoître quelques autres traits de sa vie, en parlant de ses différens Ouvrages. L'explication du Pseaume XXI, fut le dernier qu'il composa. Il avoit été attaqué vers le milieu de 1703, d'une fiévre ardente, qui jointe aux douleurs de la pierre, le fit cruellement souffrir jusqu'à sa mort. Une maladie si aiguë, lui donnant quelque conformité avec l'Homme de douleurs, le vertueux Prélat porta toutes ses vues sur un Pseaume où la Passion, la Résurrection & la gloire du Sauveur paroissent si bien détaillées. Il mourut le 12 Avril 1704, à l'âge de soixante-seize ans, six mois & seize jours.

Le Catalogue que nous donnerons de ses Ouvrages, fera sans doute demander, comment un homme chargé, comme l'étoit M. Bossuet, d'emplois à la Cour, du soin d'un Diocèse, qu'il gouvernoit avec *Pref. des Œuv. post.*

une application infatigable & toujours ſuivie, de la direction particuliere d'un grand nombre de perſonnes de tout état & de tout ſexe, trouvoit pourtant aſſez de loiſir pour répondre aux conſultations qui lui venoient de toutes parts, comme à l'Oracle commun de l'Egliſe de France, & pour compoſer cette multitude d'Ouvrages, dont la collection forme déja vingt volumes *in*-4°. Ouvrages dont la plûpart demandoient non-ſeulement de l'eſprit & du génie, des idées nettes & préciſes, un choix sûr des meilleurs tours & des meilleures expreſſions, mais exigeoient encore une méditation profonde; des lectures immenſes, de longues & de pénibles diſcuſſions ſur des faits anciens & preſque oubliés, ſur de faits obſcurs, & même ſur la ſignification Grammaticale de pluſieurs mots Grecs & Latins. C'eſt que ce Prélat étoit un Savant univerſel, un génie vaſte, capable d'embraſſer tout à la fois des Ouvrages de différent genre, & pour leſquels il falloit une érudition infiniment variée: que ſon eſprit juſte & pénétrant lui faiſoit voir d'un coup d'œil ce que les autres n'apperçoivent qu'à force de réflexions & de travail: que doué d'une mémoire excellente, il apprenoit aiſément & n'oublioit rien: qu'avare de ſon tems juſqu'au ſcrupule, il ne ſe permettoit preſque jamais aucun des délaſſemens qui paroiſſent néceſſaires aux gens d'étude; mais, comme le diſoit un Auteur qui paroît l'avoir bien connu, » qu'il ſe délaſſoit d'un travail par un autre, & trouvoit le moyen de fournir à tout, non en précipitant les choſes, mais

en les traitant l'une après l'autre avec ordre & ſans confuſion. »

II.

VI. Ses Ouvrages. Ceux que contient le premier volume de la collection qui en a été faite. *Diſſertatio in Pſalmos. Pſalmi & Cantica & Libri Morales.*

Avert. qui eſt à la tête du I. vol.

En 1743, on a commencé à publier le recueil des Ouvrages de ce ſavant Prélat, tant ceux qui étoient déja imprimés, que ceux qui n'avoient point encore paru. Cette précieuſe collection contient douze volumes *in-quarto*. On s'y eſt attaché à ſuivre l'ordre des matieres, plutôt que celui des tems. On y trouve d'abord ce que M. Boſſuet a écrit en latin ſur les Livres ſacrés. Le premier volume renferme les Pſeaumes & les Livres de Salomon, accompagnés de notes ſavantes, qui, en facilitant au Lecteur l'intelligence de la lettre, lui découvrent en même-tems l'eſprit de l'Ecriture. Ces notes ſont le fruit des Conférences de M. de Meaux avec les plus habiles Théologiens de ſon tems, dans les heures de loiſir que lui laiſſoit l'éducation de M. le Dauphin. Occupé, comme il le devoit, à former ce jeune Prince ſelon le cœur de Dieu, il ne négligeoit pas le ſoin de ſon Egliſe; & nous voyons par la Lettre qu'il adreſſa à ſon Clergé, en publiant les Notes ſur les Pſeaumes, que c'étoit à l'utilité de ce troupeau chéri qu'il avoit conſacré les intervalles dans leſquels l'éducation de ſon auguſte Eléve n'exigeoit pas ſa préſence. Cet Ouvrage fut imprimé en 1691. On voit à la tête une excellente diſſertation, qui fait concevoir une haute idée de la ſcience & de la piété de ſon Auteur. Deux ans après, parurent les Notes ſur les

Livres de Salomon. Chacun de ces Livres eſt précédé d'une belle Préface.

A la fin de cet Ouvrage, M. Boſſuet fit imprimer un ſupplément à ſes notes ſur les Pſeaumes, ſous le titre de *Supplenda in Pſalmos*. L'Avertiſſement qui lui ſert de Préface, rend un fidele compte du motif qui engagea M. de Meaux à le compoſer. Il s'agiſſoit de détruire les impreſſions dangereuſes que pouvoient faire ſur les fidéles, des Ecrivains modernes, qui trop livrés à leur propre ſens, & dès-là peu capables de plier ſous le joug de la Tradition & de l'autorité, énervoient, anéantiſſoient même la plûpart des prophéties qui regardoient Jeſus-Chriſt. Tel étoit le fameux Grotius; & c'eſt auſſi principalement pour le réfuter, que M. de Meaux compoſa l'Ouvrage dont il s'agit. Ce ſavant parut, à la fin de ſa vie incliner pour les Sociniens dans le tems même qu'il venoit d'écrire contre eux. Ils furent redevables de la conquête de cet inconſtant Proſélite, à la ſubtilité d'une réponſe inſinuante que fit à ſon Ouvrage le fameux Crellius, le plus ſavant, le plus ſenſé, le plus modéré, & de-là le plus dangereux de tous les Sociniens. Les Ecrits de Grotius ſe reſſentirent bien-tôt de ſon intelligence avec Crellius, & l'on vit enfin éclore des propoſitions qui favoriſoient abſolument les Unitaires, ou du moins qui conduiſoient inſenſiblement à leur ſyſtême. Ce fut ainſi que dès le commencement de ſon Commentaire ſur le nouveau Teſtament, Grotius altéra ouvertement la force des prophéties par rapport à Jeſus-Chriſt; il avan-

ça même, que *les Apôtres n'ont point prétendu combattre les Juifs par ces Prophéties, comme par des témoignages qui prouvent que Jeſus-Chriſt eſt le Meſſie*; & il ajoûte peu après, que la plûpart, & preſque tous les paſſages qu'ils alléguent de l'Ancien Teſtment, ne ſont pas proprement allégués en preuve & par forme d'argumens, mais pour appuyer ce qui eſt déja cru. Le fameux Richard Simon, dans l'Hiſtoire critique qu'il entreprit de faire de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, releva à la vérité Grotius en quelques endroits; mais comme celui-ci en écrivant contre les Sociniens, s'étoit laiſſé entraîner inſenſiblement dans leur parti, M. Simon, en relevant les erreurs de Grotius, prit auſſi en divers endroits quelque teinture des ſentimens qu'il combattoit. De-là ces principes dangereux répandus dans ſon Ouvrage, qui attirerent bientôt à ſon Auteur les cenſures des Prélats les plus éclairés de l'Egliſe de France.

Le deſſein de M. de Meaux, dans ſon Supplément ſur les Pſeaumes, eſt de s'attacher uniquement à démontrer contre ces Novateurs, que les prophéties alléguées par les Apôtres, & particuliérement celles qui ſont tirées des Pſeaumes, ne ſont point des allégories: qu'elles ſont de vraies preuves, des convictions, des démonſtrations; & que quoiqu'on diſtingue ſouvent dans l'Ecriture ſainte le ſens littérale & le ſens prophétique; il y a cependant des endroits dont le ſens littéral ne peut être diſtingué du prophétique; c'eſt-à-dire, que le Pſeaume expliqué même à la lettre, ne peut

avoir trait à aucune autre choſe qu'à Jeſus-Chriſt & à l'Egliſe ; tels ſont les verſets des Pſeaumes qui ſont la matiere de cette Addition. A la ſuite des Pſeaumes & avant les Livres de Salomon, on trouve tous les Cantiques qui ſont dans l'Ecriture-ſainte, tant dans l'ancien que dans le Nouveau Teſtament. Pour ce qui eſt des verſions, M. de Meaux s'eſt ſervi par-tout de notre Vulgate, à laquelle il a quelquefois joint d'autres verſions, lorſqu'elles lui ont paru de quelque utilité pour l'intelligence du Texte. Ainſi dans les Pſeaumes à côté de la Vulgate, on voit ſur une autre colomne, la Verſion de ſaint Jérôme ; pour l'Eccléſiaſtique, il a joint à la Vulgate la Verſion de Sixte, ainſi appellée parce qu'elle fut faite ſous le Pontificat & par les ordres de Sixte V. Lorſque les Verſions particulieres fourniſſent quelques éclairciſſemens, M. de Meaux a eu ſoin de mettre en notes toutes les variantes, & il a cité en abregé les ſources d'où il les a tirées.

III.

VII. Ouvrages contenus dans le ſecond volume. Explication d'un célébre paſſage d'Iſaïe & du Pſeaume XXI.

Le ſecond volume contient ce que M. Boſſuet a compoſé en François ſur quelques Livres de l'Ecriture ſainte. On trouve dans ce ſecond tome, l'explication de ce célébre paſſage d'Iſaïe : *Une Vierge concevra & enfantera un fils, & il ſera appellé Emanuel.* M. de Meaux après avoir approfondi cette auguſte prophétie, & diſſipé les veines objections de quelques Auteurs téméraires, termine ainſi ſa diſſerta-

tion. « Que ce soit donc là le glorieux titre du Messie, d'être fils d'une Vierge : qu'il soit seul caractérisé par ce beau nom : songeons qu'il a trouvé au-dessous de lui, même la sainteté nuptiale ; puisqu'il n'a voulu lui donner aucune part à sa naissance : purifions notre conscience de tous les desirs charnels : quand il nous faudra participer à cette chaire virginale, songeons à la pureté de la Vierge qui le reçut dans son sein..... Je pourrois m'ouvrir encore ici une nouvelle & longue carriere, si je voulois rechercher avec les saints Peres, les causes de l'obscurité de quelques prophéties. Saint Pierre nous dit dans sa seconde Epître, que *nous n'avons rien de plus ferme que le discours prophétique ;* & que nous devons y être *attentifs comme à un flambeau qui reluit dans un lieu obscur & ténébreux.* C'est donc un flambeau, mais qui reluit dans un lieu obscur, dont il ne dissipe pas toutes les ténébres. Si tout étoit obscur dans les prophéties, nous marcherions comme à tâtons dans une nuit profonde, en danger de nous heurter à chaque pas, & sans jamais pouvoir nous convaincre ; mais aussi si tout y étoit clair, nous croirions être dans la patrie & dans la pleine lumiere de la vérité, sans reconnoître le besoin que nous avons d'être guidés, d'être instruits, d'être éclairés dans l'intérieur par le Saint-Esprit, & au-dehors par l'autorité de l'Eglise. 2. *Petr.* 1. 19.

Je pourrois encore, continue l'illustre Auteur, me jetter dans une plus haute contemplation sur le tissu des Ecritures, que Dieu a voulu composer exprès d'obs-

curité & de lumiere : afin, comme dit St. Auguſtin, de raſſaſier notre intelligence par la lumiere manifeſte, & de mettre notre foi à l'épreuve par les endroits obſcurs. En un mot, il a voulu qu'on ait pu faire à l'Egliſe de mauvais procès ; mais il a voulu auſſi que les humbles enſans de l'Egliſe y puſſent aſſez aiſément trouver des principes pour les décider : & s'il reſte, comme il en reſte beaucoup, des endroits impénétrables, où à quelques-uns de nous ; ou à nous tous dans cette vie, le même ſaint Auguſtin nous conſole en nous diſant que, ſoit dans les lieux obſcurs, ſoit dans les lieux clairs, l'Ecriture contient toujours les mêmes vérités, qu'on eſt bien aiſe d'avoir à chercher pour les mieux goûter quand on les trouve : & où l'on ne trouve rien, on demeure auſſi content de ſon ignorance que de ſon ſavoir ; puiſqu'après tout, il eſt auſſi beau de vouloir bien ignorer ce que Dieu nous cache, que d'entendre & de contempler ce qu'il nous découvre.

VIII. Explication de l'Apocalypſe.

L'Ouvrage dont nous venons de parler, fut imprimé en 1704, avec la traduction & l'explication du Pſeaume XXI, qui eſt le dernier Ecrit de M. Boſſuet, & où l'on trouve des réflexions également pieuſes & ſolides. L'explication de l'Apocalypſe, qui ſe trouve enſuite dans le ſecond volume, parut en 1689. On trouve à la tête une longue & ſavante Préface, qui commence ainſi : » Ceux qui ont le goût de la piété, trouvent un attrait particulier dans cette admirable Révélation de ſaint Jean. Le ſeul nom de Jeſus-Chriſt dont elle eſt intitulée, inſpire d'abord une ſainte joie ; car

voici comment ſaint Jean a commencé, & le titre qu'il a donné à ſa prophétie : *La Révélation de Jeſus-Chriſt, que Dieu lui a donnée pour la faire entendre à ſes ſerviteurs, en parlant par ſon Ange à Jean ſon ſerviteur.* C'eſt donc ici Jeſus-Chriſt qu'il faut regarder comme le véritable Prophéte : S. Jean n'eſt que le Miniſtre qu'il a choiſi pour porter ſes Oracles à l'Egliſe ; & ſi on eſt préparé à quelque choſe de grand, lorſqu'en ouvrant les anciennes prophéties, on y voit d'abord le titre, *La viſion d'Iſaïe fils d'Amos : Les paroles de Jérémie fils d'Helcias*, & ainſi des autres ; combien doit-on être touché, lorſqu'on lit à la tête de ce Livre, *La révélation de Jeſus-Chriſt Fils de Dieu.* Tout répond à un ſi beau titre. Malgré les profondeurs de ce divin Livre, on y reſſent en le liſant, une impreſſion ſi douce, & tout enſemble ſi magnifique de la majeſté de Dieu ; il y paroît des idées ſi hautes du miniſtere de Jeſus-Chriſt, une ſi vive reconnoiſſance du peuple qu'il a racheté par ſon ſang, de ſi nobles images de ſes victoires & de ſon régne avec des chants ſi merveilleux pour en célébrer les grandeurs, qu'il y a de quoi ravir le ciel & la terre.

Il eſt vrai, continue le docte Prélat, qu'on eſt à la fois ſaiſi de frayeur en y liſant les effets terribles de la juſtice de Dieu, les ſanglantes exécutions de ſes ſaints Anges, leurs trompettes qui annoncent ſes jugemens, leurs coupes d'or pleines de ſon implacable colere, & les plaies incurables dont ils frappent les impies ; mais les douces & raviſſantes peintures dont ſont mê-

lés ces affreux ſpectacles, jettent bien-tôt dans la confiance, où l'ame ſe repoſe plus tranquillement, après avoir été long-tems étonnée & frappée au vif de ces horreurs. Toutes les beautés de l'Ecriture ſont ramaſſées dans ce Livre : tout ce qu'il y a de plus touchant, de plus vif, de plus majeſtueux dans la Loi & dans les Prophétes. y reçoit un nouvel éclat & repaſſe devant nos yeux, pour nous remplir des conſolations & des graces de tous les ſiécles..... Toutes les prophéties & tous les livres de l'Ancien Teſtament n'ont été faits que pour rendre témoignage à Jeſus-Chriſt, conformément à cette parole que l'Ange adreſſe à ſaint Jean : *L'eſprit de la prophétie c'eſt le témoignage de Jeſus.* Ni David, ni Salomon, ni tous les Prophétes, ni Moyſe qui en eſt le Chef, n'ont été ſuſcités que pour faire connoître celui *qui doit venir*, c'eſt-à-dire le Chriſt : c'eſt pourquoi Moyſe & Elie paroiſſent autour de lui ſur la montagne, afin que la Loi & les Prophétes confirment ſa miſſion, reconnoiſſent ſon autorité & rendent témoignage à ſa doctrine. C'eſt par la même raiſon que Moyſe & tous les Prophétes entrent dans l'Apocalypſe, & que pour écrire ce Livre admirable, ſaint Jean a reçu l'eſprit de tous les Prophétes.

Il ne faut donc pas s'imaginer, lorſque ſaint Jean les rapporte, qu'il ſoit ſeulement imitateur des Prophétes ſes prédéceſſeurs ; tout ce qu'il en allégue, il le reléve ; il y fait trouver l'original même de toutes les prophéties, qui n'eſt autre que Jeſus-Chriſt & ſon Egliſe. Pouſſé du même

inſtinct qui animoit les Prophétes, il en pénétre l'eſprit, il en détermine le ſens, il en revéle les obſcurités; & il y fait éclater la gloire de Jeſus-Chriſt toute entiere. Ajoutons à tant de merveilles, celle qui paſſe toutes les autres, je veux dire le bonheur d'entendre parler & de voir agir Jeſus-Chriſt reſſuſcité des morts. Nous voyons dans l'Evangile Jeſus-Chriſt homme converſant avec les hommes, pauvre, foible, ſouffrant; tout y reſſent une victime qui va s'immoler, & un homme dévoué à la douleur & à la mort. Mais l'Apocalypſe eſt l'Evangile de Jeſus-Chriſt reſſuſcité. Il y parle & il y agit comme vainqueur de la mort, comme celui qui vient de ſortir de l'enfer qu'il a dépouillé, & qui entre en triomphe au lieu de ſa gloire, où il commence à exercer la toute-puiſſance que ſon Pere lui a donnée dans le ciel & ſur la terre. Tant de beautés de ce divin livre, quoiqu'on ne les apperçoive encore qu'en général & comme en confuſion, gagnent le cœur. On eſt ſollicité intérieuremet à pénétrer plus avant dans le ſecret d'un Livre, dont le ſeul extérieur & la ſeule écorce, ſi l'on peut parler de la ſorte, répand tant de lumiere & de conſolation dans les cœurs. »

Dans la ſuite de cette Préface, M. Boſſuet établit quelques propoſitions générales que l'on ne doit point perdre de vue dans l'étude que l'on fait des prophéties. 1. L'explication des prophéties qui regardent le fondement de la foi, comme la venue du Meſſie, la diſperſion des Juifs, la converſion des Gentils, doit toujours être

fondée ſur ce que les ſaints Peres en ont dit : le ſens peut en être éclairci & perfectionné dans la ſuite des tems. 2. Les prophéties qui ne regardent point le dogme, mais ſeulement l'édification ; qui ne touchent point la ſubſtance de la Religion, mais ſeulement les choſes qui y ont quelque rapport ; on peut en chercher l'explication, non-ſeulement dans l'Hiſtoire ſainte, mais même dans les Auteurs profanes. Là-deſſus, dit M. de Meaux, il eſt permis *d'aller à la découverte*, & l'on peut, ſans manquer au reſpect dû aux ſaints Peres, aller plus loin qu'eux, en reconnoiſſant toujours que c'eſt aux lumieres qu'ils nous ont données, que nous ſommes redevables de ces pieuſes éruditions. 3. Lorſque les Orthodoxes diſent des choſes nouvelles en interprétant les prophéties, il ne faut pas croire qu'ils ſe donnent la même liberté dans les points qui concernent le dogme, parce que c'eſt une régle invariable de l'Egliſe, dit M. Boſſuet, de ne jamais rien dire de nouveau, *& de ne s'écarter jamais du chemin battu.*

Après ces obſervations, M. de Meaux entre dans l'explication de l'Apocalypſe, & détruit toutes les vaines imaginations de certains Proteſtans fanatiques, qui ajuſtoient à leurs idées l'Apocalypſe, les prophéties de Daniel, & celle de ſaint Paul dans la ſeconde Epître aux Theſſaloniciens. Le ſavant Prélat, en ſuivant un premier ſens, applique à Rome payenne la grande cataſtrophe de ce Livre, où l'on voit le jugement éclatant que Dieu exerce ſur Babylone. Mais ce premier ſens n'exclut pas

les autres, qui, de l'aveu de tous les Interprétes, regardent les malheurs qui doivent affliger l'Eglise, les pertes qu'elle doit faire, & les épreuves extraordinaires auſquelles elle doit être expoſée. « Il faut ajoû-
» ter, dit lui-même M. Boſſuet, qu'une
» interprétation même littérale de l'Apo-
» calypſe ou des autres Prophétes, peut
» très-bien compatir avec les autres. Qui
» ne ſait, ajoûte M. de Meaux, que la fé-
» condité infinie de l'Ecriture, n'eſt pas
» toujours épuiſée par un ſeul ſens? Qui P. 65.
» ne voit donc qu'il eſt très-poſſible de
» trouver un ſens très-ſuivi & très-littéral
» de l'Apocalypſe, parfaitement accompli
» dans le ſac de Rome ſous Alaric, ſans
» préjudice de tout autre ſens qu'on trou-
» vera devoir s'açcomplir dans la ſuite des
» ſiécles? » Parlant enſuite d'Elie, il dit qu'on doit croire que Dieu le *réſerve à quelque grand Ouvrage.*

IX. Avertiſſement aux Proteſtans ſur leur prétendu accompliſſement des prophéties.

M. Boſſuet ayant détruit dans ſon Explication de l'Apocalypſe, une partie des viſions du Miniſtre Jurieu, entreprit de les diſſiper entiérement dans l'Ecrit qu'il intitula: *Avertiſſement aux Proteſtans ſur l'accompliſſement de leurs prophéties.* Il y fait voir, 1. Que le ſyſtême des Proteſtans eſt principalement fondé ſur leur haine contre l'Egliſe de Rome. 2. Que leurs explications ne ſatisfont à aucun des caracteres des prophéties contenues dans l'Apocalypſe, qu'au contraire elles les détruiſent tous. 3. Que leur ſyſtême ſe contredit lui-même. « Voilà, dit M. de Meaux, trois dé- P. 300.
fauts eſſentiels que je prétens démontrer; & je ne crains point de me trop avancer en

me ſervant de ce mot. Il ſe pourroit faire qu'on n'eût encore que des conjectures vraiſemblables ſur le véritable ſens de l'Apocalypſe. Mais à l'égard de l'excluſion du ſens des Miniſtres, comme on y procéde par des principes certains, on peut dire avec confiance, qu'elle eſt démontrée. » Au reſte, ſi les viſions de Jurieu furent adoptées par la plûpart des prétendus Réformés, elles eurent auſſi de terribles adverſaires dans ce même parti; & nous voyons dans les Lettres de Bayle, que le Livre de Jurieu fut cenſuré dans les Synodes de Middelbourg, de Bolduc & de Campen.

X. Inſtruction ſur la verſion du N. T. de Trevoux. Diſſertation ſur la Critique de Grotius.

Le même zéle qui portoit M. de Meaux à faire connoître le fanatiſme des Proteſtans, l'engageoit auſſi à précautionner les fidéles contre le venin de l'erreur, que des Catholiques enflés d'une vaine ſcience, s'efforçoient d'inſinuer. Ce fut ce qui produiſit les deux Inſtructions qui ſe trouvent placées après l'Avertiſſement aux Proteſtans. M. Boſſuet y cenſure la verſion du Nouveau Teſtament imprimée à Trévoux en 1702. Le fameux Richard Simon, Auteur de cette Verſion, avoit fait concevoir de juſtes ſoupçons contre la pureté de ſa foi, par pluſieurs Ouvrages qu'il avoit donnés ſur les Livres ſacrés. Il avoit publié en 1678, une Hiſtoire critique de l'Ancien Teſtament, où il avoit répandu bien des traits qui montroient quelle étoit ſa hardieſſe & ſa témérité. Les Peres de l'Oratoire ſes confreres lui en ayant témoigné leur mécontentement, il aima mieux les quitter, que de renoncer à ſes ſentimens. Lorſqu'il fut totalement à lui, il leur donna un libre

effor ; ce qui le mit bien-tôt dans une liaison assez étroite avec quelques Ministres Protestans. Ceux de Charenton, qui avoient résolu de donner une nouvelle traduction de l'Ecriture-sainte, firent entrer M. Simon dans ce dessein. Ce fut lui qui en dressa le plan, & elle devoit être faite de façon qu'elle ne favorisât aucun parti. On peut lire ce que M. de Meaux rapporte de ce projet & de ses suites, d'après M. Simon lui-même, & on verra que ce n'étoit pas sans raison qu'on suspectoit la foi d'un Prêtre Catholique capable d'entrer dans de pareilles vues.

Après l'Histoire critique de l'Ancien Testament, M. Simon donna quantité d'autres Ouvrages qui lui occasionnerent des démêlés assez vifs, non-seulement avec les Catholiques, mais même avec les Protestans. Enfin en 1702, il publia sa Version du Nouveau Testament avec des remarques littérales & critiques. Cet Ouvrage parut si dangereux, que M. le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, le censura aussi-tôt. M. de Meaux de son côté, publia une Ordonnance par laquelle il défendit l'usage de cette Version au Clergé & au peuple de son Diocèse ; & peu de tems après, il donna sa premiere Instruction, dans laquelle il développe le dessein & le caractere de l'Auteur. Il y fait voir le malheureux penchant qu'il avoit toujours eu pour les Interprétes les plus suspects, & il entre dans l'examen des passages particuliers de cette Version, qui méritoient d'être censurés. La seconde Instruction parut peu après la premiere, c'est-

à-dire, au commencement de 1703. M. de Meaux y continue d'examiner les paſſages de la nouvelle traduction ; il les diſcute exactement les uns après les autres, & il marque ſur chacun de ceux qu'il condamne ce que décide la ſaine Théologie. Cette ſeconde Inſtruction eſt précédée d'une Diſſertation ſur la doctrine de Grotius. M. Boſſuet y donne un peu plus d'étendue aux reproches qu'il avoit déja faits à ce ſavant Critique, dans la Diſſertation latine que l'on trouve à la tête des Pſeaumes. Il montre que M. Simon qui avoit lui-même relevé en pluſieurs endroits les erreurs de Grotius, s'y étoit néanmoins laiſſé aller dans la ſuite & en avoit répandu des ſemences dans tout ſon Ouvrage.

XI. Catéchiſme de Meaux. Prieres Eccléſiaſtiques.

Pour compléter le ſecond volume dont nous parlons, l'Editeur y a inſéré le Catéchiſme de Meaux, & un Ouvrage intitulé ; *Priéres Eccléſiaſtiques.* On voit par le premier, que M. Boſſuet, dont le génie élevé parloit ſi noblement le langage de la Théologie la plus ſublime, ſavoit auſſi bégayer, pour ainſi dire, avec les enfans, & leur préparer un lait capable de les ſubſtenter, juſqu'à ce qu'ils fuſſent en état de participer à la nourriture des forts. Les Prieres Eccléſiaſtiques forment une nourriture un peu plus ſolide. Le Prélat dit dans l'Avertiſſement qui les précéde, que ſon deſſein en les compoſant, avoit été d'aider, 1. Les plus ignorans qui ne ſont pas en état de faire de plus hautes méditations; 2. Les plus pauvres qui n'ont pas le moyen d'acheter d'autres livres ; & enfin les plus occupés, qui n'ont pas le tems de faire de

longues lectures. Tout ce qui concerne l'Office de l'Egliſe y eſt expliqué. On voit à la tête de chaque Pſeanme, un ſommaire qui en expoſe le ſujet en peu de mots, M. de Meaux a mis dans les endroits difficiles de courtes explications, tant pour éclaircir le texte quelquefois obſcur, que pour réveiller de tems en tems le feu de la piété dans le cœur des Fidéles.

Nous rapporterons ici le jugement que M. Arnauld porta ſur le Catéchiſme de Meaux. « Je ne ſais, dit-il, dans une Lettre à M. le Noir, Chanoine de Notre-Dame de Paris, comment il eſt arrivé qu'on ne nous ait envoyé que depuis peu le Catéchiſme de Meaux. Je l'ai lu auſſi-tôt avec beaucoup de ſatisfaction : car il y a une infinité de choſes qui m'ont extrêmement plû : les avertiſſemens ſont fort beaux & fort utiles. L'abregé de l'Hiſtoire ſainte qui eſt au commencement du deuxiéme Catéchiſme, eſt auſſi une fort belle choſe. On y explique fort bien à quoi on eſt obligé pour ſatisfaire au plus grand & au plus indiſpenſable de tous les Commandemens, qui eſt celui de l'amour de Dieu. Mais c'eſt cela même qui me fait avoir de la peine de la maniere dont on y parle de la néceſſité d'aimer Dieu pour être juſtifié dans le Sacrement de Pénitence..... On dit bien dans ce Catéchiſme, que pour obtenir le pardon de ſes péchés dans le Sacrement de Pénitence, il faut commencer à aimer Dieu ; mais on ne dit pas quel doit être cet amour ; il ſuffit de l'aimer, quoique ce ne ſoit pas plus que toutes choſes, où s'il faut que ce ſoit plus que toutes

Tome VII. Lettre 641

choſes : ce qui s'appelle autrement un amour dominant. »

Après une diſcuſſion exacte & judicieuſe, M. Arnauld ajoûte : » Je conclus de tout cela, qu'il n'y a pas d'apparence que l'Auteur du Catéchiſme entende autre choſe que l'amour dominant par l'amour qu'il juge ſe devoir trouver dans la contrition imparfaite. Mais il ſemble que la choſe étant ſi importante, elle devoit être expliquée plus nettement. Et ſi on l'avoit fait, on auroit ôté au Miniſtre Jurieu toute occaſion de chicaner ſur ce qui eſt dit dans ce Catéchiſme de la contrition imparfaite, & d'imputer fauſſement à l'Auteur, qu'on peut être ſauvé ſans avoir jamais aimé Dieu. Une autre choſe qui me fait de la peine, eſt qu'il me ſemble que l'on parle trop foiblement de cette néceſſité de l'amour de Dieu dans le Sacrement de Pénitence. »

M. Boſſuet reçut très-bien les avis de M. Arnauld, comme M. le Noir le manda à cet illuſtre Docteur, qui lui en témoigna ſa joie par la Lettre ſuivante, écrite ſeulement quelques mois avant ſa mort. « Vous m'avez fait grand plaiſir de me mander ce que vous a dit votre illuſtre Pere, (M. de Meaux) de quelques réflexions ſur ſon Catéchiſme. Entre tant de grandes qualités que j'admire en lui, il n'y en a point qui me paroiſſent plus extraordinaires, qu'un certain fond de ſincérité & d'équité qui lui fait reconnoître la vérité, qui que ce ſoit qui la lui propoſe. Ce ſera une belle choſe que la Conférence touchant l'amour de Dieu, qu'il nous promet. Et j'ai

j'ai bien de la joie qu'il ait achevé ſon Ouvrage pour l'autorité de ſaint Auguſtin, contre l'impertinente cenſure du faux Critique (M. Simon.) Je ne ſais s'il a vu le nouveau Bref, qui ordonne ſi expreſſément aux Evêques de ne point ſouffrir que perſonne ſoit inquiété par une vague accuſation & par le nom odieux de Janſeniſme, & qu'il ſoit exclus d'aucun emploi Eccléſiaſtique, *niſi ſervato juris ordine eam pœnam commeruiſſe probatum fuerit.* »

IV.

XII. Ouvrages contenus dans le troiſiéme volume. 1. Expoſition de la doctrine de l'Egliſe Catholique.

Le troiſiéme volume renferme le Traité de l'expoſition de la Foi, & l'Hiſtoire des Variations des Egliſes Proteſtantes. Le premier fut compoſé en 1668, pour l'inſtruction particuliere du Marquis de Dangeau, dont la mere étoit petite-fille du fameux Dupleſſis Mornay. Cet Ouvrage n'étant encore que manuſcrit, fut communiqué au Maréchal de Turenne, qui en fut ſi touché, qu'il en fit faire grand nombre de copies, qu'il communiqua à quelques Proteſtans de ſes amis. M. Boſſuet le fit imprimer en 1671, avec les approbations de pluſieurs Evêques & des Théologiens les plus habiles. Le deſſein de ce Traité eſt de propoſer les vrais ſentimens de l'Egliſe Catholique, & de les diſtinguer de ceux qui lui ont été fauſſement attribués. Et afin que perſonne ne pût douter que ce qui eſt avancé ne fût le ſentiment de toute l'Egliſe, M. Boſſuet promet dès le commencement, de ne parler que d'après le Concile de Trente, dans lequel l'Egliſe a parlé

déciſivement ſur les matieres dont il eſt queſtion. Afin de ne point embraſſer trop de matiere, l'illuſtre Prélat n'entreprend de traiter que des dogmes qui ont engagé les Réformés à ſe ſéparer de la Communion Romaine; & il leur promet que ce qu'il dira pour faire entendre les déciſions du Concile de Trente, ſera manifeſtement conforme à la doctrine de ce même Concile, & aura l'approbation de toute l'Egliſe.

Auſſi-tôt que ce Livre parut, les Miniſtres Proteſtans prirent l'allarme. Ils reprocherent à M. Boſſuet que ſa doctrine n'étoit pas la même que celle de l'Egliſe Romaine, & qu'au reſte les adouciſſemens qu'il avoit pris, déplairoient à l'Egliſe de Rome ſans ſatisfaire les Proteſtans. L'édition qui parut en 1680, auroit du lever une partie de leurs difficultés; puiſqu'on voyoit à la tête un Bref du Pape, & quantité d'approbations des plus illuſtres Théologiens de Rome, qui atteſtoient que la doctrine qui y étoit contenue, étoit celle qu'on enſeignoit dans toute l'Egliſe. On trouve dans cette édition un long Avertiſſement dans lequel on démontre que la doctrine de l'Egliſe Catholique n'a jamais été bien entendue des Réformés, & que les Auteurs du ſchiſme l'avoient défigurée pour la rendre odieuſe à leur parti. Cette nouvelle édition fut attaquée par les mêmes perſonnes qui avoient écrit contre la premiere. Les Réformés d'Angleterre prirent auſſi parti dans cette querelle, & firent à leur façon l'Hiſtoire du Livre de M. Boſſuet. Il y a eu pluſieurs traductions de

cet Ouvrage. Celle qui eſt en latin eſt de M. l'Abbé Fleuri l'Hiſtorien.

XIII. 2. Hiſtoire des Variations des Egliſes Proteſtantes.

L'Hiſtoire des Variations parut pour la premiere fois en 1688. Quoique le titre ne ſemble annoncer qu'une narration hiſtorique des différens changemens arrivés dans la doctrine des Proteſtans ; leurs erreurs y ſont miſes dans un ſi grand jour, & elles y ſont diſcutées avec tant de ſolidité, que l'on peut regarder cet Ouvrage comme une hiſtoire, & en même-tems comme une réfutation complete du Proteſtantiſme. M. de Meaux y ſuit par-tout l'ordre des tems ; il prend la Réforme dès ſon origine, & il en fait connoître les Auteurs. On ne l'accuſera point d'avoir chargé leurs portraits ; il ne parle que d'après eux, & c'eſt dans leurs Ouvrages mêmes qu'il va puiſer les couleurs dont il ſe ſert pour les peindre. Ces différens portraits, joints à quantité de faits hiſtoriques, néceſſairement liés au ſujet, varient agréablement cet Ouvrage, & le rendent auſſi intéreſſant qu'inſtructif. Nous en avons fait beaucoup d'uſage dans l'Hiſtoire des héréſies du ſeiziéme ſiécle.

V.

XIV. Ouvrages contenus dans le quatriéme tome. 1. Défenſe de l'hiſtoire des Variations.

Auſſi-tôt que l'Hiſtoire des Variations parut, les Miniſtres Proteſtans ſentirent combien il étoit important pour eux de précautionner les eſprits contre un Ouvrage qui ébranloit la Réforme par ſes fondemens. Jurieu, Burnet, Baſnage prirent la plume pour la défenſe de leur parti. Le premier adreſſa pluſieurs Lettres Paſtorales

à ceux de ſa Communion. Burnet publia en 1689, ſa Critique des Variations, qui parut d'abord en Anglois : elle fut traduite en François la même année & imprimée à Amſterdam. La Réponſe de Baſnage fut imprimée à Roterdam en 1690. Elle a été inſérée dans ſon Hiſtoire de l'Egliſe en 1699. M. Boſſuet répondit directement à Jurieu & à Baſnage : il ne fit point un Ouvrage exprès contre Burnet ; il ſe contenta de le réfuter en écrivant contre les deux premiers. La réponſe de M. de Meaux à Baſnage parut en 1691. Elle eſt intitulée : *Défenſe de l'Hiſtoire des Variations des Egliſes Proteſtantes, contre la Réponſe de M. Baſnage, Miniſtre de Roterdam.*

XV. 2. Avertiſſement aux Proteſtans.

Les avertiſſemens que M. de Meaux adreſſa aux Proteſtans, ſervent de réponſe à la Critique que le Miniſtre Jurieu fit de l'Hiſtoire des Variations dans pluſieurs Lettres Paſtorales qu'il répandit parmi ceux de ſa Communion. Ce Miniſtre prit, pour réfuter M. Boſſuet, une route aſſez ſinguliere, par laquelle, dès le premier pas qu'il y fit, il répandit un affreux ſcandale, même parmi ceux de ſa ſecte. Il prétendit démontrer que les variations qu'on reprochoit à la Réforme, ne prouvoient rien contre elle, parce que la primitive Egliſe a eſſuyé elle-même des variations dans les vérités fondamentales de la foi, ſans quelle ait ceſſé pour cela d'être la véritable Egliſe de Jeſus-Chriſt. C'eſt ainſi que le Miniſtre Jurieu, en flétriſſant le Chriſtianiſme dès ſon origine, cherchoit à répandre les ténébres de l'erreur ſur ces premiers

tems ſi reſpectables, qui ſont les plus beaux jours de l'Egliſe. M. de Meaux dans ſon premier Avertiſſement, réfute ces calomnies avec cette force de raiſonnement, qui caractériſe tout ce qui eſt ſorti de ſa plume. Il ſuit ſon adverſaire pied à pied ; à chaque pas qu'il fait, il démontre ſes écarts ; & à meſure qu'il diſſipe l'erreur, il établit la vérité ſur ſes ruines. Dans le ſecond & troiſiéme Avertiſſement, M. Boſſuet attaque la Réforme en général, & il ſe ſert des Ouvrages mêmes du Miniſtre pour la convaincre d'erreur & d'impiété. Il s'agit dans le cinquiéme Avertiſſement, de l'obéiſſance dûe aux Souverains ; article ſur lequel la Réforme a renverſé tous les principes de la Religion. M. de Meaux le prouve aux Miniſtres par différens exemples. Jurieu avoit attaqué même l'indépendance des Rois. On ſent l'avantage qu'avoit M. de Meaux à réfuter une doctrine ſi fauſſe & ſi pernicieuſe.

Le ſixiéme Avertiſſement eſt ſur le même ſujet que le premier. Jurieu à qui M. Boſſuet avoit reproché d'autoriſer le Socinianiſme, écrivit pluſieurs Lettres pour ſe juſtifier. La collection de ces Lettres formoit un Ouvrage qu'il intitula : *Tableau du Socinianiſme.* Cet Ouvrage, bien loin de le juſtifier des erreurs Sociniennes, fournit encore à M. de Meaux de nouvelles preuves contre ce Miniſtre. Ce Prélat entreprend de faire voir dans cet Avertiſſement, 1. Que Jurieu, par les variations qu'il attribue aux premiers ſiécles de l'Egliſe, renverſe en même-tems ſes propres principes & le fondement de la foi. 2. Qu'il

autoriſe la tolérance univerſelle. 3. Que la Réforme n'a ni régle ni principe, & que la ſecte en général n'ayant rien de certain, la doctrine des particuliers eſt irréguliere, fauſſe, contradictoire.

XVI. 3. Conférence avec le miniſtre Claude.

Mademoiſelle de Duras zélée Proteſtante, s'étoit ſentie vivement touchée à la lecture du Traité de l'Expoſition de la foi, qui, quelques années auparavant avoit fait des impreſſions ſi ſalutaires ſur le grand Turenne ſon oncle. Elle ſouhaitoit depuis long-tems d'entrer dans le ſein de l'Egliſe ; mais il lui reſtoit encore des doutes, qui l'empêchoient d'effectuer ſes deſirs. Cependant fatiguée de ſes incertitudes, elle réſolut de s'adreſſer à M. de Meaux, pour en tirer des éclairciſſemens capables de la décider ; & afin que ce qui faiſoit la matiere de ſes inquiétudes fût diſcuté à la rigueur, elle prit le parti de mettre vis-à-vis M. Boſſuet, le plus ſavant & le plus délié Proteſtant qu'il y eût alors, le Miniſtre Claude. Ils conſentirent l'un & l'autre à entrer en conférence. Elle fut indiquée pour le premier Mars 1678. M. de Meaux en fut averti par une Lettre que lui écrivit M. le Duc de Richelieu. Le Prélat ſe rendit à Paris au tems marqué. La veille il alla rendre viſite à Mademoiſelle de Duras, qui lui dit qu'elle ſouhaiteroit que la queſtion de l'autorité de l'Egliſe fût le ſujet de la Conférence. M. de Meaux y conſentit d'autant plus volontiers, que l'éclairciſſement de cette queſtion emportoit la déciſion de tout le reſte. M. Boſſuet en fit ſentir toute l'importance à Mademoiſelle de Duras, par une inſtruction particuliere qu'il fit à

l'inſtant, pour la préparer à entendre utilement ce qui ſeroit dit dans la Conférence du lendemain. Il y eut peu de perſonnes d'invitées pour aſſiſter à cette Conférence ; mais tous ceux qui s'y trouverent étoient de la Religion Réformée, excepté Madame la Maréchale de Lorge. M. de Meaux fait en différens endroits de grands éloges de la ſcience, de la politeſſe & de la douceur du Miniſtre Claude. Il écoutoit patiemment, il parloit nettement & avec force. Il preſſoit les difficultés avec la derniere préciſion ; & il ne s'écartoit jamais de l'objection propoſée, que lorſque la foibleſſe de ſa cauſe l'obligeoit d'avoir recours aux ſubtilités. Nous ne pouvons entrer dans le détail de ce qui fut diſcuté dans cette célébre Conférence.

Le lendemain M. de Meaux alla rendre viſite à Mademoiſelle de Duras, & il lui donna de nouvelles inſtructions : il les renouvella encore quelque tems après, dans une converſation qu'il eut avec cette Demoiſelle dans l'appartement de Madame la Ducheſſe de Richelieu à Saint Germain. Enfin le 22 Mars 1678, elle fit ſon abjuration dans l'Egliſe des Peres de la Doctrine Chrétienne, entre les mains de M. Boſſuet. Mademoiſelle de Duras mourut l'année ſuivante. Il y eut deux éditions in-12 de la Relation de cette Conférence, la prémiere en 1681, & la ſeconde en 1682, avec un Avertiſſement de M. Boſſuet. Le Miniſtre fit auſſi une Relation à laquelle il joignit une réponſe aux Inſtructions que M. de Meaux avoit faites à Mademoiſelle de Duras. M. Boſſuet réfute l'une & l'au-

tre dans un Ouvrage intitulé : *Réflexions ſur un Ecrit de M. Claude.* On l'a joint à la Relation de ce Prélat. Les objections que le Miniſtre avoit déja faites dans la Conférence, y reparoiſſent dans un nouveau jour : M. de Meaux donne auſſi un nouveau tour & un peu plus d'étendue à ſes réponſes. Il réſume à la fin les inconvéniens de la doctrine réformée, & il fait voir qu'une Religion qui abandonne tout à la doctrine des particuliers, rend ceux-ci indociles & préſomptueux ; que c'eſt en vain qu'elle vante l'autorité de l'Ecriture, puiſque chacun eſt libre de l'expliquer à ſa façon : que par ſa ſéparation d'avec toutes les Egliſes Chrétiennes, elle a pris le caractere des anciennes ſectes hérétiques ; que les abus qu'elle s'imaginoit trouver dans l'Egliſe Catholique, n'auroient jamais dû l'engager dans un ſchiſme qui a donné naiſſance à tant de déſordres.

V I.

XVII. Ouvrages que renferme le cinquiéme Tome. 1. Traité de la Communion ſous les deux eſpéces.

La plûpart des Ouvrages qui compoſent le cinquiéme volume, regardent encore les Proteſtans. Le premier eſt un Traité de la Communion ſous les deux eſpéces. M. Boſſuet le publia en 1682, pour répondre aux reproches que les Réformés faiſoient à l'Egliſe Romaine, d'avoir privé les fidéles de l'uſage de la coupe dans la Communion. Il explique d'abord la pratique & les ſentimens de l'Egliſe dès les premiers ſiécles. Il expoſe enſuite les principes ſur leſquels cette pratique eſt fondée. Telle eſt la diviſion de ce Traité. Dans la premiere

partie qui traite de la pratique de l'Egliſe au ſujet de la Communion, M. Boſſuet fait voir que l'ancien uſage étoit que l'on communiât ſous une ou ſous deux eſpéces, ſans qu'il ſe ſoit jamais formé aucun doute ſur l'intégrité de ce Sacrement. Il le prouve premiérement par la communion des malades; 2. par celle des enfans; 3. par la communion domeſtique, lorſque l'uſage étoit qu'on emportât chez ſoi la ſainte Euchariſtie; 4. enfin par la communion que l'on adminiſtroit à l'Egliſe les jours de ſolemnité.

M. de Meaux termine cette premiere partie, par une expoſition ſuccincte des ſentimens des derniers ſiécles fondés ſur la pratique de l'Egliſe ancienne. L'Egliſe a laiſſé long-tems communier ſous les deux eſpéces indifféremment : elle les a ordonnées l'une & l'autre pendant quelque tems; elle a enſuite réduit la communion à une ſeule eſpéce, prête à reprendre les deux, ſi l'utilité générale le demandoit. Au Concile de Baſle, la coupe fut accordée aux Bohémiens, à condition qu'ils reconnoîtroient la préſence réelle de Jeſus-Chriſt ſous une eſpéce comme ſous l'autre : & l'on fut prêt d'accorder la même choſe aux Allemans. Paul III & Pie IV, à la priere de l'Empereur & de pluſieurs Princes Allemans, permirent à quelques Evêques de rétablir l'uſage de la coupe dans leurs Diocèſes. Cela fut pratiqué pendant quelque tems à Vienne en Autriche. Dans la ſeconde partie, où il s'agit d'expoſer les principes ſur leſquels la pratique de l'Egliſe eſt établie; M. de Meaux poſe d'abord celui-ci, que dans ce

qui concerne les Sacremens, l'Egliſe n'a jamais cru pouvoir diſpenſer de ce qui en faiſoit la ſubſtance. Lors donc qu'elle a ordonné la communion ſous une ou ſous deux eſpéces, ſa conduite a été fondée ſur cette vérité, que la ſubſtance du Sacrement eſt toute entiere dans une ſeule eſpéce. Les deux eſpéces ſont à la vérité néceſſaires pour l'expreſſion du ſacrifice ; mais pour l'application qu'on en fait aux fidéles, une ſeule ſuffit. En finiſſant cet Ouvrage, M. Boſſuet répond à différentes objections.

XVIII. 2. Inſtruction ſur les promeſſes faites à l'Egliſe.

En 1700, M. Boſſuet publia une Inſtruction Paſtorale ſur les promeſſes de l'Egliſe, c'eſt-à-dire, qu'il entreprit de faire voir ſur quel fondement Jeſus-Chriſt a établi ſon Egliſe, & quelles ſont les promeſſes qu'il lui a faites. Entre celles-ci il en diſtingue de deux ſortes : les unes s'accompliſſent ſur la terre, les autres ſont pour le ciel. Ici l'Egliſe eſt établie ſur les Prophêtes, les Apôtres & ſur la pierre angulaire qui eſt Jeſus-Chriſt. La ſucceſſion de ſes Paſteurs ne peut être interrompue, non plus que ſon unité ; toujours viſible, on ne ceſſera jamais de la reconnoître. L'Egliſe doit être auſſi couronnée de gloire, *ſans tache*, *ſans rides* : Dieu alors ſera tout en tous : ceci eſt réſervé pour la vie future. Par rapport au ſiécle préſent, Jeſus-Chriſt a promis à ſon Egliſe l'univerſalité des lieux & des tems ; par tout l'univers & dans tous les ſiécles, l'Evangile ſera annoncé ; l'Egliſe ſe perpétuera ; par-tout elle ſera viſible, parce qu'elle ſera viſiblement compoſée de ceux qui ſont faits pour la recevoir : le Sacerdoce donnera les Sacremens,

les fidéles les recevront. Cette Egliſe ſera immuable, incorruptible ; un même gouvernement ſubſiſtera juſqu'à la fin ; la ſucceſſion des Paſteurs y ſera permanente & ſans interruption ; le point fixe de l'unité ſera évident ; mêmes Paſteurs, même foi, mêmes Sacremens ; c'eſt à ces marques qu'on reconnoîtra les enfans de l'Egliſe, & qu'on diſtinguera ceux qui s'en ſéparent. L'hérétique ſera forcé de ſe condamner lui-même, parce que ſans beaucoup d'efforts, il eſt aiſé de remonter a la ſource de toutes les ſectes, de montrer & de nommer le premier Novateur. De quelque façon que les ſectaires s'y prennent pour ſe procurer quelque reſſemblance avec la véritable Egliſe, il ſera toujours facile de leur prouver que l'Egliſe étoit avant eux, qu'ils en ſont ſortis, & que ce ſont eux qui ont commencé à l'abandonner.

M. de Meaux tâche enſuite de diſſiper les craintes injuſtes des Prétendus Réformés, qui appréhendent que ſous le nom d'autorité de l'Egliſe & ſur la foi des promeſſes, on n'uſurpe le droit de faire croire aux fidéles tout ce que l'on voudra. Il leur démontre deux choſes : la premiere, que la foi de l'Egliſe étant une, on ne propoſe rien à croire aux fidéles que ce qui a été cru de tout tems ; la ſeconde, que l'aſſujettiſſement à l'autorité de l'Egliſe eſt un moyen sûr pour nous préſerver des erreurs monſtrueuſes où l'on ſe plonge infailliblement, lorſqu'on n'a d'autre guide que ſon génie particulier. M. de Meaux répond ici en peu de mots à quelques objections des Réformés, tant ſur la maniere d'expliquer

l'Ecriture, que ſur la Communion ſous les deux eſpéces, & ſur l'Office divin en langue vulgaire. Quelque tems après que cette Inſtruction eut été rendue publique, M. Baſnage donna ſon *Traité des Préjugés faux & légitimes*, en trois volumes in-8°. M. de Meaux répondit à l'article qui le regardoit dans cet Ouvrage, par une ſeconde Inſtruction, dans laquelle il explique plus en détail ce qu'il avoit dit dans la premiere, & il répond enſuite aux différentes objections de ſon adverſaire. Cette Inſtruction renferme d'excellens principes ſur l'unité & la viſibilité de l'Egliſe; & l'illuſtre Auteur y fait voir l'horreur que tout Chrétien doit avoir du ſchiſme. On en avoit également horreur dans l'Egliſe Judaïque. Cette Egliſe qui étoit alors la véritable, n'a pas ceſſé d'être viſible; le miniſtere Sacerdotal & le culte divin y ont toujours été en vigueur, & ſon autorité a toujours été ſubſiſtante juſqu'à ſa ruine totale.

XIX. 3. Exhortation aux nouveaux Convertis.

Dans le tems des mouvemens que cauſa parmi les Réformés, la révocation de l'Edit de Nantes, pluſieurs d'entre eux rentrerent dans le ſein de l'Egliſe. Les Miniſtres Réformés mirent tout en œuvre pour tâcher de les rappeller au Calviniſme. Un d'entre eux publia un Ecrit qui portoit pour titre: *Lettres Paſtorales aux Proteſtans de France, qui ſont tombés par la force des tourmens.* M. de Meaux entreprit de réfuter ces différens Ecrits, par une Lettre qu'il adreſſa aux nouveaux convertis de ſon Diocèſe: & comme le tems de Pâques approchoit, il prit pour objet principal la Communion paſcale. Après avoir éclairci en peu

de mots différens points de controverſes, M. de Meaux finit par une exhortation très-inſtructives aux Nouveaux Convertis, pour les engager à s'approcher dignement des Sacremens de l'Egliſe : il leur parle de la Pénitence, de l'Euchariſtie, & en paſſant de la Communion ſous une eſpéce, & de la Confirmation. Cette Lettre eſt dattée du 24 Mars 1686. On trouve enſuite une Lettre ſur l'adoration de la Croix, qui eſt une réponſe à des difficultés propoſées ſur ce ſujet. Cette Lettre eſt remplie d'inſtructions très-ſolides & capables de contenter toute perſonne raiſonnable. Elle eſt dattée du 17 Mars 1691.

XX. 4. Explication de quelques difficultés ſur les prieres de la Meſſe.

L'Ouvrage qui a pour titre : *Explication de quelques difficultés ſur les prieres de la Meſſe*, a été fait pour un nouveau converti, qui avoit conſulté M. de Meaux ſur des difficultés tirées de la Liturgie. Avant que de répondre aux difficultés, M. de Meaux diſtingue deux actions principales dans la célébration de l'Euchariſtie, l'oblation & la participation ou la réception. L'oblation conſiſte en trois choſes : 1. L'Egliſe offre à Dieu le pain & le vin. 2. Elle lui offre le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt. 3. Enfin, elle s'offre elle-même. M. Boſſuet entre enſuite dans l'examen des difficultés & y répond. Si on y préſente l'oblation ſous le nom de ſacrifice de pain & de vin, ce n'eſt pas qu'on offre abſolument & préciſément en eux-mêmes le pain & le vin, mais uniquement pour en faire le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt. Quoique ce ſacrifice ſoit toujours agréable à Dieu par rapport à Jeſus-Chriſt qui y eſt offert, il peut

cependant ne l'être pas du côté du Miniſtre, & de ceux qui offrent avec lui ; c'eſt pour cela qu'on implore le ſecours des Anges, & qu'on demande que ce ſacrifice ſoit reçu comme celui d'Abel, de Melchiſedech, &c. On a auſſi recours aux prieres des Saints. Ceci a rapport à la ſeconde action principale de la célébration de l'Euchariſtie, qui eſt la réception ou la participation. On demande la ſanctification de tous ceux qui aſſiſtent au Sacrifice, ou qui doivent y participer réellement ; c'eſt pour cela que l'on implore les prieres de tous les Saints.

On offre le Sacrifice par les prieres des Saints & pour eux-mêmes, c'eſt-à-dire, pour honorer leur mémoire, pour rendre graces à Dieu de la gloire dont il les a couronnés. Les bénédictions que l'on fait ſur la ſainte hoſtie & ſur le calice, ne regardent que les fidéles ; on demande par ces ſignes extérieurs, que ceux qui recevront le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt, ſoient remplis de toute bénédiction : cela eſt certain par la priere qui accompagne ces bénédictions. Par rapport à l'adoration de l'Euchariſtie que les Proteſtans aſſurent n'être point recommandée dans les anciens Sacramentaires & dans la Liturgie des Grecs ; M. de Meaux prouve d'abord, que l'adoration de l'Euchariſtie a toujours été en uſage dans les Egliſes d'Orient & d'Occident : il fait voir enſuite qu'il n'y a entre elles aucune différence eſſentielle ; elles conviennent l'une & l'autre à réciter l'hiſtoire de l'inſtitution de l'Euchariſtie & les paroles de Notre-Seigneur dans le tems de

la conſécration. Toutes les Liturgies en font une mention expreſſe ; l'Egliſe Grecque & l'Egliſe Latine conviennent à demander à Dieu qu'il change les dons offerts, au corps & au ſang de Jeſus-Chriſt ; toute la différence conſiſte ſeulement en ce que l'une a mis cette priere avant les paroles de Jeſus-Chriſt , & l'autre l'a miſe après.

XXI. 5. Réfutation du Catéchiſme de Paul Ferri.

L'Ouvrage qui ſuit, eſt la réfutation du Catéchiſme de Paul Ferri , Miniſtre de Metz. C'eſt le premier Ecrit de M. Boſſuet. Il le compoſa à l'âge de vingt-ſept a vingt-huit ans, étant alors Archidiacre de Metz. Le Miniſtre Ferri avoit établi deux propoſitions principales dans ſon Catéchiſme : 1. Que la Réformation avoit été néceſſaire. 2. Qu'autrefois on avoit pu ſe ſauver dans l'Egliſe Romaine , mais qu'on ne le pouvoit plus depuis la Réformation. M. Boſſuet répond , qu'une Réforme pouvoit être néceſſaire par rapport à la diſcipline & aux mœurs , mais nullement par rapport à la doctrine , qui depuis le commencement de l'Egliſe , s'eſt toujours conſervée dans toute ſa pureté. Toute Réforme qui emporte avec elle la diviſion & le chiſme , loin d'être néceſſaire eſt extrêmement pernicieuſe ; 1. Parce qu'il eſt impoſſible de faire ſon ſalut dans le ſchiſme. 2. Parce qu'il n'eſt jamais permis de ſe ſépare de l'Egliſe. Elle ſeule peut engendrer des enfans pour le Ciel. M. Boſſuet prouve ici l'infaillibilité de l'Egliſe & l'obéiſſance qui lui eſt due , par des paſſages de ſaint Auguſtin & de quelques autres Peres. Il réſout pluſieurs difficultés que le Miniſ-

tre avoit formées ſur des endroits de ſaint Bernard, de Gerſon, de Pierre d'Ailly, & il lui fait voir que la Réforme que ces grands hommes deſiroient de voir dans l'Egliſe, ne regardoit que les mœurs. Par rapport à la ſeconde propoſition du Miniſtre, M. Boſſuet lui démontre que, ſi ſelon ſes principes, on a pu ſe ſauver autrefois dans l'Egliſe Romaine, on le peut encore aujourd'hui, parce que l'Egliſe étant à préſent dans les mêmes principes qu'elle avoit dans le tems de la Réforme, les fidéles qui lui reſtent attachés, ſont aujourd'hui dans la voie du ſalut, comme ils y étoient avant cette prétendue réforme, qui a répandu par-tout le ſchiſme, le déſordre & l'erreur. M. Boſſuet dans ce même Ouvrage fait l'apologie de la foi du Concile de Trente, touchant la juſtification & le mérite des bonnes œuvres, & expoſe dans toute leur pureté les vérités de la Grace.

XXII.

6. Sermon ſur l'Unité de l'Egliſe. Inſtructions ſur le Jubilé.

Après les Ouvrages qui regardent directement les prétendus Réformés, on en trouve dans ce même cinquiéme volume, quelques autres qui, quoique adreſſés aux Catholiques, ont cependant quelque trait à l'inſtruction & à la converſion des Proteſtans; le Sermon ſur l'Unité de l'Egliſe; l'Inſtruction ſur le Jubilé, & le Réglement que fit M. Boſſuet, n'étant encore qu'Archidiacre de Metz, pour une Congrégation de Filles qui s'étoient dévouées à l'inſtruction des Nouvelles Catholiques. M. de Meaux ayant été prié de faire le Sermon de l'ouverture de l'Aſſemblée générale du Clergé de France, le 9 Novembre 1681, ce Prélat prit pour ſujet l'Unité de

l'Egliſe. Il partagea ſon diſcours en trois parties. Dans la premiere, il fit voir la beauté & l'unité de l'Egliſe dans ſon tout, c'eſt-à-dire, dans l'aſſemblage de toutes les Egliſes Chrétiennes, qui ſont unies de communion avec celle de Rome. Dans la ſeconde, il parla de la beauté & de l'unité de l'Egliſe dans chacun de ſes membres, & de-là il prit occaſion de parler de l'Egliſe Gallicane en particulier. Dans la troiſiéme partie, il prouva que la beauté & l'unité de l'Egliſe en général étoient des qualités permanentes promiſes à elle ſeule & durables juſqu'à la fin des ſiécles, ſuivant les promeſſes de Jeſus-Chriſt. L'Orateur finit par faire voir les avantages que les particuliers trouvent dans leur attachement à l'Unité Catholique.

Le Jubilé de l'année ſainte ayant été envoyé en France au commencement du dix-huitiéme ſiécle, M. de Meaux donna un Mandement pour le publier dans ſon Diocèſe. Il l'accompagna d'un exercice ſpirituel & de méditations auſſi pieuſes que ſolides, dans leſquelles, en nourriſſant ſon eſprit, on trouve auſſi de quoi échauffer ſon cœur par les prieres les plus affectueuſes. Cet exercice eſt ſuivi d'une inſtruction ſur le Jubilé, dans laquelle il explique la nature & l'effet du Jubilé, & le moyen de gagner les indulgences qui y ſont attachées.

XXIII. 7. Ordonnances. Statuts Synodaux.

On trouve dans ce même volume des Ordonnances & des Statuts ſynodaux. Dans une de ces Ordonnances, M. Boſſuet recommande la réſidence aux Curés, & preſcrit aux Eccléſiaſtiques qui cooperent avec eux dans le miniſtere, de ne pas s'abſenter trop fréquemment, & de s'appliquer au-

tant à édifier les peuples qu'à les inſtruire : elle eſt du 24 Septembre 1688. Dans une autre fort étendue, qui eſt du 16 Août 1691, le Prélat entre dans un grand détail de la décence extérieure que les Eccléſiaſtiques doivent obſerver, tant aux Offices de l'Egliſe, que dans l'adminiſtration des Sacremens & autres fonctions de leur état. On en trouve une autre qui regarde les Laïques, à qui M. de Meaux recommande l'exactitude au ſervice de l'Egliſe, & de paſſer ſaintement les jours de Fêtes & de Dimanches ; il diſpenſe les habitans de la campagne de l'obſervation entiere des Fêtes, dans les ſaiſons qui demandent un travail continuel de leur part ; elle eſt datée du 16 Octobre 1698.

XXIV. 8. Lettre des cinq Prélats contre le Cardinal Sfondrate. Mémoire ſur l'Abbaye de Jouarre.

Au mois de Février 1697, deux Archevêques, ſavoir M. le Tellier Archevêque de Reims, & M. de Noailles Archevêque de Paris, M. Boſſuet Evêque de Meaux, M. Seve Evêque d'Arras & M. Feydeau de Brou Evêque d'Amiens, écrivirent une Lettre au Pape au ſujet d'un Livre qui portoit pour titre : *Nodus prædeſtinationis diſſolutus.* L'Auteur de ce Livre étoit le Cardinal Sfondrate, connu déja par pluſieurs Ouvrages contraires aux maximes de l'Egliſe Gallicane : tel eſt le *Gallica vindicata*, qu'il compoſa en 1687, contre les déciſions de l'Aſſemblée du Clergé de 1682, ſur l'autorité du Pape. En 1688, il en publia un autre contre les franchiſes des quartiers des Ambaſſadeurs à Rome : c'étoit au ſujet de l'ambaſſade du Marquis de Lavardin, & de ſon différend avec le Pape Innocent XI. Mais cet Ouvrage ne parut qu'après

la mort du Cardinal. Il avoit prétendu y mettre à découvert & dans un grand jour, le myſtere impénétrable de la prédeſtination. Au lieu des grandes vérités que l'Auteur avoit prétendu mettre au jour, on n'y trouva que de grandes erreurs ſur la grace, le péché originel, l'état des enfans morts ſans Baptême, &c. Ce fut ce qui engagea les cinq Prélats dont nous avons parlé, à écrire au Pape pour lui dénoncer cet Ouvrage. Le Pape leur fit réponſe le 6 Mai de la même année, & il les aſſura qu'il alloit nommer des Commiſſaires pour l'examiner. L'affaire ne fut point ſuivie, & l'on n'en eſt pas ſurpris quand on fait attention que Clément XI avoit eu pour maître le Cardinal Sfondrate, & qu'il étoit très-favorable aux Jéſuites.

Le cinquiéme volume eſt terminé par les piéces du procès qu'eut M. de Meaux avec Madame Henriette de Lorraine, Abbeſſe de Jouarre, au ſujet de l'exemption de viſite que cette Dame prétendoit avoir dans cette Abbaye & dans tout ce qui en dépend. Après bien des conteſtations & différens Mémoires produits de part & d'autre, il y eut Arrêt le 26 Janvier 1690, qui remit l'Abbaye de Jouarre ſous la Juriſdiction de l'Evêque de Meaux. Le Mémoire de ce Prélat fut imprimé en 1690, chez Cramoiſi.

VII.

XXV. Politique tirée de l'Ecriture-ſainte.

Le tome ſixiéme & la moitié du ſeptiéme renferment tous les Ouvrages que M. de Meaux a faits contre le Quiétiſme. Nous en parlerons dans l'Article qui a pour objet cette héréſie. La ſeconde partie du Tome VII., contient la Politique tirée de l'Ecri-

ture-ſainte, & un Traité ſur la Comédie. Nous allons donner une idée de ces deux excellens Ouvrages. M. Boſſuet qui étoit chargé de l'éducation d'un Prince Chrétien, crut devoir puiſer dans les ſources les plus pures, la régle & le modéle d'un bon Gouvernement.

Cette politique n'eſt point un Ouvrage ordinaire, fondé ſur des conjectures ou des raiſonnemens humains. Elle eſt tirée des propres paroles de l'Ecriture ; c'eſt l'Eſprit ſaint qu'on y entend. Cet Ouvrage eſt diviſé en dix livres. L'Auteur traite dans le premier, des principes de la Société civile. Il s'agit dans le ſecond, de l'autorité. M. Boſſuet fait voir que l'autorité Royale & héréditaire eſt la plus avantageuſe pour un bon Gouvernement. Il ne condamne pas les autres formes de Gouvernement ; mais il s'arrête à l'autorité Royale, parce qu'il avoit compoſé cet Ouvrage pour l'inſtruction d'un Prince deſtiné à la Monarchie. Il explique enſuite les caracteres de l'autorité Royale, qu'il fait conſiſter à être ſacrée, abſolue, ſoumiſe à la raiſon, ce qu'il explique dans les livres trois, quatre & cinq.

Dans le ſixiéme, il montre par l'Ecriture quels ſont les devoirs des ſujets envers leur Prince; & dans le ſeptiéme, les devoirs particuliers de la Royauté. Il traite dans le huitiéme, des vertus que le Prince doit avoir, ſurtout de la Religion & de la juſtice. Il s'agit dans le neuviéme, des ſecours néceſſaires à la Royauté, tels ſont les armes, les richeſſes, les conſeils ; ces deux derniers articles ſont une partie du dernier livre.

M. de Meaux ne fit d'abord que les ſix

premiers livres qui renferment ce qu'il y a de plus eſſentiel pour l'inſtruction d'un Prince. Les quatre derniers qui n'étoient qu'ébauchés, ſont reſtés long-tems dans cet état ; mais l'Ouvrage ayant été mis entre les mains de M. le Duc de Bourgogne, ce Prince engagea l'illuſtre Auteur à travailler à ces quatre derniers livres. M. Boſſuet obéit ; mais occupé de pluſieurs affaires importantes, il ne put leur donner le dégré de perfection que l'on admire dans les ſix premiers, ni y ajouter une récapitulation, comme il a fait à la plûpart de ſes autres Ouvrages : on voit cependant que c'étoit ſon deſſein, par quelques mots que l'on trouve écrits de ſa main à la fin de la copie originale de cette Politique, où il y avoit en titre, *Abbrégé & concluſion de ce Diſcours.* On a tâché d'y ſuppléer, en mettant un paſſage de ſaint Auguſtin de la Cité de Dieu, qui ſembloit véritablement être fait pour ſervir de concluſion à cet Ouvrage.

XXXI. Réflexions ſur la Comédie.

Le ſeptiéme volume eſt terminé par les Maximes & les Réflexions de M. de Meaux ſur la Comédie. Il compoſa cet Ouvrage en 1694, à l'occaſion d'un Ecrit imprimé en la même année, dans lequel le Pere Caffaro Théatin, avoit employé les autorités, le raiſonnement, & ce qu'il appelloit l'expérience, pour autoriſer la Comédie. Cet Ecrit ſcandaliſa bien du monde : le Théatin le déſavoua la même année dans une Lettre qu'il adreſſa à M. de Harlai Archevêque de Paris : cependant comme ce petit Livre avoit fait du bruit, M. Boſſuet voulut remédier au ſcandale en le

réfutant. L'Auteur y avoit avancé d'abord que le Théâtre étoit aujourd'hui très-épuré, & qu'il n'y a rien que l'oreille la plus chaſte ne puiſſe entendre. M. de Meaux accorde que le Théâtre eſt épuré, c'eſt-à-dire, qu'il n'eſt pas ſi ouvertement diſſolu qu'il l'étoit dans les premiers tems; mais cette prétendue pureté ne conſiſte pour l'ordinaire, que dans le choix des termes & dans des tours étudiés qui diſent moins ouvertement, mais ſouvent avec plus de danger, ce que des oreilles chrétiennes ne devroient jamais entendre. D'ailleurs dans ce qu'on appelle préciſément Comédie, la vertu & la piété y ſont le plus ſouvent tournées en ridicule: la corruption y eſt quelquefois condamnée, mais d'une façon qui l'excuſe preſque toujours. On en plaiſante, on en rit; & ſi la pudeur y eſt quelquefois ménagée; ce n'eſt qu'en couvrant les obſcénités d'une mince écorce; d'une gaze légere, qui fait d'autant plus de déſordres, qu'elle préſente le crime avec des apparences plus trompeuſes & plus ſéduiſantes.

Moliere, dit l'illuſtre Prélat; remplit encore aujourd'hui tous les Théâtres, des équivoques les plus groſſieres. Ses Comédies ſont des piéces ou la vertu & la piété ſont toujours ridicules, la corruption toujours excuſée & toujours plaiſante, & la pudeur toujours offenſée. La corruption eſt réduite en maximes dans les Operas de Quinault, avec toutes les fauſſes tendreſſes, & toutes ces trompeuſes invitations à jouïr du beau tems de la jeuneſſe, le tout animé d'un chant qui ne reſpire que la

moleſſe. Il a déploré ſes égaremens quand il a ſongé à ſon ſalut. Lulli a proportionné les accens de ſes chanteurs & de ſes chanteuſes à leurs récits & à leurs vers.

Il eſt très-faux que les repréſentations des paſſions agréables ne les excitent que par accident : car il n'y a rien de plus direct, de plus eſſentiel, de plus naturel à ces piéces, que ce qui fait le deſſein formel de ceux qui les compoſent, de ceux qui les récitent, de ceux qui les écoutent. Le premier principe de l'Auteur & de l'Acteur, c'eſt d'émouvoir le ſpectateur & de le tranſporter de la paſſion qu'il veut exprimer. L'hiſtoire, dit-on, ſe ſert auſſi ſouvent des paroles capables d'exciter les paſſions. Quelle erreur de ne ſavoir pas diſtinguer entre l'art de repréſenter les mauvaiſes actions pour en inſpirer de l'horreur, & celui de peindre les paſſions agréables d'une maniere qui en faſſe goûter le plaiſir ! Si les peintures immodeſtes ſont ſi dangereuſes, combien le ſont plus les repréſentations du Théâtre, où ce ne ſont point des traits morts ou des couleurs ſéches qui agiſſent, mais de vrais mouvemens qui mettent en feu tout le parterre & toutes les loges.

La paſſion, dit-on, paroît ſur le Théâtre, mais c'eſt comme une foibleſſe. Je le veux, mais elle y paroît comme une belle & noble foibleſſe, comme la foibleſſe des héros. Mais, ajoute-t-on, la ſcéne ſe termine toujours au mariage, & ainſi la Comédie purifie l'amour ſenſuel. Cela eſt faux des Comédies Italiennes, qui ſont pleines des plus grandes infamies. Combien y en

a-t-il auſſi dans Moliere ? Ce malheureux a fait voir à notre ſiécle, le fruit qu'on peut eſpérer de la morale du Théâtre, qui n'attaque que le ridicule du monde en lui laiſſant toute ſa corruption. Il paſſa des plaiſanteries du Théâtre parmi leſquelles il rendit le dernier ſoupir, au Tribunal du ſouverain Juge : c'étoit en jouant ſon malade imaginaire. Ceux qui ont laiſſé ſur la terre de plus riches monumens, n'en ſont pas plus à couverts de la juſtice de Dieu. Ni les beaux vers ni les beaux chants ne ſervent de rien devant lui, & il n'épargnera pas ceux qui en quelque maniere que ce ſoit, auront entretenu la concupiſcence. La flamme ſecrette d'un cœur trop diſpoſé à la volupté, n'eſt ni rallentie ni corrigée par l'idée du mariage. La paſſion ne ſaiſit que ſon propre objet, la ſenſualité eſt ſeule excitée. On ſe livre aux impreſſions de l'amour ſenſuel ; & le reméde du mariage vient trop tard. D'ailleurs que les mariages des Théâtres ſont ſenſuels & qu'ils ſont horribles aux yeux de la foi ! Ce qu'on y veut, c'en eſt le mal. Ce qu'on y appelle les belles paſſions, ſont la honte de la nature raiſonnable. La tyrannie qu'on y étale ſous les plus belles couleurs, flatte la vanité d'un ſexe, dégrade la dignité de l'autre, & aſſervit l'un & l'autre au regne des ſens. Le mariage ſuppoſe la concupiſcence, contre laquelle il faut armer le Chrétien. C'eſt un mal dont le mariage uſe bien. Le Théâtre flatte une paſſion qu'on ne peut mettre ſous le joug que par des combats qui font gémir les fidéles, même au milieu des remédes.

Quelle

Quelle mere tant ſoit peu honnête, n'aimeroit pas mieux voir ſa fille dans le tombeau que ſur le Théâtre ? Un certain fonds de joie ſenſuelle, je ne ſais quelle diſpoſition inquiette & vague au plaiſir des ſens, qui ne tend à rien & qui tend à tout, eſt la ſource ſecréte des crimes. La malignité de la concupiſcence ſe répand dans l'homme tout entier. Elle coule, pour ainſi dire, dans toutes les veines, & pénétre juſqu'à la moële des os. C'eſt une racine envenimée qui étend ſes branches par tous les ſens, qui ſe prêtent la main mutuellement. Il ſe fait de leur union un enchaînement qui nous entraîne dans l'abîme du mal. Dans l'opération des ſens, il y a la néceſſité, l'utilité, la vivacité & *libido ſentiendi.* Les trois premieres qualités ſont l'ouvrage de Dieu, au milieu duquel la concupiſcence établit ſon ſiége. Les cinq ſens ſont cinq ouvertures par où elle prend ſon cours. Le ſpectacle ſaiſit les yeux, les tendres diſcours, les chants paſſionnés pénétrent le cœur par les oreilles. Quelquefois la corruption vient à grands flots, quelquefois elle s'inſinue comme goutte à goutte, à la fin on n'en eſt pas moins ſubmergé. On a le mal dans le ſang & dans les entrailles avant qu'il éclate par la fiévre. Dans les ames comme dans les corps, il y a des maladies qu'on ne ſent pas encore, parce qu'elles ne ſont pas déclarées; d'autres qu'on ne ſent plus, parce qu'elles ont tourné en habitude, ou bien qu'elles ſont extrêmes & tiennent déja quelque choſe de la mort où l'on ne ſent rien. Voilà pourquoi les gens du monde diſent qu'ils ne

ſentent point le danger des ſpectacles. Pouſſez-les ; ils vous en diront autant des nudités & des mauvais tableaux. Ils n'ont garde de rien ſentir ; gâtés comme ils ſont, ils ne ſentent point qu'ils ſe gâtent, & ne s'apperçoivent pas du poids de l'eau quand ils en ont par-deſſus la tête. Il ne faut pas craindre ſeulement le mal qu'on fait aux ſpectacles, mais auſſi le ſcandale que l'on y donne.

Mais, dit-on, tout eſt plein de dangers, même à l'Egliſe, &c. Tout eſt capable d'exciter les paſſions. Quelle conſéquence faut-il en tirer ? Tout eſt plein d'inévitables dangers : donc il en faut augmenter le nombre. Toutes les créatures ſont un piége & une tentation à l'homme ; donc il eſt permis d'inventer de nouvelles tentations & de nouveaux piéges pour prendre les ames. La conſéquence eſt belle. M. Boſſuet prouve enſuite que l'on a tort d'alléguer les Loix en faveur de la Comédie, il eſt faux que les Peres n'aient blâmé dans les ſpectacles que l'idolâtrie & les impudicités manifeſtes. Ils y ont blâmé l'inutilité, la diſſipation, la commotion de l'eſprit ſi indigne d'un Chrétien, dont le cœur eſt le ſanctuaire de la paix ; les paſſions excitées, la vanité, la parure, les pompes abjurées au Baptême, le deſir de voir & d'être vu, tout ce qui s'y trouve comme contraire au ſérieux de la vie chrétienne. Ils y blâment même les choſes honnêtes qui enveloppent le mal, ce jeu des paſſions & l'expreſſion contagieuſe de nos maladies. Y peut-on élever ſon cœur à Dieu ? Peut-on dire qu'on eſt-là pour l'amour de lui, pour lui plai-

re, pour entretenir l'eſprit de priere qui doit être continuel ? Sans raconter ici tous les maux qui accompagnent les ſpectacles, on ne cherche qu'à s'étourdir & à s'oublier ſoi-même, pour calmer la perſécution de cet inexorable ennui, qui fait le fond de la vie humaine, depuis que l'homme a perdu le goût de Dieu. Les ſpectacles ſont défendus aux Clercs par des raiſons qui portent contre tous les Chrétiens, de même que la défenſe de l'uſure faite aux Clercs.

Mais, dit-on, il faut trouver du relâchement à l'eſprit, & un amuſement aux Cours & au peuple. La nature eſt ſi riche en magnifiques ſpectacles. La Religion, nos ſoins domeſtiques ne fourniſſent-ils pas des occupations où l'eſprit peut ſe relâcher ? Un Chrétien a-t-il donc tant beſoin de plaiſir, qu'il lui en faille procurer avec tant d'appareil ? Si notre goût dépravé ne ſe contente pas de choſes ſi ſimples, du moins faut-il chercher un relâchement plus modeſte, moins diſſipant & ſur-tout exempt de dangers. Les ſages Payens eux-mêmes réprouvoient les ſpectacles. On paſſe, dit Platon, de l'imitation à la choſe même. C'étoit ſaper le Théâtre par le fondement & lui ôter juſqu'aux Auteurs, loin de lui laiſſer des ſpectateurs oiſifs. Tout l'appareil du Théâtre ne tend, ſelon ce Payen, qu'à faire des hommes paſſionnés, & à fortifier cette partie brute & déraiſonnable, qui eſt la ſource de toutes nos foibleſſes. La Tragédie ancienne, quoique plus grave que la nôtre, eſt condamnée par les principes de ce Philoſophe. Les femmes ne

montoient pas ſur l'ancien Théâtre. On applaudit ſur les nôtres à l'ambition, à la gloire, à la vengeance, au point d'honneur que Jeſus-Chriſt a proſcrit avec le monde. On intéreſſe les hommes dans des paſſions qu'il veut éteindre. Dans tout l'Evangile le monde & le Théâtre qui en eſt l'image, ſont également réprouvés ; c'eſt le monde avec tous ſes charmes & toutes ſes pompes qu'on repréſente dans les Comédies. Ainſi, comme dans le monde, tout y eſt ſenſualité, curioſité, oſtentation, orgueil, & on y fait aimer toutes ces choſes, puiſqu'on ne ſonge qu'à y faire trouver du plaiſir. Le ſilence dans l'Ecriture ſur les ſpectacles, vient de ce qu'il n'y en avoit pas parmi les Juifs. Toute l'Ecriture les condamne ſans les nommer.

M. Boſſuet répond enſuite à quelques objections tirées de ſaint Thomas & de S. Antonin. L'expérience, dit cet illuſtre Prélat, montre à quoi s'eſt terminée la réforme de la Comédie. Le licentieux groſſier eſt demeuré dans les farces, dont les piéces comiques tiennent beaucoup ; on ne peut goûter les piéces ſérieuſes où il n'y a point d'amour ; & tout le fruit des précautions du Cardinal de Richelieu, qui a daigné employer ſes ſoins à purger le Théâtre, c'eſt qu'on y preſente aux ames infirmes des appas plus cachés & plus dangereux. Vous ne voudriez pas être bouffon : mais c'eſt pour vous qu'un Chrétien ſe dégrade ſi honteuſement. Otez les Auditeur, il n'y aura plus d'acteurs. Les plaiſirs d'un Chrétien ſont dans la méditation de la Loi de Dieu. Il y trouve des dé-

lices pures. *Narraverunt mihi iniqui fabulationes, ſed non ut lex tua.* Jeſus-Chriſt parle au cœur avec une douceur qui ſurpaſſe infiniment toutes les vaines douceurs du monde. Il fait naître dans une ame pieuſe, par la conſolation du Saint-Eſprit, l'effuſion d'une joie divine ; un plaiſir ſublime dont le monde n'a pas l'idée, par le mépris de celui qui flatte les ſens ; un inaltérable repos dans la paix de la conſcience & dans la douce eſpérance de poſſéder Dieu : nul récit, nulle muſique, nul chant ne tient devant ce plaiſir. S'il faut, pour nous émouvoir, des ſpectables, du ſang répandu, de l'amour, que peut-on voir de plus beau & de plus touchant que la mort ſanglante de Jeſus-Chriſt & de ſes Martyrs ; que ſes conquêtes par toute la terre, & le régne de ſa vérité dans les cœurs ; que les fléches dont il les perce, & que les chaſtes ſoupirs de ſon Egliſe, & des ames qu'il a gagnées & qui courent après ſes parfums ?

VIII.

XXVII. Ouvrages contenus dans le huitiéme volume. Diſcours ſur l'Hiſtoire Univerſelle.

L'excellent Diſcours de M. Boſſuet ſur l'Hiſtoire Univerſelle, forme la partie la plus conſidérable du huitiéme volume. M. de Meaux le compoſa en 1679, en même-tems que la *Politique tirée de l'Ecriture-ſainte.* Ces deux Ouvrages furent faits pour ſervir à l'inſtruction de M. le Dauphin, fils de Louis XIV. Le premier étoit diviſé en deux parties, & l'une & l'autre devoit ſuivre le fil de l'hiſtoire depuis l'origine du monde, juſqu'au ſiécle de Louis-le-Grand. M. Boſſuet n'a mis la derniere main

qu'à la premiere partie, qui commence avec le monde & finit au régne de Charlemagne. Elle eſt écrite avec tant de netteté, d'élégance & de préciſion, que l'on regrettera toujours de n'avoir que la moitié d'un Ouvrage auſſi utile qu'il eſt intéreſſant. M. Boſſuet a eu deux objets principaux dans la compoſition de ce Diſcours, la Religion & les Empires ſous quelques noms que ceux-ci ayent paru : ces derniers naiſſent & ſe détruiſent tour à tour, les plus puiſſans ſont ceux dont la ruine fait plus de bruit; mais aucun n'a une durée conſtante. La Religion au contraire, toujours la même, demeure ferme & inébranlable au milieu de ces violentes ſecouſſes qui changent ſucceſſivement la face de l'Univers : voilà ce que M. de Meaux veut imprimer dans l'eſprit de ſon Lecteur, & ce qu'il y grave en effet par ces caracteres lumineux qui portent avec eux l'ordre, la clarté & l'évidence.

Ce Diſcours eſt diviſé en trois parties. Dans la premiere, M. Boſſuet expoſe en abrégé ſuivant l'ordre des tems, les faits qui concernent & la Religion & les Empires. Il rapporte enſuite ces faits en particulier dans les deux autres parties. La ſeconde ne regarde que l'établiſſement & la durée perpétuelle de la Religion. On voit dans la troiſiéme, la fondation & la ruine des différens Empires. Pour éviter la confuſion que la multitude des faits pourroit jetter dans l'eſprit, M. de Meaux établit des Epoques, c'eſt-à-dire, des points fixes fondés ſur des événemens célébres, par le moyen deſquels on raconte, ſans confondre les

tems, les faits principaux qui les précédent ou qui les ſuivent. Ce Prélat compte douze époques juſqu'à Charlemagne.

M. de Meaux s'attache dans la ſeconde partie, à démontrer la ſuite conſtante de la Religion depuis le commencement du monde. Il expoſe les différens états du Peuple de Dieu, d'abord ſous la Loi de nature & ſous les Patriarches. Il paſſe enſuite à Moyſe & à la Loi écrite ; de-là il vient à David & aux Prophétes, il fait voir l'état de la Religion dans le tems de la captivité des Juifs & après leur retour. Jeſus-Chriſt paroît, l'Evangile eſt publié, les perſécutions s'élévent, la Religion ſubſiſte toujours ; en vain les hommes font les derniers efforts pour l'abattre, l'enfer qui les ſoutient, ne peut faire réuſſir leurs projets ; l'Egliſe d'abord victorieuſe de l'Idolâtrie, triomphe enſuite de toutes les erreurs. M. Boſſuet finit cette ſeconde partie, par une réflexion très-importante ſur l'autenticité des Livres ſaints, & ſur le rapport qu'ils ont entre eux. Les miracles éclatans que les Hébreux ont vus de leurs yeux, & qui ſervent à préſent à confirmer notre foi, ſont conſervés encore aujourd'hui dans des actes autentiques, que ce même Peuple nous a tranſmis ; ces actes ſont les Livres de l'Ancien Teſtament, les plus anciens qu'il y ait au monde, & les ſeuls de l'Antiquité où la connoiſſance du vrai Dieu ſoit enſeignée. Les livres que les autres peuples regardoient comme divins, ont diſparu même avant la fin de l'Idolâtrie. Les Romains eux-mêmes ont été les premiers à détruire ceux où Numa avoit

écrit les myſtéres de la Religion qu'il avoit inventée : on a parlé long-tems parmi eux des livres des Sibylles, mais on n'a jamais pu en montrer un ſeul, ni même aucun oracle qui en eût été tiré. Les Juifs ſont donc les ſeuls dont les Livres aient été conſtamment en vénération ; on ne les a point cachés myſtérieuſement aux yeux des peuples ; ils ont été & ſont encore aujourd'hui dans les mains de tout le monde.

Les miracles de Jeſus-Chriſt ont été écrits avec la même exactitude, les actes en ſont répandus par toute la terre ; on les a examinés, on les a combattus ; on n'a pu ni les détruire ni les ébranler. Les différens Livres qui compoſent le Nouveau Teſtament, ont entre eux un rapport évident, les Actes des Apôtres ſont une ſuite de l'hiſtoire de l'Evangile, leurs Epîtres ont avec eux une liaiſon néceſſaire, & la colléction de ces Ecritures ſe rapporte à l'Ancien Teſtament, qu'elles réclament preſque à chaque page, tout y parle de Moyſe, tout y eſt fondé ſur Moyſe, c'eſt lui qui a dit, c'eſt lui qui a écrit, ſon témoignage eſt sûr. Jeſus-Chriſt lui-même rappelle toujours la Loi de Moyſe, les Ecrits de Prophétes & des Pſeaumes. Ce ſont autant de témoins qui dépoſent en ſa faveur, M. de Meaux ſe propoſe ici les objections que l'incrédulité forme contre la vérité des Ecritures, & il les détruit avec autant de ſolidité que de préciſion.

Nous rapporterons ce qu'il dit de l'objection générale ; qu'il y a des difficultés dans les ſaintes Ecritures. Il y en a ſans doute, dit M. Boſſuet, qui n'y ſeroient

pas ſi le Livre étoit moins ancien, & ſi l'on eût été moins ſcrupuleux à le donner tel qu'on le trouvoit, ou enfin ſi l'on eût pris la liberté d'y corriger ce qui faiſoit de la peine. Il y a les difficultés qui naiſſent de l'ancienneté, lorſque les lieux ont changé de nom ou de ſituation, lorſque les dates ſont oubliées, lorſque les généalogies ne ſont plus connues, & qu'il eſt impoſſible de remédier aux fautes d'un copiſte négligent; mais trouve-t-on de réelles difficultés dans le fond ou dans la ſuite de l'hiſtoire? Non. Tout y eſt ſuivi; & l'obſcurité même que l'on y trouve, ne ſert qu'à rendre ſont antiquité plus vénérable. Les difficultés que l'on forme contre les Livres du Nouveau Teſtament, n'ont pas plus de force; aucune n'attaque ni le fond de la doctrine, ni la vérité de l'hiſtoire: pourquoi donc ce Livre ſaint trouve-t-il tant d'adverſaires? Eſt-ce après un mûr examen qu'on s'éléve contre lui? a-t-on juſqu'à préſent propoſé quelque objection ſérieuſe, qui puiſſe détourner un eſprit raiſonnable de s'y ſoumettre? Nullement. La plus forte objection eſt dans la dépravation du cœur de l'homme: on veut rejetter ce Livre, parce qu'on le regarde en quelque façon comme l'ennemi du genre-humain; il oblige les hommes à ſoumettre leur eſprit à Dieu & à réprimer leurs paſſions; c'en eſt aſſez, on lui déclare une guerre continuelle, & on le ſacrifie à l'incrédulité & au libertinage.

Dans la troiſiéme partie, M. de Meaux ne parle que des Empires & des révolutions qu'ils ont eſſuyées. L'élévation & la chûte

des Empires, & les cauſes qui ont produit de ſi fameux événemens, forment un ſpectable intéreſſant pour tout le monde, mais bien plus encore pour un Prince deſtiné à occuper un Trône. En finiſſant ce Diſcours, M. Boſſuet fait des réflexions très-importantes ſur les cauſes de l'élevation & de la chûte de l'Empire Romain, & en général, quoiqu'il ne s'agiſſe point ici directement de la Religion, ce Prélat y raméne ſon lecteur de tems en tems. Il fait voir le doigt de Dieu marqué dans toutes les variations que les différens Etats ont eſſuyées; elles ont toutes ſervi à la Religion & à la conſervation du Peuple de Dieu. En effet, pendant que les plus puiſſantes Monarchies ſont abattues ſous les coups violens qu'on leur porte, la Religion, quoique ſouvent attaquée, ſe ſoutient par ſes propres forces: marque certaine que c'eſt dans elle ſeule que conſiſte la véritable grandeur, que c'eſt ſur elle ſeule que l'on peut fonder de ſolides eſpérances. Cet Ouvrage a été imprimé pour la premiere fois en 1681, *in*-4. On en a enſuite multiplié les éditions à Paris, à Lyon & à Amſterdam. Il a été traduit en Italien & en Latin.

XXVIII. Eloge de cet Ouvrage fait par M. Nicole.

Nous rapporterons ici le jugement que porta de cet Ouvrage. M. Nicole dès qu'il l'eut lu. On le trouve dans la quatre-vingt-neuviéme de ſes Lettres, où il remercie une Dame qui le lui avoit procuré. « Il y a dans ce Livre, dit cet Auteur ſi judicieux, tant d'eſprit, de ſolidité, d'élévation, de grandeur, de génie, de lumiere ſur le fond de la Religion; que c'eſt une honte à vous d'avoir été obligée de l'emprunter, & de

ne l'avoir pas déja lu & relu pluſieurs fois ; je ne ſais même ſi l'on ne pourroit point dire qu'il y a de l'injuſtice en cela. Car c'eſt un devoir que les perſonnes judicieuſes doivent aux Ouvrages ſolides & judicieux, comme celui-là, de les diſtinguer par une application & une approbation particuliere, de la foule de ces Ecrits qui ne ſont propres qu'à contenter l'imagination & non la raiſon. Enfin je crois qu'on vous pourroit faire juſtement ſcrupule de vous être privée juſqu'à préſent du profit que vous en pouviez tirer, y ayant peu de livres où un eſprit bien fait puiſſe trouver plus de lumiere. Pour vous en perſuader, Madame, je n'ai qu'à vous dire que la véritable piété conſiſte à établir de telle ſorte Jeſus-Chriſt dans notre eſprit & dans notre cœur, que tout le reſte nous paroiſſe un pur néant, & que nous ne cherchions qu'en lui la grandeur, la gloire, la juſtice, la ſageſſe, le repos & le bonheur. C'eſt cette idée de Jeſus-Chriſt qui peut ſeule nous délivrer de l'eſtime de tout ce qui nous flatte & qui nous plaît dans le monde, & réduire tous nos deſirs à l'unique plaiſir d'être placés dans ſon corps & d'être du nombre de ſes membres vivans, pour y vivre de ſa vie & de ſon eſprit, & nous y guérir des infirmités qui nous reſtent. Or quel livre peut plus contribuer à nous inſpirer cet eſprit, que cet excellent Ouvrage qui fait voir d'une maniere ſi noble & ſi profonde, que depuis la chûte de l'homme tout ne ſubſiſte que pour Jeſus-Chriſt & par Jeſus-Chriſt ; que tout tend à lui comme à la fin de la con-

duite de Dieu ſur les hommes ; que tout ſert à relever ſa gloire & ſa grandeur ; que tous les ſiécles qui l'ont précédé, n'ont ſervi qu'à préparer ſa venue, à marquer le beſoin que les hommes ont de lui, à prouver la Religion qu'il devoit établir ; que tous ceux qui l'ont ſuivi, ne ſervent qu'à relever ſa miſéricorde & ſa puiſſance ; qu'il n'y aura que la ſeule grandeur de Jeſus-Chriſt tout entier, c'eſt-à-dire, du Chef & des membres, qui ſubſiſtera éternellement, & que tout le reſte ſera détruit & abîmé dans l'extrémité de la miſere & de la baſſeſſe. »

XXIX. Vues de M. Boſſuet ſur la réprobation des Juifs, la vocation des Gentils & le retour des premiers à la Foi.

On trouve dans l'admirable Diſcours dont nous parlons, des vues très-ſublimes ſur la réprobation des Juifs, la vocation des Gentils & le retour des premiers à la Foi. M. Boſſuet avoit reçu ces vues ſi précieuſes du célébre M. Duguet, qui avoit de ſi bonne heure médité le plan & l'économie des deſſeins de Dieu révélés dans les divines Ecritures. M. Boſſuet qui de ſon côté réfléchiſſoit ſérieuſement ſur l'état où ſe trouvoit l'Egliſe, alla un jour rendre viſite à M. Duguet, étant accompagné de l'Abbé de Fleuri, depuis Evêque de Frejus & Cardinal Miniſtre, qui regarda comme une grande faveur d'être témoin de la converſation qui fut entre ces deux génies ſi élevés. M. Boſſuet témoigna ſon embarras à la vue des maux ſans nombre & des ſcandales de tout genre dont l'Egliſe étoit inondée, Tous deux ſuivirent cette longue chaîne d'iniquités qui ſe forme depuis tant de ſiécles. Ils jetterent les yeux

ſur l'état de la Religion dans les différentes parties du monde, & repaſſerent les divers jugemens que Dieu avoit exercés ſur ſon peuple. Quel reméde donc, demandoit M. Boſſuet, quelle iſſue, quelle reſſource ? Alors M. Duguet dit: Monſeigneur, *il nous faut un nouveau peuple.* Et tout de ſuite il développa le plan des Ecritures conformément au chapitre onziéme de l'Epître de ſaint Paul aux Romains. M. Boſſuet fut ravi des ouvertures ſi importantes que lui donnoit M. Duguet, & il en fit uſage dans ſon Diſcours ſur l'Hiſtoire Univerſelle, chapitre XX.

« Pour garder, dit-il, la ſucceſſion & la continuité, il falloit que ce nouveau peuple (des Gentils) fût enté, pour ainſi dire, ſur le premier, & comme dit ſaint Paul, *l'olivier ſauvage ſur le franc olivier, afin de participer à ſa bonne ſéve.* Auſſi eſt-il arrivé que l'Egliſe établie premiérement parmi les Juifs, a reçu enfin les Gentils pour faire avec eux un même arbre, un même corps, un même peuple, & les rendre participans de ſes graces & de ſes promeſſes. Après l'établiſſement de ce nouveau Royaume, il ne faut plus s'étonner ſi tout périt dans la Judée. Elle n'eſt plus rien à Dieu ni à la Religion, non plus que les Juifs ; & il eſt juſte qu'en punition de leur endurciſſement, leurs ruines ſoient diſperſées par toute la terre. Mais comme ils doivent revenir un jour à ce Meſſie qu'ils ont méconnu, & que le Dieu d'Abraham n'a pas encore épuiſé ſes miſéricordes ſur la race quoique infidéle de ce Patriarche, il a trouvé un moyen, dont il n'y a dans le

monde que ce ſeul exemple, de conſerver les Juifs hors de leur pays & dans leur ruine, plus long-tems même que les peuples qui les ont vaincus. On ne voit plus aucun reſte ni des anciens Aſſyriens, ni des anciens Medes, ni des anciens Perſes, ni des anciens Grecs, ni même des anciens Romains. La race s'en eſt perdue, & ils ſe ſont confondus avec d'autres peuples. Les Juifs qui ont été la proie des anciennes Nations ſi célébres dans les Hiſtoires, leur ont ſurvécu ; & Dieu en les conſervant, nous tient en attente de ce qu'il veut faire encore des malheureux reſtes d'un Peuple autrefois ſi favoriſé. Cependant leur endurciſſement ſert au ſalut des Gentils, & leur donne cet avantage de trouver en des mains non ſuſpectes, les Ecritures qui ont prédit Jeſus-Chriſt & ſes Myſtéres. Nous voyons entre autres choſes dans ces Ecritures, & l'aveuglement & les malheurs des Juifs qui les conſervent ſi ſoigneuſement. Ainſi nous profitons de leur diſgrace. Leur infidélité fait un des fondemens de notre foi : ils nous apprennent à craindre Dieu, & nous ſont un ſpectacle éternel des jugemens qu'il exerce ſur ſes enfans ingrats, afin que nous apprenions à ne nous point glorifier des graces faites à nos peres. Un myſtere ſi merveilleux & ſi utile à l'inſtruction du genre humain, mérite bien d'être conſidéré. Mais nous n'avons pas beſoin des diſcours humains pour l'entendre ; le Saint-Eſprit a pris ſoin de nous l'expliquer par la bouche de ſaint Paul ; & je vous prie d'écouter ce que cet Apôtre en a écrit aux Romains.

M. Boſſuet développe ici le onziéme Chapitre de ſaint Paul aux Romains ; & après en avoir rapporté pluſieurs paſſages très-clairs, il s'écrie : » Qui ne tremble-roit en écoutant ces paroles de l'Apôtre ? Pouvons-nous n'être pas épouvantés de la vengeance qui éclate depuis tant de ſiécles ſi terriblement ſur les Juifs, puiſque ſaint Paul nous avertit de la part de Dieu, que notre ingratitude nous attirera un ſemblable traitement ? Mais écoutons la ſuite de ce grand myſtere. L'Apôtre continue à parler aux Gentils convertis. *Conſidérez*, leur dit-il, *la clémence & la ſévérité de Dieu ; ſa ſévérité envers ceux qui ſont déchus de ſa grace, & ſa clémence envers vous, ſi toutefois vous demeurez fermes en l'état où ſa bonté vous a mis : autrement vous ſerez retranchés comme eux. Que s'ils ceſſent d'être incrédules, ils ſeront entés de nouveau, parce que Dieu* qui les a retranchez, *eſt aſſez puiſſant pour les faire encore reprendre. Car ſi vous avez été détachés de l'Olivier ſauvage où la nature vous avoit fait naître pour être entés dans l'olivier franc contre l'ordre naturel, combien plus facilement les branches naturelles de l'olivier même ſeront-elles entées ſur leur propre tronc ?* L'Apôtre nous fait voir clairement, qu'après la converſion des Gentils, le Sauveur que Sion avoit méconnu, & que les enfans de Jacob avoient rejetté, ſe tournera vers eux, effacera leurs péchés, & leur rendra l'intelligence des prophéties qu'ils auront perdue durant un long-tems, pour paſſer ſucceſſivement de main en main dans toute la poſtérité, & n'être plus oubliée. Ainſi les Juifs reviendront un jour, & il revien-

dront pour ne s'égarer jamais. *Ce grand Apôtre*, dit encore M. Boſſuet, *nous fait voir la grace qui paſſe de peuple en peuple, pour tenir tous les peuples dans la crainte de la perdre.* »

XXX. **Lettre au Pape Innocent XI ſur l'éducation de M. le Dauphin.**

Après l'Hiſtoire Univerſelle, on trouve dans le huitiéme volume la Lettre que M. de Meaux écrivit au Pape en 1679, au ſujet de l'éducation de M. le Dauphin. Innocent XI, en faiſant remettre à M. Boſſuet un Bref par lequel il approuvoit autentiquement ſon Livre de l'Expoſition de la Doctrine Catholique, ordonna à ſon Nonce de témoigner à ce Prélat le plaiſir qu'il lui feroit, s'il vouloit bien lui rendre lui-même un compte fidéle de la méthode dont il s'étoit ſervi pour l'inſtruction de M. le Dauphin. M. de Meaux écrivit au Saint Pere une Lettre Latine, dans laquelle il ſatisfit au deſir de Sa Sainteté : cette piéce que l'on peut regarder comme un chef-d'œuvre de latinité & d'éloquence, donne le modéle de l'éducation la plus ſainte, la plus ſavante & la plus digne d'un Prince. Le Pape lui répondit par un Bref que l'on voit immédiatement après la Lettre de M. de Meaux.

XXXI. **Oraiſons funébres.** *Avertiſ. de l'Edit.*

On trouve enſuite dans le même volume, les Oraiſons funébres que ce grand Prélat a prononcées en différentes circonſtances. On y voit dans un grand jour toute la ſolidité & la béauté de ſon génie. Plus attentif à toucher qu'à plaire, il s'éléve au-deſſus de l'art pour ſe livrer à la nature, qui eſt ſi féconde en riches productions, lorſqu'on ſait la conſulter, & qu'on eſt en état de l'entendre. M. Boſſuet ne connoiſ-

ſoit point la géne de ces ornemens compaſſés, de ces antithèſes, de ces chûtes de mots, qui ne ſont ordinairement que chatouiller les oreilles, & amuſer agréablement l'eſprit. Sa mâle & vive éloquence trouvoit dans le fonds même de ſon ſujet de quoi éclairer l'eſprit & frapper le cœur. Les traits lumineux qu'il lançoit étoient autant d'éclairs qui pénétroient juſqu'à l'ame, & qui y portoient la vive lumiere de la vérité & de la Religion : peu eſclave du ſtyle, il le négligeoit quelquefois, & ſon diſcours alors n'en étoit que plus énergique. C'eſt ce que l'on a toujours remarqué dans ſes Ouvrages, & principalement dans ſes Oraiſons Funébres. La premiere eſt celle du fameux Nicolas Cornet, qui avoit préſidé aux études que M. Boſſuet avoit faites à Paris. C'eſt lui qui avoit inſpiré à ce jeune Théologien des préventions contre Janſenius, & qui avoit réaliſé à ſes yeux le fantôme du Janſéniſme. Le huitiéme volume eſt terminé par le Diſcours que M. Boſſuet prononça à l'Académie Françoiſe, lorſqu'il y fut reçu à la place de M. du Châtelet, le 8 Juin 1671.

IX.

XXXII. Ouvrages que contient le neuviéme volume. Méditations ſur l'Evangile & quelques Ecrits de piété. *Avertiſ. de l'Ed.*

Le neuvieme volume contient, 1. Les Méditations ſur l'Evangile, que M. Boſſuet compoſa en 1695, pour l'inſtruction & l'édification des Religieuſes de la Viſitation de Sainte Marie de Meaux. 2. Un diſcours ſur la vie cachée en Dieu. 3. Un autre Diſcours ſur l'acte d'abandon à Dieu. 4. Des prieres pour ſe préparer à la Com-

munion. 5. Des prieres pour ſe préparer à la mort, 6. Une Inſtruction ſur la lecture de l'Ecriture-ſainte, pour les Religieuſes & les Communautés du Diocèſe de Meaux. M. Boſſuet commence ſes Méditations par le Sermon que notre Seigneur adreſſa à ſes Apôtres, & au peuple qui s'étoit aſſemblé auprès de lui ſur la montagne, & il finit par les dernieres inſtructions que ce divin Maître donna à ſes Diſciples avant que de mourir ſur la Croix. Rien n'eſt plus capable d'inſpirer dans le cœur des fidéles le véritable eſprit de la Loi Evangélique : l'Auteur en dévelope la lettre, il en approfondi le ſens d'une maniere ſimple, naturelle, pleine d'onction. Son ſtyle, peut-être plus uni & moins élevé que dans ſes autres Ouvrages, eſt toujours également noble, vif & touchant. Ici tout eſt ſentiment, tout eſt aſpiration : à chaque vérité que l'eſprit découvre, le cœur eſt excité à adorer cette vérité, à l'aimer & à la pratiquer.

M. Boſſuet a diviſé cet Ouvrage en quatre parties. Dans la premiere, ce Prélat donne un abregé du diſcours de Notre Seigneur ſur la Montagne, qui contient la Philoſophie la plus belle & la plus ſublime. L'homme qui n'a pour but que d'être heureux, apprend dans ce divin Sermon, les véritables moyens de parvenir à la félicité ; c'eſt-là qu'il peut voir où il doit placer ſon bonheur, quelle route il doit tenir pour y arriver, l'eſprit qui doit l'y conduire, & les devoirs qu'il eſt obligé de remplir ; on y voit la nature, l'étendue & la perfection de la juſtice chrétienne ; en

un mot, le Sermon sur la Montagne est l'abregé de la morale chrétienne. Les Méditations qui suivent, ont pour objet les vérités contenues dans quelques-uns des Discours que Jesus-Christ fit à ses Disciples les derniers jours de sa vie; c'est ce que M. de Meaux appelle la derniere semaine du Sauveur. Cela forme un nombre considérable de Méditations, qui exposent avec autant de force que de clarté les vérités capitales de la Religion & les régles de la morale & de la piété chrétienne. Pour mieux prendre l'esprit des instructions & des mysteres dont cette semaine est remplie, M. Bossuet propose une préparation de huit jours, pendant lesquels il donne à méditer différens sujets propres à disposer l'esprit & le cœur à profiter des grandes vérités qui sont contenues dans ces Discours.

Dans la seconde partie, M. de Meaux reprend la suite des Discours de Notre Seigneur, depuis le Dimanche des Rameaux jusqu'à la Cêne. Le Sermon que Jesus-Christ fit à ses Apôtres pendant la Cêne, finit cette seconde partie & occupe la troisiéme toute entiere. La quatriéme partie comprend les Méditations sur les Discours que Jesus-Christ fit après la Cêne, c'est-à-dire, depuis qu'il fut sorti du Cénacle, jusqu'à ce qu'il monta sur la montagne des Oliviers. On peut les regarder, dit M. Bossuet, comme les derniers adieux que ce divin Sauveur fit à ses Apôtres. Ses instructions toujours si touchantes & si pleines d'onction, semblent avoir ici plus de vivacité & de tendresse; & comme ce ne

ſeroit pas aſſez d'avoir inſtruit ſes Diſciples par la prédication de la vérité, s'il ne leur obtenoit par la priere, la grace de bien connoître la vérité même & de la pratiquer, Jeſus-Chriſt termine ſon Sermon par cette belle priere qui eſt rapportée au chapitre XVII de ſaint Jean. C'eſt-là que toute la vertu du ſacrifice de la Croix ſe trouve renfermée, & que l'on remarque d'une façon particuliere la conſécration que Jeſus-Chriſt fait de lui-même pour expier les péchés des hommes.

XXXIII. M. Boſſuet Evêque de Troies, prouve contre les Journaliſtes de Trévoux, que le Livre des Méditations eſt de M. de Meaux ſon oncle, & à cette occaſion il dévoile les erreurs des Jéſuites.

Ces Méditations ont été imprimées en 1731, en quatre volumes *in*-12., par les ſoins de M. Boſſuet, Evêque de Troies, neveu de M. de Meaux. Ce Prélat y joignit un Mandement, pour en recommander la lecture aux fidéles de ſon Diocèſe, & fit ajoûter à l'Ouvrage, quelques Ecrits de piété que M. de Meaux avoit compoſés à peu prés dans le même-tems, & qui ſont dans le même goût. L'année ſuivante 1732, les Jéſuites inſérerent dans leur Journal de Trévoux, une Lettre qui portoit le nom de Michel Fichant, Eccléſiaſtique du Diocèſe de Quimper. L'objet de cette Lettre étoit de prouver que les Méditations & les Ouvrages de piété qu'on y avoit joints, ne pouvoient être regardés comme venant de M. Boſſuet, pour pluſieurs raiſons que l'Auteur alléguoit. M. l'Evêque de Troies publia à ce ſujet en 1734, une Inſtruction Paſtorale très-étendue, dans laquelle il détruiſoit les calomnies avancées dans le Journal de Trévoux. Voici ce que diſoit ce Prélat ſur cette nouvelle entrepriſe de la

Société. » Graces immortelles en ſoient » rendues à celui qui a promis que les portes de l'enfer ne prévaudront point. Tous » les efforts de nos adverſaires ſeront auſſi » vains que leurs armes ſont fragiles. L'Egliſe où l'eſprit de la foi vit éternellement, ne peut méconnoître ſa vraie doctrine ni ſes vrais défenſeurs; & l'avantage qu'elle tirera de la témérité des » Journaliſtes, avantage précieux, ſera de » reconnoître enfin qu'elle porte dans ſon » ſein des hommes ſuperbes & ambitieux, » qui ſous prétexte de la ſervir, ne travaillent en effet qu'à déchirer ſes entrailles, à maltraiter ſes vrais enfans, à décrier ſes plus fidéles amis, à lui inſpirer » de la défiance & de l'éloignement de ſes » plus puiſſans Défenſeurs, & à lui attirer » la haine, le mépris & les inſultes de ſes » ennemis. »

» Vous verrez donc dans cette inſtruction, continue M. de Troies, 1. Que » les Journaliſtes calomnient indignement » les Ouvrages de M. de Meaux, en leur » imputant des erreurs qui y ſont expreſſément réfutées par-tout, & aux endroits » mêmes où ils prétendent les trouver. 2. » Que la doctrine des *Méditations* eſt préciſément la même que M. de Meaux a » enſeignée toute ſa vie & dans les Livres » qu'il a donnés au public. 3. Qu'il avoit » puiſé cette doctrine dans les ſources les » plus pures. 4. Que les Journaliſtes n'y » oppoſent qu'ignorance, erreur, faux » préjugés, abſurdes raiſonnemens, chicanes puériles. Enfin, qu'ils impliquent » pluſieurs vérités avec l'erreur; qu'ils a-

» buſent des déciſions de l'Egliſe pour at-
» taquer les dogmes ; qu'ils la mettent per-
» pétuellement en contradiction avec elle-
» même ; & que tous leurs efforts ne ten-
» dent qu'à obſcurcir la doctrine ſalutaire
» qui nous a été révélée dans les ſaintes
» Ecritures & tranſmiſe par la Tradition,
» pour ſubſtituer à la place des opinions
» particulieres & pernicieuſes. » Le même Prélat repouſſe ici l'accuſation inſenſée de Quiétiſme, que les Jéſuites ſous le nom de Fichant, croyoient trouver dans le Diſcours ſur l'Acte d'Abandon, qui ſe trouve à la fin du Tome IV des Méditations. « Il n'y avoit au monde que des
» Journaliſtes de Trévoux capables d'accu-
» ſer de Quiétiſme & M. de Meaux le fléau
» des (faux) Myſtiques, & un diſcours qu'il
» a compoſé exprès pour préſerver de leurs
» illuſions les ames qui aſpirent à la per-
» fection chrétienne. Il eſt vrai qu'il s'eſt
» trouvé un Ecrivain, tel que l'Auteur de la
» nouvelle Hiſtoire de Meaux, qui, ſoit par
» attachement aux maximes de M. de Cam-
» brai, ſoit par complaiſance pour les amis
» de ce Prélat intéreſſés dans ſa cauſe, ou
» jaloux de la gloire de ſon vainqueur, a
» eſſayé de répandre quelques nuages ſur
» la candeur, la droiture & la pureté du
» zéle de feu M. de Meaux ; qualités ſi re-
» connues de tout le monde dans ce grand
» Evêque, que ce prétendu Hiſtorien n'a
» remporté, pour prix de ſa témérité ; que
» les éloges des Journaliſtes de Trévoux
» avec l'indignation du Public & particu-
» liérement de toute le Clergé de la Ville
» & du Diocèſe de Meaux. On en voit

D. Touſſaints Dupleſſis Bénédictin.

» d'autres qui s'efforcent de ramener au » jour les principes de M. de Cambrai, & » de les tirer, pour ainſi dire, des cendres » & des débris d'un ſyſtême foudroyé. Ils » montrent par leurs cris multipliés, que » malgré la condamnation la plus ſolem- » nelle, ce Prélat a laiſſé après lui un trop » grand nombre de Partiſans attachés aux » opinions qui furent la ſource de ſes égare- » mens. »

Ce nouvel excès des Jéſuites donna donc occaſion à M. de Troies, 1. de dévoiler de plus en plus les *erreurs des Jéſuites*; 2. de donner à ſes Diocéſains des inſtructions très-lumineuſes *ſur le mérite des œuvres*, que les Jéſuites ne veulent pas qu'on attribue tout entier à la Grace, & qu'ils attribuent au contraire au libre-arbitre comme à ſon principe : ſur la volonté abſolue & ſpéciale en Dieu & en Jeſus-Chriſt de ſauver les Elus : ſur la néceſſité de la Grace efficace pour commencer à faire le bien & y perſévérer : ſur la néceſſité de la Charité qui fait le caractere propre du Chrétien, &c. » Toutes vérités combattues, niées ou altérées par les Jéſuites. Le Prélat dit, en finiſſant cette belle & longue inſtruction, que la critique des Journaliſtes roule ſur un grand nombre d'erreurs; « erreurs » ſur le libre arbitre, qu'ils élévent au- » delà de ſes bornes, au préjudice de la gra- » ce de Jeſus-Chriſt, & ſur la concupiſ- » cence dont ils ne connoiſſent ni l'em- » pire ni le combat perpétuel. Erreurs ſur » la prédeſtination dont ils combattent la » gratuité, & ſur la grace dont ils nient » l'efficacité. Erreurs ſur le mérite des œu-

X.

XXXIV. Ouvrages contenus dans le dixiéme volume. 1. Elévations à Dieu ſur tous les Myſteres de la Religion. *Avert. de l'Ed.*

Le dixiéme volume contient, 1. Les Elévations à Dieu ſur tous les Myſteres de la Religion. 2. Le Traité du libre-arbitre & de la concupiſcence. 3. Le Traité de la connoiſſance de Dieu & de ſoi-même. Ces Ouvrages n'ont été imprimés que l'ong-tems après la mort de leur illuſtre Auteur. On eſt redevable de l'édition de chacun de ces Traités, aux ſoins de feu M. l'Evêque de Troies, qui les a faits imprimer ſur les manuſcrits originaux qu'il a trouvés parmi les papiers de M. de Meaux ſon oncle.

Les Elévations à Dieu ſur tous les Myſtetes de la Religion ; ſont un des fruits des ſentimens de piété qui étoient gravés dans le cœur de M. Boſſuet. Ce ſavant Evêque dans ſon excellent Diſcours ſur l'Hiſtoire Univerſelle, avoit établi les fondemens inébranlables de la Religion : il en avoit démontré la ſainteté & la durée perpétuelle ; mais l'inimitable préciſion avec laquelle il avoit traité un ſujet auſſi noble & auſſi vaſte, lui paroiſſent plus propre à éclairer l'eſprit qu'à toucher le cœur, il crut ne pouvoir employer les dernieres années de ſa vie plus ſaintement & plus utilement ; qu'en donnant à ces grandes vérités un éclat de lumiere & de vivacité deſtiné particulierement à échauffer le cœur & à y exciter l'amour de la Religion, & la réſolution de s'y attacher & de la ſuivre.

Après une priere à Jeſus-Chriſt, qui

renferme tout le plan de l'Ouvrage, l'Auteur en entrant en matiere, développe & rapproche les unes des autres les ſublimes idées de Dieu, de Jeſus-Chriſt & de ſes Myſteres, que le Saint-Eſprit a répandues dans les Ecritures : il donne une grande connoiſſance de la Religion, & il en inſpire l'amour à ſes Lecteurs. M. de Meaux a donné à cet Ouvrage le titre d'Elévations, parce que les vérités qui en ſont l'objet, n'y ſont pas expliquées d'une maniere ſéche & purement ſpéculative : tout y eſt plein d'onction & de ſentimens. A meſure que les grandes vérités ſe développent, on ſe ſent porté à les aimer, à les adorer, à s'y attacher. Elles donnent à l'ame une ſainte vigueur qui l'éléve au-deſſus d'elle-même, & la détache des images ſenſibles, pour l'attacher uniquement à Dieu & à Jeſus-Chriſt par l'amour le plus chaſte & le plus pur.

Nous ne rapporterons qu'un ſeul paſſage des *Elévations*, tiré de la dix-huitiéme Elévation de la XVIIIe. ſemaine. M. de Meaux y parle ainſi des contradictions que Jeſus-Chriſt éprouve dans ſa morale de la part des mauvais Caſuiſtes. » Ils en ſont » venus, dit-il, juſqu'à vouloir courber la » régle comme les Docteurs de la Loi & » les Phariſiens : ils ſe font des doctrines » erronées, de fauſſes traditions, de fauſ» ſes probabilités. La cupidité réſout les » cas de conſcience ; & ſa violence eſt » telle, qu'elle contraint les Docteurs de » la flatter. O malheur ! On ne peut con» vertir les Chrétiens, tant leur dureté eſt » extrême, tant les mauvaiſes coutumes

» prévalent ; & on leur cherche des excu-
» ſes : la régularité paſſe pour rigueur : on
» lui donne un nom de ſecte, & la régle
» ne peut plus ſe faire entendre. Pour af-
» foiblir tous les préceptes dans leur ſour-
» ce, on attaque celui de l'amour de Dieu:
» on ne peut trouver le moment où l'on
» ſoit obligé de le pratiquer, & à force
» d'en reculer l'obligation, on l'éteint
» tout-à-fait. O Jeſus ! Je le ſais, la vé-
» rité triomphera éternellement dans vo-
» tre Egliſe : ſuſcitez-y des Docteurs pleins
» de vérité & d'efficace, qui faſſent taire
» enfin les contradicteurs : & toujours en
» attendant, que chacun de nous faſſe taire
» la contradiction en ſoi-même. »

XXXV. M. de Troies repouſſe les calomnies des Jéſuites, qui dans leur Journal de Trévoux avoient avancé que le Livre des Elévations n'étoit pas du grand Boſſuet.

Les Elévations pour leſquelles le Privilége avoit été obtenu dès 1708, & dont on avoit dès-lors commencé l'impreſſion, ne parurent qu'en 1727 à Paris, en deux volumes in-12. Quatre ans après au mois de Juin 1731, les Jéſuites inſérerent dans leurs Journaux de Trévoux, une Lettre ſous le nom du même Michel Fichant, qui entreprenoit de faire voir que cet Ouvrage n'étoit point de M. l'Evêque de Meaux. M. Boſſuet Evêque de Troies, prit avec zéle la défenſe du Livre des Elévations. Il préſenta Requête au Parlement de Paris, demandant permiſſion de dépoſer au Greffe le manuſcrit original de ce Livre, entiérement écrit de la main de M. de Meaux ; comme auſſi de faire aſſigner les Auteurs de la Lettre & de l'Ouvrage dans lequel elle avoit été inſérée, pour les obliger de réctracter ce qu'ils avoient avancé. Il y eut en conſéquence un Arrêt qui fut rendu le

7 Septembre 1733, par lequel la rétractation fut ordonnée : les Parties aſſignées comparurent, déſavouerent ce qui avoit été avancé de leur part, & demanderent acte de leurs déſaveux, ce qui leur fut accordé.

M. de Troies publia à cette occaſion une *Inſtruction Paſtorale*, qui fut imprimée à Paris chez Alix avec Privilége du Roi. Elle contient 132 pages in-4'. non compris la Requête de M. de Troies au Parlement & l'Arrêt intervenu en ſa faveur. Ce Prélat obſerve que par cet Arrêt qu'il avoit obtenu, il » avoit déja conſtaté juridique-» ment & dans la forme la plus autenti-» que, que le Livre des *Elévations* eſt vé-» ritablement l'Ouvrage de M. de Meaux, » & qu'il l'a donné tel qu'il eſt ſorti de cette » *ſavante plume*, ſans addition, ni change-» ment, ni altération. » Il lui reſtoit à démontrer » que ce Livre n'enſeigne aucune » des erreurs que les Journaliſtes lui attri-» buent ; qu'il enſeigne expreſſément les » vérités oppoſées à ces erreurs ; que leurs » calomnies n'ont pas même la moindre » apparence ; que tout ce qu'ils ont relevé » comme *oppoſé aux ſentimens avérés du* » *grand Evêque* de Meaux, eſt la doctrine » même qu'il a donnée dans tous ſes autres » Ouvrages pour la doctrine catholique, » avec l'applaudiſſement général de toute » l'Egliſe : enfin qu'ils ne l'attaquent que ſur » le fondement de quelque erreur, & des » fauſſes opinions dont ils ſont prévenus. » Voilà le plan de cette Inſtruction. M. de Troies l'exécute ſi parfaitement, que quelque idée qu'on ait des grandes reſſources

de la Société, on eſt forcé de douter qu'elle puiſſe effacer une pareille tache. *Impudent ſtratagême, calomnies* ſans nombre, *impoſtures & ſophiſmes groſſiers; ignorance, malignité, artifice & mauvaiſe foi, pitoyables chicanes, ſcandaleuſes railleries; vaines, puériles, malignes & calomnieuſes remarques; OPPOSITION A DES POINTS ESSENTIELS DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE; ERREURS MANIFESTES, CAPITALES, PERNICIEUSES.* C'eſt de quoi les Jéſuites Auteurs des Journaux de Trévoux, ſont, non pas ſimplement accuſés, mais atteints & convaincus dans cet Ouvrage, de même que de *ſe jouer de la Religion, de la Théologie & du Public.* Ce ſont les propres termes de l'Inſtruction, pages 114 & 125. « Ils (les Jéſuites) ont en-
» couru, continue ce Prélat, la malédic-
» tion prononcée par le Prophéte, contre
» ceux *qui appellent le mal, bien; & le bien,*
» *mal; changeant les ténébres en lumiere,*
» *& la lumiere en ténébres; l'amer en doux, &*
» *le doux en amer.* Ce malheur .... qui a
» des ſuites ſi funeſtes dans l'Egliſe, d'où
» vient-il, mes chers freres, ajoûte ce Pré-
» lat, ſinon de cet orgueil profond ....
» par lequel des hommes *ſages à leurs propres*
» *yeux, amoureux de leurs ſentimens* & jaloux
» de leurs propres penſées, oſent donner
» pour régle leurs faux préjugés; entrepren-
» nent de ſubjuguer les plus grands Maî-
» tres, en calomniant leurs Ecrits, & s'ef-
» forcent d'élever *ſur les ruines de l'ancienne*
» *& inébranlable doctrine de l'Egliſe*, un ſy-
» ſtême ruineux dont ils ſont les inven-
» teurs & les architectes? Quel étonnant
» Problême ne ſeroit-ce point, dit encore

» le digne neveu du grand Boſſuet, de ſa-
» voir à qui on en doit croire ſur la doc-
» trine chrétienne, & ſur la maniere dont
» il faut l'énoncer ; ou de M. de Meaux ou
» des Journaliſtes de Trévoux. »

» Les Jéſuites, continue M. de Troies,
» ont-ils donc entrepris de décrier comme
» contraires à la foi tous les Livres où l'E-
» gliſe n'a jamais apperçu que ſa propre
» doctrine ? La critique qu'ils font (Jour-
» nal de Juin 1732) des Ouvrages de M.
» Nicole, ſeroit-elle encore une ſuite de
» ce projet inſenſé ? On n'y ſera donc plus
» trompé, (c'eſt toujours M. de Troies
» qui parle,) & toute la terre ſaura quelle
» eſt la doctrine à laquelle ces ſortes de
» gens donnent des noms de ſectes, &
» qu'ils s'efforcent par toutes ſortes de
» voies, de décrier comme nouvelle &
» dangereuſe.... Ainſi quand ils crieront
» à l'héréſie, à la nouveauté, il faudra
» bien ſe défier de ce cri vague & con-
» fus ; il n'annoncera ordinairement que
» la doctrine des ſaintes Ecritures, que
» l'ancienne & perpétuelle Tradition de
» l'Egliſe, & une oppoſition conſtante &
» courageuſe à toutes les nouvelles & dan-
» gereuſes opinions dont les Jéſuites entre-
» prennent de l'obſcurcir. »

XXXVI. Traité du Libre-arbitre & de la Concupiſcence.

En 1731, M. l'Evêque de Troies publia en un ſeul volume in-12, deux petits Ouvrages de M. de Meaux, intitulés, *Traités du libre-arbitre & de la concupiſcence.* Dans le premier, M. de Meaux parle du libre-arbitre, de ſa dépendance abſolue, & de ſon affoibliſſement par le péché du premier homme. Il ſoutient pour ſauver la

liberté & établir en même-tems notre dépendance de Dieu, une promotion ou prédétermination phyſique, par le moyen de laquelle il concilie notre liberté avec les décrets de Dieu. La volonté de Dieu, dit-il, eſt la cauſe de tout ce qui eſt ; & nous ne concevons rien en lui par où il faſſe tout ce qui lui plaît, ſi ce n'eſt que ſa volonté eſt d'elle-même très-efficace. Cette efficace eſt ſi grande, que non-ſeulement les choſes ſont abſolument, dès-là que Dieu veut qu'elles ſoient ; mais encore qu'elles ſont telles, dès que Dieu veut qu'elles ſoient telles. Comme donc un homme eſt, dès-là que Dieu veut qu'il ſoit, il eſt libre dès-là que Dieu veut qu'il ſoit libre, & il agit librement dès que Dieu veut qu'il agiſſe librement. Toutes les volontés des hommes & des Anges, continue M. Boſſuet, ſont compriſes dans la volonté de Dieu, comme dans leur cauſe premiere & univerſelle : & elles ne ſont libres, que parce qu'elles y ont été compriſes comme libres : cette cauſe premiere met par conſéquent dans les actions humaines, non-ſeulement leur être, tel qu'elles l'ont, mais encore leur liberté même : & cette liberté eſt dans l'ame, non-ſeulement dans le pouvoir qu'elle a de choiſir, mais encore lorſqu'elle choiſit actuellement : & Dieu qui eſt la cauſe immédiate de notre liberté, la doit produire dans ſon dernier acte, de façon que le dernier acte de la liberté conſiſtant dans ſon exercice, il faut que cet exercice ſoit encore de Dieu. Tel eſt le ſentiment de ceux qu'on appelle Thomiſtes, & c'eſt celui qu'adopte

M. de Meaux. Il répond enſuite aux principales objections qu'on peut faire contre ce ſyſtême. Dans le ſecond Traité, M. Boſſuet traite de la Concupiſcence. Il y explique ce que c'eſt que le monde, & développe ce célébre paſſage de ſaint Jean, que tout ce qui eſt dans le monde eſt *concupiſcence de la chair, concupiſcence des yeux & orgueil de la vie.*

XXXVII. Traité de la connoiſſance de Dieu & de ſoi-même.

Le dixiéme Tome des Œuvres de M. Boſſuet, eſt terminé par le Traité de la connoiſſance de Dieu & de ſoi-même, qu'il avoit compoſé pour l'inſtruction de M. le Dauphin. Il y a dans l'homme, dit M. de Meaux, trois choſes à conſidérer; l'ame, le corps, & l'union de l'un avec l'autre. Par cet examen, M. de Meaux conduit à la connoiſſance du Créateur de l'ame & du corps, & de l'Auteur de leur union. Tel eſt le partage de ce Traité. M. de Meaux fait d'abord connoître l'ame dans toutes les facultés intellectuelles qui paroiſſent dans les opérations de l'entendement & de la volonté. Par l'entendement, l'homme connoît le vrai & le faux; il connoît les choſes corporelles & les choſes ſpirituelles; celles qui ſont ſenſibles, celles qui ne le ſont pas: il penſe, il raiſonne, il réfléchit, il juge. Par la volonté, l'homme ſuit le bien & fuit le mal, il choiſit les moyens pour parvenir à l'un & pour éviter l'autre. De l'ame il paſſe à l'examen du corps, & donne un détail anatomique très-ſuivi de ſon admirable ſtructure; il fait voir l'ordonnance merveilleuſe qui y régne, l'économie ſi bien ménagée dans tant de parties, propres aux uſages pour

leſquelles elles ſont deſtinées, & ſi bien arrangées, qu'il n'en eſt aucune à qui on pût deſirer une autre place, & tellement aſſorties, qu'elles concourent toutes pour s'entre-aider mutuellement, & pour contribuer à la conſervation & à la défenſe du tout. On eſt toujours ſurpris lorſqu'on examine avec attention la multitude des machines de tout genre & de toute eſpéce, qui toutes agiſſent de concert par un jeu auſſi admirable, qu'il eſt aiſé & commode pour toutes les opérations du corps. Par des reſſorts également forts & délicats, toutes les parties de ce corps s'étendent ſe retréciſſent, s'ouvent, ſe ferment, ſe dilatent ou ſe preſſent, ſe tendent ou ſe relâchent, ſe joignent ou ſe ſéparent, & tous ces différens mouvemens contribuent à la nourriture & à la conſervation de ce ſurprenant édifice. Après avoir conſidéré l'ame & le corps ſéparément l'un de l'autre, M. Boſſuet examine leur union.

Après avoir fait conſidérer la grandeur & la ſageſſe du Créateur dans la formation de l'homme & des parties qui le compoſent, M. de Meaux paſſe à l'examen de la bête, & il fait voir que c'eſt l'effet d'un art admirable, d'avoir ſi induſtrieuſement travaillé ſa matiere, qu'on ſoit tenté de croire qu'elle agiſſe par elle-même & par une induſtrie qui lui eſt propre. Les animaux n'ont ni art, ni réflexion, ni invention, ni liberté; mais moins il y a de raiſon en eux, plus il y en a dans celui qui les a faits. Cependant la légere reſſemblance qu'il y a entre les organes de l'homme & ceux de la bête, a porté quelques-

uns à imaginer & même à vouloir prouver qu'il y avoit peu de différence de l'un à l'autre. M. de Meaux rapporte & détruit les argumens allégués en faveur de cette erreur monſtrueuſe.

X I.

XXXVIII. Ouvrages contenus dans les onziéme & douziéme volumes.

Les deux premieres piéces que l'on a placées au commencemnt du onziéme volume, ont pour objet deux points très-importans. Dans la premiere, M. de Meaux traîte de la néceſſité de l'amour de Dieu dans le Sacrement de Pénitence : la ſeconde eſt une cenſure que le Clergé de France prononça le 4 Septembre 1700, contre 127 propoſitions qui étoient preſque toutes extraites des Théſes & des Livres des Jéſuites. Elle fut arrêtée & ſignée d'un conſentement unanime des Prélats. Ce fut l'Ouvrage de M. de Meaux, qui fit paroître en cette occaſion ſon zéle & ſon érudition, & qui par la force & la ſolidité de ſes diſcours, força les Prélats les plus attachés aux Jéſuites, de condamner leur morale. M. de Meaux s'appliqua ſur-tout à faire bien ſentir la fauſſeté & le venin de la pernicieuſe doctrine de la probabilité. Dans la même Aſſemblée de 1700, M. Boſſuet fut chargé de faire des Réglemens au ſujet des Réguliers qui changeoient de Diocéſe. On trouve enſuite dans le même Tome XI, des Lettres de piété & de direction écrites depuis 1686 juſqu'en 1702. Et à la ſuite de ces Lettres, on en a placé une aſſez longue, que M. Boſſuet écrivit n'étant encore qu'un jeune Docteur, à

l'Abbeſſe & aux Religieuſes de Port-Royal ſur la ſignature du Formulaire. Il avoit reçu du Docteur Cornet, comme nous l'avons déja dit, des préventions contre le Livre de Janſenius, & il a toujours cru qu'il y avoit des perſonnes qui ſoutenoient les cinq propoſitions, ſans qu'il ait pu jamais en nommer aucune. Il ne mettoit pas même M. Arnauld de ce nombre. Au contraire, il étoit plein de la plus haute eſtime pour cet illuſtre Docteur. M. Arnauld de ſon côté ne l'appelloit pas autrement que *notre ami*; il l'accuſoit ſeulement de trop de timidité & de trop de réſerve à l'égard des Jéſuites, dont effectivement M. Boſſuet redoutoit le crédit en même-tems qu'il déteſtoit leur doctrine & leur morale. Ces défauts que nous remarquons dans M. de Meaux, ſont, pour nous ſervir de ſes termes dans une occaſion à peu près ſemblable, *des taches dans un beau Soleil.* Enfin on trouve à la ſuite du onziéme volume, *l'Abrégé de l'Hiſtoire de France*, dont une partie ſert à compléter ce même volume, & le reſte fait la matiere du XII Tome de cette riche collection.

XII.

XXXIX. Autres Ouvrages de M. Boſſuet. Défenſe de la Déclaration du Clergé de France ſur la Puiſſance Eccléſiaſtique.

On a cru qu'il étoit ſuperflu d'y inſérer l'Ouvrage de M. Boſſuet intitulé: *Defenſio Declarationis Conventûs Cleri Gallicani, anno* 1682, *de Eccleſiaſticâ Poteſtate*, ſans doute parce que cette Défenſe de quatre Articles établis dans l'Aſſemblée de 1682, avoit déja été imprimée, de même que la traduction françoiſe qui en a été faite. Mais on

Juſtification du Livre des *Réflexions Morales.*

ne voit pas que cette raiſon ait dû empêcher de donner de nouveau un Ouvrage qui faît tant d'honneur à M. Boſſuet. Nous pouvons dire la même choſe de la *Juſtification des Réflexions Morales du Nouveau Teſtament*. Voici ce qui donna occaſion à M. de Meaux de compoſer cet Ouvrage. En 1698, les Jéſuites (ſans ſe nommer) publierent, comme nous le diſons ailleurs, un *Problême Eccléſiaſtique*, injurieux à M. de Noailles Archevêque de Paris, ſur l'approbation que ce Prélat avoit donnée au Livre des Réflexions Morales du Pere Queſnel. Dès que M. Boſſuet eut vu ce Libelle, qui fut condamné à Rome & brûlé à Paris par Arrêt du Parlement, il en fut indigné, & dit à M. de Noailles: *Ces gens-là vous ſubjugueront, ſi vous ne les réprimez avec la derniere force. Eh*, répondit M. l'Archevêque de Paris, *qui eſt plus capable que vous de les réprimer ?* Ce fut alors qu'il pria M. Boſſuet de compoſer l'Ecrit dont nous parlons, & qui a été imprimé pluſieurs fois. M. Boſſuet Evêque de Troies, dans ſon Inſtruction ſur les calomnies avancées dans le Journal de Trévoux contre les *Elévations*, aſſûre que l'Ouvrage imprimé ſous ce titre : *Juſtification des Réflexions Morales*, non-ſeulement eſt de feu M. de Meaux, mais *exactement conforme à l'original*, dont M. de Troies dit avoir une copie *revue & corrigée* par M. de Meaux lui-même, au haut de laquelle eſt écrit de ſa main, *premiere copie*. M. de Troies ajoûte, que » M. de Meaux fut très-fâché qu'on » n'en eût pas fait l'uſage pour lequel il l'a» voit compoſé. Ce grand homme, con-

» tinue-t-il, nous a dit pluſieurs fois, que » c'étoit le plus beau morceau de Théo» logie qu'il eût jamais fait. » C'eſt toutefois ce même Ouvrage que les Jéſuites aſſûroient, lorſqu'il parut, n'être point de M. de Meaux, ou avoir été déſavoué par cet illuſtre Prélat. La Société a voulu laiſſer mourir le grand Boſſuet, avant que de livrer de nouvelles attaques au Livre des Réflexions Morales : c'eſt ce qu'il eſt important de bien remarquer.

XIII.

XL. Œuvres poſthumes. Zéle de M. Boſſuet contre les erreurs de M. Simon. Il fait ſupprimer l'Hiſtoire de l'Ancien Teſtament. *Pref. de l'Ed.*

On a publié en 1753, trois nouveaux volumes in-quarto des Œuvres poſthumes de M. Boſſuet, pour ſervir de Supplément aux dix-ſept volumes in-4°. de ſes Ouvrages. * On ne pouvoit faire à l'Egliſe un préſent plus utile. Le premier volume contient un Recueil très-curieux & très-inſtructif de Diſſertations & de Lettres, compoſées dans la vue de réunir à l'Egliſe Catholique les Proteſtans d'Allemagne de la Confeſſion d'Ausbourg. Nous en parlerons dans l'Article de l'Egliſe d'Allemagne. Le ſecond volume renferme la *Défenſe* de la Tradition des ſaints Peres ; que M. de Meaux avoit entrepriſe, pour reprimer les excès & confondre les erreurs du fameux Richard Simon, Ecrivain auſſi hardi que fécond, comme on le peut voir dans ſes Hiſtoires critiques du Vieux & du Nouveau Teſtament, dans celle des Commentateurs du Nouveau, dans ſa Verſion du

* On trouve ces volumes chez Jean-Thomas Heriſſant, rue S. Jacques à Saint Paul, & chez les Freres Etienne, rue S. Jacques à la Vertu.

Nouveau Teſtament imprimée à Trévoux, & dans beaucoup d'autres de ſes Ouvrages, qui ſont tous marqués au coin de la hardieſſe & de la ſingularité. Son Hiſtoire critique du Vieux Teſtament, avoit fait voir dès 1678, qu'une critique peu meſurée, qui s'émancipe juſqu'à décider au hazard, ou ſur les plus foibles conjectures, des dogmes fondamentaux de la Religion, eſt un art dangereux, plus propre à faire des préſomptueux que de vrais ſavans, à enfanter des erreurs, qu'à éclaircir la vérité.

Lorſqu'on achevoit l'impreſſion de ce premier Ouvrage de M. Simon, M. Arnauld avertit M. Boſſuet du danger qui menaçoit l'Egliſe, & lui fit remettre la Préface & la Table des Matieres qui devoient accompagner ce Livre. Il n'en falloit pas davantage pour découvrir le venin du nouveau ſyſtéme de M. Simon. Dans ſa Préface, il donne une atteinte mortelle à l'autenticité du Pentateuque, qu'il ôte à Moyſe pour l'attribuer à des Scribes publics qu'il imagine; & la Table des Matieres indique beaucoup d'articles qui tendent manifeſtement à ébranler ou plutôt à anéantir l'autenticité des autres Livres de l'Ancien Teſtament. M. Boſſuet allarmé du péril, ſe hâta d'en inſtruire M. le Chancelier (le Tellier) qui fit ſaiſir tous les exemplaires. Le deſſein du Prélat n'étoit pas d'abord d'obtenir la ſuppreſſion du Livre, mais de l'examiner & de le corriger. Il y travailla pendant plus d'un mois avec trois Docteurs. Tout ce travail fut inutile. Le Livre ſe trouva rempli de tant de faux prin-

cipes & de tant de conséquences pernicieuses à la foi, qu'il eût fallu le refondre d'un bout à l'autre. On prit donc le parti de le faire supprimer par un Arrêt du Conseil & d'en brûler tous les exemplaires. Cependant M. Bossuet employoit les voies les plus douces, pour ramener aux vrais principes un Auteur dont il estimoit les talens, & dont il souhaitoit de rendre les études & le goût pour les Langues, utiles à l'Eglise. Il eut avec lui plusieurs conférences, dans lesquelles il combattit le nouveau système de M. Simon, par un si grand nombre de preuves solides, qu'il crut même l'avoir convaincu. Ce Critique s'offrit de réfuter lui-même son Livre. L'offre fut acceptée; mais M. Simon éluda toujours de la remplir. Ce fait est rapporté par M. Bossuet dans des Lettres écrites long-tems après, lorsque la Version du Nouveau Testament imprimée à Trévoux, commença à faire du bruit; & il est bon d'avertir que ce même fait est considérablement altéré dans l'éloge historique mis à la tête des Lettres de M. Simon.

XLI. Nouveaux excès de M. Simon. Son Histoire critique des principaux Commentateurs du N. T.

Cet Ecrivain séduit de plus en plus par l'attrait de la nouveauté, ne mit plus de bornes à la licence de ses sentimens, dans son *Histoire critique des principaux Commentateurs du Nouveau Testament*, qu'il publia en 1693. Le but que l'Auteur semble s'être proposé dans cet Ouvrage, est moins d'éclaircir les questions que de les embrouiller, de répandre des doutes sur les plus importans mysteres, d'en affoiblir, d'en éluder les preuves, d'ébranler la certitude de la Tradition, d'attaquer l'auto-

rité de l'Egliſe, de rendre incertaine la perpétuité & l'intégrité de ſa doctrine, de commettre l'Orient avec l'Occident, les Grecs avec les Latins, les premiers ſiécles avec les ſuivans. Il s'attache principalement aux matieres de la Grace & de la Prédeſtination, qu'il n'entend point, & preſqu'à toutes les pages, il montre une oppoſition marquée aux dogmes fondamentaux du péché originel, de la Grace efficace, & de la prédeſtination gratuite. Si l'on en croit cet Auteur, non moins audacieux Critique qu'ignorant Théologien, Pélage ſur ces matieres, interprétoit l'Ecriture comme l'ancienne Egliſe, comme les Peres Grecs l'avoient interprêtée : ſaint Auguſtin étoit un Novateur, & l'Egliſe, en adoptant ſa doctrine, avoit varié dans ſa croyance, & fourni la preuve de l'inſtabilité de ſa foi.

XLII. M. Boſſuet entreprend de confondre cet Ecrivain.

Tel eſt en ſubſtance le fond du Livre & de la doctrine de M. Simon. Le ton impoſant & l'air de ſuffiſance avec lequel il débitoit ſes fauſſes maximes, & les principes mêmes de ſa critique, qui s'élevant au-deſſus de toute autorité, ébranloient les dogmes & donnoient aux Sociniens des armes pour combattre tous les Myſteres, parurent à M. de Meaux mériter toute ſon attention & tout ſon zéle. Il crut qu'il étoit de ſon devoir d'employer ſes talens à renverſer un ſyſtême deſtructif de la Tradition & de la foi de tous les ſiécles, & de prouver en particulier que tous les Peres dans tous les tems & dans tous les lieux, avoient uniformément enſeigné la même doctrine ſur les dogmes du péché originel,

de la grace efficace & de la prédeſtination gratuite. Ce ſeul point bien établi, ſuffiſoit ſeul pour ſapper par les fondemens le ſyſtême de M. Simon, & réuniſſoit ſur ces trois articles eſſentiels, toute la Tradition que le Critique s'étoit efforcé de diviſer. Le ſavant Prélat communiqua ſon deſſein à quelques amis, & bien-tôt le Public en fut inſtruit. Comme le ſoulévement contre M. Simon avoit été général, tout le monde apprit avec joie que M. Boſſuet ſe chargeoit de le réfuter.

XLIII. M. Arnauld écrit à M. de Meaux pour l'en féliciter. *Tom. 7. Lettr. DCVI.*

Cette importante nouvelle pénétra juſques dans la retraite de M. Arnauld, qui en témoigna ſa joie à un ami en ces termes : « On nous mande de Paris, que M. de Meaux eſt réſolu d'écrire contre le faux Critique *, pour la défenſe de la grace chrétienne & de l'autorité de ſaint Auguſtin ; & il a même fait dire à quelqu'un de nos amis, qu'il nous prioit de recommander cette affaire à Dieu. C'eſt aſſurément ce qu'il faut faire : car ce ſeroit une bonne choſe & bien avantageuſe à l'Egliſe. » M. Arnauld ſe hâta enſuite de féliciter M. Boſſuet, du zéle que Dieu lui donnoit pour la défenſe d'une ſi bonne cauſe. « J'ai appris avec bien de la joie, lui dit-il, ce que l'on nous mande, que vous vous ſentez porté par un mouvement de l'Eſprit de Dieu, à écrire pour la défenſe de la grace chrétienne, & de l'autorité de ſaint Auguſtin, contre la prétention téméraire du faux Critique. Rien n'eſt plus digne d'un Evêque à qui Dieu a donné de ſi grands talens pour écrire & pour parler, que de les employer pour une ſi bonne

* *M. Simon.*

Lett. DCIX.

cauſe. La grace que vous ſoutiendrez, Monſeigneur, ſera auſſi votre ſoutien ; & le Saint dont vous maintiendrez l'autorité contre la cenſure indiſcréte d'un Ecrivain ſans jugement, vous obtiendra de Dieu les mêmes lumieres & le même zéle dont il a été rempli pour éclaircir la doctrine de l'Egliſe contre une des plus dangereuſes de toutes les héréſies. A l'égard du Critiqne, je crois, Monſeigneur, que vous aurez remarqué, que dans le jugement qu'il porte des Commentateurs du Nouveau Teſtament, il regarde comme un défaut, dans ceux mêmes qui ſont les plus eſtimés, de s'être attachés à la doctrine des ſaints Peres, & principalement de ſaint Auguſtin, touchant la grace & la prédeſtination. C'eſt ce qu'on peut voir dans ce qu'il dit de Salsbout, d'Eſtius & de Janſenius d'Ypres. Ainſi, ſelon ce Critique, on ne doit ſuivre que les régles de la Grammaire, & non pas la Théologie & la Tradition, pour bien expliquer le Nouveau Teſtament. Si on fait autrement, ce n'eſt pas le ſens de ſaint Paul que l'on donne, c'eſt celui que l'on s'eſt formé ſur ſes propres préjugés. Rien ne peut être, à mon avis, plus favorable aux Sociniens, & je me ſouviens d'avoir lu autrefois dans une vie de Fauſte Socin, que n'ayant pas étudié, il étoit plus propre que perſonne à trouver le vrai ſens de l'Ecriture. » M. Arnauld, après avoir expoſé à M. de Meaux quelques penſées qu'il avoit ſur les matieres que l'illuſtre Prélat devoit traiter, termine ainſi ſa Lettre : » De combien d'autres choſes ſouhaiterois-je Monſeigneur, vous

pouvoir entretenir ? Mais ce n'en eſt pas encore le tems, & je ne ſais ſi à l'âge où ſe ſuis, je dois me flatter que ce tems vienne jamais pour moi. Je vous avoue que s'il y a quelque choſe qui me touche dans l'état où Dieu veut que je ſois, ce ſont ces ſortes de privations. Il m'a fait la grace de les porter avec beaucoup de paix & de tranquillité : j'eſpere qu'il me ſoutiendra par ſa miſericorde juſqu'à la fin, & qu'il me rendra fidéle à ſuivre la voie par laquelle il veut que j'aille à lui. Vos prieres & votre bénédiction, Monſeigneur, peuvent beaucoup contribuer à m'en obtenir la grace. »

XLIV. M. Boſſuet compoſe ſa défenſe de la Tradition & des SS. Peres. Plan de cet Ouvrage.

M. Simon qui craignoit les coups d'un adverſaire ſi redoutable, crut qu'il les préviendroit en faiſant imprimer à la hâte une Lettre, dans laquelle il mettoit quelques légers correctifs à la Critique qu'il avoit eu l'audace de faire de ſaint Auguſtin. Ce palliatif étoit trop foible, & M. Boſſuet travailla ſans relâche à ſa Défenſe de la Tradition & des ſaints Peres. Bien-tôt il la mit en état de paroître. Ses amis entre autres, M. de la Broue Evêque de Mirepoix, l'avoient deja lue & examinée, lorſque l'affaire du Quiétiſme obligea l'Auteur d'en ſuſpendre la publication. Le Quiétiſme l'occupa tout entier juſqu'en 1699 : après quoi le plan de réunion des Egliſes Luthériennes d'Allemagne de la Confeſſion d'Ausbourg ; & l'Aſſemblée générale du Clergé de France de 1700, dont il fut l'ame, & pour laquelle il dreſſa la célébre Cenſure contre la morale des Caſuiſtes relâchés, ne lui laiſſerent pas un moment de loiſir. Dans les années ſuivantes, d'autres

beſoins plus preſſans, ou de ſon Diocèſe, ou de l'Egliſe univerſelle, ſe ſuccéderent ſans interruption, & ne lui permirent pas de ſonger à l'impreſſion de ſa *Défenſe de la Tradition*, *&c.* Mais il n'abandonna jamais ce deſſein; & s'il ne l'exécuta pas, ce fut, comme il le dit lui-même, *faute de loiſir, & parce qu'il falloit aller au plus preſſé.* M. Boſſuet aſſûroit encore en 1703, peu de mois avant ſa mort, que *le peu de travail qui lui reſtoit à faire* pour la donner au Public, *ne ſurpaſſoit pas la diligence d'un homme réſolu de conſacrer ſes efforts juſquſqu'au dernier ſoupir, à la défenſe de la vérité.*

Il paroît que le Prélat vouloit donner à ſon Ouvrage une nouvelle forme, dans la vue d'en faire une ſuite de ſes deux Inſtructions contre la verſion du Nouveau Teſtament de Trévoux, & que c'étoit pour cela qu'il ne craignoit point d'en inſérer quelques morceaux conſidérables dans ſes deux Inſtructions, & ſur-tout dans ſa Diſſertation ſur Grotius. Quoi qu'il en ſoit, il ſemble que la Providence ait réſervé la publication de cet Ouvrage à des tems où d'un côté l'ignorance qui fait des progrès rapides, donne ſujet de craindre que la Tradition ne ſoit bien-tôt méconnue, l'autorité des ſaints Peres négligée, l'étude de leurs Ouvrrges entiérement abandonnée; tandis que d'un autre côté, la fureur du prétendu bel eſprit fait dans l'Egliſe des ravages affreux, inſpire à des hommes qui portent le nom de Chrétiens; mais qui pour la plûpart ne ſavent pas les premiers élémens du Chriſtianiſme, la témérité de s'ériger en nouveaux Docteurs, de dog-

matiſer ſur la Religion, ou plûtôt contre la Religion, de ſecouer le joug de toute autorité, & d'appeller inſolemment de tous les myſteres au tribunal de leur frivole raiſon.

M. Boſſuet, en attaquant M. Simon, ſe propoſoit de terraſſer d'un même coup tous ceux qu'il déſigne ſous le nom de *Nouveaux Critiques*; c'eſt-à-dire, ces hommes préſomptueux, qui prennent leur propre eſprit pour régle unique de leurs jugemens, au lieu de réformer leurs jugemens ſur la régle invariable de la foi. Ces hommes qui, comme le dit excellemment ce ſavant Auteur, s'écartent des vrais principes, *faute d'en prendre le fil par une Théologie qui ne ſoit ni curieuſe ni contentieuſe, mais ſobre, droite, modeſte, plûtôt préciſe & exacte, que ſubtile & rafinée, & qui*, dans ſes recherches, *craigne de pénétrer plus avant qu'il n'appartient à des mortels.* Or, aujourd'hui plus que jamais, le monde eſt inondé de gens qui ſe font gloire d'admettre & de débiter des opinions inouïes. Le nombre de ces faux Savans s'eſt étrangement multiplié, leur audace s'eſt effroyablement accrue; & c'eſt pour les confondre qu'on leur oppoſe l'Ouvrage d'un des plus beaux eſprits qui fut jamais, & tout à la fois d'un des plus dociles à l'autorité légitime. Peut-être que ſon exemple & ſes leçons garentiront notre ſiécle du goût pernicieux qu'il ſemble avoir pour la nouveauté, & préſerveront de la ſéduction, ceux qui reſpectent encore la Religion & ſe ſoumettent aux vérités révélées: peut-être même que cet Ouvrage qui n'eſt, à le bien pren-

dre : qu'un tiſſu des paroles des ſaints Peres, réveillera le goût preſque éteint des études Eccléſiaſtiques & de la bonne Théologie, qu'on n'acquiert & qu'on n'entretient que par la lecture aſſidue des Ecrits de ces ſaints Docteurs.

XLV.
Ce que contient la premiere Partie.

La Défenſe de la Tradition, &c. a deux parties. Dans la premiere, M. Boſſuet dévoile les artifices de M. Simon, qui pour ne pas paroître Socinien aux Catholiques, & tout-à-fait Catholique aux Sociniens, s'enveloppe dans des ambiguités éternelles, propres à donner le change aux uns & aux autres, & à le faire arriver ſûrement à ſon but. Ce but paroît être d'introduire dans l'Egliſe un Socianiſme mitigé, & d'éviter les cenſures dont ſes erreurs n'auroient pu manquer d'être frappées, s'il les eût montrées plus à découvert. Rien n'échappe à la ſagacité de M. Boſſuet. Il démaſque ce faux Critique, & met au grand jour ſes vues ſecrettes, qui ne tendent à rien moins qu'à ébranler la Religion, en élevant des Auteurs ſuſpects, décriés, & même des hérétiques, au-deſſus des Peres de l'Egliſe les plus doctes & les plus reſpectés ; en inſpirant du mépris pour la doctrine de ces ſaints Docteurs ; en rendant incertaine, ou plutôt en anéantiſſant toute la Tradition.

XLVI.
Ce que renferme la ſeconde Partie.

La ſeconde partie, beaucoup plus étendue que la premiere, eſt, à proprement parler, une apologie de ſaint Auguſtin & de ſa doctrine ſur les dogmes du peché originel, de la Grace efficace, & de la Prédeſtination gratuite. M. Simon avoit attaqué ce ſaint Docteur avec un acharnement

& une fureur qu'on ne peut concevoir. Il l'accuſoit d'innovation dans la foi, & d'être l'inventeur d'un nouveau ſyſtême qui ne s'eſt accrédité dans l'Egliſe d'Occident, que par l'anéantiſſement de l'ancienne doctrine, mieux conſervée, ſelon ce téméraire Critique, dans l'Egliſe d'Orient. M. Boſſuet démontre que la foi de ſaint Auguſtin ſur le péché originel, eſt la foi de tous les ſiécles, de tous les Peres, de toutes les Egliſes; & que ce ſaint Docteur a lui-même démontré, qu'avant la naiſſance du Pélagianiſme, les Peres ont enſeigné ſur ce point, plus confuſement, il eſt vrai, parce qu'ils n'avoient point d'ennemis à combattre; mais néanmoins ont enſeigné d'une maniere qui ne laiſſe point d'équivoques, les mêmes vérités qu'il étoit obligé de défendre avec plus d'application & de préciſion contre les chicanes des nouveaux hérétiques.

Il prouve encore, que le dogme de la Grace efficace eſt auſſi ancien que l'Egliſe, & reconnu par tous les Peres de l'Orient & de l'Occident, Grecs & Latins, comme faiſant partie du dépôt ſacré de la ſaine doctrine confiée par Jeſus-Chriſt à ſes Apôtres, pour être tranſmis à l'Egliſe de tous les ſiécles. Il en eſt de même du dogme de la prédeſtination gratuite des Saints. M. Boſſuet prouve la vérité de ce dogme d'une maniere en quelque ſorte géométrique, par douze propoſitions extraites des Prieres communes de l'Egliſe, qui ſuivent naturellement & néceſſairement l'une de l'autre, & qui ne laiſſent aucun doute ſur la perpetuité &

l'univerſalité de cette ſainte doctrine en Orient comme en Occident. Ici l'Editeur nous apprend que M. Boſſuet eſt Auteur de l'Inſtruction Paſtorale ſur la Grace, publiée par M. de Noailles Archevêque de Paris en 1696. On y voit en effet les préventions de M. Boſſuet contre Janſenius, en même-tems qu'on y admire l'excellence de la doctrine & tous les principes de ſaint Auguſtin. Nous avons déja dit ailleurs que les prétendus Janſeniſtes n'avoient pas d'autre doctrine ſur la Grace, que celle qui eſt développée dans cette Inſtruction.

XLVII. M. Boſſuet donne lui-même le deſſein & la diviſion de cet important Ouvrage.

Voici de quelle maniere M. de Meaux expoſe dans ſa Préface, le deſſein & la diviſion de ſa Défenſe de la Tradition & des ſaints Peres, contre M. Simon. « Sous prétexte, dit ce Prélat, d'une analyſe telle quelle, qu'il fait ſemblant de vouloir donner de certains endroits, il veut dire ſon ſentiment ſur le fond des explications, louer, corriger, reprendre qui il lui plaira, & les Peres comme les autres, décider des queſtions, non pas à la vérité de toutes, car ce ſeroit une entrepriſe infinie; mais de celles qu'il a voulu choiſir, & en particulier de celles où il a eu occaſion d'inſinuer les ſentimens des Sociniens tant contre la divinité de Jeſus-Chriſt que ſur la matiere de la Grace, où en commettant les Grecs avec les Latins, & les Peres les plus anciens avec ceux qui les ont ſuivis, il interpoſe ſon jugement avec une autorité qui aſſurément ne lui convient pas. On ne voit donc pas pourquoi il lui plaît d'entrer dans ces queſtions, puiſque

puiſque aſſurément il n'eſt pas poſſible qu'il les éclairciſſe autant qu'il faut dans un volume comme le ſien : ce qui eſt cauſe qu'en remuant une infinité de difficultés qu'il ne peut ni ne veut réſoudre, il n'eſt propre qu'à faire naître des doutes ſur la Religion : & c'eſt un nouveau charme pour les libertins, qui aiment toujours à douter de ce qui les condamne. On ne peut rendre non plus aucune raiſon du choix des Auteurs dont il a voulu compoſer ſa compilation telle quelle. S'il ſe vouloit réduire ſelon ſon titre, à traiter des Commentateurs du nouveau Teſtament, on ne voit pas ce qui l'obligeoit à parler de ſaint Athanaſe, de ſaint Grégoire de Nazianze, & des autres qui n'ont point fait de Commentaires, ni des Ecrits polémiques de ces Peres, ou de ceux de ſaint Auguſtin. Si, ſous le nom de Commentateurs, il veut comprendre tous les Auteurs qui ont traité du Nouveau Teſtament, c'eſt-à-dire, tous les Auteurs Eccléſiaſtiques, on ne voit pas pourquoi il oublie un ſaint Anſelme, un Hugues de Saint Victor, un ſaint Bernard, & ſur-tout un ſaint Grégoire-le-Grand ; d'autant plus que les deux derniers, outre qu'ils ont traité comme les autres de la doctrine de l'Evangile, & en particulier les matieres ſur leſquelles. M. Simon a entrepris de nous régler, ils ont encore expreſſément compoſé des Homélies ſur les Evangiles ; & que d'ailleurs ils méritoient ſans doute autant d'être nommés que Servet & que Bernardin Ochin, dont M. Simon nous a donné une ſi ſoigneuſe analyſe, encore qu'il n'en rapporte aucun

Commentaire : c'eſt-à-dire, que ſous le nom de Commentateur, il a parlé de qui il lui a plû ; que ſous le titre de leur Hiſtoire, il traite les queſtions qu'il a en tête ; en un mot, qu'il dit ce qu'il veut, ſans que ſon Livre ſe puiſſe réduire à aucun deſſein régulier.

Si je voulois exprimer naturellement ce qui en réſulte, continue M. Boſſuet, je dirois qu'on y apprend parfaitement les expoſitions des Sociniens, les livres où l'on peut s'inſtruire de leur doctrine, le bon ſens & l'habileté de ces curieux Commentateurs, ainſi que de Pélage, Chef de la ſecte des Pélagiens, & de tous les autres Auteurs ou hérétiques ou ſuſpects ; & qu'on y apprend plus que tout cela, comment il faut affoiblir la foi des plus hauts myſteres, avec les fautes des Peres, (c'eſt-à-dire celles que M. Simon leur impute,) & en particulier celles de ſaint Auguſtin, principalement ſur les matieres de la Grace, dont notre Auteur nous découvre le véritable ſyſtême, & fait bien voir à ſaint Auguſtin ce qu'il devoit dire pour confondre les Pélagiens ; en ſorte, ſi Dieu le permet, que ce ne ſera plus ce docte Pere, mais M. Simon, qui en ſera le vainqueur. En un mot, ce qu'il apprend parfaitement bien, c'eſt à eſtimer les Hérétiques, & à blâmer les ſaints Peres ſans en excepter aucun, pas même ceux qu'il fait ſemblant de vouloir louer. Et voilà, après avoir lû & relû ſon Livre, ce qui en reſte dans l'eſprit, & le fruit qu'on peut recueillir de ſon travail. Si cela paroît incroyable à cauſe qu'il eſt inſenſé, je proteſte néan-

moins devant Dieu, que je n'exagere rien. Tout paroîtra dans la ſuite ; & pour procéder plus nettement dans cet examen, je me propoſe de faire deux choſes : la premiere, de découvrir les erreurs expreſſes de notre Auteur ſur les matieres de la Tradition & de l'Egliſe, &, ce qui tend à la même fin, le mépris qu'il a pour les Peres, avec les moyens indirects par leſquels en affoibliſſant la Foi de la Trinité & de l'Incarnation, il met en honneur les ennemis de ces Myſteres : la ſeconde, d'expliquer en particulier les erreurs qui regardent le péché originel & la Grace, parce que c'eſt à ces Myſtéres qu'il s'eſt particuliérement attaché.

Nous n'entreprendrons pas d'analyſer les preuves qu'emploie M. Boſſuet, dans la crainte de les affoiblir en les abrégeant. D'ailleurs nous croyons que les Lecteurs aimeront mieux s'en inſtruire à fond dans l'Ouvrage de ce grand Auteur, que d'en recevoir de notre part une idée ſuperficielle. La matiere eſt aſſez importante pour mériter qu'on l'étudie ſérieuſement, & qu'on ne ſe contente pas d'en prendre une légere teinture. Voici quelques endroits de cet important Ouvrage, par leſquels on pourra juger du prix des choſes qui y ſont renfermées. *Pref. de l'Ed.*

XLVIII. M. Boſſuet donne une idée juſte de S. Auguſtin & de ſes Ouvrages.

L'ardeur de ſaint Auguſtin pour l'Ecriture, lui en a fait obtenir une intelligence profonde, qui paroît en quatre choſes principales. La premiere, que lui ſeul nous a donné dans le ſeul Livre de la Doctrine Chrétienne, plus de principes pour entendre l'Ecriture-ſainte, que tous

les autres Docteurs, en ayant réduit toute la doctrine à ce grand principe, qu'elle ne preſcrit que la charité & ne défend que la cupidité. La ſeconde choſe qui nous marque la profonde pénétration de ſaint Auguſtin dans l'Ecriture, c'eſt de nous en avoir fait connoître en divers endroits les véritables beautés ; non point dans un ou deux paſſages, mais en général dans tout le tiſſu de ce divin Livre, & de nous avoir, par exemple, fait ſentir l'eſprit dont elle eſt remplie, en dix ou douze lignes de ſa Lettre à Voluſien, plus qu'on ne pourroit faire en pluſieurs volumes. C'eſt ce qui fait auſſi qu'il en a tiré, pour ainſi dire, toute l'onction pour la répandre dans tous ſes Ecrits. En troſiéme lieu, par la même ardeur de pénétrer l'Ecriture-ſainte, il a reçu cette grace d'avoir preſſé les héréti-ques par ce divin Livre, de la maniere la plus excellente ; & non-ſeulement la plus vive, mais encore la plus invincible & la plus claire ; enſorte qu'on ne peut rien ajoûter, ni à la ſolidité de ſes preuves, ni à la force dont il les pouſſe ; ce qui a été reconnu par toute l'Egliſe. Enfin, le dernier effet de la connoiſſance des Ecritures dans ſaint Auguſtin, c'eſt la profonde compréhenſion de toute la Théologie. Celle des autres Peres paroît renfermée dans les matieres que l'occaſion & les beſoins de l'Egliſe leur ont préſentées. Mais Dieu a permis que ſaint Auguſtin ait eu à combattre toute ſorte d'héréſies. Le Manichéiſme lui a donné occaſion de traiter à fond de la nature divine, de la Création, de la Providence, du néant dont toutes choſes

ont été tirées, & du libre-arbitre de l'homme où il a fallu chercher la cauſe du mal; enfin, de l'autorité & de la parfaite conformité des deux Teſtamens, ce qui l'obligeoit à repaſſer toute l'Ecriture, & à donner des principes pour en concilier toutes les parties.

Le Donatiſme lui a fait traiter expreſſément & à fond l'efficacité des Sacremens & l'autorité de l'Egliſe. Ayant eu à combattre les Ariens en Afrique, il a ſi bien profité du travail des Peres anciens dans les queſtions importantes ſur la Trinité, que par ſa profonde méditation ſur les Ecritures, il a laiſſé cette matiere encore mieux appuyée & plus éclaircie qu'elle n'étoit auparavant. Il a parlé de l'Incarnation du Fils de Dieu, avec autant d'exactitude & de profondeur, qu'on a fait depuis à Epheſe; & il a prévenu & pour ainſi dire, dicté les déciſions de ce Concile. Il a entiérement renverſé la ſecte Pélagienne, qui a donné lieu à ce docte Pere, de ſoutenir le fondement de l'humilité chrétienne. En expliquant à fond l'eſprit de la nouvelle Alliance, il a développé les principes de la morale chrétienne : en ſorte que tous les dogmes, tant ſpéculatifs que pratiques de la Religion, ayant été ſi profondément expliqués par ſaint Auguſtin, on peut dire qu'il eſt le ſeul des Anciens que la divine Providence a déterminé par l'occaſion des diſputes, à nous donner tout un corps de Théologie.

Il faut encore ajoûter la maniere dont il manie la ſainte doctrine, qui eſt toujours d'aller à la ſource & au plus ſublime, puiſ-

que c'eſt toujours aux principes. Quand il prêche, il les fait deſcendre comme par dégrés, juſqu'à la capacité des moindres eſprits. Quand il diſpute, il les pouſſe ſi vivement, qu'il ne laiſſe pas au hérétiques le loiſir de reſpirer. Dans ces deux manieres d'expliquer les vérités de la Religion, ont ſent une main habile & un homme conſommé, qui maître de ſa matiere comme de ſon ſtyle, la manie convenablement ſuivant le genre de dire, ou plus ſerré ou plus libre, où il ſe trouve engagé. C'eſt donc d'un maître ſi intelligent, & pour ainſi dire ſi maître, qu'il faut apprendre à manier dignement la parole de vérité, pour la faire ſervir dans tous les ſujets à l'édification des fidéles, à la conviction des hérétiques, & à la réſolution de tous les doutes, tant ſur la foi que ſur la morale. Et pour aller juſqu'à la ſource des graces de Dieu dans ce Pere, il lui avoit imprimé dès ſon premier âge, un amour de la vérité, qui ne le laiſſoit en repos ni nuit ni jour, & qui l'ayant toujours ſuivi parmi les égaremens & les erreurs de ſa jeuneſſe, eſt enfin venu ſe raſſaſier dans les ſaintes Ecritures, comme dans un océan immenſe, où ſe trouve la plénitude de la vérité. « M. Boſſuet réfutant les téméraires critiques qui blâmoient dans ſaint Auguſtin, les antithéſes, les pointes & les allégories, s'exprime ainſi : » Un ſavant homme de nos jours, dit ſouvent qu'en liſant ſaint Auguſtin, on n'a pas le tems de s'appliquer aux paroles, tant on eſt ſaiſi par la grandeur, par la ſuite, par la profondeur des penſées. En effet, le fond de ſaint

Auguſtin, c'eſt d'être nourri de l'Ecriture, d'en tirer l'eſprit, d'en prendre les plus hauts principes, de les manier en maître & avec la diverſité convenable. Après cela, qu'il ait ſes défauts, comme le ſoleil a ſes taches, je ne daignerois ni les avouer ni les nier, ni les excuſer ou les défendre. Tout ce que je ſais certainement, c'eſt que quiconque ſaura pénétrer ſa Théologie auſſi ſolide que ſublime, gagné par le fond des choſes & par l'impreſſion de la vérité, n'aura que du mépris ou de la pitié pour les Critiques de nos jours, qui, ſans goût & ſans ſentiment pour les grandes choſes, ou prévenus de mauvais principes, ſemblent vouloir ſe faire honneur de mépriſer S. Auguſtin qu'ils n'entendent pas. »

XLIV. Combien il eſt important d'étudier les Peres de l'Egliſe.

Comme les Ecrivains audacieux, que combat M. Boſſuet, ne reſpectent gueres plus les autres Peres que ſaint Auguſtin, le ſavant Prélat s'éléve contre ce goût dépravé, qui porte à puiſer dans des ruiſſeaux bourbeux la connoiſſance de la Religion, plutôt que dans les ſources pures de la Tradition & des ſaints Peres. « Quiconque, dit-il, veut devenir un habile Théologien & un ſolide Interpréte, qu'il liſe & reliſe les Peres. S'il trouve dans les modernes, quelquefois plus de minuties, il trouvera très-ſouvent dans un ſeul Livre des Peres, plus de principes, plus de cette premiere ſéve du Chriſtianiſme, que dans beaucoup de volumes des Interprétes nouveaux; & la ſubſtance qu'il y ſucera des anciennes traditions, le récompenſera très-abondamment de tout le tems qu'il aura donné à

cette lecture. Que s'il s'ennuie de trouver des choſes, qui, pour être moins accomodées à nos coutumes & aux erreurs que nous connoiſſons, peuvent paroître inutiles, qu'il ſe ſouvienne que dans le tems des Peres, elles ont eu leur effet, & qu'elles produiſent encore un fruit infini dans ceux qui les étudient : parce qu'après tout, ces grands hommes ſe ſont nourris de ce froment des Elus, de cette pure ſubſtance de la Religion ; & que pleins de cet eſprit primitif, qu'ils ont reçu de plus près & avec plus d'abondance de la ſource même, ſouvent ce qui leur échape & qui ſort naturellement de leur plénitude, eſt plus nourriſſant que ce qui a été médité depuis. »

L. S. Auguſtin chargé par toute l'Egliſe de combattre les ennemis de la Grace. Quelle eſt la Grace qu'a défendu ſaint Auguſtin.

» Dès que Pélage parut, les particuliers, les Evêques, les Papes, les Conciles, & tout le monde en un mot, tant en Orient qu'en Occident, tournerent les yeux vers ſaint Auguſtin, comme vers celui qu'on chargeoit par un ſuffrage commun de la cauſe de l'Egliſe .... La force & la profondeur de ſes Ecrits, les beaux principes qu'il avoit donnés contre toutes les héréſies & pour l'intelligence de l'Ecriture, ſes Lettres qui voloient par tout l'univers & y étoient reçues comme des oracles, ſes diſputes où tant de fois il avoit fermé la bouche aux hérétiques, la Conférence de Carthage, dont il avoit été l'ame, & où il avoit donné le dernier coup au ſchiſme de Donat, lui acquirent cette autorité dans toutes les Egliſes, & juſques dans le Synode des Prêtres de Jeruſalem, juſques dans la Cour de Conſtantinople...

Ce ſut pour ces raiſons que l'Egliſe ſe repoſa, comme d'un commun accord, ſur ſaint Auguſtin, de l'affaire la plus importante qu'elle ait peut-être jamais eu à démêler avec la ſageſſe humaine. L'héréſie Pélagienne étant parvenue au dernier dégré de ſubtilité & de malice où pût aller une raiſon dépravée, on ne trouva rien de meilleur que de la laiſſer combattre à ſaint Auguſtin pendant vingt ans. » (On a depuis inventé encore de nouvelles ſubtilités, qui ont été inconnues à ſaint Auguſtin, par exemple, la ſcience moyenne; mais on trouve dans ſes principes dequoi les mettre en poudre.)

» Les Cenſeurs de ſaint Auguſtin trouvent mauvais, qu'il ait établi une grace qui nous faſſe croire effectivement, & à laquelle nul ne réſiſte, parce qu'elle eſt donnée pour ôter l'endurciſſement & la réſiſtance. Mais c'eſt préciſément une telle Grace que toute l'Egliſe demande, & l'on ne peut ici s'oppoſer à S. Auguſtin, *ſans renverſer le fondement de la piété avec celui de la priere.* C'eſt dans les prieres de l'Egliſe telles qu'elles ſe ſont par toute la terre, en Orient comme en Occident, dès l'origine du Chriſtianiſme, qu'eſt établie non-ſeulement l'efficace de la Grace chrétienne, mais encore d'article en article & de concluſion en concluſion, avec tout le corps de la doctrine de ſaint Auguſtin ſur la prédeſtination & ſur la Grace, toute la conſolation des vrais fidéles. Il eſt clair que c'eſt l'effet qu'on demande. On demande une Grace qui faſſe croire effectivement, qui convertiſſe effectivement..... Le ſemi-

nous ; mais comme parle ſaint Auguſtin, *une toute-puiſſante facilité de faire que de non voulans, nous ſoyons faits voulans ; volentes de nolentibus.*

» On voit maintenant la raiſon qui a fait dire à ſaint Auguſtin, qu'il n'étoit pas néceſſaire d'examiner les Ecrits des Peres ſur la matiere de la Grace, ſur laquelle ils ne s'étoient expliqués que briévement & en paſſant, *tranſeunter & breviter.* Mais ils n'avoient pas beſoin de s'expliquer davantage, non plus que nous d'entrer plus profondément dans cette diſcuſſion, puiſque ſans tout cet examen, les Prieres de l'Egliſe montroient ſimplement ce que pouvoit la Grace de Dieu : *Orationibus autem Eccleſiæ ſimpliciter apparebat Dei gratia quid valeret.* Remarquez ces mots : *quid valeret, ce que la Grace pouvoit :* c'eſt-à-dire, que ces prieres nous en découvroient non-ſeulement la néceſſité, mais encore la vertu & l'efficace ; & ces qualités de la Grace, dit ſaint Auguſtin, paroiſſent fort nettement & fort ſimplement dans la Priere, *ſimpliciter.* Ce n'eſt pas qu'elles ne paroiſſent dans les Ecrits des ſaints Peres, où le même ſaint Auguſtin les a ſi ſouvent trouvées ; mais c'eſt que cette doctrine du puiſſant effet de la Grace ne paroiſſoit ſi pleinement, ſi nettement, ſi ſimplement nulle part, que dans les Prieres de l'Egliſe. Quand on prie, on ſent clairement & dans une grande ſimplicité, non-ſeulement la néceſſité, mais encore la force de la priere & de la Grace qu'on y demande pour fléchir les cœurs. Dans la plûpart des diſcours des Peres, comme ils diſputent contre quel-

qu'un qui n'eſt attentif qu'à prendre ſes avantages, il craignent de dire ou trop ou trop peu ; mais dans la Priere ou publique ou ou particuliere, chacun eſt entre Dieu & ſoi : on épanche ſon cœur devant lui, & ſans craindre que quelque hérétique abuſe de ſon diſcours, on dit ſimplement à Dieu ce que ſon eſprit fait ſentir. »

Nous rapporterons encore ici un bel endroit de cet important Ouvrage de M. de Meaux. C'eſt celui où il expoſe les cauſes de l'acharnement de M. Simon & de quelques autres critiques, contre S. Auguſtin. « On voit, dit-il, avec quel excès & en même-tems avec quel aveuglement & quelle injuſtice on s'opiniâtre à décrier S. Auguſtin, & à le chicaner ſur toutes choſes. Cette averſion des nouveaux Critiques contre ce Pere, ne peut avoir qu'un mauvais principe. Tous ceux qui par quelque endroit que ce fût, ont voulu favoriſer les Pélagiens, ſont devenus naturellement les ennemis de ſaint Auguſtin. Ainſi les Semi-Pélagiens, quoique en apparence plus modérés que les autres, *ſe ſont attachés*, dit S. Proſper, *à le déchirer avec fureur, & ils ont cru pouvoir renverſer tous les remparts de l'Egliſe, & toutes les autorités dont elle s'appuie, s'ils battoient de toute leur force cette tour ſi élevée & ſi ferme.* Un même eſprit anime ceux qui attaquent encore aujourd'hui un ſi grand homme. Qu'on en pénétre le fond, on les trouvera attachés à la doctrine de Pélage & des Demi-Pélagiens, ainſi que nous l'allons voir de M. Simon. Mais ils n'en veulent pas ſeulement à la doctrine de la Grace. S. Auguſtin eſt celui de tous les Docteurs, qui

Cont. Coll. Cap. XXI. n. 57. in app. T. X. Aug. pag. 195.

par une pleine compréhenſion de toute la matiere théologique, a ſçu nous donner un corps de Théologie, &, pour me ſervir des termes de M. Simon, *un ſyſtême plus ſuivi* de la Religion, que tous les autres qui en ont écrit. On ne peut mieux attaquer l'Egliſe, qu'en attaquant la doctrine & l'autorité de ce ſublime Docteur. C'eſt pourquoi on voit à préſent les Proteſtans concourir à le décrier. Déja, pour les Sociniens, on voit bien dans les erreurs qu'ils ont embraſſées, que c'eſt leur plus grand ennemi : les autres Proteſtans commencent à ſe repentir d'avoir tant loué un Pere qui les accable. »

XIV.

LI. Autres Ouvrages que renferme le ſecond volume des Œuvres poſthumes.

On a mis à la ſuite de la *Défenſe de la Tradition & des Saints Peres*, pluſieurs Ecrits de M. de Meaux qui n'avoient point encore paru. 1. Lettre au ſujet de la Verſion du Nouveau Teſtament de Richard Simon, imprimée à Trévoux. 2. Cinq Mémoires dans leſquels M. Boſſuet prouve qu'il eſt indécent de ſoumettre les Ouvrages de Doctrine d'un Evêque, à la cenſure d'un Prêtre ſon inférieur. 3. Mémoire & Remarques ſur les Ecrits de M. du Pin. M. de Meaux s'y éleve avec force contre les erreurs, les omiſſions, les ſingularités qui paroiſſent dans les premiers volumes de la *Bibliothéque des Auteurs Eccléſiaſtiques*. 4. Trois Lettres à M. Briſacier, Supérieur des Miſſions étrangeres. En voici l'occaſion. Les Peres le Comte & Gobien, Jeſuites, Auteurs, l'un du Livre intitulé, *Mémoires ſur la Chine* : & l'autre, d'une

Hiſtoire de l'Edit de l'Empereur de la Chine, avoient repréſenté les Chinois comme un peuple religieux, chez qui le culte du vrai Dieu s'étoit conſervé ſans altération pendant plus de deux mille ans. Ils trouvoient dans les annales de ce peuple, des miracles bien atteſtés, l'inſpiration prophétique, la ſainteté, en un mot, tout ce qui rend une Religion vénérable : & peu s'en falloit qu'ils ne miſſent les Chinois ſur la même ligne que les Juifs. Tout cela n'étoit appuyé que ſur des narrations fabuleuſes, des contes faits à plaiſir, peu propres à convaincre des hommes ſenſés ; mais qui pourtant pouvoient convaincre quelques lecteurs fort ſimples, ceux qui ne ſuppoſent jamais qu'un Auteur ſoit capable de débiter gravement des menſonges, & qui prennent toujours pour vrai ce qu'ils trouvent dans un Livre imprimé.

M. Boſſuet jugea, de concert avec M. le Cardinal de Noailles, M. l'Archevêque de Reims (le Tellier) & MM. des Miſſions Etrangeres, que le meilleur moyen de garantir les ſimples de la ſéduction, étoit de faire cenſurer par la Faculté de Théologie de Paris, les Livres des Peres le Conte & Gobien, qui contrediſoient manifeſtement la doctrine de l'Ecriture ſur la corruption générale du genre humain & ſur la néceſſité d'un Médiateur ; & ce fut parce que la Faculté devoit faire cette cenſure, qu'on ne parla point de l'affaire de la Chine dans la célébre Aſſemblée de 1700. Pluſieurs Docteurs s'oppoſerent à la cenſure, qui ne put être arrêtée & conclue qu'après trente ſéances de la Faculté. M. Coulau, Biblio-

thécaire du Collége Mazarin, ſe diſtingua parmi les défenſeurs de la Religion Chinoiſe. Il entreprit, en diſant ſon avis en Faculté ſur la cenſure qu'on projettoit, de juſtifier du reproche d'idolâtrie, preſque tous les anciens peuples. Son avis, ou plutôt ſa longue diſſertation, qui ne préſentoit que l'ennuyeux étalage d'une érudition mal digérée, & miſe en œuvre ſans choix & ſans jugement, parut bien-tôt imprimée par les ſoins des Jéſuites. Le ſoulevement du Public contre cet Ouvrage, fut cauſe que l'Auteur ſe hâta d'en déſavouer l'impreſſion, & de déclarer qu'il approuvoit la Cenſure de la Faculté ſur le culte des Chinois. Le mal n'étoit pas guéri par cette eſpéce de réparation : il falloit que les erreurs & les faux principes du Docteur fuſſent réfutées à fond. M. Boſſuet ſe ſeroit volontiers chargé de ce travail : mais ſes occupations actuelles ne lui laiſſant pas un moment de loiſir, il écrivit à M. Briſacier, Supérieur des Miſſions étrangeres, les trois Lettres dont nous parlons, pour l'engager à s'en charger lui-même. Dans les deux premieres, il fait des remarques très-ſolides ſur les propoſitions les plus outrées de l'Ecrit du Docteur : dans la troiſiéme, il dreſſe le plan qu'on doit ſuivre pour réfuter efficacement le nouveau ſyſtême. Ce plan, quoique jetté à la hâte ſur le papier, eſt très-lumineux & très-précis, & montre la juſteſſe, la pénétration & l'étendue des connoiſſances de M. Boſſuet. Le ſyſtême qui ſuppoſe parmi les Chinois ou parmi d'autres peuples idolâtres un culte pur, une Egliſe véritable,

paroiſſoit à M. Boſſuet, le plus chimérique & le plus abſurde qu'on pût imaginer. « Etrange ſorte d'Egliſe ! s'écrie-t-il ailleurs, au ſujet de cette propoſition avancée par le Miniſtre Baſnage : *l'Egliſe des Chinois eſt ancienne.* » Etrange ſorte d'Egliſe, ſans foi, ſans promeſſes, ſans alliance, ſans ſacremens, ſans la moindre marque de témoignage divin, où l'on ne ſait ce qu'on adore, & à qui l'on ſacrifie, ſi ce n'eſt au ciel ou à la terre, ou à leurs génies.... & qui n'eſt après tout qu'un amas confus d'athéiſme, de politique, d'irreligion, d'idolâtrie, de magie, de divination & de ſortilége ! »

LII. Troiſiéme volume des Œuvres poſthume. Ecrits qu'il renferme.

Le troiſiéme volume des Œuvres poſthumes, contient des Ecrits ſur la controverſe, ſur la Morale, ſur la Théologie myſtique. Le premier Ouvrage de controverſe, eſt une défenſe du *Traité de la Communion ſous les deux eſpéces*, que les Proteſtans avoient attaqué. On trouve enſuite l'*Avertiſſement ſur les reproches d'Idolâtrie*, fait à l'Egliſe Romaine par les Miniſtres : les *Fragmens ſur diverſes matiéres de controverſes.* Ce ſont des morceaux d'un long Ouvrage, projetté par M. Boſſuet, & qu'il n'a point exécuté.

Voici les Titres des Ecrits ſur la Morale, qui ſe trouvent dans le même volume. 1. *Decretum Cleri Gallicani.* L'Aſſemblée générale du Clergé de France, avoit nommé M. Boſſuet Chef de la Commiſſion établie pour examiner les matieres de Morale. Les Commiſſaires travaillerent avec tant d'activité, que bien-tôt cent quarante propoſitions furent extraites des Livres des Ca-

ſuites, & notées des qualifications que chacune méritoit. M. de Meaux avoit dreſſé ſon rapport, & avoit rédigé & mis en ordre avec la cenſure, un Décret digne de l'Auguſte Aſſemblée qui devoit l'adopter. Mais la Providence permit qu'un ſi beau deſſein, formé par une Aſſemblée convoquée extraordinairement pour repreſenter l'Egliſe Gallicane, fût traverſé dans le moment qu'il alloit être exécuté. L'Aſſemblée eut ordre de ſe ſéparer, & de laiſſer, par conſéquent, imparfait l'ouvrage important qu'elle avoit ſi bien commencé. C'eſt ce projet de cenſure que l'on trouve dans le troiſiéme volume des Ouvrages poſthumes de M. Boſſuet. On y voit d'une part, les erreurs proſcrites; & de l'autre, les vrais principes de la Morale, ſur leſquels les paſteurs doivent inſtruire les peuples, & les peuples former leurs mœurs. Cet Ouvrage, quoique court, eſt un corps complet de Théologie morale, & peut tenir lieu de beaucoup de volumes. Les régles de la morale y ſont prouvées, non par des raiſonnemens humains, encore moins par des ſubtilités, mais par l'autorité ſacrée des Ecritures, que l'Auteur manie avec l'habileté d'un homme qui n'en poſſéde pas moins l'eſprit que la lettre. Cet Ecrit eſt plein d'onction; il touche le cœur en même-tems qu'il porte la conviction dans l'eſprit, & il inſpire une ſecrette horreur des malheureuſes ſoupleſſes de ces hommes qui ſe vantent d'avoir trouvé l'art de diſpenſer les Chrétiens des loix de l'Evangile. On n'a pu recouvrer le cahier où les qualifications étoient appliquées à chacune des propoſi-

tions, & même on s'eſt trouvé dans la néceſſité de recourir au procès-verbal de l'Aſſemblée de 1682, pour avoir de ſuite les propoſitions qui devoient être cenſurées.

Le Traité ſur l'uſure, eſt comme une ſuite du Décret ſur la Morale, auquel il a manifeſtement rapport. M. Boſſuet le compoſa pendant le cours de l'Aſſemblée de 1682, pour mettre les Juges en état de décider avec pleine connoiſſance de cauſe, une matiere ſur laquelle les Caſuiſtes ont plus ſubtiliſé que ſur aucun autre. Il eſt étonnant juſqu'à quel point leur eſprit eſt induſtrieux, quand il s'agit de flatter la cupidité, ſous combien de forme ils déguiſent l'uſure, quels palliatifs ils emploient pour cacher la difformité d'un crime condamné par toutes les Loix divines & humaines, & pour apprendre aux hommes à le commettre ſans remords. Les Prétendus Réformés, qui nous diſent hardiment qu'ils ſe propoſent de ramener l'Egliſe à la pureté des premiers ſiécles, ſont plus relâchés ſur la matiere de l'uſure, que les plus mauvais Caſuiſtes Catholiques. M. Boſſuet attaque nommément Grotius, que les Réformés regardent en ce point comme un modéle de modération & d'équité. Il eſt en effet plus judicieux & moins outré que les autres partiſans de l'uſure. Cependant ſes principes ſont faux, injuſtes, contraires à l'Ecriture, démentis par toute la Tradition. C'eſt ce que M. Boſſuet prouve contre cet Auteur, laiſſant à conclure ce qu'on doit juger de ceux qui ſur cette matiere, portent tout aux derniers excès. M.

de Meaux avoit poſé dans ſon Décret, les principes de l'Ecriture & de la Tradition contre l'uſure. Il ſuit ici ce vice dans tous les détours : il l'accable de preuves ſans nombre, qui ne laiſſent point de réplique, & réſoud à fond toutes les difficultés.

L'Aſſemblée de 1700, conſomma l'Ouvrage projetté par celle de 1682, & fit une cenſure en forme, des propoſitions erronnées des Caſuiſtes relâchés. M. Boſſuet fut encore établi par cette Aſſemblée, Chef de la Commiſſion qu'elle forma pour examiner les matieres de morale. Les faux principes avancés par les Caſuiſtes ſur la probabilité, étoient la ſource de toutes leurs erreurs & de l'horrible corruption qu'ils avoient introduite dans la morale. Comme ils ſe croyoient invincibles dans ce fort, il falloit les y attaquer; & c'eſt ce que fit M. de Meaux par les quatre Diſſertations de peu d'étendue, mais d'une grande ſolidité, ſur la *prudence*, ſur la *conſcience*, ſur la *probabilité*, & ſur les *régles qu'on doit ſuivre dans les cas douteux*. Ces Diſſertations furent imprimées & diſtribuées aux membres de l'Aſſemblée peu de jours avant que le Prélat fît ſon rapport, afin de mettre les Juges au fait de tous les rafinemens des Probabiliſtes. L'Editeur des Œuvres poſthumes a joint ce rapport aux quatre Diſſertations dont nous venons de parler. La *Tradition des nouveaux Myſtiques*, termine le troiſiéme volume. Cet Ecrit ſuffiroit ſeul pour faire l'apologie complette de M. Boſſuet, contre les reproches amers & calomnieux des amis de M. de Fenelon. L'Auteur y poſe les principes

ſolides ſur leſquels eſt appuyée la bonne Théologie myſtique, & démontre qu'un vrai myſtique ne cherche point ſa doctrine dans je ne ſais quelle *Tradition cachée* que M. de Fenelon imagine: qu'il la trouve partout, dans les Ecritures, dans les Peres, dans les monumens publics, qui forment la chaîne de la Tradition de l'Egliſe Univerſelle.

On a mis à la ſuite de la *Tradition des nouveaux Myſtiques*, un Ouvrage court, mais plein de ſens, dans lequel M. Boſſuet s'éléve contre la *Myſtique Cité de Dieu*, &c. par Marie d'Agreda. » Le deſſein de ce Livre porte ſa condamnation. C'eſt une fille qui entreprend un Journal de la vie de la ſainte Vierge, où eſt celle de Notre-Seigneur, & où elle ne ſe propoſe rien moins que d'expliquer jour par jour & moment par moment, tout ce qu'ont fait & penſé le Fils & la Mere, depuis l'inſtant de leur conception juſqu'à la fin de leur vie. Cette Religieuſe appelle elle-même ſon Livre, *Hiſtoire divine*, ce qu'elle répete ſans ceſſe; par où elle veut exprimer qu'il eſt inſpiré & révélé de Dieu dans toutes ſes pages. Auſſi n'eſt-ce jamais elle, mais toujours Dieu & la ſainte Vierge par ordre de Dieu, qui parlent. Le détail eſt encore plus étrange. Tous les contes qui ſont ramaſſés dans les livres les plus apocriphes, ſont ici propoſés comme divins, & on y en ajoûte une infinité d'autres avec une affirmation & une témérité étonnante. Ce qu'on fait raconter à la ſainte Vierge dans le chapitre quinze, ſur la maniere dont elle fut conçue, fait horreur, & la pudeur en eſt

offensée. Ce chapitre est un des plus longs, & suffit seul pour faire interdire à jamais tout le Livre aux Fidéles. Cependant les Religieuses s'y attacheront d'autant plus qu'elles verront une Religieuse qu'on donne pour une Béate, demeurer si long-tems sur cette matiere. Depuis le troisiéme chapitre jusqu'au huitiéme, ce n'est autre chose qu'une scholastique rafinée, selon les principes de Scot. Dieu lui-même en fait des leçons & se déclare Scotiste, encore que la Religieuse demeure d'accord, que le parti qu'elle embrasse est le moins reçu dans l'école. On ne voit rien dans la maniere dont parlent à chaque page, Dieu, la sainte Vierge & les Anges, qui ressente la majesté des paroles que l'Ecriture leur attribue. Tout y est d'une fade & languissante longueur; & néanmoins cet Ouvrage se fera lire, par les esprits foibles, comme un Roman d'ailleurs assez bien tissu & assez élegamment écrit : & ils en préféreront la lecture à celle de l'Evangile, parce qu'il contente la curiosité que l'Evangile veut au contraire amortir & l'histoire de l'Evangile ne leur paroîtra qu'un très-petit abregé de celle-ci. On n'a encore lû que ce qui a été traduit; mais en parcourant le reste, on en voit assez pour conclure que ce n'est ici que la vie de Notre-Seigneur & de la sainte Vierge changée en roman, & un artifice du Démon pour faire qu'on croie mieux connoître Jesus-Christ & sa sainte Mere par ce Livre, que par l'Evangile. »

Cette fille tiroit son nom de la Ville de ce nom, pour y avoir été Abbesse. Elle é-

toit née en 1602, & mourut en 1665. Après ſa mort, on trouva ſes Livres écrits de ſa main, avec une atteſtation que tout ce qui y étoit contenu lui avoit été révélé. Dans le deſſein de les faire imprimer, on s'adreſſa à l'Evêque de Tarragone, ordinaire du lieu où étoit ſitué le Monaſtere de cette Religieuſe, & ſur ſa permiſſion ils furent imprimés en Eſpagnol à Madrid en 1680. Ils ont depuis été imprimés à Lisbonne, à Perpignan, à Anvers, & à Lyon. On forma d'abord oppoſition à la publication de ces Livres, on les accuſa d'erreurs; on publia même que c'étoit l'Ouvrage de l'Evêque de Plaiſance, autrefois Cordelier; qui vouloit par ce moyen autoriſer la doctrine de Scot. L'Inquiſition d'Eſpagne ayant pris connoiſſance de cette conteſtation, ordonna que les Livres ſeroient mis en ſequeſtre, & nomma des Théologiens pour les examiner. Les ſuffrages s'étant trouvés favorables, l'Inquiſition leva le ſequeſtre, & permit l'Edition de Madrid; ordonnant en outre qu'on reverroit, & qu'on corrigeroit quelques éditions qui ſe firent furtivement pendant le ſequeſtre. Les Dominicains, & ceux qui s'étoient déclarés contre ces Livres, s'adreſſerent à l'Inquiſition de Rome, qui en défendit la lecture par un Décret de 1681, ſous le Pape Innocent XI. Le Roi d'Eſpagne, ſollicité par les Cordeliers, en écrivit au Pape, & lui fit entendre que les livres de Marie d'Agreda pouvoient ſervir à l'édification des fidéles, & en même-tems il ordonna à ſon Ambaſſadeur de ſolliciter la ſuſpenſion de ce Décret. Les Cordeliers

se joignirent à ce Ministre, & ils remontrerent entre autre choses, que ce Décret de l'Inquisition de Rome nuiroit aux procédures que l'on faisoit alors pour la canonisation de cette Religieuse.

Le Pere Diaz, Cordelier Espagnol, fut chargé depuis de solliciter à Rome cette canonisation; & il y a eu sur ce sujet des Mémoires présentés à Alexandre VIII & Innocent XII. Les Cordeliers demandoient que le Pape permit la lecture de ses Ouvrages à tous les fidéles & qu'on reçût ses révélations comme celles des saintes Hildegarde, Brigitte, Gertrude, Catherine de Sienne, Angele de Foligni, & pour cet effet ils firent encore intervenir le Roi d'Espagne. En 1696, on déféra en Sorbonne le premier tome des Ouvrages de Marie d'Agreda, desquels le Peres Thomas Crozet, Recolet de Marseille, avoit traduit en François la premiere partie sur l'édition de Perpignan, & l'avoit fait imprimer à Marseille même en 1695. Les Cordeliers allarmés de cette nouvelle, firent de grands efforts pour s'opposer à la censure. Le Général des Jésuites écrivit en France, afin qu'on fît tout ce qu'on pourroit pour parer ce coup. Mais la Sorbonne, après avoir fait examiner cet Ouvrage par des députés, en censura en 1697, plusieurs propositions qui en furent extraites. La traduction du P. Crozet fut faite à Bruxelles en 1717, en huit volumes *in*-12, & en trois volumes *in*-4. Les Remarques de M. Bossuet sur les Ecrits de Marie d'Agreda, dit avec raison l'Editeur des Œuvres de ce savant Prélat, » méritent d'autant plus d'attention, que

» nous ſommes dans un ſiecle où, tandis
» que les prétendus eſprits forts attaquent
» de front la Religion, quelques Auteurs
» ſemblent prendre à tâche de la tourner
» en dériſion par des Hiſtoires de l'Ancien
» & du Nouveau Teſtament, écrites d'un
» ſtyle de Roman à peu près ſemblable à
» celui de Marie d'Agreda. »

Fin du vingt-huitiéme Article & du douzieme Volume.

TABLE DES MATIERES

contenues dans le douziéme Volume.

A.

A CHERI, (Dom Luc d') ſavant Bénédictin. Ses Ouvrages, 471-472

Adam, (le P.) Jéſuite. Avec quelle audace parle de S. Auguſtin, 461

Agreda. (Marie d') Son Livre de la Myſtique *Cité de Dieu*, 668. Eſt un Roman dangereux, 669. Les Cordeliers en prennent la défenſe, 671. Le Général des Jéſuites s'y intéreſſe, *ibid.* M. Boſſuet fait des remarques ſur ſes Ecrits fanatiques, 668. Ses Ecrits condamnés par la Sorbonne, 671

Albizzi livré aux Jéſuites, 21. Accuſe de Janſéniſme en plein Conclave le Cardinal de Saint Clement, 26

Alegambe (le P.) Jéſuite, fait un Livre qui ne contient que le nom des Ecrivains de la Société, 206

Alexandre VII, Pape. Son Bref ſur l'Attrition, 44. En donne un contre l'Apologie des Caſuiſtes, 166. Bulle ſcandaleuſe de ce Pape contre la Cenſure du Livre d'Amadée, 187. Condamne un grand nombre de Propoſitions des Caſuiſtes, 188. Con-

damne les Thèſes ſoutenues à Dijon par le P. Meynier Jéſuite, 189
Allatius, ſavant Grec attaché à la doctrine du Livre de la fréquente Communion, 30. Sa vie & ſes Ouvrages, 464 *& ſuiv.*
Almanza, (Dom Bernardin de) Archevêque de Sainte-Foi dans la nouvelle Grenade, comment il eſt traité par les Jéſuites, 211
Amelotte (le P.) de l'Oratoire, s'approprie le travail de MM. de Port-Roïal ſur le Nouveau-Teſtament, 288 *& ſuiv.* Conduite de ce Pere, *ibid.*
Amour de Dieu. Sa néceſſité dans le Sacrement de Pénitence. Traité de M. Boſſuet ſur cette matiere, 48. 634
Anguibert, (M.) neveu de M. de Saint-Ciran, 53
Année Chrétienne de M. le Tourneux, 348 *& ſuiv.*
Apocalypſe. Explication qu'en fait M. Boſſuet, 566 *& ſuiv.* Toutes les beautés de l'Ecriture y ſont raſſemblées, 568. eſt l'Evangile de Jeſus-Chriſt reſſuſcité, 569. Eſt ſuſceptible de pluſieurs ſens, 571
Arnauld, (M. Antoine) Docteur de Sorbonne : publie le Livre de la Fréquente Communion. Occaſion de cet Ouvrage, 10. Ce qu'il entreprend d'y prouver, 11. Combien il y garde de modération, *ibid.* Approbations que lui donnent les Evêques & les Docteurs, 12. Pluſieurs Evêques écrivent à Rome pour ſa défenſe, 18 *& ſuiv.* 21. Fruit qu'il produiſoit, 20. L'Inquiſition n'y trouve rien à reprendre, 22. Cenſure une propoſition incidente, 22-23. Eloges donnés au Livre & à l'Auteur, 23 *& ſuiv.* Fruits que ce Livre a produits de-

puis, 32. Eſt la ſource de pluſieurs excellens Ouvrages ſur la même matiere, *ibid.* 33-50. Méditoit un Ouvrage ſur la ſtabilité de la Juſtice, 33. Plan de cet Ouvrage, 34-35. Son zele contre un Bref d'Alexandre VII ſur l'Attrition, 44 *& ſuiv.* Dénonce des Thèſes des Jéſuites qui établiſſoient la Doctrine du péché philoſophique, 74. Fait des remarques ſur une Bulle ſcandaleuſe du Pape Alexandre VII, 187-188. Dénonce des Thèſes où les Jéſuites enſeignoient le péché philoſophique, 188. Fait d'autres dénonciations, 189. Attaque la Morale des Jéſuites, 78. Publie le troiſiéme volume de la Morale Pratique, 265. Fait les volumes ſuivans, 266. Son zele pour les verſions de l'Ecriture, des Offices & des Ouvrages des Peres, 282. Réfute le Pere Mainbourg Jéſuite, 295. Fait voir les abus & les nullités d'une Ordonnance de l'Archevêque de Paris, 295-296. Attaché aux maximes de l'Egliſe Gallicane, 454. N'aime que la vérité, 455. Sa Lettre à M. le Cardinal Bona, 475. Avis qu'il fait donner à M. Boſſuet au ſujet de ſon Catéchiſme, 575. Il félicite ce Prélat ſur le deſſein qu'il avoit d'attaquer les erreurs de M. Simon, 641 *& ſuiv.*

Attrition. Examen de cette queſtion, 41-42. La doctrine des Jeſuites ſur ce point eſt aſſortie à leur ſyſtême général, 42. Elle eſt contraire au Concile de Trente, 43-44. Bref d'Alexandre VII ſur cette matiere 45. Décri où tombe la doctrine de la ſuffiſance de l'Attrition, 47

Aubuſſon, (M. d') Archevêque d'Embrun, engagé à cenſurer le Nouveau-Teſtament

de Mons, 296. Dialogue où l'on réfute cette Cenſure, 297. Préſente une Requête au Roi contre MM. de Port-Roïal, 298. Se plaint que les Jéſuites s'étoient ſervis de lui comme d'un plaſtron, 316

Auguſtin. (Saint) Apologie de ſa Doctrine par le Cardinal Noris, 504-505. Par M. Boſſuet contre M. Simon, 646 *& ſuiv.* Idée juſte que M. Boſſuet donne de S. Auguſtin & de ſes Ouvrages, 651 *& ſuiv.* Nous a donné tout un corps de Théologie, 653. Chargé par toute l'Egliſe de combattre les ennemis de la Grace, 656 *& ſuiv.* Cauſes de l'acharnement des faux Critiques & des hérétiques contre S. Auguſtin, 660-661

Aumont. (la Marquiſe d') Ce qui l'engage à ſe retirer à Port-Roïal, 427

B.

BALZAC, célébre Académicien. Eloge qu'il fait de M. Arnauld & de ſes Ouvrages, 24 *& ſuiv.*

Barbier, (M. de) l'Académie Françoiſe. Idée qu'il donne du caractere d'eſprit du Pere Bouhours, 323

Barcos, (M. de) neveu de M. de S. Ciran, défend la propoſition incidente cenſurée dans le livre de la Fréquente Communion, 22-23. Sa vie, 53. Met la Réforme à Saint-Ciran, 54. Sa mort, *ibid.* Catalogue de ſes Ouvrages, 55-56. Auteur du livre intitulé *Petrus Aurelius*; 452

Baron, (le P.) Dominicain. Ce qu'il dit de la Théologie du P. Contenſon, 525

Baſnage, Miniſtre Proteſtant, réfuté par M. Boſſuet. 580-588

Beaupui. (M. de) Son amitié pour M. de

Tillemont, 396
Bellot, (le P.) Jeſuite, enſeigne l'erreur à Toulouſe, 193
Benoît XIV (N. S. P. le Pape) prend la défenſe du Cardinal Noris, 507 *& ſuiv.*
Beurrier [M.] Curé de S. Etienne du Mont, confeſſe M. Paſcal, & lui parle des Provinciales, 140. Sa mépriſe au ſujet du petit différend de M. Paſcal avec M. Arnauld ſur le Formulaire. Sa rétractation, 145
Blampin, [Dom] Bénédictin. Ses Ouvrages, 517
Bochart, [Samuel] ſavant Proteſtant. Ses Ouvrages, 532
Bona. [M. le Cardinal] Sa Lettre ſur le Livre de la Morale du *Pater*, 359. Sa vie & ſes Ouvrages, 473-474. Son éloge fait par M. Arnauld, 475 *& ſuiv.*
Bonnefons, [le Pere] Jéſuite. Ses emportemens, 424
Bordeaux. Le livre de Wendrock déféré au Parlement de cette ville, 179 *& ſuiv.* La Faculté de Théologie interdite par les intrigues des Jéſuites, 185-186. Rétablie, *ibid.*
Boſſuet, [M. Jacques-Benigne] Evêque de Meaux. Ses études juſqu'au Doctorat, 553. Ses Prédications 554. Son Epiſcopat, 555. Sa conduite, ſes principales vertus, 556 *& ſuiv.* Exactitude de ſa Morale, 558. Sa généroſité, *ibid.* Ses dernieres actions, ſa mort 559. Etendue de ſon eſprit & de ſes talens, 560. Son Traité ſur l'amour de Dieu requis pour être juſtifié dans le Sacrement de Pénitence, 48. Ses Ouvrages ſur l'Ecriture-Sainte, 561 *& ſuiv.* Ouvrages contenus dans le ſecond volume de la col-

lection de ſes Œuvres, 564 & *ſuiv.* Reçoit très-bien les avis de M. Arnauld, 576. Ouvrages contenus dans le troiſiéme volume de ſes Œuvres, 577 & *ſuiv.* Ouvrages contenus dans le quatriéme tome de ſes Œuvres, 579 & *ſuiv.* Ouvrages que renferme le cinquiéme tome de ſes Œuvres, 584 & *ſuiv.* Ouvrages contenus dans le ſixiéme & ſeptiéme tome de ſes Œuvres, 595 & *ſuiv.* Ouvrages contenus dans le le huitiéme volume de ſes Œuvres, 605 & *ſuiv.* Ouvrages que contient le neuviéme volume, 617 & *ſuiv.* Ouvrages contenus dans le dixiéme volume, 625 & *ſuiv.* Ouvrages contenus dans le onzieme & douziéme volumes, 634. Plein d'eſtime pour M. Arnauld, 635. Craignoit trop les Jéſuites, *ibid.* A quoi on peut comparer ſes défauts, *ibid.* Sa Défenſe de la Déclaration du Clergé de France ſur la Puiſſance Eccléſiaſtique, 635. Sa Juſtification des Réflexions Morales ſur le Nouveau Teſtament du P. Queſnel, 636. Ce qui y donna occaſion, *ibid.* Belles paroles de M. Boſſuet à M. de Noailles, Archevêque de Paris, au ſujet des Jéſuites, *ibid.* Eſtime qu'il faiſoit de la *Juſtification des Réflexions Morales*, 637. Ses Œuvres poſthumes. Son zele contre les erreurs de M. Simon, 637 & *ſuiv.* Entreprend de confondre cet Ecrivain, 640. Compoſe contre lui ſa défenſe de la Tradition & des ſaints Peres, 643. Ce qui en différa la publication, *ibid.* Plan de cet Ouvrage & ſa diviſion, 646 & *ſuiv.* Son projet de cenſure contre la Morale des Caſuiſtes,

Boſſuet, (M.) Evêque de Troies, prouve

contre les Journaliſtes de Trévoux que le Livres des Méditations eſt de M. de Meaux ſon oncle, 620 *& ſuiv.* Dévoile à cette occaſion les erreurs des Jéſuites, 622 *& ſuiv.* Prend avec zele la défenſe du Livre des Elévations, 627 *& ſuiv.* Obtient un Arrêt contre les Jéſuites, 628. Publie à cette occaſion une Inſtruction Paſtorale, *ibid. & ſuiv.* Rend témoignage que la *Juſtification des Réflexions Morales* eſt de M. de Meaux, 636

Bouhours, (le P.) Jeſuite, écrit contre la Requête de MM. de Port-Roïal, 321. Inſigne calomniateur, 322. Caractére de ce Jeſuite, *ibid. & ſuiv.*

Bourdaloue, (le P.) Jeſuites. Ses Confreres empêchent qu'aucun autre Prédicateur ne puiſſe l'obſcurcir, 429

Bourdoiſe (M.) a de la piété, mais manque de lumieres, 407. Sa conduite à l'égard de M. Lancelot, 408. Préſente M. Lancelot à M. de Saint-Ciran, *ibid.*

Bourgeois, (M.) Docteur de Sorbonne, envoïé à Rome pout défendre le Livre de la Fréquente Communion, 19 *& ſuiv.* Relation de ſa députation à Rome, 25 *& ſuiv.* Les principales circonſtances de ſa vie & ſa mort, 52

Bourg-Fontaine. (Aſſemblée de) Fable de l'invention des Jéſuites, 13. 272 *& ſuiv.*

Brames, Prêtres du dieu Brama; ce que font les Jéſuites pour ſe les rendre favorables, 244-245

Briſacier, (le P.) Jéſuite. Mouvemens qu'il ſe donne contre le Livre de la Fréquente Communion, 21

Briſſac. (M. le Duc de) Ce que lui dit le

Général des Jéſuites, 107
Britto, [le P.] Jéſuite. Ses Confreres veulent le faire canoniſer. Les Capucins s'y oppoſent, 248
Broue. [M. de la] Evêque de Mirepoix, Diſciple du grand Boſſuet, 557
Bulteau. Son Hiſtoire monaſtique, 498 & *ſuiv.*
Buſſi-Rabutin [le Comte de] ſollicité par les Jéſuites de répondre aux Provinciales, 98-99

C.

CABRESPINE, [le P.] Jéſuite. Ce qu'il refuſe de ſigner. 63. Erreurs qu'il enſeigne, 193
Caffaro, [le P.] Théatin, eſt obligé de condamner un Ecrit qu'il avoit fait ſur la Comédie, 597
Cailus, [M. de] Evêque d'Auxerre, livre la premiere attaque au livre du P. Pichon, 49. Remontrances des Jéſuites à ce Prélat, 67. 70. 193. Diſciple du grand Boſſuet, 557
Calviniſtes. Leur injuſtice de reprocher à l'Egliſe Catholique les égaremens des Jéſuites. 168 & *ſuiv.*
Candide, [le P.] Dominicain & Prélat de la Cour de Rome, très-zèlé pour la bonne doctrine, 27. Son humilité, 28. Meurt en odeur de ſainteté, *ibid.*
Cange. [M. du) Sa vie & ſes Ouvrages, 484 & *ſuiv.*
Capponi. (le Cardinal) Son zele contre les nouveautés des Jéſuites, 27
Capucins de Pondicheri. Leurs démêlés avec les Jéſuites, 240 & *ſuiv.* Perſécutés par

les Jeſuites, 247. S'oppoſent à la canoniſation du P. Britto Jéſuite, 248
Caramuel, Caſuiſte corrompu, 75
Cardenas, (D. Bernardin de) Evêque du Paraguai, ce que les Jéſuites lui font ſouffrir, 211-212
Caſtillon, (le P.) Jéſuite, ſes excès, 425
Interdit par l'Archevêque de Paris, 426
Caſnedi, (le Pere) Jeſuite. Ses excès, 69-72
Caſtorie. (M. l'Evêque de) Sa Lettre à M. de Tillemont, 388-389. Son livre intitulé *Amor pœnitens*, 46
Caſtro, (Dom Matthæo de) Evêque, comment traité par les Jéſuites, 238 *& ſuiv.*
Caſuiſtes. Les Jéſuites publient leur Apologie, 151. Idée qu'en donne M. Boſſuet, 620-627
Catéchiſme. Jugement que M. Arnauld portoit ſur celui de Meaux, 574 *& ſuiv.*
Cellot (le P.) Jéſuite, forcé de déſavouer ſes erreurs; ne tient aucun compte de ſa rétractation, 452. Un de ſes livres condamné, *ibid.*
Cenſures d'un grand nombre d'Evêques contre l'Apologie des Caſuiſtes, 154 *& ſuiv.* du Clergé de France en 1700 contre un grand nombre de propoſitions tirées des Thèſes & des livres des Jéſuites, 634
Cerri, [M. Urbain] Secrétaire de la Congrégation de la Propagande. Ce qu'il dit de divers excès des Jéſuites à la Chine, 262-263
Chaiſe [M. de la] écrit la vie de S. Louis ſur les Mémoires de M. de Tillemont, 388-389
Chaiſe, [le P. de la] Jéſuite fameux, ap-

prouve l'Apologie des Caſuiſtes par le Pere Fabri, 186
Charles. (Saint) Son zele pour le rétabliſſement de la diſcipline ſur la Pénitence, 8. le Clergé de France fait imprimer les *Inſtructions* de ce ſaint Evêque aux Confeſſeurs, 150
Charles-le-Chauve, Roi de France ; beau Capitulaire de ce Prince, 302
Charli, Jéſuite, enſeigne des erreurs à Rhodès, 193
Chine. (la) Ce qu'y font les Jéſuites, 226 *& ſuiv.* Quelle Religion ils y prêchent, 231. Quelques autres Miſſionnaires y pénétrent & ſont chaſſés par les Jéſuites, 252-253. Ce que les Jéſuites diſent de l'ancienne Religion qui y étoit, 661 *& ſuiv.*
Chiron, (le P.) Jéſuite, enſeigne l'erreur à Toloufe, 193
Chrétien. Quels ſont ſes plaiſirs, 604-605
Ciran (M. l'Abbé de Saint) s'attache aux regles de l'Egliſe ſur la Pénitence, 9. Engage M. Arnauld à faire le Livre de la Fréquente Communion, 11. Attaque les erreurs du P. Garaſſe Jeſuite, 77. Une des cauſes de la haine des Jéſuites contre lui, 452
Ciron (M. de) chargé par une aſſemblée du Clergé de France de faire imprimer les *Inſtructions* de S. Charles, 150. Lettre qu'il écrit à ce ſujet, 151-152
Claude, fameux Miniſtre Proteſtant. Sa ſcience & ſes talens, 583
Clément XI, (le Pape) Diſciple du Cardinal Sfrondate, & favorable aux Jéſuites, 595
Clergé de France. Il s'éleve contre les Confeſſeurs relâchés, 32. Autoriſe la doctrine qui

établit la néceſſité de l'amour de Dieu dans le Sacrement de Pénitence, 47. Nomme des Commiſſaires au ſujet de la mauvaiſe Morale des Caſuiſtes, 150. l'Aſſemblée de 1700 fait éclater ſon zele contre la mauvaiſe Morale, 191
Cointe, (le Pere le) de l'Oratoire. Sa vie & ſes Ouvrages, 486-487
Collado, (le P.) Dominicain, ce qu'il écrit au Roi d'Eſpagne au ſujet des Jéſuites, 238 *& ſuiv.*
Colonia, (le P.) Jéſuite, met dans ſa Bibliothéque Janſénienne les Œuvres du Cardinal Noris, 506
Combefis, (le P.) ſavant Dominicain. Sa vie & ſes Ouvrages, 481 *& ſuiv.*
Comédie. Réflexions de M. Boſſuet ſur ce ſujet, 597. Combien elle eſt dangereuſe, 598. Eſt l'école de toutes les paſſions, *ibid. & ſuiv.* A quoi s'eſt terminé la réforme de la Comédie, 604
Comédies Italiennes pleines des plus grandes infamies, 599
Communion ſous les deux eſpeces. Traité de M. Boſſuet ſur ce ſujet, 584 *& ſuiv.*
Concile de Trente. Son eſprit par rapport à la diſcipline de la Pénitence, 7-8. Eſt contraire à la doctrine de la ſuffiſance de la crainte pour être reconcilié, 43-44
Concupiſcence. Sa malignité ſe répand dans l'homme tout entier, 601. Traité de M. Boſſuet ſur cette matiere, 632
Condé. (M. le grand) Ce qu'il dit en ſortant d'un Sermon du P. Deſmares, 429
Conférence de M. Boſſuet avec le Miniſtre Claude, 582 *& ſuiv.*
Confucius, fameux Philoſophe de la Chine, 253

Connoiſſance de Dieu & de ſoi-même. Traité de M. Boſſuet ſur cette matiere, 632 & *ſuiv.*

Conon [M. l'Evêque de] condamne les pratiques idolâtres que les Jéſuites permettoient à la Chine, 260 & *ſuiv.*

Conte, [le P. le] Jéſuite. Ses erreurs ſur le culte des Chinois, cenſurées en Sorbonne, 661 & *ſuiv.*

Contenſon, [le P.] ſavant Dominicain. Ce qu'il dit ſur la liaiſon de la doctrine des Jéſuites ſur la Grace, avec leur Morale, 64 & *ſuiv.*. Sa vie & ſes Ouvrages 524

Converſion. Sa nature & ſes caractéres, 6. Par quels degrés on y parvient, *ibid.*

Cornet. [M.] avoit inſpiré à M. Boſſuet des préventions contre Janſenius, 617

Corps humain. Son admirable ſtructure, 632-633

Cotelier. [M.] Sa vie & ſes Ouvrages, 496 & *ſuiv.*

Couet. [M. l'Abbé] Ses Lettres à un Evêque ſur cette importante queſtion: *S'il eſt permis d'approuver les Jéſuites pour prêcher ou pour confeſſer*, 37 & *ſuiv.*

Couleau, [M.] Docteur de Sorbonne. Son avis favorable au Jéſuites ſur le culte des Chinois, 663. Eſt obligé de le rétracter, *ibid.*

Crellius, fameux Socinien, 562

Croix. C'eſt par elle que la Religion Chrétienne triomphe, 231

Croix, [le P. Gaſpard de la] Dominicain, premier Apôtre de la Chine, 252

Curés de Rouen. Démarche qu'ils font au ſujet des Caſuiſtes corrompus, 148. Zele des Curés de Paris contre les mêmes Ca-

ſuiſtes, 147. Attaquent l'Apologie des Caſuiſtes, 151. Répondent à quelques Ecrits des Jéſuites, 152. Eloge que fait de ces Curés l'Archevêque de Sens, 166. Leurs Ecrits contre les Caſuiſtes, *ibid. & ſuiv.*

D.

DANIEL, (le P. (Jéſuite, entreprend de répondre aux Provinciales, 98
Delfau, (le P.) Bénédictin. Sa vie & ſes Ouvrages, 514 *& ſuiv.*
Deſmares, (le P.) de l'Oratoire. Ce qu'il diſoit de la Requête de MM. de Port-Roïal, 318. Ses commencemens, 422. Ses talens pour la Chaire, *ibid.* Perſécuté par les Jeſuites, 423 *& ſuiv.* Diſparoît pour éviter une lettre de cachet, 426. Envoïé à Rome pour défendre la doctrine de S. Auguſtin, 428. Reparoît avec éclat dans les Chaires de Paris, 429. Son entretien avec Louis XIV, 430. Sa mort. *ibid.*
Deſpréaux. (M.) Ce qu'il penſoit des Lettres Provinciales, 25. 137
Dictionnaire de Trévoux. Comment on y parle des Saints Peres, 462-465
Diſcipline de la Penitence. Comment elle s'eſt relâchée, 7. Etendue du mal que produit ce relâchement. 36
Diſcours ſur l'Hiſtoire Univerſelle, par M. Boſſuet, 605. Deſſein de cet Ouvrage & ſa diviſion, 606. Eloge qu'en fait M. Nicole, 610 *& ſuiv.*
Dominicains d'Italie, zélés pour les vérités de la Grace, 28. Leurs plaintes contre un Decret que les Jéſuites avoient ſurpris à Alexandre VII, 258-259

Duc. (M. le) Eloge qu'il fait de M. Arnauld & de ſes amis, 317. Ce qu'il dit de la Requête de MM. de Port-Roïal, 318

Duguet.) M.) Parole importante qu'il dit à M. Boſſuet, 613. Ses Conférences Eccléſiaſtiques, 534

Duhamel, (M.) Curé de S. Maurice dans le Diocèſe de Sens, met en uſage l'ancienne diſcipline ſur la Pénitence, eſt Curé de S. Merri à Paris, s'affoibli après dix ans d'exil, 9-10

Dupleſſis, (D. Touſſaint) Bénédictin. Excès où il ſe porte dans ſon Hiſtoire de Meaux, 622

Duras (Mademoiſellle de) rentre dans le ſein de l'Egliſe Catholique, 582 *& ſuiv.*

E.

ECCLÉSIASTIQUES (les) doivent faire toutes leurs Fonctions avec beaucoup de décence, 594

Ecrits des Curés de Paris contre la mauvaiſe Morale, 166 *& ſuiv.*

Ecriture-Sainte, (diſputes ſur la lecture de l') 205 *& ſuiv.* Autenticité de ſes Livres, 607-608. Quelles ſont les difficultés qu'elle renferme, 609. D'où vient la principale objection des incrédules, *ibid.*

Egliſe (l') enſeigne toujours la vérité. Comment elle le fait dans les tems d'obſcurciſſement, 40. Quelle eſt ſa véritable Regle, 172. Moïen facile de lui rendre la paix, 310 *& ſuiv.* Comment elle parle quand elle décide véritablement, 528. Caractere de ſes jugemens dogmatiques, 529 *& ſuiv.*

Elbene, (M. d') Evêque d'Orléans, cenſure

de Concert avec ſon Clergé l'Apologie des Caſuiſtes, 154 & *ſuiv.* Extrait de cette Cenſure, *ibid.*

Elévations à Dieu ſur tous les Myſteres de la Religion, par M. Boſſuet. Idée de cet Ouvrage, 625 & *ſuiv.*

Elie réſervé pour quelque grand ouvrage, 571

Empires. Cauſes des révolutions qu'ils ont eſſuïées, 610

Erreur digne de haine & de mépris, 84. Regles qu'il faut ſuivre en l'attaquant, 88 & *ſuiv.*

Eſcobar (Jeſuite.) Nouvelle édition de ſa Théologie Morale, 138. Comment elle eſt accueillie, 148

Etudes Eccléſiaſtiques. Leur renouvellement, 535 & *ſuiv.*

Evreux (M. l'Evêque d') cenſure l'Apologie des Caſuiſtes, 159

Expoſition de la Doctrine de l'Egliſe Catholique, faite par M. Boſſuet, 577. Jette l'allarme parmi les Miniſtres Proteſtans, 578.

F.

FABRI, (le P.) Jéſuite, Auteur d'une Apologie des Caſuiſtes, 186.

Faculté (la) de Théologie de Louvain condamne pluſieurs propoſitions des Jéſuites, 78

Faculté (la) de Théologie de Paris cenſure la Morale du P. Banni Jeſuite, 78. Cenſure le livre d'Amadée, nom ſous lequel le P. Moia Jéſuite s'étoit caché, 186. Cenſure le livre de Jacques Vernant Carme, 187

Ferri, (Paul) Miniſtre Proteſtant, M. Boſſuet refute le Catéchiſme de cet hérétique, 591-592

Feydeau, (M.) 361. Son premier Ouvrage, 362. Son zele & ſes travaux, ſon Catéchiſme ſur la Grace, *ibid.* Ses perſécutions, 363 *& ſuiv.* Sa mort, 366

Fichant, (Michel) emploïé par les Jéſuites pour décrier les Méditations de M. Boſſuet, 620. Et ſes Elévations, 627

Filleau. Les Jéſuites ſe ſervent de lui pour répandre leurs calomnies, 272-273

Fitz-James, (M. le Duc de) Evêque de Soiſſons, établit ſolidement les Regles de la Pénitence dans ſon nouveau Rituel, 51

Fleuri, (M. l'Abbé) Hiſtorien, traduit en Latin le livre de l'*Expoſition* de M. de Meaux, 579

Fleuri, (M. l'Abbé de) depuis Cardinal Miniſtre, aſſiſte à une converſation importante entre M. Boſſuet & M. Duguet, 612

Floriot, (M.) Confeſſeur des Religieuſes de Port-Roïal, 357. Sa Morale du *Pater*, 358. Lettre que lui écrit le Cardinal Bona, 359. Autres Ouvrages de M. Floriot, 360

Fontaine (M.) Ses intimes liaiſons avec MM. de Port-Roïal, 352. Injuſtement accuſé ſur la Doctrine, 355 *& ſuiv.* Sa mort. Ses Ouvrages, 354-355.

Foſſé, (M. Pierre-Thomas du) 335. Son éducation, 336. Ses premiers Ouvrages, 337. Eſt mis à la Baſtille, 338. Diverſes actions, 339. Mariage chrétien de ſon frere, 340. Travaille au grand Ouvrage de la Vie des Saints, & continue les Explications de M. de Saci ſur la Bible, *ibid.* Ses dernieres actions, 341. Compoſe ſes

Mémoires ſur Port-Roïal, 342 *& ſuiv.* Sa mort, 344. Liſte de ſes Ouvrages, 354-355

G.

GARASSE, (le P.) Jéſuite. Ses erreurs, 77

Gerberon, (le Pere Bénédictin. Sa vie & ſes Ouvrages, 509 *& ſuiv.*

Goa. Ce que les Jéſuites font dans cette ville pour repréſenter leur Année ſéculaire, 198 *& ſuiv.*

Goar, (le P.) Dominicain. Sa vie & ſes Ouvrages, 479 *& ſuiv.*

Godeau, (M.) Evêque de Vence. Ce qu'il dit de l'impreſſion que fit ſur l'Aſſemblée du Clergé la lecture des propoſitions tirées des livres des Caſuiſtes, 149. Cenſure l'Apologie des Caſuiſtes, 164

Gondi, (M. de) Archevêque de Paris, prend la défenſe du Pere Deſmares contre les calomnies des Jeſuites, 424

Gondi, (le P. de) Prêtre de l'Oratoire & frere de l'Archevêque de Paris, trouve le moïen de juſtifier le P. Deſmares, 427-428

Gondrin, (M. de) Archevêque de Sens, cenſure l'Apologie des Caſuiſtes. Extrait de ſa Cenſure 156-157

Grace. Les erreurs ſur la Grace influent dans toute la Morale, 60. Caractere d'un ennemi de la Grace, 61. M. Boſſuet prouve la certitude du dogme de la Grace efficace, 647. Qu'elle eſt celle qu'a défendu S. Auguſtin, 657

Grammont. (M. le Maréchal de) Belle parole de ce Seigneur au Roi en faveur de MM. de Port-Roïal; 314

Grimaldi (le Cardinal) attaché à la doctrine du livre de la Fréquente Communion, 25
Griſel. (le P.) Parole étonnante de ce Jéſuite, 205
Grotius favoriſe les Sociniens, 562. Attaqué par M. Boſſuet, 574. Favoriſe l'uſure, 666
Guerrero, (Dom Hernando) Archevêque de Manille, comment il eſt traité par les Jéſuites, 234-235
Guignard, (le P.) Jéſuite ſéditieux, 442
Guilloré, (le P.) Jéſuite, dangereux Quiétiſte, 111
Guimenée (Madame la Princeſſe de) donne occaſion au livre de la Fréquente Communion. 10

H.

HALLÉ (M.) Bien qu'il fait dans le Séminaire de Beauvais, 386
Harlai, (M de) Archevêque de Rouen, cenſure l'Apologie des Caſuiſtes. Idée qu'il donne de cette Apologie, 158-159
Havermans (Prémontré.) Sa vie & ſes Ouvrages, 520
Hermant. (M.) Ses études, 369. Eſt fait Chanoine de Beauvais, 370. Ecrit pour l'Univerſité de Paris contre les Jéſuites, 371. Soutient des Thèſes avec éclat, *ibid.* Ecrit pour la défenſe du Livre de la *Fréquente Communion*, 372. Eſt nommé Recteur de l'Univerſité de Paris, *ibid.* Eſt perſécuté, 374. Compoſe d'excellens Ouvrages, 375. Ses ſentimens ſur les maux de l'Egliſe, *ib.* On lui refuſe le ſaint Viatique dans une dangereuſe maladie, & ſon Evêque le lui porte, 376. Il compoſe pluſieurs Ouvrages

& refuſe une dignité, 377. Ses dernieres actions & ſa mort, 378. Son caractere, 379. Ses Ouvrages, 380 *& ſuiv.*

Hideux. (M.) Idée qu'il donne de la continuation des Eſſais de Morale, 115 *& ſuiv.*

Hiérarchie, (diſputes ſur la) 440 *& ſuiv.*

Holſtenius, ſavant Théologien Allemand attaché à la doctrine du Livre de la fréquente Communion, 30

Huygens, (M.) Docteur de Louvain. Sa Méthode pour les Sacremens de Pénitence & d'Euchariſtie, 32

J.

JANSENISTES. (prétendus) Les Jéſuites en font de deux ſortes, 250

Janſon (M. de) Evêque de Digne, cenſure l'Apologie des Caſuiſtes, 161. Extrait de ſa Cenſure, 162 *& ſuiv.* Excellente doctrine qu'il établit ſur l'amour de Dieu, 164. Devenu Evêque de Beauvais, eſt timide & politique, 377. Eſt fait Cardinal, & témoigne plus librement ſon eſtime pour les gens de bien, 378

Jéſuites. Leurs maximes ſur l'adminiſtration du Sacrement de Pénitence, 1-2. Ces maximes aſſorties à leur doctrine ſur la Grace & à leur Morale, 3. Idée qu'ils ont de la Juſtice Chrétienne, 4-5. Veulent établir les abus en regles, 8. Sont pleins d'envie contre M. de Saint Ciran, 10. Le calomnient, *ibid.* Se déchaînent contre le livre de la Fréquente Communion, 12. Inondent le Public d'une multitude de Libelles pleins d'impoſtures, *ibid.* Accuſés de divers excès par l'Univerſité de Paris, 14 &

ſuiv. Engagent leur P. Petau à écrire contre le livre de la Fréquente Communion, 16. S'attachent à l'Evêque de Lavaur, & lui font écrire une Lettre pleine de calomnies, 17. Changent de langage quand ils changent d'intérêts, 15. Font des Prieres de quarante heures pour obtenir que le Cardinal de Saint Clément ne ſoit pas élu Pape, 26. Leur oppoſition au bien qui ſe faiſoit en Flandres, 33. Intérêt qu'ils prennent au relâchement de la diſcipline de la Pénitence, 36. Se ſervent de la confeſſion pour exécuter leur plan de politique, *ibid.* Combien il eſt dangereux d'être conduits par eux, 37 *& ſuiv.* Leur zele pour la doctrine de l'Attrition, 41. Cette doctrine aſſortie à leurs autres erreurs, 42. Leurs deſſeins ne meurent point, 50. Travaillent à renverſer la Réforme établie dans l'Abbaïe de Saint Ciran, 54-55. Ont altéré & corrompu toute la Morale, 58. Leurs égaremens ſur le Commandement de l'amour de Dieu, 62 *& ſuiv.* Leurs égaremens ſur la nature de la vraie piété, 64. Uſage qu'ils font du faux ſyſtême de l'état de pure nature pour défigurer toute la Morale, 66-67. Leurs erreurs par rapport à la regle de nos devoirs en général, 68-69. Suite affreuſes de leurs principes, 70. Selon eux, Dieu n'eſt ni le principe du bien qui eſt dans l'homme, ni la regle de ſes devoirs, 71 *& ſuiv.* Leur acharnement à décrier les livres de piété de Port-Roïal, 77. Leur conſternation en voïant les Lettres Provinciales. Leur reſſource dans leur embarras, 83. Excès de divers genres dont leurs libelles ſont remplis, 91 *& ſuiv.*

Pourquoi on leur fait des reproches qui leur avoient été déja faits ; 93 *& ſuiv.* Entreprennent au bout de quarante ans de faire une réponſe en forme aux Provinciales, 96 *& ſuiv.* Ce qui y donna lieu, *ibid.* Sollicitent le Comte de Buſſi-Rabutin d'écrire contre le Provinciales, 99. Leur réponſe aux Provinciales eſt la conviction du relâchement horrible de leur Morale, 100. Aveu qu'ils font du chagrin que leur cauſent les Provinciales 137-138. Leur déclaration au ſujet de l'Apologie des Caſuiſtes, 154. Les Curés de Paris y répondent, *ibid.* Portent à Rome l'affaire de l'Apologie de leurs Caſuiſtes, qui eſt condamnée comme elle l'avoit été en France, 165. Moïens qu'ils emploïent pour défendre leur mauvaiſe Morale, 167. Fourniſſent des armes aux hérétiques en attribuant à l'Egliſe leurs propres égaremens, 169 *& ſuiv.* Accuſés par le Corps des Curés de Paris d'être des fauſſaires, 173. Excès où ils en étoient venus, 175. Les Curés de Paris propoſent la réforme ou le décri de la Société, *ibid.* 176. Les Jéſuites entreprennent de faire condamner les Lettres Provinciales & les Diſſertations de Wendrock, 176 *& ſuiv.* Leurs manœuvres auprès du Parlement de Bordeaux, 177 *& ſuiv.* Moïens qu'ils emploïent pour réuſſir, 178-179-180. N'en retirent que de la confuſion, *ibid.* Leur obſtination & leur aveuglement, 183. Obtiennent de la Cour des Commiſſaires qui les ſervent à leur gré, 184. Surprennent un Ordre du Roi qui interdit la Faculté de Théologie de Bordeaux, 185. N'ont jamais voulu renoncer

à leurs erreurs, 186. Leur attachement à l'erreur du péché philoſophique, 189-190. Leur artifice par rapport à une Thèſe ſoutenue à Pont-à-Mouſſon, *ibid.* Leur attachement perſévérant à la Mauvaiſe Morale, 192. Leur Morale pratique, 194. Motifs qui ont porté MM. de Port-Roïal à faire connoître les œuvres de ces Peres, 195. Leur orgueil & leur avarice, 196 & *ſuiv.* Eloges qu'ils ſe donnent, 200. A quoi ils comparent leur Société, 202. Privileges qu'ils s'attribuent, 203. Qualité qu'ils ſe donnent & qui peuvent leur convenir, 204. Se vantent de faire communier beaucoup de monde, 205. Triomphent de ce qui devroit les couvrir de confuſion, 206. Font valoir la multitude de leurs Ecrivains & la grandeur de leur politique, *ibid.* 207. Preuves de leur injuſtice & de leur avarice, 208. Chaſſés de l'Iſle de Malte, 210. Diverſes actions de ces Peres, 209. Leur conduite dans les Indes Occidentales, 210 & *ſuiv.* Idée que donne d'eux au Pape le ſaint Evêque Dom Palafox, 223 & *ſuiv.* Leur conduite dans le Canada, 232 & *ſuiv.* Ce qu'ils font dans les Indes Orientales, 234 & *ſuiv.* Leur conduite au Japon, 237. Au Mogol, 238. Leurs démêlés avec les Capucins de Pondichéri, 240 & *ſuiv.* Font chez les Malabares un mélange du Chriſtianiſme & de l'Idolâtrie, 243 & *ſuiv.* Leur rébellion contre les Décrets du Saint-Siége qui condamnent des pratiques idolâtres, 246-247. Quelques-uns de leurs excès rapportés par le P. Norbert Capucin, 248 & *ſuiv.* Perſécutent de ſaints Miſſionnaires à la Chi-

ne, 255. Pratiques idolâtres qu'ils permettent à la Chine, 256-257. Elles ſont condamnées à Rome, *ibid.* Surprennent un Bref à Alexandre VII, 258. Leur révolte contre M. de Conon, Vicaire Apoſtolique 261. Leurs calomnies, 266. Leur attachement à des pratiques idolâtres. 267. Comment ils traitent M. le Cardinal de Tournon, Légat du Saint Siége, 268. 271. Leur Morale pratique par rapport à la calomnie, 272 *& ſuiv.* Leurs maximes ſur la lecture de l'Ecriture-Sainte, 275. Combien contraires à celles des Saints Peres, *ibid.* Raiſons qu'ils ont de favoriſer l'ignorance, 279-280. Corrompent l'Ecriture-Sainte, 285. Se déchaînent contre la Traduction du Nouveau-Teſtament de Mons, 292-293. Obtiennent un Bref du Pape contre le Nouveau-Teſtament de Mons. Ce Bref rejetté en France & dans les Païs-Bas, 319-320. Ont fait valoir avec zele les principes Ultramontains, 441. Ce qui les a rendus ſuſpects en France, *ibid.* Leurs maximes meurtrieres, leurs ſentimens contraires à l'autorité Roïale, 442. Leur concert pour établir les mêmes maximes contre l'autorité des Souverains, 445-446. Raiſons de politique qui les ont portés à ſoutenir avec zele les maximes Ultramontaines, 446 *& ſuiv.* Liaiſon de ces maximes avec leur doctrine ſur la Grace, 448 *& ſuiv.* S'imaginent que l'Egliſe eſt toujours dans un état floriſſant, 455-456. Croïent qu'on peut ſe ſauver hors de l'Egliſe, 458. Font peu de cas de l'autorité des ſaints Peres, 460 *& ſuiv.* Et ſur-tout de celle de S. Auguſtin, 461. Leurs erreurs

Peres, 5. Sa ſtabilité, 33. Pourquoi tant de perſonnes ſe contentent d'un phantôme de juſtice, 40. Bonheur de ceux qui travaillent à obtenir de Dieu la véritable juſtice, *ibid.* 41. Son caractere eſſentiel, 59. Eſt la fin du Chriſtianiſme, 62

L.

L'ABBE, (le P.) Jéſuite. Ses vivacités contre le livre des Racines Grecques de Port-Roïal, 411. Sa vie & ſes Ouvrages, 466 *& ſuiv.* Son caractere, 470

Lainez, ſecond Général des Jéſuites, ce qu'il ſoutient dans le Concile de Trente, 441

Lalane. (M. l'Abbé de) Son zele pour la doctrine de S. Auguſtin, 405. Ses Ouvrages, 406. Sa mort, *ibid.*

Lami; (le P.) Prêtre de l'Oratoire. Son ſentiment ſur la derniere Pâque, réfuté par M. de Tillemont, 390, 391

Lancelot. (M.) Ce qu'il dit à l'Archevêque de Paris touchant le Journal de M. de Saint-Amour, 404. Ses commencemens, 406. S'unit aux Solitaires de Port-Roïal, 408. Ses Méthodes Grecque & Latine, 409 *& ſuiv.* Ses Méthodes Eſpagnole & Italienne; 412. Eſt chargé de l'éducation du Prince de Conti, *ibid.* Se retire à St. Ciran, & y compoſe quelques Ecrits, 413. Son exil, ſes dernieres actions, ſa mort, 414. Catalogue de ſes Ouvrages, 415

Langle. (M. de) Evêque de Boulogne, Diſciple du grand Boſſuet, 557

Launoi. (M. de) Docteur de Sorbonne. Sa vie & ſes Ouvrages, 477 *& ſuiv.*

Lempereur, (le P.) Jéſuite. Ce qu'il dit des

M.

MAINBOURG, [le P.] Jéſuite attaque la Verſion du Nouveau Teſtament de Mons, 293. Caractere de ce Jéſuite, *ibid.* Ses Sermons ſcandaleux, 294
Malines. Ce que trois grands Archevêques de cette ville penſoient des Jéſuites, 201-202
Malthe. Ce que les Jéſuites ſont dans cette Iſle, d'où ils ſont chaſſés, 209 210
Mariages des théâtres, combien horribles aux yeux de la Foi, 600
Marini, [le P.] Général des Dominicains. Son zele pour l'ancienne Doctrine, 27-28
Martin, [Dom Claude] Bénédictin. Sa vie & ſes Ouvrages, 518 *& ſuiv.*
Matignon, [M. de] Evêque de Liſieux, cenſure l'Apologie des Caſuiſtes, 160-161
Maupertuis, [M. de] parle avec éloge de M. Paſcal, 134
Mazarin. [le Cardinal] Fourberie à laquelle il a recours pour faire condamner à Rome la Traduction du Miſſel par M. de Voiſin, 282-283
Méditations ſur l'Evangille par M. Boſſuet. Idée de cet Ouvrage, 618 *& ſuiv.*
Ménage. [M.] Ce qu'il dit du P. Bouhours Jéſuite, 323
Meſſe. M. Boſſuet explique pluſieurs difficultés ſur les prieres dont elle eſt compoſée; 589 *& ſuiv.*
Meunier, [le P.] Jéſuite, ſoutient dans une Thèſe l'héréſie du péché philoſophique, 188
Meynier, [le P.] Jéſuite, inſigne calomniateur, 272
Miſſions étrangeres, [MM. des] Leurs Mémoi-

res contre les Jéſuites, 267 & ſuiv.
Moia, (le P. Jeſuite Eſpagnol, Auteur d'une Apologie des Caſuiſtes, 186. Excès que contient le livre où il avoit pris le nom d'*Amadæus Guimenæus*, *ibid.*
Moliere. Combien ſes comédies ſont pernicieuſes, 598. Sa fin funeſte, 600
Molina, (le P.) Jeſuite. Paſſages de cet Auteur ſur l'autorité du Pape, 442-443
Montauſier. (M. de) Ce qu'il dit au Roi en faveur du Nouveau-Teſtament de Mons, 315. Engage M. de Saci à écrire la vie de S. Louis, 287
Morale. (Diſputes ſur la) En combien de manieres les Jeſuites ont corrompu la Morale, 58
Moralès, (le P. Jean-Baptiſte) Dominicain, perſécuté à la Chine par les Jeſuites, 255. Envoïé à Rome par l'Archevêque de Manille, pour y faire connoître les Jéſuites, 256. Retourne à la Chine avec un Decret qui condamnoit les pratiques idolâtres, 257
Morillo, (le P.) Jeſuite. Excès auſquels il ſe porté, 211
Myſtiques. Dans quelle ſource le vrai Myſtique puiſe ſa doctrine, 668

N.

NATURE. (état de pure) Source des erreurs des Jéſuites ſur la Morale, 66-67
Navarette, [le P.] Dominicain, envoïé à Rome, pour y faire connoître les excès des Jeſuites, 259
Nicole, [M.] défenſeur de la Morale Chrétienne, 105. Ses études, ſes liaiſons avec Port-Roïal, 106. Se joint à M. Arnauld, & écrit pluſieurs Ouvrages ſur la Grace &

ſur la Morale, 107. Traduit en Latin les Provinciales, & y fait des notes ſous le nom de Wendrock, 108. 176. Fait d'autres Ecrits ſur les affaires de l'Egliſe, *ibid.* 109. Ses Ouvrages de controverſes contre les Calviniſtes, 110. Ses Eſſais de Morale, *ibid.* Fait divers voïages, 111. Traité de la Priere, *ibid.* Sort du Roïaume, 112. Indiſpoſe pluſieurs de ſes amis par ſa Lettre à M. de Harlai Archevêque de Paris, 113. Fait de nouveaux voïages, 114. De retour à Paris il compoſe de nouveaux Ovrages contre les Calviniſtes, & continue les Eſſais de Morale, 115. Autres travaux de M. Nicole, 118. Sa diſpute ſur la Grace générale, *ibid.* 119. Prend part à la diſpute de M. l'Abbé de la Trappe avec Dom Mabillon, & écrit contre les Quiétiſtes, à la priere de M. Boſſuet, *ibid.* Sa derniere maladie & ſa mort, 120. Ses Œuvres poſthumes, ſes Inſtructions Théologiques, ſes Lettres, *ibid.* 121. Excellence de ſa Morale, 122. Met un Avertiſſement à la tête des Provinciales, 136

Noailles, [M. de] Archevêque de Paris. Ce que M. Boſſuet lui dit au ſujet du Problême Eccléſiaſtique, & ce qu'il répond, 636. Son Inſtruction Paſtorale ſur la Grace, 648

Nobili, [le P.] Jeſuite. Ce qu'il fait chez les Malabares pour ſe concilier l'eſprit des Brames, 244. 248 *& ſuiv.*

Norbert [le P. [Capucin. Ses Mémoires ſur les démêlés des Capucins avec les Jeſuites, 241. Quelques-uns des faits qu'il rapporte ſur les excès des Jeſuites, 248 *& ſuiv.* Ses préventions contre le prétendu Janſéniſme, 250

Noris. [le Cardinal] Sa vie & ſes Ouvrages, 501 *& ſuiv.*

Nouet, [le P.] Jéſuite, ſe déchaîne en Chaire contre le livre de la Fréquente Communion & contre les Evêques Approbateurs, 12. Fort humilié à cette occaſion, 13. Veut engager le Comte de Buſſi Rabutin ſon pénitent à écrire contre les Provinciales, 99

O.

OPTRAET, [M.] Théologien de Louvain. Sa diſſertation ſur la converſion du pécheur, 33. 46

Oraiſons funébres par M. Boſſuet, 616-617

P.

PAGI, [le P.] Franciſcain. Sa vie & ſes Ouvrages, 500-501

Palafox,) Dom Jean de] Evêque d'Angelopolis. Perſécution longue & cruelle qu'il ſouffre de la part des Jéſuites, 213. Sa Lettre au P. de Rada leur Provincial, *ibid. & ſuiv.* Sa Lettre au Pape Innocent X, 216 *& ſuiv.*

Paloſta. [le Cardinal] Sa piété & ſon attachement à la bonne doctrine, 26

Palu, [M.] Evêque d'Héliopolis, indignement traité par les Jéſuites de Manille, 263-264.

Pardo, [Dom Philippe] Archevêque de Manille. Perſécution que lui font ſouffrir les Jéſuites, 236

Paſcal, [M.] Auteur des Lettres Provinciales, 78 *& ſuiv.* Réfute les réponſes des Jéſuites dans de nouvelles Lettres, 83. &

ſuiv. Donne le plan de ſes dernieres Lettres, 94. Son éducation, ſes progrès dans les ſciences, ſa grande réputation de ſavant, 122-123. Il fait de la Religion ſa principale étude, 124. Inſpire la piété à ſa famille, 125. Ses infirmités deviennent pour lui un danger dont Dieu le délivre, 126. Se retire à Port-Roïal, 127. Forme le deſſein d'écrire ſur la Religion. Son plan, 128 *& ſuiv.* Trouve la ſolution d'un problême très-difficile, 132 *& ſuiv.* Attaque la Morale corrompue des Jéſuites, 134 *& ſuiv.* Autres travaux de M. Paſcal contre la mauvaiſe Morale, 139. Converſation qu'il a au ſujet des Provinciales, *ibid.* 140. Sa piété croît avec ſes infirmités, 141. Sa Lettre ſur les miriacles que Dieu opéroit à Port-Roïal, *ibid.* Ses ſentimens ſur les maladies & ſur la mort, 142-143. Sa mort, *ibid.* Eclairciſſemens ſur une diſpute qu'il avoit eue au ſujet du Formulaire, 144. On donne au public ſes penſées, 145-146. Sa famille, 147. Trait remarquable qui le concerne dans le Dictionnaire de Trévoux, 462

Péché matériel, péché philoſophique, ce que c'eſt, 73-74

Penſées de M. Paſcal, 146. Eloges qu'en font les Savans, *ibid.*

Peres. (Saints) Ce qui en eſt dit dans le Dictionnaire de Trévoux, 462-463. Leur défenſe priſe par M. Boſſuet, 646 *& ſuiv.*

Perrault. (M.) Eloge qu'il fait des Provinciales, 96

Perrier, (Madame) ſœur de M. Paſcal, & Auteur de ſa vie, 147

Perrier, (Marguerite) niéce de M. Paſcal,

ſur qui s'eſt opéré le miracle de la ſainte Epine. Sa rare piété, 147
Petau, (le P.) Jéſuite, écrit contre le livre de la Fréquente Communion, 16
Petit-Didier, (Dom Matthieu) Bénédictin de S. Vannes, fait l'Apologie des Provinciales, 98
Pichon, (le P.) Jéſuite, Auteur d'un livre ſcandaleux ſur la Pénitence & l'Euchariſtie, 49. Ses calomnies contre M. Arnauld repouſſées par M. de Cailus Evêque d'Auxerre, 50
Pirot, (le P.) Jéſuite, Auteur de l'Apologie des Caſuiſtes, 186
Politique (la) tirée de l'Ecriture-Sainte. Ouvrage de M. Boſſuet, 596
Pont-Château, (M. de) Auteur des deux premiers volumes de la Morale pratique, 196
Port-Roïal (les Religieuſes & les Solitaires de) conduits par M. de S. Ciran ſelon les regles de l'ancienne diſcipline, 9
Port-Roïal. (MM. de) Succès de leur travaux contre la doctrine de la ſuffiſance de l'Attrition, 44-46 *& ſuiv.* Attaquent d'abord la Morale des Jéſuites d'une maniere indirecte, 76. Caractere des Ouvrages de Morale & de piété de ces Théologiens, *ibid. & ſuiv.* Attaquent directement la Morale des Jéſuites, 77-78. Procurent aux Fidéles toutes ſortes de moïens de s'inſtruire à fond de la Religion, 281. Enrichiſſent l'Egliſe d'une multitude d'excellens livres, *ibid.* Prennent la défenſe de la pratique de lire l'Ecriture-Sainte, 282. Succès de leurs travaux, 284. Ont combattu les erreurs des Jéſuites ſur la Hié-

farchie, 450 & *ſuiv.* Leur attachement aux maximes de l'Egliſe Gallicane, 454. Etudient les maux de l'Egliſe à l'exemple des ſaints Docteurs, 457. Combattent cette erreur des Jéſuites, qu'on peut ſe ſauver hors de l'Egliſe, 459. Sont pleins de vénération pour les ſaints Peres, 460

Prédeſtination gratuite. M. Boſſuet démontre la vérité de ce dogme, 647

Prieres de l'Egliſe découvrent la néceſſité & l'efficacité de la Grace, 659-660

Prince. (M. le) Ce qu'il dit à l'Archevêque d'Embrun au ſujet de la Requête de MM. de Port-Roïal, . 313. 314. 315. 317

Probabilité, une des cauſes du renverſement de la Morale, 74 & *ſuiv.* Cette pernicieuſe doctrine attaquée par M. Boſſuet, 667

Prolbême Eccléſiaſtique publié par les Jéſuites contre M. de Noailles Archevêque de Paris, 636

Promeſſes faites à l'Egliſe. Inſtructions de M. Boſſuet ſur cette matiere, 586 & *ſuiv.*

Provinciales. (Lettres) Leur publication, 78. Plan de ces Lettres, 79. L'Auteur ſe déclare ouvertement, 80. Elles ſont un coup accablant pour les Jeſuites, 82. Eloges donnés à ces Lettres par les meilleurs connoiſſeurs, 94 & *ſuiv.* Leur Apologie, 97 & *ſuiv.* Anecdotes à leur ſujet, 100 & *ſuiv.* Comment elles furent compoſées, 135 & *ſuiv.* Leur ſuccès, 137-138. 148

Q.

QUELUS, (M. l'Abbé de) envoïé en Canada à la tête d'une Miſſion, 233. Comment il eſt traité par les Jéſuites, 234

Queſnel (le P.) Prêtre de l'Oratoire. Eloge qu'il fait de M. de Tillemont, 398-399
Quiétiſme. M. Boſſuet ridiculement accuſé de cette héréſie, 622
Quinault. La corruption réduite en maxime dans ſes Opéras. 598

R.

RACINE. (M.) Ce qu'il dit du ſuccès des Lettres Provinciales, 137
Raconis, (M.) Evêque de Lavaur, dévoué aux Jéſuites, 17. Idée qu'en donne M. Deſpéraux, *ibid.* Meurt couvert de honte, *ibid.* Ce que pluſieurs grands Evêques diſent de ſes Ecrits, 21
Rancé, (M. de) Abbé de la Trappe. Son eſtime pour les Eſſais de Morale de M. Nicole, 115
Raſtignac, (M. de) Archevêque de Tours, de quoi il accuſoit les Jéſuites, 62
Recollets, premiers Miſſionnaires du Canada, 232. Chaſſés par les Jéſuites, *ibid.*
Réformés. (prétendus) Leur relâchement ſur l'uſure, 666
Regle de Foi. Sa nature & ſes caracteres eſſentiels, 526 *& ſuiv.*
Reine-Mere (Anne d'Autriche) écoute les calomnies des Jéſuites contre le P. Deſmares, 424. 426. Suit exactement les Sermons de M. Boſſuet. 554
Reine-Régente. Ordre qu'elle fait donner à M. Arnauld, 13. Soulevement que cauſe cet ordre, *ibid.*
Religion Chrétienne. On peut en conſerver tout le culte extérieur dans le tems même qu'on anéantiroit l'ame, 61. Ne craint

que de n'être pas connue, 277
Requête de MM. de Port-Roïal au Roi, 299 *& ſuiv.* Avec quel applaudiſſement elle eſt reçue dans le public, 313
Ricci, jeune Gentilhomme Romain & depuis Cardinal. Ses belles qualités. Eloge qu'en fait M. Bourgeois, 31
Ricci, (le P.) Jéſuite. Excès qu'il commet à la Chine, 253. Son caractere, 254
Rigoriſme, nom que les Jéſuites donnent aux maximes contraires à leurs relâchemens, 33
Roannès. (M. le Duc de) Conſeil qui donne à M. Paſcal, 133
Roi. (M. l'Abbé le) Ses actions & ſes Ouvrages, 416 *& ſuiv.* Son zele pour la défenſe de la vérité, *ibid.*
Rois peuvent être ſurpris. Il eſt de leur grandeur d'aimer à être détrompés, 300 *& ſuiv.* Crime de ceux qui les trompent, 302
Roux, (M. le) Profeſſeur de Rheims. Sa mauvaiſe doctrine, 47

S.

SA, (Emmanuel) Jéſuite. Ses maximes ſéditieuſes, 443-444
Sacci. (M. de) Son éducation, ſes études, ſes vertus, 324. Eſt élevé au Sacerdoce, ſes qualités pour le miniſtere, 325-326. Eſt enfermé à la Baſtille, 327. Sa conduite dans ſa captivité, 328. Eſt mis en liberté & paroît devant le Roi, 331. Ses dernieres actions, 332. Sa mort ſes funérailles, 333. Ses Ouvrages, 334-335. Son éloge fait par M. l'Evêque de Caſtorie, 389
Saint-Amour, (M. de) Docteur en Sorbon-

ne, 403. Son Journal, 404. Sa mort; *ibid.*
Saint-Clement. (le Cardinal de) Ses grandes qualités, 26. Sa modeſtie empêche qu'il ne ſoit élu Pape, *ibid.*
Saint-Evremond, Auteur frivole, téméraire & licentieux, 463
Sainte-Beuve, (M. de) Docteur de Sorbonne. Sa vie & ſes Ouvrages, 403 *& ſuiv.*
Sallette, (M. de la) Evêque de Leſcar. Idée qu'il avoit du Livre de la Fréquente Communion, 12
Satyre incompatible avec la Religion Chrétienne, 558. Ce que penſoit M. Boſſuet de celle de Boileau ſur les femmes, *ibid.*
Scaliger. Son inſolence & ſon pédantiſme, 463
Schomberg (M. le Maréchal de) juſtifie le P. Deſmares auprès de la Reine-Mere, 425
Secret dans lequel Dieu s'eſt renfermé, grande leçon pour les hommes, 141-142
Seguin, (le P.) Jéſuite, Auteur d'un livre plein de calomnies & d'emportemens, 13
Sesmaiſons, (le P.) Jeſuite, Auteur d'un méchant Ecrit, 10. 50
Seve de Rochechouart, (M. de) Evêque d'Arras, cenſure la Théologie morale du P. Gobat Jeſuite, 191. Idée qu'il donne de la Société de Jeſus, *ibid.*
Sevigné. (Madame de) Anecdote qu'elle raconte au ſujet des Provinciales, 94-95
Sfondrate. (le Cardinal) Ses erreurs ſur la Prédeſtination & la Grace, 594-595
Silence de l'Egliſe, mauvaiſe preuve de ſon conſentement, 173-174
Simon, (M. Richard) dangereux critique, 563. Sort de l'Oratoire à cauſe de ſes er-

reurs, 572. M. Boſſuet attaque ſa Verſion du Nouveau-Teſtament imprimé à Trévoux, 573-574. Son hiſtoire de l'Ancien-Teſtament combien dangereuſe, 638-639. Son hiſtoire critique des principaux Commentateurs du Nouveau-Teſtament, remplie d'erreurs pernicieuſes, 640. Fournit des armes aux Sociniens, *ibid.* Ses divers excès, 648 *& ſuiv.*

Sirmond, (le P. Antoine) Jeſuite. Ses égaremens ſur l'amour de Dieu, 63

Solminihac, (M. de) Evêque de Cahors. Ce qu'il penſoit des Jeſuites, 202

Sorbonne. On y examine l'Apologie des Caſuiſtes, 152. On y dreſſe une Cenſure. Pluſieurs Docteurs mandés à ce ſujet par les Gens du Roi, 153. La Cenſure dreſſée & publiée, 154. Son extrême foibleſſe depuis le retranchement de ſes meilleurs membres, *ibid.*

Sotelo. (Martyr) Sa Lettre au Pape à qui il fait connoître les Jeſuites, 237

Spectacles. Pourquoi les gens du monde diſent qu'ils n'en ſentent point le danger, 602. Ce que les ſaints Peres y ont blâmé, *ibid.* 603. Réprouvés par les ſages païens, *ibid.* Ne tendent qu'à faire des hommes paſſionnés, *ibid.* Toute l'Ecriture les condamne ſans les nommer, 604

T.

TALON, (M.) Avocat-Général. Ce qu'il dit au Doïen & au Syndic de Sorbonne au ſujet d'un projet de Cenſure contre l'Apologie des Caſuiſtes, 153

Tellier, (M. le) Archevêque de Rheims, con-

damne des Thèſes des Jéſuites., 191
Tellier, (le P.) Jéſuite, entreprend de répondre au livre de la Morale pratique, 264. Réfuté par M. Arnauld, 265. Son livre cenſuré à Rome malgré le crédit des Jéſuites, 266
Tertullien. Beau paſſage de cet ancien Auteur, 85
Teſtament (Nouveau) traduit en François & imprimé à Mons. Avec quelle application MM. de Port-Roïal y ont travaillé, 286 *& ſuiv.* Cet Ouvrage eſt interrompu, 287. Et repris, 290. Il paroît avec approbation & privilége, 291. Comment cette Traduction eſt reçue en France, 292. Fin avantageuſe des attaques livrées par les Jéſuites à cette Traduction, 318
Théâtre. La morale qu'on y débite n'attaque que le ridicule du monde, & lui laiſſe toute ſa corruption, 600. Ne favoriſe que les paſſions, *ibid*. Plein des équivoques les plus groſſieres, 598
Théologiens les plus célébres du XVII ſiécle enſeignent la néceſſité de l'amour de Dieu dans le Sacrement de Pénitence, 47
Thomaſſin, (le P.) de l'Oratoire. Sa vie & ſes Ouvrages, 488 *& ſuiv.*
Thoniſme enſeigné par M. Boſſuet, 631
Tillemont. (M. le Nain de) Sa naiſſance, ſon éducation, 382. Ses études, 383. Ses talens pour l'étude de l'hiſtoire, 384. Entre dans l'état Eccléſiaſtique, 385. Son humilité, 386 Eſt élevé au Sacerdoce, 387. Fait des Mémoires pour la vie de S. Louis, 388. Voïage en Flandre & en Hollande, *ibid*. Publie l'hiſtoire des Empereurs, 389. Ses Mémoires ſur l'hiſtoire Eccléſiaſtique,

390. Sa vie réglée, uniforme & laborieuſe, 391. Sa modeſtie, 392. Le chagrin qu'il avoit de ſe voir Auteur, 393. Sa facilité à communiquer aux autres ſon travail, 394. Son humilité, 395. Sa derniere maladie, 396. Sa mort & ſes funérailles, 397. Son éloge fait par M. du Foſſé & par le P. Queſnel, 398. Ce qui eſt dit de lui dans le Dictionnaire de Moréri, 399-400. Idée générale de ſes Ouvrages, *ibid.* 401. Mort de ſon pere recommandable par ſa piété, 402-403

Tourneux. (M. le) Son éducation, 346. Ses prédications, 347. Sa retraite, *ibid.* Ses études, ſes premiers Ouvrages, 348. Son livre de l'Année Chrétienne, 349. Ses dernieres actions, ſa mort, 350. Catalogue de ſes Ouvrages, 351

Tournon, (M. le Cardinal de) Légat du St. Siége à la Chine, cruellement perſécuté par les Jéſuites, 268. Lettre de ce ſaint Cardinal à M. Maigrot Evêque de Conon, priſonnier chez les Jeſuites, 269. Meurt de miſere à Macro dans la Maiſon des Jeſuites, 270

Tourouvre, (M. de) Evêque de Rhodès. Ce qu'il exige d'un Jéſuite, 63. Condamne pluſieurs propoſitions dictées par les Jéſuites, 192

Tours. (M. de Raſtignac Archevêque de) Son Inſtruction ſur la Juſtice Chrétienne, 50-51

Treville (M. le Comte de) fort lié avec MM. de Port-Roïal. Son mérite, 320-321

Trévoux [Journaliſtes de] attaquent les Méditations de M. Boſſuet ſur l'Evangile, 620. Et le livre des Elévations, 627. Ré-

futés par M. l'Archevêque de Troies, 628 *& ſuiv.*
Treuvé, (M.) Auteur de pluſieurs livres de Morale & de piété, 366 *& ſuiv.* Sa mort, 368
Tronchai, (M.) Auteur de la vie de M. de Tillemont, 401

V.

VADING, (le P.) de l'Ordre de Freres Mineurs. Son attachement aux vérités établies dans le livre de la Fréquente Communion, 30
Valembourg, (Meſſieurs de) célebres Controverſiſtes, 531
Valentia, [Jeſuite.] Ses excès, 44. Ses maximes ſur le prétendu pouvoir des Papes de détrôner les Rois, 444
Vallois. (Henri & Adrien de] Leurs Ouvrages, 490 *& ſuiv.*
Varet. (M.) Sa piété & ſa ſcience, 431 *& ſuiv.* Sa mort, 433. Ses Ecrits, *ibid.* 434
Variations des Egliſes Proteſtantes. Hiſtoire qu'en fait M. Boſſuet, 579
Vendrock déféré par les Jéſuites au Parlement de Bordeaux, y eſt juſtifié, 180. Approuvé par la Faculté de Théologie & par toute l'Univerſité, 181-182
Vérité. Ses défenſeurs ſont aſſurés d'avoir tôt ou tard la victoire, 559
Vérités Chrétiennes, dignes d'amour & de reſpect, 84
Vernant, [Jacques] Religieux Carme. Son livre ſur la puiſſance du Pape cenſuré par la Faculté de Théologie de Paris, 187
Veron, (le P.) Controverſiſte. Ses Ouvrages, 526 *& ſuiv.*

Vicaires Apoſtoliques envoiés à la Chine. 260. Ils ſe déclarent contre les divers excès des Jéſuites. *Ibid.*

Viſdelou, (M. de) Evêque de Claudiopolis, perſécuté par les Jéſuites. 248.

Ultramontains. Leurs principes. 440.441.

Unité de l'Egliſe. Sermon de M. Boſſuet ſur cette matiere. 592.593.

Univerſité de Paris. Témoignage qu'elle rend en faveur du livre de la Fréquente Communion & contre les Jéſuites. 14. *& ſuiv.* Condamne la Morale du P. Hereau Jéſuite. 79.

Voiſin. (M. de) Sa vie & ſes Ouvrages. 521.

Urbain VIII. (le Pape) Les Evêques Approbateurs du livre de la Fréquente Communion lui écrivent. 18. *& ſuiv.* Ce qu'il dit à M. Bourgeois. 22.

Uſure. Traité de M. Boſſuet ſur cette matiere. 666.

Fin de la Table des Matieres.

Extrait de l'Apologie pour les Catholiques, T. II. Ch. 26. pag. 528 & 529.

CEt Extrait regarde la famille de MM. de Vallembourg, dont il eſt parlé dans ce XII Volume, pag. 531.

« La converſion de ces deux perſonnes (M. Isbrand Kievit & ſa femme Gertrude Couwael) qui étoient riches & de grande autorité de la ville de Rotterdam, & qui avoient beaucoup de gens qui dépendoient d'eux, fut cauſe dans la ſuite que pluſieurs retournerent à la Foi Chatholique. Ils laiſſerent de plus une famille nombreuſe, d'où ſont ſorties pluſieurs autres familles toutes Catholiques. Ils eurent ſept enfans, dont il n'y eut qu'un qui mourut avant que d'être marié, tous les autres qui étoient deux garçons & quatre filles l'aiant été. L'une des filles épouſa M. de Vallembourg, de l'une des plus conſidérables familles de Rotterdam qui étoit demeurée dans la vraie Foi, d'où ſont nés ces deux grands Evêques Adrien & Pierre de Vallembourg, qui ſe ſont rendus ſi célébres par leurs travaux pour l'Egliſe. »
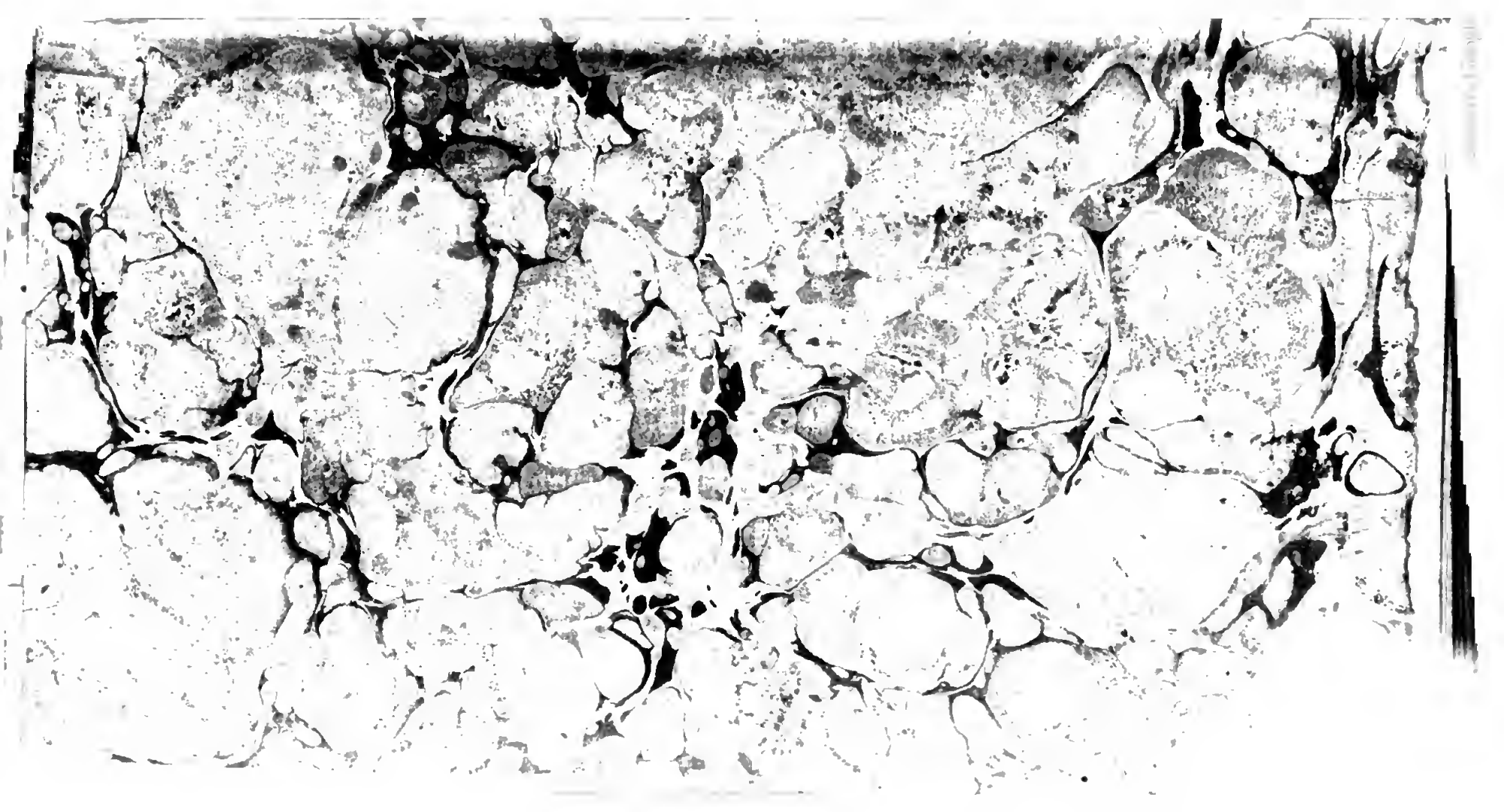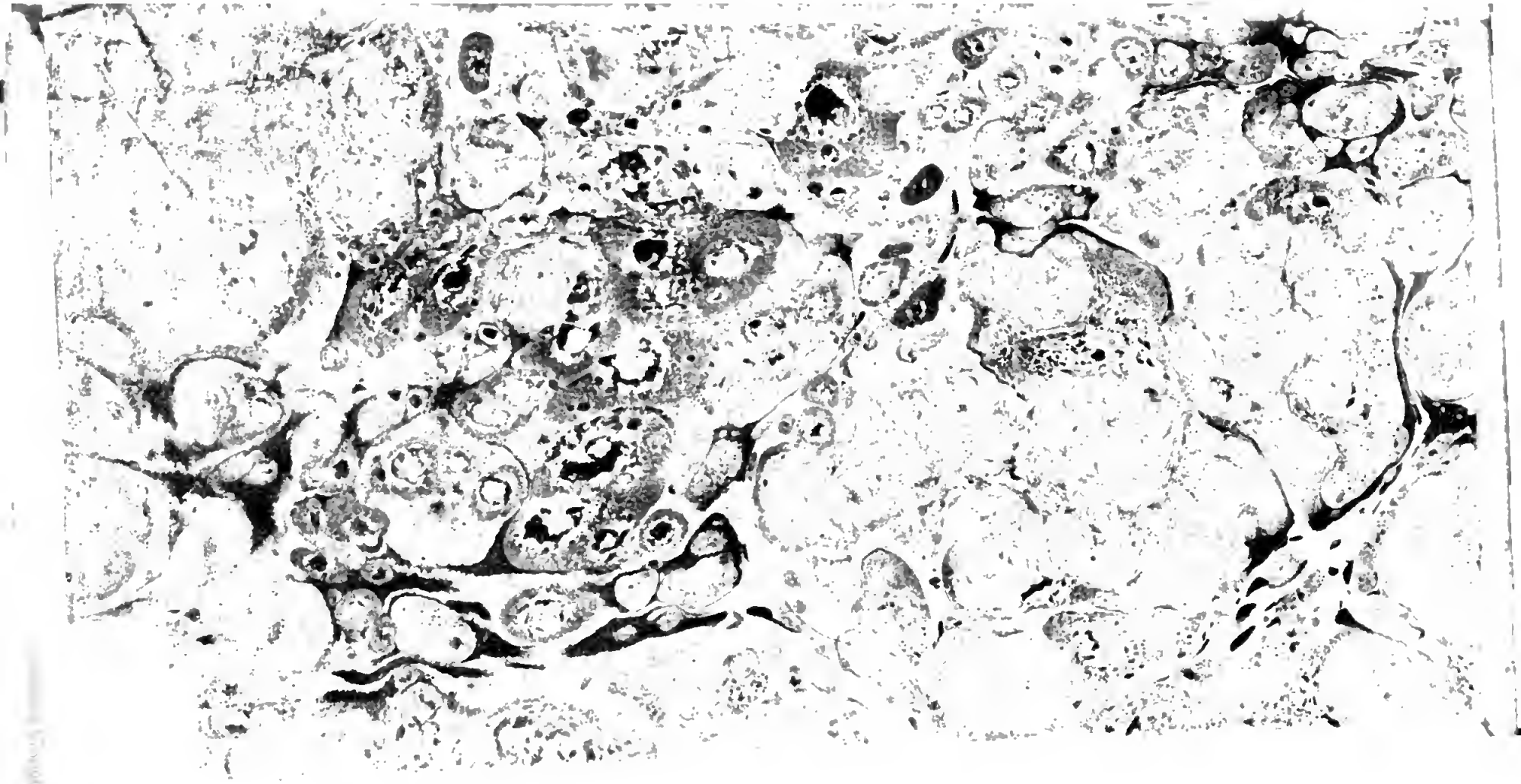
Aod 1469839